LES JUBILÉS

ET LES

EGLISES ET CHAPELLES

DE LA VILLE ET DE LA BANLIEUE

DE

QUÉBEC

1608-1901

PAR

JOSEPH TRUDELLE

De la Bibliothèque de la Législature de Québec.

VOLUME DEUXIÈME.

QUÉBEC:
La Compagnie de Publication "Le Soleil."

1904

LA BASILIQUE SAINT-PIERRE DE ROME

AVANT-PROPOS

Je termine ce second volume par l'esquisse de la paroisse de Saint-Roch. Le troisième et dernier volume comprendra, à la fin, un Index général pour tout l'ouvrage, et les esquisses suivantes :

1817—Eglise de la Congrégation, haute-ville.
1831—Eglise Saint-Patrice.
1832—Chapelle de l'Hôpital de la Marine.
1842—Chapelle des Frères, sur les Glacis.
1843—Chapelle du Palais épiscopal actuel.
1844—Chapelle de l'Asile de Beauport.
1847—Chapelle Saint-Richard.
1848—Eglise Saint-Jean-Baptiste.
1849—Eglise des Soeurs Grises.
1850—Eglise du Bon Pasteur.
1851—Chapelle Saint-Laurent du Cap Diamant.
1852—Chapelle du Pensionnat, Université Laval.
1853—Eglise Saint-Sauveur.
1853—Eglise de la Congrégation de Saint-Roch.
1854—Chapelle des Frères, faubourg St-Jean.
1855—Eglise Saint-Colomb, Sillery.
1856—Chapelle des Soeurs, St-Sauveur.
1857—Chapelle de l'Ecole Normale.
1858—Chapelle des morts, Belmont.
1860—Chapelle Sainte-Brigitte.
1861—Chapelle Saint-Vincent de Paul.
1862—Eglise St-Félix du Cap Rouge.
1864—Chapelle du Couvent de Bellevue.
1865—Chapelle des Frères. St-Sauveur.
1868—Chapelle des morts, St-Sauveur.
1870—Chapelle de l'Hospice St-Charles.
1870—Chapelle de Jésus-Marie.
1872—Chapelle de Nazareth.
1873—Chapelle du Sacré-Coeur (Hôpital.)
1874—Chapelle de l'Hospice de la Miséricorde.
1877—Chapelle des mariages (St-Louis.)
1878—Eglise de N.-D. de la Garde.
1880—Eglise de N.-D. de Lourdes.
1880—Chapelle de l'Asile Belmont.
1884—Eglise de Stadacona.
1888—Chapelle des Frères, Jacques-Cartier.
1890—Chapelle des Domicaines.
1890—Chapelle de Villa-Manrèse.
1891—Eglise de N.-D. du Chemin.
1892—Eglise des Franciscaines.
1893—Chapelle de l'Orphelina d'Youville.
1893—Chapelle des Frères Haute-Ville.
1896—Eglise de Limoilou.
1898—Eglise Saint-Malo.
1899—Chapelle des Frères Maristes, St-Malo.
1899—Chapelle du Pensionnat St-Louis.
1900—Chapelle des Pères du Sacré-Coeur.
1900—Chapelle des Pères de Ste-Croix.

1900—Chapelle des Pères Blancs.
1901—Chapelle de l'Hospice St-Anoine.
1902—Chapelle de Mastaï.
1903—Chapelle des Soeurs Blanches d'Afrique.
1903—Chapelle des Soeurs de l'Espérance.
1903—Chapelle des Soeurs Servantes du St-Coeur de Marie.
1903—Chapelle de Soeur Bourgeois, St-Malo.
1904—Chapelle du Noviciat des Frères des Ecoles Chrétiennes.
Les chapelles privées de Madame Soucy, du Dr Landry et des demoiselles Caron.
1904—Eglise Ste-Geneviève.

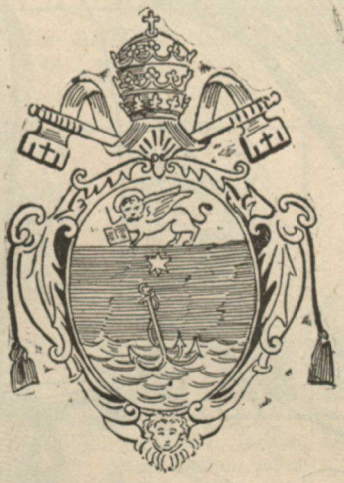

ARMES DE S. S. PIE X

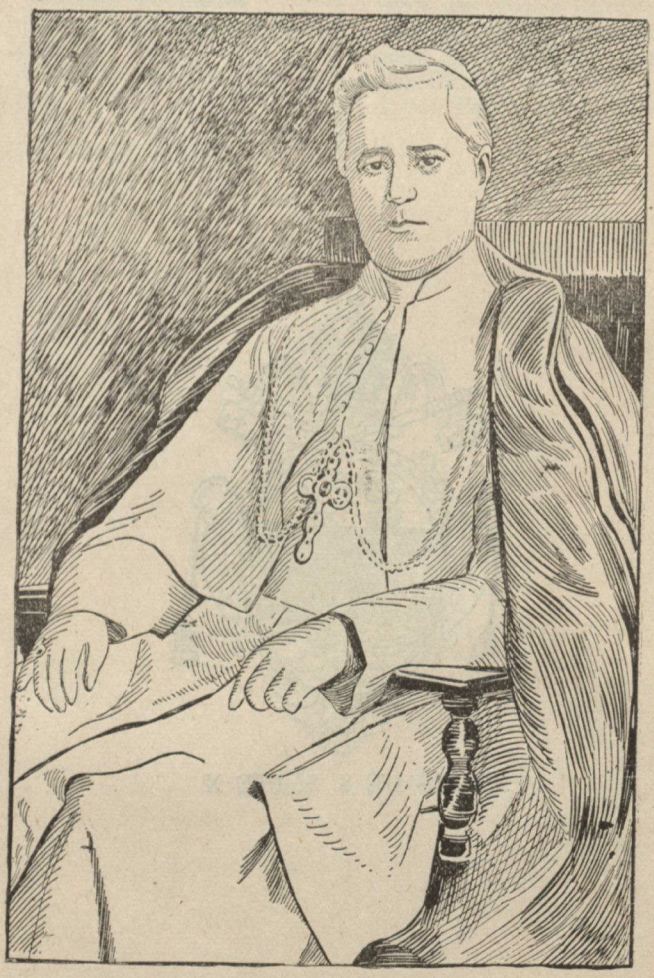

SA SAINTETE PIE X.

Né le 2 juin 1835. Elu Pape le 4 août 1903.

MEMBRES DU SACRE-COLLEGE

Lors de l'élection de Pie X

VANNUTELLI (Vincenzo) Italien, né en 1836.

SATOLLI, Italien, né en 1839.

CELESIA, Italien, né 1814.

CAPECELATRO, Italien, né en France, en 1824,

RAMPOLLL, Italien, même Sicilien, né en 1843.

DI PIETRO, Italien né en 1828.

FERRATA, Italien, né en 1847.

SVAMPA, Italien, né en 1851.

FERRARI, Italien, né en 1850.

GOTTI, Italien, né en 1834.

MANARA, Italien, né en 1829.

PRISCO, Napolitain, né en 1836.

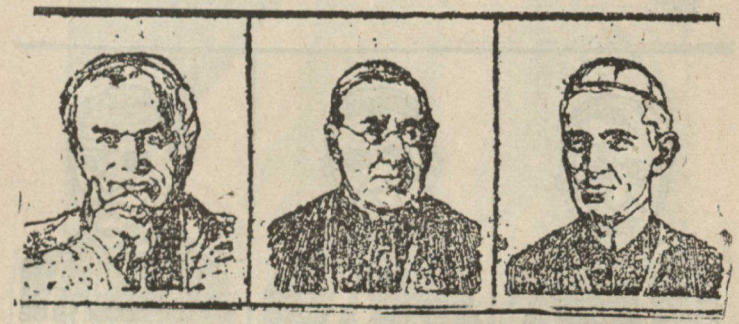

MATHIEU, Français, né en 1839.

GRUSHA. né en 1820

VASZARV, né en 1836

JEAN KNIAZ DE KOZIELSHO, né en 1842.

DE SKRBENSKY, né en 1863.

KATSCHTHALER, né en 1832.

KOPP, Prussien, né en 1837.

FISCHER, Allemand, né en 1840.

MORAN, Anglais, né en 1839.

LOGUE, Irlandais, né en 1840.

GIBBONS, Américain, né en 1834.

NETTO, Portugais, né en 1841.

CASSANAS Y PAGES, Espagnol, né en 1834.

SANCHA Y HERUAS, né en 1838.

HERRERA, Espagnol, né en 1835.

HERRERA Y ESPINOZA DO LOS MONTEROS, Espagnol, né en 1823.

MACCHI, Italien, né en 1832.

SEGNA, Italien, né en 1836.

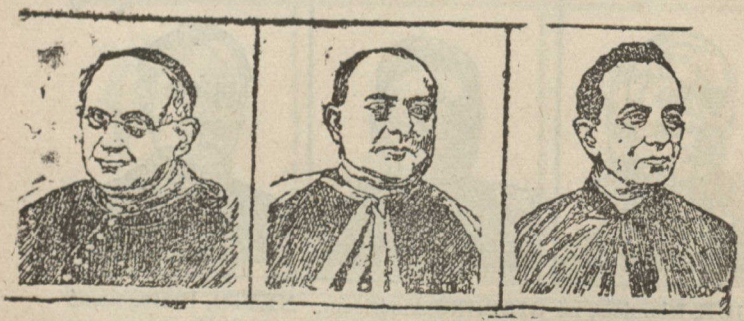

PIEROTI, Italien, né en 1836.

TRIPEPI, Italien, né en 1837.

CAVAGNIS, Italien, né en 1841.

DELLA VOLPE, Italien, né en 1844.

STEINHUBER, Allemand, Jésuite, né en 1825.

VIVES Y TUTOI, Espagnol, né en 1854.

SAMMINIATEEI, Italien, né en 1840.

NOCELLA, Italien, né à Rome.

SARTO, patriarche de Venise, né en 1835.

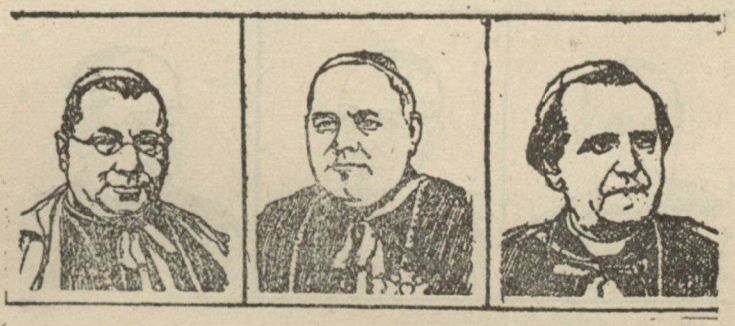

AJUTI, Romain, né en 1849.

TALIANI, Italien, né en 1841.

LANGENIEUX, Français. né en 1824.

RICHARD, Français, né en 1819.

GOSSENS, Belge, né en 1827.

PERRAUD, Français, né en 1828.

LECOT, Français, né en 1831, archevêque de Bordeaux.

COULLIÉ, Français, archevêque de Lyon, né en 1829.

LABOURE, Français, né en 1842.

CRETONI, Italien, né en 1833.

CASALI DEL DRAGO, Italien, né en 1838.

CASSETTA, Italien, né en 1841.

PORTANOVA, Italien, né en 1850.

NAVA, Italien, né en 1854.

RESPIGHI, Italien, né en 1843.

RICHELMY, Piémontais, né en 1850.

MARTINELLI, Italien, né en 1845.

GENNARI, Italien, né en 1839.

CAVICCHIONI, Italien, né en 1843.

BOSCHI, Italien, né en 1838.

BACILIERI, Italien, né en 1842.

MOCENI, Italien, né en 1823.

OREGLIA, marquis de San Stefano, Italien, né en 1828.

VANNUTELLI (Serafido), Italien; né en 1836.

AGLIARDI, Italien, né en 1832.

SON EMINENCE LE CARDINAL MERREY DEL VAL,
Secrétaire d'Etat du Vatican. Né le 10 octobre 1865.

SON EXCELLENCE MGR DONATO SBARETTI,
Archevêque titulaire d'Ephèse et délégué apostolique au Canada, 1904.

SA GRANDEUR MGR LOUIS- NAZAIRE BEGIN.
Archevêque de Québec, le 12 avril 1898.

NOTES HISTORIQUES

— SUR —

LE TIERS-ORDRE

A QUÉBEC

1678 - 1902,

PAR

Fr. BIENVENU D'OSIMO

DU TIERS-ORDRE

QUÉBEC

IMPRIMÉ PAR LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE " LE SOLEIL "

1903

ARMES DE CHRISTOPHE COLOMB

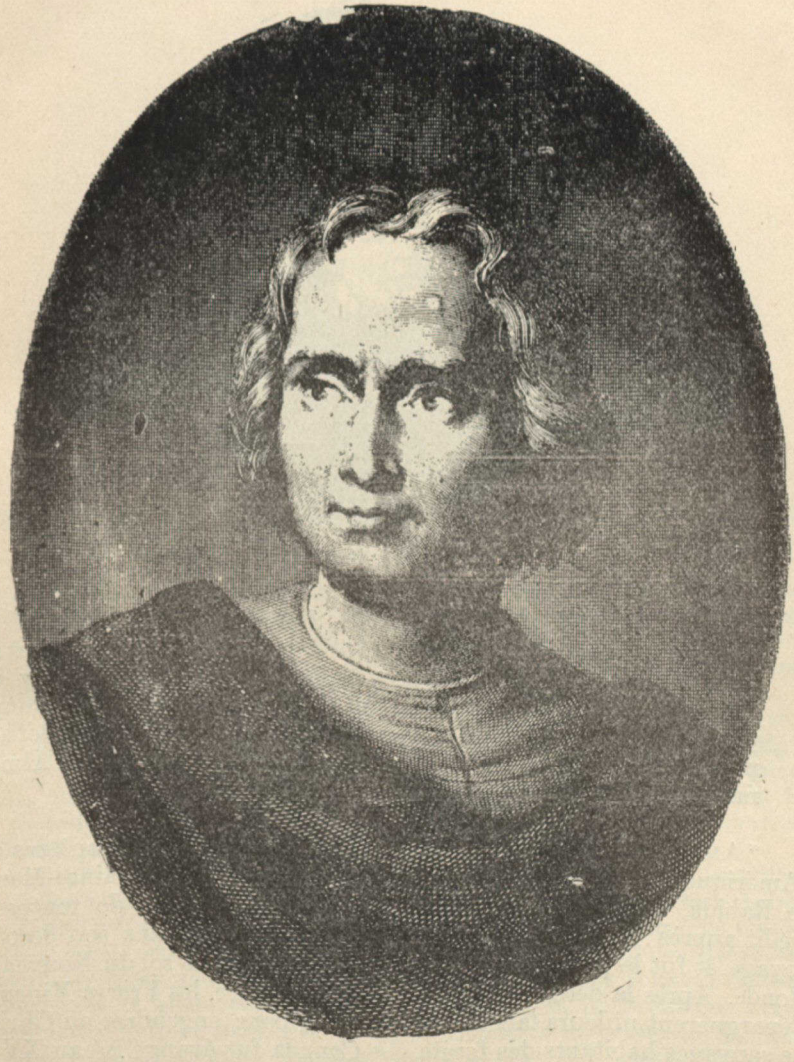

CHRISTOPHE COLOMB, premier tertiaire du Nouveau-Monde, en 1492. " Il a porté l'habit franciscain et le cordon à l'extérieur," dit Roselley de Lorgues, vol. I, p. 557.

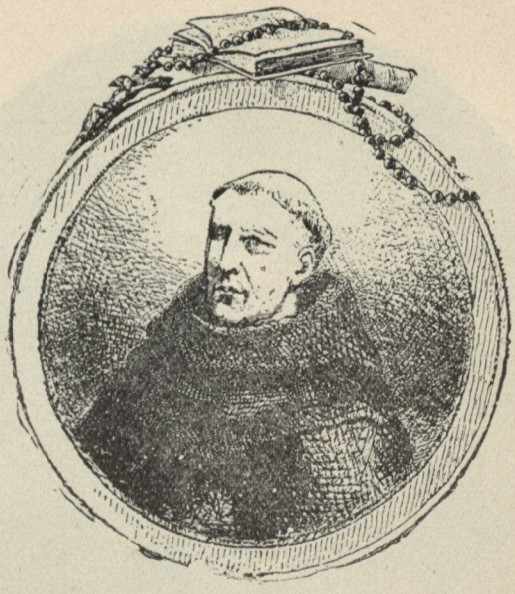

R. P. JUAN PÉREZ DE MARCHENA, franciscain, qui a célébré la première messe dans le Nouveau-Monde, en 1493. Il était le protecteur de Colomb. D'après l'opinion de l'abbé Roselley de Lorgues, ce dût être ce Révérend Père franciscain qui a admis Christophe Colomb dans le Tiers-Ordre en 1492, avant son départ pour le Nouveau-Monde. Voici ce que nous lisons dans l'Almanach des Missions Franciscaines de 1903 :

"AMÉRIQUE.—Les Frères Mineurs ont été les premiers apôtres de l'Amérique. Le P. Jean Pérez, gardien du couvent de Sainte-Marie de Rabida, appuya les projets de Christophe Colomb de tout son crédit auprès de la cour d'Espagne, l'accompagna dans son second voyage et fut le premier prêtre qui mit le pied sur le sol du Nouveau-Monde. Après la découverte de ce vaste territoire, les Frères Mineurs n'épargnèrent ni leurs labeurs ni leur sang pour engendrer au Christ les sauvages habitants des forêts. Le Canada fut évangélisé, au XVIe siècle, par les Frères Mineurs. Ils ont actuellement quatre établissements : à Montréal, Québec, Trois-Rivières et London. Les Etats-Unis comptent près de 800 Frères Mineurs, ayant des couvents dans 32 diocèses."

CHAPITRE I.

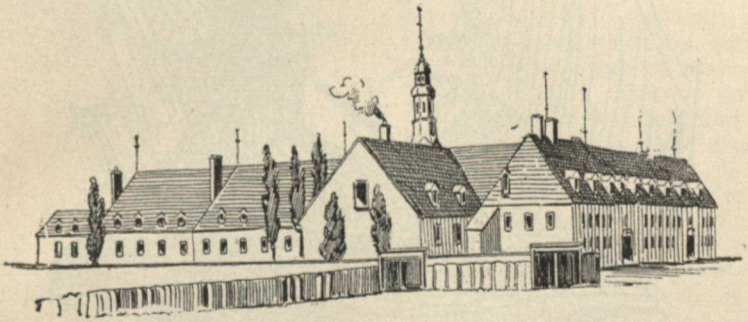

2e Couvent des Récollets où fut érigé le Tiers-Ordre à Québec, en 1678

La chapelle du Tiers-Ordre de St-François d'Assise, érigée en 1678, par le R. P. Valentin Leroux, Récollet, gardien et supérieur du couvent de Notre-Dame des Anges ; bâtie par Louis Bédard, charpentier, fils d'Isaac Bédard, premier ancêtre canadien de toutes les familles Bédard du Canada, et sous la surveillance du Frère Didace Pelletier, premier Récollet canadien, dont nous aurons l'occasion de parler plus loin. Cette chapelle du Tiers-Ordre existe encore à Québec et je crois pouvoir dire sans me tromper, que c'est la plus ancienne et la seule chapelle qui existe dans tout le pays, qui fut construite sous le régime français.

Cette vénérable chapelle, construite à la requête de M. Jean Gibaut et de sa femme, Marie-Suzanne Binet de Beauport, est située au sud-ouest de la sacristie et du choeur de l'Eglise de l'Hôpital-Général actuel, et en arrière des appartements du chapelain. Elle est en usage aujourd'hui pour le choeur de la communauté. C'est là que les religieuses vont prier tous les jours.

Dans le contrat d'échange du couvent des Récollets avec Mgr de St-Valier, il est fait mention que les Récollets emporteraient le baluste de la chapelle et autres effets.

Pour la preuve de la construction de la chapelle du Tiers-Ordre, voici l'acte passé entre le comte de Frontenac, syndic des Récollets, et Jean Gibaut et Suzanne Binet, son épouse. M. de Frontenac avait ses chambres au-dessus de la chapelle, et elles sont encore désignées aujourd'hui par les Mères de l'Hôpital-Général : les appartements du comte de Frontenac.

1678. Copie de la donation faite par devant Romain Becquet, notaire, à Québec, aux PP. Récollets, par Jean Gibaut et Suzanne Benet,

R. P. Valentin Leroux, Récollet, qui a érigé la première chapelle du Tiers-Ordre à Québec, en 1678. On rapporte que c'est lui qui fit transporter dans l'égilse des Récollets le corps de Louis Hébert, premier habitant de Québec.

---

sa femme, demeurant à Beauport... ...lesquels, considérants que depuis un long temps ils ont la volonté de se donner entièrement à Dieu, en lui offrant leurs personnes et leurs biens, pour être employés à son honneur et service, et qu'ils ne pouvaient accomplir leur dessein plus avantageusement qu'en se donnant à une maison religieuse pour y vivre et mourir, en rendant à Dieu et à la communauté tous les services dont ils seraient capables et ayant une particulière dévotion à leur père Saint-François, dont ils ont professé le Tiers-Ordre, s'étaient pour cet effet retirés par devant haut et puissant seigneur Messire Louis de Buade Frontenac, chevalier, comte de Palluau, conseiller du roi en ses conseils, gouverneur et lieutenant-général pour Sa Majesté en ce pays de Canada, et au nom, comme protecteur et père spirituel des Révérends Pères Récollets de l'Ordre de St-François, établi en ce dit pays au lieu dit Notre-Dame des Anges, et leur syndic apostolique et lui auraient proposé de se donner entièrement au service des dits Révérends Pères Récollets en leur couvent et maison de Notre-Dame des Anges, en quelques em-

R. P. Luc Filiastre, Récollet, directeur du Tiers-Ordre, de 1678 à 1684. Il a été le premier chapelain des Ursulines des Trois-Rivières, en 1697.

---

plois où ils voudraient les mettre comme personnes données à la dite maison, supplient mon dit seigneur le gouverneur, qu'il leur soit pour cet effet donné sur les terres du dit lieu de Notre-Dame des Anges une petite maison de dix-huit pieds carré, avec des autres bâtiments nécessaires hors la clôture du dit couvent, où ils puissent loger et demeurer le reste de leurs jours, et comme il y a de la dépense à bâtir, ils s'offrent de fournir la moitié des frais qu'il conviendra faire pour les dits bâtiments qui demeureront toutefois à l'usage et pour le service du dit couvent, renonçant à tout droit de propriété, nonobstant qu'ils contribuent aux frais de leur construction, comme aussi qu'il leur soit donné par le dit couvent leur nourriture tant qu'ils vivront et toutes les assistances nécessaires, tant spirituelles que corporelles.... et pour une plus grande abnégation et détachement de tous biens, ne veulent à l'avenir en posséder aucuns, soit meubles ou immeubles, les dits Gibaut et Benet, sa femme, donnent, quittent, délaissent et abandonnent à mon dit seigneur, au dit nom, tous leurs biens meubles et immeubles, consistant en une habitation située au dit Beauport, sur laquelle ils sont demeurants, quelques bestiaux et meubles, sans aucune chose par eux en réserver ni retenir, le tout montant environ à la somme de deux mil cinq cents livres et attendu que les dits RR. PP. Récollets, en vertu de leur possession, ne peuvent ni ne veulent posséder aucun bien en propre, les dits Gibaut et sa femme supplient très humblement mon dit seigneur le gouverneur, de faire vendre les dits biens, tant meubles que immeubles, pour des deniers en provenant, être pris la somme de quinze cents livres pour être employée à la bâtisse d'une chapelle qui sera faite et construite joignante et attenante l'église des dits Rév. Pères Récollets, qui sera destinée pour les assemblées et dévotions des Frères et Soeurs du Tiers-Ordre et dédiée à St-François, St-Elzéar et Ste-Delphine, dans laquelle les dits donateurs auront droit de sépulture pour leurs personnes seulement, comme aussi pour tous les frères et soeurs du dit Tiers-Ordre qui le requerront, plus ce qu'il faudra pour fournir à la moitié de la dépense qu'il conviendra faire pour la bâtisse de la dite petite maison et autres bâtiments comme dit est... toutes lesquelles closes et conditions ont été acceptées et agréées par mon dit seigneur le gouverneur à ce présent, au dit nom.

Fait et passé au Château de St-Louis de Québec, l'an mil six cents soixante et dix-huit, le dix-huitième jour de juillet, en présence de Maî-

Saint François reçoit les deux premiers tertiaires, Luchesio et Bona Donna.

tre Guillaume Roger, premier huîssier du Conseil Souverain de ce pays et de Jean Marnay, clerc, demeurant au dit Québec, appelé pour témoins, qui ont signé en la minute des présentes avec mon dit seigneur le gouverneur Gibaut et notarié et à la dite Benet, déclare ne savoir écrire ni signer de cet enquise suivant l'ordonnance. (Xiste LeTac. p. 194).

M. Jean Gibaut a signé plusieurs contrats, pour et au nom des Pères Récollets. Sa femme, Suzanne Benet, a été inhumée le 6 juin 1699, dans l'église des Récollets, à la Haute-Ville.

Nous lisons dans la règle du Tiers-Ordre que " François était depuis quelque temps sous l'impression des premières opérations de la grâce, lorsque, assistant un jour au saint-sacrifice de la messe, dans l'église de Ste-Marie des Anges, il fut frappé par ces paroles de l'évangile : " Ne portez ni or ni argent, ni provisions pour le voyage, ni deux vêtements, ni souliers, ni bâton." Ces paroles que Jésus-Christ adressait autrefois à ses apôtres, furent pour lui comme une révélation de la belle et riche vertu de pauvreté.

" Voilà ce que je cherche, s'écria-t-il alors, voilà ce que je désire de tout mon coeur. Il brûle d'un

Saint-François d'Assise, fondateur des trois Ordres franciscains. Né à Assise, le 26 septembre 1182, fils Pierre Bernadone et Marie Pica ; baptisé sous le nom de Jean, et fut nommé François par son père, parce que sa mère était d'origine française. Il fit profession le 16 avril 1209 ; fonda le second Ordre en 1212, et le troisième, en 1221 ; mort le 4 octobre 1226 et canonisé par Grégoire IX, le 16 juillet 1228.

---

saint zèle pour la perfection évangélique, il donne son habit à un pauvre, se revet d'un sac, pour ceinture, il prend une corde, et dès ce moment il commence à prêcher la pénitence, joignant la prière presque continuelle aux plus grandes austérités, et mendiant de porte en porte son pain de chaque jour.

" C'est en ce jour que fut fondé l'Ordre des Frères-Mineurs appelés aussi Franciscains, du nom de leur fondateur ; c'est en ce jour que St-François choisit pour lui la croix avec son abjection et son dénuement, qu'il arbora l'étendard de la sainte pauvreté, autour duquel on vit bientôt se ranger des milliers de disciples.

" St-François avait vingt-cinq ans lorsque s'opéra en lui cette merveilleuse transformation. La nouvelle de ce changement se répandit bientôt dans toute la contrée ; sa conduite parut au monde une folie, et celui dont se glorifiait autrefois la ville d'Assise est devenu maintenant la fable et la risée de ses concitoyens. Son père le déshérite et refuse de le reconnaître pour son fils ; ce nouveau genre de vie lui attire mille avanies, et François se réjouit en son âme, il savoure la bonté et l'ignominie qu'il a volontairement embrassées par amour pour son divin Maître.

" Mais autant il reçoit de mépris de la part des hommes, autant Dieu se plaît à le combler intérieurement de faveurs spirituelles. Dans ses ferventes oraisons, Jésus-Christ lui apparaît quelquefois comme attaché à la croix ; son âme, à ce grand spectacle, se trouve toute pénétrée du feu de la charité ; l'image de Jésus crucifié s'imprime si profondément dans son cœur, qu'il ne peut penser à ce grand mystère sans verser des torrents de larmes. A mesure que le feu de la charité devient en lui ardent, l'amour pour les mépris, les objections et la pauvreté augmente dans son âme. Jamais homme ne soupira plus que lui après les humiliations et les souffrances; jamais homme n'embrassa une pauvreté si complète et ne l'aima d'une affection si vive. La pauvreté évangélique devint comme le fondement et le caractère particulier de son ordre.

" Attiré par la suave odeur des vertus de François, trois de ses concitoyens viennent successivement lui demander le privilège de sa pauvreté. Quelque temps après, huit autres sollicitent et obtiennent la même faveur.

Il se voit ainsi entouré de onze compagnons, lorsque se trouvant dans la ville de Riéti, il rencontre un officier nommé Angelo Tancrède ; le saint l'aborde sans le connaître, et, éclairé d'une lumière d'en haut : Angelo, lui dit-il, il y a assez longtemps que vous portez le baudrier, l'épée et les éperons, il faut maintenant que vous ayez pour baudrier une grossière corde, pour épée la croix de Jésus-Christ, pour éperons la boue et la poussière ; suivez-moi, je vous ferai soldat de Jésus-Christ." Au même instant l'officier quitte tout et s'enrôle sous l'étendard de la sainte pauvreté.

" Peu de temps après, le saint s'acheminait vers Rome, accompagné de ses disciples, afin de déposer aux pieds du vicaire de Jésus-Christ la règle qu'il avait composée pour son Ordre naissant.

" Innocent III occupait la chaire de St-Pierre, lorsque les enfants de St-François arrivèrent à Rome. Cet illustre pontife approuva la règle, nomma François général du nouvel Ordre et lui conféra le diaconât. L'humble fondateur ne consentit jamais à accepter le redoutable fardeau du sacerdoce.

" St-François avait fondé son premier Ordre en 1209. C'est en 1212 qu'il établit le second Ordre.

" Lorsque le séraphique Père prêchait à Assise, Ste-Claire, issue d'une des plus nobles familles de cette ville, vint se ranger sous sa conduite pour embrasser la perfection évangélique. Ste-Agnès sa jeune sœur, et quelques autres vierges, désireuses de mener une vie plus parfaite, se joignirent à Claire. St-François pour les séparer du monde leur donna une règle basée sur la pauvreté évangélique. Telle est l'origine du second Ordre fondé par St-François sous le nom de " Pauvres Dames " ; ces religieuses sont aussi appelées " Cla-

Le crucifix de Saint-François.

risses," du nom de sainte Claire, qui fut la première abbesse.

" Mgr Emard, évêque de Valleyfield, a fondé une communauté de Clarisses dans son diocèse, en 1902.

" Le troisième ordre.—Ce fut vers 1221, que St-François initia à ce nouveau genre de vie le marchand Luchesio, homme auparavant factueux et avare, que la parole du saint avait touché et converti.

" Luchesio et sa pieuse compagne Bona-Donna prièrent donc St François, alors de passage à Poggi-Bonzi, en Toscane, de leur tracer une règle de vie appropriée à leur état. François répondit avec cette simplicité évangélique qui faisait son caractère : J'ai songé depuis peu à instituer un troisièmeOrdre, où les personnes mariées pourront servir Dieu d'une manière plus parfaite ; et je crois que vous ne sauriez mieux faire que d'y entrer Après avoir sérieusement réfléchi, Luchesio et Bona-Donna demandèrent à être admis dans le nouvel institut. St-François leur fit prendre un habit simple et modeste, de couleur cendrée, avec une corde à plusieurs noeuds pour ceinture, et leur prescrivit de vive voix quelques pratiques, jusqu'à ce qu'il eut composé sa règle. Bientôt après, il reçut, dans ce genre de vie, un grand nombre d'autres personnes de Poggi-Bonzi et de Florence. Telle est l'origine de l'Ordre de la Pénitence, appelée aussi le Troisième Ordre de St-François, ou Tiers-Ordre, a cause des deux premiers que ce saint avait déjà institué.

Pour bien saisir et comprendre les différentes branches du premier Ordre franciscain, je ferai suivre ici un extrait du mémoire du Très Révérend Père Colomban, Provincial du Canada : " La sainte règle, dont le Christ lui-même dotait son Eglise, par l'entremise de St-François d'Assise, fut présentée à l'approbation du Souverain Pontife, en 1209. L'Eglise était alors gouvernée par Innocent III qui, après mûre délibération, donna une approbation, ratifiée plus tard par la Bulle :

" Solet Annuere" d'Honorius III, le 29 novembre 1223."

" Des divergences dans l'observation de la pauvreté volontaire, que cette règle avait pour fondement, et l'application à imiter quelques vertus particulières de saint François, furent la source de divisions qui, dans les décrets de la Providence divine, devaient donner naissance à trois grands Ordres : les Frères Mineurs, les Conventuels et les Capucins. La première de ces familles se parta-

gea elle-même en quatre branches différentes : les Observants, les Réformés, les Déchaussés ou Alcantarins et les Récollets, conservant toutes les quatre un lien commun de dépendance envers le même ministre général."

Sa Sainteté le Pape Léon XIII, glorieusement régnant, par sa constitution apostolique "Felicitate quadam", du 4 octobre 1897, vient de détruire ces quatre dernières dénominations et restituer l'ordre dans son unité primitive, "sous l'unique nom de Frères Mineurs".

Les deux Ordres des Conventuels et des Capucins ont conservé leur vie indépendante.

" Ce détail hitorique était nécessaire, pour établir le lien de famille qui existe entre les anciens Récollets premiers missionnaires du Canada, et les Franciscains actuels ; lien que la diversité des noms pouvait rendre difficile à saisir.

Pelletier, Claude, en religion, frère Didace, né à Sainte-Anne, le 28 juin 1657, fils de George Pelletier et de Catherine Vannier. Il prit le Saint-habit le 9 mai 1677, par le révérend Père Potentien Ozon, supérieur, en même temps que le R. P. Joseph Denis de la Ronde. Ce sont les premiers religieux du Canada. Il mourut au Trois-Rivières, le 21 février 1699. Un des plus touchants souvenirs des premiers jours de notre Hôpital, dit l'histoire des Ursulines des Trois-Rivières, est le décès d'un saint canadien, le frère Didace Pelletier, frère récollet, natif de Ste-Anne de Beaupré, mort en odeur de sainteté dans l'Hôtel-Dieu, le 21 février 1699, et que Dieu honora du don des miracles. Il avait été admis dans l'ordre le 9 mai 1677, par le R. P. Potentien Ozon, supérieur. Le frère Didace appelé à la mission des Trois-Rivières, embaumait la ville du parfum de ses vertus. On sent cette fleur tombée des jardins du Paradis, préoccupé et attiré l'attention. Sa vue encourage l'humble chrétien qui se traîne dans les sentiers de la vie ordinaire, ses exemples sont un livre où il aime à lire. Aussi entourait-on le pauvre religieux d'une vénération profonde.

Ses frères ne furent pas les derniers à lui rendre hommage ; emportés par l'admiration, ils bénissaient Dieu de leur avoir donné un tel compagnon et ils le regardaient comme la gloire de leur ordre. A la mort du frère Didace, il n'y eut qu'une voix pour glorifier le pauvre frère et lui donner le plus beau titre que l'on puisse donner à un homme, le nom de saint.

Le Frère Didace Pelletier, qui a surveiller les travaux de la chapelle du Tiers- Ordre, en 1678.

CHAPITRE II.

LE TIERS-ORDRE A QUEBEC, DE 1858 à 1882.

R. P. FLAVIEN DUROCHER, O. M. I., directeur du Tiers-Ordre, en 1859 à 1876.

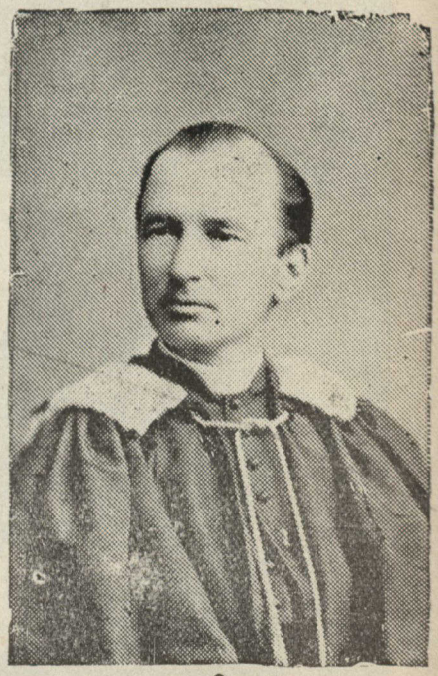

M. L'ABBE L. N. BEGIN,
Un des premiers zélateurs du Tiers-Ordre à Québec.

On se demande souvent s'il y a toujours eu des tertiaires à Québec après l'extinction des Récollets en 1813 après la mort du père Louis Demers. Je suis porté à le croire. Le Frère Louis, dernier Récollet décédé le 9 août 1848, à Québec, a dû dans le cours de sa carrière engager les personnes du monde à entrer dans le Tiers-Ordre et qu'il devait y avoir quelqu'un de délégué pour faire ces admissions, mais ce qu'il y a de certain c'est qu'il y avait deux fraternités avant 1800, une pour les Soeurs et une pour les Frères. Elles avaient leurs directeurs et leur chapelle particulière, premièrement à Notre-Dame des Anges, de 1678 à 1692, et ensuite dans la chapelle de l'Hospice des Récollets à la haute-ville.

M. Romain Becquet, Notaire Royal, avait souscrit pour la construction de la chapelle à condition de s'y faire enterrer, d'après le Mémoire des Récollets, par Margry, vol. I. p. 25.

" Romain Becquet, avons-nous dit, est décédé à Québec, dans la salle de l'Hôpital, le 20 avril 1682, et fut inhumé dans le cimetière des pauvres. Il était du Tiers-Ordre des Récollets et avait contribué à la bâtisse de la chapelle de cette confrérie, à condition qu'il y serait enterré et l'avait demandé par son testament, et l'évêque le lui avait promis. Après sa mort, l'évêque se refusa à cette dernière

Madame GEORGE PERRON, première tertiaire, le 24 juin 1858. Décédée en 1896.

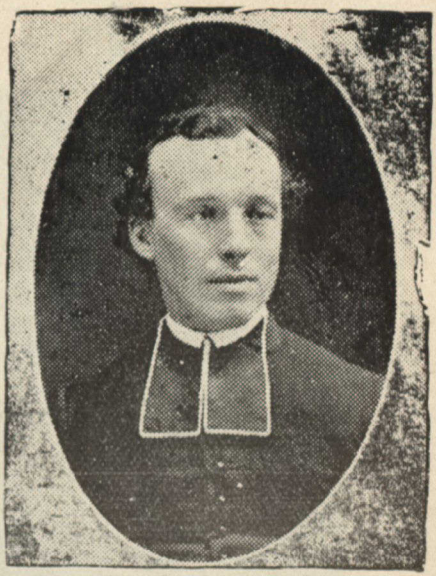

M. L'ABBE JAMES P. SEXTON

Un des premiers zélateurs du Tiers-Ordre à Québec.

volonté, quoique Frontenac exécuteur testamentaire de Becquet, lui en fit de fortes instances."

M. Alexis Sauvageau, charpentier, était du Tiers-Ordre, et il fut inhumé le 17 décembre 1749, dans l'église des Récollets, à la Haute-Ville.

Le 30 mai 1858, arrivaient à Québec, deux Pères Capucins de la mission allemande, de Milwaukee, diocèse de Wisconsin, Etats-Unis, pour faire une collecte en faveur de leur nouvelle maison. Un des deux prêcha le lendemain dans la cathédrale de Québec. Il portait le nom de François d'Assise ; ils se retirèrent, durant leur séjour à Québec, chez les RR. PP. Jésuites. Et c'est dans la chapelle des Jésuites que le Père François d'Assise reçut du Tiers-Ordre les deux premières tertiaires de la fraternité établie à St-Sauveur, en 1882. Ce sont : Madame Apolline Létourneau, épouse de George Perron, et madame Angélique Lemieux, épouse d'Amable Savard, soeur d'Octave Lemieux, qui vient de mourir. Madame Perron fut reçue le 24 juin 1858, et madame Savard le lendemain, le 25.

Après l'année de noviciat, le 19 novembre 1859, le R. P. Durocher, O. M. I., supérieur de la maison de Saint-Sauveur, assisté du R. P. Grenier, O. M. I., leur fit faire la profession. Il est plus que probable que le R. P. Durocher tenait les pouvoirs nécessaires à cette fin, du R. P. François d'Assise, car il a continué ensuite à recevoir les tertiaires. Il les réunissait une fois tous les mois, dans la sacris-

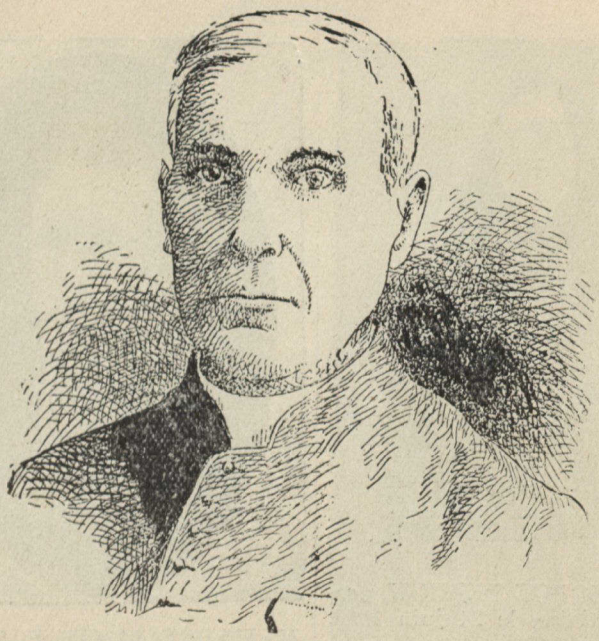

M. l'abbé LEON PROVENCHER,
Un des premiers zélateurs du Tiers- Ordre à Québec.

---

tie de la paroisse. Voici quelques noms de ses premiers tertiaires : Mme Ed. Giguère, M. Louis Falardeau, N. P., M. Léopold Falardeau, N. P., et sa femme, M. J. P. Lachance, instituteur, mort ces jours derniers, et sa femme, M. J. B. Hamel, N. P., M. Elie St-Hilaire, instituteur à Beauport, plus tard membre de la Législature, et Mlles Henriette Giguère et Félicité Vaillancourt, etc.

Les premiers membres de la fraternité actuelle de Saint-Sauveur ont été reçus par l'abbé L. N. Bégin, prêtre du Séminaire, aujourd'hui archevêque de Québec, et par M. Fraser, actuellement curé de Ste-Anne de la Pocatière, M. Léon Provencher, ancien curé de Portneuf, et de M. James P. Sexton, vicaire à St-Roch, décédé le 21 août 1885.

M. le curé Fraser a en sa possession les documents qui conféraient les pouvoirs, à lui, à l'abbé L. N. Bégin et à M. Sexton.

Voici une étude sur le Tiers-Ordre à Québec, faite par le R. Père Frédéric de Ghyvelde, Franciscain, et qui a paru dans la "Revue du Tiers-Ordre", en 1896 :

Madame **AMABLE SAVARD**, deuxième tertiaire, le 25 juin 1858. Elle est âgée de 80 ans.

R. P. FREDERIC DE GHYVELDE, Frère Mineur, franciscain, ordonné le 17 août 1870, vint au Canada en 1881, Commissaire de la Terre-Sainte en 1888 ; premier visiteur régulier de la Fraternité de Québec en 1888.

ETUDE HISTORIQUE SUR LE TIERS-ORDRE AU CANADA

" Le 24 août 1881, par un temps froid et pluvieux, un pauvre Franciscain traversait le fleuve à Lévis, pour se rendre à la petite paroisse du Cap Rouge. Là, il célébrait, vers 11 reures, la première messe, croit-on, qui ait été célébrée par un Franciscain des Observants de France, depuis la disparition des derniers Récollets au Canada.

" Le R. P. Frédéric de Ghyvelde, missionnaire apostolique et vicaire Custodial, venait de Terre Sainte, pour négocier, au nom de la S. C. de la Propagande, avec Nos Seigneurs, archevêques et évêques, l'oeuvre importante de la quête du Vendredi-Saint, pour la garde et l'entretien des Saints-Lieux ; négociation qui eut les plus heureux résultats, grâce à la bienveillance de tous Nos Seigneurs de l'épiscopat canadien.

" A sa première visite, qui dura 8 mois, dans ce pays, autrefois évangélisé par ses Frères, le Père Frédéric, avec la bénédiction des évêques, s'occupa de la diffusion du Tiers-Ordre au Canada. Déjà, des prêtres zélés et munis des pouvoirs nécessaires, avaient commencé prudemment une oeuvre de propagande. Mais en dehors des deux belles fraternités déjà existantes à Montréal et aux Trois-Rivières, il n'y avait pas ailleurs, au moins que l'on sut, de Fraternités véritables. La ville de Québec, avec ses alentours, possédait quelques Tertiaires isolés, une centaine environ. Le Père songea à les réunir, en leur prêchant une petite retraite. Monseigneur lui donna avec bonté tous les pouvoirs nécessaires, et M. le curé de St-Roch mit à sa disposition la belle église de la Congrégation.

" Tout le clergé de St-Roch l'aida, dans cette première mission, avec la plus cordiale sympathie.

" La retraite fut annoncée par les journaux. Le Père missionnaire avait préparé des instructions sur les vertus religieuses à pratiquer dans le monde. Il croyait, dans sa simplicité, n'avoir qu'une petite réunion d'âmes pieuses. En arrivant pour sa première conférence, il trouva l'église pleine de monde : on estima à trois et même quatre mille, le nombre de ses auditeurs. La cité de Champlain voulait lui prouver qu'elle n'avait rien perdu de l'antique Foi canadienne, et qu'elle se souvenait d'a-

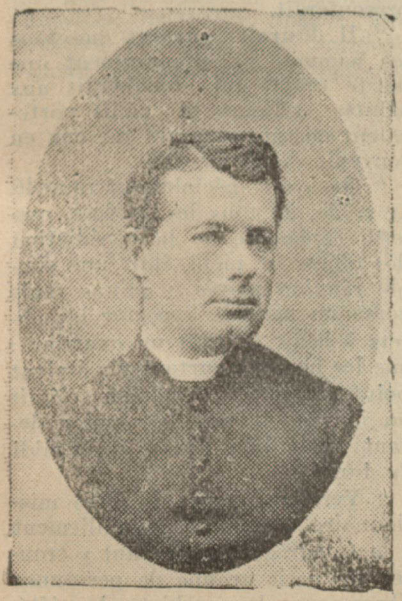

M. L'ABBE G. FRASER,

Un des premiers zélateurs du Tiers-Ordre à Québec.

voir donné l'hospitalité aux premiers Apôtres du pays, les Enfants de Saint François d'Assise. Cette affluence si prodigieuse du dimanche soir ne diminua point de toute la semaine. Le Père Frédéric avait apporté avec lui de précieuses Reliques de Terre-Sainte, enchâssées dans du bois des Oliviers de Gethsémanie. Il annonça dès le lendemain, lundi, qu'il les ferait vénérer, chaque jour, dans l'après-midi, pour les quelques personnes de bonne volonté que leurs occupations n'empêchaient point de se rendre à l'église. Le mardi, à deux heures, une foule considérable avait déjà envahi la belle et grande chapelle de la Congrégation. Il était impossible de circuler dans les allées et même dans la sacristie où s'étaient massés les derniers venus. Tel était l'esprit de foi dans cette pieuse multitude, que plusieurs malades avaient été transportés à l'église où ils attendaient leur guérison. La vénération des Reliques dura quatre heures : on peut estimer à huit mille les personnes qui se succédèrent. On avait apporté à la sacristie une paralytique. Après avoir vénéré les saintes Reliques, elle se leva, et alla trouver le missionnaire, au sanctuaire, en présence de toute l'assistance émerveillée. Tout le monde pleurait d'émotion à la vue du prodige et bénissait Dieu tout haut. La nouvelle s'en répandit aussitôt et dès ce moment les malades et les infirmes, ne cessèrent plus d'affluer à l'église et au presbytère. Ce fut une mission extraordinaire. Le missionnaire se rendait à l'église le matin, dès cinq heures, et n'en revenait que le soir à neuf heures. Même aux courts instants des repas, il n'était pas libre. Des foules de malades, de personnes souffrantes encombraient les abords et le salon du presbytère.

" Le samedi, la retraite se clôtura, dans l'après-midi, par la prise d'habit d'une centaine de postulantes, pour l'admission desquelles on avait été d'une grande sévérité. Il y eut aussi une centaine de professions. Ainsi se termina cette retraite des Tertiaires, la première prêchée au Canada, par un Père du Premier-Ordre, depuis le temps des Récollets. Jamais Québec n'oubliera cette démonstration de foi et de piété, si spontanée, si imprévue et si merveilleuse ?

" Tous voulaient avoir un souvenir de Terre-Sainte : mais où trouver de quoi satisfaire toute la ville accourue à cette intention. Le Père annonça que le lundi suivant, dans l'après-midi, vers une heure, il bénirait solennellement tous les objets de piété qu'on lui présenterait.

" Il désirait surtout que tous les hommes se procurassent une petite croix, qui toucherait aux saintes reliques et qu'ils porteraient ensuite toujours sur eux en souvenir de la mission.

" On avait spécialement rappelé, la veille, à tous les offices, que cette cérémonie de la bénédiction des objets de piété, était une simple réunion privée : qu'une seule personne pouvait apporter les objets à bénir de tout un quartier ; que les hommes surtout n'y étaient point convoqués : du reste, c'était un jour de travail, la réunion devant avoir lieu dans l'après-midi du lundi.

" Vers une heure, le Père missionnaire se rendait tranquillement à la Congrégation, croyant y trouver un petit groupe de personnes libres, avec leurs objets de piété, lorsqu'il vit venir à lui le sacristain tout effrayé de la multitude qui se pressait dans la chapelle : " Mon Père, disait-il avec anxiété,

il arrivera des malheurs ; la chapelle est incapable de contenir la foule : les hommes surtout se pressent et se foulent : ils montent sur la tête les uns des autres". La foule, en effet, était si grande, et la quantité d'objets de piété si prodigieuse, que le Père appliqua les reliques de Terre-Sainte sur de véritables monceaux d'objets étalés sur toute la longueur de la Table de Communion. Il passa et repassa, bénissant, appliquant toujours, et cette cérémonie dura d'une manière ininterrompue, l'espace d'environ cinq heures. On nous dit que les magasins de Québec et de Montréal n'avaient pu fournir toutes les croix pour les hommes et qu'on s'était adressé jusqu'aux Etats-Unis pour se les procurer.

" On estima, et sans exagération, à plusieurs centaines de milles, tous les objets de piété, croix, chapelets, médailles, images, médaillons, présentés ainsi successivement aux précieuses reliques de la Terre-Sainte. Rien de plus admirable que l'héroïque patience des bourgeois et des travailleurs confondus, au fond de l'église ; jusqu'aux derniers, ils attendirent leur tour, toujours debout, avançant graduellement. Le dernier se présenta à six heures quinze minutes, et il rayonnait de bonheur.

" Si nous n'avons pas cru devoir omettre ces détails, c'est parce que nos chers Tertiaires aimeront à les voir figurer en tête de l'histoire de leur Tiers-Ordre au Canada. Ils révèlent l'ardente sympathie restée au coeur des Canadiens pour leurs missionnaires de la première heure. Enfin et surtout ils glorifieront Dieu. C'est là une belle page dans l'histoire religieuse de notre chère cité Québecquoise. Elle montre ce qu'était la foi parmi nous en 1881 et ce qu'elle se montrerait à l'occasion aujourd'hui, malgré les prétendus triomphes de ceux qui se proclament les enterreurs de la vieille foi canadienne."

CHAPITRE III.

LE TIERS-ORDRE A ST-SAUVEUR, de 1882 à 1902.

Statue de saint François d'Assise de la Fraternité de Saint-Sauveur.

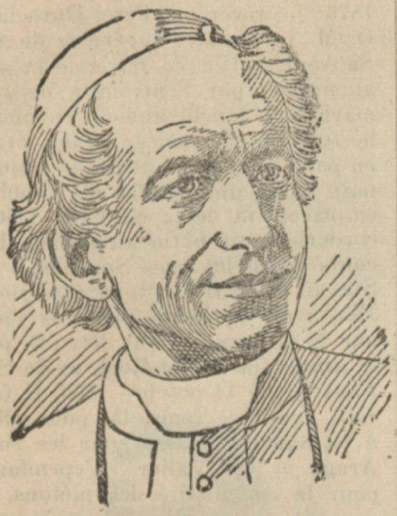

S. S. Léon XIII, le Pape du Tiers-Ordre.

Après la belle et fructueuse retraite des tertiaires isolés de Québec, en septembre 1881, qui fut prêchée par le rév. Père Frédéric, franciscain du premier Ordre, il devint nécessaire de les ériger en fraternité, selon les saintes règles, et par conséquent de leur donner un directeur. Le R. P. Frédéric avec l'approbation de Mgr l'archevêque Taschereau, délégua alors au R. P. Tortel les pouvoirs nécessaires pour fonder la Fraternité de Québec. Donc, muni de tous les pouvoirs, le révérend Père Joseph-Adolphe Tortel, O. M. I., supérieur de la communauté des Pères Oblats de St-Sauveur de Québec, érigea canoniquement et solennellement la Fraternité des Soeurs du Tiers-Ordre, dans la chapelle supérieure de Notre-Dame de Lourdes, le 19 novembre 1882, et fit renouveler leur profession, et nomma son premier discrétoire comme suit :

Mme Elzéar Julien, supérieure.
Mme Zéphirin Desroches, assist.
Mme Amable Savard, maîtresse des novices.
Mme Bénoni Lépine, trésorière.
Mme Joseph Lafrance, sacristine.
Mme Henri Drouin, M. de cérémonies.
Mme Louis Lépine, infirmière.
Mlle Flore Angers, secrétaire.
Mlle Louise Lefebvre, portière.
Mme Joseph Trudelle, secrétaire en mai 1883.

La fraternité des frères, ne fut érigée canoniquement que le 10 janvier 1886, par le R. P. Joseph Jodoin, alors directeur des deux fraternités, dans la chapelle inférieure de Notre-Dame de Lourdes. Il remplaça le petit conseil, qui avait été nommé par le R. P. Bournigale, en 1883, et qui se composait de M. Marcel Rochette, Siméon Gagné, Joseph Trudelle et Télesphore Gagnon, par le premier Discrétoire des frères en 1886, de la manière suivante :

M. Marcel Rochette, supérieur.
M Siméon Gagné, asst.
M. Laurent Laliberté, maître de novices.
M. Joseph Trudelle, trésorier.
M. Télesphore Gagnon, secrétaire.

Les deux fraternités ont toujours été sous la direction des RR. PP. Oblats de Saint-Sauveur. Et nous pouvons dire à la louange de la communauté que, presque tous les directeurs étaient de pieux et savants prédicateurs, qui auront chacun une petite notice biographique au bas de leur portrait.

La chapelle de Notre-Dame de Lourdes, où furent érigées les deux fraternités et qui sert encore de chapelle du Tiers-Ordre, est située sur l'ancien fief Récollets, coin des rues Sauvageau et Hermine. En

Sa Grandeur Mgr Elzéar-Alexandre Taschereau, premier protecteur du Tiers-Ordre à Québec.

" Pour favoriser autant qu'il dépend de Nous, dit Mgr l'archevêque, les personnes qui désirent entrer dans cette pieuse association, en vertu de pouvoirs spéciaux qui Nous ont été donnés le 28 mai 1884, par le révérend Père d'Andermatt, ministre général des Frères Mineurs Capucins. Nous donnons à tous les curés et missionnaires de l'archidiocèse, le pouvoir d'admettre leurs paroissiens à l'habit et à la profession du Tiers-Ordre de St-François, et celui de donner aux Tertiaires dans les jours fixés par le règlement pontifical du 30 mai 1883, la bénédiction portant indulgence plénière.

Monseigneur a pris l'habit du Tiers-Ordre en 1884, de M. l'abbé Bélanger, vicaire à la Basilique."

1876, le révérend Père Durocher, O. M. I., premier supérieur de St-Sauveur, obtint de madame la seigneuresse par l'entremise de son mari, le colonel James Turnbull, le terrain nécessaire, et qui était en parti vacant. Ce terrain comprenait aussi une partie de l'ancien emplacement de la corderie. Cette corderie était bâtie au milieu des cours entre les rues Sauvageau et Signaï, et obstruait toutes les rues. Elle avait 12 cents pieds de long sur 29 de large et fut détruite par le grand feu de St-Roch et de St-Sauveur, le 14 octobre 1866. Il fallait, avant ce temps-là, pour aller à St-Sauveur, passer par les rues Arago et St-Valier. Cependant, pour la commodité des piétons, il y avait un escalier dans la rue Hermine, pour passer par dessus la corderie qui couvrait tout l'espace de la rue Arago à la rue Bagot. A peu près vers le même temps, on a débouché les rues Colomb, Hermine et Bagot. Mais ce n'est qu'après l'annexion de la municipalité de St-Sauveur à la cité de Québec, que furent débouchées les autres rues.

Après la mort du révérend Père Durocher, le R. P. Grenier qui était supérieur, fit l'acquisition des autres terrains sur les rues Signaï et Colomb et qui étaient tous habités, afin d'avoir tout le bloc pour l'usage de la nouvelle chapelle, et l'on se mit à l'oeuvre. Les Pères firent une grande Loterie qui a rapporté plusieurs mille piastres. Sur la liste de loterie il y avait quatre maisons à être enlevées de place par les gagnants. C'est le R. P. Ouellet, O. M. I., qui était chargé de cette grande loterie. Les révérends Pères reçurent aussi plusieurs dons en argent et en effets. Les Dames de la Sainte Famille et les Enfants de Marie de toutes les parties de la ville, appartenant

alors aux confréries de St Sauveur, se mirent à l'oeuvre ; si bien que la chapelle fut élevée comme par enchantement et ouverte au culte le 8 décembre 1880. Il faut dire aussi que tous les Oblats sont nés financiers ; lorsqu'ils entreprennent quelque chose, ils réussissent toujours à merveille. Un directeur un peu diplomate avec les Enfants de Marie, peut reculer des montagnes ; on peut dire la même chose des Dames de la Sainte Famille.

LE REVEREND P. TORTEL,

Supérieur du Tiers-Ordre à Québec de 1882-83

(Extrait de la "Revue" du Tiers-Ordre)

Bon nombre de lecteurs de la "Revue" ont dû apprendre avec chagrin la mort du Rév. P. Tortel, arrivée le 22 du mois de février, car il est peu de religieux, à quelque Ordre qu'ils appartiennent, qui aient eu des rapports plus sincèrement amicaux avec le Tiers-Ordre que ce modeste et savant Oblat. Ottawa, Montréal et Québec ont eu tour à tour l'avantage de le voir se dépenser au milieu de la population, et chacune de ces villes en a gardé le meilleur souvenir.

Le Père Adolphe Tortel naquit en France, le 30 octobre 1826. Il fut ordonné à Marseille, le 7 juillet 1849. Neuf ans plus tard, ses supérieurs l'envoyaient en Canada, et à son arrivée en 1858, il fut chargé de la direction du collège d'Ottawa, fonction importante qu'il remplit pendant dix ans à la satisfaction générale. D'Ottawa il dut se rendre à Buffalo, où il séjourna jusqu'en 1875. De là il vint à Montréal où il passa quatre ans, faisant là comme partout ailleurs l'oeuvre de Dieu avec un zèle qui ne se démentit jamais.

Le P. Tortel arriva à Québec le 25 septembre 1879, pour remplacer le P. Grenier comme supérieur de la résidence de Saint-Sauveur. C'est sur ce nouveau théâtre que nous l'avons connu et admiré à l'oeuvre. Son séjour à Québec, qui ne fut que de cinq ans, a été bien rempli. Il érigea la chapelle de N.-D. de Lourdes, présida à l'inauguration de la Fraternité des hommes et des femmes qu'il avait réussi à fonder, obtint de Mgr Taschereau le diplôme reconnaissant la chapelle de Lourdes comme lieu de réunion des Tertiaires de la ville de Québec tout entière. Son dévouement à la propagation du Tiers-Ordre fut incontestablement grand, et ce fut un des plus grands bonheurs de sa vie que de travailler à l'érection de ces associations que Léon XIII a tant encouragées de parole et d'exemple.

Le 17 juillet 1883, le P. Tortel quittait Québec pour la résidence de Lowell, aux Etats-Unis. Il y vécut pendant plus de dix-sept ans, après de nombreux travaux consacrés au développement des oeu-

1901

S. Gagne, Assistant
L. Laliberté, Maître de novice,
M. Rochette, Supérieur
R. P. Jodoin,
J. Trudelle, Trésorier,
T. Gagnon, Secrétaire.

PREMIER DISCRETOIRE, en 1886.

vres catholiques au sein de la population Canadienne-française. Ici encore il réussit à établir le Tiers-Ordre, et l'on se rappelle que l'an dernier la Fraternité de Lowell venait en corps au pèlerinage de la Bonne sainte-Anne. Entre temps, le vénérable Oblat vint à Québec pour y prêcher des retraites, soit à ses chers Tertiaires, soit au clergé de l'archidiosèse. On aimait toujours à entendre sa parole si paternelle et si pleine d'onction. Sans être un orateur dans l'acception ordinaire du mot, le Père Tortel possédait certaines qualités oratoires qui faisaient goûter ses sermons à l'égal des plus éloquents. Les Tertiaires qui l'ont entendu en 1884, lors de leur retraite annuelle, se souviennent encore avec bonheur de la beauté de son langage, de sa belle et pure diction, tout imprégnée d'aperçus nouveaux et des plus instructifs. On sentait dans ce prédicateur aux nobles allures le religieux doué des plus belles vertus alliées

à un zèle vraiment apostolique.

Le P. Tortel est mort, après avoir consacré quarante-deux années de sa vie aux missions du Canada et des Etats-Unis. Plusieurs de ses premiers compagnons d'armes sont encore pleins de vie. Tous lui rendront, avec nous, ce témoignage, qu'il a rempli une carrière fructueuse, consacrée tout entière au bien des Canadiens-français, dont il fut toujours l'ami le plus sincère et le plus dévoué.

F. FRANCOIS.

Le REV. P. CHARLES DOMINIQUE BOURNIGALLE, O. M. I.,

Ancien supérieur de St-Sauveur et deuxième directeur du Tiers-Ordre.

Le Révérend Père Bournigalle est né le 8 octobre 1825, à Lorient, département du Morbihan, du mariage de Augustin Bournigalle, et de Mathilde Brunet. Il fut ordonné à Marseille, le 4 juin 1860. Il exerça d'abord son ministère en qualité de missionnaire à Buffalo, E. U. Il arrivait à Québec le 8 octobre 1862 ; en 1865, il était maître des novices à Lachine ; en 1868, à St-Pierre de Montréal ; en 1883, supérieur à St-Sauveur de Québec.

Ce Révérend Père a été le deuxième supérieur de la Fraternité du Tiers-Ordre. Il nomma le premier discrétoire des Frères.

Il fit parachever l'intérieur de la chapelle de N.-D. de Lourdes et construire le rocher et la grotte tels qu'on les voit aujourd'hui.

Le révérend Père Bournigalle présida au premier pèlerinage des Tretiaires à la Bonne Ste-Anne. C'est à cette occasion que l'on vit pour la première fois en public, à Québec, le costume de saint François.

Feu le rév. Père Bournigalle était exceptionnellement bien doué sous tous les rapports et un prédicateur de premier ordre.

Ce digne prêtre a laissé en cette ville les meilleurs souvenirs et à St-Sauveur des regrets ineffaçables.

Il est décédé au Monastère des Ursulines à la Louisiane, où il était chapelain, le 31 janvier 1894.

R. P. Joseph Jodoin, O. M. I.,

Troisième directeur, de 1886 à 1887 et de 1889 à 1890. Né à Varennes, le 6 novembre 1850, fils de Théophile Jodoin et de Angèle Savaria ; ordonné prêtre le 8 mars 1879 ; 1890, supérieur à l'église Saint-Pierre à Montréal ; 1896, Provincial, il réside à Montréal. Le R. P. Jodoin a eu la direction des deux fraternités du Tiers-Ordre à St-Sauveur, de 1886 à 1887 et 1889 à 1890, c'est lui qui a érigé la fraternité des Frères. Il a aussi érigé le chemin de la Croix dans la chapelle inférieure, en l'absence du R. P. Bournigalle. Le R. Père Jodoin était très estimé des tertiaires pour ses prédications pratiques et ses conseils paternels.

M. l'abbé Antoine Gauvreau, curé de St-Roch, invité à faire le sermon de circonstance à une société de bienfaisance de St-Sauveur, à Notre-Dame de Lourdes, ne put s'empêcher de dire qu'il admirait les oeuvres des Oblats, et qu'il s'efforçait de les imiter dans sa paroisse.

La chapelle fut d'abord à l'usage de la congrégation des hommes et des jeunes gens, et le bas de la

chapelle servait de salle d'amusements à ceux-ci jusqu'en 1883. Alors le R. P. Bournigale fit disparaître cette salle pour en faire la chapelle du Tiers-Ordre, où les deux fraternités ont eu leurs réunions de 1883 à 1891. Et depuis ce temps-là, ils ont leurs assemblées dans la chapelle supérieure et la congrégation des jeunes gens dans la chapelle inférieure.

Les revenus des deux fraternités sont les quêtes aux assemblées, les bénéfices d'un petit magasin obligatoire aux tertiaires, les quelques profits des pèlerinages, quelques petites loteries parmi les tertiaires, et quelques dons des personnes charitables, et tout se fait en partie par bon vouloir ou par charité.

Un M. Joseph Létourneau a donné à sa mort plus de six cents piastres pour la chapelle du Tiers-Ordre. En 1895, comme le R. P. Perron n'aimait pas les loteries ou râfles, on passa un règlement pour imposer une souscription annuelle de cinquante centins par chaque membre pour le service du culte.

Quelques dons faits par les deux fraternités :

Deux stations du chemin de la Croix, une pour le cimetière et l'autre pour l'église de St-Sauveur.

Un chemin de la Croix complet pour la chapelle Notre-Dame de Lourdes.

Deux statues de St-François et une statue de Ste-Claire pour la chapelle de Notre-Dame de Lourdes.

Une statue de St-François pour sa chapelle à Ste-Anne de Beaupré.

Une citerne au Cap de la Magdeleine.

$200 piastres pour un grand ciboire.

Un petit orgue et un harmonium.

Onze cents piastres pour les fournaises à Lourdes.

Pour les missions des Montagnais du Lac St-Jean, du Nord-Ouest et d'Alep en Asie.

75 piastres pour aider à la publication de la Revue du Tiers-Ordre, etc., etc.

En 1882, quand la chapelle de Notre-Dame de Lourdes fut consacrée à l'usage des Tertiaires, son intérieur n'était pas fini, et elle n'avait pas son clocher actuel qui est surmonté de la statue de Notre-Dame de Lourdes qui a 18 pieds de haut. On estimait alors la chapelle et ses dépendances à quarante-trois mille piastres.

R. P. Joseph Joiada Forget Dépatit, O. M. I. Quatrième directeur, de 1887 à 1889.

Né le 20 octobre 1856 à Saint-Janvier ; fils d'Antoine Forget et d'Hélène Guenet ; ordonné le 11 juin 1881 à Montréal ; 1881, vicaire à Sainte-Martine ; entre au noviciat chez les Oblats la même année ; 1883, au collège d'Ottawa ; 1884, à Hull ; 1887, à St-Sauveur de Québec ; 1889, va aux Etats-Unis pour sa santé ; 1896, supérieur à Lowell. Le R. P. Forget était très délicat et très poli dans ses manières. Il aimait à faire avec pompe et solennité les fêtes du Tiers-Ordre ; c'est lui qui acheta pour la Fraternité, les deux statues de grandeurs naturelles de Saint-François et de Sainte-Claire. Il a aussi acheté un ciboire d'une très grande valeur. Nous n'avons pas pu nous procurer son portait, et nous ne croyons pas qu'il en existe. „

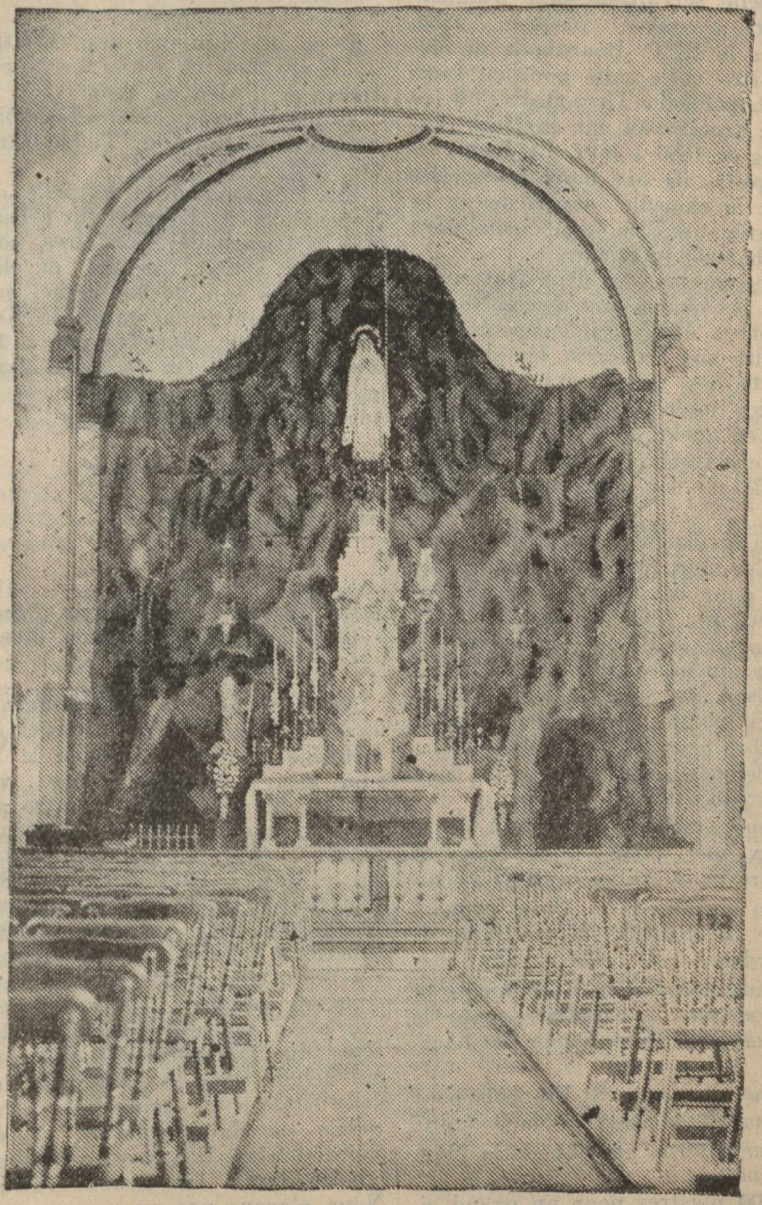

Intérieur de la chapelle du Tiers-Ordre, en 1884.

Chapelle de Notre-Dame de Lourdes, consacrée chapelle du Tiers-Ordre, le 6 mars 1882 par Monseigneur Taschereau.

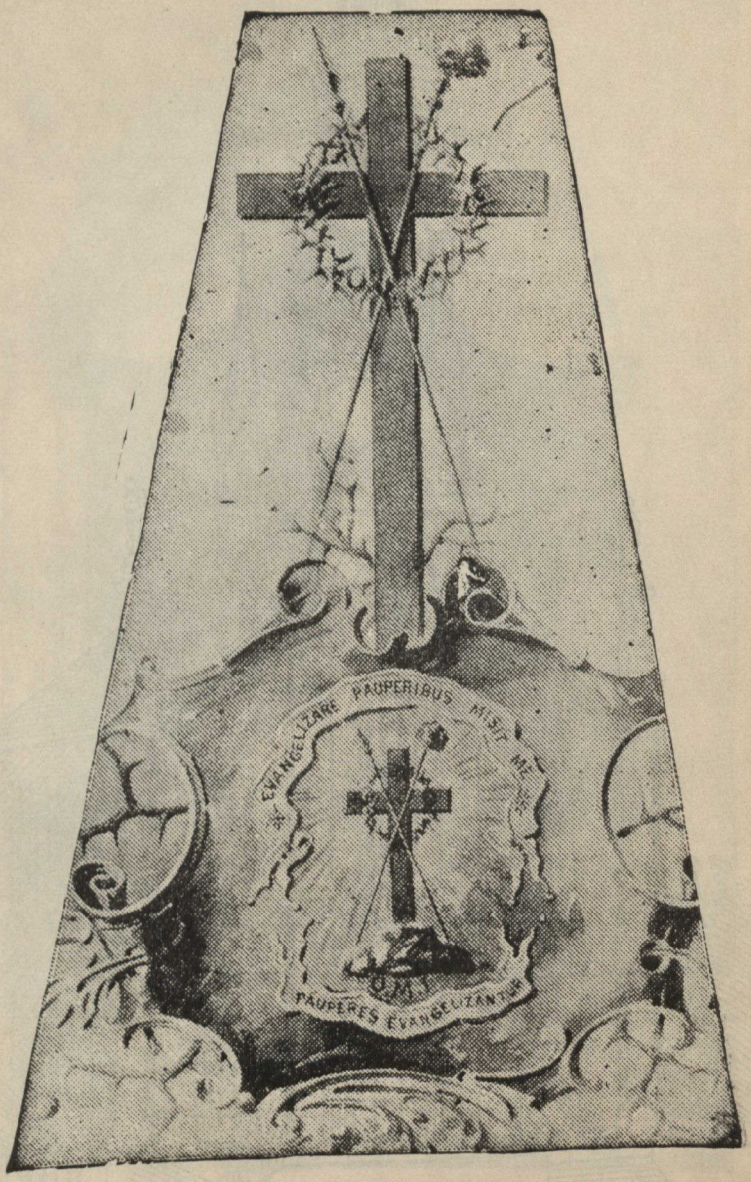

Cachet et Bannière du Tiers-Ordre de Québec.

Les fêtes solennelles du Tiers-Ordre observées par les fraternités de St-Sauveur, sont :

Les jours d'absolution générale et les fêtes des saints patrons ; qui sont spécifiées dans le Catalogue des indulgences et mentionnées dans la constitution, "Misericors Dei Filius", donnée par Sa Sainteté Léon XIII, le 30 mai 1883, savoir : le 4 octobre, fête de Notre-Dame des Anges, et les jours d'Absolution, c'est-à-dire la "Bénédiction" aux jours ci-après désignés : 1o A la Nativité de Notre Seigneur Jésus-Christ ; 2o Le jour de Pâques ; 3o De la Pentecôte ; 4o De la fête du Sacré-Coeur de Jésus ; 5o L'Immaculée Conception ; 6o Le 19 mars, fête de St-Joseph ; 7o Le 17 septembre, fête des sacrés stigmates ; 8o Le 25 août, fête de St-Louis, roi de France, patron des Frères du Tiers-Ordre ; 9o Le 19 novembre, fête de Ste-Elizabeth de Hongrie. Toutes ces fêtes ont toujours été fidèlement observées depuis 1882, par les deux fraternités de St-Sauveur, le matin par la communion générale et le soir par une assemblée extraordinaire de tous les Tertiaires pour recevoir l'absolution générale ou la bénédiction papale. Il y a un sermon et un salut très solennel.

Madame J. Trudelle fut nommée organiste de la fraternité en 1883, par le R. P. Tortel, et elle fut remplacée en 1885 par sa petite fille, âgée seulement de 12 ans, (aujourd'hui Mme Verret) ; elle était élève de M. Gustave Gagnon, organiste de la Basilique. Aujourd'hui, elle est porteur de brevets de capacité de l'Académie de Musique de Québec.

Le choeur du Tiers-Ordre a eu ses gloires dans le passé, sous l'habile direction de MM. Laliberté et Verret, et des centaines de personnes de Québec et des environs se rappellent encore les fêtes du Tiers-Ordre, où le choeur les attirait par son chant et sa musique. Les communautés de la ville l'ont invité en différentes occasions, pour rehausser l'éclat de leurs propres fêtes, entre autres celle de l'Hôpital-Général, lors du deuxième centenaire de sa fondation, en avril 1893 ; celle de l'Hôtel-Dieu, lors de la fete du Précieux-Sang ; celle des Soeurs Grises, lors de la fête du Sacré-Coeur ; la paroisse de l'Ange-Gardien, la Bonne Sainte-Anne, lors d'un pèlerinage des Tertiaires de Montréal, sur l'invitation du R. P. Fulcran-Marie, Gardien du couvent des Franciscains de Montréal. Après 18 ans de sacrifice, madame Verret a jugé nécessaire, pour le bien de sa petite famille, de donner sa résignation en mai 1902, au grand regret de la Fraternité. Il faut remarquer que cette situation n'a jamais été salariée. Mais il faut espérer que le Bon Dieu et S. François récompenseront un jour celle qui s'est imposé tant de peines et de fatigues pour rehausser l'éclat des grandes et belles fêtes du Tiers-Ordre.

LA SAINTE VISITE DE 1888 A 1902

Les RR. PP. Visiteurs, d'après les saintes règles, ont été les RR. PP. Frédéric, Fulcran-Marie, André, Augustin, Bernard, Désiré, Xavier, Colomban, Berchmans, Alcantara et Ange-Marie.

Autres visiteurs distingués qui sont venus à l'occasion de certaines fêtes du Tiers-Ordre : Mgr Taschereau, archevêque de Québec, le 4 octobre 1884 ; le Frère Isidore, Frère Mineur, le 4 octobre 1885 ; M. l'abbé Provencher, le 19 novembre 1886 ; Mgr Marois, Vicaire-Général, et le R. P. Rottot, Jésuite, qui fit le sermon de circonstan-

Saint-Louis, roi de France, patron des Frères du Tiers-Ordre.

Ste-Elizabeth, reine de Hongrie, patronne des Soeurs du Tiers-Ordre.

---

ce à l'occasion du jubilé sacerdotal de Sa Sainteté Léon XIII, le 8 décembre 1887 ; où le père prédicateur proclama Sa Sainteté le Pape du Tiers-Ordre ; Mgr Gagnon, le 17 septembre 1888, fête des Stigmates ; Son Honneur le lieutenant-gouverneur A. R. Angers, le 28 juin 1889, à l'occasion de la célébration du deuxième centenaire de l'invitation faite par Notre Seigneur à la France, et par elle, à toutes les nations catholiques, par l'entremise de la Bienheureuse Marguerite-Marie, à se consacrer à son Divin Coeur.

Son Honneur, en habit officiel, était accompagné du capitaine Lessard ; au moment de la consécration ils portaient chacun un magnifique cierge ; Mgr H. Têtu fit le sermon de circonstance et M. l'abbé O'Reilly chanta le salut.

M. l'abbé Charles Trudelle, chapelain du S.-C. le 19 mars 1890 ; M. l'abbé H. Bélanger, curé de

St-Roch, le 19 mars 1891 ; le R. P. Hâge, Dominicain, le 4 octobre 1892 ; Mgr Pascal, évêque de St-Albert, le 2 avril 1893 ; Mgr Bégin, Archevêque de Cyrène, Administrateur de Québec, le 14 avril 1895.

Voici le dernier rapport de la Sainte Visite fait en 1895, par le R. P. Fulcran-Marie, avant la séparation de la Fraternité de Saint-Sauveur, qui a paru dans la "Revue du Tiers-Ordre" de la même année, comme suit :

Etat des membres actifs des deux Fraternités du Tiers-Ordre de Saint-Sauveur de Québec, le 25 mars 1895 :

Soeurs Professes. . . .	842
" Novices.	132
" Postulantes . . .	33
Total : Soeurs.	1008
" Frères.	310

Tertiaires décédés de 1882 à 1902 :

Soeurs.	253
Frères.	107

LE TIERS-ORDRE A QUEBEC

La Fraternité de Québec a eu sa visite annuelle. Elle se fait tous les ans à une époque fixe ; vers la fin de septembre et les premiers jours d'octobre, enclavant dans sa durée la solennité de N. S. P. S. François. Disons, en passant, que cette régularité favorise beaucoup les exrcices. Ceux qui veulent y assister s'y préparent. Ils viennent des paroisses voisines et quelquefois de loin pour en profiter. Le P. Visiteur a rencontré une Tertiaire du Lac St-Jean. Elle vient tous les ans faire sa reddition de compte. Elle n'est pas riche. Toute l'année elle économise pour payer les frais du voyage. " C'est pour moi, disait-elle au P. Visiteur, une douce satisfaction de me trouver réunie avec mes Soeurs en saint François, et avec eux de faire les exercices de la sainte retraite. Aussi longtemps que je le pourrai, je m'accorderai tous les ans ce bonheur.

Le Visiteur a été très satisfait de l'état de la Fraternité. Elle est prospère à tous les points de vue. Elle a la bénédiction du nombre. Elle a atteint pendant la retraite le chiffre de 1300 membres. La ferveur est en rapport avec le nombre et d'elle on ne pourrait pas dire " multiplicasti gentem et non magnificasti leatitiam" : Vous avez multiplié le peuple et la joie n'en a pas été augmentée." D'où lui vient cette prospérité ? Disons-le pour que son exemple encourage les autres.

En premier lieu, après Dieu, l'honneur du succès revient au R. P. Perron, O. M. I., directeur de la Fraternité. Sa méthode est toute simple. Elle consiste à veiller avec un soin jaloux à toutes les observances de la Règle et à communiquer aux Tertiaires tous les avantages qui en découlent. Il impose le fardeau mais il l'allège par les faveurs spirituelles. Il est aidé dans son ministère par les membres du Discrétoire. Il a su leur communiquer un zèle tout séraphique. Ils sont des instruments dociles, et intelligents pour tout bien à opérer. Ils sont l'extension de la personne et de l'autorité du directeur. Leur action est complétée par celle des Zélateurs. Ce sont, qu'on me pardonne cette expression, les sous-officiers de cette armée du salut, dans le sens véritable et catholique du mot. Ils sont répandus dans toute la ville. Par eux la vigilance la plus grande est exercée au sein de la Fraternité. Si une faute publique est commise par un Tertiaire, elle est bien vite connue et le coupable est averti. S'il se corrige,

R. P. PIERRE DROUET, O. M. I. 5me directeur du Tiers-Ordre.

Né à St-Denis d'Anjou, Mayenne, France, le 27 septembre 1844, fils de Pierre Drouet et de Marie Bourron ; ordonné le 22 mai 1869, à Authun, (Saone et Loire), Fra nce ; 1882, à St-Sauveur de Québec ; 1886,supérieur à Montréal ; 1890, directeur du Tiers-Ordre à Québec ; 1895, supérieur et curé de St-Sauveur ; 1900, retourne à Montréal. Le R. P. Drouet était très estimé de ses paroissiens ; on peut dire que c'est lui qui a fait de la paroisse ce qu'elle est aujourd'hui. Il était toujours à son poste et ne prenait jamais de vacances pour se reposer. Il n'ai mait pas le "fla fla" ; il était charitable et travaillait toujours dans l'intérêt de la paroisse et des paroissiens qu'il aimait beaucoup

Madame J.-P. Verret, organiste du Tiers-Ordre, de 1884 à 1902.

le mal est réparé : une âme a été remise dans la bonne voie. S'il résiste après trois monitions charitables il est chassé des rangs.

Grâce à cette organiation, le Tiers-Ordre de Québec ressemble à une grande communauté religieuse répandue dans la ville. Partout les Tertiaires édifient, partout ils sont la bonne odeur de Jésus-Christ. Je ne dirai rien des cérémonies qui ont eu lieu pendant la visite : Ouverture de la visite, vêture, profession. C'est toujours la même piété dans les cérémonies, la même splendeur dans la décoration de la chapelle, la même perfection dans le chant.

Je me permettrai seulement de donner quelques détails sur la manifestation qui a eu lieu le jour de la clôture de la visite.

Les Tertiaires, sont allés en procession, de leur chapelle de N.-D. de Lourdes, à l'église paroissiale de St-Sauveur. C'était le dimanche du Saint Rosaire. Cette église possédant une confrérie du Saint Rosaire jouissait ce jour-là de la célèbre indulgence "toties quoties" accordé par Notre-Seigneur à saint François et communiquée par Léon XIII aux églises Dominicaines.

Donc, après la réunion de clôture, les Tertiaires de la Fraternité et ceux qui appartiennent au Tiers-Ordre isolé, au nombre à peu près de 1500, revêtus du grand costume, récitant à haute voix le Saint Rosaire qu'ils entremêlaient de cantiques, ont traversé les rues de la ville. Leur nombre, leur costume, leur recueillement, leurs prières faites à haute voix, leur chant pieux offraient un spectacle très édifiant. La population, d'elle-même, voulut prendre part à la fête. Elle avait pavoisé les rues de drapeaux et d'oriflammes. Elle était massée silencieuse sur tout le parcours de la procession. La grande église de Saint-Sauveur se remplit de Tertiaires et à leur suite de pieux fidèles. On fait des prières aux intentions du Souverain Pontife pour le gain des indulgences. Puis Jésus sort de son Tabernacle. Un salut solennel est chanté. Après la bénédiction du Maître celle de son Représentant. La bénédiction papale est accordée à tous les Tertiaires qui ont assisté aux exercices de la retraite. Enfin le chant du "Te Deum" vient clôturer la sainte visite. Tout le monde est content, le Visiteur, les visités, leur Père Directeur et je l'espère Dieu aussi."

A la requête de plusieurs Tertiaires de la Haute-Ville et de St-Jean-Baptiste, Monseigneur L. N. Bégin a, en octobre 1895, permis la fondation de deux Fraternités dans l'Eglise du Très Saint Sacrement. Quarante frères et quatre-vingt-sept soeurs ont laissé Saint-Sauveur pour cette nouvelle fondation. C'est M. l'abbé L. H. Paquet, aumônier du couvent, qui fut leur premier directeur ; mais depuis le mois d'octobre 1902, la direction de ces deux Fraternités est passée aux RR. PP. Franciscains du couvent des Stigmates à Québec.

Au mois de décembre 1895, M. l'abbé Antoine Gauvreau, curé de St-Roch, a aussi fondé le Tiers-Ordre dans sa paroisse, et il en est le directeur. Ont laissé Saint-Sauveur pour St-Roch : 70 frères et 186 soeurs. Nous aurons plus tard l'occasion de parler de ces deux Fraternités du Tiers-Ordre.

Wilbroad Blais, Clovis Paré, Frs Auclaire, P. Michaud, Chs. Côté,
Gardien du Vestiaire, Portier, Infirmier, Infirmier, Maît. de cérém.

J. Trudelle, N St-Pierre, L. Laliberté, R.P. Perron, O.M.I., J. B. Lapointe, F. X. Page
Trés. Sec. Supérieur. Directeur, Assist-Supér. Maître de N.

DISCRETOIRE DE 1895 à 1901.

R. P. Wilbrod-Joseph Perron,
O. M. I.

6e directeur du T.-O., né à Saint-Alban, le 14 novembre 1861, fils de François-Xavier Perron et d'Euphrasie Dutrène ; ordonné le 29 juin 1890, à St-Alban ; entre aussitôt après son ordination au noviciat chez les Oblats ; 1891, directeur du Tiers-Ordre à St-Sauveur ; 1897, à Lowell, où il a actuellement la direction du Tiers-Ordre. On peut dire du Père Perron, qu'il est le père du Tiers-Ordre, comme Léon XIII, le Pape du Tiers-Ordre. Il connaît bien les règles du Tiers-Ordre, car il était lui-même tertiaire depuis nombre d'années. Il a organisé la souscription annuelle pour le service du culte ; fait poser la lumière électrique dans la chapelle ; fait faire un diplôme pour les tertiaires ; inauguré les pèlerinages au Cap de la Magdeleine, etc., etc. Lors de son départ pour Lowell, les Discrétoires ont passé des résolutions pour lui témoigner leur reconnaissance et le regret de le voir partir. Sa réponse mérite d'être reproduite ici :

Augusta, Maine,
le 1er avril 1897.

Aux membres des deux Discrétoires de la Fraternité du Tiers-Ordre de Saint-Sauveur, Québec.

Mes bien chers amis et frères,

De la capitale de l'Etat du Maine, je trouve le loisir de vous remercier bien cordialement des nobles sentiments que vous nourrissez pour moi et du souvenir que vous gardez de mon trop court passage au milieu de vous. Les résolutions que vous avez passées en ma faveur, vous honorent grandement ; elles montrent en vous des sentiments de reconnaissances qui ennoblissent vos coeurs. Mais, je crois que vous avez regardé mes actes avec une loupe coloriée ou à travers le prisme de votre charité. Quoiqu'il en soit, je n'ai eu qu'à cultiver les fleurs que mes prédécesseurs avaient semées dans le jardin du Seigneur. J'ai été l'horticulteur avec son arrosoir et le Seigneur a donné l'accroissement.

Le bien qui s'est fait est dû à vous, frères et soeurs du Discrétoire, et je vous en félicite du plus profond de mon âme. Continuez à remplir votre glorieux apostolat. La vigne de Saint-François dans votre cher Saint-Sauveur est passée dans des mains habiles et expérimentées ; elle ne peut, sous la bénédiction du ciel, que produire des fruits abondants et exquis. Puisse votre chère Fraternité croître en nombre et en mérites. C'est le désir de mon coeur et ce sont les voeux que je forme pour vous. Mon petit Enfant-Jésus est resté au milieu de vous : c'est mon coeur qui est là jouissant avec vous et pleurant avec vous.

Oui, Québec, que de souvenirs il me rappelle ! C'est le berceau de ma vie apostolique, et j'ai été heu-

reux de me sacrifier pour ses enfants. Je ne pouvais donner mes forces et les fleurs de ma jeunesse pour des êtres plus chers. Dieu soit béni.

Priez donc pour moi, afin que je fasse le bien au milieu de mes frères émigrés, en attendant que j'aille de nouveau, jouir de votre bonheur dans la vieille cité de Champlain.

Encore une fois, merci du fond du coeur et veuillez me croire en J.-C. et S. Frs.

Votre frère dévoué.

J. W. Perron, O. M. I.

R. P. Nazaire-Servule Dozois, O. M. I.

7me directeur, 1897. Né le 12 avril 1859, à St-Cyprien, Napierreville, fils de Nazaire Dozois et de Césarie Duteau ; ordonné le 28 octobre 1881, à Ottawa ; professeur au collège d'Ottawa ; 1887, à Maniwaki ; 1891, à Hull ; 1897, à St-Sauveur ; 1897, supérieur à Matawan ; 1900, Economât du Provincial. Le Père Dozois n'a passé que 7 mois à St-Sauveur et a laissé de précieux souvenirs.

R. P. Odilon Chevrier, O. M. I.

8me directeur, de 1897 à 1900. Né à Rigault de Vaudreuil, le 6 mai 1865 ; fils de Joseph-Emmelien Chevrier et Scholastique Vallée ; ordonné le 8 février 1891 ; la même année à Maniwaki ; 1896, à St-Sauveur ; 1897, prend la direction du Tiers-Ordre et la congrégation des hommes. Le R. Père était très estimé des tertiaires. Il aimait beaucoup sa chapelle et sa joie était de lui faire une jolie parure ; il était aussi bon financier ; quand il a laissé le Tiers-Ordre, sa caisse était en bon état. Aujourd'hui, le R. Père est économe au Cap de la Magdeleine.

R. P. PIERRE-LUDGER LAUZON, O. M. I.

9me directeur depuis 1900. Né à Ste-Anne des Plaines, le 8 janvier 1844 ; fils de Pierre Lauzon et de Marguerite Gauthier ; ordonné le 11 octobre 1868 ; 1869, appelé à Montréal ; 1870, à Plattsburg ; 1871, à Montréal ; 1872, à Betsiamis ; 1873, à St-Paul de Minnesota ; 1874, curé des Canadiens ; 1876, à Montréal ; 1877, fonde la société de tempérance ; 1890, supérieur de Hull ; 1896, à Montréal ; 1900, à St-Sauveur. Le R. Père est un homme d'ordre et très particulier. Il a un don tout spécial pour consoler les malades et les affligés et pour encourager les mourants. Il a conservé de bons souvenirs de toutes les missions où il a passé, car il aime à raconter les principaux faits qui peuvent intéresser son auditoire. Il a été plusieurs années directeur des Enfants de Marie à Montréal ; on dit que lors de son départ pour Québec, elles lui firent cadeau d'une riche capote de fourrure.

LES DIRECTEURS DU TIERS-ORDRE A ST-SAUVEUR DE 1882 à 1902

R. P. J.-Adolphe Tortel, 1882.
R. P. P. Bournigalle, 1883.
R. P. Joseph Jodoin, 1885.
R. P. Forget Dépatis, 1887.
R. P. Jodoin, 1889.
R. P. P. Drouet, 1890.
R. P. J. W. Perron, 1891.
R. P. N. S. Dozois, 1897.
R. P. Odilon Chevrier, 1897.
R. P. Ludger Lauzon, 1900.

Supérieures :

Mme Elzéar Julien, 1883.
Mme Louis Lépine, 1884.
Mme Joseph Lafrance, 1887.
Mme François Kirouac, 1889.

Assistantes :

Mme Ambroise Desroches, 1882.
Mme Joseph Lafrance, 1884.
Mme Fabien Soucy, 1887.
Mme Narcisse Minguy, 1892.
Mme Augustin Maranda, 1896.
Mme Laurent Laliberté, 1898.
Mme Joseph Trudelle, 1898.
Mme Augustin Maranda, 1901.

Maîtresses des Novices :

Mme Amable Savard, 1882.
Mme Henri Drouin, 1884.
Mlle Denise Roberge, 1888.
Mlle Sophie Frenette, 1889.
Mme H. Duchesnay, asst.
Mme Jacques Morin, 1897.

Secrétaires :

Mlle Flore Angers, 1882.
Mme Joseph Trudelle, 1884.
Mme Joseph Lachance, 1902.
Mlle Marie Clapin, 1902.

Trésorières :

Mme Bénoni Lépine, 1882.
Mlle Geneviève St-Antoine, 1887.
Mme Bénoni Lépine, 1892.
Mme Jacques Morin, 1896.
Mme Joseph Clapin, 1898.

Gardiennes du vestiaire :

Mme Alfred Donaldson, 1884.
Mme Pierre Petit, 1885.
M. Alfred Tardif, 1896.

Portiers :

Mme George Perron, 1882.
Mlle Philomène Maillet, 1888.
Mme J.-Bte Parent, 1888.
Mme Louis Drouin, 1889.
Mme Joseph Lachance, 1895.
Mme J. N. Bourré, 1898.
Mme Ambroise Godbout, 1901.

Maîtresses de Cérémonies :

Mme Henri Drouin, 1889.
Mme Edouard Giguère, 1895.
Mme Joseph Lachance, 1898.
Mme F. X. Pagé, asst.

Sacristines :

Mme Albert Paquet, 1884.
Mme F. X. Biron, 1886.
Mlle Mathilda Durand, 1887.
Mme Etienne Paquet, 1889.
Mme Joseph Debonville, 1892.
Mme Edouard Giguère, 1898.

Organistes :

Mme J. Trudelle, 1883.
Mlle Héloïse Trudelle, 1885.
M. C. Larose, 1902.
M. Rochette.

Infirmières :

Mme Ed. Roy.
Mme J. P. Lachance.
Mme J. B. Parent
Mme Adelme Boissonnault.
Mme T. Poitras.
Mme N. Lachance.
Mme P. Vézina.
Mlle Alphonsine Dugal.
Mme Samuel Lortie.
Mme M. Rochette.
Mme C. Leclerc.
Mme P. N. Michaud.

MEMBRES DU DISCRETOIRE DES FRERES DU TIERS-ORDRE DE SAINT-SAUVEUR

Supérieurs :

M. Marcel Rochette, 1886.
M. Laurent Laliberté, 1895.
M. J. N. St-Pierre, 1898.
M. F.-X. Pagé, 1901.

Assistants :

M. Frs-Etienne Hudon, 1886.
M. Siméon Gagné, 1889.
M. E. Laliberté, 1892.
M. J.-Bte Lapointe, 1895.
M. F.-X. Pagé, 1898.
M. Prosper Gravel, 1901.

Maîtres des Novices :

M. Laurent Laliberté, 1886.
M. Siméon Gagné, 1892.
M. F. X. Pagé, 1895.
M. Prosper Gravel, 1898.
M. Charles Lapointe, 1901.

Trésoriers :

M. Joseph Trudelle, 1883.
M. Honoré Paquet, 1901.

Secrétaires :

M. Télesphore Gagnon, 1884.
M. Antoine Rousseau, 1889.
M. le Dr N. E. Dionne, 1886, correspondant.
M. N. P. Falardeau, N. P., 1889.

M. Jean Minguy, 1891.
M. Clément Petitclerc, 1893,
M. J. N. St-Pierre, 1895.
M. L. N. Bolduc, 1898.

Portiers :

M. Joseph Trudelle, 1883.
M. Siméon Gagné, 1886.
M. Joseph Faveur, 1889.
M. Clovis Paré, 1895.
M. J. A. Paradis 1901.

Infirmiers :

M. Joseph Bergeron, 1886.
M. Pierre Michaud, 1892.
M. Honoré Paquet 1895.
M. Abraham Paquet, 1901.

Maîtres des Cérémonies :

M. Télesphore Gagnon, 1883.
M. J. M. Tardivel, 1892.
M. Charles Côté, 1895.
M. Odina Gilbert

Sacristain :

M. Charles Côté, 1898.

Gardiens du vestiaire

M. Joseph Faveur, 1884.
M. François Auclair, 1889.
M. Wilbrod Blais, 1895.
M. Joseph Clavet, 1898.
M. Clovis Paré, 1901.

Membres actifs : Soeurs, 800 ; Frères, 200.

SA GRANDEUR MGR BEGIN, protecteur du Tiers-Ordre.

CHAPITRE IV

EGLISE DU T. S. SACREMENT.

A l'usage des Tertiaires des paroisses de Notre-Dame et de St-Jean-Baptiste de Québec.

Les Fraternités des Tertiaires de la Haute-Ville et de Saint-Jean-Baptiste ont été fondées le 22 décembre 1895 dans l'église des Soeurs Franciscaines Missionnaires de Marie. Voici ce que nous lisons dans la Revue du Tiers-Ordre de février 1896 à ce sujet :

"Une nouvelle Fraternité à Québec.—Nous lisons dans la " Semaine religieuse de Québec, 4 janvier 1896 :

" Le 22 décembre dernier, une nouvelle Fraternité du Tiers-Ordre de saint François a été érigée solennellement dans la chapelle provisoire des Soeurs Franciscaines Missionnaires de Marie. Elle porte le nom de : Fraternité du Très Saint Sacrement et a été placée sous l'invocation de saint Antoine de Padoue.

" Le Révérend Père Gardien des Franciscains à Montréal, a bien voulu présider lui-même la cérémonie de l'érection et donner les avis convenables aux Tertiaires, Frères et Soeurs, qui font partie de ce nouveau centre de réunion. Dans son sermon, le Révérend Père s'est appliqué à faire voir les immenses avantages spirituels attachés par les Souverains Pontifes au Tiers-Ordre de saint François. Les Tertiaires ne doivent pas ou-

INTERIEUR DE L'EGLISE DES FRANCISCAINES

blier que c'est l'Ordre de la pénitence. A l'époque où il fut établi par saint François lui-même, le monde avait bien besoin d'être rappelé à la pratique de la vie chrétienne, au devoir rigoureux de la pénitence. Ce qui était nécessaire alors ne l'est pas moins aujourd'hui. Le siècle où nous vivons souffre du même mal. L'esprit de Jésus-Christ s'est affaibli d'une manière alarmante, et le pape actuel a pu dire avec vérité : " Le monde chrétien se meurt par défaut de pénitence.' Rien donc de plus opportun, au temps où nous sommes, que la diffusion de l'esprit de saint François, le père des pauvres, l'apôtre de la pénitence!

" La nouvelle Fraternité du Très Saint-Sacrement, autorisée, encouragée, bénie par l'Autorité du diocèse, vient à propos pour aider à répandre cet esprit sauveur. Elle compte déjà un grand nombre de membres qui paraissent animés d'un zèle admirable. Ce nombre ne tardera pas à s'accroître ; et la nouvelle église du Très Saint-Sacrment, aussitôt qu'elle sera érigée, contribuera puissamment à étendre et à populariser l'oeuvre régénératrice du Séraphique Patriarche.

" La Fraternité du Très Saint-Sacrement a pour champ d'opération les paroisses de Notre-Dame et de St-Jean-Baptiste. Elle est appelée à y faire, avec le temps, un bien considérable. Nous le souhaitons sincèrement dans l'intérêt général. Les chrétiens dignes de

LE T. R. PERE COLOMBAN-MARIE DE ROSHEIM,

Elu le 8 septembre 1895. Gardien et Provincial. Né le 15 février 1866, il a été ordonné prêtre le 25 juillet 1889.

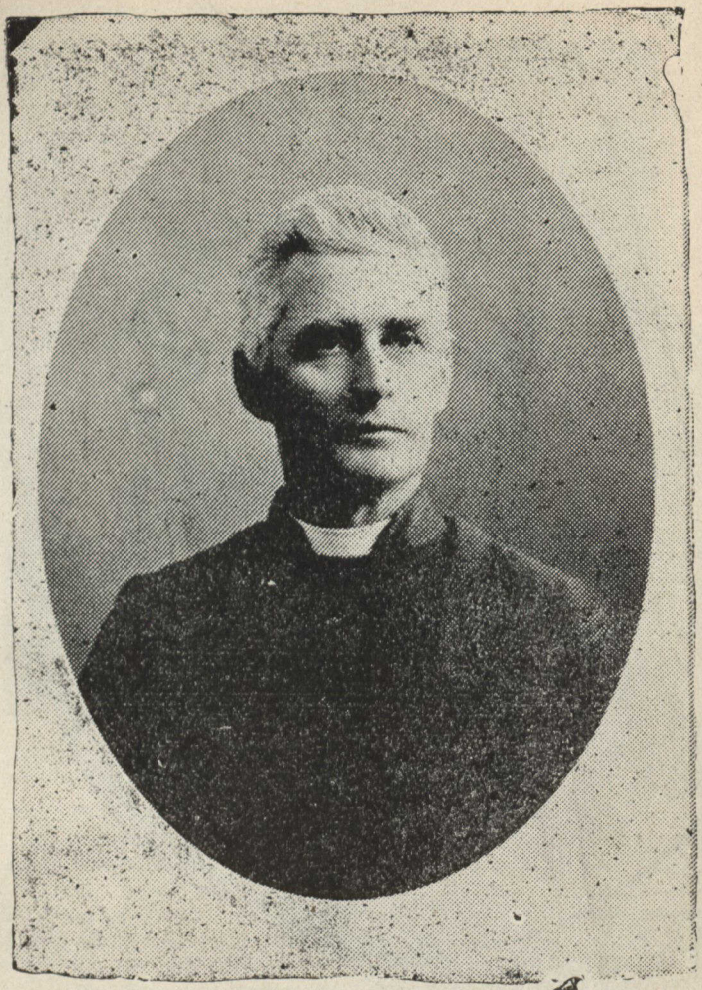

M. L'ABBE Ls.-HONORE PAQUET,

Premier directeur du Tiers-Ordre de la Fraternité du T. S. Sacrement, de 1895 au mois d'octobre 1902. Né le 23 octobre 1838 à Saint Nicolas, fils d'Etienne Paquet et d'Ursule Lambert ; ordonné à Québec le 21 septembre 1862 ; professeur au Séminaire de Québec ; 1863, va au Collège romain ; 1866, promu docteur en théologie au même Collège ; professeur à l'Université Laval ; 1892, aumônier chez les Franciscaines Missionnaires de Marie, sur la Grande-Allée ; Syndic apostolique, des RR. PP. Franciscains de Québec. M. Paquet a travaillé avec beaucoup de zèle à la formation des deux belles familles de Tertiaires dont il vient d'abandonner la direction aux RR. PP. Franciscains. C'est le R. Père Ange-Marie qui en a la direction aujourd'hui.

ce nom, verront avec bonheur l'esprit de saint François, qui n'est autre que l'esprit de Notre-Seigneur, pénétrer et sanctifier toutes les classes de la société."

Nous souhaitons vivement la bienvenue à cette nouvelle Fraternité qui répond, dans la bonne ville de Québec, à un besoin évident pour tous. Nous sommes sûrs de son avenir, quand nous voyons à sa tête, comme Directeur, un prêtre zélé, et comme dignitaires des Tertiaires formé par le R. Père Perron, le Directeur bien connu de St-Sauveur, déjà plusieurs fois placés par lui aux postes de confiance de son Discrétoire.

Cet heureux choix nous fait constater avec bonheur que la nouvelle Fraternité sera l'émule de sa soeur aînée et se fera un devoir de suivre les mêmes voies et de garder toujours le même esprit qui est vraiment l'esprit de saint François.

Daigne le Séraphique Père joindre à la bénédiction archiépiscopale, cette bénédiction des Patriarches qui sera pour les deux Fraternités, l'ancienne et la nouvelle, un gage d'union, de prospérité et de vie.

Discrétoires des Soeurs de la Fraternité du Saint-Sacrement.

Directeurs :

M. l'abbé Ls-Honoré Paquet, 1895.
R. P. Ange-Marie, 1902.

1er Triennat, 1895 :

Mme Henri Duchesnay, Sup.
Mme Octave Fontaine, Asste.
Mme Louis Vauvart, M. des Novices.
Mlle Adéline Gauvreau, secrétaire.
Mlle Adeline Beaudet, trésorière.
Mlle A. Malouin, M. de C.
Mlle Marie Paradis, infirmière.
Mme Godfroy Blanchet.

2me Triennat, 1899 :

Mme P. G. Lafrance, F. X. Giguère et Mme V. Bédard en plus pour le 2me Triennat.

3me Triennat :

Mme H. Duchesnay, Sup.
Mme F. X. Giguère, Asste.
Mme V. Bédard, M. des Novices.
Mme Boulanger, secrétaire.
Mme P. G. Lafrance.
Mme Lortie.
Mme Poitras, trésorière.
Mme Dugal.
Mlle A. Malouin, M. de C.
Mlle Cécile Dugal.
Mlle M. Paradis.

Discrétoires des Frères du Saint-Sacrement.

1er Triennat, 1895 :

M. Dr N. E. Dionne, Sup.
M. F. X. Ouellet, Asst.
M. Siméon Gagné, M. des M.
M. J. C. Paquet, trésorier.
M. J. M. Tardivel, secrétaire.
M. B. Blagdon.
M. F. Ménard.
M. N. Lacasse.

2me Triennat, 1899 :

M. Albert Blanchet, sup.
M. F. X. Ouellet, Asst.
M. B. Blagdon, M. des N.
M. J. C. Paquet, trésorier.
M. C. J. Magnan, secrétaire.
Discrets : MM. Gingras, Patry, Lacasse, Tardivel et Gélineau.

3me Triennat, 1902 :

R. P. Ange-Marie, Directeur.
M. Albert Blanchet, Sup.
M. F. Ouellet, Asst.
M. Napoléon Lacasse, M. des N.
M. F. E. Gauvreau, secrétaire.
M. J. C. Paquet, trésorier.
M. Alphonse Gélineau, Inf.
M. J. N. Patry, portier.
M. Léon Lacasse.

Membres actifs de la Fraternité :

Soeurs 300
Frères 95

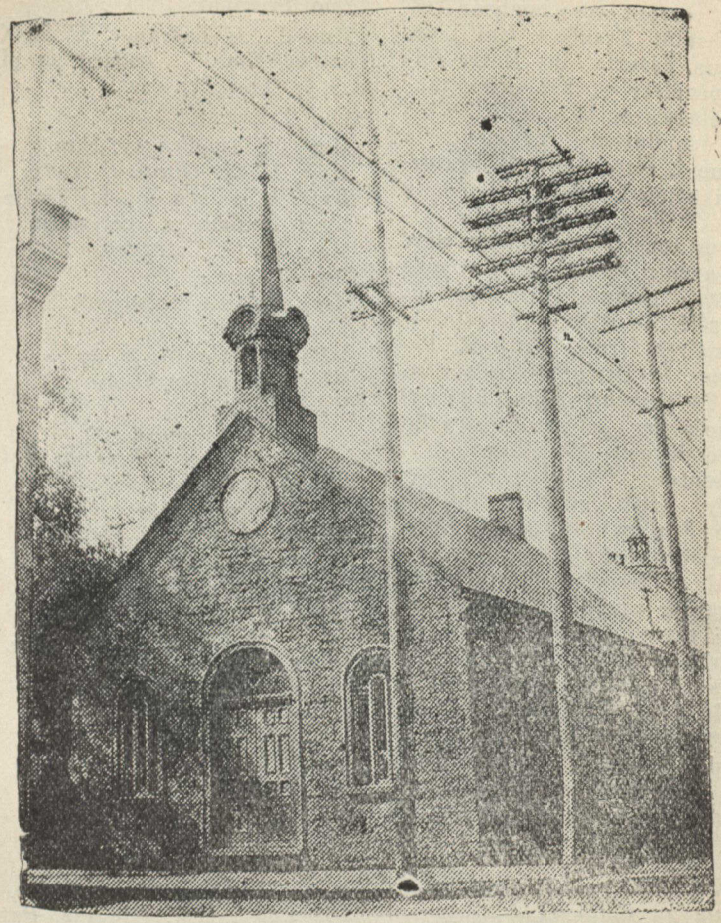

CHAPELLE DES CATHECHISMES, où fut érigé la Fraternité des Tertiaires de Saint-Roch, le 26 janvier 1896.

Le Tiers-Ordre a été fondé à St-Roch par M. l'abbé Antoine Gauvreau, curé de la paroisse. Les deux Fraternités furent érigées solennellement le 26 janvier 1896, dans la chapelle des cathéchismes, par le Très Révérend Père Colomban, gardien et supérieur du couvent des Franciscains à Montréal.

Les Tertiaires ont leurs assemblées régulières aujourd'hui dans l'église paroissiale, leur chapelle est devenue trop petite par l'accroissement de leur fraternité.

Aujourd'hui les membres actifs de la fraternité des Tertiaires à St-Roch, est de 625 soeurs et de près de trois cents frères.

Membres du discrétoire des Soeurs :

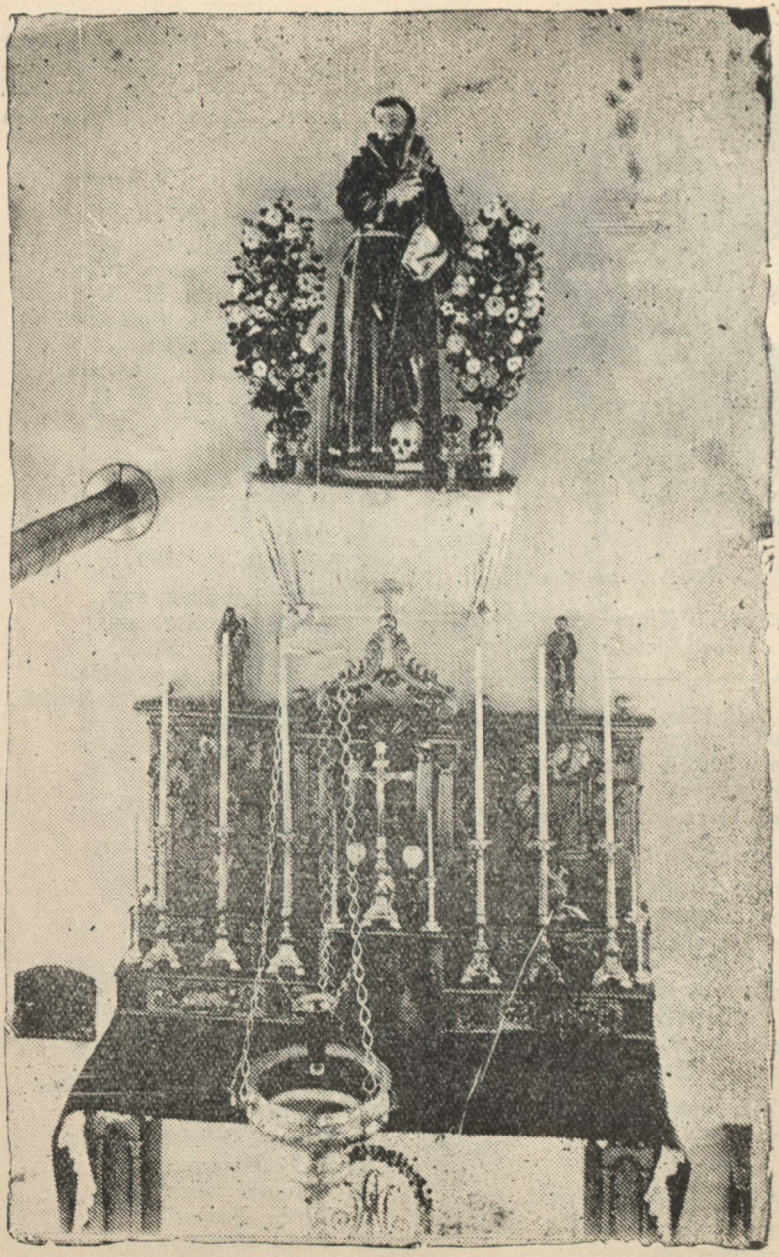

Intérieur de la chapelle du Tiers-Ordre à Saint-Roch, en 1896.

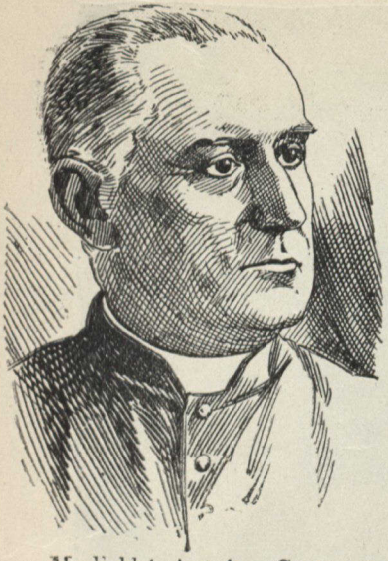

M. l'abbé Antoine Gauvreau,

Directeur du Tiers-Ordre à Saint-Roch, depuis 1895.

M. l'abbé Antoine Gauvreau, directeur.

Mme Alfred Donaldson, supérieure, 1896.

Mme Laurent Laliberté, 1902.

1er Triennat 1896 :

Mmes Alfred Donaldson, supé., Octave Migner, Elzéar Langlais, Henri Drouin, Arthur Parent, Fabien Soucy, Elzéar Tremblay, Etienne Marceau, Stanislas Dupras, Mlle Méléda Drolet, Adeline Giroux, Caroline Pouliot, [illegible]ie Toussaint, Marie Landry.

2e Triennat 1899, est resté le même à peu près.

3e Triennat, 1902 :

Mme Laurent Laliberté, sup.
Mme Elzéar Langlais, maîtresse des novices.
Mme Adéline Giroux, secrétaire.
Mme Albert Nicol, trésorière.
Mmes Octave Migner, Edouard Allard, Etienne Marceau, docteur Lamothe, Philippe Labranche, Mathias Blouin, Stanislas Dupras, Alfred Gingras et Mlle Caroline Pouliot.

Discrétoire des Frères

1er Triennat, 1896 :

M. J. A. Langlais, sup.
M. F. X. Labrecque, assist.
M. J. B. Drouin, M. N.
M. Paul Dupuis, secrétaire.
M. J. H. Dion, assist.
M. F. X. Lavoie, trésorier.
M Joseph Lacroix, M. C.
M. Octave Baronet, infirmier.
M. Et. Marceau.
M. Moïse Tranquille.
M. A. Grégoire.
M. André Ménard.

2e Triennat, en 1899 :

M. J. A. Langlais, sup.
M. Aurèle Mercier, asst.
M. J. B. Dwup, M. N.
M. J. H. Dion, secrétaire.
M. Onésime Pouliot, trésorier,
M. André Ménard.
M. Frs. Labrecque.
M. Ed. Bissonnette.
M. Alphonse Grégoire.
M. Félix Mongeon.
M. Joseph Lacroix.
M. Wenc. Lacroix.
M. Etienne Marceau.
M. Moïse Tranquille.

3e Triennat 1902 :

M. Onésime Pouliot, Sup.
M. Frs. Labrecque, asst.
M. Aurèle Mercier, M. N.
M. J. H. Dion, secrétaire.
M. J. A. Langlais, trésorier.
M. Et. Marceau.
M. George Bilodeau.
M. J. B. Drouyn.
M. Edouard Verreau.
M. Moïse Tranquille.
M. Félix Mongeon.
M. Joseph Lacroix.
M. Ed. Bissonnette.
M. André Menard.

CHAPITRE V

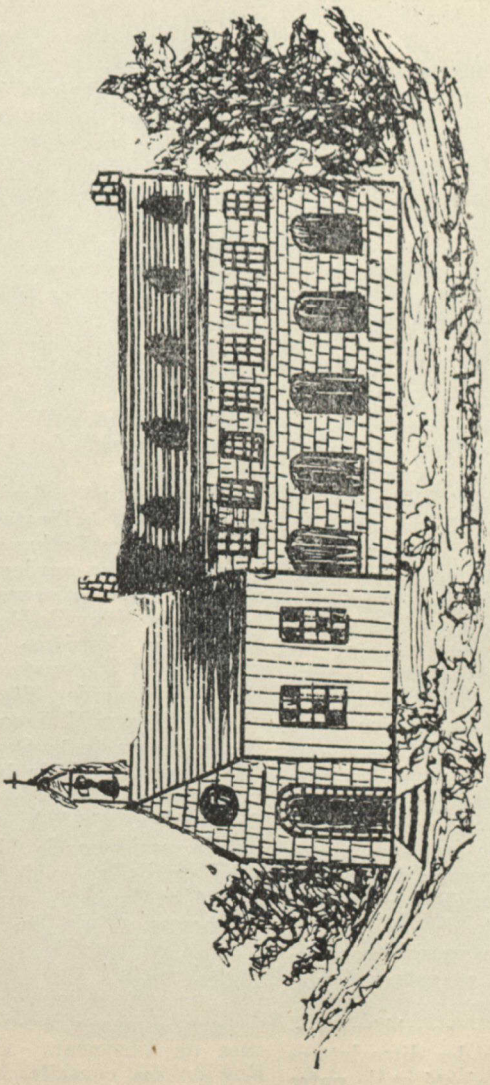

CHAPELLE DE L'HOSPICE SA INT-ANTOINE DE PADE, B ATIE EN 1681 POUR LES RECOLLETS MALADES PLUS TARD A L'USAGE DES TERTIAIRES.

La chapelle de l'Hospice de St-Antoine de Padoue fut bâtie en 1681, par le comte de Frontenac, avec la permission de Louis XIV et de Mgr de Laval, pour les Frères Mineurs Récollets malades. Cette hospice était situé sur l'ancien site de la Sénéchaussée, à la Haute-Ville, comme nous le verrons par la suite dans les documents officiels.

Les RR. PP. Leroux, commissaire provincial, Hilarion Guénin vcaire, et Luc Filiastre, directeur du Tiers-Ordre, ont signé la prise de possession de la Sénéchaussée pour leur Hospice .

1681. "Permission de l'Hospice par Monseigneur."

François, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège, premier évêque de Québec. A nos bien-aimés les frères mineurs Récollets de l'ordre de St-François, du couvent établi proche Québec, salut. Nous ayant représenté des lettres patentes du roi, expédiées de Versailles, le 28 du mois de mai dernier, par lesquelles il a plu à Sa Majesté de vous accorder une place située en la Haute-Ville de Québec, sur laquelle était ci-devant bâtie la maison de la Sénéchaussée, sur ce que vous lui avez remontré que vous y auriez besoin d'un hospice pour vous retirer, lorsque vous êtes surpris de la nuit et du mauvais temps, et nous ayant aussi d'autre part représenté la nécessité que vous avez de retirer au dit lieu de vos religieux lorsqu'il leur arrive quelque accident, de maladie, à raison de la plus grande commodité des remèdes et autres soulagements nécessaires.

" Nous, par ces considérations, et en conséquence des dites lettres patentes de Sa Majesté et de notre permission, que vous nous auriez humblement supplié de vous accorder, désirant faire de notre part tout ce qui est en notre pouvoir pour votre soulagement et consolation, nous vous permettons, lorsque vous aurez une maison bâtie sur la dite place et que quelqu'un de vos religieux y sera retenu par maladie, d'y faire célébrer la sainte messe par un de vos religieux en particulier, et lorsque les infirmiers seront en convalescence, de la célébrer eux-mêmes jusqu'à ce qu'ils soient en état de pouvoir retourner au dit couvent.

" En foi de quoi nous avons à ces présentes signées de notre main et contresignées par notre secrétaire, fait apposer le sceau de nos armes.

" Donné à Québec, le vingt-septième jour d'octobre mil six cent quatre-vingt-un. Signé : François, évêque de Québec. Et plus bas, par commandement de Monseigneur Francheville.

" Collationné à l'original en papier, ce fait, à l'instant rendu au R. P. Exupère Dethune, par Franc. Genaple, notre gardenotte du roi, notre siré en sa prevosté de Québec, en la Nouvelle-France. Au dit Québec ce deuxième jour de novembre MDC quatre-vingt-trois. Signé : Genaple. (Signature visée et certifiée par M. Jacques de Meulles, seigneur de la Source, chevalier, intendant de la justice, police et finances en Canada, etc. Signé : de Meulles. (Scellé) et plus bas : par Monseigneur le Chasseur."

(Xiste LeTac, p. 208).

1681. " Copie du verbal de prise de possession de la Sénéchaussée dans la haute ville de Québec par les Récollets."

Le trentième jour de juillet mil six cent quatre-vingt-un, nous Jacques du Chesneau, Chevalier du Roy en ses conseils, Intendant de la justice, police et finances en Canada et pays de la France septentrionnale, suivant les ordres de Sa Majesté contenus dans la lettre

SAINT-ANTOINE DE PADE, PATRON DE L'HOSPICE.

dont elle a plu nous honorer, datée à Versailles le trentième avril dernier par laquelle elle nous mande u'elle a accordé aux Pères Récolets de ce pays la place où était ci-devant la Sénéchaussée dans la haute ville de Québec et que son intention était que nous donnassions les ordres nécessaires pour les mettre en possession de la dite place, nou en aurions donné avis dès le jour d'hier au Père Valentin LeRoux, supérieur des missions des dits pères Récollets, et au Père Hilarion Guénin, son vicaire, lesquels nous étans venu trouver nous auraient supplié de vouloir bien auparavatn de les mettre en possession de la place où était bâtie la dite Sénéchaussée, leur accorder le temps de'n parler à monsieur l'évêque de cette dite ville de Québec qui était absent, ce que nous leur avons accordé. Signé : DuChesneau, frère Valentin LeRoux, frère Hilarion Guénin.

Et le dix-neuvième de septembre au dit an mil six cent quatre-vingt-un, seraient venus en l'hôtel de nous Intendant susdits les dits pères Valentin LeRoux et Hilarion Guénin, lesquels nous auraient dit qu'ils n'auraient pu voir mon dit sieur l'Evêque que depuis peu de jours à cause de la maladie qu'il avait eue après son retour en cette ville et que l'ayant entretenu au sujet de la grâce qu'ils avaient reçue de Sa Majesté et de sordres que'lle nous avait envoyés il avait agréé leur établissement au dit lieu.

Pourquoi nous serions transporté le dit jours, deux heures de relevée avec les dits Pères Récollets suivis de notre secrétaire sur la dite place où était la Sénéchaussée, ou étans nous aurions fait mesurer l'emplacement qui en dépend par LeRouge, arpenteur, et nous aurions trouvé que le dit emplacement avait treize toises de front sur la Rue qui va du Fort aux Ursulines, à prendre depuis la maison de la demoiselle Denis jusques à une Rue qui descend le long de la place d'armes vers l'église paroissiale, vingt-une toises de longueur, en descendant la dite Rue jusques à la maison du nommé Chapelin, seize toises deux pieds huit pouces de profondeur par le bas depuis la dite Rue jusques à l'emplacement de la dite demoiselle Denis, vingt-six toises deux pieds en remontant vers le vieil Bastiment de la dite sénéchaussée, et onze toises deux pieds et demi de largeur depuis la maison de la dite demoiselle Denis jusques à la dite Rue qui descend le long de la dite place d'armes, de tout lequel emplacement nous aurions fait faire le plan qui demeure joint au présent procès verbal. (Les papiers des Récollets renferment en effet un plan qui doit être celui, dont il est question dans cette pièce,) après avoir été paraphé par nous, les dits Pères Récollets et notre secrétaire.

Et nous avons mis les dits Pères Récollets en possession du dit emplacement, de laquelle possession ils ont fait acte et nous avons dressé le dit présent procès verbal pour leur servir en temps et lieu, ce que de raison, le jour et an susdit.

Signé : DuChesneau, F. Valentin Leroux, frère Hilarion Guénin, J. LeRouge, arpenteur, et chevalier.

Collationné sur l'original ce douzième novembre mil six cent quatre-vingt-un.

(Signé) F. Valentin LeRoux, commissaire provincial des missions des Récollets dans la Nouvelle-France.

F. Hilarion Guénin, vicaire.

F. Luc Filiastre,

Directeur du Tiers-Ordre.

(Xiste LeTac, p. 197.)

R. P. Hilarion Guenin, Récollet, Vicaire.

1682. " Copie du procès verbal de description de l'état, auquel est le bâtiment des Récollets de la Haute-Ville de Québec, 13 novembre 1682."

" Aujourd'hui, date des présentes, en la présence des témoins cy-après nommés, et à la réquisition de Messire Louis de Buade, comte de Frontenac, ci-devant gouverneur et lieutenant-général pour le Roy es pais de la Nouvelle-France, au nom et comme protecteur et premier syndic des R. P. Récollets de ce pays, nous notaire garde-notes de S. M. en nostre prevoté de Québec, nous sommes transportés sur un emplacement scis en la haute ville du dit Québec, pour y faire un inventaire et description de l'état des bâtiments que mon dit seigneur le comte de Frontenac y a fait construire pour les dits R. P. Récollets, et en outre pour y prendre et recevoir des ouvriers qui ont travaillé à la construction d'iceux, leur déclaration du prix des dits ouvrages par eux faits, ou estant, nous aurions trouvé un bastiment de charpente de soixante et quatre pieds de long et dix-huit de largeur, placé sur un fondement de pierres, élevé d'environ deux pieds hors de terre, couvert de planches seulement prestes à y placer le bardeau, consistant en une chapelle, trois petites chambres ou cellules, un réfectoire et une cuisine, où il y a une cheminée de pierres, au long duquel bastiment reigne d'un coste d'iceluy un colidor de charpente, et tout à l'entour du dit emplacement une closture de pieux en coulisse contenant vintg-deux travées, la maçonnerie duquel bastiment a esté dit monter, par Louis L'Evêque, masson, à la somme de six cent livres, cy... 600 L.

" Par Louis Bédard, charpentier, a esté dit, la dite charpentre du dit bastiment montare la somme de six cent cinquante livres, 650 L.

" Et les vingt-cinq travées de la clôture avec la porte, revenir à la somme de deux cent soixante livres, à raison de dix livres la travée, cy... 260 L.

" Par Robert Pepin, couvreur, que la couverture estant parachevée, elle coûtera tant en bardeaux clous et planches que pour la façon et travail, en tout, la somme de cinq cent quatre-vingt et dix livres, cy... 590 L.

" Et par le nommé Vincent Poitevin, menuisier, a été dit aussi que tous les planchers et cloisons du dit bastiment montoient à la somme de quatre cent livres, cy... 400 L.

Et le tout suivant les marchés et prix faits avec les dits ouvriers.

" Toutes lesquelles sommes ensemble supputées et calculées, pour la dépense de la dite maison et clôture, se trouvent faire ensemble celle des deux mille cinq cent livres, dont le détail si que dessus mon dit seigneur le comte de Frontenac a requis acte, pour servir à qui il appartiendra.

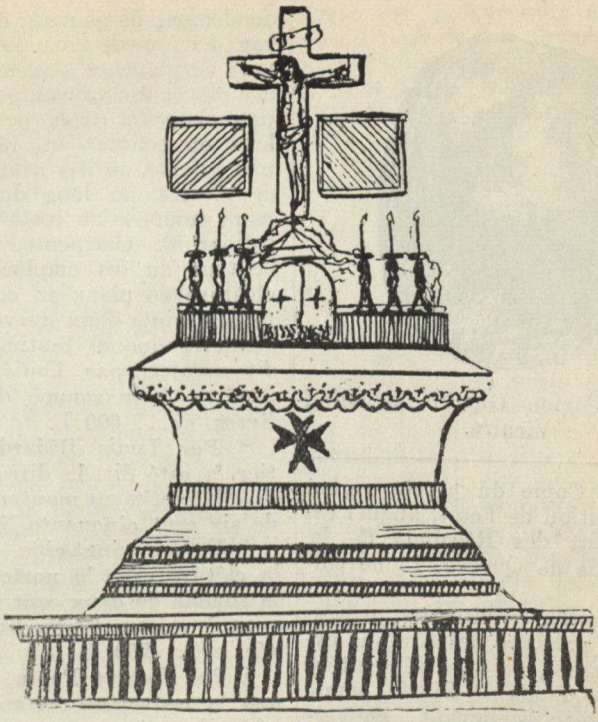

AUTEL DE L'HOSPICE ST-ANTOINE, ERIGEE EN 1681.

Fait à Québec, dans le susdit bastiment des dits R. P. Récollets, après midy, le troisième jour de novembre mille six cent quatre-vingt-deux, en présence de Robert du Prat et Jean Gibaud, demeurant au dit Québec, témoins qui ont avec mon dit seigneur de Frontenac et notaire signez, et ont aussi les dits Vincent Poitevin, menuisier, et Louis L'Evêque, maçon, aussi signé, et a le dit Pepin déclaré ne savoir ce faire ainsi que le dit Louis Bédard, charpentier, de ce interpelé, Frontenac, J. Robert du Prat, Jean Gibaud, Vincent Poitevin, Il Lévêque, Génaple." (Xiste LeTac, p. 221).

CHAPITRE VI.

JEAN Bte COLBERT, MINISTRE DE LOUIS XIV.

La Chapelle du Palais des Intendants érigée en 1685 par M. DeMeulles, Intendant, et sous l'administration du Marquis de Denonville, gouverneur de la Nouvelle-France. Ce Palais était situé sur le rue St-Charles (aujourd'hui St-Valier). C'était l'ancienne brasserie que l'Intendant Talon avait fait construire en 1671, à son propre compte, dont M. DeMeulles fit l'acquisition au nom du roi, pour y faire le logement des Intendants aussi pour y mettre les bureaux et les salles des délibérations du Conseil Souverain, d'après une ordonnance du roi en date du dix mars 1685.

Voici la preuve de l'existence de cette chapelle :

" Le roi fait un don au Chapitre de l'église Cathédrale de Québec de la somme de 3,000 livres par an, afin que le dit Chapitre soit obligé de faire dire messe par un chanoine tous les jours dans la chapelle du palais. (Edits et ord. vol. I. p. 339)."

Voici ce que nous lisons dans le voyage au Canada fait depuis " 1751 à 1761 " par J. C. B., p. 33. "La rue Saint-Charles ou de l'Intendance qui fait coude avec la rue du Palais et qui conduit à l'Hôpital-Général La rue de l'Intendance est bordée, à droite, de maisons dont les dernières donnent sur la rivière Saint-Charles ; c'est ce qui a fait donner à ce faubourg le nom de Saint-Charles."

" La maison de l'Intendance, nommée le Palais, parce que le Conseil Supérieur s'y rassemble, est un grand pavillon dont les deux extrémités se prolongent en avant et débordent de quelques pieds. Au milieu de cette maison est un perron à double rampe par lequel on monte ; sur le derrière de ce bâtiment est un assez joli jardin, dont la vue donne sur la rivière Saint-Charles ; c'est le côté le plus riant, car toute la rue est masquée par une côte fort élevée, nommée d'Abraham, qui est un roc escarpé qui se prolonge d'une demi-lieue. Après l'Intendance et du même côté, est la maison du lieutenant du Roi. C'est dans cette maison qu'on dépose ordinairement les enfants nouveaux-nés, que le libertinage abandonne et que l'humanité accueille sous le nom d'enfants trouvés ; ils sont élevés à la campagne jusqu'à ce qu'ils soient en âge de gagner leur vie, ou qu'ils aient été adoptés ; ce qui arrive presque toujours dans ce pays, où les habitants sont naturellement humains et hospitaliers. Après cet Hospice, on entre dans la campagne.

Le Palais a brûlé deux fois : la première, le 5 janvier 1713 : Brisset, valet de chambre de l'Intendant Bégon, et deux filles de chambre de l'Intendante périssent dans les flammes.

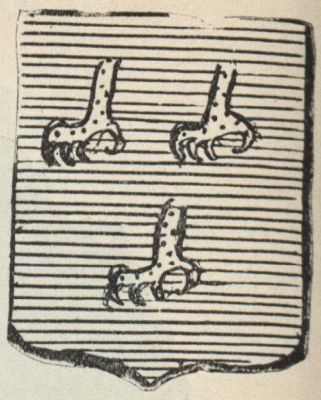

Armes de l'Intendant Robert. Cet Intendant n'est jamais venu au Canada.

M. Jean Talon, Intendant.

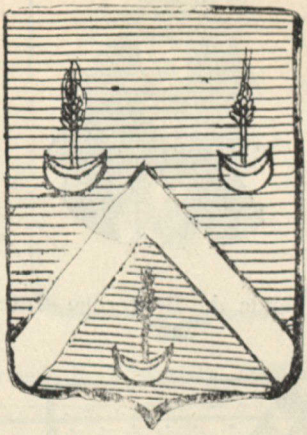

Armes de l'Intendant Talon.

Le Palais fut reconstruit peu de temps après, car on a fait deux baptêmes avant 1717, dans la chapelle. Le 14 mars 1717 a été baptisée, dans la chapelle du Palais, Marie-Madeleine, enfant de Pierre Méchin de Frontigny, greffier de la Maréchaussée, et de Madeleine Belajoue. L'Intendant Bégon la nomme. (Rég. de Québec) ; deux ou trois enfants de Bégon furent baptisés dans la chapelle. Le Palais brûla la deuxième fois en 1759 lors de la conquête.

Aujourd'hui cette propriété est retournée à sa destination primitive de brasserie sous le titre de : La Brasserie de Boswell & Frères.

Voici les attributions des intendants de la Nouvelle-France, d'après un article publié sur ce sujet par "Ignotus", dans le Bulletin des Recherches Historiques de 1902 :

" Les intendants de la Nouvelle-France ont joué un rôle prééminent dans l'histoire de la Nouvelle-France. De 1665 à 1759, pendant près d'un siècle, ils ont exercé dans les affaires intérieures de la colonie un rôle prépondérant. L'intendant était le troisième personnage du pays. Le gouverneur et l'évêque seuls venaient avant lui dans la hiérarchie des autorités constituées. Il était le chef de la justice, des finances, de la police. Sa juridiction était très étendue et son pouvoir très considérable. Plusieurs des fonctionnaires qui occupèrent cette haute charge furent des hommes distingués. Il suffit de mentionner Talon, le plus illustre d'entre eux, les Raudot, Bégon, Hocquart.

" Les intendants firent leur apparition dans l'administration française au milieu du XVIIème siècle. Ce fut Richelieu qui les créa. Il y avait eu auparavant des maîtres de requêtes que l'on envoyait dans les provinces, au XVIème siècle, pour faire des inspections, désignées sous le nom de "chevauchées". Mais les fonctions d'intendant avec leurs attributions

M. Claude de Bouteroue, Intendant.

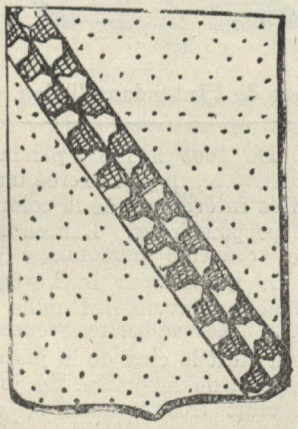

Armes de Claude Bouteroue.

M. Jacques DuChesneau, sieur de la Doussinière et d'Ambrault, Intendant.

régulières durent vraiment leur existence et leur importance au grand ministre de Louis XIII, qui en fit un des plus utiles instruments de son administration. Les parlements en prirent ombrage parce qu'ils voyaient dans ces officiers nouveaux des agents trop actifs de l'autorité royale et ministérielle. Mais ils durent plier sous la main puissante du redoutable cardinal. Ils se reprirent après sa mort. Sous la Fronde, le parlement de Paris arracha au gouvernement royal la suppression de ces fonctionnaires. Toutefois les intendances du Lyonnais, de Bourgogne, de Picardie, du Languedoc, de Provence et de Champagne furent maintenues. En 1654, les intendants furent rétablis dans presque toutes les provinces. Lorsque Colbert fut devenu le principal ministre de Louis XIV, il augmenta leurs pouvoirs, étendit leur juridiction et leur assigna une place de première importance dans le système administratif qu'il organisa si fortement. L'historien de Colbert, M. Pierre Clément, a écrit au sujet de ces officiers :

" Il est plus facile de montrer à l'oeuvre ce représentant, désigné alors sous le nom d'intendant de justice, police et finance, que de préciser ses attributions. Etablis, non sans peine, par Richelieu, malgré le mauvais vouloir des gouverneurs et des parlements, supprimés par la Fronde un moment triomphante, les intendants furent les instruments dévoués de Louis XIV et de Colbert. Ils devaient connaître de toutes contraventions aux Ordonnances et des oppressions que les sujets du roi pourraient souffrir des gens de justice,

M. le Chevalier Jacques DeMeulles, Intendant.

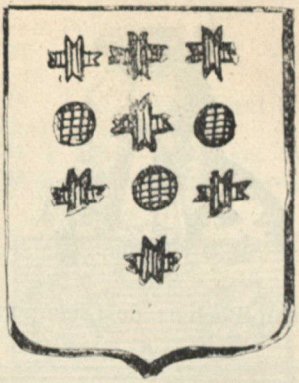

Armes du Chevalier DeMeulles.

par corruption, négligence, ignorance ou autrement", signaler les procédures oiseuses et les concussions des magistrats, juger par délégation du conseil et rendre, sans appel, des arrêts emportant la peine de mort, prévenir et réprimer tout ce qui pouvait ménacer l'ordre, veiller aux approvisionnements et subsistances, à l'état des prisons. Prévenus par les procureurs généraux, de tous les abus commis dans la province, suivant au besoin les armées, ils passaient la revue des troupes, pour s'assurer si elles étaient bien équipées, et jugeaient en dernier ressort les gens de guerre. Les routes, les canaux, les mines figuraient parmi leurs attributions, augmentées de tout ce qui concernait l'impôt. Si, sur ce dernier point, leur intervention avait peu d'inconvénients dans le pays d'Etats grâce aux garanties de leur organisation administrative, il n'en était pas de même dans les pays d'élection, où elle pouvait devenir redoutable. Là, en effet, les règlements donnaient à l'intendant le droit de taxer les taillables omis dans les rôles, et d'augmenter arbitrairement les impositions qu'ils jugeaient trop faibles faculté funeste qui le rendait maître de la fortune des citoyens et lui permettait d'aventager telle paroisse ou tel fermier, dans l'intérêt de ses protecteurs et de ses amis."—(Clément, histoire de Colbert, vol. II. p. 9).

" C'est en 1663, au moment où le régime des intendants recevait en France tout son développement, que cette fonction fut introduite dans l'administration du Canada. La compagnie des Cent-Associés avait remis au roi la propriété et seigneurie de la Nouvelle-France par son acte d'abandon et de démission du 24 février 1663, et Louis XIV avait accepté cet abandon dans le cours du mois de mars. Il procéda aussitôt à la réorganisation du gouvernement dans la colonie. Il nomma un nouveau gouverneur, M. de Mezy, un intendant, et créa un conseil souverain. La nomination officielle de l'intendant semble même avoir précédé celle du gouverneur et l'établissement du conseil. En effet, l'édit de création du conseil souverain est du mois d'avril. (Edits et ordonnances, I, p. 37), et l'intendant fut, paraît-il, nommé le 21 mars. On lit, à ce propos dans **Charlevoix** : " M. Robert,

M. Jean Bochart de Champigny.

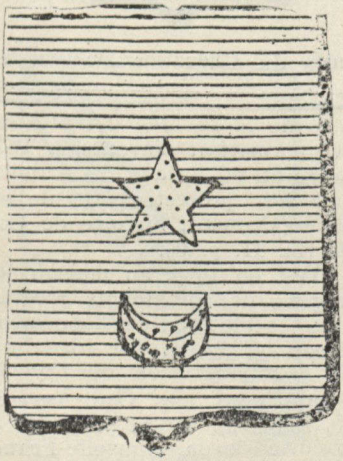

Armes de M. Jean Bochart De-Champigny.

conseiller d'Etat, avait été nommé cette même année (1663) intendant de justice, police, finance et marine pour la Nouvelle-France, et ses provisions sont datées du 21 de mars. (Charlevoix, I. p. 372).

" Quant à M. de Mézy, sa commission est datée du 1er mai. Cependant, on dut croire qu'il était virtuellement nommé avant cette date, puisqu'on lit dans une ordonnance du Conseil d'Etat du roi relative à la renovation des concessions non défrichées : " Révoquant

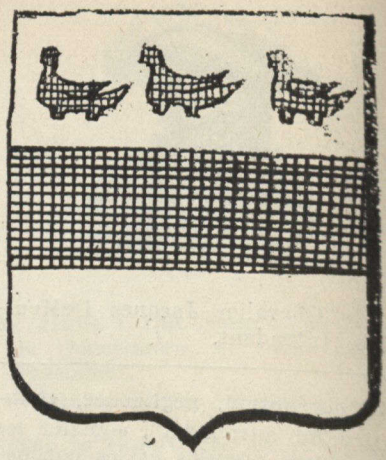

Armes de François de Beauharnois.

et annulant Sa dite Majesté, toutes concessions des dites terres non encore défrichées par ceux de la dite compagnie ; mande et ordonne Sa dite Majesté aux sieurs de Mezy, gouverneur, évêque de Petrée, et Robert, intendant au dit pays, de tenir la main à l'exécution ponctuelle du présent arrêt. " Cette ordonnance est du vingt-un mars 1663. D'après cette pièce, MM. de Mezy et Robert étaient déjà, en ce moment, gouverneur et intendant."

" L'on ne connaît presque rien de ce premier intendant de la Nouvelle-France. Ce qui est certain, c'est qu'il ne vint pas ici. Il n'a point fait le voyage du Canada, dit Charlevoix, et M. Talon, qui y arriva en 1665, est le premier qui y ait exercé cet emploi."

Liste des Intendant de la Nouvelle-France :

1663 à 1665.—Robert Louis.

1665 à 1668.—Talon, Jean.

1668 à 1670.—Bouteroue, Claude de.

1670 à 1675.—Talon, Jean (2e fois).

1675 à 1682.—Duchesneau, Jacques.
1682 à 1686.—DeMeulles, Jacques.
1686 à 1702.—Bochart de Champigny.
1702 à 1705.—Beauharnois, Frs. de.
1705 à 1711.—Raudot, Jacques et Ant., père et fils.
1712 à 1726.—Bégon, Michel.
1724 ....—Robert Edmé-Nicolas nommé.
1725 .....—M. de Chazelles, périt avec la Chameau le 25 août 1725 au Port-Royal.
1726 à 1728.—Dupuy, Claude-Thomas.
1728 .....—Aigremont d' (par interim).
1731 à 1748.—Hocquart, Gilles.
1748 à 1760.—Bigot, François.

M Antoine Baudot, Intendant.

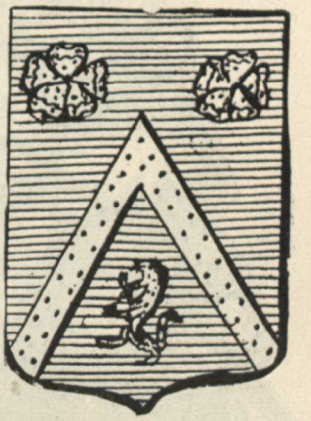

Armes de Michel Bégon.

Michel Bégon, Intendant.

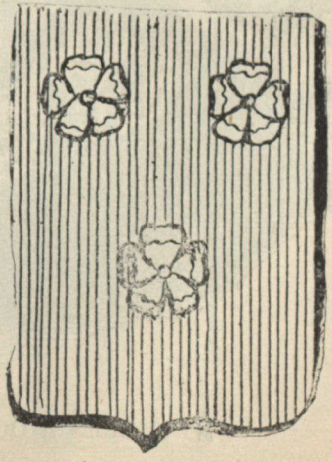

Armes de M. Gilles Hocquart.

M. GILLES HOCQUART, INTENDANT.

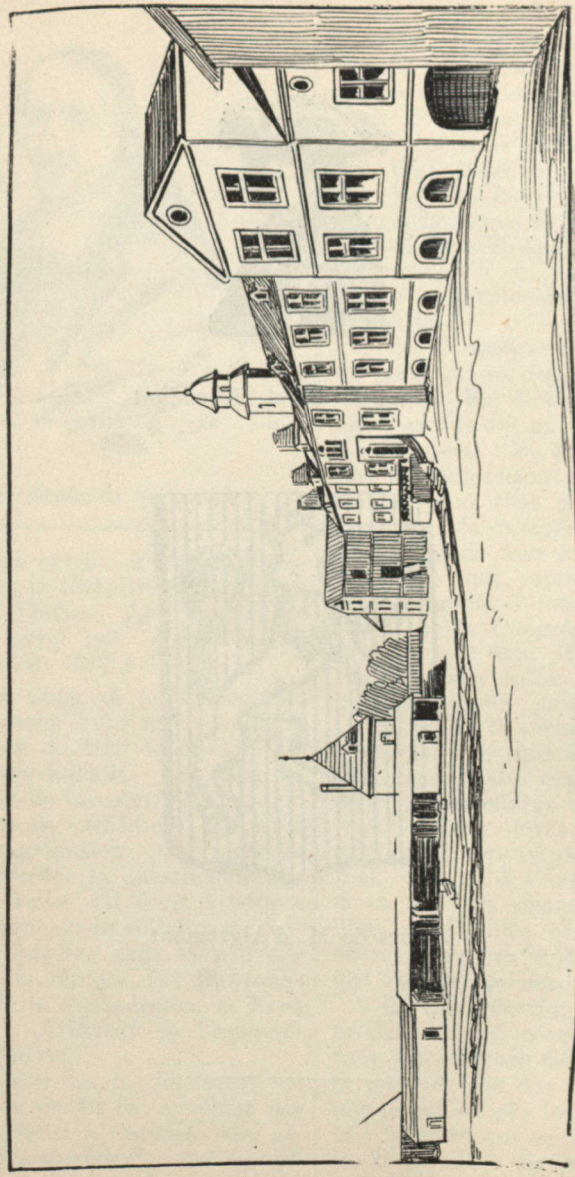

LE PALAIS DE L'INTENDANT

M. Francois Bigot, Intendant.

Armes de M. d'Aigremont.

CHAPITRE VII

Mgr François de Laval.

Voici un extrait des notes historiques sur le Chapitre de la cathédrale de Québec, dans la vie de Mgr de Laval par Mgr Edmond Langevin, de 1684 à 1794 :

" La S. Cong. de la Propagande existait lorsqu'il fut question de la nomination de Mgr de Laval, déjà vicaire apostolique, au siège de Québec, et de la création d'un chapitre pour sa cathédrale. C'était à cette Congrégation qu'il appartenait de décider la question préalable, c'est-à-dire s'il était à propos pour le bien de la religion de former un Chapitre dans sa nouvelle église et la réponse fut favorable, (Erecionis in Cathedralem in Nova Francia. Archives de l'archevêché de Québec)".

" L'examen et la discussion de ce précieux projet fut continué par la " Congrégation proposée aux affaires consistoriales", qui se déclara également en faveur de l'érection de la ville de Québec en cité, et de l'église paroissiale, sous l'invocation de St-Louis, en cathédrale ; recommandant d'omettre la forme et la solennité ordinaire pour l'érection des cathédrales ; et d'incorporer l'abbaye de Meaubec, déjà possédée en commande par Mgr de Laval, évêque de Pétrée, à la mense épiscopale pour le soutien de l'Evêque, avec le consentement du roi auquel la nomination appartenait en vertu du concordat."

" La Congrégation recommande de plus, qu'une fois les limites de l'église et du diocèse de Québec fixées par le roi et approuvées par Sa Sainteté, "cet évêque soit soumis immédiatement au Siège apostolique pour tout ce qui concerne l'ordre et la jurisdiction et avec jouissance de tous les privilèges et honneurs qui appartiennent de droit commun à tous les évêques." L'avis de la Congrégation est que l'évêque soit tenu "d'ériger au plus tôt dans son église des dignités, qui composent ordinairement le Chapitre et le clergé des autres cathédrales et que le revenu n'en soit pas moindre que de 24 ducats d'or. Que la charge des âmes de la paroisse (qui devra être supprimée), soit exercée par le curé actuel, tant qu'il vivra, et après sa mort par les chanoines prébendiers et dignités comme dans les autres chapitres suivant que l'évêque l'aimera mieux.

" La Congrégation entrait ensuite dans ce qui concernait les statuts, les insignes des chanoines, et la présentation des sujets au Pape par le roi ou par les fondateurs et bienfaiteurs qui en auraient obtenu le privilège du St-Siège.

" Enfin, elle proposait Mgr de Laval pour être le nouvel évêque. Ce rapport très circonstancié fut

M. Charles Glandelet, Théologal du Chapitre, en 1684.

soumis au Souverain Pontife, qui le 9 octobre 1670, donna son approbation à tout ce qui était suggéré.

" Cette résolution fut formulée dans une bulle du 1er octobre 1674, renfermant toutes les clauses de droit et stipulant expressément que l'évêque dépendra immédiatement du St-Siège apostolique.

Les mêmes expressions "Cathedralem Ecclesiam Sedi Apostolicoe immediate subjectam", sont répétées dans la Bulle du même jour par laquelle Mgr de Laval est nommé évêque de Québec. C'est un titre d'honneur pour la métropole de cette province ecclésiastique.

" Ce prélat, si attaché aux règles canoniques et ne voulant se guider que par les lumières du St-Siège, représenta qu'il était prêt à observer l'ordre de créer son chapitre, mais qu'aucun ecclésiastique de son diocèse n'avait pris les degrés dans les facultés de droit canonique et de théologie requis pour être pourvus des dignités d'un chapitre, et demanda dispense de cette condition. Le Pape Innocent XI qui venait de monter sur le trône pontifical, accorda cette dispense le 23 août 1677."

" Il s'écoula encore sept ans avant que Mgr de Laval organisât son chapitre, et, le 6 novembre 1684 seulement, il put donner une ordonnance à cet effet. Il y rappelle d'abord en termes mganifiques l'origine des chapîtres dans l'église, et, après un exposé rapide de l'état du diocèse, de l'érection de l'Evêché par le Souverain Pontife à la demande du Roi de France, il constate que ce Prince lui a donné les Abbayes de Meaubec et de l'Estrées pour le soutien de l'Evêché et du Chapitre. Il règle qu'il y aura pour le présent cinq Dignités seulement, savoir le Doyen, le Chantre, l'Archidiacre, le Théologal et le Pénitencier, douze chanoines, et quatre chapelains ou vicaires pour remplir les offices de maîtres de cérémonies, de sacristains, de chantres, et les autres fonctions inférieures, puis douze enfants de choeur pour servir à l'Eglise."

"Il peut être utile de dire ce que l'on appelle dignité. A proprement parler, ce titre n'appartient qu'à l'archidiacre et à l'archiprêtre, qui ont une certaine part dans l'administration accompagnée d'une juridiction et de prérogatives propres à leurs charges. "

"Néanmoins, dans les chapitres, on appelle aussi dignités, les fonctions qui donnent une préséance à ceux qui en sont revêtus."

" La première dignité dans un chapitre est tantôt qualifié de doyen, tantôt de président, de prévost. C'est son droit d'officier dans les fêtes plus solennelles de l'année, lorsque l'Evêque en est empêché : la liste de ces fêtes est donnée dans un décret du trois décembre 1672."

" C'est à lui qu'il appartient de

M. Nicolas Dubois, secrétaire du Chapitre, en 1684.

convoquer le chapitre, de donner le signal pour le commencement de l'office, de présider le chapitre en toute occasion, de faire prêtre-assistant aux fonctions épiscopales."

"Lui-même est assisté d'un prêtre en chape, lorsqu'il célèbre à la place de l'Evêque."

"L'archidiacre juge les difficultés temporelles des ecclésiastiques et des églises : il fait les installations, doit empêcher les désordres, visiter le diocèse tous les trois ans au défaut de l'Evêque."

" Quant à la juridiction qu'ils avaient avant le Concile de Trente, elle ne leur est plus reconnue."

"Le Théologal est chargé de l'explication de l'Ecriture Sainte dans la cathédrale."

"Le pénitencier est chargé d'entendre les confessions de tous ceux qui se présentent dans l'étendue du diocèse, et doit se tenir à son tribunal régulièrement et à jours fixes."

" Le chantre ou primicier à la haute direction du chant, des cérémonies et de ce qui regarde le culte extérieur."

La succession des chanoines est réglée par le décret d'érection ; les manses des Abbayes divisées entre l'Evêché et le Chapitre, et les trois cinquièmes de la seigneurie de la Petite Nation donnés au Chapitre et nomme les titulaires aux Canonicats, suivant le pouvoir que lui en donne la Bulle."

"Leur installation eut lieu le 12 du même mois et fut faite par l'Evêque en présence de M. de la Barre, gouverneur, de M. de Meulles, intendant, de Messieurs de Monthoré, d'Esnos, du Rivaut, Huet, Ruette, d'Auteuil, Provost de Comporté, Chaions, Juchereau de la Ferté tous mentionnés dans l'acte et qui représentaient, en cette occasion solennelle, toute la noblesse du pays. Messieurs Henri de Bernières, nommé doyen, Louis Ango, Archidiacre, Charles Gladelet, théologal, Thomas Morel, alors curé de St-Thomas et du Cap, Amador Martin, alors desservant Beauport, Jean Guyon et Jean-François Buisson, tous deux prêtres du Séminaire, furent installés en personnes ; mais messieurs Dudouyt nommé grand chantre et déjà grand vicaire,

" Jean Gaultier de Bruslon, curé des Trois-Rivières, nommé pénitencier, Pierre de Caumont, curé de Boucherville, Benoît Duplein, curé de Contrecoeur, Louis Soumande, curé dans la côte de Beaupré, et Jean Pinguet, curé de la Pointe-aux-Trembles, tous nommés chanoines furent représentés par M. Pierre Francheville, promoteur général de l'officialité, qui était alors curé de St-Jean, St-Pierre et St-Laurent, en l'Isle d'Orléans."

" L'acte de prise de possession porte l'obligation pour les absents

M. François Dupré, chanoine honoraire, en 1688.

(excepté pour M. Dudouyt, demeurant à Paris pour les affaires du diocèse), de se présenter dans le cours de l'année."

" Les chapelains installés en presonnes furent messieurs Nicolas DuBos, François Grouard, sous diacre, et Philippe Boucher, acolyte. M. Paul Vachon, alors missionnaire des Grondines, Ste-Anne et Batiscan était le seul chapelain absent."

" Voici le cérémonial qui fut observé en cette circonstance solennelle :

" L'hymne Veni Creator ayant été chantée, M. Pierre de Francheville, procureur général, fit lecture des lettres d'érection du Chapitre et chacun des titulaires vint prononcer devant l'Evêque, la profession publique de la foi catholique, puis s'étant agenouillé et ayant reçu des mains de l'Evêque le livre des SS. Canons répondit Amen en s'inclinant."

" Ensuite tous, demurant à genoux et ayant touché les SS. Evangiles, prononcèrent la formule du serment prescrit."

L'Evêque les revêtit alors de l'habit canonial, c'est-à-dire du surplis et de la chape noire avec le bonnet de même couleur. Après la récitation du Pater, de quelques versets et d'une oraison, l'Evêque leur fit toucher le psautier, et après qu'ils eurent baisé sa main, il les embrassa tous, les conduisit au choeur où il assigna à chacun sa place suivant son grade et sa dignité, et le tout se termina par le chant du Te Deum et la sonnerie des cloches.

" Un mémoire concernant l'érection de l'Evêché, de la Cathédrale et du Chapitre de Québec rend compte de cette fête."

" Le 6 novembre 1684, le Sieur de Laval nommé par le Roy à l'Evêché de Québec donne son décret pour l'érection du Chapitre conformément aux dispositions de la Bulle et aux pieuses intentions de Sa Majesté Louis XIV, et le 12 du même mois, il prit lui-même possession et y mit les dignités et chanoines et chapelains qu'il avait choisis, et auxquels il avait donné des lettres. Cette cérémonie se fit en présence du général, du corps des officiers de la garnison, de l'intendant, des conseillers et autres magistrats. Cette pompeuse et nouvelle cérémonie qui dura une demi-journée fut terminée par un Te Deum solennellement chanté au son des cloches, des instruments de musique, au bruit de l'artillerie de la ville, les troupes et les milices étant sous les armes, et le plus grand nombre des citoyens y étant accourus, y ayant été invités et n'y ayant fait aucune opposition, mais au contraire s'en retournèrent témoignant leur joie et contentement.

M. Joseph Séré de la Colombière, archidiacre, en 1692.

" Le jour même de son installation le chapitre s'assembla à l'issue des vêpres, sous la présidence de l'Evêque, pour tenir le premier chapitre général. Après l'élection d'un syndic ou trésorier et d'un secrétaire, l'Evêque conjointement avec les chanoines, commença à dresser quelques statuts qui furent continués dans les assemblées suivantes et finalement approuvés et confirmés par le prélat le 13 novembre."

" Par la Bulle de l'érection de l'évêché la paroisse avait été supprimée et le chapitre était chargé de la cure des âmes. Plusieurs le trouvèrent mauvais : Mgr de Laval érigea la paroisse de Québec à l'autel de la Ste-Famille, dans la cathédrale en 1670.

" Au procès-verbal de l'assemblée du 13 novembre 1684, on lit ce qui suit :

" Messieurs les chanoines ayant fait réflexion sur la charge et obligation qu'ils ont d'administrer la cure de Québec conformément à ce qui est porté dans les bulles de Clément X, et après avoir mûrement considéré l'incomptabilité du soin de la cure avec les assistances

M. Philippe Boucher, d'après la gallerie, à St-Joseph de Lévis.

M. Pierre Poquet, chanoine, en 1712.

ANCIENNE PLACE DU MARCHE

Première cathédrale de la Nouvelle-France, commencée en 1644 et terminée en 1657

qu'ils sont obligés d'avoir aux offices et autres fonctions de la cathédrale n'étant qu'un très petit nombre, ils ont très humblement supplié Monseigneur de faire en sorte auprès de Sa Sainteté d'à présent que cette charge et obligation d'administrer la cure de Québec leur fût entièrement ôtée, estant tout-à-fait déterminés et résolus autant qu'il était en eux de se démettre de la dite cure, ainsi qu'ils s'en sont démis aujourd'hui entre les mains de mon dit Seigneur. Cette délibération ne fut pas signée par tous les chanoines.

" Le lendemain, le 14 l'évêque érigea de nouveau la cure de Québec supprimée comme il a été dit ci-dessus par la Bulle du Souverain Pontife et l'unit au Séminaire de Québec, lui donnant le droit de présentation ; c'était ramener les choses à peu près à leur premier état."

Le Chapitre a cessé d'exister en 1766, à l'arrivée de Mgr Briand sur le siège de Québec. Voici, continu Mgr Langevin, p. 254 :

" En conséquence, le 19 octobre 1767, le Chapitre demanda à l'évêque de remplacer les chanoines défunts et d'accélérer la reconstruction de la cathdrale.

" Ce voeu ne put être exaucé pour différentes raisons ; et le Chapitre s'éteignit en peu d'années. En 1796, Son Eminence le cardinal Gerdil, écrivait à Mgr Hubert, alors évêque de Québec, constate que ce corps n'existait plus. Le dernier chanoine résidant en Canada était mort le 22 septembre 1795, c'était M. St-Onge. Les autres moururent en France.

" En 1753 le canonicat vacant par la mort de M. de la Villangevin avait été confié à M. G. de

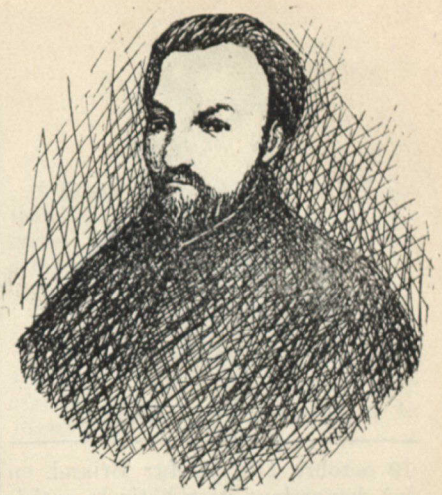

M. Guillaume-Daniel Serré de la Colombière,

Tonnancour et un autre en 1754 à M. Gilles Cugnet, qui venait d'être ordonné prêtre ; M. Chs-Ange Collet fut le dernier pourvu (1758) L'évêque l'affectionnait et le prit chez lui plus tard (1759) avec M. St-Onge, qui était chanoine depuis 1755. Mais dans l'automne de 1759 MM. Cugnet et Collet voyant que le pays allait définitivement passer entre les mains des Anglais, quittèrent le Canada pour demeurer en France.

" Clément XIII, qui était Pape lorsque le Canada fut cédé à l'Angleterre, conseilla à Mgr Briand, dans un bref du 9 avril 1766, de maintenir son chapitre, quoique ses biens temporels fussent ruinés. Il exhortait les chanoines à continuer leurs réunions et à chanter l'office dans les fêtes solennelles, soit à la cathédrale ou dans quelque autre église que l'évêque leur assignerait.

" Mais on ne crut pas pouvoir satisfaire aux représentations que le chapitre adressa à cet égard le

M. Jean-Félix Recher.

M. Thomas Thiboult.

19 octobre 1767 à Mgr Briand, en lui demandant de rebâtir la cathédrale. Le gouvernement en fut probablement cause, car on lit le passage suivant dans une lettre du lieutenant-gouverneur Carleton à lord Shelbourne (30 octobre 1767): " On m'a demandé de compléter le chapitre, et j'ai fait des difficultés à le permettre."

" C'est ainsi que, tout en admettant la liberté en principe, ceux qui avaient l'autorité civile en mains en profitaient pour y mettre des entraves.

" En 1819, Mgr Plessis consulta la Congrégation de la Propagande pour savoir si on lui conseillait de rétablir le chapitre de la cathédrale, et Son Eminence le cardinal Pedicini lui répondit de le rétablir en donnant le titre de chanoines aux membres du clergé qui pourraient en remplir les fonctions, sauf les obstacles qui s'y opposeraient et que la Congrégation ignorerait.

" Enfin, en 1865, la Sacré Congrégation ayant exprimé le désir de voir rétablir le chapitre de la cathédrale de Québec et d'en voir ériger dans les autres cathédrales comme dans celle de Montréal, Mgr Baillargeon, alors administrateur et devenu depuis archevêque de Québec, répondit que plusieurs causes très graves s'y opposaient."

(Actes du 3e Concile Provincial de Québec, p. 116).

Statuts et règlements, extraits des Mandements des évêques de Québec :

STATUTS

Et Règlements du Chapitre faits par Monseigneur de Laval conjointement avec Messieurs les chanoines en l'année 1684.

I

" Le douzième jour du mois de novembre de l'année mil six cent quatre-vingt-quatre, à l'issue des vêpres, le Chapitre général a été capitulairement assemblé au son de la cloche pour la première fois, auquel Monseigneur l'Evêque a présidé, et où se sont trouvés Mes-

Mgr Jean-Olivier Briand.

sieurs Henri de Bernières, Doyen, Louis Ango Archidiacre, Charles Glandelet Théologal, Thomas Morel, Charles Amador Martin, Jean Guyon et Jean-François Buisson, Chanoines."

II

" L'on a commencé par l'élection d'un syndic et d'un secrétaire, et l'on a nommé pour syndic M. le Théologal, et pour secrétaire M. Nicolas DuBos."

III

" Monseigneur a fait ensuite les statuts et règlements suivants conjointement avec Messieurs les Chanoines."

IV

" Pour se conformer à l'esprit de la primitive Eglise tous Messieurs les Chanoines vivront en communauté selon les règles qui seront établies dans la suite."

V

" Les assemblées ordinaires du chapitre se tiendront tous les vendredis à l'issue des petites heures et lorsqu'il y aura quelque fête ou autre empêchement. Monsieur le Doyen en fera avertir."

VI

" Lorsque l'on tiendra le Chapitre, l'on sonnera la cloche du chapitre immédiatement avant l'assemblée."

VII

" M. le Doyen présidera aux assemblées lorsque Monseigneur n'y assistera pas et en son absence la dignité qui le suivra."

VIII

" L'on commencera les assemblées par le "Veni Creator" et on les conclura par le " Confirma hoc Deus" et l'Oraison " Actiones nostras", etc.

IX

" L'on se donnera de garde de soutenir son sentiment avec ardeur. Toutes choses se termineront à la pluralité des voix ; si elles sont égales, l'avis du côté dont sera le Président prévaudra."

X

" Quand une affaire sera mise en délibération, avant que d'en venir aux avis, chacun pourra dire et demander les éclaircissements nécessaires pour opiner. Mais après que le président aura demandé les avis et que celui à qui il appartiendra d'opiner le premier aura commencé il ne sera plus permis d'interrompre, si ce n'est que quelqu'un ait besoin de quelque éclaircissement, ce qui ne se fera qu'avec civilité, tant au président qu'à celui qui aurait cessé d'opiner."

M. Lyon de St-Ferréol.

XI

" Les choses qui auraient été délibérées dans le Chapitre seront tenues secrètes, et on ne les manifestera à personne sous peine d'être exclus des assemblées capitulaires durant tel espace de temps qu'il sera à propos par le Chapitre."

XII

" L'on tiendra tous les ans deux fois le Chapitre général dans le temps que l'on jugera plus commode et en la manière qui sera réglée dans la suite."

XIII

" Il faudra être trois au moins pour prendre une résolution décisive dans un chapitre ordinaire en égard au petit nombre des chanoines et aux incidents qui peuvent arriver ; mais il faudra pour le moins être cinq dans un Chapitre extrordinairement assemblé, et sept au moins pour le chapitre général."

M. Joseph Reché Pesche.

XIV

" Les conclusions qui auront été prises dans le Chapitre général seront signées de tous ceux qui y auront assisté ; et celles qui auront été prises dans les Chapitres ordinaires seront signées du président et du secrétaire seulement."

XV

" Les choses qui auront été résolues et décidées dans un Chapitre gnéral ne pourront être changées que dans un autre Chapitre général."

XVI

" La dignité de doyen venant à vaquer, l'élection en appartiendra au Chapitre conformément aux lettres patentes d'érection de Monseigneur et après qu'on aura observé les formalités réquises en semblables rencontres, l'on procèdera à la dite élection la voie du scrutin à la pluralité des voix.

M. Elzéar Valiquet.

XVII

" Lorsque Monseigneur emploiera les chanoines dans les cures et missions et autres fonctions qu'il jugera nécessaires pour le bien de son église, ils seront censés comme présents."

XVIII

" Tant à raison du petit nombre l'union qui a été jusques à présent dans le clergé de cette Eglise, l'on a trouvé bon d'accorder aux curés et missionnaires faisant de présent les fonctions curiales le pouvoir d'assister aux offices du chapitre en habit canonial ; sans toutefois que cela puisse porter de conséquence dans la suite."

XIX

" L'on gardera les règlements suivants pour la grande messe et la récitation ou chant de l'office jusqu'à ce que le temps et l'expérience qu'on en aura fasse juger à propos d'y apporter du changement."

" 1. L'on dira tous les jours la grand messe à neuf heures du matin."

"2. Les jours ouvriers l'on récitera simplement l'office sans le chanter, excepté les jours suivants que l'on chantera seulement les vêpres et complies, à savoir : la Conversion de saint Paul, saint Joachim, saint Marc, l'invention de la sainte Croix, saint Barnabé, la Visitation de la sainte Vierge, sainte Madeleine, la dédicace de sainte Marie aux neiges, la Transfiguration de Notre-Seigneur, l'Exaltation de la sainte Croix, saint Luc, saint Martin, la Présentation de Notre-Dame, les saints Innocents et toutes les veilles des fêtes et dimanches,"

" 3. Les heures auxquelles on récitera l'office les jours ouvriers sont les suivantes : les matines et laudes à cinq heures du soir, les petites heures tout de suite à cinq heures et demie du matin, les vêpres et complies à un heure après midi excepté en carême que les vêpres se diront après la grande messe, et les complies immédiatement avant les matines.

" 4. Touts les fêtes de première classe qui seront fêtées et la fête de la translation de saint Flavien et sainte Félicité, l'on chantera les matines et laudes à quatre heures après midi. Les matines se chanteront rondement, les leçons se chanteront et les repons ne feront que se réciter à haute voix."

" 5. Le Te Deum et les laudes seront chantés solennellement. La veille de Noël l'on chantera les matines à neuf heures du soir ; elles se chanteront d'un ton plus lent et plus grave et les repons des leçons seront chantés sur les notes ; ce qui s'observera pareillement aux fêtes de Pâques et de Pentecôtes.

" 6. Tous les dimanches et fêtes

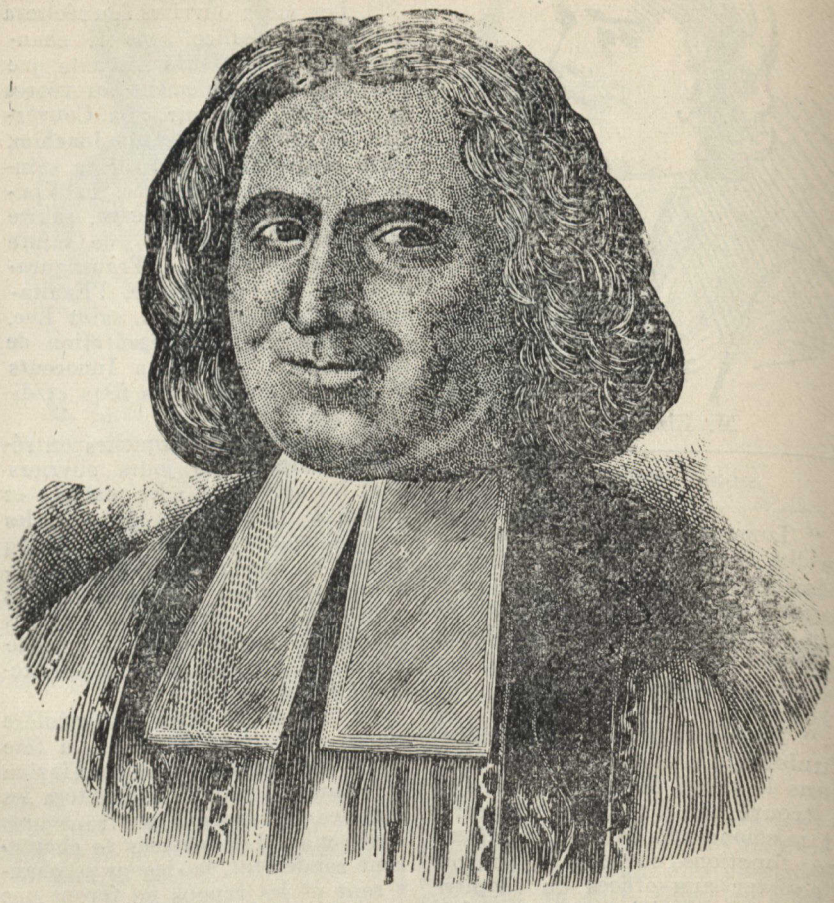

M. Eustache Chartier de Lotbinière, né à Québec, le 15 décembre 1688, fils de Réné-Louis Chartier de Lotbinière et de Madaleine Lambert. Il avait épousé le 14 avril 1711, demoiselle Renaud, D'Avesne-Desmeloïse, dont il eut plusieurs enfants. Devenu veuf, il fut ordonné prêtre, le 14 avril 1726, et fit partie du chapitre de Québec. Il mourut à l'Hôpital-Général, le 14 février 1749. Un de ses fils, Eustache, ordonné en 1741, est mort curé de Lorette, en 1786, un autre François-Louis récollet, ordonné avec son frère Eustache, le 23 sepembre 174[illegible] mort aux Etats-Unis, en 1784.

M. Antoine-Charles Godefroy de Tonnancour,

M. Etienne Boullard.

l'on chantera prime à cinq heures et demie, tierce avant la grande messe, sexte après la grande messe et none immédiatement avant les vêpres, excepté les fêtes qu'il y aura jeûne."

"Toutes les fois que l'on chantera vêpres et complies, l'heure de les chanter sera à une heure et demie après midi, excepté en carême."

"7. L'on n'allumera que deux cierges à tous les offices que l'on ne fera que réciter et aux autres selon la qualité du jour."

"8. L'on sonnera chaque jour tous les offices et messe de la cathédrale avec la cloche du Chapitre."

"9. La grande messe de la cathédrale qui se dira les fêtes et dimanches tiendra lieu de la grande messe paroissiale jusqu'à ce qu'il y soit pourvu autrement."

"10. Quand il y aura des services qui concernent la paroisse, on les dira à des heures qui n'empêcheront point les offices de la cathédrale."

"11. Lorsqu'il y aura obligation de célébrer deux messes l'on en dira une basse pendant les petites heures."

"12. A raison du petit nombre d'ecclésiastiques et de la multitude des emplois, Monseigneur l'Evêque a dispensé le Chapitre de la récitation de l'office des morts, psaumes pénitenciaux et graduels."

"13. L'on a nommé pour suppléer à l'office de M. le Chantre en son absence M. le Théologal."

† François, évêque de Québec.

H. de Bernières, Louis Ango, Thomas Morel, Charles Glandelet, Charles A. Martin, Jean François Buisson, N. DuBos, secrétaire."

Liste des chanoines du Chapitre de Québec, fondé par Mgr de Laval, de 1684 à 1794, d'après Mgr Edmond Langevin :

M. Henri de Bernières, doyen.
M. Louis Ango de Maizerets.
M. Thomas Morel.
M. Amador Martin.
M. Jean Guyon.
M. Jean-Frs Buisson.
M. Jean Dudouyt.
M. Jean Gaultier de Bruslon.

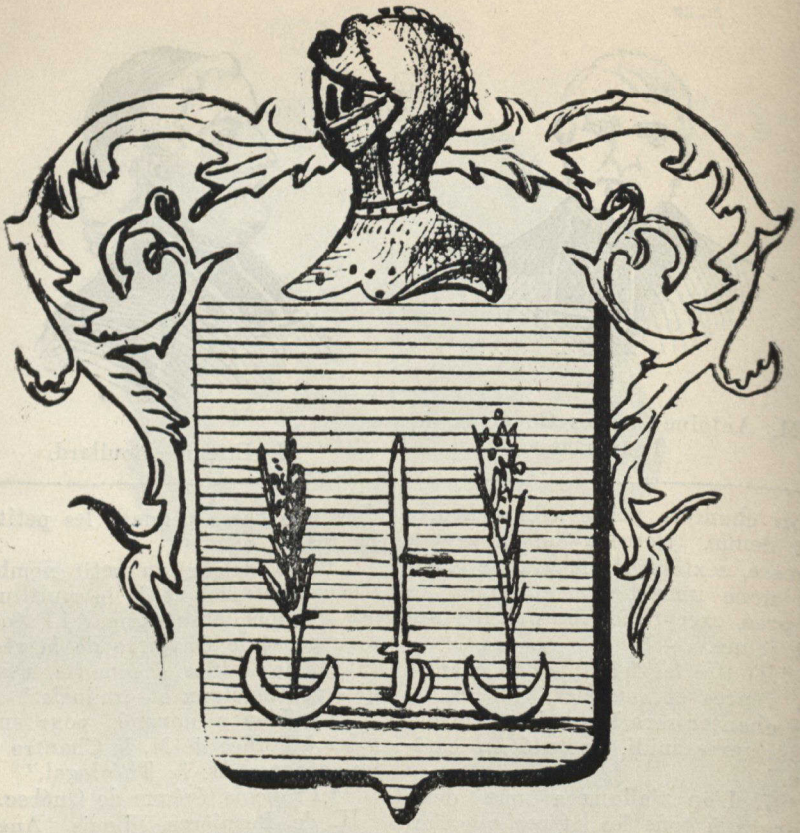

Armes de la famille Gouefroy de Tonnancour.

Sceau du Chapitre de la Cathédrale de Québec.

M. Pierre de Caumont.
M. Benoit Duplein.
M. Louis Soumande.
M. Jean Pinguet.
M. Pierre Francheville.
M. Nicolas DuBos.
M. Charles Grandelet.
M. François Grouard.
M. Philippe Boucher.
M. Paul Vachon.
M. l'abbé Durfé.
M. Claude Trouvé.
M. François Dupré.
M. Guillaume Gaultier.
M. Jean Foucques.
M. de Merlac.
M. Joseph Séré de la Colombière.
M. Etienne Levalet.
M. Nicolas Deleuze.
M. Pierre Poquet.
M. Guillaume de la Colombière.
M. Goulvin Calvarin.
M. Ignace Hamel.
M. Charles de la Bouteillerie.
M. Jacques Leblond.
M. Pierre LePicard.
M. Charles Plante.
M. Thomas Tiboult.
M. J. H. Tremblay.
M. Etienne Boulard.
M. Pierre Girard de Vorlay.
M. Thierry Hazeur.
M. Paul-Armand Ubric.
M. Joachim Fornel.
M. Bertrand de la Tour.
M. Louis Lepage.
M. Ant.Chs-God. de Tonnancour.
M. Michel Poulin de Courval.
M. B. J. Boulanger.
M. Louis Maufils.
M. Pierre Leclerc.
M. Eustache Chartier de Lotbinière.
M. Elzéar Valier.
M. Lyon de St-Ferréol.
M. Pierre de Gannes Falaise.
M. Yves Leriche.
M. Jean-Pierre Miniac.
M. P. J. H. Hazeur Delorme.
M. Allenou de la Villangevin.
M. Jean-Olivier Briand.
M. J.-Bte Gosselin.
M. Pierre Boucault.
M. J. A. Gaillard.
M. Jos. de la Corne.
M. Cabanac de Taffanel.
M. Joseph Resche.
M. Chs-Ange Collet.
M. Gilles-Louis Cugnet.
M. Chs-Régis de Rigauville.
M. Pierre Saint-Onge.
M. Joseph-Frs Perrault.
M. Jean Gaultier de Varennes.
M. Germain Morin.
M. Jean-Félix Recher.

CHAPITRE VIII

La chapelle de la Maison de la Providence de la Sainte-Famille, fondée par Mgr de St-Vallier, le 13 novembre 1686, située à la haute-ville de Québec (rue Ste-Anne). Cet établissement avait pour but de réunir les grandes filles pauvres pour leur apprendre à travailler et à vivre chrétiennement. Voici ce que nous lisons dans la vie de Soeur Bourgeoys, vol. I., p. 320 :

" C'était surtout dans la ville même de Québec que Dieu voulait faire éclater la grâce de la Congrégation, en fournissant à la soeur Bourgeoys l'occasion d'y travailler à la sanctification d'une multitude d'âmes. Dans la visite qu'il fit à Montréal, M. de Saint-Vallier fut frapper de l'esprit de piété et de ferveur qu'il remarqua dans la maison de la Providence, où la soeur Bourgeoys avait réuni, comme on l'a raconté, de grandes filles pauvres pour leur apprendre à travailler et à vivre chrétiennement. Ce prélat désira donc de procurer un semblable établissement à sa ville épiscopale ; et jugeant que les soeurs de la Congrégation, dont Dieu se plaisait à bénir si visiblement toutes les entreprises, étaient seules capables de le former et de lui communiquer le même esprit, il écrivit à la soeur Bourgeoys pour lui offrir d'en prendre la conduite. Il acheta pour cela, le 13 novembre 1686, une maison avec cour et jardin, dans la haute ville, proche de la grande place Notre-Dame, et enfin on choisit pour être à la tête de l'oeuvre la soeur Marie Barbier, à laquelle on adjoignit la soeur Saint-Ange, envoyée de Ville-Marie à ce dessein. Le prélat ne fut point trompé dans son attente : car jamais, peut-être, on ne vit d'une manière plus sensible la bénédiction de Dieu sur une oeuvre, qu'on eut lieu de l'admirer dès le commencement de celle dont nous parlons."

" Par le zèle des deux soeurs missionnaires, il s'établit et il régnait dans cette maison, connue sous le nom de Providence de la Sainte-Famille, un esprit d'innocence, de ferveur et de simplicité dignes des communautés les plus parfaites. La dévotion envers la sainte Famille y fut introduite dès le commencement ; chaque jour donnait lieu à quelque nouvelle pratique pour honorer l'Enfant-Jésus, la très sainte Vierge et le glorieux saint Joseph ; en sorte que cette dévotion, qui à Québec avait été jusque alors comme réservée aux mères de famille, devint bientôt commune à toutes les jeunes personnes sans distinction. Depuis plusieurs années l'amour de la parure ayant pénétré dans toutes les classes de la société, un grand nombre de femmes et de filles affectaient dans leurs habits un luxe beaucoup au-dessus de leur condition et ne respectaient pas toujours les règles de la décence, spécialement dans la coiffure. M. de Laval, pour arrêter cet abus, avait défendu en 1682, aux prêtres de son diocèse, de recevoir à la participation des sacrements toutes celles qui seraient vêtues d'une manière indécente. Toutefois le luxe n'avait fait que s'accroître de plus en plus ; et en 1686 il régnait partout avec plus de licence et de scandale que jamais. Ce que les efforts de M. de Laval n'avaient pu opérer, les soeurs de la Congrégation, par les sentiments de piété qu'elles avaient su inspirer aux jeunes filles de la Providence, l'obtinrent d'elles sans leur en avoir même témoigné le dé-

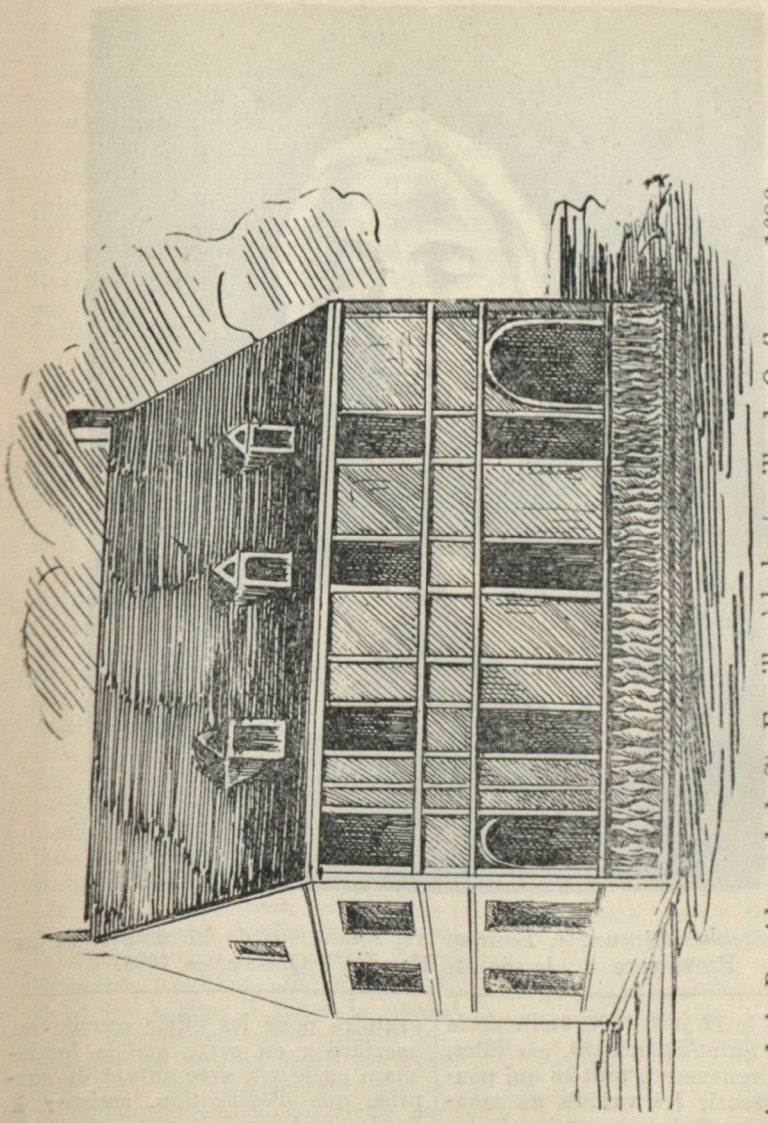

Maison de la Providence de la Ste-Famille, à la haute-ville de Québec, en 1686

La vénérable Marguerite Bourgeoys, fondatrice de la Maison de la Providence de la Sainte Famille, à Québec, en 1686.

sir. Car le 12 juin 1686, veille de la fête du Saint-Sacrement, ces filles, voulant renoncer à tout ce qui pouvait ressentir les vanités du monde, formèrent de concert la résolution de s'interdire l'usage de certains ornements superflus qu'elles avaient portés jusque alors, et allèrent les suspendre devant l'image de la très sainte Vierge dans leur oratoire pour les offrir comme en sacrifice ; en sorte que le lendemain on le vit, avec autant de surprise que d'édification, assister à l'office divin et à la procession générale, toutes vêtues de la manière la plus simple et la plus modeste."

" L'exemple de ces filles fut imité l'année suivante par celles de l'Ile d'Orléans. La sœur Anne,

missionnaire de cette île, écrivit en ces termes à la soeur Barbier, à Québec, le 12 juin 1687 : " Nos filles sont présentement conformes pour leur toilette à celles de votre communauté ; et voici comment la chose s'est passée. Pendant l'espace de quatre à cinq jours nous leur avons recommandé d'examiner dans leurs petites réflexions, et dans leurs visites au Très-Saint Sacrement, si elles n'avaient rien qui fut opposé à l'esprit du saint Enfant Jésus."

" Après y avoir pensé, elles nous ont dit qu'elles ne connaissaient rien qui put y être contraire sinon quelques ornements de tête, dont elles souhaiteraient de tout leur coeur de se priver. Jugez combien volontiers nous avons adhéré à cette bonne inspiration."

" Enfin, M. de Saint-Vallier, encouragé par ces heureux résultats, désira de les voir s'étendre à toutes les écoles de filles de son diocèse. Dans la visite de celles de Villemarie qu'il fit en 1690, il vit avec satisfaction que la plupart des petites filles étaient vêtues selon les règles de la plus édifiante modestie. Mais en ayant remarqué quelques-unes qui mettaient dans leur toilette une certaine affectation, et craignant que leur exemple ne fut pernicieux aux autres, en affaiblissant l'effet des bonnes instructions que les soeurs leur faisaient touchant la simplicité dans les habits, il jugea la chose assez importante pour publier un mandement sur cet objet. Ce n'est pas qu'il voulut empêcher par là les filles de qualité de porter des vêtements conformes à leur état : seulement il recommanda à toutes en général de se vêtir modestement selon leur condition, et d'éviter dans la coiffure, toute affectation, des rubans et de dentelles. Ainsi, cette utile réforme fut un nouveau fruit que produisit le zèle des soeurs missionnaires de Québec."

" Les visites que la soeur Bourgeoys leur faisait de temps en temps ne contribuaient pas peu à exciter cette ferveur, en ranimant en elles l'sprit de leur sainte vocation, surtout l'amour de la pauvreté, de l'humilité et de la mortification. Avant remarqué que dans trois églises, probablement celles de Champlain, de l'Ile d'Orléans et de Québec, on usait de quelque distinction à l'égard des soeurs en leur distribuant le pain bénit, son humilité en fut alarmée ; et elle voulut qu'on cessât cette pratique. " Je dis au prêtre qui célébrait la sainte messe, écrit-elle, que n'étant que de pauvres filles nous ne devions point recevoir d'honneurs particuliers dans l'Eglise. Que s'il voulait nous faire la charité d'un morceau de pain bénit, le bedeau pourrait le mettre à la sacristie, et que la soeur sacristine le prendrait là. Cet ecclésisastique me répondit qu'il lui faisais plaisir, et que ce n'était pas son avis qu'on nous le donnât autrement. Un autre à qui je fis la même observation, me dit qu'il avait permis qu'on nous le donnât en cérémonie, à cause que c'était la coutume ; et le troisième, sans y faire réflection. Lorsque j'étais à Québec, une personne nous envoya un coussin de pain bénit en cérémonie ; je le reçus, crainte de lui faire de la peine ; et après je priai que cela ne se fit plus, de que la personne trouva bon. Nous ne devons recevoir aucun honneur comme une place distinguée, un cierge, un rameau et toute autre chose singulière. Le caractère de cette communauté doit être la petitesse et l'humilité : et comme on en distingue tous les ustensiles et les

Soeur Marguerite Bourgeoys et ses compagnes prennent la très Sainte Vierge pour supérieure de la Congrégation Notre-Dame.

---

hardes à la marque de la Congrégation, il faut aussi que dans tous les emplois et les offices, il paraisse des marques de la pauvreté, n'y recherchant jamais ce qui a de l'éclat ou quelque marque de hauteur. La Très Sainte Vierge, notre très-chèrie institutrice et fondatrice, ne s'attribuait aucun des honneurs rendus à son Fils par les rois, les bergers et les autres." (Ecrits autographes de la soeur Bourgeoys)."

"La soeur Bourgeoys donne naissance de l'Hôpital-Général de Québec."

" M. de Saint-Vallier, charmé du succès de l'établissement de la

Providence, désira que les soeurs de la Congrégation étendissent à toutes les petites filles en général le bienfait de l'éducation, en ouvrant des écoles gratuites pour elles, comme elles le faisaient à Villemarie et ailleurs. Elles commencèrent donc, en l'année 1688, ce nouvel établissement dans la maison de la haute ville, qui même fut bientôt destinée à ce seul usage."

" Car l'année suivante, M. de Saint-Valier, voyant les grands avantages de la maison de la Providence, conçut le dessein d'un autre établissement qui put être d'une utilité plus générale à la classe indigente. Ce fut de fonder à Québec un hôpital, sur le modèle des maisons établies dans la plupart des villes de France connues sous le nom d'hôpitaux généraux, (vie de soeur Marie Barbier), où l'on renfermerait alors les pauvres mandiants pour les y employer à divers ouvrages, afin d'empêcher l'oisiveté de ceux qui négligeaient de travailler, quoiqu'ils fussent encore en état de se rendre utiles. Ayant donc vu par expérience les bénédictions que Dieu se plaisait à verser sur les travaux des soeurs de la Congrégation, il jugea qu'elles étaient très propres à procurer le succès de ce nouvel établissement ; et en conséquence au printemps de l'année 1689, il écrivit à la soeur Bourgeoys pour l'engager à faire le voyage de Québec, afin d'en conférer avec elle."

" Elle n'eut pas plutôt appris les désirs du prélat, qu'incontinent elle se mit en chemin à pied, car la navigation n'était pas encore libre à cause des glaces. Dans ce voyage, elle eut à endurer des fatigues incroyables, étant obligée souvent de se traîner sur les genoux, tantôt dans les neiges, tantôt sur la glace, et quelquefois dans l'eau. C'est ainsi qu'elle avait coutume de passer l'hiver ; et si dans les autres saisons de l'année elle faisait ses voyages en barque, c'était pour elle un exercice de zèle, et autant de véritables missions en faveur des matelots et des passagers, auxquels elle donnait surtout des exemples touchant de pauvreté, d'humilité et de mortification. A Québec elle apprit donc de M. de Saint Vallier le dessein de la charger de la direction de l'hôpital général, qu'il voulait substituer à la maison de la Providence, quoiqu'elle vit bien qu'une oeuvre de cette nature était peu compatible avec la fin de son institut, la soeur Bourgeoys entra néanmoins aveuglement dans les vues du prélat, et se livra à des travaux durs et humiliants, portant elle-même sus ses épaules, de la basse-ville à la haute, les meubles et les ustensiles nécessaires au nouvel établissement. Bien plus, après avoir employé à ce pénible travail les quatre premiers jours de la semaine sainte, elle passa la nuit entière de jeudi au vendredi à genoux et immobile devant le très-saint Sacrement. Enfin, pour seconder les desseins de son évêque, elle appela à Québec la soeur Hioux, qui depuis près de quatre ans dirigeait la mission de la Sainte-Famille dans l'île d'Orléans, et envoya la soeur Marie Barbier pour tenir sa place."

" Ainsi, les Soeurs de la Congrégation furent l'instrument dont la divine Providence se servit pour donner un commencement à l'Hôpital-Général de Québec, où tant de personnes délaissées devaient trouver des ressources assurées contre la misère, et des moyens abondants de sanctification et de salut. Elles en eurent la conduite jusqu'en l'année 1692, où le prélat, après avoir obtenu des lettres patentes du roi en faveur de cette maison, se dé-

cida à la confier à des filles qui gardassent la clôture, et y mit des Hospitalières."

"Dieu voulut sans doute que M. Saint-Vallier changeât ainsi de vues à l'égard des soeurs de la Congrégation pour les faire rentrer dans les fonctions propres de leur institut, l'instruction et la sanctification des jeunes filles. Car ce prélat, en leur ôtant la direction de l'Hôpital-général, ne priva pas sa ville épiscopale de leurs services."

"Au contraire, pour les fixer à Québec, il leur avait fait donation par acte du 19 janvier 1689, de la maison qu'elles occupaient à la haute-ville, en mettant pour condition expresse que si elles venaient à se transporter dans quelqu'autre quartier, cette maison serait vendue à leur profit, et le prix employé à l'achat du nouvel emplacement où elles s'établiraient ; il ajoutait cependant que, dans le cas où la mission de Québec viendrait à s'éteindre, la propriété des choses données retournerait à l'Evêque qui en disposerait pour le plus grand bien de ses diocésains. La soeur Bourgeoys accepta cette donation le 12 mars de cette même année." (Archives de l'archevêché de Québec.)

"La liberté que M. de Saint-Vallier laissait aux soeurs de vendre cette maison eut pour motif le peu d'avantage qu'elle offrait pour l'oeuvre dont elles étaient chargées. Aussi ne tardèrent-elles pas à en acquérir une autre où elles se transportèrent. Mais elles y étaient à peine établies qu'elles se virent menacées d'en être expulsées par une personne qui prétendit mettre opposition à la vente qu'on venait de leur en faire ; et en sortant de là, elles ne trouvaient qu'une pauvre étable pour tout logement. "Je me suis réjouie d'apprendre que vous alliez loger dans une étable, leur écrivait la soeur Bourgeoys ; mais en même temps j'ai de la peine de savoir le mécontentement que les personnes que vous connaissez ont témoigné; car j'ai un grand désir de demeurer unie avec tout le monde, à cause que Dieu nous commande d'aimer notre prochain. C'est ce qui m'a fait différer de faire ensaisiner le contrat en question." Les soeurs quittèrent enfin la maison et allèrent se loger dans ce triste réduit, comme si la Providence eut permis les oppositions dont nous parlons, pour donner à l'établissement de Québec un nouveau trait de ressemblance avec le formation de la congrégation à Ville-Marie, où elle n'avait eu qu'une pauvre étable pour berceau."

"Il faut que les soeurs aient eu bien à souffrir dans ce lieu pour que la soeur Bourgeoys, si avide de privations et si mortifiée, en ait pu parler en ces termes : "Nos soeurs, après avoir quitté le logement où elles n'avaient pu demeurer, s'étaient logées dans un autre avec quelques pensionnaires. Elles y étaient si mal, quelles sortes de misères, quand elles en sont sorties."

"Comme cependant elles ne pouvaient demeurer dans un lieu si incommode, les prêtres du séminaire de Québec, qui dirigeaient les soeurs de cette ville, vendirent la maison que l'évêque, alors absent du Canada, leur avait donnée, et en achetèrent une autre située à la haute ville, près de la cathédrale : acquisition qui fut pour elles une source de mérites par les peines très sensibles qu'elles en éprouvèrent."

"Nos soeurs avaient eu toutes les peines du monde à consentir à cet achat, dit la soeur Bourgeoys, la maison destinée aux écoles étant située dans la haute ville, où les Ursulines sont déjà établies pour l'instruction des enfants. La

Soeur Anne Hioux, 2e supérieure de la Providence, en 1689.

soeur Bourgeoys en fut plus affligée que personne. Sa charité, si attentive à garder toutes sortes de ménagements envers tous, l'obligeait à les observer surtout à l'égard des religieuses Ursulines, auxquelles elle craignait que son voisinage ne fut à charge. Elle jugeait d'ailleurs que le bien public demandait que la Congrégation allait se fixer dans la basse-ville, pour donner aux enfants de ce quartier la facilité de recevoir le bienfait de l'instruction gratuite, qu'un trop grand éloignement leur aurait fait négliger, principalement dans la mauvaise saison. Elle parti donc pour Québec, où elle arriva le 8 mai 1692. " Je parle dit-elle, à M. Glandelet, vicaire général, et à M. Hazeur, négociant de Québec, pour trouver une place

en la basse-ville. M. Hazeur m'offre deux logements à choisir : l'un à la plateforme, qui servait de magasin, et un autre. Nous avions vendu la maison de Monseigneur pour 2,510 livres, qu'il fallait remployer à notre nouvel emplacement ; et nous achetons pour 7,500 celui de la plateforme. Car, outre qu'il fallait procurer un logement à nos soeurs, mon intention principale, en achetant cet emplacement, était d'avoir un lieu de retraite à Québec, tant pour nos soeurs qui y sont en mission, ou qui pourront y être dans les environs par la suite, que pour celles de Montréal, qui y sont et viennent. Je crois que la Providence de Dieu et le secours de la sainte Vierge nous assistèrent dans cette occasion ; car M. Hazeur me promit de ne jamais nous faire de peine pour le paiement et nous fit un acte pour avoir part à ce qui pourrait se faire de bien dans notre maison."

"Mais pendant que M. Hazeur, homme plein de vertu et de religion, se montrait si bien disposé pour la Congrégation, le propriétaire qui avait vendu aux soeurs la maison de la haute ville, qu'elles ne devaient point occuper, mit la vertu de la soeur Bourgeoys a de rudes épreuves, par la rigueur avec laquelle il exigéa le paiement qui lui était dû, quoique la soeur fut alors dans l'impossibilité de la satisfaire. Lorsque MM. du séminaire de Québec avaient vendu la maison donnée par M. de Saint-Vallier, et qu'ils avaient acheté celle de la haute ville, ils avaient eu l'intention de payer cette dernière par le prix de l'autre ; mais, par un arrangement assez mal concerté, ils avaient engagé les soeurs à faire leur dernier paiement avant le temps ou leur acquéreur devait leur faire le sien ; de sorte qu'à l'échéance elles se virent dans l'impuissance de la payer."

"Arrivée à Québec, dit la soeur Bourgeoys, je trouve nos soeurs bien embarrassées : notre vendeur les avait citées en justice devant l'Intendant, et elles faisaient ce qu'elles pouvaient pour lui faire attendre le temps ou elles devaient recevoir elles-mêmes leur paiement ; mais en vain. Ceux qui s'entremettaient dans cette affaire s'avisent que la maison nous avait été vendue franche et quitté, et prétendent que, s'agissant de la payer, il fallait auparavant afficher un billet à la porte de l'église, pour savoir si personne ne s'opposerait à cette vente ; mais l'affiche ayant été mise, il ne se trouva point d'obstacle. On dit alors qu'on pouvait encore différer le paiement sous quelque autre prétexte. Tout cela était pour gagner du temps ; ce qui anima fort notre vendeur contre nous jusqu'à dire qu'il ne pardonnerait pas le tort qu'on lui faisait. Je ne pus agréer tout cela, croyant d'ailleurs que ce délai était injuste. Il est vrai, qu'on me dit que je ne m'en mêlerai pas ; mais devant Dieu je me trouve coupable, puisqu'il faut que je consente pour mes soeurs. Là-dessus, je parle à M. des Maizerets et à d'autres pour emprunter de l'argent : je ne trouve que 300 livres qu'on veut me prêter pour un mois, ce qui ne peut rien avancer."

"Enfin je ne sais plus que faire : je vais à la chapelle de la Sainte Vierge des Jésuites, et je me jette à ses pieds, sans pouvoir lui faire d'autre prière que ces paroles : "Sainte Vierge, je n'en puis plus." En sortant, je trouve à la porte une personne à qui je n'avais nullement pensé, qui me demande comment allait notre affaire. Je puis, ajoute-t-il, vous prêter 1,000 livres, argent de France dont vous ne me paierez point d'intérêt, et qui peut-être

vous demeureront, selon que mes affaires réussiront ; n'en parlez à personne, vous pouvez vous en servir. Sans retourner à la maison, je mande mes soeurs Ursule et Saint-Ange chez cette personne, où je me rends. Là nous faisons une promesse payable à sa volonté, et nous recevons les 1,000 livres en louis d'or. En sortant de cette maison, je trouve notre vendeur et sa femme dans la rue, doux comme des agneaux. Je leur offre leur paiement, et je les mène de ce pas chez le notaire, pour tout acquitter et satisfaire à la somme qui leur était encore due ; et ainsi toute cette affaire fut terminée par le secours de la sainte-Vierge."

"Quant au paiement du à M.-Hazeur, ma soeur Raisin avait signé, l'année d'auparavant, une quittance de la gratification de 1,000 livres que le roi nous fait, sans avoir pourtant reçu d'argent ; et ma soeur étant morte sur ces entrefaites, nous disputions cette somme. Mais ne pouvant pas plaider contre la signature de ma soeur Raisin, je tenais cette somme pour perdue, lorsque M. de Turmenie entreprit cette affaire, et fit connaître à M. le trésorier que ces 1,000 livres nous étaient dues. Les voilà donc retrouvées, et je les offre à M. Hazeur ne doutant pas que Notre Seigneur n'eut fait retrouver cette somme pour servir à ce paiement. Car je crois que toutes les gratifications du roi et de Québec, comme aussi les dons qu'on a faits à la communauté, ont été pour nous donner moyen de remplir nos emplois ; et que, par conséquent, nos filles qui vont en mission doivent en être assistées, aussi bien que celles qui sont à la communauté de Villemarie, et que c'est une justice de les étendre à toutes. En effet, Monseignur voulut qu'on donnât à M. Hazeur les gratifications du roi pour achever son paiement."

"Je crois donc que la Providence de Dieu et le secours de la sainte Vierge remédieront à nos besoins pour l'établissement de Québec."

Comme on le voit par ce qui précède, la soeur Bourgeoys fit en 1692 l'acquisition d'une maison à la basse ville pour son nouveau couvent y compris la plate-forme. Elle était située entre les rues de Launière, Saint-Pierre et du Porche. Cette rue de Launière a changé son nom plus tard en celui Des Soeurs et depuis 1891, la rue porte le nom de côte de la Montagne qui est la continuation de la côte depuis la rue Saint-Pierre. Voici les noms des habitants de la rue de Launière en 1769-70, d'après les mémoires de Madame Daniel Macpherson :

"M. Jeremiah Daly, M. Chinque Mme Vve Amiot, Vve Baby, Lauc Campbell, Vve Costé, Michel Fortier, M. Dufaux, Bernard Falan driette Robt, Mcphee, aubergiste "Aux Armes du Roy", Pierre Forgues, Frs. L'Etourneau, Henry Boon, Les Soeurs de la Congrégation, Pierre Labatte dit Lafleur, aubergiste, Vve Demitte, aubergiste "Au Vaisseau" Jacques Samson, aubergiste à l'enseigne de la Croix Blanche."

Les Soeurs ont laissé la basse ville en 1844 pour aller se fixer à Saint-Roch, mais la propriété de la basse-ville leur appartient encore. Elles ont fait construire plusieurs grands magasins, entr'autres ceux des MM. McCall et Shehyn, et ceux du Dr Edouard Morin, etc., etc.

M. François Hazeur, de qui la soeur Bourgeoys avait acheté en 1692, la maison de la basse-ville, était négociant, il épousa à Québec le 21 novembre 1672, Marie-Anne Soumande, fille de Pierre Soumande et de Simone Côté. Ils eurent 14 enfants. Pierre, fut le second curé de la Pointe-Aux-Trembles, Joseph-Thierry, fut curé de Champlain, supérieur des Ursulines des Trois-

M. Paul de Chomedey de Maisonneuve, fondateur de Montréal, en 1642.

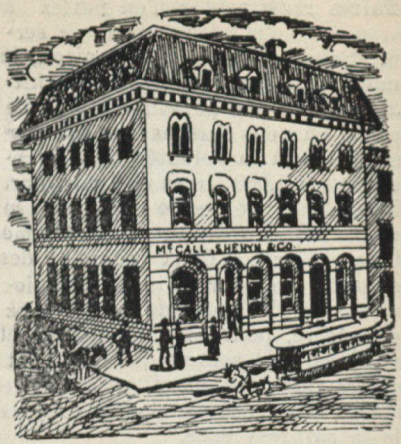

Magasin des MM. McCall et Shehyn, sur l'ancien site du Couvent des Soeurs de la Congrégation Notre-Dame, à la basseville, de 1692 à 1844.

Rivières, en 1722, il devient grand pénitencier du chapitre, et le 20 juin 1740, il prit possession du siège épiscopal de Québec pour Mgr de l'Auberivière. Il mourut à l'Hôpital-Général de Québec, le 3 avril 1757. En 1716, il demeurait avec son domestique, Jacques Jasmin, au No 23 rue Saint-Louis. Il fut parrain d'un enfant de son beau-frère, le Dr Michel Sarrazin, qui était marié à Marie-Anne Hazeur, sa soeur. Le Dr Sarrazin demeurait au No 17, rue St-Louis, (recensement de 1716.)

La Soeur Marguerite Bourgeoys, fondatrice de la maison de la Providence à Québec, est née à Troyes, en Champagne, le vendredi-saint, le 17 avril 1620. Elle arriva au Canada, avec M. Paul de Chomodey de Maisonneuve, en 1653, et commença dès 1653 à instruire les jeunes filles, en allant de maison en maison, elle prit soin de la maison de M. de Maisonneuve jusqu'en 1657, puis fonda la Congrégation de Notre-Dame de Montréal, le 16 novembre 1657. Elle mourut à Montréal, le 12 janvier 1700, âgée de 79 ans et 8 mois.

Sceau des Soeurs de la Congrégation Notre-Dame

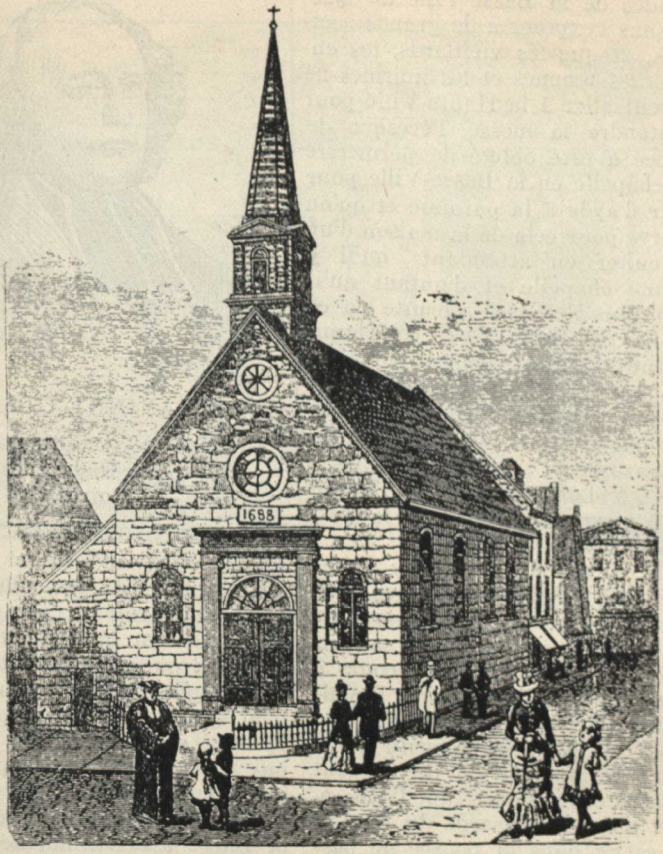

EGLISE DE NOTRE-DAME DE VICTOIRES.
Commencée en 1688 et inaugurée en 1690.

CHAPITRE IX.

Nous lisons dans les manuscrits de la Nouvelle-France ; 2e série, vol. 4 ; un mémoire daté de 1680, par Mgr de Laval, adressé au gouverneur, lui demandant une place pour une chapelle à la Basse-Ville, pour servir d'aide à la paroisse, et une lettre du gouverneur, M. de Denonville, à propos de cette chapelle et du terrain du vieux magasin, dont voici :

1680. " Mémoire touchant une place en la Basse-Ville de Québec, pour y bastir une chapelle qui doit servir d'ayde à la paroisse."

Comme les rigueurs de l'hiver sont cause bien souvent qu'on ne peut pas porter les Sacrements aux

malades de la Basse-Ville de Québec sans l'exposer à de grands accidents, et que les vieillards, les enfants, les femmes et les infirmes ne peuvent aller à la Haute-Ville pour y entendre la messe, l'évesque de Québec a esté obligé de permettre une chapelle en la Basse-Ville pour servir d'ayde à la paroisse et qu'on se serve pour cela de la maison d'un particulier en attendant qu'il y ait une chapelle et d'autant qu'il n'y a plus de place vacante en ce lieu là. Sa Majesté est très humblement supliée d'accorder une place appelée le vieux magasin du Roy pour y construire la dite chapelle qui doit servir d'ayde à la dite paroisse."

1685. " Lettre de M. de Denonville à propos de l'église de la Basse-Ville :

" M. l'Intendant et moy avons concédé à l'Eglise la place du vieux magasin de la Basse-Ville pour en faire une paroisse succursale qui seroit un grand secours à la dite Basse-Ville, attendu l'esloignement de l'église paroissiale. Cet endroit ne pouvoit convenir pour y faire un magasin du Roy, estant trop séré des maisons qui l'exposeroient trop aux hasards du feu. Si vous estiez dans la pensée de bastir quelque magasin pour le Roy, nous aurions grand besoin, il conviendront fort que ce fût en cette Basse-Ville, qui est vis-à-vis l'endroit où les vaisseaux mouillent. On épargneroit ainsy la peine et la dépence du transport. Vous voyez, Monseigneur, par le plan de toute la ville, qu'il joindray à cette lettre si l'endroit marqué A conviendroit mieux pour y bastir, que la maison de M. Tallon marquée 3, qui, comme vous voyez, Monseigneur, est fort éloignée du mouillage des vaisseaux. On ne vous a peut-être jamais informé qu'à la Haute-Ville, en esté et en hyver, on est obligé de descendre à la Rivière pour avoir de l'eau pour boire, n'y ayant en haut aucun puys ny fontaine qui ne tarissent en esté et qui ne gèlent si fort en hyver qu'on n'en sçauroit tirer une goutte. J'ay éprouvé en arrivant icy par le feu qui prit à une maison, le grand inconvénient qu'il y a de n'avoir aucune eau pour esteindre. M. de la Barre avoit commencé un puys à l'endroit marqué 5, qui est très imparfait, parce qu'il n'est pas assez profond. Si vous jugez à propos de nous donner ce petit secours on y feroit travailler.

M. le CHANOINE GLANDELET,

Premier desservant de l'église de Notre-Dame des Victoires.

Tandis que j'ay esté à mon voyage de Cataraky, M. l'Intendant a fait faire par des experts l'estimation de la maison et Brasserie de M. Tallon, je ne sçay si il vous en aura rendu compte avant son départ : elle a esté estimée dix mil Ecus. je ne croy pas que M. Tallon trouve personne qui les luy veulle donner il y faut des réparations. Ce bastiment serviroit très bien à

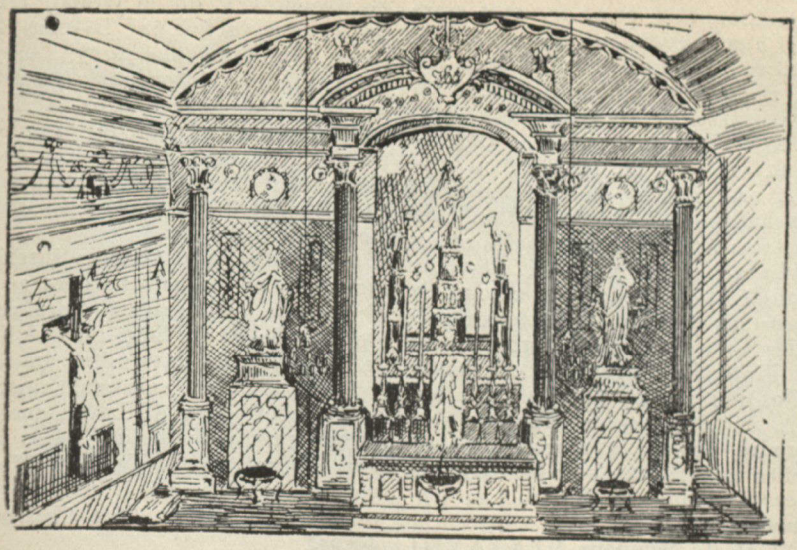

INTERIEUR DE L'EGLISE DE N.-D. DES VICTOIRES.

des magasins et au logement de M. l'Intendant. L'esloignement seroit un peu incommode et a luy et au public. Si vous y mettiez le Conseil Souverain, vous voyrez s'il vous plaist aussy Monseigneur par la situation de M. Tallon si elle convient à en faire le logement du palais ou si vous aimeriez mieux faire faire quelqu'autre logement pour le Conseil Souverain et pour les juges de la Prévosté, afin que la justice se rendit toute au mêsme Palais."

Dans une autre lettre datée du 28 septembre 1689, à Colbert ; M. de Denonville dit : " Nous avons fait expédier, Monseigneur, la concession pure et simple d'une place dans la Basse-Ville de Québec, nommé le vieu magasin, pour en faire une église succursale qui ne peut ostre bastie sans quelque libéralité, elle pourra couster quatre mil livres."

Voici un mémoire de feu M. l'abbé Louis Beaudet, qui est très bien fait, nous donnant l'historique de l'église et des rues de la Basse-Ville de Québec :

L'EGLISE DE LA BASSE-VILLE

" Sur la rue Notre-Dame, qui commence à l'extrémité-nord de la halle Champlain, est l'église de la basse-ville, bâtie à la place de l'ancien magasin incendié en 1682. Avant cet incendie, Mgr de Laval avait demandé l'emplacement pour y bâtir une église. La chose ne fut pas accordée sur le champ ; mais, en 1685, M. de Denonville, gouverneur et M. de Meules, intendant, signèrent, le 12 août, l'acte de donation à M. de St-Vallier. Celui-ci avait été nommé par le roi pour

succéder à Mgr de Laval, évêque démissionnaire, et se trouvait alors en Canada comme grand-vicaire de Québec. L'emplacement fut passé au Séminaire, qui était chargé de la paroisse. On se prépara à commencer la construction. Cependant, on était en 1688, et on n'avait pas encore eu connaissance des bulles de M. de St-Vallier. Près de trois ans s'étaient écoulés et on ne savait quand viendrait l'évêque. Dans cette ignorance on résolut de poser les premières pierres au premier jour de mai. Le gouverneur et l'intendant firent la cérémonie, celles qui furent placées dans les église en 1888, lors du deuxième centenaire, sont la reproduction de celles qui furent placées dans les pierres angulaires. En voici la traduction : "

"L'an du Seigneur MLXXXVIII (1688) Inoncent XI étant Souverain Pontife. François de Laval, premier évêque de Québec, sous le roi de France Louis XIVe du nom, la première pierre de l'église succursale de l'Enfant Jésus, dans la basse-ville de Québec, a été posée par l'Illustrissime seigneur P. Jacques-René de Brisay, Marquis de Denonville, Gouverneur de la Nouvelle-France. (1) "

" Dans la chapelle attenante, à l'est, on lit (traduction) :

" L'an du Seigneur M. DC. LXXXVIII (1688), sous le règne de Louis XIV dit le Grand, L'Illustrissime seigneur D-Jean Bochard, Sieur de Champigny, Noroy, Verneuil, etc., intendant de Justice, police et finance dans la Nouvelle-France, a posé la première pierre de la chapelle dédiée à Ste-Geneviève dans l'église succursale de l'Enfant Jésus de la basse-ville de Québec. (2) "

" Nous voyons par ces inscriptions qu'on ignorait encore à Québec la consécration épiscopale de Mgr de St-Vallier, qui eut lieu le 25 janvier de cette même année."

" Les premiers vaisseaux amenèrent d'abord Mgr de Laval, ancien évêque puis à la fin de juillet arriva Mgr de St-Vallier. Nous voyons, de plus, que le premier titulaire de l'église fut l'Enfant-Jésus."

" Après le siège de Québec par Phipps en 1690, l'église reçut le nom de Notre-Dame de la Victoire, et lorsqu'il eut appris, en 1711, la tentative infructueuse et le naufrage de l'amiral Walker sur l'Ile aux oeufs, elle prit le nom de Notre-Dame des Victoires. M. Joseph Séré de la Colombière fit, dit-on, dans deux circonstances, d'éloquents sermons."

Une médaille fut frappée à l'effigie de Louis XIV pour commémorer la défaite de Phipps en 1690. Sur le revers est le roc de

---

(1). Texte latin.—Anno Domini M. DC. LXXXVIII. Innocentio XI summo Pontifice. Francisco de Laval primo Episcopo Quebecensi regnate in Gallia Ludovico Magno XIV. primarius lapis Ecclesiae succursalis Infantis Jesu urbis inferioris item Quebecensis positus est ab Illustrissimo viro Domino P. Jacobo Renato de Briay Marchione de Denonville in nova Francia Prorege.

(2) Texte latin. — Anno Domini M. DC. LXXXVIII. "regnante Ludovico Magno XIV primarium lapidem Sacelli Stae Geneverae dicati in Ecclesia succursali Infanti Jesus urbis inferioris Quebecensis posuit Illustrissimus vir Dominus D. Joannes Bochard D. de Champigny. Noroy, Verneuil, etc.—in nova Francia Juris. rei politicae et acarii supremus praefectus.

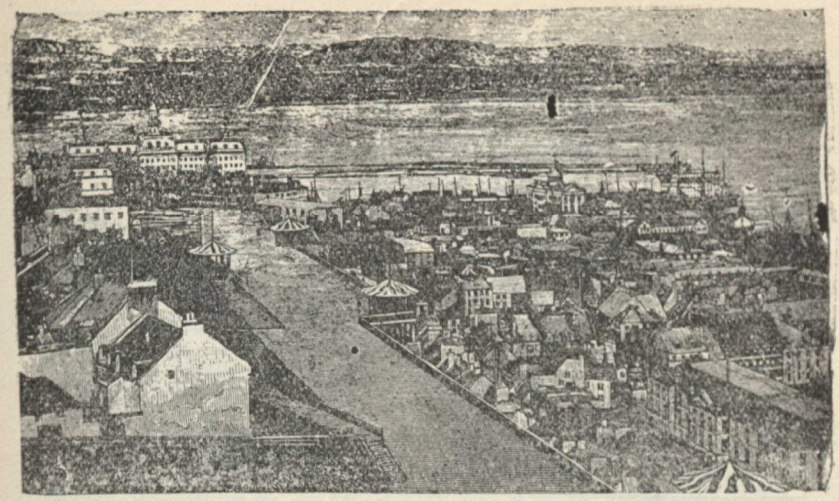

VUE DE LA BASSE-VILLE, LORS DU DEUXIEME CENTENAIRE, EN 1888.

Québec où est assise, sur des trophées, la France victorieuse, la main gauche appuyée sur un bouclier. Deux arbres l'ombragent ; un castor, emblème de l'industrie, descend le promontoire d'où jaillissent des eaux abondantes, et, à droite, le dieu du fleuve répand à flots de son urne les ondes du St-Laurent. Au bas on lit : " Quebeca liberata M. DC. XC, Québec délivré 1690" ; " Francia in novo orbe Victrix ", La France victorieuse dans le nouveau-monde."

" Le portail de l'église avait alors trois niches en triangle et deux oeils de boeuf en haut et en bas de celle du milieu.

Le 8 août 1759, pendant le bombardement de la ville par Wolfe, l'église fut incendié. On la répara extérieurement en 1765 et ce ne fut qu'en 1793 qu'on termina l'intérieur. En 1860 on fit l'acquisition de l'orgue, et quelques années après on orna les fenêtres d'emblèmes empruntés aux litanies. Enfin, en 1888, pour la célébration du 200e anniversaire, on décora la voûte et les murs. Le maître autel, depuis quelques années, représente un château-fort surmonté de trois tours sur la plus haute desquelles se trouve la Vierge et, sur les plus petites, deux anges portant chacun un étendard avec les millesimes 1690 et 1711. L'un de ces messagers célestes tient de la droite un glaive protecteur, l'autre, de la gauche, une couronne, emblème de la victoire. Sur la plate-forme du château sont de petits palais qui renferment les reliques des saints, et les différentes terrasses supportent les chandeliers et les pots de fleurs. De chaque côté de la statue, au fond de l'autel, on représente la médaille : "Quebeca liberata" et le naufrage de Walker sur l'île aux oeufs avec la devise : "Deus providebat".

Divers sujets symboliques ornent

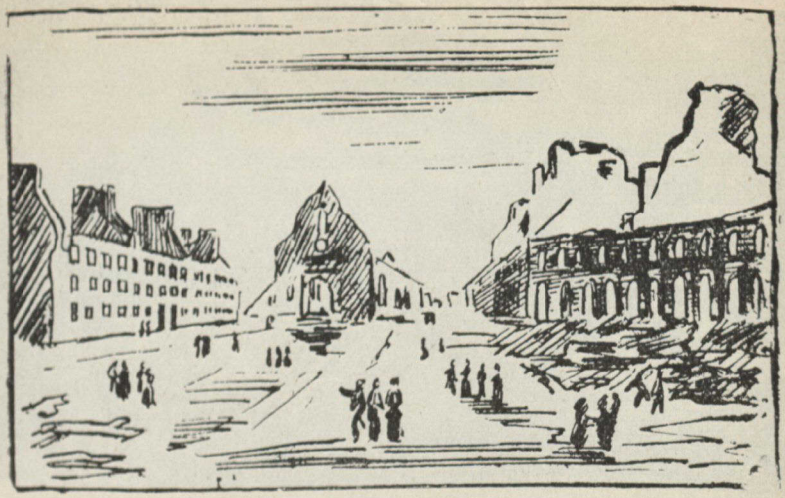

VUE DE LA BASSE-VILLE, APRES LE SIEGE DE QUEBEC, en 1759.

la voûte. Ce sont, du côté de l'évangile, en allant vers la porte d'entrée : "Regina" sacratissimi rosarii, Mater castissima, Mater divinae gratiae Vos insigne devotionis, du côté de l'épitre : "Regina martirum, Porta coeli, Speculum justitiae, Rosa myatica". Sur le mur, à gauche, les armes de Emin. le cardinal E. A. Taschereau, et celles de J.-Cartier, et une série d'écussons portant pour devises : "Ave Maria, Electa ut sol". Du côté droit, les armes de Mgr de Laval et de Champlain, et de petits écussons avec ces mots : " Flos radix Jesse, Pulchrat ut luna". On y voit aussi le texte des deux inscriptions rapportées plus haut. Les tableaux ne présentent rien de remarquable ; cependant un ex-voto se signale par sa date : 1747.

LA PLACE DE LA BASSE-VILLE

" Devant l'église de Notre-Dame des Victoires est la place N.-Dame. Cette place date de l'origine de la colonie. Elle faisait partie, comme nous l'avons vu, de la première habitation de Champlain. De bonne heure elle fut employée comme l'unique marché de la ville. Elle portait indifféremment le nom de place, de Grande place et de marché ou place du Marché. On y faisait les exécutions capitales. Là aussi était le poteau ou l'on attachait les malheureux condamnés à être battus de verges marqués du fer rouge ou à la peine du carcan. Outre ce poteau, on voyait, en 1674, pour la première fois, quatre bornes sur le rumb de vent nord-est et sud-ouest et sud-est, nord, nord-ouest. Sur ces bornes, les ar-

BUSTE DE LOUIS XIV, SUR LA RUE NOTRE-DAME, EN 1660, VIS-A-VIS LA PETITE RUE DE LA PLACE.

M. A. H. VAILLANCOURT,

Desservant, lors du deuxième centenaire de l'église de la Basse-Ville, en 1888.

M. A. A. FAUCHER,

Vicaire de la Basilique, desservant actuel de l'église de la Basse-Ville, en 1903.

penteurs, d'après l'ordonnance du Conseil Souverain, devait, après avoir fait régler leurs boussoles ou autres instruments d'arpentages, par Martin Boutet (3), professeur des mathématiques, prendre leurs alignements pour les concessions faites au nom du roi. Dès avant 1660, comme l'attestent les plans du temps, un buste du roi Louis XIV ornait la place. M. de Champigny en mit un en bronze en 1667. (4). Il était situé sur la rue Notre-Dame, la face tournée du côté de la ruelle qui descend à la rue St-Pierre. Ce buste ne paraît pas avoir survécu à ce monarque. Quand l'église de N.-Dame de la Victoire fut bâtie, la place prit le nom de place Notre-Dame, qu'elle a conservé depuis.

" Les emplacements autour du marché étaient recherchés. Les marchands et les premières familles y séjournaient volontiers. La première maison sur la rue Notre-Dame, à côté du magasin, était occupée en 1680 par Robert Paré ; la seconde au nord, par Tinguet et des Ormeaux, puis venaient les héritiers Talon, les marchands Hazeur et Soumande et M. de la Noraie. M. Talon avait deux emplacements à l'est de la rue au bout de la place, Noland avait tout le fond du marché. C'est là, dans la maison du sieur Juchereau des Chatelets, que furent logées à leur arrivée les dames Ursulines, en

(3) Ce Martin Boutet, sieur de St-Martin, était propriétaire à Québec de l'emplacement qu'occupait M. P.-J.-O. Chauveau, sur la rue Ste-Anne. Il tenait cette concession de M. de Montmagny.

(4) Un buste ou une statue de Henri IV conviendrait parfaitement à cet endroit.

1639, et les Dames Hospitalières, en 1644, à leur retour de Sillery. Sur le côté ouest de la rue St-Pierre, M. Rageot, greffier de la prévote, avait deux emplacements; du côté sud était M. de la Tesserie, conseiller, suivi de M. de Villeray, aussi conseiller. A l'est de la rue St-Pierre, M. Guyon était logé au sud et M. Lebert au nord de la ruelle. En 1690, M. de la Chesnaie, commis-gérant de la compagnie des Indes occidentales, habitait une sorte de palais à l'est de la rue Sault au Matelot, dans le bloc où se trouve le magasin Chinic & Cie."

LA RUE ST-PIERRE

" La rue St-Pierre est plus moderne que sa voisine la rue Notre-Dame. Au temps de Champlain et longtemps après, elle n'existait pas. Dans le plan de 1660, elle est tracée jusque vis-à-vis le pied de la Côte Lamontagne. Le nom de cette rue apparaît pour la première fois sur le plan de 1680 ; cependant elle n'est pas encore nommée dans le recensement de 1716. Enfin, dans le recensement de 1744, nous la trouvons mentionnée pour la première fois avec près de quarante familles. C'est donc entre ces deux dernières dates qu'elle a été habitée, du moins un peu notablement. Dans le Plan de Lamorille, à l'époque du siège de Québec en 1759, cette rue ne se rend qu'à l'origine de la rue des Chiens, rue Sous le Cap, vis-à-vis le bout oriental de l'Université. Jusque vers 1816, elle se terminait par un pont, qu'on appelait le pont rouge, et qui en réunissait l'extrémité à la rue Sault-au-Matelot. C'est quelque temps après qu'on construisit la rue Saint-Paul et qu'on l'unit à la rue Saint-Pierre, en terminant celle-ci. La rue Dalhousie et la rue Saint-André ne datent pas de plus de vingt ans, cette dernière depuis une dizaine d'années seulement. Dans ce siècle, la rue Saint-Pierre est devenue la rue de la finance ; on y voit les banques Union, d'Epargne Nationale, de Québec, British North America, etc."

LES RUES COMMERCIALES

"Naturellement, le commerce de Québec est né à la Basse-ville et s'y maintient encore, bien qu'il s'exerce un peu partout. Au XVIIe siècle, les rues commerciales étaient les rues Sous-le-Fort, Notre-Dame et Sault-au-Matelot ; au siècle dernier est venue s'y joindre la rue Saint-Pierre. Enfin, tout dernièrement, nous avons la rue Dalhousie. Parmi les commerçants de la première moitié du XVIIIe siècle, alors que le négoce ne faisait pas déchoir la noblesse du pays, nous trouvons des noms distingués : MM. Jean de l'Estage, rue Sault-au-Matelot ; Etienne de Grand-Mesnil, Joseph Fleury de la Gorgendière, sur la rue Notre-Dame ; et sur la place de la Basse-ville, les sieurs Louis de la Gorgendière, fils, Charles Boucherville, Gilles Beaurivage. D'autres noms plus modestes abondent dans la rue Sous-le-Fort ; ce sont : François Perrault, Mirabeau Greyssac, Aymart, Perrault dit Drésil, Ls. Prat, Baraquet, Jehanne Deplaine dit Damours, etc. ; et dans la rue Saint-Pierre : Bédout, de Couagne, Monnier, Moreau, Gagnet, de Dantory, etc. Quelques personnages, conseillers ou autres se mêlaient au commerce, mais la plupart occupaient la rue Lamontagne, Buade, des Jardins et du Parloir. Aujourd'hui, outre les rues de la Basse-ville, le commerce a gagné les rues Buade, de la Fabrique, St-Jean, la rue St-Joseph, à St-Roch, et la rue St-Vallier, à St-Sauveur.

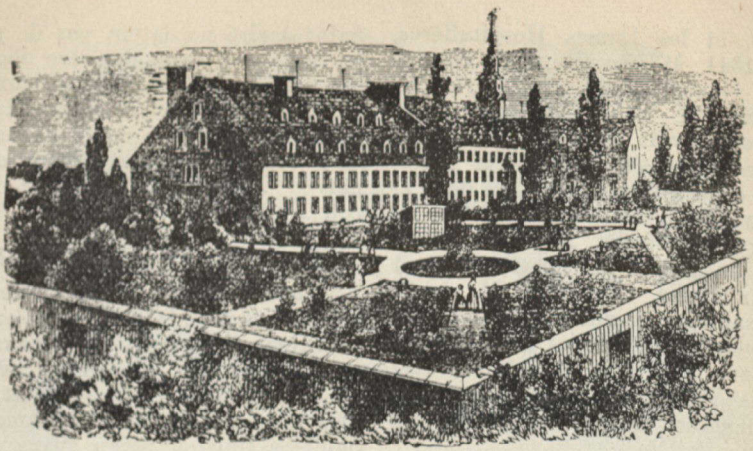

Hôpital-Général actuel de Notre-Dame des Anges

CHAPITRE X

EGLISE DE L'HOPITAL-GENERAL DE NOTRE-DAME-DES ANGES.

Commencée en 1670, et inaugurée en 1671, par le R. P. Allart, commissaire et gardien du couvent des Récollets de Notre-Dame des Anges. En 1692, le couvent a été vendu à Mgr de Saint-Vallier, pour y fixer son Hôpital-Général, qu'il avait fondé en 1689, à la maison de la Providence, à la Haute-Ville. La sœur Ste-Ursule, religieuse de la Congrégation Notre-Dame, qui avait la direction de la maison de la Providence, Mme Denis ainsi que les pauvres prirent possession du nouvel Hôpital-Général, le 3 octobre 1692. " Quelques voitures, dit la Relation, portaient les plus infirmes ; les autres marchaient en ordre, sous la direction de la Sœur Ursule et de madame Denis. Mgr de Saint-Vallier les attendait dans l'église, pour les offrir à Dieu avant de les mettre en possession de leur nouvelle demeure. "—Vie de Mgr de Saint-Vallier.

" La Sœur Ursule resta chargée du soin des pauvres, dit l'analyste de l'Hôpital-Général se faisant aider dans cette bonne œuvre par des personnes charitables dont elle avaient la surveillance. Les administrateurs choisis furent les mêmes qui avaient jusque-là géré les affaires du bureau de charité. Nous trouvons leurs noms au bas de l'acte par lequel ils acceptèrent la donation faite, par Mgr de Saint-Vallier, du couvent de Notre-Dame des Anges, aux pauvres du même bureau :

" François Dupré, curé de Québec.

" René-Louis Chartier de Lotbinière, lieutenant-général.

" Paul Dupuy, procureur du roi, au siège de la prévoté de Québec.

" Pierre de Bécard, sieur de Grandville, conseiller.

" Peuvret du Mesnu, greffier en chef au conseil souverain.

" Frs Magdeleine Ruette d'Auteuil, procureur général, crut ne devoir pas apposer sa signature à l'acte.

" M. le comte de Frontenac, gou-

Mgr de Saint-Vallier, 4ème chapelain, de 1713 à 1727.

Mère Marguerite Bourdon de Saint Jean-Baptiste, 1ère supérieure, de 1693 à 1696.

verneur général, et M. de Champigny, intendant, étaient avec l'évêque, les chefs de l'administration, selon la teneur des lettres patentes."

Le premier d'avril 1693, Mgr de Saint-Vallier confia la direction de l'Hôpital-Général aux Mères de l'Hôtel-Dieu de Québec.

Voici la lettre d'obédience donnée aux fondatrices par Mgr de St-Vallier :

" Jean-Baptiste, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège, évêque de Québec, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut et bénédiction en Notre-Seigneur.

" Sur ce qui nous a été représenté par notre très chère fille en N.-S., Jeanne-Françoise Juchereau de Saint-Ignace, supérieure du monastère des filles Hospitalières de la Miséricorde de Jésus établi à Québec, que, sur notre demande et bon plaisir, il aurait été fait choix, par la communauté capitulairement assemblée, des Sœurs Marguerite Bourdon de Saint-Jean-Baptiste, Louise Soumande de St-Augustin, Geneviève Gosselin de Ste-Madeleine, religieuses professes de chœur et de la Sœur Madeleine Bâcon, de la Résurrection, religieuse converse, pour conduire la maison de l'Hôpital-Général, établi par lettres patentes du Roi, fondé par nous, comme il appert par le contrat que nous avons fait le dixième jour de janvier 1693, accepté et ratifié par la dite supérieure et communauté des Religieuses Hospitalières de Québec ; accepté et ratifié encore par M. le comte de Frontenac, gouverneur général de toute la Nouvelle-France, et monsieur de Champigny, intendant, aussi du dit pays, nommés conjointement avec nous par Sa Majesté pour être chefs de la direction du dit Hôpital. "

" Nous, après avoir vu le tout et considéré, non seulement nous avons approuvé le choix des dites quatre religieuses sus-nommées, fait par la dite communauté, mais nous avons, de plus, loué le dessein que les dites quatre religieuses ont de se consacrer au service des pauvres du dit Hôpital-Général, approuvé et approuvons ce qui a été fait en con-

Mère Louise Soumande de Saint-Augustin, 1ère supérieure claustrale.

séquence du dit établissement et délibération de la communauté, à condition que les dites Religieuses choisies et celles qui y pourront être reçues dans la suite, vivront selon leurs Règles et Constitutions ; qu'elles pourront y établir une communauté religieuse, selon qu'elles ont accoutume dans les autres monastères, s'il est trouvé ainsi convenable par nous et nos successeurs évêques, pour y servir les pauvres selon leur vœu, désirant que les dites Religieuses choisies obéissent à la Sœur St-Jean-Baptiste, ancienne professe, qui leur tiendra lieu de supérieure, et au prêtre que nous jugerons à propos d'établir pour être leur supérieur dans la dite maison ; bien entendu qu'il ne pourra être fait aucune altération ou changement des deniers de la fondation par application en cas de rachat ailleurs ou autrement, que de notre autorité et de nos successeurs évêques ; que nos présentes patentes seront bien et dûment insérées et mises dans nos archives et secrétariat pour y avoir recours ainsi que besoin sera.

Mère Jeanne-Françoise Juchereau, de St-Ignace.

Sceau de l'Hôpital-Général

" Donné à Québec, ce trentième de mars mil six cent quatre-vingt-treize, sous notre seing, scellé du sceau de nos armes et contresigné par notre secrétaire.

(Signé),

† JEAN, évêque de Québec.

L. S.

Par Monseigneur
Lévallet. "

LETTRE D'OBEDIENCE DE LA MERE SAINT-IGNACE.

" Sœur Jeanne-Françoise Juchereau, de St-Ignace, supérieure du monastère de la Miséricorde de Jésus, établi en Hôtel-Dieu de la ville de Québec, à tous ceux et celles qui ces présentes lettres verront, salut :

" Vu tous les consentements nécessaires pour établir les Religieuses de notre Congrégation pour le gouvernement de l'Hôpital-Général, et la permission de l'Illustrissime et Révérendissime Père en Dieu, Jean-Baptiste de la Croix, évêque de Québec, de procéder à l'élection de celle qu'il plairait au Saint-Esprit destiner pour donner commencement à cette bonne œuvre, et ayant depuis reconnu par effet que la divine Providence avait jeté les yeux sur nos très chères Sœurs Marguerite Bourdon de St-Jean-Baptiste, Louise Soumande de St-Augustin, Geneviève Gosselin de Ste-Madeleine, professes de chœur, Madeleine Bâcon de la Résurrection, professe converse, juridiquement et canoniquement élues pour le dit établissement : vu, depuis, l'obédience à elles donnée par mon dit Seigneur, notre digne prélat, les avons envoyées à la dite maison pour commencer le dit établissement et donne pour cela la présente obédience en notre nom et de toute notre communauté, et faisons savoir à tous : que les quatre Religieuses ci-dessus nommées sont professes de notre dit monastère de Québec, et que nous les reconnaissons pour nos très chères Sœurs, dignes d'être considérées pour le sacrifice volontaire qu'elles font pour

R. P. Juconde Drué, récollet, 1er chapelain, de 1693 à 1698.

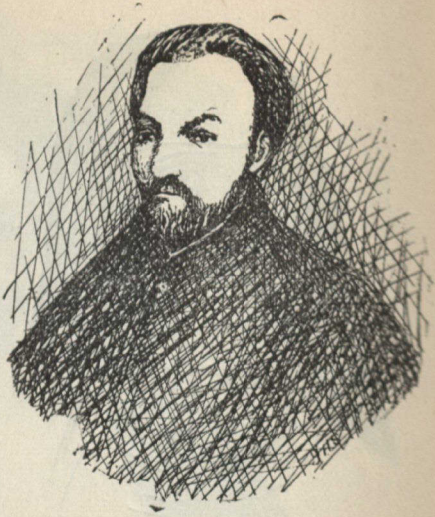

M. Guillaume-Daniel Serré de la Colombière, 2e chapelain, de 1698 à 1712.

---

l'amour de Notre-Seigneur, auquel elles servent en la personne des pauvres et dans une étroite observance de nos règles et des voeux de religion ; et seront nos susdites Sœurs conduites en la maison du dit Hôpital-Général, par les personnes ecclésiastiques qu'il plaira à Monseigneur ordonner pour être leur conducteur.

" En foi de quoi nous avons signé et scellé ces présentes du sceau de notre Congrégation, le trente-unième du mois de mars mil six cent quatre-vingt-treize.

(Signé) :

J.-François de St-Ignace.

1692.—" Original sur parchemin, scellé et contresigné, d'un mandement de l'Evêque de Québec (gr, de St-Vallier) relatif au couvent de Québec."

" Jean, par la grâce de Dieu et du St-Siège apostolique, Evêque de Kébec, a touts présents et à venir, salut en N. S.

" N'ayant rien de plus à coeur que de donner des marques sensibles de la singulière affection que nous avons pour les frères mineurs récollets de la province de St-Denis en France, établis dans ce diocèse, et voulant d'ailleurs leur faire connoître combien nous sommes touché de la déférence qu'ils ont faict paroistre à nos avis, en réunissant les deux maisons de Nostre-Dame des Anges et l'hospice de Kébec à un seul couvent régulier, voulant bien céder par échange et par accommodement leur couvent de N. Dame des Anges, proche Kébec, avec ses dépendaces, pour y placer un hôpital-général que Sa Majesté a bien voulu établir par ses lettres

Mère Marie Charlotte de Ramesay de St-Claude de la Croix, 8ème supérieure.

M. Philippe Boucher, 3ème chapelain, de 1712 à 1713.

patentes du mois de mars 1692 comme il est porté plus amplement par le contrat du (La date est laissée en blanc sur l'original.)..."

" Nous pour leur témoigner nostre gratitude et bienveillance leur avons permis et accordé, permettons et accordons aux religieux d'établir leur couvent régulier dans la ville de Québec, et d'y vivre en communauté, d'y chanter l'office divin publiquement, et d'y faire toutes les fonctions qu'ils ont coutume de faire en toutes leurs autres maisons et couvents de la province de Paris, leur permettant spécialement, comme ils nous l'ont demandé, d'exposer le T. S. Sacrement aux jours des festes de St-François leur fondateur, de Notre-Dame des Anges et de St-Antoine de Pade, leur titulaire. Nous voulons et désirons qu'ils maintiennent la dévotion du cordon du tiers-ordre, et qu'ils fassent pour cela tout ce qui leur est marqué dans la bulle, et singulière ment leur procession du très Saint Sacrement touts les seconds dimanches du mois et qu'ils publient les indulgences qui y sont attachées.

" Nous exhortons les peuples de ce diocèse que pour marquer leur reconnoissance des services qu'ils ont receus de ces bons religieux depuis longtemps, ils ayent une dévotion particulière pour Saint-François et autres saints de leur ordre, sous la protection desquels nous remettons volontiers et avec confiance cette église et ce diocèse.

" Voulant de plus que pour conserver la mémoire de la cession et échange qu'ils ont faict de Nostre-Dame des Anges, Ire. titulaire de leurs missions, pour y placer l'hôpital général le dit Hôpital porte et retienne à perpétuité le nom de l'hôpital de Notre-Dame des Anges où les dits religieux pourront venir une fois chaque année processionnellement, portants l'image de la T. Ste-Vierge chanter une

R. P. Maurice Imbault, récollet, chapelain, de 1738 à 1744 et de 1747 à 1756.

Mère Marie Joseph Duchesnay de l'Enfant Jésus, 7ème supérieure.

grand'messe, et ce le dimanche de l'octave de N. Dame des Anges, si bon leur semble notre intention étant de leur permettre et non de les y obliger, comme aussy de dire quand bon leur semblera des messes basses, désirans qu'on les y reçoive avec honneur et qu'on leur fournisse touts les ornements nécessaires.

" Les susdits religieux étants les premiers pauvres de notre diocèse, et qui nous touchent de plus près, à raison de la perfection de leur état, nous désirons que le dit hôpital fasse une charité touts les ans, suivants l'estat où il pourra se trouver, ce que nous osons recommander à MM. les administrateurs, que nous prions de tout notre cœur vouloir bien entrer en notre esprit, le tout cependant par charité et sans obligation ; et comme le dit hôpital, à raison de sa pauvreté présente, ne se trouve pas en état de pouvoir faire des aumosnes, nous voulons bien exercer cette charité et faire fournir aux dits religieux en pain, vin et autres choses la somme de cinquante écus touts les ans. "

"Quant au petit Hermitage de la Portiuncule que les dits religieux nous ont demandé pour mémoirial de la première fondation de leurs missions, pour y faire leurs retraittes et pour leurs autres commodités, nous leur mettons d'y bâtir une petite chapelle avec un petit clocheton pour y donner la sainte messe quand il y aura quelque religieux qui l'y voudra dire."

" Or, comme nous désirons que les dits religieux jouissent paisiblement et à perpétuité des susdites permissions, non seulement dans leur couvent de la ville de Kébec, mais aussy de Montréal, des Trois-Rivières, quand ils y seront établis et autres lieux de notre diocèse nous supplions avec toutte sorte de respect et autant qu'il est en nous, nos vénérables et illustrissimes frères nos successeurs évêques, d'entrer dans nos sentiments envers les dits religieux, de les favoriser et faire exécuter le contenu des présentes que nous dé-

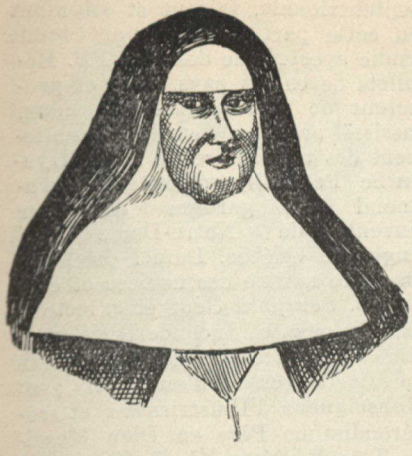

Mère Geneviève Duchesnay de Saint-Augustin, 5ème supérieure.

sirons être observées à perpétuité."

" Faict à Kébec dans notre séminaire ce quatrième Septembre 1692. Signé de notre main et contresigné de notre secrétaire, et scellé de notre sceau.

[Sceau]

† JEAN, évêque de Québec.

" Par Monseigneur Trouvé."

(Xiste LeTac, p. 241.)

* * *

1692.—" Extrait du livre de la province et de l'assemblée extraordinaire du définitoire, tenu dans notre couvent royal de Versailles, le 26 février 1692. Séance quatrième."

" Le très R. P. Provincial nous a fait rapport de la proposition que Monseigneur l'Evêque de Québec a fait en Canada à nos Pères verbalement et qu'il nous a réitérée même plusieurs fois depuis qu'il est en France d'acheter notre couvent de Notre-Dame des Anges dans le dessein d'y établir un hôpital général ; et ce en cas que nous venions à l'abandonner, et de réunir les deux établissements en celui de Québec.

" Lecture faite de plusieurs missives tant de Monseigneur de Frontenac que de nos religieux missionnaires tendant à la même fin, en cas de réunion de la susdite ; il a été dit que la province consent à la vente et aliénation du couvent et maison de Notre-Dame des Anges et terres qui en dépendent, pour être la somme employée à construire une maison régulière à l'hospice de la haute-ville de Québec, et attendu que nous n'avons aucun mémoire des instructions de l'Etat des lieux, et que d'ailleurs nous avons encore moins de connaissance des emplacements destinés pour la maison de la ville de Québec, et de la sûreté de l'acquisition qu'on en pourrait faire, et qu'en égard à l'éloignement nous ne saurions convenir en France des conditions de vente de notre maison de Notre-Dame des Anges, ni passer par conséquent aucun contrat dans les formes par notre syndic [illegible] par nous avec Monseigneur l'Evêque de Québec.

" Le définitoire assemblé a donné et transporté, donne et transporte autant qu'il est en lui toute autorité et pouvoir à Monseigneur de Frontenac protecteur et père spirituel et syndic apostolique de nos maisons et missions du Canada, de traiter, transiger et contracter avec Monseigneur l'Evêque en tout ce qui concernera l'aliénation du dit couvent et des terres en dépendantes ; lequel contrat de vente sera envoyé au définitoire des Récollets de la province de St-Denis en France pour être accepté, approuvé et ratifié au nom de la dite province et avoir ensuite son entier effet ; à condition aussi

que le tout ne sera exécuté que le dit seigneur Evêque ne nous ait donné par écrit la permission d'exercer nos fonctions à notre hospice de Québec comme nous les exerçons maintenant à notre couvent de Notre-Dame des Anges, et qu'auparavant de contrats il sera fait descente sur les lieux pour faire inventaire des meubles, tableaux, rétable d'autels, ustanciles qu'il conviendra transporter à notre profit au couvent de la haute-ville.

" Et au-dessous est écrit."

" Cet extrait est conforme à son original en foi de quoi nous avons signé en notre couvent des Recollets de Paris ce 17ème jour de mars 1692. Et scellé du petit sceau de notre office, et ont ainsi signé au dit extrait : Frère Louis Lefebvre, ministre provincial. Fr. Hyacinthe Lefebvre, Père des deux provinces et ex-provincial. Fr Augustin Micault, définiteur, Frère Célestin Aubourg définiteur. Fr. Alexis Lorain, définiteur. et Fr. Laurent Lamoureux, définiteur et secrétaire du définitoire.

"Collationné à Québec, le 16ème septembre 1692.

(Signé) GENAPLE."

(Xiste LeTac, p. 243.)

1692—" Contrat d'échange entre Monseigneur l'évêque et Monseigneur le gouverneur, pour les Récollets, 26 septembre 1692. "

" Pardevant le notaire garde-notes du Roi en sa prévoté de Québec, en la Nouvelle-France, soussigné, furent présents : haut et puissant seigneur Messire Louis de Buade de Frontenac, Chevalier, comte de Palluau, Confrère du Roi en ses conseils, son gouverneur général en tout ce pays de la France septentrionale, faisant et stipulant en cette partie au nom et comme syndic apostolique des RR. PP. Récollets de ce dit pays, Père et protecteur de toutes leurs missions, (assisté présence et du consentement des très révérends Pères Hyacinthe Perrault, commissaire provincial et gardien de leur couvent de Notre-Dame des Anges de Québec, Daniel du Moulin, Père maître des novices et étudiants, Séraphin Georgemé, lecteur en théologie, et Juconde Drué, prêtre et missionnaire, tous religieux du dit couvent) d'une part ; et Monseigneur l'Illustrissime et révérendissime Père en Dieu Messire Jean-Baptiste de la Croix de Saint-Vallier, évêque de cette ville de Québec, lesquels ont dit : Savoir le dit seigneur syndic apostolique des dits Pères Récollets, que sur les propositions ci-devant faites par le dit seigneur évêque, de réunir les deux maisons des dits Pères, en une seule pour la plus grande commodité du public, en échangeant leur couvent de Notre-Dame des Anges, pour en faire l'Hôpital Général qu'il a plu à Sa Majesté établir par ses lettres patentes en cette ville ; et transportant et mettant la communauté du dit couvent en leur hospice, six à la haute ville, au bout de la Place d'Armes, vis-à-vis du château qui serait et demeurerait changé à l'avenir en un couvent régulier, où ils feraient toutes leurs fonctions et exercices comme ils font dans tous leurs couvents de la province de Paris, et en conséquence de l'extrait du décret du définitoire des très révérends Pères Récollets de la dite province de Paris, en date du dix-septième de mars de cette présente année, demeure annexé aux présentes, portant que le dit définitoire assemblé le 6 de février précédent, a donné et transporté

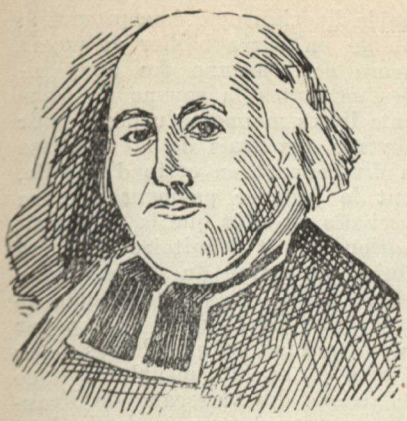

M. P.-JOS. MALAVERGNE,
Chapelain, de 1797 à 1809.

toute autorité et tout pouvoir au dit seigneur syndic, au dit nom de traiter et contracter avec le dit seigneur évêque de l'aliénation du dit couvent de Notre-Dame des Anges, pour ensuite en être le contrat ratifié, etc... Et le dit seigneur syndic apostolique au dit nom, entrant avec les dits religieux susnommés dans l'utilité, commodités et édifications des peuples et dans le désir qu'ils ont de contribuer à la gloire de Dieu et aux grandes utilités que le dit Hôpital Général retirera de son établissement au lieu du dit couvent : formant les yeux à des vues d'intérêt que des personnes d'une autre profession et d'une autre règle que la leur pourraient avoir, le dit seigneur syndic apostolique des dits Pères Récollets de ce pays, en vertu du pouvoir à lui donné par le dit décret du définitoire de la dite province de Paris, abandonne, cède, transporte et délaisse au dit nom, au dit seigneur évêque, aux fins susdites, le dit couvent de Notre-Dame des Anges, et les cent six arpents de terre en dépendant consistant en dix arpents de front sur la Petite Rivière St-Charles, tenant d'un côté, etc... (suit la description conforme au titre de possession, consistant en une église avec une chapelle et sacristie derrière l'autel, et un chapitre, un choeur au-dessus, un cloître en carré composé de sept et huit arcades de chaque côté, dont l'un des dits côtés, au sud, est le long de la dite église ; le deuxième est sous partie et le long d'un dortoir bâti de pierres, contenant vingt-quatre cellules, sous lequel dortoir sont les dépenses, cuisine, réfectoire, vestibule et les caves au-dessous et pardessus un grenier de toute la longueur ; le troisième des dits côtés du dit cloître est le long d'un bâtiment de colombages, qui consiste en chambres et offices que monseigneur le comte de Frontenac a fait bâtir, lequel a été appelé à ce sujet " le Bâtiment de Monsieur le Comte " et le quatrième côté, au nord-est, est une simple allée de cloître sans bâtiment ; le tout ainsi qu'il se comporte... franc et quitte de toutes charges, droits et redevances quelconques par lettres d'amortissement de Sa Majesté en date du 9 mai 1677. Pour du dit couvent en tout son contenu et des dits cent-six arpents de terres en dépendant faire et disposer à toujours à l'avenir par le dit seigneur Evêque et ses successeurs comme bon leur semblera, à l'usage du dit hôpital-général à perpétuité en faveur des pauvres d'icelui ; dans laquelle église et bâtiment susdit demeurera et sera laissé au profit du dit hôpital-général le retable et le balustre de l'autel, les lambris du réfectoire et du choeur, les planches qui ferment les arcades du dit cloître, le bois de chauffage, deux tables du réfec-

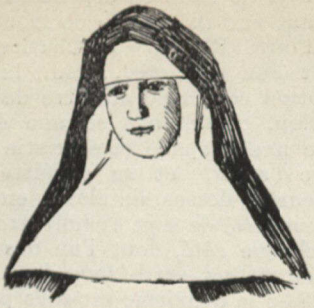

Mère Anne Sirois de St-Anselme, 18e supérieure.

toire, les deux confessionnaux et bancs de l'église, les ferrures et serrures et tous les chassis doubles et vitres du dit couvent : Etant convenu qu'ils remporteront seulement les meubles et ustensiles ci-après, comme tableaux, armoires, pupitres du réfectoire et du choeur, deux tables du réfectoire, les grabats et tables des chambres, les chaises, le balustre de la chapelle, les bancs du chapitre et le dessus de la chaise de la dite église. Cet abandon, cession, etc., ainsi faits, moyennant la somme de seize mille livres monaye du pays, pour une fois payer, pour aider à rebâtir les dits religieux au lieu du dit hospice en cette dite ville, et pour acquérir les emplacements contigus à ce, nécessaires, de laquelle somme, celle de huit mille livres sera payée comptant par le dit seigneur évêque au syndic apostolique au dit nom, immédiatement après la signature du présent contrat ; les huit mille livres restant incontinent et dès aussitôt que le dit Seigneur syndic au dit nom, aura fourny la dite ratification au dit définitoire de la dite province de Paris en bonne et due forme, comme il s'oblige et promet rendre et fournir au dit seigneur évêque dans un an d'hui au plus tard ; moyennant quoi le dit seigneur évêque promet et s'oblige en outre bailler et payer encore par chacune des cinq années suivantes la somme de seize cents livres monnaie du pays, pour subvenir aux frais de la rebâtisse du dit couvent en cette dite ville, dont le premier payment se fera aussi dès aussitôt que la dite ratification du dit définitoire aura été remise en mains du dit seigneur évêque ; non compris la somme de deux mille livres qu'il doit payer en outre tout ce que dessus pour le prix des susdits meubles ; et ce à l'arrivée des vaisseaux de France et augmenter le terrain du dit hospice pour avoir l'étendue nécessaire à la rebâtisse du dit couvent, icelui seigneur évêque cède, transporte, délaisse, joint et unit, dès maintenant à toujours aux terres du dit hospice et nouveau couvent, en propriété, tout le terrain et bâtiments qui sont dessus par lui acquis du sieur de la Durantaye tant en son nom que comme Procureur de Dame Françoise Duquet, son épouse par contrat passé devant Carno et Vérani, Conseillers du Roi, notaire au Chatelet de Paris, le vingtième janvier dernier ; consistant le dit terrain en un arpent dans lequel est compris certain petit emplacement de forme triangulaire mentionné au dit contrat d'acquisition susdite ; les dits bâtiments consistant en deux corps de logis l'un en face en cour et jardin et l'autre en aile entre deux cours, sans qu'il en soit fait plus ample description, et des religieux sus-nommés, desquelles maisons le dit seigneur Evêque retirera les meubles et cabanes qu'il a fait mettre ; de plus le dit terrain n'étant pas encore suffisant, à raison des acquisitions à faire pour un jardin dont les dits Pères puissent tirer les légumes et racines nécessaires à leur subsistance et

Mère Marie-Joseph Sirois de St-Roch, 19e supérieure.

Mère Anastasie Lacasse de Ste-Catherine, 20e supérieure.

que d'ailleurs ils ont besoin d'un lieu de débarquement pour la petite chaloupe ; qu'ils ont à voiturer leurs provisions au lieu des quatre arpents de terre que les dits Religieux voulaient se réserver de celle de Notre-Dame des Anges pour y bâtir un petit ermitage et y faire des retraites ; le dit sieur Evêque s'oblige et engage de donner en outre tout ce que dessus, après la signature du présent contrat, la somme de douze cents livres monnaye de ce dit pays, une fois payée seulement pour leur faciliter à avoir un terrain près de cette ville sur le bord de l'eau où il leur permet de bâtir et établir ledit ermitage pour y faire et leurs dites retraites et d'y avoir une chapelle avec un petit clocheton pour y sonner la messe.

"Et pour la sûreté desdits payments suspécifiés et garantie dudit arpent de terre et maisons par lui cédées et unies aux terres du dit hospice pour ledit nouveau couvent, icelui seigneur Evêque oblige et hypothèque tous ses propres biens, meubles et immeubles, présents et à venir, même ceux dudit hôpital général, comme aussi ledit Seigneur syndic apostolique, réciproquement, se porte et rend caution des sommes de deniers qui lui seront payées par avance, promettant les rendre et restituer au cas que ledit définitoire desdits Pères de la Province de Paris ne voulut ratifier le présent contrat ; à la restitution desquels deniers il hypothèque toutes les dites terres et bâtiments dudit couvent de Notre-Dame des Anges, etc... Promettant, etc., obligeant, etc., renonçant, etc.

"Fait et passé dans le cabinet de l'appartement de mondit seigneur le gouverneur, au Château de cette ville, après-midi, le treizième jour de septembre l'an MDC quatre-vingt-douze, présence de messire Jean Bochart, chev seigneur de Champigny, Noroy et Verneuil, intendant de justice, polices et finances en ce pays et autres en la présence des sieurs de Franquelin, hydrographe du Roy, et Rouffelot, de la Prairie, bourgeois de cette ville, qui ont avec lesdits seigneur gouverneur et évêque et intendant signés à la minute des présentes.

(Signé). GENAPLE.

(Xiste LeTac, p. 245.)

Mère Francoise Gadbois de St-Olivier, 21e supérieure.

"Et advenant le dix-septième jour de septembre MDC quatre-vingt-douze, fut présent Monseigneur le comte de Frontenac dénommé au contrat ci-devant, en nom et qualité de syndic apostolique, père et protecteur spirituel desdits Pères Récollets de ce pays, lequel seigneur et dits noms a reconnu et confessé avoir reçu de Monseigneur de Québec la somme de huit mille livres monnayé de ce pays pour le premier payment des prix des terres et couvent de Notre Dame des Anges, portés par le contrat ci-devant écrit, ayant fait de livrer la dite somme de huit mille livres ez mains d'honnête femme et procuratrice du sieur Boutteville, marchand, de cette ville, receveur et boursier des aumônes desdits Pères Récollets, suivant le récépicé que ledit seigeur syndic apostolique en a d'elle, pour être ladite somme de huit mille livres (ainsi que les autres payments suivants), employés à la rebâtisse d'un autre couvent en cette ville aux termes dudit contrat ; de l'emploi de laquelle somme et autres payments ci-après sera fourni quittance audit seigneur évêque de Québec des ouvriers qui auront rebâti ledit couvent ou fourni les matériaux d'icelui.

"Fait et passé les diits jour et an que dessus en présence des sieurs Hurault et Rouffelet, bourgeois de cette ville, témoins qui ont avec ledit seigneur, syndic apostolique ez dits noms, signés à la minute des présentes.

GENAPLE.

(EXTRAIT DES REGISTRES DU CONSEIL D'ETAT, 30 MARS 1701.)

"Le Roy s'étant fait représenter en son Conseil les lettres patentes données au mois de mars 1692, pour l'establissement d'un hospital général à Québec, par lesquelles Sa Majesté a nommé pour chef de la direction dudit hospital les sieurs Evesque, Gouverneur et Intendant de la Nouvelle-France, et pour administrateurs le sieur curé de Québec et trois laïques..... ; le contrat de donation des terres et bâtiments du couvent de Notre-Dame des Anges, fait par ledit sieur Evesque de Québec audit hospital général, et d'une somme de deux mille livres de rente par luy destinée pour l'entretien de quatre religieuses hospitalières qui desserviront les pauvres dudit hospital général, le traité fait par ledit sieur Evesque de Québec avec les autres directeurs et administrateurs le dixième jour d'avril 1698, par lequel il a été convenu de laisser audit sieur Evesque la conduite entière dudit hospital général et de ses revenus présents et à venir durant...., tant en considération de ce qu'il a fondé ledit hospital général que de l'engagement où il est entré d'entretenir trente pauvres, dont il devait avoir seul la

Mère Julie-Antoinette Pagé de St-Stanislas Kostka, 25e supérieure.

nomination pendant sa vie, et encore de ce qu'il s'est obligé de fonder un revenu de quinze cents livres pour l'entretien de vingt autres pauvres.... ; l'ordonnance rendue le septième avril 1699, pour séparer les religieuses hospitalières establies dans ledit hospital général de la communauté de celles de l'Hôtel-Dieu, acceptée par ladite communauté le même jour, ce qui a esté suivy de quelques contestations qui pourroient altérer l'union qui doit régner dans la colonie, s'il n'y estoit rémédié ; à quoy, voulant pourvoir, Sa Majesté... a ordonné et ordonne que le traité fait entre ledit sieur Evesque et les autres administrateurs le dit jour sixième d'avril 1698, sera exécuté, et en conséquence a permis au dit sieur Evesque d'establir dans l'hospital général de Québec une communauté de religieuses hospitalières pour prendre soin du détail dudit hospital sous les ordres dudit Evesque sa vie durant, et en a fixé le nombre à celuy de dix y compris la supérieure et autres ayant charge dans la maison, et deux converses, lequel nombre ne pourra estre augmenté sous quelque prétexte que ce soit sans l'ordre exprès de Sa Majesté, laquelle

Mère Marie Vitaline Jobin de St-Jean de la Croix, 26e supérieure.

enjoint au Gouverneur..., à l'Intendant et aux officiers du Conseil Souverain de Québec de tenir la main à l'exécution du présent arrêt. Fait au Conseil d'Estat du Roy, Sa Majesté y estant, tenu à Versailles, le trente-unième may mil sept cent un."

PHELYPEAUX.

Voici ce que nous lisons dans le "Livre d'Or" de Gaston Labat :

"Si nous mettons ici Soeur St-Antoine de Padoue, c'eest que nous sommes heureux de prouver que le dévouement de la femme canadienne ne le cède en rien à celui des Canadiens."

" Le 3 mars de la présente année (1901), un dimanche à l'hôpital d'Escourt (Natal), s'est éteinte dans le Seigneur Soeur Saint-Antoine-de-Padoue, née Desrochers, de la Pointe-aux-Trembles, supérieure du dit hôpital."

"Elle fit sa profession religieuse le 7 août 1889, à l'Hôpital-Général de Québec, et dans le courant de 1893, elle quittait ce monastère

MERE SAINT-ANTOINE DE PADOUE, (Née Desroches),
Une victime de la guerre en Afrique.

pour l'Afrique Sud. Elle demeura pendant six ans au Sanatorium Béréa de Durban, puis se rendit au couvent d'Escourt, où elle venait d'être nommée supérieure."

"Elle ne devait pas y séjourner longtemps. La guerre apporta aux religieuses un surcroit d'occupations et de fatigues, occasionné par le grand nombre de blessés confiés à leurs soins. Soeur Saint-Antoine, dit un journal d'Escourt, était des plus empressées et des plus attentives auprès des malades et des blessés ; oublieuse d'elle-même, elle ne songeait qu'aux pauvres souffrants, et prolongeait souvent tard dans la nuit ses travaux et ses veilles."

Cet excès de fatigue épuisa ses

forces, et le 3 mars, entourée de ses compagnes, assistée par Mgr Jolivet qui lui donna les derniers secours de la religion catholique, elle payait de sa vie son beau dévouement à la grande cause de la charité.

"Elle était âgée de trente et un ans et cinq mois. Elle emporte l'estime de tous ceux qui ont eu le bonheur d'apprécier la bonté et l'affabilité de son caractère."

"Les funérailles ont eu lieu le lendemain. Tous voulurent y assister et prouver ainsi leur affection et leur gratitude envers la regrettée défunte. Les Dublin Fusiliers étaient présents avec leur fanfare en tout trois cents personnes."

"La chapelle se trouvant trop petite, le service funèbre fut chanté sous la véranda du Sanatorium par Mgr Jolivet, vicaire apostolique de Natal."

"Le cercueil fut transporté de la chambre mortuaire à l'église par les membres du corps médical de l'armée et du Sanatorium ; et de là au cimetière par le personnel de l'hôpital civique."

"La cérémonie fut pleine de grandeur, et l'émotion profonde des assistants, ajoute le journal d'Escourt, se trahit par les larmes."

"C'est la première victime choisie parmi la phalange héroïque de religieuses canadiennes, parties depuis sept ans pour se dévouer aux soins des malades dans les missions lointaines de Natal. L'esprit de foi qui leur a fait abandonner leur patrie, leur famille, et le cloître où elles ont prononcé leurs voeux de religion, en les signalant à l'admiration du monde, a jeté sur notre nationalité canadienne un rayon plein de gloire."

"Le nom de Soeur Saint-Antoine-de-Padoue sera inscrit dans les Annales de nos martyrs comme dans le coeur reconnaissant des populations africaines qu'elle a su édifier par ses exemples, auxquelles elle a prodigué, avec sa vie, les soins incessants de sa charité et de sa tendresse religieuse. "La Semaine Religieuse de Québec."

Les premières hospitalières de l'Hôpital-Général de Québec tirées de l'Hôtel-Dieu, en 1693, sont :

Mère Marguerite Bourdon, de St-Jean-Baptiste.

Mère Louise Soumande, de St-Augustin.

Mère Geneviève Gosselin, de Ste Madeleine.

Soeur Madeleine Bacon de la Resurrection.

Cette dernière avait fait son noviciat pour être mère de choeur, sa mère étant devenue veuve, fut admise pour être soeur converse à l'Hôtel-Dieu, elle ne voulut pas être audessus de sa mère, elle pria Mgr de Laval de la recevoir soeur converse comme sa mère. Elle firent profession à la même date. La mère prit le nom de Sainte Monique.

Les premières hospitalières de l'Hôpital-Général restèrent dépendantes de la maison mère jusqu'en 1701, époque à laquelle se forma un établissement séparé et indépendant. C'est dans cet établissement, situé sur la petite rivière St-Charles, à une petite distance de la ville, qu'elles reçurent, pendant le siège de 1759, les religieuses de l'Hôtel-Dieu et des Ursulines de Québec.

Les religieuses de cet établissement se chargeaient en même temps de l'instruction des jeunes filles aussi bien que du soin des malades et des infirmes, ainsi que des enfants trouvés. Elles ouvri-

rent un pensionnat en 1725, dont la bonne tenue leur fesait honneur. En 1714, elles se chargèrent du soin des insensés. Mgr de St Vallier chargea M. Philippe Boucher de faire construire à l'extérieur du couvent une petite maison pour loger ces pauvres malades, privé de leur raison. Le gouvernement français, puis le gouvernement anglais, sont venus en aide pour cet asile d'aliénés, jusqu'en 1845, époque où il fut transféré à Beauport. Le pensionnat des jeunes filles a été fermé qu'en 1868.

Le personnel de la maison aujourd'hui est de trois cents, savoir :

Mères de choeur.	51
Soeurs converses.	19
Novices.	7
Pauvres et invalides.	200
Pensionnaires et serviteurs. .	23
	300

Total des religieuses depuis sa fondation :

Mères de choeur.	240
Soeurs converses.	73

Liste des supérieures de l'Hôpital Général :

Mère Marguerite Bourdon de St-Jean-Baptiste, fille de Jean Bourdon et de Jacqueline Potel, de Québec, décédée le 11 octobre 1706.

Mère Marie-Louise Soumande de St-Augustin, fille de Pierre Soumande et de Simonne Côté, de Québec ; supérieure de 1696 à 1699, et de 1702 à 1708. Décédée le 28 novembre 1708. (supérieure).

Mère Gabrielle Denis de l'Annonciation, 1699 à 1702, fille de Simon Denis, de la Trinité, et de Françoise du Tertre, décédée le 27 octobre 1704.

M. ANDRE DOUCET,
Chapelain, de 1814 à 1815.

Mère Geneviève Gosselin, de Ste-Madeleine, 1708 à 1714, fille de Gabriel Gosselin et de Françoise Lelièvre, décédée le 7 janvier 1739.

Mère Angélique Hayot, de St-Joseph, 1714 à 1717, fille de Jean Hayot et de Louise Pelletier, de Sillery, décédée le 12 novembre 1743.

Mère Geneviève de St-Augustin, 1717 à 1722, et de 1726 à 1730, fille de Ignace Juchereau Duchesnay, et de Catherine Peuvret du Mesnu, décédée supérieure le 20 mars 1730. Cette supérieure fut suspendue lors de la sépulture de Mgr de St-Vallier, par le chapitre de Québec, parce qu'elle avait permis de faire l'enterrement à l'Hôpital. Voici

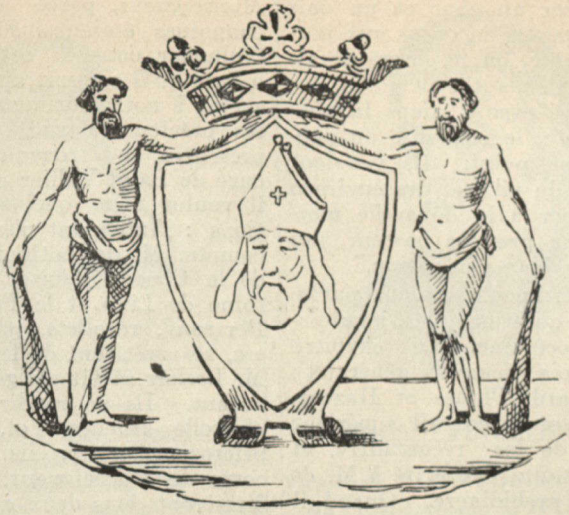

ARMOIRIES DE LA FAMILLE JUCHEREAU-DUCHESNAY.
De gueules à une tête de Saint-Denis d'argent.

ce que nous lisons dans la vie de Mgr de St-Vallier, sur sa mort et sa sépulture, p. 74. " Puis, élevant un peu les mains, il rendit son esprit à Dieu. L'horloge venait de marquer minuit et un quart, le 26 décembre 1727. Le vénérable pontife, âgé de 74 ans un mois et douze jours, était dans la quarante-troisième année de son épiscopat."

" Après quelques heures, on dressa un autel dans la chambre funèbre. M. de Lotbinière, les RR. PP. Duparc et Justinien y dirent leur messe. La communauté communia à la première, et resta longtemps à prier auprès du corps de son fondateur que toutes arrosaient de leurs larmes. M. Berthier, chirurgien du roi, et le frère Hubert, envoyés par M. de Saint-Ferréol, supérieur du séminaire de Québec, vinrent embaumer le corps en présence de M. Dupuy. Le coeur fut mis dans un coeur de plomb, que l'on renferma dans un autre coeur d'argent. Les entrailles furent aussi mises dans une boîte de plomb, que l'on remit dans une boîte de bois. Le corps fut ensuite revêtu des habits pontificaux et posé dans la bière. On la porta à la salle qui était tendue de noir, et illuminée d'un grand nombre de lustres et de cierges. Des autels furent placés de chaque côté de la chapelle ardente ; plusieurs prêtres et les révérends pères récollets et jésuites y dirent la messe. M. de St-Ferréol et les messieurs du séminaire vinrent en corps rendre leurs devoirs à leur évêque. Les chanoines seuls n'y parurent pas ; ils nous firent même dire d'envoyer sonner les cloches par qui bon nous semblerait, et demandèrent la cire nécessaire au service qu'on devait lui faire à la cathédrale."

Les motifs de ces étranges procédés paraîtra bientôt

" M. Dupuy, pour sa part, fai-

sait préparer un char et un dais pour transporter le corps aux portes de la ville, où le clergé devait l'attendre. Pendant sept jours que le corps fut exposé dans la chapelle ardente, le concours du peuple ne cessa point. Ils venaient en foule de la ville et des environs pour donner à la dépouille mortelle de leur premier pasteur, des marques de leur vénération."

" Les sentiments étaient partagés sur la question de l'administration diocésaine. Le chapitre nomma trois vicaires généraux ; MM. Boullard, Plante et Hazeur. M. Dupuy et le conseil supérieur refusèrent de les reconnaître, et déférèrent toute l'autorité à M. de Lotbinière, archidiacre. Quand il fallut faire l'inhumation, on ne sut pas s'arranger à l'amiable. M. Dupuy se persuada que les chanoines avaient l'intention de faire enterrer à la cathédrale le corps du prélat, qui avait marqué d'avance son tombeau dans l'église de son Hôpital-Général.

" Comme exécuteur testamentaire, l'intendant se crut autorisé à prendre une mesure décisive et tranchante. Le 2 janvier, veille du jour fixé pour l'enterrement, il se rendit ici, à l'entrée de la nuit avec M. de Lotbinière, M. André de Leigne, lieutenant-général, et M. Hiché, procureur du roi. " Il manda auprès de lui la mère Geneviève Juchereau Duchesnay de Saint-Augustin, supérieure, à qui il enjoignit de faire fermer les portes des vestibules des salles ; ensuite, il donna ordre, de la part du roi, à toutes les personnes qui étaient dans la maison de se rendre dans le vestibule de l'église, pour entendre ce qu'il avait à intimer. Tout le monde obéit. Alors, M. Dupuy déclara qu'il venait faire sans le moindre délai l'enterrement de Monseigneur, parce que MM. les chanoines étaient déterminés à l'inhumer dans la cathédrale ; il ajouta qu'il agissait ainsi pour conserver à notre communauté ces restes précieux. Parmi les personnes présentes, se trouvait M. Leclair, curé de Saint-Vallier et chanoine ; il voulut faire quelques observations : l'intendant n'en tint aucun compte. M. de Lotbinière, le Père de la Chasse, jésuite, le Père Antoine de Lino et le Frère Thomas Bertrand, récollets, prêtre et diacre, se revêtirent de leurs surplis ; M. Leclair se vit obligé d'en faire autant. Ils se rendirent dans la chapelle ardente, et, après les prières prescrites, ils prirent le corps de Monseigneur, qu'ils renfermèrent dans deux cercueils, l'un de plomb, l'autre de chêne, et le portèrent à l'église. M. Dupuy, les personnes venues avec lui, et nos pauvres, portant des cierges, formaient le cortège funèbre. Ce fut M. Dupuy qui entonna le libera, et les hommes de sa suite déposèrent le cercueil dans le tombeau préparé, au pied de l'autel du Sacré-Cœur de Marie. La communauté se tenait au chœur ; toutes étaient inconsolables de voir leur fondateur et leur père privé des honneurs d'une sépulture convenable. "

" Cependant, on se disposait dans les églises de Québec à rendre au pasteur décédé les devoirs dus à son caractère, et les chanoines avaient fait préparer une pompe funèbre à la cathédrale, d'où après le service, ils devaient transporter solennellement le corps à Notre-Dame des Anges, pour l'inhumation. Ces messieurs apprirent, dès le soir même du 2 janvier, que l'inhumation était déjà faite : ils s'en émurent ; une partie de la population s'en émut aussi, et quelques individus sonnèrent le tocsin et publièrent que le feu était à

Mère Joséphine Célina Moisan, de St-Joseph, 23e supérieure et supérieure actuelle, 1902.

l'Hôpital-Général. Les Grands Vicaires se rendirent ici ; ils interdirent l'église, suspendirent la supérieure de charge et nommèrent une autre religieuse pour la représenter. La sainte messe fut célébrée à l'autel de la salle tant que dura l'interdit de l'église, qui fut levé que le dernier jour du mois, et par l'entremise de M. de Beauharnois."

Mère Thérèse Langlois de Saint-Jean-Baptiste, 6e supérieure, de 1723 à 1726 et de 1730 à 1732. Fille de Jacques Langlois et de Thérèse Lessard, de Québec. Décédée le 20 février 1734.

Mère Marie-Joseph de l'Enfant-Jésus, 7e supérieure, 1732 à 1738 ; 1741 à 1747 ; 1750 à 1756 ; 1759 à 1760. Sœur de Mère Geneviève Juchereau de St-Augustin. Décédée supérieure, le 30 novembre 1760.

Mère Charlotte de Ramesay de St-Claude de la Croix, 8e supérieure, 1738 à 1741 ; 1756 à 1759. Fille de Claude de Ramesay et de Charlotte Denis, de Trois-Rivières. Décédée le 15 novembre 1767.

Mère Marie-Joseph Legardeur de Repentigny, de la Visitation, 9e supérieure, 1747 à 1750 ; 1760 à 1766. Fille de Pierre la Gardeur de Repentigny et de Agathe St-Per. Décédée le 10 juin 1776.

M. THOS. LAURENT BÉDARD

Vicaire de N.-D. de Québec, 1813-1817. Né à Charlesbourg le 14 octobre 1787, fils de Laurent Bédard et de Gertrude Gendron ; 1817, curé de Ste-Croix ; 1819, chapelain de l'Hôpital-Général ; décédé aubitement à St-Joseph de Lévis, le 20 avril 1859. Il était curé d'office.

Mère Louise-Michelle Gâtin de Ste-Thérèse de Jésus, 10e supérieure, 1766 à 1772 ; 1779 à 1785. Fille de Jean-Baptiste Gâtin et de Catherine-Elisabeth Cahmpane, de Québec. Décédée le 3 novembre 1793.

Mère Catherine Payen de Noyan de St-Alexis, IIe supérieure, de 1772 à 1779, 1785 à 1791, 1797 à 1803. Fille d'Alexis Payen de Noyan et de Catherine d'Ailleboust de Mentet, de Montréal, décédée le 9 novembre 1818.

Mère Marie Renaud de Saint-Pierre, 12e supérieure, de 1791 à 1797, fille de Pierre Renaud et de Marie Gariépy, de Québec, décédée le 31 décembre 1801. Soeur de mère St-Paul, du même monastère, et de M. Renaud, curé de Beauport.

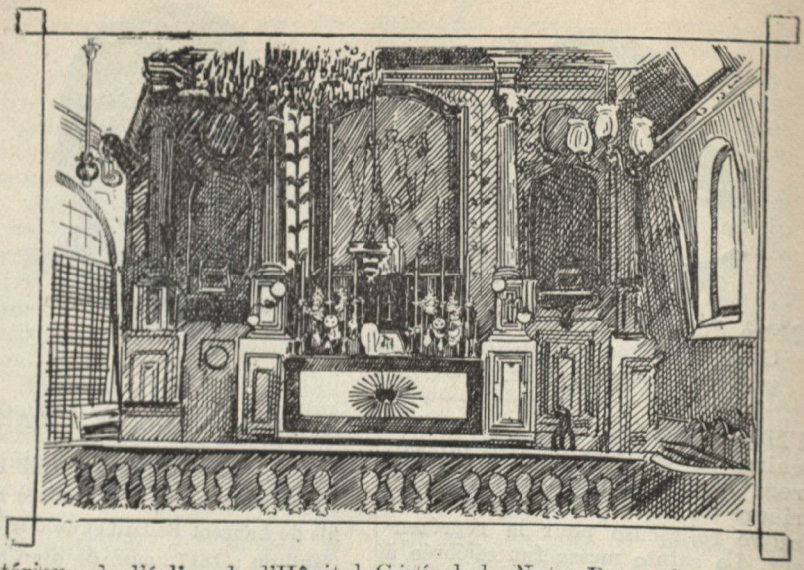

Intérieur de l'église de l'Hôpital-Général de Notre-Dame des Anges

Mère Angélique Sédilot de Saint-Vallier, 13e supérieure, 1803 à 1806, fille de Charles Sédilot et de Jeanne-Michelle Rancin, de Québec, décédée le 24 décembre 1832.

Mère Geneviève Gillimin de St-Olivier, 14e supérieure, de 1806 à 1809, fille de Guillaume Guillimin et Geneviève Foucault, décédée le 30 octobre 1830.

Mère Esther Chaloux de St-Joseph, 15e supérieure, de 1809 à 1815 ; 1819 à 1825 ; 1831 à 1837. Fille de Jean-Bte Chaloux et de Madeleine de Bellefontaine, de Québec, décédée le 1er septembre 1839.

Mère Reine Ryan de Sainte-Hélène, 16e supérieure, de 1815 à 1819. Fille de Peter Ryan et de Mary O'Donald. Décédée supérieure le 13 décembre 1819.

Mère Catherine Cairns de Sainte-Agnès, 17e supérieure, de 1825 à 1831. Fille de Alexander Cairns et de Mary Bergin, décédée le 26 février 1835.

Mère Anne Sirois, de St-Anselme, 18e supérieure, de 1837 à 1843; 1849 à 1855. Fille de François Sirois Duplessis et de Félécité Chaloux, de Kamouraska. Décédée le 21 décembre 1867.

Mère Marie-Joseph Sirois, de St-Roch, 19e supérieure, de 1843 à 1849. Fille de Joseph Sirois-Duplessis et de Thècle Michaud, de St-André de Kamouraska. Décédée le 21 juin 1866.

Mère Anastasie Lacasse, de Ste-Catherine, 20e supérieure, de 1855 à 1861. Fille de Antoine Lacasse et de Catherine Guay, de St-Charles. Décédée le 19 juin 1865.

Mère Françoise Vanlandaigne Gadbois de St-Olivier, 21e supérieure, 1861 à 1867 ; 1873 à 1879 ; 1885 à 188. Fille de Olivier Gadbois et de Marie Marcil, de Beloeil.

Mère J. Louise Rousseau, de St-

Zéphirin, 22e supérieure, de 1867 à 1873. Fille de Louis Rousseau et de Josephte Lacasse, de St-Henri de Lauzon. Elle a été la première supérieure de l'Hôpital du Sacré-Coeur.

Mère Joséphine Moisan, de St-Joseph, 23e supérieure, de 1879 à 1885 , 1891 à 1897, et supérieure actuelle de 1902. Fille de Joseph Moisan et de Marie-Anne Lacasse, de St-Henri de Lauzon.

Mère Ellen O'Donoghue, de Ste-Philomène, 24e supérieure, de 1888 à 1891.

Mère Julie-Antoinette Pagé, de St-Stanislas Kostka, 25e supérieure, de 1897 à 1899. Fille de Joseph Liboire Pagé, du Cap Santé et de Marie Anatolie Desroches. Décédée le 18 février 1899. M. l'abbé Pagé, aumônier du Bon Pasteur, est son frère.

Mère Marie Vitaline Jobin, de St-Jean de la Croix, 26e supérieure, de 1899 à 1902.

Nous lisons dans l'histoire de l'Hôpital-Général ce qui suit :

" Notre communauté ayant cessé en 1868 de s'occuper de l'éducation des jeunes filles, prit aussitôt des mesures pour augmenter le nombre des invalides, et tout le vaste local auparavant destiné aux élèves pensionnaires, se trouva peuplé en peu de temps.

" Revenant au cloître antique de Notre-Dame des Anges, nous y trouvons, sous la direction spirituelle de monsieur Joseph-René Hamelin, et la supériorité de la révérende mère Joséphine-Célina Moisan de Saint-Joseph, un personnel de soixante-six professes et un noviciat qui, grâce à la divine Providence, se recrute suffisamment pour les besoins de l'institution.

" Outre les salles de travail, les réfectoires et autres dépendances, l'hospice comprend huit départements, savoir : Pour les hommes, la salle Sainte-Croix (trente-trois lits, en l'honneur des trente-trois années de la vie de Notre-Seigneur) ; pour les femmes, la salle Saint-Vincent de Paul, nouvellement ouverte ; les salles Notre-Dame de la Victoire (quinze lits), Saint-Anne (15 lits), Saint-Joseph (trente-quatre lits), Sainte-Marthe (dix-neuf lits), Sainte-Monique (dix lits), et Saint-Jean-Baptiste (quarante-cinq lits). Total, cent soixante et dix lits.

" En 1878 a été disposé, pour servir d'infirmerie aux prêtres malades, un local plus vaste que celui qui était précédemment destiné à cet usage. Il s'y trouve un modeste oratoire où messieurs les ecclésiastiques peuvent dire la messe, et où le Saint-Sacrement peut être conservé en vertu d'un indult du Saint-Siège. M. l'abbé Ferdinand Catelier, ancien curé de Saint-George (Beauce), donna l'élan à cette entreprise, et y engagea la bonne volonté de M. l'abbé Léon Roy, curé de Saint-Louis de Lotbinière. Une transaction que ce dernier passa avec notre communauté, peu avant sa mort, facilita grandement l'exécution du projet.

" Aujourd'hui, comme pendant les deux siècles bientôt écoulés depuis la fondation de cette maison, la vigilance exacte des supérieurs ecclésiastiques, les efforts constants des supérieures claustrales, et la bonne volonté de tous les membres de la communauté, ne concourent qu'à un seul et même but : maintenir intact et vivace l'esprit qui animait nos vénérables fondatrices au jour où Monseigneur de Saint-Vallier leur confiait, comme un dépôt précieux, qu'elles devaient chérir, conserver et augmenter, les pauvres de son Hôpital-Général. "

M. EDOUARD-G. PLANTE,
Chapelain, de 1851 à 1869.

Chapelains de l'Hôpital-Général de Notre-Dame des Anges :

169 -98—R. P. Juconde Drué, récollet.
1698-1712.—M. G.-D. Serre de la Colombière.
1712-13—M. Philippe Boucher.
1713-1727—Mgr de St-Vallier.
1727-29—R. P. de la Chasse, C. J.
1727-29—R. P. Antoine de Lino, 2 mois.
1727—R. P. Frs Rey, récollet.
1729-30—R. P. Etienne Piscot, R.
1730-34—M. Nicolas Boucher.
1734-38—R. P. Pierre Lepoivre, R.
1738-44—R. P. Maurice Imbault, R.
1744-46—R. P. Hyppolite Collet, R.
1746-47—M. Laurent Waboret.
1747-56—R. P. Maurice Imbault, R.

M. R.-L. HAMELAIN,
Chapelain, de 1869 à 1891.

1756-57—R. P. Augustin de Louches, R.
" —R. P. H. Collet, R.
" —R. P. Gelasse de Lesage, R.
1757-58—R. P. Jean-Bte Well, S. J.
1758-59—R. P. Jean-Bte de la Brosse, S. J. (2 mois).
" —R. P. Gabriel Auheiser, R. (10 mois).
1759—R. P. Godfroi Cocquart, S. J. (2 mois).
1759—M. Philippe-J. Vizien. (2 semaines).
1759-80—M. Chs-Regis Desbergères de Rigauville.
1780-84—M. Simon-Amable Raizaine.
1784-85—M. Jacques-Et. Choret.
1785-88—M. S.-A. Raisene.
1788-89—M. J.-B.-Antoine Marcheteau.
1789-93—M. Pierre Rob'taille.
1793-96—M. Pierre Gazel.
1796-97—M. Antoine Villade. (3 mois).
1796—M. Pierre Toupin. (7 mois).
1797-1809—M. Pierre-J. Malavergne.
1809-11—M. Pierre-Thomas Boudrault.

M. CHARLES-ED. GAGNE,
Chapelain, de 1891 à 1900.

M. G. MIVILLE,
Chapelain, de 1900 à 1902.

1811-12—M. Louis Brodeur.
1812-14—M. Berthélemy Fortin.
1814-15—M. André Doucet.
1815-17—M. Pierre-Antoine Tabeau.
1817-1819—M. Jacques Odelin.
1819-51—M. Laurent-Thomas Bédard.
1851-69—M. Ed.-Gabriel Plante.
1869-91—M. Joseph-R.-L. Hamelin.
1891-1900—M. Charles-Ed. Gagné.
1900-1902—G. Miville.
1902.—M. L. Gauvreau.

M. L'ABBÉ L GAUVREAU
Chapelain actuel, (1902.)

En 1873, lors de la fondation de l'Hôpital du Sacré-Coeur, il s'est détaché de l'Hôpital-Général quatre religieuses, pour prendre la direction de ce nouveau monastère : trois mères de choeur et une sour converse. Nous reviendrons plus tard sur cette communauté.

En 1884, à la demande de Mgr Dominique Racine, il s'est détaché

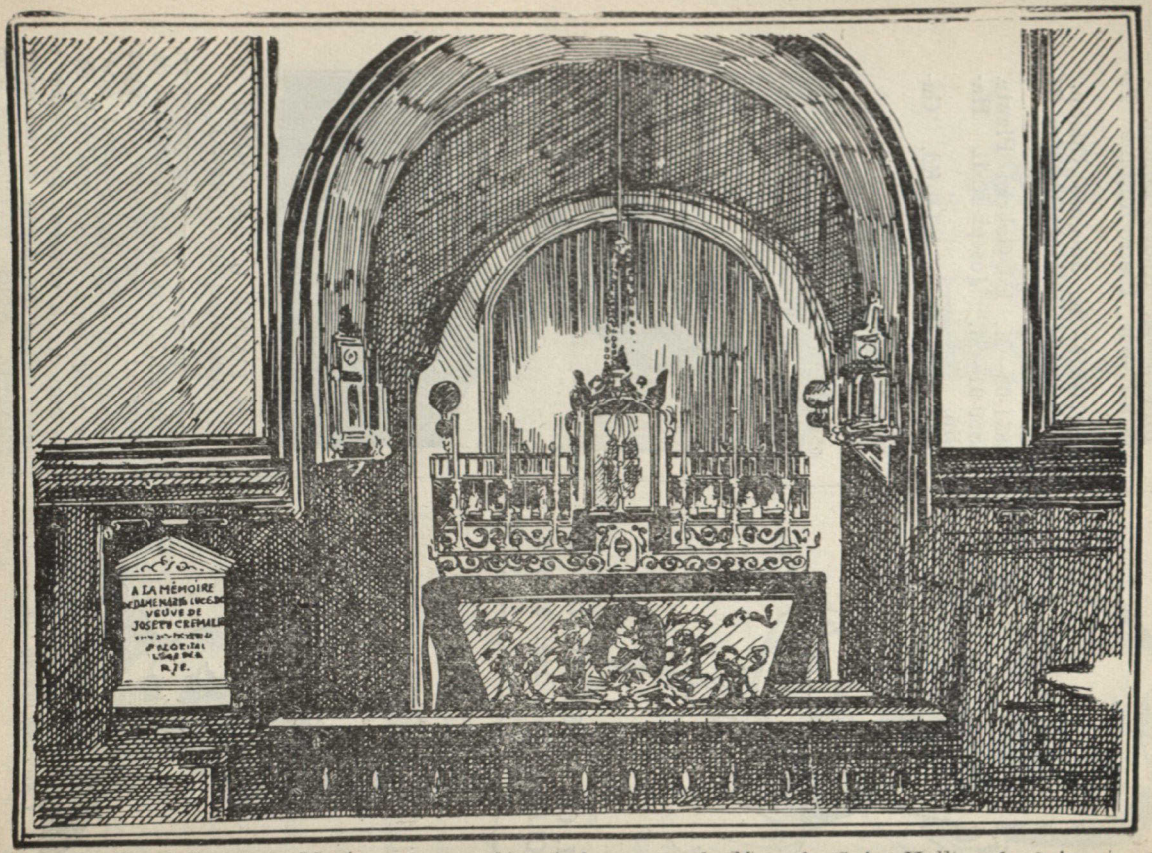

Chapelle du Sacré-Cœur de Marie, où sont déposés les restes de Mgr de Saint-Vallier, le 2 janvier 1727, par M. Dupuy, intendant, et le chanoine Chartier de Lotbinière

M. le chanoine Charles-Régis DesBergères de Rigauville, chapelain de l'Hôpital-Général, de 1759 à 1780. Né à Québec le 24 septembre 1724, fils de Nicolas de Rigauville et de Marie Pachot, veuve de M. Berthier de Villemure, fut ordonné le 20 septembre 1749, et nommé premier curé de St-François du Sud jusqu'en 1752. Vicaire général et chanoine du chapitre de Québec, et seigneur de Berthier de Bellechasse. Il mourut le 24 décembre 1780, et fut inhumé dans l'église de l'Hôpital-Général. Il était chapelain de l'hôpital lors des deux sièges de Québec, en 1759 et 1775.

de la même communauté un autre noyau de quatre religieuses pour la direction de l'Hôpital Saint-Vallier de Chicoutimi. Ce sont : Mère Marie Céranne Taschereau de St-Elzéar, première supérieure, fille de Jacques-Thomas Taschereau et de Marie-Anne-Amable Fleury de la Gorgendière.

Mère Marie Laetitia de Saint-Léandre, fille de Joseph Légaré de N.-D. de Québec et de Geneviève Damien.

Mère Marie-Adelina de Marie des Anges, fille de Charles Touchette et de Sophie Donaldson, de St-Roch de Québec.

Soeur Henriette de St-André de Bobola, fille de André Côté et de Séraphine Côté, de l'Ile-Verte.

Depuis une dizaine d'années, l'Hôpital-Général de Québec a donné plusieurs religieuses pour les hôpitaux d'Escourt et de Durban, en Afrique ; mais aujourd'hui les deux communautés n'en forment plus qu'une à Durban depuis la fin de la guerre.

Après l'incendie du faubourg St-Roch, en 1845, dit l'annaliste de l'Hôpital-Général, " nous eûmes le bonheur de pouvoir offrir l'hospitalité aux ecclésiastiques de la cure de St-Roch : M. Charest, curé, et MM. Auclair, Patry, Beaubien et Roy, vicaires. Ces dignes prêtres se montrèrent pleins de bienveillance pour notre communauté ; MM. Beaubien et Roy, en particulier, rendirent beaucoup de services aux maîtresses du pensionnat. Le séjour de sept semaines qu'ils firent en notre maison, fut regardé comme une source de bénédictions. Notre église resta au service des paroissiens de St-Roch tout le temps nécessaire pour la reconstruction de leur propre temple. La grand'messe y était chantée pour eux, par leurs pasteurs, les dimanches et les fêtes. Un dépôt précieux, le coeur de Monseigneur Plessis, retiré des murs déjà embrasés de l'église Saint-Roch, nous avait été confié ; il fut placé près du coeur de Monseigneur de Saint-Vallier, où il resta jusqu'au 30 septembre 1847. Ce jour-là au matin, eût lieu la cérémonie de sa translation au nouveau sanctuaire."

MERE SAINT-CHARLES, hospitalière, décédée à Durban, en Afrique, le 12 septembre 1901.

La défunte était la fille de M. Louis Bégin, conseiller de Lévis, et la soeur de M. L. H. Bégin, négociant, de Bienville, et la soeur de Soeur Bégin, du couvent des Sourdes et Muettes, de Montréal. Elle était également parente de Mgr l'archevêque de Québec. Elle avait 4 ans de profession religieuse et était âgée de 33 ans. Elle était en Afrique depuis cinq ou six ans. Ses deux soeurs, qui sont parties comme postulantes au mois de juil-

let dernier pour aller la seconder à Durban, Natal, ne sont guère arrivées là-bas que pour recueillir son dernier soupir.

La supérieure de l'Hôpital-Général de Québec vient de recevoir de l'Hôtel-Dieu de Sacré-Coeur, à Durban, la touchante lettre suivante qui contient le récit de la mort de la douce religieuse lévisienne soeur St-Charles :

"Ma révérende et bien chère Mère,

"L'épreuve que nous redoutions depuis notre arrivée vient de nous atteindre : notre chère petite soeur St-Charles est décédée, ce matin, à 4.30 heures. Vous ne sauriez croire combien nous sommes affligées de cette perte ; et nous ne sommes pas seules à pleurer cette bonne petite soeur, Monseigneur partage notre affliction et pleure avec nous !

"Lundi, le 9 septembre, Monseigneur est venu ici ; et ce jour-là, Soeur St-Charles nous donnait quelque espérance ; elle souriait et parlait très bien ; depuis le commencement de sa maladie c'était la première fois. Monseigneur en était aussi heureux que nous, et souvent il répétait : "J'espère que nous allons la conserver."

"Mercredi, hier, Monseigneur est encore revenu ; mais ce jour-là, Soeur St-Charles ne souriait plus, et déjà nous savions que ses heures étaient comptées ! Enfin, hier au soir, craignant qu'elle ne passât pas la nuit, le Révérend Père Le Texier lui apporta le saint viatique vers 9 30 heures. Cette chère Soeur disait qu'après sa communion elle allait dormir. Elle ne ressentait plus aucune douleur, mais la perforation des intestins faisait son oeuvre. Elle est morte bien paisiblement, sans avoir éprouvé les horreurs de la mort !

"Sa chambre No 2, au second étage du Sanatorium, a été le premier théâtre de mon dévouement en Afrique : j'ai eu la consolation de lui donner mes soins depuis le 2 septembre. Soeur St-Charles est exposée au choeur, son cercueil est recouvert de couronnes et de croix de fleurs, dons du personnel du Sanatorium. Monseigneur, bien triste, est venu prier près de son corps. Les Pères ainsi que les Soeurs de Nazareth en ont fait autant.

"Les pensionnaires du Sanatorium viennent aussi à leur tour, et nos petites orphelines repandent aussi leurs larmes et leurs prières auprès du corps de cette regrettée petite Soeur ! Demain auront lieu les funérailles. Après, elle sera transportée dans le cimetière des Soeurs de Nazareth, en attendant son retour quand nous aurons un cimetière. Nos quatre postulantes canadiennes l'accompagneront jusque là ; nous avons retardé leur entrée au noviciat en prévision de ce pénible événement...

"Votre affectionnée et reconnaissante,
Soeur MARIE CLAIRE" (1)

EPISODE DU SIEGE DE QUEBEC, EN 1775

(Du "Foyer Canadien")

"Personne n'ignore ce qu'était l'Hôpital-Général de Québec en 1775. Des bocages, des prairies en embelissaient les alentours. Cette place était considérée comme la plus champêtre et la plus salubre de la banlieue de Québec. L'Hôpital offrait, par sa situation, aux malades un air pur et sain, et aux élèves qui y recevaient alors en grand nombre leur éducation, une

(1) "Semaine Religieuse de Québec," 1901, p. 150.

retraite tranquille et tous les agréments que prodigue une riche nature, surtout dans les saisons du printemps, de l'été et d'une partie de l'automne. Aussi trouvait-on alors dans cette maison des demoiselles des premières et des plus riches familles du pays.

" La guerre venait d'éclater entre les Etats-Unis et l'Angleterre ; les armées américaines étaient entrées dans le Canada et dirigeaient leur marche sur Québec dans l'espoir de s'en emparer. Les dames religieuses de l'Hôpital-Général n'étaient pas sans inquiétude, à cause de leur position en dehors des murs de la capitale. Cependant, confiantes dans la Providence et la générosité des généraux américains, elles s'étaient décidées à demeurer dans leur maison avec leurs malades et leurs élèves, auxquelles elles ne communiquaient qu'une partie de leurs craintes et de leurs espérances. Elles leur cachaient même autant que possible le fait de l'approche de l'armée américaine afin de ne pas troubler le repos des infirmes et des malades et de ne pas jeter l'épouvante parmi les élèves.

" Rien n'était changé à la discipline de la maison. L'usage alors était de donner le soin du ménage pendant une semaine à trois élèves les plus âgées et les plus avancées, tant pour les mettre au fait de la conduite d'une maison que pour les habituer à un travail convenable pour leur âge. Celles qui étaient de semaine (c'était l'expression usitée), étaient dispensées de certains devoirs et d'une partie du règlement ; par exemple, elles commençaient leur semaine le dimanche matin après avoir entendu une messe basse, qui les dispensait d'assister à la grande messe du jour.

" Or, il arriva qu'un dimanche, à l'époque dont nous parlons, trois des plus anciennes élèves de l hôpital étaient de semaine. C'étaient Mlles Marie-Anne Tarieu de Lanaudière, Marguerite Langlois et Mlle Bailly, soeur de l'évêque de Capse, alors curé de la Pointe-aux-Trembles. Comme elles étaient très liées, à peu près de même âge, et à leur dernière année de couvent, il ne faut pas demander si la semaine devait leur paraître agréable, et si elles se proposaient d'en tirer bon parti.

" L'office de la grand'messe commence ; les trois amies se partagèrent la besogne et convinrent de faire diligence afin d'avoir plus de temps pour regarder la campagne et causer de leur prochaine liberté. Une fois le ménage en ordre, les jeunes demoiselles n'eurent rien de plus pressé que de monter sur des chaises pour regarder par les fenêtres aussi loin que leurs regards pouvaient s'étendre. Quelle ne fut pas leur surprise en voyant défiler en face de l'Hôpital, l'armée américaine, qui leur parut dix fois plus nombreuse qu'elle n'était en réalité. Effrayées de cette apparition inattendue, elles se dirigèrent vers la chapelle, tant pour y chercher un lieu de sûreté que pour avertir la supérieure. Celle-ci déjà au fait, sans doute, de cet événement, garda tout son sang-froid et recommanda aux jeunes filles de ne rien laisser paraître de leur trouble au reste de la communauté. Elles obéirent, mais il fut facile de s'apercevoir, à leur pâleur, qu'elles étaient en proie à une grande agitation, et il ne se passa pas longtemps avant que toute la communauté fut dans le secret de la nouvelle.

" Dans le cours de l'après-midi, le général en chef, accompagné de plusieurs officiers de l'armée américaine, demanda une audience à

madame la supérieure. La réception se fit avec beaucoup de solennité, et il fut convenu que l'Hôpital-Général, les élèves, les infirmes et les malades seraient respectés et que les exercices de la maison ne seraient troublés en aucune façon, à condition que les dames religieuses garderaient une neutralité parfaite durant tout le temps des hostilités. On se retira satisfait de part et d'autre. Rien ne fut changé dans l'ordre de la communauté.

" Il y avait dans l'armée américaine, un M. Moreau, natif de Québec, et résidant depuis longtemps aux Etats-Unis, où il avait acquis une certaine influence. Il était, paraît-il, un des officiers de l'armée américaine. Ce M. Moreau était le cousin germain de M. Jean Langlois, père de Marguerite Langlois, une des trois demoiselles nommées plus haut. Ce monsieur Langlois résidait à la Pointe-aux-Trembles de Québec, et avait donné l'hospitalité à son cousin Moreau pendant une nuit et une journée. Il n'avait pas manqué de l'informer que sa fille aînée était pensionnaire à l'Hôpital-Général, et l'avait même prié de la prendre sous sa protection dans le cas où, par quelque accident, la communauté serait forcée de laisser la maison."

"Les rapports entre l'armée américaine et les dames de l'hôpital furent d'abord des plus rassurants, et toute crainte semblait s'être dissipée, lorsqu'un événement inattendu, résultat d'un pur accident, vint de nouveau jeter la frayeur dans la communauté. Un soir, aux derniers sons de la cloche qui, comme on le sait, annonce les différents exercices de la communauté, la corde de la cloche se rompit tout à coup près du noeud qui l'attachait au bois servant à la mettre en mouvement. La supérieure ordonna de suite à un des serviteurs de la maison d'aller rattacher la corde. Cet ordre était donné de la meilleure foi du monde et sans songer aux conséquences qu'il pouvait avoir. Le serviteur, muni d'un fanal, fut bientôt rendu dans le clocher. Comme la nuit était fort sombre, la lumière du fanal fut de suite aperçue de plusieurs soldats et officiers américains qui crurent à une trahison de la part des Dames Religieuses. Dans un moment de colère, le général résolut la destruction de l'hôpital. Mais comme il était déjà tard et que toute la communauté paraissait dans le repos, il remit au lendemain l'entrevue qu'il voulait d'abord avoir avec la supérieure pour lui faire connaître la vengeance qu'il méditait.

"Moreau, ayant eu connaissance de la colère de son général, se ressouvint de la promesse qu'il avait faite à son cousin Langlois. Le hasard favorisa ses bonnes dispositions. Un habitant de la Pointe-aux-Trembles étant venu vendre des provisions à l'armée américaine, Moreau le chargea d'une lettre pour M. Langlois, avec ordre de la lui remettre en arrivant, fût-ce même au milieu de la nuit. En effet, à minuit M. Langlois recevait cette lettre, qui lui apprenait que la vie de sa fille était peut-être en danger, et le lendemain matin, de bonne heure, il frappait à la porte du couvent, demandant à voir sa fille dans le but de la ramener dans sa famille. La supérieure, qui ne connaissait encore rien de la décision d'Arnold, fit tout ce qu'elle put pour détourner M. Langlois de son dessein, mais il insista tellement qu'il fallut céder à sa demande.

"A peine était-il parti avec sa fille que le général américain se présentait à la porte de l'hôpital, demandant une entrevue avec les Dames Religieuses. Celles-ci s'aper-

çurent bientôt, à l'air sévère empreint sur sa figure, qu'il avait quelque grave sujet de mecontentement. Arnold ne les laissa pas longtemps dans le doute. Il leur reprocha, en termes durs, ce qu'il appellait leur trahison, leur manque de bonne foi, et ne leur cacha pas la vengeance qu'il se proposait d'en tirer.

" Les Dames comprirent de suite, de quoi il s'agissait ; elles racontèrent au général ce qui s'était passé la veille, et s exprimèrent sur un ton de candeur et de sincérité tel que le général commença à croire à une erreur, et comme elles le prièrent en grâce de vouloir bien faire une enquête sur ce sujet et entendre toute leur justification, il y consentit. Le lendemain, a dix heures, il se rendit au couvent, avec plusieurs officiers. Les bonnes Dames qui avaient passé tout l'intervalle en prières, se présentèrent avec confiance, devant le général. Le serviteur qui avait reçu l'ordre de réparer la corde, et tous ceux qui avaient eu connaissance de l'accident, infirmes et malades, élèves, furent convoqués au parloir dans le but d'établir l'innocence des accusées. Accusaturs et accusées finirent même par monter au colcher pour vérifier sur les lieux même, la vérité des déclarations faites par les divers témoins. Arnold dut être enfin convaincu de son erreur ;il refusa pourtant de l'avouer, et sans toutefois exercer aucune vengeance, laissa longtemps encore peser sur la tête des Dames Religieuses cet odieux soupçon de perfidie. Ce ne fut qu'à l'arrivée du général Montgomery, devant lequel l'examen de cette affaire fut porté de nouveau, que les Dames Religieuses furent déclarées innocentes et exemptes de tout blâme.

" Cet événement fut pendant bien des années un intéressant sujet de conversation pour les Dames et les élèves de la paisible communauté.

" Les trois demoiselles qui avaient vu les premières l'armée américaine, entrèrent l'année suivante dans le monde : Mlle de Lanaudière épousa l'honorable François Baby ; Mlle Langlois, M. Jean Guillet, et Mlle Bailly, M. Lemoine de Martigny."

VALERE GUILLET.

Tour du moulin à vent de l'Hôpital Général, bâtie en 1710.

Cette tour existe encore, elle appartient à M. Louis Dufresne, du département du cadastre. C'est aussi près de cette Tour que l'on a inauguré les travaux du chemin de fer de la Rive-Nord de Québec sur la rue St-Ours, juste sur le site qu'occupe la maison de M. L. Dufresne. Voici un extrait du "Journal de Québec" du 18 juillet 1872 :

" Ce matin à 11 heures, ont eu lieu l'inauguration des travaux du chemin de fer du Nord, et la bénédiction de ces travaux par Mgr l'Archevêque de Québec. Toute la

ville était réunie sur le terrain, près de la petite tour de l'Hôpital-Général.

"La cérémonie commença par la récitation des prières sacrées de la religion, Mgr Taschereau revêtit les ornements pontificaux, la mitre et la crosse, implora les bénédictions du ciel et jeta l'eau sainte sur les instruments des ouvriers et sur le sol lui-même. Puis il descendit frapper le premier coup avec une pioche, et Madame Cauchon, femme du président, armée d'une pelle d'argent tourna la première pelletée de terre et la jeta dans une élégante brouette que M. le président alla décharger plus loin aux grands applaudissements de la multitude. (10,000 personnes)..

Plusieurs discours furent prononcés à cette occasion, par Mgr l'Archevêque Taschereau. l'honorable M. Cauchon, président de la compagnie du chemin ; M. J.-P Rhéaume, député de Québec-Est ; M. A. Plamondon, le Col. Rhodes, M. Abdon Côté, honorable John-Jones Ross, de Champlain, M. P. Tourangeau, etc., etc. Les Dames religieuses de l'Hôpital-Général envoyèrent à Madame Cauchon un superbe bouquet.

L'hon. JOSEPH CAUCHON,
Président de la Compagnie.

Après quoi, aux accents de la musique du 9e bataillon, une charrue attelée de deux chevaux, traça un sillon d'environ un demi acre et aussitôt la multitude se mit à enlever la terre. Les noms des personnes invitées et les discours prononcés à cette occasion sont publiés dans le "Journal de Québec" du mois de juillet 1872.

MEDAILLE DE LOUIS XIV.
Frappée à l'occasion de la levée du siège de Québec, en 1690.

CHAPITRE XI

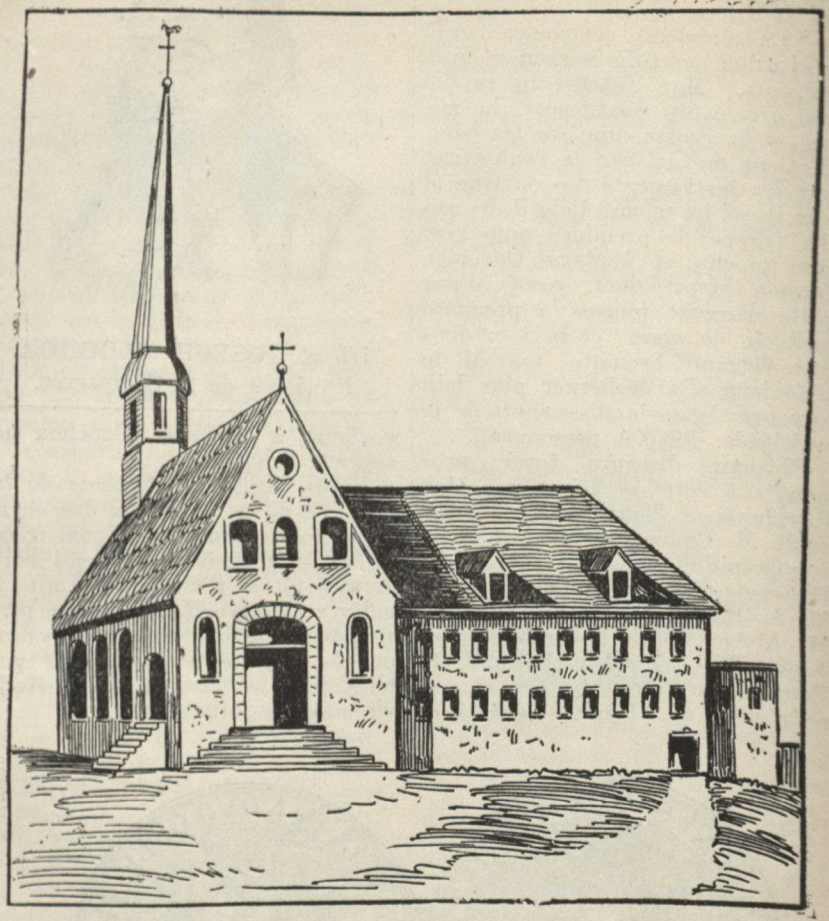

Eglise et Couvent des Récollets, détruits par l'incendie du 6 septembre 1796. Vue prise du Fort Saint-Louis.

EGLISE ET COUVENT DES RECOLLETS A QUEBEC

Situés à la Haute-Ville sur la rue St-Louis en face du château, sur le site qu'occupe le palais de justice actuel et une partie de la Cathédrale anglicane. Mgr de Saint-Vallier posa la première pierre le 16 juillet 1693. Le Père Hyacinthe Perrault, Récollet, était alors commissaire et gardien du couvent des frères mineurs Récollets à Québec. Un siècle plus tard, le 6 septembre 1796, l'église et le couvent devinrent la proie des flammes. L'église

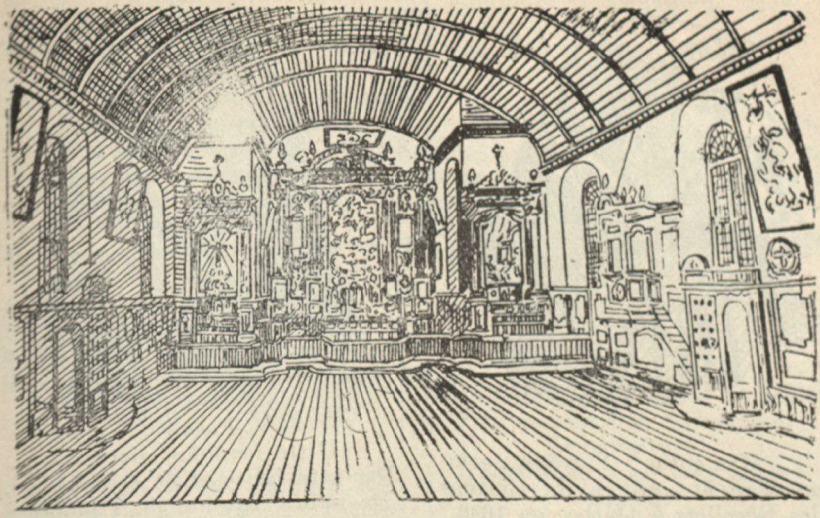

INTERIEUR DE L'EGLISE DES RECOLLETS EN 1796.

dans le temps servait au culte protestant et une partie du couvent servait de prison aux prisonniers d'Etat. Il y avait alors au pays une quinzaine de religieux que l'on retrace : six Pères, et neuf frères : le R. P. de Berrey, dernier commissaire canadien et dernier supérieur à Québec : mort le 18 mai 1800, à Québec, inhumé dans la Cathédrale ; R. P. Médard Pétrimoulx, décédé le 11 avril 1799 ; R P. Dominique Pétrimoulx, dernier Récollet, ordonné à Québec en 1758, mort le 3 juin 1799 ; R. P. Piere-Jacques Bossu, ordonné prêtre séculier, le 20 août 1797, mort le 29 août 1803 ; R. P. Chrysostôme Dugast, mort le 14 octobre 1804 ; R. P. Louis Demers, dernier gardien du couvent de Montréal, mort le 2 septembre 1813. Le Frère Noël, mort à Verchères le 22 novembre 1831 ; le Frère Simon Fournier, mort à Saint-Pierre, Rivière du Sud, le 10 février 1835 ; le Frère Louis Bonamy dit Martinette, mort à St-Roch de Québec, le 9 août 1848 ; le Frère Paul Fournier, mort à Montréal, le 15 novembre 1848 ; le Frère Mark Coutant, mort à Saint-Thomas de Montmagny, le 4 mars 1849 ; le Frère Alexis Demers demeurait avec le Père Louis, son frère, à Montréal ; le Frère Bernardin et le Frère Bernard, dont parle M. Thompson, et le Frère Ambroise, dont parle M. DeGaspé dans ses mémoires.

Voici un extrait de la Revue du Tiers-Ordre sur les deux inscriptions gravées sur les deux premières pierres de l'église et du couvent des Récollets :

Un fervent Tertiaire, employé à la Bibliothèque du Parlement, vient en fouillant les volumes poudreux de la bibliothèque canadienne de Bibaud, de faire une trouvaille dont il veut gracieusement offrir la primeur à notre modeste Revue. Il s'agit des inscriptions gravées en 1693, sur les deux premières pierres de l'église et du couvent des Récollets.

Nous donnons le texte du chroni-

R. P. Hyacinthe Perrault, commissaire et gardien du couvent des Récollets à Québec en 1693.

queur avec la traduction de l'inscription.

" Le vendredi, 23 juillet de l'année dernière (1824) en creusant sur l'emplacement des Récollets, à Québec, vis-à-vis du Palais de Justice, on a trouvé la première pierre de leur église, avec une plaque de plomb, sur laquelle était cette inscription :

(Traduction française)

D. O. M.

L'an du Seigneur 1693, le 14ème jour de juillet
En la fête solennelle du Séraphique Bonaventure
Innocent XII occupant le Siège du Souverain Pontife,
Sous le règne du roi très chrétien Louis XIV Le Grand.
A la gloire éternelle de Dieu
A l'honneur de la Vierge Mère de Dieu
A la louange du Séraphique Père François
Sous l'invocation expresse
Du céleste Antoine de Padoue
L'Illustrissime et Reverendissime Seigneur Seigneur
Jean de la Croix de Saint Vallier
Second évêque de Québec.
En vue de la réédication d'une nouvelle église et d'une maison
En faveur des Frères-Mineurs Récollets,
Pour remplacer l'ancien couvent
De Notre-Dame des Anges
Des mêmes Frères, échangé et transformé en hôpital
Par sa grande charité et sa piété.
Après libre concession des mêmes Frères :
Posa
Cette première pierre
De cette église et de ce couvent
De saint Antoine de Padoue.

" Et sur le revers :

L'assistait
Fr. Hyacinthe Perrault,
Commissaire Provincial de toute la mission
Gardien dit couvent et de la construction
Du nouvel édifice, indigne promoteur.

Voici le texte latin :

D. O. M.

Anno Domini 1693. die 14 julii. quae
Seraphici Bonaventurae feste aolemnis
Agebatur : sedente Innocentio XII
XII summo Pontifice,
Regnante Rege christianissimo Ludovico Magno XIIII
Ad perpetuam Dei gloriam virginis Deiparae honorem.
Seraphici Patris Francisci laudem necnon divi Antonii de Padua expressam invocationem.

R. P. Joseph Denis, premier Récollet canadien, fils de Pierre Denis, sieur de la Ronde et de Catherine Leneuf, de Québec, il était gardien du couvent en 1696.

Illustrissimus ac Reverendissimus
Domnus Domnus
Joannes de la Croix de St-Vallier,
Secondus episcopus Quebecensis ;
Raedificandae novae Fratrum Minorum Recollectorum
Ecclesiae et domus gratia, loco
Coventus antiqui
Nostrae Dominae Angelorum,
eorundem fratrum, ab ipsomet
eximia charitate
et pietate in xenodochium mutati
et mutati necnon ab iisdem Fratibus libera cessi :
Hunc hujusce Ecclesiae et Conventus
Sancti Antonii de Padua
primarium lapidem
admovit.

" Et sur le revers :

Eidem ministrabat
F. Hyacinthus Perrault,
Commissarius Provincialis totius
Missionis Guardianibus dicti
Coventus
et novi Aedifici promotor
indignus.

" Le vendredi, le 6 août de la même année, en creusant sur le même emplacement, on a trouvé à quelques pas plus au sud une autre pierre contenant l'inscription suivante :

(Traduction française)

D. O. M.

L'an du Seigneur 1693, le 14 juillet
Jour consacré au Séraphique
Bonaventure
L'Illustrissime et très noble
Seigneur
Seigneur Jean Bochart de
Champigny
Noroy, intendant de Justice, police
et finances Royales, pour toute
la Nouvelle-France,
Après avoir dans son insigne charité à leur égard,
Concédé aux Frères-Mineurs Récollets des Missions
Canadiennes, la terre et le fonds
de leur Ermitage
Connu sous le nom de Notre-Dame
de la Portioncule,
Situé près de ses terres, non loin
de Québec,
Comme un mémorial perpétuel de
leur ancien
Couvent actuellement consacré à
l'usage des pauvres,
Leur a témoigné
Sa bienveillante affection et sa munificence, par la pose de cette
première pierre
De leur nouvelle église dédiée à St-Antoine de Padoue
Et de leur couvent de Québec.

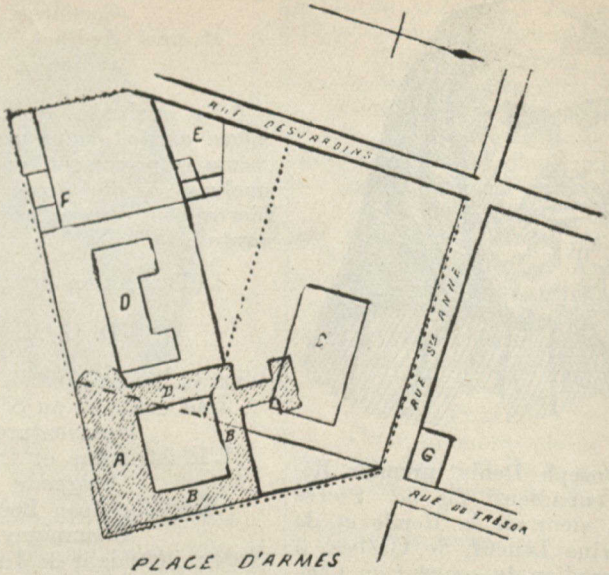

A. Eglise des Récollets, incendiée le 6 septembre 1796.—B. Couvent des Récollets, incendié le 6 septembre 1796.—C. Eglise anglicane.—D. Palais de Justice.

Voici également le texte latin de cette inscription :

D. O. D.

Anno Domini 1693, 14 Julii
Seraphin (sic) Sacra die
Illustrissimus Nobilissimus Dominus
Dominus Joannes Bochart de Champigny
Noroy, rei Indiciariae civilis necnon aerarii
regii in tota Francia praefestus
Concessis a se Fratribus Minoribus Rec. Missionum
Canadensium, pro insigni erga ipsos charitate
In vicinio suo, terra et fundo eorum Ere nitor,
Nostrae Dominae de Portiuncula nuncupati,
Prope Quebecum, in memoriale perenne vetris
eorum Conventus, tunc usui Pauperum Sacri
hujus primarii Lapilis eorum novae Sancti
Antonii de Padua Ecclesiae et Conventus
Quebecensis positione munificentiam
et benevolum affectam consignavit.

"A propos de l'emplacement de cette église et de ce couvent, il plaira aux lecteurs de connaître les détails suivants, tirés du rapport général du commissaire des Travaux Publics de la province de Québec, pour l'année 1897. L'article est signé de M. Ernest Gagnon secrétaire du département. Qu'il nous permet-

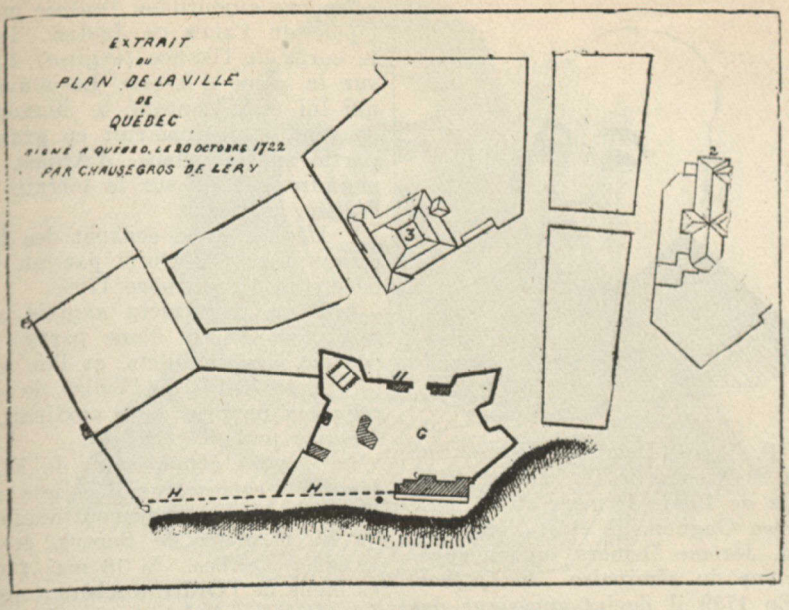

Extrait du plan de la ville de Québec, en 1722, par Chaussegros de Lery.

tre de lui témoigner ici notre reconnaissance pour les plans qu'il a eu l'obligeance de prêter à la Revue avec la permission de reproduire un passage de son savant article."

" La place de la Sénéchaussée, où s'élèvent maintenant la Palais de Justice et l'église anglicane, fut donnée par le roi Louis XIV aux RR. PP. Récollets, en 1681, pour y ériger un hospice ainsi qu'il appert par un document daté de Versailles, le 28 mai 1681, signé "Louis" et au dos : "Par le Roi, signé "Colbert", et scellé du grand sceau en cire jaune.

" La prise de possession de ce terrain eut lieu le 30 juillet 1681 à deux heures de relevée.

" Les Récollets de N.-D. des Anges qui avaient ainsi reçu de Louis XIV, en 1681, le don de l'emplacement occupé antérieurement par la Sénéchassée, en face du fort Saint-Louis, y établirent une succursale de leur monastère que l'on appela : " Le Couvent de Château".

" Plus tard, en 1893, Mgr de St-Vallier ayant obtenu de l'Hôtel-Dieu du Précieux-Sang un essaim de religieuses pour fonder un hôpital général à N.-D. des Anges, les Récollets cédèrent leur établissement des bords de la rivière St-Charles, et le "Couvent du Château", quoique insuffisant, devint leur unique établissement à Québec."

" C'est à cette époque que fut construite la belle église des Récollets (la construction en fut commencée le 14 avril 1693) que Charlevoix disait être " digne de Versailles" et qui couvrait un espace dont les bornes est et ouest seraient aujourd'hui le centre de la

R. P. Louis Demers, Récollet, né à St-Nicolas le 1er janvier 1733, fils de Louis Demers et de Thérèse Gagnon. Il était l'oncle de M. Jérôme Demers, ancien supérieur du séminaire de Québec. En 1789 il devint supérieur des Récollets à Montréal, décédé le 2 septembre 1813. Ce Père est le dernier prêtre de son ordre, en Canada.

Place d'Armes et l'extrémité sud-est du terrain occupé par le Palais de Justice. Elle était ornée de vitraux coloriés et de beaux tableaux dus au pinceau du célèbre Frère Luc Lefrançois. La flèche de son clocher, que respectèrent les obus en 1759, était d'une pureté de lignes admirable.

" Le premier couvent, ou "Couvent du Château", s'élevait à peu de distance, sur la partie nord-est du terrain occupé aujourd'hui par l'église anglicane. Le deuxième couvent, construit après l'année 1700, était contigu et formait avec celle-ci un carré parfait. Au centre se trouvait la cour, qui était spacieuse et de forme régulière.

" Le clocher de l'église des Récollets s'élevait au point précis où se trouve aujourd'hui l'entrée principale du Palais de Justice. Tout le corps de l'édifice (l'église) était sur la place d'Armes. Le couvent qui lui était contigu, le deuxième couvent, était construit en grande partie sur la place d'Armes, en moindre partie sur le terrain de l'église anglicane.

" L'église et le couvent des Récollets furent détruits par un incendie le 6 septembre 1796.

" Le gouvernement anglais s'était déjà emparé d'une partie du couvent des Récollets, et l'on s'était même servi de l'église de ces religieux pour le culte anglican, à certains jours déterminés.

Le dernier commissaire de l'Ordre des Franciscains Récollets reconnu par le gouvernement anglais, (le R. P. Félix de Berey), étant décédé à Québec, le 18 mai 1800, les biens de l'Ordre tombèrent pratiquement en déshérence, et le gouvernement s'empara d'une partie du terrain du couvent incendié le 6 septembre 1796, pour y ériger les Salles d'audience et offices du district de Québec. Cette construction, à laquelle on donna plus tard le nom de Palais de Justice, fut terminée en 1804. Des additions successives furent faites au plan primitif. Cependant la grande majorité des constructions se trouve sur l'ancien terrain des Récollets."

Lors de la bénédiction de la cloche franciscaine pour le nouveau couvent à Québec, le 1er février 1903, il est paru dans le "Soleil", à ce sujet, une savante esquisse sur les Frères Mineurs Récollets à Québec, dont voici le commencement :

Champlain venait de fonder notre ville de Québec. Mais estimant que "le salut d'une âme vaut

LE FRERE ALEXIS DEMERS

mieux que la conquête d'un empire", il comprit bientôt qu'à sa colonie il fallait des missionnaires ; son choix tomba sur les Frères Mineurs ou Franciscains surnommés Récollets. Enfants de Saint-François d'Assise, brûlant comme leur Séraphique Père, d'un zèle ardent pour le salut des âmes, les Récollets acceptèrent avec empressement l'offre du vaillant guerrier.

Partis de Honfleur au nombre de quatre, le 24 avril 1615, ils arrivèrent le 25 mai suivant à Tadoussac. C'étaient les Pères Denys Jamay, avec le titre de Commissaire Provincial, Jean Dolbeau Joseph Le Caron, et le Frère Pacifique Duplessis. Peu après ils étaient à Québec. Et là où Champlain avait posé l'empreinte durable de la France, là même, un Frère Mineur, le Récollet Jean Dolbeau, devant tous les colons en habits de fête, prenait au nom de Dieu, possession de ces vastes contrées, et y gravait la marque indélébile de la religion catholique, en célébrant le Divin sacrifice. Il fondait en même temps cette église de Québec d'abord bien humble, mais qui devint plus tard le phare lumineux qui éclaira seul pendant longtemps tout le continent américain.

Mais nos missionnaires n'oublièrent pas les âmes qu'ils venaient secourir et sans retard ils se partagèrent notre immense pays pour le conquérir à Jésus-Christ.

Cependant il fallait à ces braves pionniers de la foi un refuge permanent où ils pourraient réparer leurs forces épuisées et accueillir les nouvelles recrues qui ne devaient pas manquer de leur ve-

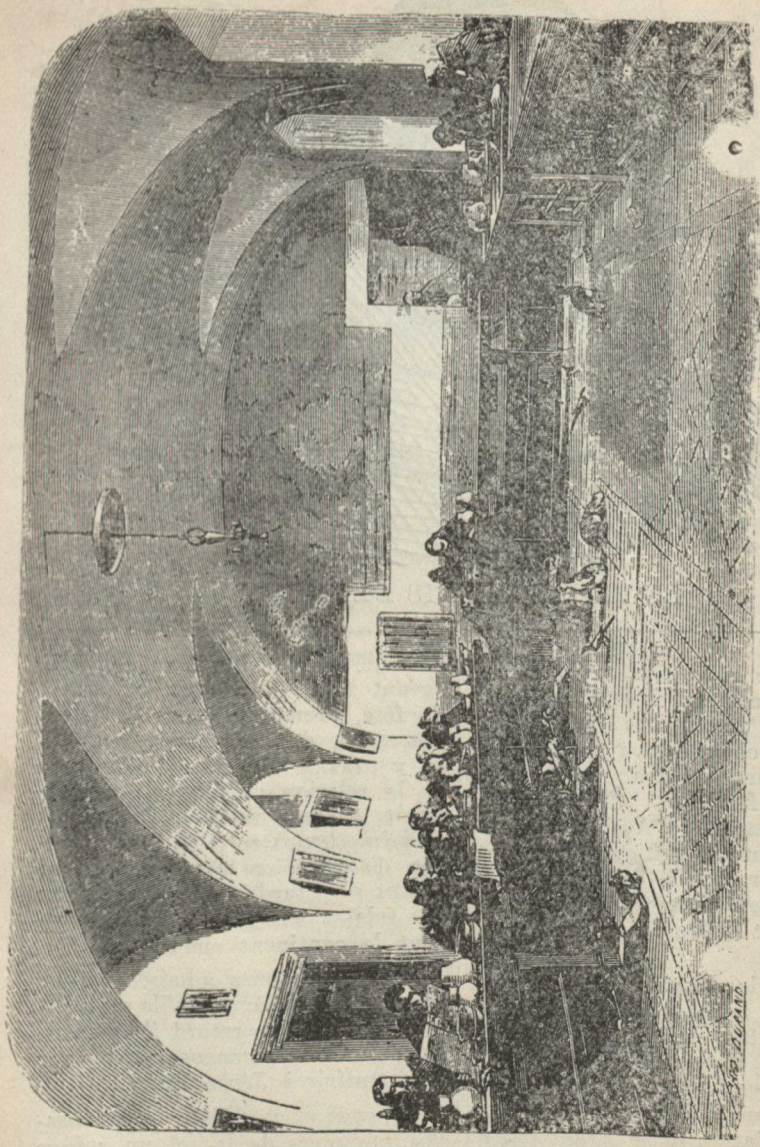

LE REFECTOIRE DES FRANCISCAINS DE QUEBEC EN 1759.

nir de France. Le site choisi fut celui où s'élève actuellement l'hôpital général. Les travaux avancèrent rapidement et bientôt un modeste couvent apparut sur les bords de la rivière à laquelle les Récollets donnèrent le nom de St-Charles. Attenante au couvent était l'église, qui fut bénite par le Père Denys Jamay, le 25 mai 1621. En souvenir de l'humble chapelle où l'Ordre des Franciscains avait pris naissance, les Récollets se plurent à dédier à Notre-Dame des Anges le berceau de l'Ordre Séraphique au Canada.

Pendant ce temps arrivèrent de nouveaux apôtres ; entre autres le Père Nicolas Viel, le premier martyr sur le sol canadien, et le Frère Sagard, le premier historien de la Nouvelle-France.

Les efforts généreux des enfants de Saint-François, secondés par le zèle des Fils de Saint Ignace, qui, sur la demande des Récollets, étaient passés au Canada en 1625, produisaient de nombreux fruits de salut et laissaient entrevoir un avenir encore plus heureux ; quand la prise de Québec par les Kerk réduisit à néant ces saintes espérances. Jésuites et Récollets durent repasser en France. Ainsi furent exilés de notre pays les Fils du Séraphique François après y avoir travaillé sans relâches durant près de quinze ans. Ils partaient, mais il leur restait la gloire d'avoir été les premiers missionnaires de la Nouvelle-France et d'y avoir établi l'église catholique ; leurs mains portaient la palme du martyr, qu'ils avaient cueillie les premiers en la personne du Père Nicolas Viel ; enfin ils pouvaient se dire les fondateurs avec Champlain de notre ville de Québec. Ils partaient, mais au fond du coeur ils conservaient l'espoir d'un prompt retour.

Hélas ! ils furent bien deçus ; eux qui avaient si bien mérité de notre pays, ne purent y revenir qu'après quarante années d'instances réitérées.

En 1620, six Récollets s'embarquèrent à la Rochelle pour le Canada. Ils furent reçus à Québec avec grands égards par l'évêque, le gouverneur, le clergé, les Jésuites et le peuple qui les désirait depuis longtemps. Une habitation provisoire fut construite sur les ruines de Notre-Dame des Anges, et Mgr de Laval voulut bien y dire la première messe, le 4 octobre, en la fête de Saint-François. Puis, grâce aux libéralités des âmes généreuses de France et du Caanda, un couvent régulier s'éleva de nouveau sur les bords de la rivière St-Charles.

Cependant les Récollets comprenaient tous les jours davantage que leur monastère était trop éloigné de la ville ; que le peuple désireux de profiter de leur ministère ne pouvait qu'avec peine se rendre jusqu'à Notre-Dame des Anges, que c'était à eux par conséquent de se rapprocher de lui. Ils s'en ouvrirent aux autorités, et le roi de France leur concéda en 1686, la sénéchaussée, située entre les rues Ste-Anne, Des Jardins et St-Louis. L'Evêque approuva le nouvel emplacement. Un petit couvent s'y éleva jusqu'au jour où Mgr de St-Valier, voulant fonder un hôpital, demanda aux Récollets moyennant certaines conditions de lui céder Notre-Dame des Anges, agréablement situé pour son oeuvre. Les Récollets accédèrent à sa demande, mais leur monastère de la haute-ville étant trop étroit, il fallut penser à construire encore un nouveau couvent qu'ils dédièrent à St-Antoine de Padoue. Ils y reprirent leurs travaux aposto-

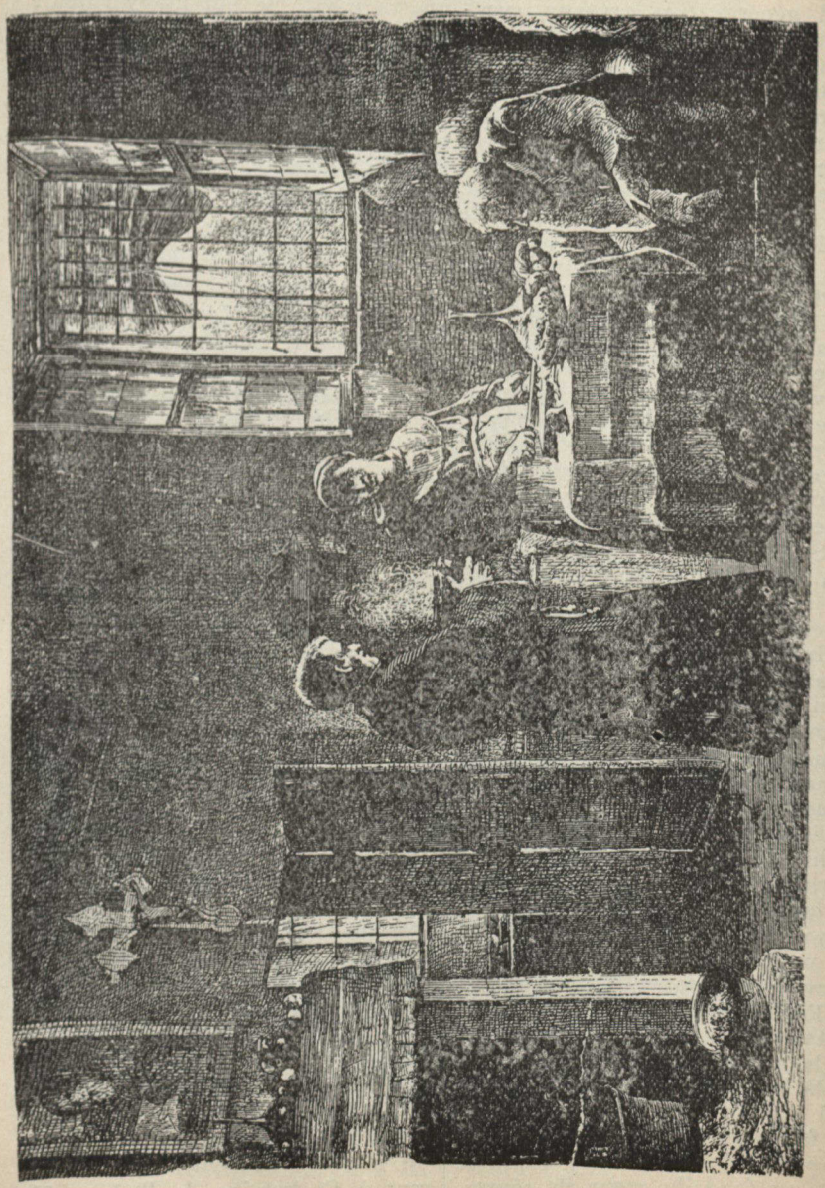

CUISINE DU COUVENT DES FRANCISCAINS DE QUEBEC EN 1759

liques et continuèrent à se prodiguer pour maintenir pure la foi dans le coeur des Français et pour l'inculquer dans celui des sauvages.

Un nouvel orage menaça bientôt toute la colonie, il éclata en 1759 ; c'était l'invasion du Canada par les Anglais.

On les vit bientôt sous les murs de notre ville. Le couvent et l'église des Récollets furent gravement endommagés par les boulets ennemis. Nos missionnaires suivirent dans les camps et sur les champs de bataille les vaillants soldats français et nos braves milices canadiennes, assistant les mourants et soutenant le courage des combattants, jusqu'au jour fatal où Lévis, après avoir fait brûler ses drapeaux, consentit à se rendre.

Une des clauses de la capitulation pourvoyait à la sécurité des Religieux, mais le général anglais y écrivit au bas : " Refusé jusqu'à ce que le bon plaisir du roi soit connu. " Le plaisir du roi fut que les Jésuites et les Récollets pourraient rester chez eux, mais n'auraient point de successeurs. Néanmoins, les Récollets restèrent au pays. Mais, dès lors, on voit leurs rangs s'éclaircir rapidement. "Je les comparerais volontiers, dit un écrivain, à ces grands hommes qui ont fourni une brillante carrière, rendu des services immenses à leur patrie, rempli l'univers de leur nom, et qu'une maladie incurable conduit lentement au tombeau."

L'incendie de leur couvent à Québec, en septembre 1796, vint mettre le comble à tous leurs maux. Aussi Mgr Hubert, pour subvenir à leurs nécessités, permit aux Frères, profès depuis 1784, de rester dans le monde, sous certaines conditions. Plusieurs d'entre eux fournirent encore une longue carrière et se firent un honneur de conserver autant que possible leur costume religieux. De la sorte, l'Ordre des Frères Mineurs en la personne de ces derniers Récollets eut des représentants au pays jusqu'en 1849, et aujourd'hui encore beaucoup se souviennent à Québec d'avoir connu le bon Frère Louis, mort en 1848. De même qu'à Montréal on a conservé le souvenir du Frère Paul, mort la même année, et à St-Thomas de Montmagny, celui du Frère Marc, mort en 1849.

C'est avec une grande douleur que le peuple canadien avait vu disparaître ces derniers Récollets. Aussi quand vinrent les jours de tolérance et de tranquillité, leur retour fut-il ardemment désiré. Mgr Bourget souhaita les avoir dans son diocèse ; Mgr Fabre réalisa ce souhait en 1890 en accueillant les Franciscains, dignes et véritables successeurs des Récollets. Notre ville de Québec ne pouvait qu'être justement jalouse, aussi se préparait-elle d'offrir sa généreuse hospitalité aux Frères Mineurs. Sur l'invitation de Sa Grandeur Mgr Bégin, la communauté de Montréal envoya, en octobre 1900, une petite colonie à la vieille cité de Champlain. Quand ces premiers envoyés entrèrent dans notre ville, chacun pouvait se dire en les voyant : "Non, ce ne sont pas de nouveaux apôtres qui nous arrivent, ce sont nos anciens, nos premiers missionnaires qui reviennent enfin dans notre cité après un exil bien long. C'est le même costume religieux, la même pauvreté, c'est le même extérieur humble et modeste, caractère de l'ordre séraphique."

Dans sa joie, Québec donna avec largesse ; aussi bientôt les Franciscains, après un court séjour dans une bien modeste habitation, virent se lever un monastère non complet sans doute, mais suffisant pour le besoin présent. Et de

LE FRERE LOUIS BONAMY.

même que leurs devanciers, en souvenir du berceau de leur ordre en Italie, avaient dédié le berceau de l'Ordre, au Canada, à Notre-Dame des Anges, de même, en considération sans doute du cap sur lequel leur couvent est construit et qui leur rappelle la Montée de l'Alverne, les Franciscains ont dédié leur monastère aux saints stigmates de leur fondateur.

C'est sur les hauteurs de ce nouvel Alverne, non loin de Villa Manrèse, près du chemin de Ste-Foye, dominant la belle et populeuse paroisse de St-Sauveur, que s'élève ce monastère. Son aspect religieux et austère avertit le passant que c'est une demeure de prière et d'étude.

Seul le passage des Franciscains à travers nos rues fréquentées signalait leur présence au milieu de nous. Désormais une cloche au son argentin ira, plusieurs fois le jour, dire à la cité bienfaisante qu'ils sont là, qu'ils travaillent à ses côtés et qu'ils prient pour elle.

Puissent ces successeurs de nos premiers missionnaires y couler de longs jours et ne jamais plus connaître l'exil de cette cité de Champlain, qui pour la troisième fois leur a ouvert ses portes et son coeur.

REV. P. FELIX DE BEREY,
Récollet,
Dernier commissaire général du Canada, mort le 18 mai 1800

Nous devons ce portrait à l'extrême obligeance de monsieur Champagne, député du comté des Deux Montagnes, à l'Assemblée Législative de Québec, qui a bien voulu se charger d'en faire faire une copie sur la toile qui existe au presbytère de St-Eustache.

Le révérend Père Félix de Berey, dernier commissaire et supérieur des Récollets au Canada, était né à Montréal le 10 juin 1720. Il reçut au baptême les noms de Claude-Charles ; fils de François de Bercy, sieur des Essarts, officier dans les troupes de la colonie et de Marie-Anne Lemaistre Lamorrille. Il fut ordonné prêtre en 1743, fit le ministère à Beauport, à St-François du Lac ; de 1757 à 1763 au fort St-Jean (Beauharnois) de 1763 à 1769, curé de Chambly ; 1769 à 1775, curé de Saint-Eustache. C'est le Père de Berey qui fit construire le premier presbytère de Saint-Eustache, dit M. l'abbé Cousineau, curé actuel

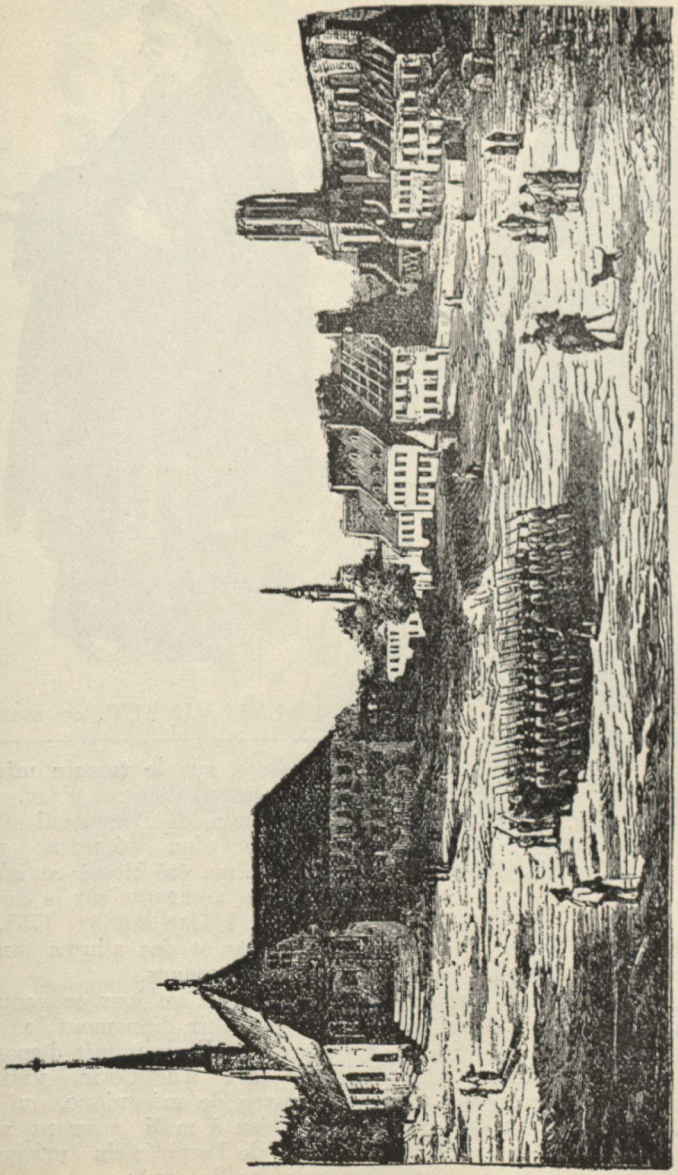

QUEBEC EN 1760

FRERE MINEUR, sans manteau.

FRERE MINEUR, en manteau.

de la paroisse. En 1790, il devint commissaire général et demeurait à Québec.

Voici ce qu'en dit, dans ses mémoires, M. Philippe Aubert de Gaspé.

"Le Père de Berey, nous dit-il, est le seul père Récollet que j'ai connu. Il recevait du gouvernement anglais un traitement. Aussi avait-il ses appartements séparés où il recevait ses amis, donnait des dîners aux gouverneurs, voire même le duc de Kent, père de la reine Victoria ; ce dernier avait reçu une invitation pour midi, heure à laquelle finissait la parade qui avait lieu vis-à-vis le couvent des Récollets, sur le terrain même où est maintenant le jet d'eau.

"Le père de Berey, qui avait été aumônier d'un régiment et qui avait même été blessé en administrant les mourants sur le champ de bataille à Carillon, en 1758, avait des goûts et des allures tant soit peu soldatesques.

"Or donc, au jour convenu, voulant recevoir dignement le fils du souverain, il avait fait disposer un petit fort d'artillerie, vrai chef-d'oeuvre de mécanique, qui devait faire feu à midi sonnant, au moment de l'arrivée du prince et de ses aides de camp.

"Ces petits canons d'étain ou de plomb, montés sur de jolis affûts,

L'IMMACULEE FRANCISCAINE

Voilà l'Immaculée, Marie, fille de David, Mère de Jésus le Verbe fait chair et le Lion vainqueur de la tribu de Juda ; fuyez, hordes ennemies : elle a écrasé la tête du serpent, elle est la Femme forte, terrible comme une armée rangée en bataille.

Voilà l'Immaculée, Marie, refuge des coupables et mère de pitié ; allez à elle, pauvres affligés et pêcheurs désespérés : c'est pour vous que Jésus son Fils est mort sur la croix du Calvaire.

Voilà l'Immaculée, Marie, admirable et bénie entre toutes les femmes. Cette image se trouve dans toutes les cellules franciscaines.

étaient l'oeuvre d'un des frères du couvent, et devaient tous tonner à la fois. Soit que le duc de Kent eut assez disciplimé son régiment, ou pour une autre raison, il termina la grande parade vingt minutes plus tôt que de coutume, et entra dans le couvent avec ses aides de camp. Le Père de Berey, pris à l'improviste et au désespoir de n'avoir pu faire jouer ses pièces d'artillerie, au moment où le prince faisait son entrée par la grande porte du couvent.

"Le Père de Berey, qui était prompt comme de la poudre, s'écria d'un ton assez bourru : "Monseigneur, on ne surprend que ses ennemis, je pensais votre Seigneurie trop stricte sur la discipline pour abréger une parade afin de monter à l'improviste et à l'assaut d'un paisible couvent."

"Le duc de Kent, après s'être fait expliquer la cause de mauvaise humeur du fils de St-François, ne put s'empêcher de rire de bon coeur."

INCENDIE DE L'EGLISE ET DU COUVENT DES RECOLLETS

A la page 40 de "L'Album du Touriste," de sir James Lemoine, nous lisons ce qui suit :

"La destruction par le feu de cet antique édifice est consignée tel que suit dans le Journal inédit du député-commissaire général Jas Thompson, mort tout récemment à Québec, à un âge très avancé. M. Thompson était fils de James Thompson, du 78e Montagnards, sous Wolfe.

"Les Récollets.— L'incendie qui fut la cause de la destruction de l'église et du couvent des Récollets,

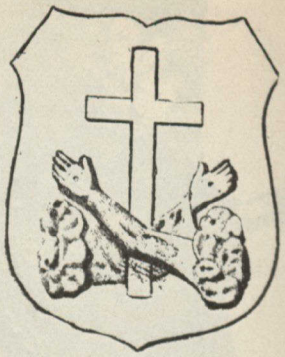

Emblême des Franciscains.

ainsi que nombre de domiciles, éclata dans l'année 1796, vers la fin de septembre, dans l'écurie du juge Dunn (rue St-Louis), dans le cours de l'après-midi, par l'imprudence d'un petit nègre, nommé Michel, un des serviteurs du juge. Par amusement, il tirait un petit canon dans l'écurie même, ce qui mit le feu aux fourrages y contenus. En peu de temps, l'écurie fut en flammes. Etant moi-même auprès, je puis témoigner de la cause de l'incendie. Pour punition, le juge Dunn fit mettre le petit nègre à bord d'une frégate qui était alors dans le port ; au moment où le feu éclatait, il régnait un calme parfait. Mais lorsque le feu eut fait des progrès, il s'éleva une tempête furieuse qui poussa les bardeaux de la couverture de l'écurie à une hauteur considérable, et les entraîna vers le fleuve et jusqu'à la Pointe-Lévis. Je vis l'un des bardeaux se loger dans le clocher de l'église des Récollets, et y mettre le feu. Un des Frères y monta dans l'intention d'éteindre le feu, mais il fut obligé de retraiter ; en peu de temps, le corps de l'église fut

enveloppé de flammes ainsi que le couvent adjoignant. Pourtant, on eut le temps de sauver les ornements de l'autel, ainsi qu'une jolie petite frégate construite par un des Frères, et suspendue à la voûte de l'église et de là transportée ensuite aux Dames de l'Hôpital-Général. L'ardeur des flammes mit le feu à une petite maison habitée alors par une famille Laurencelle, et toutes celles adjoignantes jusqu'à l'encoignure des rues Saint-Louis et des Carrières, et celles vis-à-vis le Jardin du Gouvernement, furent consumées ou autrement détruites. Au moment où le feu éclatait,il passait un petit tambourin, retournant de pratiquer en dehors de la porte St-Louis. Un officier du 60e l'ayant aperçu, lui donna ordre de battre l'alarme, auquel le petit garçon répondit : 'Sir, I don't know how to beat the Fire-Drim."

"Bientôt après, le bruit du tambour se fit entendre par toute la ville. Etant bien inquiet de voir la petite frégate, je partis à la course pour mieux échapper aux effets de l'église brûlante ; le coq du clocher de l'église tomba tout auprès de moi ; il était de la grosseur d'un mouton ordinaire. La secousse me terrassa pour le moment, mais je repris courage et je pus continuer ma route jusqu'à la cour du château, où s'était assemblée une foule dans le même objet. Plus tard, dans l'après-midi, je pus me faufiler à travers la foule, et j'atteignis le jardin des Récollets, où je rencontrai le Frère Louis, qui me fit manger des pommes cueillies sur les arbres. Le lendemain de l'incendie, je rencontrai (près de l'endroit où est maintenant la résidence du juge Black), un habitant de la Pointe-Lévis qui portait sous le bras un gros livre (un in-quarto), bien endommagé par le feu. Il me dit l'avoir ramassé le jour précédent, à sa porte. C'était une bible (Church Bible.) Les Anglicans ne possédant pas alors une église, le Père Berey leur avait cédé la sienne pour y célébrer leur culte. C'est de là qu'avait été enlevée cette bible, par la force des flammes et du vent. L'habitant me fit part de quelques feuilles, comme il avait déjà fait part à plusieurs personnes, comme chose remarquable. Quelque temps après, je mis les feuilles sous enveloppe, à l'adresse du ministre Toysez, alors chapelain militaire. La frégate "Pallas," capitaine lors Cochran, qui était dans le hâvre, craignant les débris des bâtiments brûlants qui voltigeaient et tombaient autour d'elle, leva l'ancre et se laissa entraîner par la marée baissante jusqu'en bas de la ville, d'où elle remonta le lendemain."

C'est dans l'église des Récollets que furent inhumés les gouverneurs : de Frontenac, de Callières, le premier de Vaudreuil et de la Jonquères. Après cet incendie,leurs restes furent exhumés et inhumés ensuite dans la cathédrale, sous la chapelle de N.-D. de Pitié.

C'est encore dans l'église des Récollets que fut placé, en 1758, le drapeau de Carillon, qui fut recueilli après l'incendie par le vénérable Frère Louis et que l'on voit figurer dans nos processions.

C'est chez son ami M. François Duval, clerc du marché de la haute-ville (père du juge Duval), que le Père de Berey se retira après l'incendie de son couvent. Le docteur Marcis occupe actuellement le même emplacement de la maison de M. Duval, où est mort le Père de Berey, le 18 mai 1800, âgé de 80 ans. Il fut inhumé le 20 du même mois dans la cathédrale, sous la

chapelle de Notre-Dame de Pitié, au milieu d'un concours extraordinaire de citoyens, par M. Desjardins, assisté des RR. MM. François Gravé de la Rive, vicaire général, M. Renaud, curé de Beauport, Antoine Bédard, Joseph Plessis, curé de Québec, etc., etc.

Lors de la démolition de l'église des Récollets, à Montréal, en 1867, M. DeBellefeuille a écrit la biographie du Père de Berey, dans la "Revue Canadienne," 1867, et M. Siméon Lesage, sous-ministre du ministère des travaux publics de la province de Québec, a fait une savante étude sur les Récollets, parue dans le même volume.

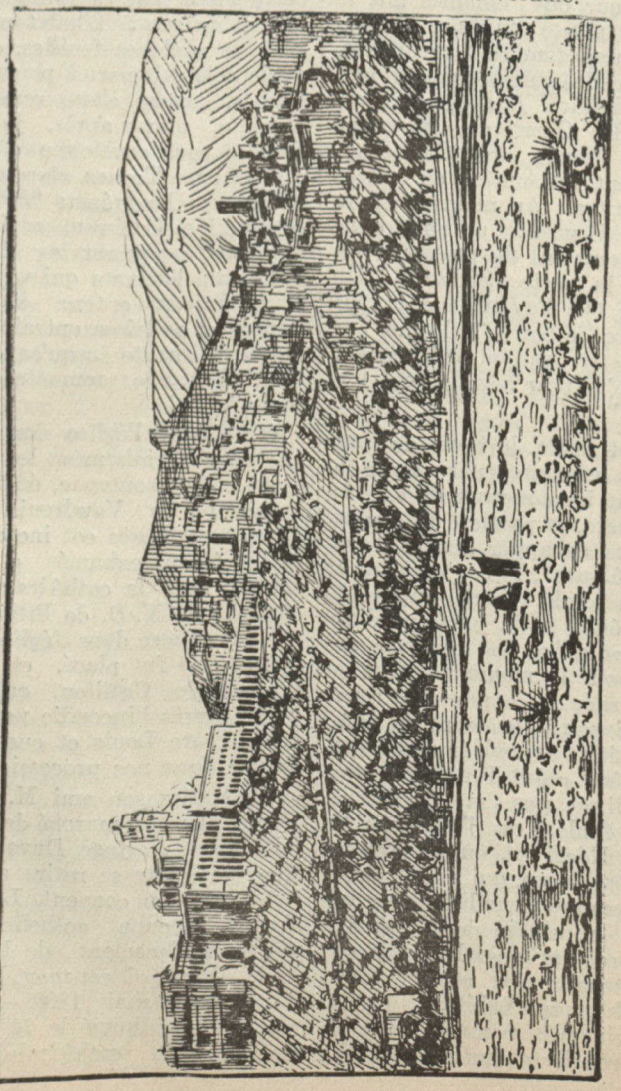

VILLE D'ASSISE. PATRIE D'UN SAINT.

CHAPITRE XII

Première résidence des Frères Mineurs à Québec, avec les fondateurs et le Syndic Apostolique en 1900.
Fr. Dominique, P. Ange-Marie, M. Paquet, P. Alcontara, Fr. Pascal.

Pour ne pas faire de répétition inutile, je ferai suivre les Frères Mineurs Récollets par les Frères Mineurs actuels. La branche des Frères Mineurs Récollets a été, par décret de Sa Sainteté Léon XIII, en 1897, unie aux Frères Mineurs actuels pour en faire une seule et même famille.

L'Ordre Franciscain a ressuscité à Québec au mois de septembre 1900. Les fondateurs ont été les RR. PP. Ange-Marie de Mèze Gardien ; Alcantara-Marie du Portel, vicaire ; Frère Dominique, de Lévis ; Frère Paschal, de N.-D. du Mont-Carmel ; M. l'abbé Louis Honoré Paquet, syndic apostolique.

Ils ont eu pour première résidence, de 1900 à 1902, la maison d'école de Montplaisant, située sur la rue St-Jacques, près de l'avenue des Erables, en attendant la construction de leur couvent actuel qui, situé sur la cîme du côteau Ste-Geneviève, embrasse le plus beau point de vue de Québec. De cet endroit vous avez une vue d'ensemble de toute la vallée St-Charles et des Laurentides, depuis le Cap Tourmente jusqu'au delà de la montagne à Bonhomme, et les belles paroisses de St-Malo, Sacré-Coeur, St-Sauveur, N.-D. des Anges, Jacques Cartier, St-Roch, St-Augustin, Ancienne Lorette, Jeune Lorette, Mission Huronne, Charlesbourg, Stadacona, Limoilou, Beauport, Ange-Gardien, Sault-Montmorency, Château-Richer, Sainte-Anne et St-Joachim, se déroulent aux regards ravis du spectateur enchanté.

Le terrain du couvent est une partie du Fief St-Joseph, qui fut concédé aux Dames religieuses Ursulines de Québec, le 14 octobre 1630, par M. Charles Huault de Montmagny, 2e gouverneur de la Nouvelle-France Plus tard, le 16 mars 1652, le dit fief fut, par M. de Lauzon, érigé en Franc-Aleu noble. Il était de 30 arpents, borné à la Grande Allée, à la cîme du côteau Ste-Geneviève, c'est-à-dire 5 arpents et une perche sur environ 14 arpents. Voici les noms des censitaires en 1862, d'après le cadastre abrégé, No 17 :

Les Commissaires, chemin de la barrière,
Edouard Burroughs.
Héritiers John Jones.
Timothy H. Dunn.
Asile Finlay, à Québec.
Dlle Henriette Tourangeau.
(1) Héritiers Jean Tourangeau.
Pierre Gauvreau.
Charles Moisan.
Zéphirin Chartré.
Chrysostôme Dion.
J. L. Martineau.

Voici les lettres du R. P. Ange-Marie de Mèze, premier gardien, concernant l'arrivée des Franciscains et la fondation de leur couvent du Mont-Alverne, à Québec :

" Après la conquête anglaise, qui supprima l'Ordre franciscain, eut encore un semblant d'existence au Canada, jusqu'à l'incendie du Couvent des Récollets à Québec. Cet incendie fut le signal de la dispersion, et les derniers survivants des anciens Missionnaires du pays, Frères Louis, Marc, et Paul moururent durant le premier quart de ce siècle.

" Toutefois, ce XIXe siècle ne devait pas s'achever sans avoir vu les enfants du Séraphique Père revenir dans la vieille métropole, dont avec Champlain, ils sont les fondateurs.

" Revenus dans le pays, il y a dix ans, ils avaient dès lors tourné leurs yeux vers Québec, mais il fal-

(1) C'est sur le terrain des héritiers Jean Tourangeau qu'est situé le couvent des Franciscains.

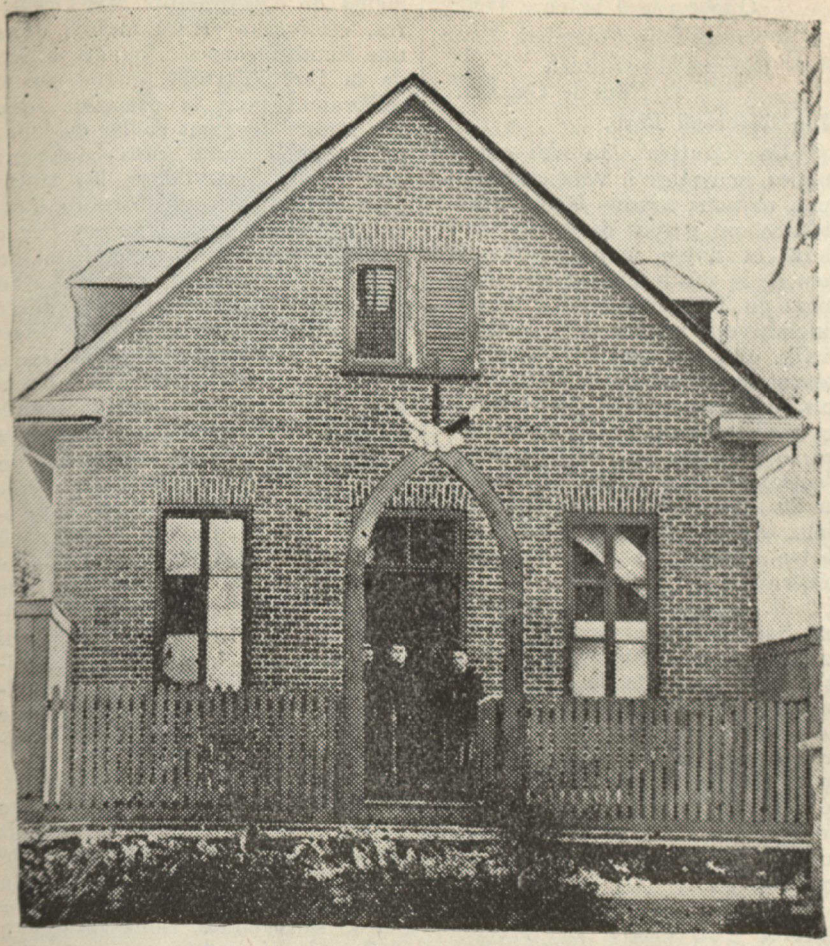

Première résidence des Frères Mineurs, en 1902.

lait attendre l'heure de la Providence. Cette heure désirée a sonnée. Sur l'invitation, de Sa Grandeur Mgr Bégin, la Communauté de Montréal, aujourd'hui nombreuse et prospère, va envoyer une colonie à Québec, comme autrefois de Québec les Récollets étaient venus s'établir à Montréal. Déjà le Rév. P. Ange-Marie, bien connu de nos lecteurs, est partie pour sa nouvelle résidence, afin de préparer une demeure provisoire aux religieux qui incessamment vont le rejoindre.

" Les lecteurs de la Revue nous seront gré de leur faire part des impressions ressenties par le vénéré Père en mettant les pieds sur cette terre qui, pour les descendants des Récollets, est une terre sacrée."

Québec, le 4 octobre 1900.

Au Révérend Père Colomban Marie,
Délégué Provincial,
Pour le Canada.

Mon Révérend Père,

" Deo Gratias". Je n'ai que de bonnes nouvelles à vous communiquer, et nous devons bénir la Providence qui a tout disposé pour sa gloire et notre consolation. Au nom de la sainte obéissance, et, par ordre du Très Révérend Père Provincial, vous m'avez envoyé dans la vieille cité de Champlain, pour y ressusciter l'Ordre de Saint-François. J'étais heureux de reprendre les traditions du passé, et de mettre le pied sur cet antique champ d'action de nos Pères, en ce jour du 29 septembre, consacré au glorieux Archange saint Michel, que Notre Séraphique Père aimait et vénérait si dévotement.

" M. l'abbé Pâquet, Aumônier de nos Soeurs Franciscaines Missionnaires ,est venu au-devant de nous, et nous a conduits, le Père Berchmans et moi, à son presbytère si hospitalier, véritable ami de l'Ordre, il se réjouit tout le premier, de ce que les Frères Mineurs aient de nouveau leur place dans la Cité de Québec. Il a daigné accepter pour nous la charge de Syndic apostolique.

" Le lendemain, dimanche 30 septembre, j'ai célébré ma première messe à Québec, et je vous avoue, mon Révérend Père, qu'une vive émotion s'est emparée de mon âme à la pensée que je renouais en ce jour l'antique chaîne de l'histoire deux fois brisée par les malheurs des temps. Elles venaient naturellement à ma mémoire les dates de 1615 et 1670, auxquelles vient maintenant s'ajouter celle de 1900. Il me semblait être transporté aux temps reculés de la colonie naissante, et je partageais les sentiments de ces vaillants Missionnaires, célébrants leurs messes dans une humble chapelle, ou au milieu de la forêt, surtout, quand ils la célébraient pour la première fois. Les larmes devaient couler de leurs yeux comme aussi elles coulèrent des miens. Sans doute, les temps sont changés, ce qui autrefois était une mission sauvage que nos Pères venaient éclairer des splendeurs de la foi, c'est maintenant une ville prospère et florissante ; la forêt s'est retirée bien loin pour faire place à l'industrie et au commerce, il n'y a plus là de sauvages à évangéliser, car grâce à Dieu, la lumière évangélique que nos devanciers y apportèrent, non seulement, ne s'est éteinte, elle y brille, au contraire, d'un pur et vif éclat. Toutefois, il y a encore des pêcheurs à convertir et des âmes à conduire au ciel ; il me semblait que mon être tout entier s'attachait indissolublement à cette terre sacrée, qui avait pour moi, tout à la fois la valeur d'une acquisition toute nouvelle et le prix d'un antique héritage consacré par les labeurs apostoliques de nos Pères.

" Le soir, dans la Chapelle de nos Soeurs Franciscaines, il m'était permis. par une gracieuseté de Monsieur l'Aumônier, d'adresser la parole aux fidèles. Plusieurs de nos Pères, sans doute, ont prêché à Québec depuis notre retour au Canada, et le Père Berchmans prêchait en ce moment à nos tertiaires de Saint-Sauveur ; il me semblait pourtant avoir reçu de l'obéissance une mission qu'aucun autre n'avait eu jusqu'ici, et dans cette pensée, pour obéir au précepte du Seigneur Jésus envoyant ses apôtres, et au conseil du Séraphique Père, envoyant ses enfants à travers le monde, j'ai souhaité à cette ville la paix et la bénédiction

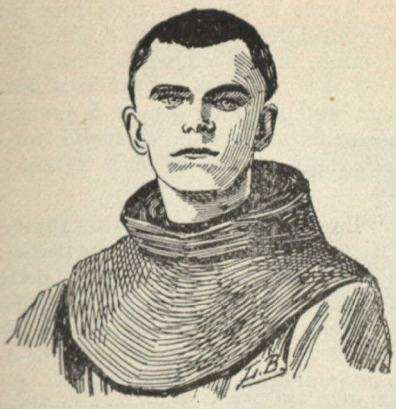

LE FRERE DOMINIQUE

Dans le monde, Joseph-Arthur Thompson, né à Lévis, fils de F.-X. Thompson et de Julie Audette, aujourd'hui de Montréal. Il fit profession en septembre 1900. Il est le neveu de M. Louis-E. Thompson, de la " Semaine Commerciale."

---

de Dieu. Mon coeur appelait tout particulièrement la bénédiction du Pasteur Suprême sur Monseigneur l'Archevêque, qui veut bien nous inviter à être ses humbles collaborateurs : je la demandais pour ces prêtres dévoués dont nous devenons les modestes auxiliaires, et en particulier pour ceux qui se sont déjà intéressés si activement à notre fondation naissante ; je demandais avec ferveur la paix, la prospérité, le bonheur pour toute la ville de Québec, et à l'exemple de mon Séraphique Père saint François, bénissant Assise, sa ville natale, je demandais au Seigneur de la rendre féconde en citoyens du ciel. Ecrasé par le sentiment de ma faiblesse, je me sentais en même temps la force de l'Evangile : c'est Lui qui m'envoie, en disant de souhaiter la paix ; aussi j'avais la conviction d'être exaucé parce que je ne pouvais douter ni de la parole de celui qui est mon Dieu, ni de la mission qu'il m'avait donnée.

" Présenté par M. l'abbé Pâquet, j'ai fait le lundi, 1er octobre, ma première visite à Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque et à Mgr Marois, Grand Vicaire du diocèse. Ils m'ont reçu avec une bonté toute paternelle qui me sera toujours un touchant et précieux souvenir, ils ont bien voulu agréer mon filial hommage ; Monseigneur l'Archevêque m'a accordé bien affectueusement la bénédiction qui encourage, fortifie et confirme.

" Le 2, au soir, j'avais la joie de me trouver au milieu de notre belle et édifiante Fraternité de St-Sauveur, que visite en ce moment le Père Berchmans ; j'adressai la parole à nos frères et Soeurs réunis pour l'exercice de la retraite. On est obligé de constater que Notre Père saint François vit et travaille dans cette bonne ville de Québec, quand on voit qu'il y compte des enfants si nombreux et si pleins de son esprit.

" Aujourd'hui, fête de notre séraphique patriarche, j'ai chanté la grand'messe chez nos Soeurs Franciscaines ; sans avoir toutes les splendeurs de la grande fête de Montréal, la fête de Québec avait un air de famille que le Père lui-même devait aimer. Et si la pensée des années précédentes se présentait à mon esprit avec l'auréole de jours pleins de bonheur et de charmes, si cette pensée prenait la forme d'un regret, je consolais mon âme par l'assurance fortifiante que saint François mon Père était heureux de voir ses enfants établis à Québec pour le jour de sa fête.

" Le soir, après le sermon à la communauté, j'ai présidé la réunion extraordinaire de la jeune Frater-

nité du T. S. Sacrement. Fondée et maintenue dans des conditions particulièrement difficiles, elle n'en est pas moins florissante. Je ne tarderai pas à voir enfin la Fraternité de Saint-Roch que le Père Berchmans visitera la semaine prochaine.

" La ville de Québec n'a pas seulement vu reparaître la bure franciscaine, elle a vu également renaître la vie franciscaine. J'ai parcouru en mendiant, quelques magasins de la cité, demandant, comme saint François l'aurait fait, pour l'amour de Dieu, ce qui est strictement nécessaire pour la petite maison que nous allons habiter sans tarder. Que chacun se soit montré généreux à notre égard, c'est chose qui ne vous étonne pas, mon révérend Père, vous connaissez la réputation de charité que Québec a toujours su conserver, et qui ne se dément jamais. D'ailleurs si nous imitons Notre Séraphique Père, il ne manquera pas, n'est-ce pas, de nous bénir, nous rappelant le contrat qui est fait entre le monde et nous : " nous devons l'édifier et il doit nous nourrir." Tout en bénissant ses enfants, il bénira aussi leurs chers bienfaiteurs et cette bénédiction qui tombe de ses mains stigmatisées ne peut que porter avec elle la prospérité, le bonheur et le salut.

" Je vous devais, mon révérend Père, ces quelques détails sur notre nouvelle fondation de Québec, que Dieu daigne la bénir et la faire prospérer. Comme gage de cette bénédiction céleste, daignez vous-même, mon révérend Père, bénir votre humble fils, chargé de cette fondation, quoiqu'il soit indigne d'un tel honneur et incapable d'une telle responsabilité."

Fr. Ange Marie, O. F. M.

" Après le 29 septembre, jour où le nouveau supérieur célébra sa première messe à Québec, dans l'église des Soeurs Franciscaines, deux autres dates seront à jamais mémorables pour la nouvelle fondation. Ce sont le 19 et le 29 octobre.

" Le 19, en la fête de saint Pierre d'Alcantara, illustre Franciscain, la sainte messe était célébrée, pour la première fois, dans le modeste oratoire, à peine achevé, de la résidence provisoire. Ce fut un beau jour pour la petite famille. Le saint sacrifice fut offert par le Père Colomban-Marie, venu de Montréal pour présider cette fête, devant les deux Pères et les deux Frères convers qui composent la communauté. C'était l'inauguration de la nouvelle résidence. Il fut bien doux pour le révérend Père de voir, dans cette fondation, ses désirs réalisés et ses démarches couronnées de succès. Une messe d'action de grâces fut célébrée par le R. P. Marie Alcantara.

" Le 29 octobre, en la fête transférée des saintes reliques, le Dieu de l'Eucharistie érigeait sa demeure permanente dans la maison franciscaine de Québec. Monseigneur Marois, Vicaire Général du diocèse, voulut donner à l'Ordre un nouveau et précieux témoignage de son estime, et de son affection, en venant présider cette fête tout intime, et célébra la sainte messe en cette circonstance mémorable. L'autorité épiscopale, à l'ombre de laquelle François d'Assise a toujours planté ses tentes, déposait ainsi elle-même le Dieu de la vie au centre de l'oeuvre naissante. Nul doute qu'ainsi protégé, et sous l'action de ce puissant germe de vie, le grain de senevé ne devienne un grand arbre appelé à couvrir de son om-

R. P. MARIE ALCANTARA, DANS LE SIECLE, M. GIN.

Né au Portel, Bas de Calais, le 27 mars 1868, fils de Jean-Baptiste Gin, et de M. Lefrêtre. Fit ses études au petit séminaire de Boulogne sur mer, entra dans l'ordre des Frères Mineurs en octobre 1868, ordonné prêtre le 27 mai 1893. Vicaire de la maison de Québec, en 1900. Laisse Québec pour retourner en France, en février 1903.

bre les générations avides de perfection évangélique, et à nourrir de ses fruits des foules affamées de salut.

" En regard de ces humbles débuts de la restauration franciscaine, plaçons le récit de la fondation faite par les premiers missionnaires Franciscains du Canada, et de la messe qui fut le premier acte religieux de la nation canadienne. Notre pensée, à l'heure où nous inaugurons cette nouvelle fondation de Québec, évoque d'instinct, ces grands souvenirs, et il nous semble que nous entrons en communion plus intime encore de sentiments avec les héroïques missionnaires, que nous appelons nos Frères, et que le peuple canadien appelle ses Pères dans la foi."

(Revue du Tiers-Ordre, 1900).

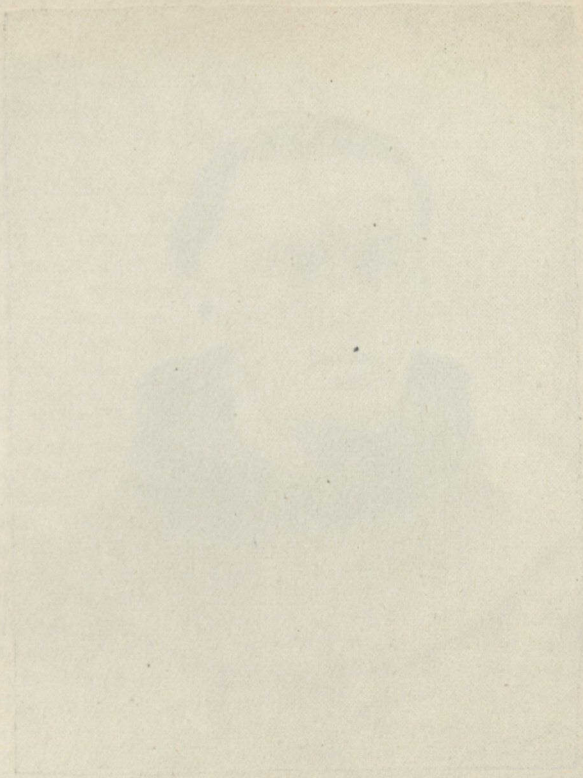

R. P. Ange Marie de Mèze, premier Gardien du couvent des Frères Mineurs à Québec.

Dans le siècle, Paul Hiral, né à Mèze, Hérault, France, le 29 juin 1871, fils de Jean-Baptiste Hiral et de Marie Courtines. Entra en 1884 au Collège Séraphique de Bordeaux. Prit le Saint Habit au couvent des Franciscains d'Amiens le 8 septembre 1887, fit profession le 25 septembre 1888 ; arriva au Canada le 15 juin 1890. Ordonné prêtre chez les petites Soeurs des pauvres, de Montréal, le 17 février 1894 ; arriva à Québec le 29 septembre 1900, comme supérieur de la nouvelle fondation de Québec. Il est le premier frère mineur récollet, ordonné depuis la conquête. Le dernier ordonné avant la conquête, était le Père Dominique Pétrimoulx. Dans le monde Jean-Baptiste, né à Québec le 21 juillet 1735, fils de Pierre-Michel Pétrimoulx et de Louise Maillou, ordonné prêtre à Québec le 23 septembre 1758. Vicaire de son frère, Médard Pétrimoulx, curé de St-Antoine de la Rivière-du-Loup, en 1759. Il était au couvent de Montréal en 1789, et fut nommé en 1796, curé de St-Pierre du Portage ou l'Assomption, pour remplacer son frère qui était alors curé. Ils sont morts la même année ; Médard, le 11 avril 1799, et le Père Dominique le 3 juin 1799.

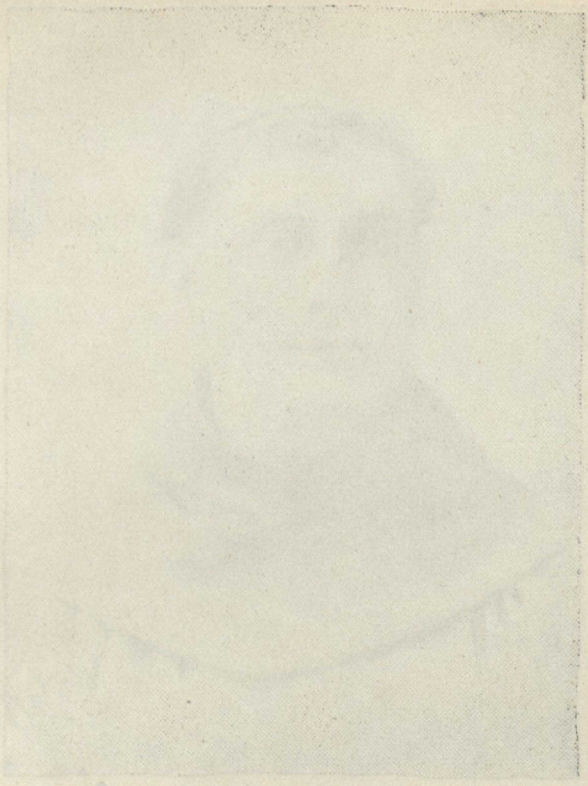

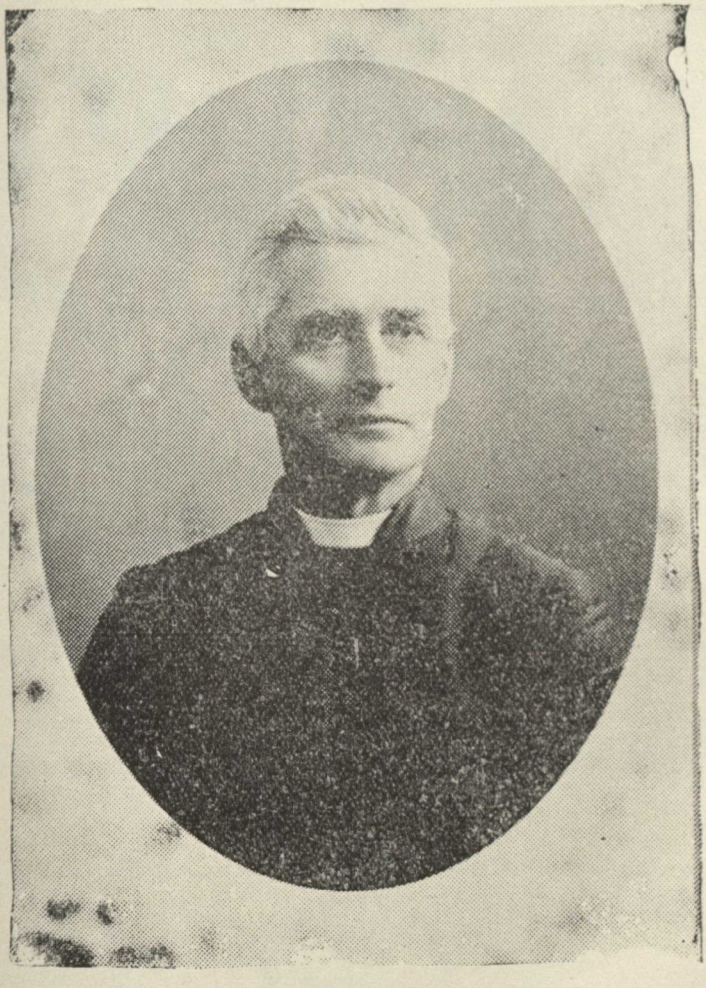

M. L'ABBE LOUIS-HONORE PAQUET
Premier syndic apostolique des Frères Mineurs

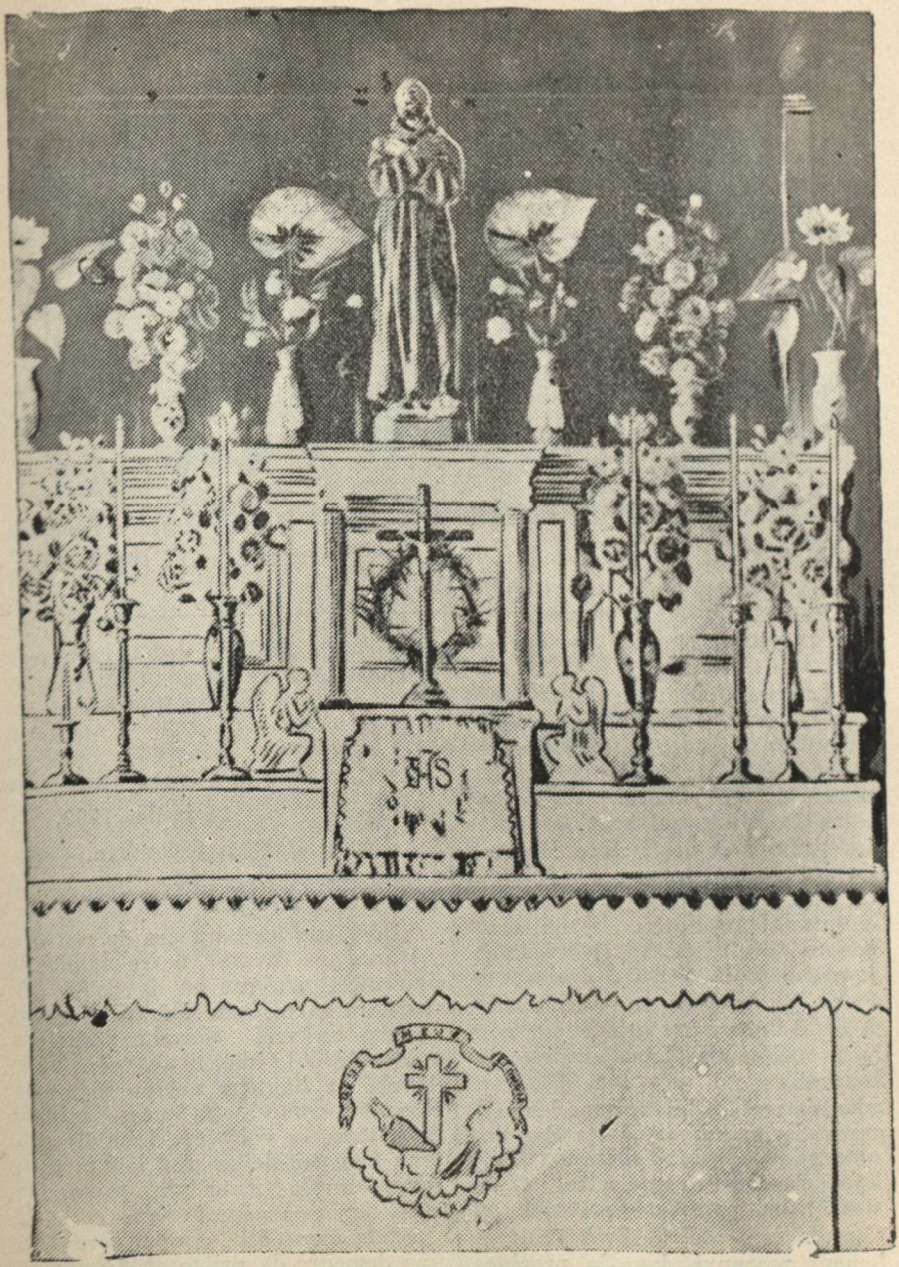

Chapelle conventuelle de la première résidence, en 1900.

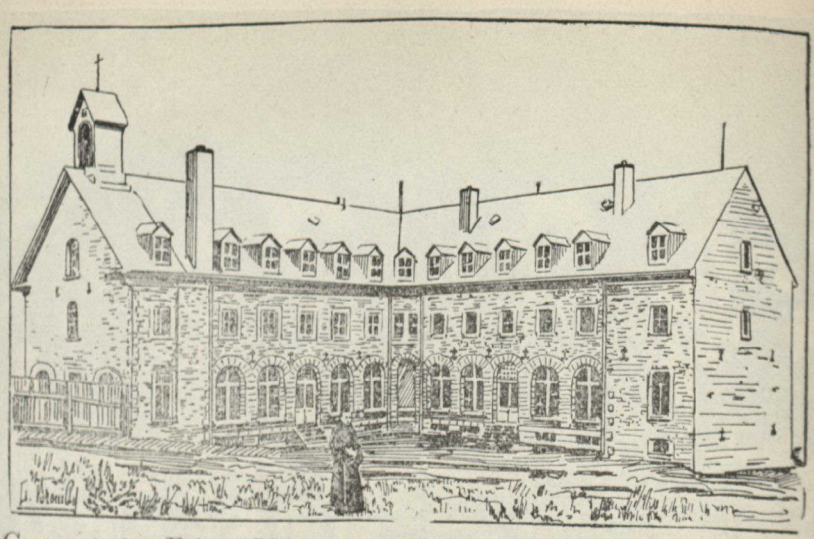

Couvent des Frères Mineurs, à Québec, inauguré le 17 septembre 1902

SYNDIC APOSTOLIQUE

"La règle des Frères Mineurs leur rendant radicalement impossible toute propriété, tant pour chaque religieux que pour la communauté en général, les Souverains Pontifes, qui sont les pères des pauvres et des Frères Mineurs en particulier, selon l'expression de l'un d'entre eux, ont pourvu à ce que la propriété de ce qui était concédé aux Frères (les bienfaiteurs abdiquant leurs droits), ne restât pas vague et indéterminée. A cette fin, ils ont pris à leur nom la propriété des biens meubles et immeubles qui sont concédés pour administrer ces biens, dans leur sagesse, ils ont institué les Syndics apostoliques, qui sont en cela leurs fondés de pouvoirs. Cette institution pontificale forme, au Canada, une société civile et légalement reconnue dans la province de Québec, par une loi du 27 février 1893, 55 Vict., chap. 88, et amendée par 62 Vict., chap. 97." (Hist. du diocèse de Montréal, p. 342.)

---

14 juillet 1902,

Au Révérend Père Colomban.
Montréal.

Mon Révérend Père.

"Déjà, sur les hauteurs de notre Alverne se dresse notre humble couvent, il n'a pas eu de peine à atteindre sa modeste élévation, car comme un vrai couvent franciscain qu'il doit être, il n'a point recherché la hauteur ni les dimensions superflues. Sa masse basse et grisâtre se voit de loin, il est vrai, à cause de sa position pittoresque sur le flanc du promontoire, fais son aspect digne et sévère annonce déjà que ce sera là une demeure de prière et d'étude.

"Les travaux de construction

ont commencé le lundi, 9 septembre de l'année dernière, 1901. Le 8, jour de la Nativité de la Très Sainte Vierge, dans un pèlerinage à Notre-Dame du Cap, nous avions demandé à Marie, notre bonne Mère, de bénir les travaux et les ouvriers, de les préserver de tout accident fâcheux, de prendre l'œuvre sous sa maternelle protection. Le lendemain, on était à l'ouvrage. C'est une loi générale de la nature comme de la grâce qu'on ne peut s'élever qu'en s'humiliant ; tout d'abord, il faut creuser les fondations avant que de bâtir les murailles. Les fondations furent creusées et les bases s'élevèrent.

"Le 12 novembre, fête de notre glorieux saint Didace, Monseigneur l'archevêque de Québec daignait bénir personnellement la pierre angulaire du nouveau couvent. Bien simple et bien modeste a été cette cérémonie, qui pourtant marquait pour notre histoire au Canada une nouvelle date mémorable ; mais on dit que les grandes choses commencent toujours simplement ; cela me console. Les invités étaient peu nombreux, mais choisis. Près de monsieur le syndic apostolique étaient M. Demers, curé de Saint-Jean, ainsi qu'un de ses vicaires, nos sympathiques voisins, le rév. P. Désy, S.J., et M. l'abbé Rouleau, principal de l'école normale. Le rév. M. Laflamme, secrétaire de Monseigneur l'archevêque et les entrepreneurs. L'acte, qui devait être enfermé dans le creux de la pierre angulaire était écrit sur parchemin et son texte en latin imitait l'ancienne inscription gravée sur plomb que l'on a trouvée dans les ruines de l'église des Récollets de Québec. Elle doit lui faire suite et pendant dans l'histoire franciscaine au Canada.

"Il faisait ce jour-là une froid glacial, âpre était le vent et, vous le savez, mon Révérend Père, nous ne sommes pas précisément à l'abri. Le soir même de ce jour et le lendemain tombait une neige épaisse. Il a été grand temps de poser la pierre angulaire, car les travaux ne purent se continuer de l'hiver. De jour en jour, la neige vint tout ensevelir sous son blanc mateau. Heureusement le printemps cette année a été hâtif et de bonne heure on a pu reprendre l'œuvre interrompue. Dès le 7 avril, l'activité régnait sur le chantier ; tout faisait prévoir la fin, bien avant le temps fixé, lorsque la malheureuse grève, cette triste invention des temps modernes, est venue faire planer de nouveau sur nos matériaux inertes la solitude et le morne silence. Les journaliers exigeaient une augmentation de salaire. Heureusement, les difficultés ont été vite aplanies, et après neuf jours de chômage, le travail reprenait. Depuis ce temps, pierre sur pierre, le couvent des Saints Stigmates s'est dessiné ; aujourd'hui, il est couvert et l'on travaille maintenant à l'intérieur.

"Saint Joseph a présidé à tout. Dès le premier jour, on a apporté sa statue sur le théâtre des opérations et c'est lui qui, à son gré et un peu au nôtre, a fait la pluie et le beau temps, ménageant toutes les susceptibilités et toutes les nécessités. Il est resté là comme un gardien vigilant et fidèle ; il mérite toute l'expression de notre vive reconnaissance.

"Vous ne sauriez croire comme cette partie de la côte Sainte-Geneviève a changé d'aspect depuis un an. Le couvent coupe brusquement l'immense prairie qui s'étalait autrefois avec tant d'ampleur. Si nue autrefois, elle est maintenant agrémentée d'un petit bois

Dans la vie de notre séraphique Père, dans les charmantes Florettis, nous voyons que le Patriarche aimait à se retirer dans un bois solitaire, près du couvent, pour y méditer, y contempler Dieu ; il faut que les enfants puissent imiter leur modèle et leur Père ; aussi avons-nous fait une plantation : rien de compassé, de mesuré, d'aligné, nous avons voulu un petit coin de vraie nature. Variétés dans les espèces : l'érable, le sapin, le bouleau, le saule, le frêne, le tremble sont là côte à côte, semés epars comme le bon Dieu les jette dans la forêt ; ils n'ont maintenant qu'à pousser de profondes racines pour nous donner bientôt sous leurs branches de l'ombre et de la solitude. Nous devons notre petite forêt à la bienveillance des Hurons de la Jeune Lorette, qui nous ont permis de prendre les plants nécessaires. Vous ne sauriez croire, mon révérend Père, comme cette attention des Hurons me touche et me réjouit. J'ai hâte de voir ces arbres grands et touffus et de pouvoir contempler les fils des Récollets se promenant à l'ombre des arbres hurons. Il me semble que le vieux cap en tressaillera d'aise.

"Je dois ajouter que les arbres nous ont été amenés de Lorette par quelques généreux citoyens de St-Ambroise. Vraiment, en donnant l'hospitalité à ces braves citoyens, en les invitant à s'asseoir à une table franciscaine, où était servi le pain de la charité, il me semblait revivre les temps des anciens Récollets dont l'hospitalité si cordiale et si franche, pratiquée envers les habitants, était devenue légendaire.

"Mais tout cela, bâtiment, bosquet, etc.. n'est qu'une transformation matérielle : il manque encore la vie à cette masse, elle ne tardera pas à s'y épanouir ; encore quelques semaines ,et le jeune essaim qui s'échappera de la ruche trop pleine de Montréal viendra peupler celle de Québec. Sûrement, elle sera bientôt trop étroite.

"En attendant nos chers étudiants,nous remercions nos dévoués bienfaiteurs qui ont contribué à l'érection du couvent destiné à les abriter. Tout n'est pas fait, tant s'en faut, mais nous remercions Dieu du travail accompli, nous confiant en sa divine Providence pour l'avenir comme nous l'avons fait pour le passé. Elle saura sans doute venir à notre aide dans les moments difficiles.

"Très humblement à vous en Notre-Seigneur et notre séraphique Père,

Fr. ANGE-MARIE,
O. F. M.

LETTRE DE QUEBEC

Couvent des Saints Stigmates,
4 octobre 1902.

Chers lecteurs,

Notre Père Commissaire Provincial est en mer, de retour vers notre Canada. Pour épargner à ma lettre un long et périlleux voyage, je vous l'adresse donc directement, connaissant l'intérêt croissant que vous portez à la nouvelle fondation de Québec.

Depuis les dernières nouvelles que vous donnait la "Revue," de graves et de joyeux événements se sont accomplis.

L'intérieur du couvent était à peine ébauché, ses divisions se dessinaient seulement que déjà un grand nombre de visiteurs venaient nous témoigner de leur sympathie pour notre oeuvre, de leur amour pour saint François et ses enfants. Le flot montait toujours, à mesure qu'un nouveau détail venait s'ajouter, et dire mieux encore comment

T. R. Frédéric de la Ghyvelde, commissaire de la Terre-Sainte.

serait l'intérieur de ce pauvre monastère.

Y avait-il vraiment quelque chose d'intéressant à voir ? Eh oui ! Tout d'abord, on savait que c'était là l'unique occasion de pénétrer le secret d'un couvent de Franciscains : une fois la clôture prononcée, le tumulte du monde ne doit plus envahir l'asile de la solitude et de la paix. Il fallait donc en profiter : il fallait voir le cloître, où ne retentirait bientôt plus que le pas du religieux se rendant aux exercices conventuels ou se promenant lentement, plongé dans l'étude d'un sermon ou dans la lecture d'un livre spirituel. Il fallait voir le réfectoire et divers offices, mais ce qui tentait surtout la curiosité pieuse, c'était la vue d'une cellule. Là était la merveille qu'on voulait contempler. Et pourtant une cellule, ce n'est qu'une petite pièce de 7 pieds sur 12, éclairée par une modeste fenêtre, et ornée seulement d'un Christ et d'une image de l'Immaculée, patronne de l'Ordre séraphique. La porte en est austère, elle a pour fermeture l'antique clanche de bois. Le croiriez-vous ? Cette clanche monastique que nos temps modernes ne connaissent plus, fit de préférence l'admiration de tous, on voulait en voir le maniement et en faire jouer le mécanisme. Quant au mobilier, il est d'une simplicité primitive : une table pour le travail, deux tréteaux avec trois planches pour le repos, c'est à peu près tout. Il est le même dans chaque cellule, et on ne se

lasse pas de le contempler de nouveau, car ce qui frappe, c'est la pauvreté qui demeure avec les religieux, dans cette petite cellule. Cette chère cellule, qu'elle est précieuse au religieux ; c'est la retraite mystérieuse dont l'Imitation de Jésus-Christ a dit de si belles et touchantes choses.

Quelques personnes ont compris ce qu'était la cellule pour le religieux, et, leur piété leur inspirant, elles ont voulu se donner la douce consolation de procurer cette "bienheureuse solitude" à un enfant de saint François. Sur trente-huit cellules, seize déjà ont été données, les autres attendent encore de généreux bienfaiteurs.

Les cours de nos chers étudiants devaient commencer, selon les Constitutions, le 9 septembre. Hélas ! malgré toute la diligence possible, le monastère était loin d'être terminé, décidés à tout, allaient venir à Québec.

L'occasion ne pouvait être plus favorable, le dimanche, 7 septembre, le Tiers-Ordre de Montréal faisait son pèlerinage annuel à Notre-Dame du Cap de la Madeleine ; c'était le jour fixé pour l'exode du Scolasticat.

Aux pieds de la bonne Mère, ils allaient en passant consacrer leur année scolaire, demander à Marie d'illuminer d'un rayon d'en haut toute leur vie d'étude et de bénir leur nouvelle résidence. Il pleuvait ce jour-là abondamment ; peut-être fait-il voir en cela une image des pluies de grâces et de bénédictions que la Reine des Cieux ferait descendre sur le nouveau monastère et sur les habitants. L'heure du départ sonnée, tout le monde était remonté en bateau, mais ce n'était que l'illusion d'un retour. Aux Trois-Rivières, la nef s'arrêta tout exprès pour déposer à la rive les étudiants et leurs professeurs. Que veut dire cet arrêt insolite ? On se l'explique quand on voit défiler les onze religieux destinés à Québec. Ce fut une explosion de regrets et d'adieux, de saintes recommandations et vœux. Bien vite, le bateau reprit sa marche, mais les mouchoirs longtemps encore... Au revoir.

Aux Trois-Rivières, nos étudiants firent un dévôt pèlerinage au commissariat de Terre-Sainte, plein de saintes reliques et de saints exemples, vrai "retiro", petit coin du Mont Thabor. De là, en route pour Québec.

Ils y arrivent vers les dix heures du soir. Dans les ombres de la nuit tout paraît fantastique. Que penser, en entrant dans une maison neuve, encombrée d'établis, de planches, de fer, le tout vu aux lueurs de l'antique chandelle. Il y eut des imprévus. Plusieurs n'oublieront pas de leur vie les onze heures du soir du 7 septembre 1902. Quelques jours encore et les cours commencent en des classes meublées fort provisoirement ; les chaises et les tables manquent ; on s'ingénie à en créer des simulacres.

La bénédiction du nouveau monastère était fixée au 17 septembre, solennité des Saints Stigmates, fête patronale du nouveau couvent. Il fallait à tout prix ne pas laisser passer cette belle occasion, et, pourtant, les travaux n'avançaient qu'avec une lenteur désespérante ; mais, c'était réglé. La veille, les ouvriers charitables travaillaient après l'heure pour finir d'ébaucher l'essentiel, et quand ils sont partis, tous les religieux, comme les religieux d'une ruche active, se mettent à l'ouvrage pour déblayer, laver et nettoyer. Le lendemain, une véritable transformation s'était opérée ; on avait une légère illusion que le monastère était achevé. Monseigneur l'archevêque avait gracieusement accepté

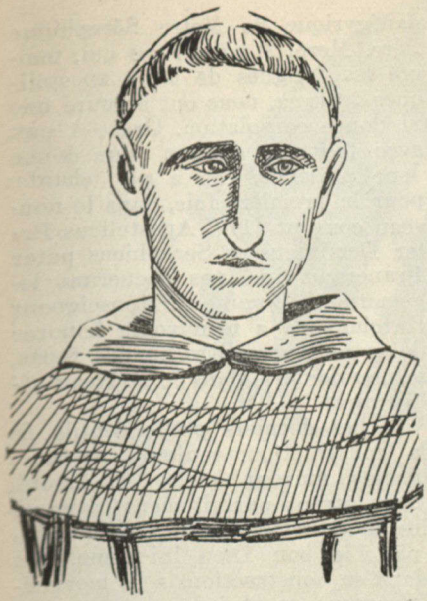

T. R. Père Arsène-Marie de Serviè-
res, ancien Provincial. Mort en
arrivant à Paris, le 10 avril 1898.
Il venait de Québec.

---

de bénir lui-même la nouvelle de-
meure des enfants du patriarche
d'Assises.

La cérémonie a été touchante et
simple. Les religieux chantant les
litanies des Saints de l'Ordre ont
fait processionnellement le tour
du couvent, pendant que le prélat
aspergeait les murs qui doivent
être saints, par les bénédic-
tions d'en haut, saints par leur su-
blime destination, saints par les
hôtes et les pèlerins qu'ils abrite-
ront. La procession a parcouru les
cloîtres des trois étages pour re-
descendre à la chapelle où Monsei-
gneur, après l'avoir bénite, a célé-
bré la sainte messe.

A l'Evangile, un mot de ses
travaux et des peines de nos Pères,
leur histoire glorieuse et sainte,
leur courage et leur foi, dans les
temps les plus héroïques de la colo-
nisation de la Nouvelle-France
Plus que jamais nous revivions le
passé, nous nous sentions sur l'anti-
que champ d'action de nos Frères,
possesseurs de l'héritage de nos an-
cêtres. Le passé n'est pas seule-
ment une gloire, il est aussi un
exemple, il impose un devoir ; ce
devoir sacré, son autorité paternelle
nous l'a énergiquement retracé. Le
Franciscain doit être l'édification
du monde, pour lui il doit souffrir,
pour lui il doit prier. Sa mortifica-
tion doit combattre son sensualisme,
sa pauvreté doit éteindre sa soif de
richesses, son humilité doit abais-
ser son orgueil. Reproduire Jésus
sur la terre, comme François l'a
reproduit lui-même, c'est là ce que
le Pasteur attend de nous, pour son
bien-aimé troupeau, n'est-ce pas
aussi ce qu'exige Dieu lui-même ?

A 10 heures, le P. Xavier Marie,
vicaire du couvent de Montréal,
chantait la grand'messe. Toute la
journée, une précieuse relique de-
meura exposée dans la nouvelle
chapelle. Ah ! c'était bien le jour
et le lieu pour vénérer ce cher trê-
sor, peut-être le plus précieux au
monde pour les enfants de saint
François. Au mois de janvier der-
nier, Mgr Etienne Potron, Francis-
cain, évêque de Jéricho, remettait
au Père supérieur du couvent de
Québec, une très belle relique du
Sang béni des Stigmates du Cru-
cifié de l'Alverne. Il lui avait sem-
blé que, consacré aux Sacrés Stig-
mates, le couvent de Québec devait
posséder cette relique insigne. Que
Mgr Potron reçoive ici l'expres-
sion de notre plus vive reconnais-
sance, les générations futures n'ou-
blieront pas son nom, nom d'un au-
guste bienfaiteur, qui restera dé-
sormais gravé au pied du reli-
quaire, uni à celui du T. R. Père
Léonard D'Estaires, notre Provin-

cial, qui a donné ce même reliquaire en vermeil, digne de la relique qu'il contient. Déjà, notre couvent ressemblait à l'Alverne par son nom, qu'un vœu lui a donné, par son incomparable position que Dieu lui a faite, une nouvelle ressemblance, plus intime et plus vraie vient donc s'y ajouter, il garde comme le couvent du Calvaire séraphique, le Sang du Stigmatisé.

Le soir, quand la nuit vint envelopper, dans son mystère, cette grande et historique journée, fut clôturée par la bénédiction du Très Saint Sacrement et par la procession aux flambeaux, dans le jardin du couvent. La sainte relique était solennellement portée. C'était le dernier acte de la journée. La clôture était prononcée. Les nombreuses visites qui étaient activement pressées durant ce dernier jour étaient enfin finies, la solitude était de droit et de fait requise à notre monastère.

Mais la solitude d'un couvent est une solitude joyeuse, puisqu'elle est sainte. La fête de Notre Séraphique Père que nous célébrons aujourd'hui ramène dans notre cloître les Supérieurs des maisons religieuses de Québec et nos vénérés Syndics. Les fils de Notre Père saint Dominique, selon l'antique tradition, viennent porter à leurs Frères en saint François, le baiser traditionnel qui ne s'attiédit jamais. Nous n'avons pas été lents à réclamer pour Québec le droit de posséder les Dominicains pour la fête de saint François, et nous espérons que le voisinage prochain d'un couvent de leur Ordre nous rendra plus facile encore le maintien fidèle de la séculaire coutume.

" Ce matin, le rév. P. Gill a chanté la sainte messe, ce soir au " Transitus " le Rév. P Couette vient de nous donner un magistral panégyrique de Notre Séraphique Père. Merci à nos Frères qui, malgré les fatigues de leurs apostoliques travaux, nous ont procuré une si douce consolation. Grâce à eux, avec tout le charme que donne leur présence, on a pu chanter pour la première fois, dans le nouveau couvent (1) " Apostolicus Pater Dominicus et Seraphicus pater Franciscus ipsi nos docuerunt legem tuam, Domine ". Monseigneur l'Archevêque a bien voulu honorer de sa présence notre humble repas, le premier pris dans le nouveau réfectoire.

" Les derniers petits détails de la construction, toujours interminables, finiront enfin, et bientôt nous serons parfaitement tranquilles dans cette maison, toute faite par le bon Dieu lui-même, qui dans sa construction, a si merveilleusement montré les prevenantes bontés de sa Providence adorable Avec nous, chers lecteurs, bénissez-le du fond du cœur. Mais après avoir remercié le Seigneur, permettez-nous de vous remercier aussi. Quelques-uns d'entre vous en lisant ces lignes que je vous adresse, se rappelleront avec bonheur les sacrifices qu'ils se sont imposés pour nous venir en aide ; tous, vous nous avez apporté votre sympathie et votre bienveillant intérêt ; que le Séraphique Père vous bénisse et vous récompense surabondamment du bien que vous avez fait à ses très humbles enfants.

" Dont je suis le plus petit."

Fr ANGE-MARIE, O. F. M.

---

(1). L'apostolique Père saint Dominique et le Séraphique Père saint François, nous ont, Seigneur, enseigné votre loi.

(Revue du Tiers-Ordre, 1902).

SAINT-FRANCOIS D'ASSISE
Reçoit les Saintes Stigmates de Notre-Seigneur.

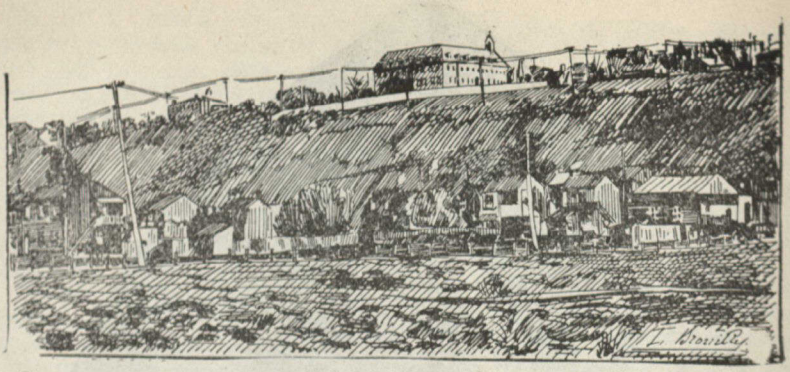

Couvent des Frères Mineurs et l'Ecole Normale Laval ; vue prise de St-Malo

Lettre de Mgr Marois au Rév. Père Ange, Gardien des Frères Mineurs à Québec, 17 septembre 1902.

Mon Révérend Père,

" Je regrette d'être empêché d'assister à la bénédiction de votre nouveau couvent si heureusement placé sous le vocable des Saints Stigmates de votre Séraphique Père saint François. J'y suis cependant, mon Révérend Père, par mon esprit et par mon coeur. Avec vous je parcours les différentes pièces de votre Monastère et je ne sais qu'admirer davantage, de votre fidélité aux saintes Règles de votre Ordre qui déterminent jusqu'aux moindres détails de vos couvents, ou de la sublime simplicité qui règne partout, ou de la sainte pauvreté qui condamne si haut la mollesse de notre temps, ou encore de la beauté du site choisi, ce semble, pour favoriser l'esprit de contemplation chez vos religieux et les rapprocher encore plus de Dieu par la vue de tant de magnificences qui se déroulent sous nos yeux en cet endroit vraiment privilégié. J'y suis aussi de coeur. Comment oublierai-je que vos Pères ont fait, dès les premiers jours de cette Nouvelle-France pour y implanter la foi et jeter dans le sein de nos premières familles canadiennes cette semence de hautes vertus qui n'ont pas encore cessé de fleurir et de porter des fruits parmi nous. Vous renouez aujourd'hui cette chaîne deux fois rompue qui vous attachait à ce pays ; c'est, nous en avons la douce assurance, pour ne la voir jamais plus se briser. Toujours, vous vivrez parmi nous, qui vous regarderons comme les anges tutélaires placés par la Providence pour veiller sur notre berceau, et ramenés aujourd'hui pour nous aider dans les difficultés qui assaillent les sociétés comme les individus aux jours de l'adolescence et de l'âge mur. Comme nous nous sentons heureux, mon Révérend Père, à la pensée que sur les falaises de Québec s'ouvre aujourd'hui un nouveau Sanctuaire de prières, d'études, de mortification et de sainteté. Nous gémirons toujours sur les péchés sans nombre qui se commettent même parmi notre population si remplie de foi, mais la pensée des vertus prati-

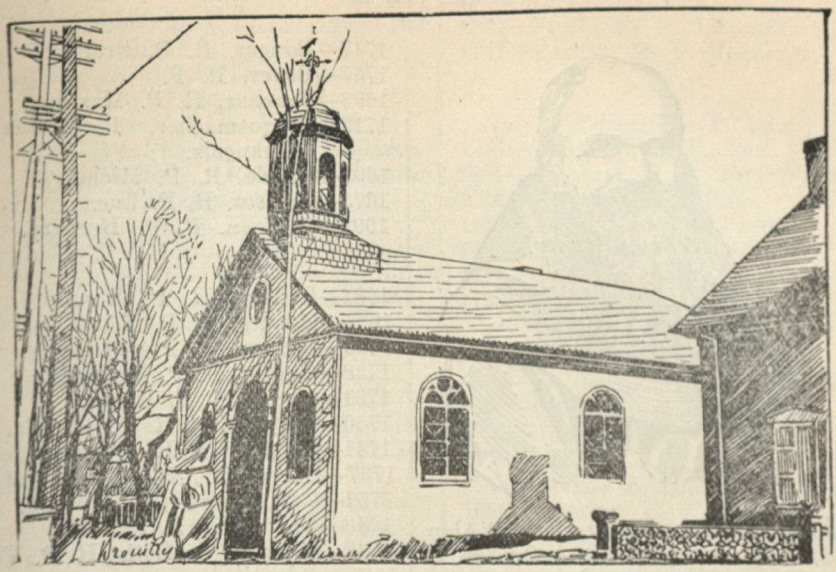

Eglise des Récollets aux Trois-Rivières, bâtie en 1698, une des plus anciennes églises du Canada, après celle de l'Hôpital-Général de Québec ; elle fut construite sous la surveillance du Frère Didace Pelletier, durant laquelle il contracta une pleurésie qui le fit mourir en 1699. Ses cendres reposent dans cette église qui est consacrée maintenant au culte protestant.

---

quées au Couvent des Saints Stigmates nous consolera et nous fera espérer miséricorde et pardon du Coeur de Notre-Seigneur. Comment ne pas nous réjouir en un jour qui nous donne un si précieux avantage et nous permet un regain de confiance pour l'avenir ? Que Dieu en soit mille fois béni.

" Veuillez recevoir, mon Révérend Père, avec l'expression de mon regret, l'hommage respectueux de mes meilleurs souhaits de bonheur et de prospérité pour votre Ordre parmi nous.

C. A. MAROIS, V. G.,
(Revue du Tiers-Ordre, 1902).

* * *

Tous ne pouvions rien faire de mieux que la reproduction des belles lettres du Rév. Père Ange-Marie et de celle de Mgr Marois au sujet de la fondation, de la construction et de l'inauguration du nouveau Couvent des Frères Mineurs à Québec. Elles nous donnent les détails d'un couvent et de la vie franciscaine.

Etat du personnel du couvent en avril 1903 : 10 Pères : le Père Ange, le P. Berchmans, le Père Anselme, le Père Odoric et le Père Bérard, etc., 16 Frères lais et 27 étudiants, en tout, 53.

Il y a deux chapelles dans le couvent : une à l'étage supérieur pour les étudiants et l'autre au premire qui n'est accessible au public que sur semaine.

Frère Isidore de Jermiot, d'Alep, Syrie, de passage à Québec, en 1886 ; il est actuellement à New-York.

LISTE DES MISSIONNAIRES RECOLLETS VENUS AU CANADA

A

1670—Allart, R. P. Germain.
1741—Amyot, Louis-Claude.
1788—Andry, R. P. Elie.
1698—Anthiaume, R. P. Samuel.
1739—Arnaud, R. P. Pierre.
1680—Aubert, R. P. Louis.

B

1691—Ballot, R. P. Stanislas.
1732—Barbel, R. P. J.-Bte-Charles.
1623—Barbet du Donjon, R. P.
1692—Beaudoin, R. P. Guillain.
1707—Belleroche, R. P. Florentin de.
1790—Benoy, R. P. Joseph.
1743—Berrey, R. P. Félix de.
1729—Bertrand, R. P. Thomas.
1743—Bocquet, R. P. Simple.
1797—Bossu, R. P. Pierre-Jacques.
1725—Boucher, R. P. Salvien.
1717—Bouger, R. P. Protais.
1757—Boyer, R. P.
1693—Bracher, R. P. Maxime.
1713—Brequemacher, R. P. Jean-François.
1698—Bruslé, R. P. Michel.
1675—Buisset, R. P. Luc.
1699—Bulfeau, R. P. Bernard.

C

1684—Cadard, R. P. Nicolas.
1694—Cappes, R. P. Félix.
1623—Cardon, R. P. Jacques.
1729—Carion, R. P. François.
1731—Caron, R. P. Denys.
1746—Carpentier, R. P. Claude.
1741—Carpentier, R. P. Etienne.
1737—Carpentier, R. P. François.
1751—Carpentier, R. P. Joseph.
1743—Carron, R. P. Ignace.
1712—Chartier de Lotb., R. P. Valentin.
1741—Chartier de Lotb., R. P. Eustache.
1699—Chevreau, R. P. Jean-Capistran.
1712—Collet, R. P. Hypolite.
1753—Collet, R. P. Luc.
1747—Cliche, R. P. Didace.
1741—Constantin, R. P. Justinien.
1743—Cordier, R. P. Bernabé.
1736—Conway, R. P. Thomas.
1691—Cornet, R. P. Modeste.
1755—Cotton, R. P. Etienne.
1729—Couturier, R. P. Nicolas-Albert.
1726—Crespel, R. P. Emmanuel.
1693—Crey, R. P. Elisée.
1720—Cuvier, R. P. Charlemagne.

D

1671—Dubuisson, R. P. Léonard.
1700—Daniau, R. P. Chérubin.
1729—Degannes - Falaise, Bernardin.
1648—DeJoinville, R. P. Gabriel.
1706—Delamarche, R. P. Dominique.
1623—DelaFoyer, R. P. Jacques.
1691—DelaMarque, R. P. Sébastien-Appolinaire.

1687—DelaPlace, R. P. Hyacinthe-Simon.
1625—DelaRoche-Daillon, R. P. Jean-Joseph.
1628—Delavers, R. P. Jseph.
1702—De l'Estage, R. P. Gélasse.
1696—Delhalle, R. P. N. Bernardin-Constantin.
1714—Delino, R. P. Antoine.
1673—DelaRibourde, R. P. Gabriel
1699—Delorme, R. P. Benjamin.
1743—DeLouches, R. P. Augustin.
1648—DeMante, R. P. Cosme.
1757—Demers, R. P. Louis.
1690—Denis, R. P. Joseph.
1754—Deperet, R. P. Antoine.
1668—De Ste-Claire, R.P. Dorethe.
1668—De Ste-Elizabeth, R. P. Dominique.
1690—De St-Hilaire, R. P. Hilaire.
1673—Dethune, R. P. Exupère.
1743—Devillars, R. P. Benjamin.
1615—D'Olbeau, R. P. Jean.
1688—Douay, R. P. Anatase.
1688—Dorothé, R. P. de l'Immaculée-Con.
1723—Douville, R. P. Patient.
1700—Droierres, R. P. Alphonse.
1684—Drué, R. P. Juconde.
1700—Dublaron, R. P. Pierre.
1729—Dubois, R. P. Donatien.
1743—Duburon, R. P. Alexis.
1700—Dubourg, R. P. Charlemagne
1699—Dubus, R. P. Radolphe.
1675—Duchesne, R. P. Léonard.
1775—Dugast, R. P. Chrisostôme
1720—Dumesny, R. P. Louis-Hyacinthe.
1693—Dumortier, D. P. Stanislas.
1693—Dumoulin, R. P. Daniel.
1742—Dunière, R. P. Guillain.
1700—Dupont, R. P. Siméon.
1720—Durand, R. P. Cassien.
1704—Durand, R. P. Justinien.
1755—Duveau, R. P. Thomas.

E

1690—Evrard, R. P. Louis.
1690—Eyslon, R. P. Benaventure

P

1694—Pain, R. P. Félix.
1717—Palin, R. P. Léonard.
1741—Parent, R. P. Jean-Bte.

F

1678—Filiastre, R. P. Luc.
1714—Flamand, R. P. Luc.
1691—Flicourt, R. P. Bonaventure.
1756—Floque, R. P. Paul.
1623—Fontener, R. P. Louis.
1804—FitzSimons, R. P. Luc.
1710—Fonteny, R. P. Daniel.
1723—Foucault, R. P. Simon.

G

1622—Galleran, R. P. Guillaume.
1692—Gaschils, R. P. Laurent.
1743—Gaufin, R. P. Valérien.
1778—Gélase, R. P. Mathurin.
1710—Gélase de Champi, R. P.
1690—Gaudry, R. P. Martin.
1688—Georgesné, R. P. Séraphin.
1714—Germain, R.P. Joseph-Marie
1698—Gobeil, R. P. Hypolite;
1691—Godefroy, R. P. Onuphe.
1741—Godois dit Mauger, R. P. Elzéar.
1702—Gonnon, R. P. Pierre.
1698—Goyer, R. P. Olivier.
1670—Guénin, R. P. Hilarion.
1703—Guesdon, R. P. Julien.
1709—Godard, R. P. Yves.

H

1777—Hamel, R. P. George.
1752—Hancuzer R. P. Gabriel.
1712—Hemond, R. P. Ignace.
1678—Hendrix, R. P. Elie.
1715—Hendrix, R. P. Luc.
1675—Hennepin, R. P. Louis.
1742—Hervieux, R. P. Antoine.
1741—Houdin, R. P. Potentien.
1617—Huet, R. P. Paul.
1700—Hurette, R. P. Honoré.

I

1716—Imbault, R. P. Maurice.

J

1615—Jamay, R. P. Denis.
1685—Juneau, R. P. Emmanuel.

L

1759—Labrie, R. P. Chs-Gabriel.
1741—Lacorne, R. P. Maurice.
1684—Ladon, R. P. Adrien.
1670—Landon, R. P. Simple.
1740—Lagree, R. P. Patrice.
1727—Lajus, R. P. Jean-Bte.
1620—LaBaillif, R. P. George.
1698—Lebrun, R. P. Romuald.
1615—LeCaron, R. P. Joseph.
1676—Leclerc, R. P. Maxime.
1673—Leclercq, R. P. Chrétien.
1698—Lecourt, R. P. Alexis.
1736—Lefebvre, R. P. Clément.
1709—Legrand, R. P. Pacosme.
1700—Leneuf, R. P. Bernardin.
1720—Léonard, R. P. Bonaventure.
1696—Lepoyvre, R. P. Pierre.
1678—Leroux, R. P. Valentin.
1683—Leroy, R. P. Henry.
1676—Letac, R. P. Xiste.
1742—Lemire-Marsolet, R. P. Isidore.
1720—Levasseur, R. P. Bernard.
1723—Levasseur, R. P. Hyacinthe.
1723—Levasseur, R. P. Michel.
1700—Levivier, R. P. Potentien.
1671—Limosin, R. P. Martial.
1754—Loiseau, R. P. Théodore.
1699—L'Oublignée, R. P.

M

1675—Mambré, R. P. Zénobe.
1711—Masson, R. P. Bonaventure.
1757—Massot, R. P. Ange.
1755—Massy, R. P. Joachim.
1673—Maupassant, R. P. Emmanuel.
1678—Militon, R. P.
1713—Métivier, R. P. Justinien.
1739—Millard de Vaucourt, R. P. Albert.
1671—Moireau, R. P. Claude.
1688—Mullard, R. P. Pierre.
1690—Multet, R. P. Bertin.
1741—Mauger, voir Gadois.

N

1730—Normandin, R. P. Daniel.

O

1675—Ozon, R. P. Potentien.
1694—Pariset, R. P. Lazare.
1724—Patry, R. P. Léonard.
1733—Payne, R. P. Pierre.
1710—Pelfresne, R. P. Hyacinthe.
1683—Pellerin, R. P. Ambroise.
1693—Perrault, R. P. H.
1758—Pétrimoulx, R.P. Dominique.
1622—Piat, R. P. Irénée.
1743—Pingerot, R. P. Augustin.
1729—Piscot, R. P. Etienne.
1700—Poncelet, R. P. Thierri.
1759—Ponceau, R.P. Jacques-René
1619—Poulin, R. P. Guillaume.
1777—Prisme, R. P. Martial.

Q

1713—Quintal, R. P. Joseph-Augustin.

R

1741—Raimbault, R. P. Maurice.
1723—Rainville, R. P. Julien.
1690—Rémy, R. P. Joseph.
1725—Resche, R. P. François.
1721—Resche, R. P. Pierre-J.-Bte.
1728—Rey, R. P. François.
1723—R. P. Ambroise.

S

1622—Sébastien, R. P. Joseph.

V

1696—Vatier, R. P. Augustin.
1722—Vandame, R. P. Augustin.
1696—Vatier, R. P. Laurent.
1713—Verge, R. P. Lucien.
1725—Verquaillie, R. P. Pierre.
1755—Veyssière, R. P. Léger.
1623—Viel, R. P. Nicolas.
1740—Vernet, R. P. Antoine.
1724—Very, R. P. Lucien.

LISTE DES FRERES RECOLLETS, AU CANADA

1615—Duplessis, Fr. Pacifique.
1617—Guines, Fr. Modeste.
1619—Langoisseux, Fr. Charles.
1620—Bonaventure, Fr.
1627—Bardon, F. Anselme.
1627—Mohier, Fr. Gervais.
1670—Lefrançois, Fr. Luc.
1677—Pelletier, Fr. Didace.
1699—Daulle, Fr. Paschal.

1716—Chorret, Fr. Hyacinthe.
1717—Innocent, Fr.
1796—Vivant lors de l'incendie du couvent :
Demers, Fr. Alexis.
Bonami, Fr. Louis.
Coutant, Fr. Mark.
Fournier, Fr. Paul.
Fournier, Fr. Simon.
Noël de Verchères, Fr.
Ambroise, Frère.
Bernardin et Bernard.

Le R. P. Hennepin, compagnon de voyage lors de l'assassinat de Robert Cavelier de la Salle, le 19 mars 1687

CHAPITRE XIII

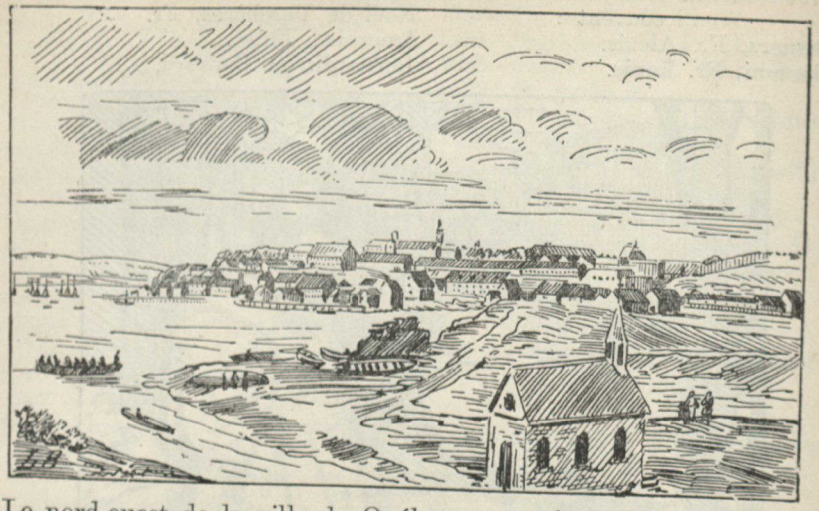

Le nord-ouest de la ville de Québec, vue prise de la rivière Saint-Charles, 1759
Montrant le Petit Ermitage St-Roch.

ERMITAGE DE ST-ROCH

La chapelle du Petit Ermitage de St-Roch fut érigée par les Récollets en 1693. Ils eurent l'approbation de Mgr de Saint-Vallier, qui est spécifiée dans l'acte de vente de leur couvent de Notre-Dame des Anges, en date du 13 septembre 1692, pour y fonder l'Hôpital-Général. Comme les Récollets voulaient se réserver quatre arpents de terre près de la rivière St-Charles pour y bâtir un petit ermitage et avoir un jardin pour retirer les légumes, Mgr de Saint-Vallier préféra leur donner douze cents livres en plus pour qu'ils puissent faire l'acquisition d'un autre terain sur le bord de l'eau, où ils auraient un lieu de débarquement pour leur chaloupe, et leur permit d'établir en cet endroit le dit ermitage pour y faire leurs retraites, et y avoir une chapelle avec un petit clocheton pour y sonner la messe. Le R. P. Druë, Récollet, premier chapelain de l'Hôpital-Général, demeurait dans le Petit Ermitage de St-Roch, dit l'annaliste de l'Hôpital-Général, p. 127.

Cette chapelle devait se trouver près de la rue ~~du Pont et de la~~ Reine, d'après les deux plans de ~~Catalogne~~, par le Père Charlevoix, en 1720. Les Récollets ont abandonné cet Ermitage quelques années avant la conquête, d'après le mémoire du général Murray, en 1762, se raportant aux Récollets, que voici :

MEMOIRE DU GENERAL MURRAY

5 juin 1762.

Récollets.

This is an order of Mendicant Friars who possess nothing of their own but a house and garden in the

+ St Roch ou St Joseph

R. P. Anastase Douay, Récollet, qui a administré Robert Cavalier de la Salle lors de l'assassinat.

R. P. Didace Cliche, Récollet, ancien desservant de la Beauce et du Fort Frédéric.

upper town. They had a piece of ground in the suburb of St. Roch on which they had formerly a house and church, which has been abandoned for some years. A small part of the Intendant's buildings is erected upon a piece of this land, in consideration of which, under the French Government, they were paid fifty louis a year, from the Marine by way of charity as they can receive no rents. They acted as Champlains to the army, and at the several forts or posts and faiture of regular clergy served the vacant cures. They have a provincial commissionary resident here, who superintendents the whole order in Canada, sent from France and changed every three years. The present one has discharged it twice, on account of the war. They have in this government

Fathers.	10
As servants orBredrens. . .	9
	19

1693.—Autorisation donnée par M. de Frontenac aux Pères Récollets d'établir un ermitage sur le bord de l'eau :

"Louis de Buade, comte de Frontenac, gouverneur et lieutenant général pour le Roy en toute la France septentrionale.

"Jean Bochard, chevalier, seigneur de Champigny. Norroy et Verneuil, conseiller du Roy en ses conseils, intendant de justice, police et finance en Canada.

"Sur la remontrance à nous faite par le Révérend Père Hyacinthe Perrault, commissaire provincial des Récollets des missions de la Nouvelle-France et gardien du couvent de Québec qu'en vertu du contrat d'eschange qu'ils ont fait avec Monseigneur l'évêque de Québec de leur couvent de Notre-Dame des Anges, proche de Québec, pour en faire l'hôpital général et par lettres patentes spéciales dudit évêque il leur était permis d'établir et de bâtir un petit lieu de retraite ou hermitage sur le bord de l'eau, où ils pussent avoir un petit débarquement de leurs chaloupes et canots et y faire un jardin d'où ils pussent tirer des légumes et racines nécessaires pour leur subsistance ; s'étant par ledit échange de leur couvent privés en faveur des pauvres de ces commo-

dités-là qu'ils ne peuvent recouvrer que par ce seul moyen ; pourquoi iceluy Père commissaire nous requérait qu'ils nous plus leur accorder la permission d'établir et bâtir ledit lieu de retraite et hermitage, et leur concéder aux mêmes susdites trois arpents de terre sur le bord de l'eau de celles qui ont été acquises par le Roy proche la maison du Palais.

" Nous, en vertu du pouvoir à nous donné par Sa Majesté et conformément au procès verbal d'arpentage que nous en avons fait faire par Le Rouge et Lajoue, maîtres arpenteurs jurés en ce pays avons permis et permettons aux dits Pères Récollets d'établir et bâtir leur petit hermitage et y faire un jardin dont ils puiffent tirer les légumes et racines convenables à leur subsistance, s'étant privés volontairement en faveur des pauvres de ces commodités qu'ils tiraient du jardin de leur ancien couvent le tout à la charge d'obtenir de Sa Majesté ratification de ladite permission d'établissement et bâtiment de lieu de retraite et hermitage, etc.

Donné à Québec, le 4e novembre 1693.

" Signé : Frontenac & Bochart de Champigny, et plus bas est écrit : Par Monseigneur, signé Du Monseignac, et par Monseigneur, signé : Plon."

Collationné par nous, Marquis de Beauharnois, gouverneur et lieutenant pour le Roy en toute la Nouvelle-France, sur l'original qui nous a été représenté par R. P Francois, commissaire provincial des R. P. Récollets de ce pays, à Québec, le cinq novembre 1739 :

Beauharnois.

Par Monseigneur De Chevremont

R. P. JUCONDE DRUE,

Récollet de l'Ermitage St-Roch.

1695. Brevet de confirmation par le Roy de la concession précédente faite le 14e 9bre 1693, par les gouverneur et intendant de Canada aux Pères Récollets de Québec.

"...Sa Majesté a signé de sa main le présent brevet, le 22e du mois de mars mil six cent quatre vingt quinze, le Roy étant à Versailles, et fait contresigner par son secrétaire d'état et de ses commandements et finances. Signé : Louis et plus bas Phelypeaux.

Collationné à Québec le 5 novembre 1739. (Signé) Beauharnois.

Par Monseigneur De Chevremont. (XIxte LeTac, p. 259.)

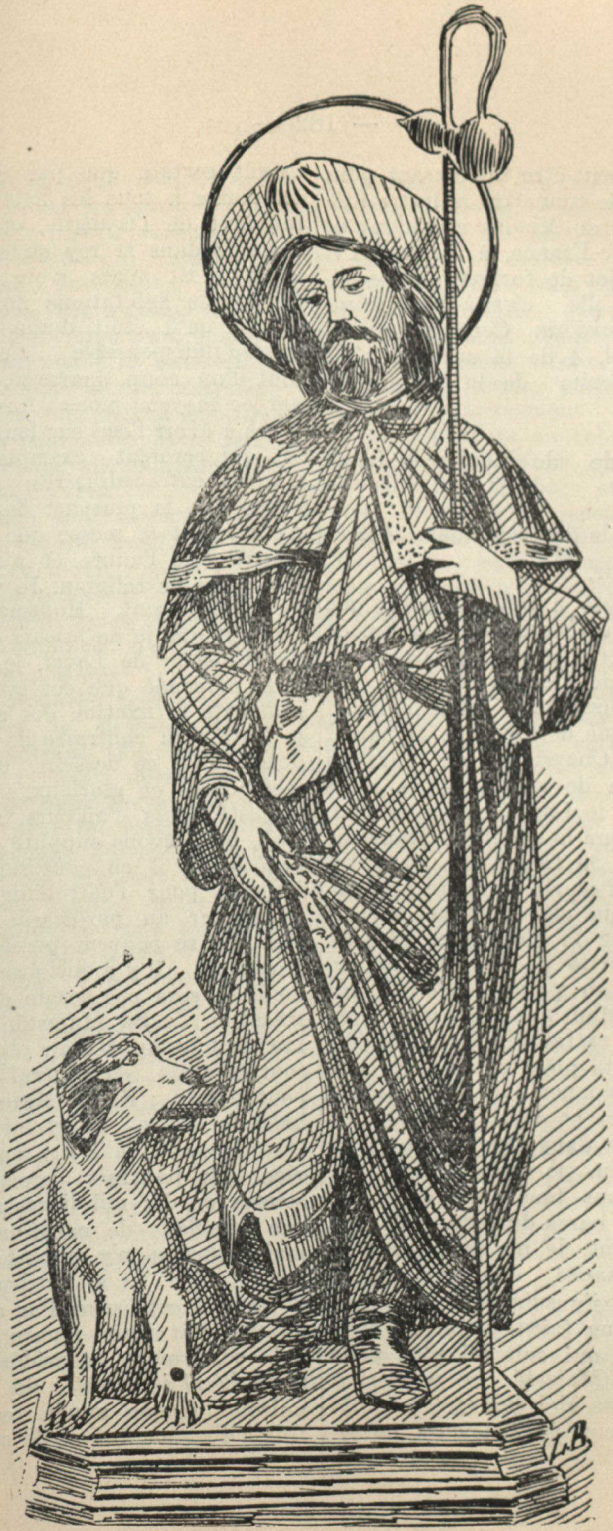

Saint Roch, patron du Petit Ermitage de la Portioncule, lors de l'épidémie, en 1701.

Il sera peut-être intéressant pour plusieurs de connaître la lettre inédite de M. de Meules intendant de la Nouvelle-France, à Louis XIV. sur le projet de former une seconde Basse-Ville, c'est-à dire Saint-Roch aujourd'hui. Cette lettre est dans le vol. 4 de la seconde série des manuscrits de la Nouvelle France.

Lettre de de Meules à Louis XIV :

A Québec, le 28e septembre 1689.

Monseigneur,

Sa Majesté a lieu d'esperer que nous ayant donne un gouverneur aussy sage et aussy prudent que Monsieur de Denonville ; et un Evesque aussy bien intentionné et aussy homme de bien que Monsieur l'abbé de Chevrière, elle aura la satisfaction de voir tous les jours augmenter le Canada pour le temporel et pour le spirituel. Monsieur le Marquis de Denonville n'a autre soin dans l'esprit et autre application que de chercher les moyens d'augmenter la colonie et entretenir l'authorité de Sa Majesté, et la mettre au point qu'elle doit estre, et Monsieur l'Evesque avec un zèle extraordinaire d'établir une parfaite piété et de faire instruire et donner la connaissance des mistères et de la vérité de notre religion dans tous les lieux les plus estendus de son diocaise.

Nous avons tous trois raisonnez a fond des cures du pais et de leur établissement, je me suis servy de la connaissance que j'ay acquise depuis que j'y suis, pour leur inspirer et leur faire connoitre qu'il n'y a rien qui soit ici plus utile et que Sa Majesté ne peut rien faire de plus glorieux que le solide établissement de plusieurs cures. estant certain que par ce moyen on donne a tous les habitants des lumieres de l'évangile, et on les instruit dans la foy qu'ils doivent avoir ; Et après avoir parcouru toutes les habitations nous avons trouvé qu'il étoit d'une necessité presqu'indispensable d'en faire tout d'un coup quarante, et que par ce moyen nous fixerions les cures a avoir l'oeil sur leurs paroisses qui seroient exempts de ses courses extraordinaires qui sont cause que la pluspart des peuples n'entendent la messe que trois ou quatre fois l'année et n'ont presque point de religion. Je vous parle présentement, Monseigneur autrement que je ne faisais du temps de Monsieur de Laval, je suis autant persuadé que cet évesque icy souhaitte la fixation des cures que je lestoit du contraire de son predecesseur ; ce dessein est infiniment beau et glorieux, pour Sa Majesté, mais d'ailleurs, fort coutant, nous avons supputé que pour l'exécution il en couterait à Sa Majesté pour l'entretenir, dix mil livres par an par-dessus les dixmes que se peuvent percevoir présentement ; il y a quelques endroits ou il ne sera pas besoin de la gratification de Sa Majesté, au nombre de huit ou dix au plus ; mais tout le reste en général ne s'en peut passer ; Si Sa Majesté souhaittoit faire ce grand bien au Canada sans qu'il luy en coutast rien, elle pourrait prendre cette somme de dix mil livres sur quelque bénéfice de conséquence, jamais pension n'y argent n'auroit esté si bien et si utilement employé qu'à cet usage. Par ce moyen on pourroit fixer quarante cures qui serviroient considérablement pour l'établissement du Canada, puisque chaque année contribueroit à l'augmentation de sa parois-

se, nous mettont pour chaque cure quatre cent livres de france cette somme nous a paru raisonnable pour les faire subsister sans dépendre de leurs paroissiens.

"Nous avons fait expédier Monseigneur, la concession pure et simple d'une place dans la basse-ville de Québec nommé le vieu magasin pour en faire une Eglise succursalle qui ne peut estre bâtie sans quelque libéralité, elle pourra couster quatre mil livres.

"La manière dont monsieur notre Evesque en use avect les Recollets est tout a fait opposé a celle de son prédécesseur puisqu'il s'en sert a tout usage convenable et qu'il les employe autant qu'il peut dans les missions

"J'avois préparé toutes choses pour exécuter le dessein de la Brasserie, suivant l'intention de Sa Majesté ; j'avois même acheté un harnois de deux chevaux et autres choses pour les voitures pour ne point dépendre des chartiers de ce pays, ce qui m'auroit obligé à faire quelques avances. mais Monsieur le gouverneur m'a témoigné qu'il croyoit qu'il seroit à propos d'attendre que l'on fust sorty d'affaire avec Monsieur Talon qui s'oposoit à l'estimation que je vous avois faite Monseigneur, de la maison de la Brasserie, cela m'en fait suspendre l'exécution jusques à ce que j'ay sceu votre volonté, que vous aurez s'il vous plaît, la bonté de me faire savoir par les premiers vaisseaux parce qu'autrement toutes choses tirreroient en longueur, et je ne pourrois jamais rien fixer.

"Je vous envoye, Monseigneur, une nouvelle estimation de cette maison, j'ai ordonné qu'elle fust faitte par les soins du sieur de Villeraye, qui est l'homme de Monsieur Talon, afin qu'elle se fist en pleine liberté.

"Au lieu de l'agrandissement de la basse ville de Québec que j'avois proposé à Sa Majesté qui auroit esté d'une estrême dépense, parce qu'il auroit fallu faire une digue de trois toises dans un endroit où il y a, de haulte marée, huit ou dix pieds d'eau, j'espère que j'y aurois reussy parce que je m'y serois extrêmement attaché, et je ne regardois en cela que le bien du pays ; parce que cette basse ville de Québec est extrêmement serrée de la coste et par conséquent qui ne peut jamais s'accroître : mais, Monseigneur, comme ce dessein icy seroit d'une trop grande entreprise, j'en ay un autre à vous proposer qui ne coûtera au Roy que l'achat des terres qui dépendent de la Brasserie et appartenant à Monsieur Talon, dont personne ne se sert, estant abandonnées et remplies de broussailles au nombre de dix-sept arpents, il faudrait acheter pareillement le moulin, par ce dessein vous donneriez naissance à une ville qui seroit autant grande qu'on voudroit ; le port y est aussy beau qu'à Québec, la marée vient battre tous les jours au pied de ces terres, et par conséquent peut apporter à tout moment les marchandises et provisions de ceux qui s'y establiront en donnant les terres gratis à ceux qui voudront bâtir ; je m'assure qu'en trois ans, il y aura autant de maisons qu'à la basse ville, et à l'avenir il s'y formera une ville de conséquence, la haulte ville de Québec est une petite montagne qui ne s'habituera jamais, parce que l'Evesché consiste en dix-huit ou vingt arpents de terre qui regarde le fleuve de St-Laurent qui est le plus bel endroit, et le reste est serré d'une montagne plus haulte qu'on appelle le Cap au Diamant, où on ne se donnera jamais la peine de bas-

tir parce qu'il en coûteroit trop pour voiturer les provisions, et que parce que toute l'année ils sont obligés d'envoyer quérir de l'eau à la rivière qui en est fort éloignée. La basse ville de Québec est au pied de cette montagne d'un costé et celle que je propose est de l'autre et mesme moins difficile pour y monter ; on s'est toujours estonné comment on n'avoit pas commencé à s'establir dans cet endroit.

"Ces deux basses villes peuvent se joindre aisement parce que indubitablement on bastira deux rangs de maisons qui avec le temps feront une communication de l'une à l'autre le long et au pied de la coste, il y en a désjà un quart de basty du costé de la basse ville qui commence à former un faubourg.

Si vous n'achetez pas les dites terres appartenantes à Monsieur Talon, Monseigneur, je vous avoueray que le bastiment pour le Conseil, et le logement de l'Intendant seroient beaucoup mieux en hault ; mais supposant cette seconde basseville, il seroit aise d'aller de tous costez au Conseil et de trouver l'Intendant ; parceque de la première basseville on viendroit sans monter, et cette seconde basseville estant faitte on se trouveroit naturellement proche du Conseil et de l'Intendant.

Si vous n'approuvé pas, Monseigneur, le dessein de cette basseville, il seroit a propos d'acheter une maison qui est proche du fort qui appartient au Major de Québec, elle vault bien dix mil livres. Si on ne regardoit que le logement de l'Intendant elle suffiroit parceque le major y a beaucoup fait travailler depuisd eux ans ; mais pour loger le Conseil il y faudroit faire bastir une aile qui couteroit encore bien dix mil livres ; on trouveroit dans cette aisle des magasins pour mettre des armes et autres munitions qui nous viennent de France.

Si vous en tenez à la Brasserie de Monsieur Talon j'y pouray trouver un endroit pour tenir les Audiances du Lieutenant Général qui sera au-dessous de l'apartement du Conseil et même il y aura lieu d'y faire des prisons sures et proches du fort. Monsieur le Gouverneur s'en pouroit servir de corps de garde comme il estoit du tems de Monsieur le Tracy, qui seroit fort commode, d'autant qu'il garderoit un magasin pour les poudres que Monsieur le Gouverneur fait bastir, qui n'en est qu'a vingt cinq ou trente pas..

La première rue qui a été verbalisée à St-Roch, après la route de l'Hôpital-Général, c'est-à-dire la rue St-Vallier, a été celle de St-Roch : elle fut verbalisée par une ordonnance du Conseil Souverain, à la requête de sieur Dubuisson, procureur du séminaire de Québec, et de sieur Duchesnay et autres habitants de Beauport et lieux circonvoisins, en date du 12 mai 1707. Voici :

"Vu la requête à nous présentée par le sieur Dubuisson, procureur du séminaire, et le sieur Duchesnay et autres habitants de Beauport et lieux circonvoisins, par laquelle ils nous demandent qu'il nous plaise, pour l'utilité publique, d'établir un passage sur la rivière St-Charles, du Palais à la Canardière, et de commettre au dit passage Jacques Glinel, lequel tenait autrefois le passage de Notre-Dame des Anges ; au moyen de quoi le chemin qu'ils ont à faire, de chez eux en cette ville, serait diminué d'une lieue et demie ; à quoi ayant égard, en considération du bien que le public en retirera :

"Nous établissons un passage sur la dite rivière Saint-Charles, du Palais à la pointe de la Canardière, et commettons Jacques Glinel au dit passage ; défenses à qui que ce soit de l'y troubler.

"Mandons, etc.

"Fait et donné à Québec, le douzième mai, mil sept cent sept.

"Signé, Jacques Raudot."

Vient ensuite la rue Dorchester ou du vieux pont, qui fut verbalisée en 1744 pour la commodité des habitants de Charlesbourg. M. l'abbé Thibout, dans le recensement de 1716, ne fait pas mention de rue ni d'habitant à St-Roch.

D'après le voyage de M. de C., en 1751, et du mémoire du général Murray, et 1762, il n'y avait pas encore d'habitants d'établis à St-Roch. Mais, dans "l'Etat des Ramonages de la ville et des faubourgs de Québec, de 1769 à 1770, par C. H. Macpherson," on trouve les rues suivantes : Rue St-Vallier, rue Ste-Catherine (à présent St-Dominique), rue Ste-Marguerite, rue Ste-Magdeleine (à présent rue du Pont), rue St-Joseph, rue St-Barthélémi (à présent Desfossés), et rue St-Roch. Je donnerai plus tard le nom des premiers habitants de St-Roch.

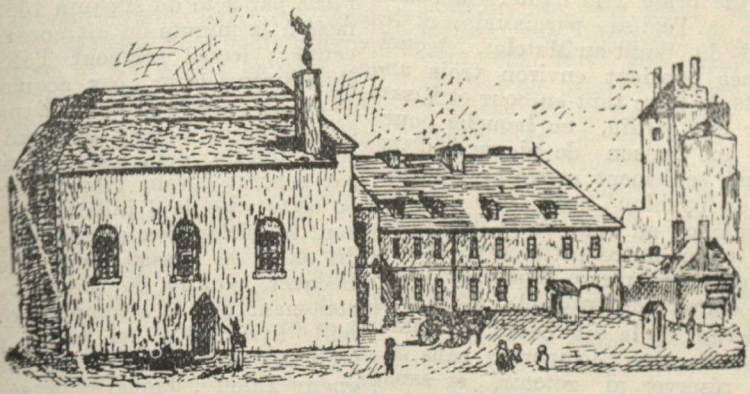

Le palais épiscopal en 1829 avec la chapelle servant à l'Assemblée Législative

CHAPITRE XIV

LE PALAIS EPISCOPAL

La chapelle du palais épiscopal, bâtie en 1694 par Mgr de Saint-Vallier, 2e évêque de Québec. Il était situé sur la Côte de la Montagne, sur un terrain que Monseigneur avait acheté quelques années auparavant du Major de la ville. Voici l'acte de vente qui forme l'appendice "A" de l'Histoire du palais épiscopal, par Mgr Têtu :

"Vente par M. et Madame F. Provost à Monseigneur de Saint-Vallier :

"Furent présents en leurs personnes M. François Provost, écr., major du château et ville de Québec, et Dame Geneviève Macard, son épouse, de lui autorisée à l'effet des présentes, lesquels solidai-

rement, sans division ni discussion, renonçant à toutes exceptions et bénéfices de droit quelconques, ont reconnu et confessé avoir vendu, cédé, transporté et délaissé par ces présentes dès maintenant à toujours, et promettent garantir de tous troubles, dettes, hypothèques et autres empêchements quelconques, à l'illustrissime et révérendissime père en Dieu, Messire Jean Baptiste de Lacroix de Saint-Vallier, évêque de cette ville, à ce présent et acceptant acquéreur pour lui et ses successeurs du dit évêché, tout l'espace de terre qui se trouve entre le jardin du Séminaire de cette ville, et chemin de la ville basse à la haute, le cimetière de l'église paroissiale et le bord du Sault-au-Matelot, lequel espace contient environ trois arpents de terre tant en cour et basse cour que jardin, en laquelle cour y a une maison de pierre à deux étages seulement couverte d'ardoises en pavillon avec une cuisine ou allonge au bout de la dite maison, et un autre petit corps de logis en charpenterie séparé de l'autre, couvert de bardeaux, situé sur le devant de la dite cour, en l'état que le tout se comporte, sans en rien réserver ni retenir, et sans qu'il en soit fait plus ample mention, ni description des lieux, tenants et aboutissants, Mon dit seigneur l'évêque s'en tenant content et satisfait pour le tout bien savoir et connaître, demeurant et en étant en possession depuis son retour de France cette présente année ; aux dits sieur et dame Provost appartenant au moyen de la vente que leur en a faite Madame Merrot, procuratrice de M. Jean Talon, conseiller du roi en ses conseils, secrétaire de son cabinet et jadis son intendant en ce pays, par contrat passé devant le notaire

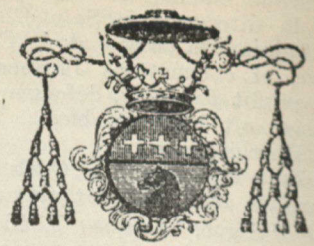

Armes de Mgr de Saint-Vallier.

qui reçoit ces présentes, le neuf novembre 1682, ratifié par le dit seigneur Talon devant Royer et de Clersin, notaires au Châtelet de Paris par acte du six juin 1683 annexé à la minute du dit contrat de vente ; lequel seigneur Talon en était propriétaire par acquisition qu'en fit pour lui Octave Zapaglia, écr., sieur de Ressan, de Denis Joseph Ruette, écr., sieur Dauteuil, par contrat devant Pageot, notaire en cette ville, le 3 juillet 1637, suivant la déclaration qu'en a faite le dit sieur de Ressan, par devant Becquet, notaire, le 20 août '663, contenant que la somme de quatre mille livres qu'il en avait payée était des propres deniers du dit seigneur Talon ; duquel contrat ratification fut faite par demoiselle Claire Françoise de Clément du Vaulx, femme du dit sieur Dauteuil, par acte passé devant Thomas le Semelier et Jacques Plastrier, notaires au Châtelet de Paris, le 19 mai 1669 ; auquel sieur Dauteuil, la dite terre et bâtiments étant là-dessus appartenaient en la manière portée au dit contrat de vente par lui passé au dit sieur de Ressan comme dit est ; étant en la sensive du Roi et chargé envers son domaine de douze deniers seulement pour et sans autres charges, dettes ni hypothèques quelconques

du passé jusques à huy : pour les dits trois arpents de terre et bâtiments susvendus demeurer annexés et affectés à perpétuité au dit évêché de Québec et en jouir par le dit seigneur évêque et ses successeurs évêques d'icelui à toujours ainsi que bon leur semblera ; le prix des dites choses vendues étant payé des deniers accordés par Sa Majesté à cet effet comme sera dit ci-après.

"Cette vente, cession et transports faits à la charge du dit cens et moyennant la somme de quinze mille livres argent de France dont les dits sieur et Dame Provost vendeurs reconnaissent avoir reçu celle de dix mille livres des deniers de Sa Majesté pour ledit Seigneur évêque et son acquit, en deux paiements de cinq mille livres chacun portés aux états de Sa Majesté pour l'an dernier 1687, et cette présente année 1688, en ce pays à eux payés par le sieur de Verneuil, commis en cette ville de M. Louis de La Ravoye, cons. du Roi, son trésorier général de la marine ; suivant les ordonnances de Mgr l'Intendant pour le Roi en ce pays en date du... 1687 et dernier ; reconnaissant les dits sieurs et dame Provost vendeurs avoir encore eu du dit seigneur évêque un billet qu'ils ont envoyé en France par les derniers vaisseaux pour recevoir les cinq mille livres restantes à payer qu'il espère que Sa Majesté accordera par l'état de l'an prochain, 1689, pour le dit pays ; auquel cas de payement de la dite somme de cinq mille livres restantes sur le dit billet du dit seigneur évêque, les sieur et Dame vendeurs seront tenus donner quittance générale de toute la dite somme de quinze mille livres au pied des présentes, mais aussi au cas que les dites cinq mille livres restantes ne leur fussent pas payées sur le dit billet du dit évêque, il en sera et demeurera garant envers les dits sieur et Dame vendeurs les dits biens susvendus demeurant affectés et hypothéqués au payement de la dite somme, et au moyen de ce les dits sieur et Dame vendeurs ont présentement remis en mains de mon dit seigneur l'Evêque tous les titres, contrats et actes surdatés concernant la propriété des terres et raisons susvendues, mettant et subrogeant du tout en leur lieu et place, droits noms, raisons et actions, transportant, etc., désaisissant, etc., voulant, etc., procureur, etc., porteur, etc., donnant pouvoir, etc., car ainsi, etc., promettant, etc., obligeant, etc. renonçant, etc., fait et passé au dit Québec au palais épiscopal du dit seigneur évêque avant-midi, le douzième jour de novembre mil six cent quatre-vingt-huit, présence du sieur de Villeneuve, ingénieur du Roi, et Boutteville, marchand, demeurant rue Sainte-Anne, témoins qui ont avec le dit Seigneur Evêque les dits sieur et dame vendeurs signé ces présentes. (Ainsi signé à la minute) Jean, Evêque de Québec, Provost, Geneviève Macard, Villeneuve, B. Boutteville.

Genaple.

"En marge du contrat est la quittance finale en date du douzième jour de mars mil six cent quatre-vingt-onze, les cinq mille livres restantes ayant été payées par Mgr de Saint-Vallier de ses propres deniers, le roi ayant retranché le dernier des trois payements de la dite vente à cause des guerres (1)".

(1) Le roi paya plus tard ces cinq mille livres, comme on le voit par l'arrêt du conseil d'Etat, cité plus loin.

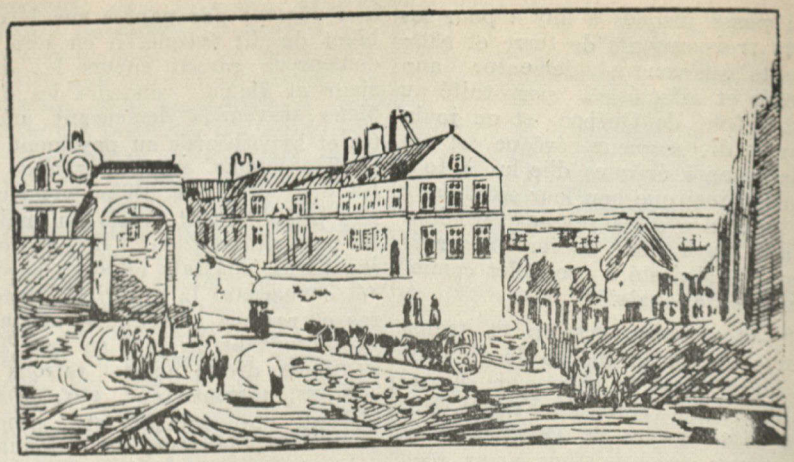

Le palais épiscopal et la porte Prescott en 1759

CHAPELLE ET PALAIS EPISCOPAL

Comme Hôtel du Parlement

Rapport de M. G. F. Baillargé, I. C., sur les Hôtels du Parlement, adressé à M. Frédéric Braün, secrétaire du département des Travaux publics, en date du 25 septembre 1867 :

F. Braün, écr.

Monsieur, — Le présent rapport relatif aux édifices publics construits ou améliorés sous la direction du département des Travaux publics, a été fait à la demande du sous-commissaire.

" Avant d'entrer dans la description de ces édifices, je vais relater les principales circonstances qui, à différentes périodes, ont donné lieu à la construction des Hôtels du Parlement et du gouvernement en diverses localités de la province.

" Québec, qui fut fondée en 1608 par Samuel de Champlain, a été le siège du gouvernement du Canada sous la domination française.

" Le château St-Louis, qui se trouvait sur l'emplacement actuel du boulevard ou terrasse Durham, a été la résidence des gouverneurs français depuis le temps de sa construction vers 1624 jusqu'à la prise de Québec par les Anglais, en 1629, et ensuite, à compter de l'époque où cette cité fut rendue à la France, en 1632, jusqu'à sa capitulation, le 18 septembre 1759.

" Le Canada, devenu colonie anglaise, Québec fut encore la capitale de toute la province, appelée alors province de Québec, jusqu'en 1791.

" En 1791, par un acte du parlement impérial, cette province fut divisée en deux sections sous les dénominations de Haut et Bas-Canada. La populatin du Haut-Canada était alors estimée à 20,000 et celle du Bas-Canada à environ 130,000.

" Le siège du gouvernement fut ensuite établi dans la ville de Newark, appelée maintenant Niagara, pour la province supérieure, et à Québec pour la province inférieure.

" Comme Newark se trouvait à

la portée d'un fort américain, situé de l'autre côté de la rivière Niagara, la ville d'York, aujourd'hui Toronto, qui a été fondée vers 1794, fut choisie comme capitale du Haut-Canada. Des édifices appropriés à un parlement y furent érigés et la législature s'assembla pour la première fois à York le 6 juin 1797.

"L'évêché de Québec, construit vers 1688 sur l'emplacement actuel de l'Hôtel du parlement, fut loué pour y tenir les séances de l'assemblée et du conseil législatif, pour le Bas-Canada, et la première session de ces deux corps eut lieu le 17 décembre 1792. Le parlement bas-canadien continua à s'assembler à Québec jusqu'en 1838. Le siège du gouvernement fut alors transféré à Montréal où il est resté jusqu'en 1841.

"Le 10 février 1841, l'union des provinces fut décrétée, et le parlement fut convoqué à Kingston pour le 13 juin de la même année.

"Montréal a été ensuite choisi comme siège définitif du gouvernement général, et la législature aurait deux sessions à Toronto, et qu'ensuite elle alternerait entre Québec et Toronto, faisant un séjour de quatre ans dans chaque ville.

"Le siège du gouvernement fut transféré dans l'automne de 1849 à Toronto, et transporté ensuite à Québec dans l'automne 1851, où il resta jusqu'à l'automne 1855. On l'a reporté ensuite à Toronto, et quatre ans après à Québec, où il est resté de l'été de 1859 à l'automne de 1865.

"Le système des parlements alternatifs ayant été aboli par un vote de la législature provinciale, le 24 mars 1857, la cité d'Outaouais fut choisie pour être la capitale du Canada, par Sa Majesté la Reine, conformément à la requête qui lui avait été adressée de désigner l'endroit où siégerait en permanence le gouvernement des provinces unies. Cette décision fut communiquée au parlement canadien le 16 mars 1858, dans une dépêche du secrétaire des colonies datée du 31 décembre 1857, et en 1859, on commença, en cette cité, la construction du palais législatif et des palais des ministères.

"Dans l'automne de 1865, ces édifices ont été déclarés suffisamment terminés pour y recevoir la législature et les bureaux du gouvernement. Le siège du gouvernement a été en conséquence transféré à Outaouais, où le parlement s'est réuni pour la première fois le 8 juin 1866.

"Le 1er juillet 1867, Outaouais est devenu la capitale de la Puissance du Canada, laquelle se compose de la province du Haut-Canada et du Bas-Canada, aujourd'hui appelée la province de Québec, et du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse. (1)

HOTEL DU PARLEMENT A QUEBEC

"Tel qu'il est aujourd'hui (1867), cet édifice a une façade de 276 pieds. Il est situé à l'extrémité sud-est de la Grande Batterie, près de la porte Prescott, et son élévation est d'à peu près 150 pieds au-dessus du St-Laurent.

"Il se compose d'un principal corps de bâtisse, à deux étages sur rez-de-chaussée, de 60 pieds de

(1) Depuis, quatre provinces sont entrées dans la Confédération canadienne ; Nord-Ouest, en 1870 ; Colombie-Anglaise, en 1871 ; Ile du Prince-Edouard, en 1873 et le Territoire du Nord-Ouest.

front sur 135 de profondeur, et de deux ailes à un étage sur rez-de-chaussée, longues chacune de 108 pieds sur 43 de profondeur.

"Il a été construit en 1859 et 1860, au prix de $61,514.77, selon un plan fourni par F. P. Rubidge, architecte du département. Sa maçonnerie est en brique réfractaire anglaise et sa toiture couverte de ciment Warren et de gravier. (1)

"Son emplacement embrasse une superficie de 76,993 pieds français. Le gouvernement a acquis ce terrain de l'évêque catholique de Québec le 1er août 1831, moyennant une rente annuelle perpétuelle et non rachetable de £1,000 sterlings ($4,866.67.)

"L'évêché érigé sur ce terrain par Mgr de St-Vallier, vers 1688, fut plus tard agrandi et amélioré par les successeurs de ce prélat. En 1713, après la destruction de son château par le feu, l'intendant français (Bégon) en fit sa résidence. Il fut ensuite loué au gouvernement impérial pour la législature du Bas-Canada, avant sa première session, qui s'ouvrit le 17 décembre 1792.

"Il se composait alors d'une chapelle occupant le centre du terrain, et d'une aile sur la gauche ayant une projection à angle droit vers le sud-ouest, près de la porte Prescott. Les parements extérieurs de la bâtisse, qui avait un étage sur rez-de-chaussée, étaient en pierre de taille. La principale façade regardait le St-Laurent. La chapelle, longue de 65 pieds sur 36 de large, avait été disposée comme salle de séance de l'assemblée provinciale.

"Devenu possesseur de cette propriété, le gouvernement décida de construire un nouvel hôtel du parlement sur le terrain de l'évêché. L'aile nord-ouest du nouvel édifice fut érigée de 1830 à 1834 sur le terrain choisi pour l'aile nord-ouest de l'évêché.

"On démolit ensuite la chapelle, et à sa place on érigea, de 1833 à 1835, le principal corps de bâtisse dont l'entrée principale se trouvait sous un portique formé de quatre colonnes en pierre de taille, de l'ordre inique moderne. Ces colonnes reposaient sur une base de maçonnrie à bossages et refends et supportaient un fronton en pierre de taille. Le principal corps de bâtisse était surmonté d'un dôme. De 1830 à 1836, le prix de revient de l'hôtel du parlement s'est élevé à $67,370.76. La partie terminée du nouvel édifice, avec ce qui restait de l'ancien, couvrait les trois côtés d'un parallélogramme, et affectait, par conséquent, la forme que l'on voulait donner à l'évêché. Le plan de cet hôtel a été fourni par MM. Thomas Baillargé et F.-X. Berlinguet, architectes de Québec, et l'édifice fut construit par M. Fortier, maître-maçon, de la même ville.

"En 1844, la corporation de Québec obtint possession de l'édifice, dont elle paya la cotisation et l'assurance. Elle fit aussi les frais de le maintenir en bon ordre jusqu'à ce que le gouvernement le reprit.

"En 1851 et 1852, l'aile sud-est de l'ancien édifice fut démolie et reconstruit pour la somme de $54,385.43. Le reste de l'édifice subit des améliorations qui coutèrent $7,758.32, et l'ameublement du tout s'éleva à $18,928.13.

"Ainsi terminé, le nouvel hôtel du parlement présentait une façade et deux ailes de deux étages sur rez-de-chaussée. Les murs extérieurs étaient en pierre de taille.

(1) Cet édifice est brûlé le 19 avril 1883.

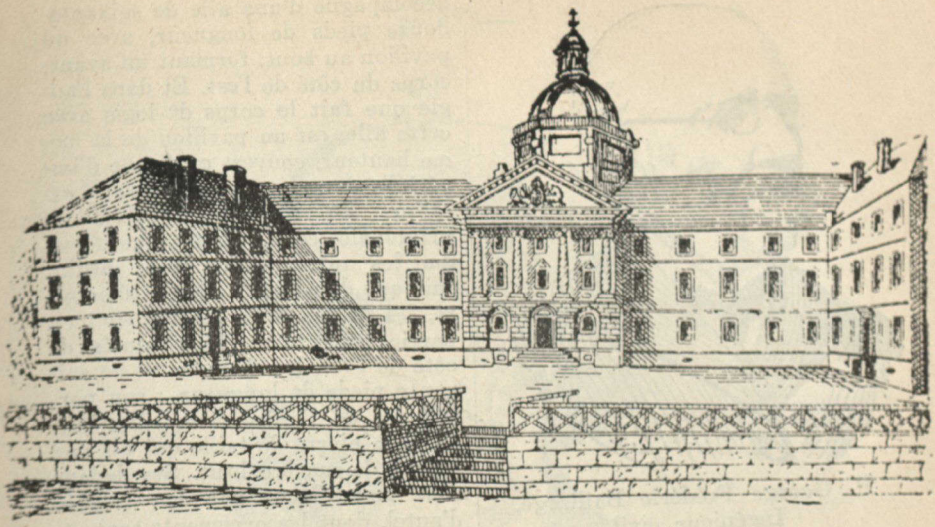

L'Hôtel du Parlement en 1854

En 1854, un incendie le détruisit de fond en comble, et, en 1858, ses ruines furent vendues à la corporation de Québec, qui les fit servir à la construction de la halle du marché Champlain.

L'église et le couvent des Soeurs Grises, que l'on avait disposés pour l'usage de la législature après l'incendie du 1er février 1854, furent aussi détruits par le feu le 3 mai suivant et durent être reconstruits aux frais de la province.

Après ces deux incendies, le gouvernement loua la Salle de musique et l'hôtel St-Louis pour un hôtel du parlement, de 1854 à 1855.

HOTEL DU PARLEMENT A MONTREAL.

"La halle du marché Ste-Anne, sur la rue McGill et vis-à-vis le couvent des Soeurs-Grises, fut louée le 1er mai 1844 pour l'usage de la législature lors de son départ de Kingston.

"Le bail était pour huit ans, aux taux de $1,036 pour les trois premières années, et de $6,000 pour le reste du terme.

"Cet édifice fut détruit par le feu le 26 avril 1849. Le siège du gouvernement fut alors transféré à Toronto, où il resta jusqu'en 1851. Cet édifice fut remplacé par la nouvelle halle du marché, qui est construite en brique.

La législature de Québec a siégé sur la Côte de la Montagne, depuis la Confédération de 1867 à 1883 et de 1884 dans son nouveau Palais sur la Grande-Allée.

M. George Frédéric Baillargé,
Ingénieur civil.

Né à Québec en octobre 1825 ; entra dans le service civil en 1844 ; député-ministre en 1879 ; laisse le service civil avec pension en janvier 1892. M. Baillargé a épousé en troisième noces, Mlle Alphonsine Lefrançois et demeure avec sa jeune épouse et deux charmants petits garçons de cinq et six ans, au numéro 48, rue St-Louis. De son premier mariage avec Mlle Rachel Giroux, sont nés une dizaine d'enfants. M. l'abbé Frédéric Baillargé, qui vient de fêter ses noces d'argent et une fille de religieuse chez les Soeurs Grises d'Ottawa, Maurice demeure à Québec. M. Baillargé a fait l'histoire de tous les édifices publics du Canada avant la Confédération jusqu'en 1867, dans lequel j'ai puisé largement.

" Le Palais épiscopal, nous dit La Potherie, est sur la côte. C'est un grand bâtiment de pierre de taille, dont le principal corps de logis avec la chapelle qui doit faire le milieu, regarde le canal ; il est accompagné d'une aile de soixante-douze pieds de longueur, avec un pavillon au bout, formant un avant-corps du côté de l'est. Et dans l'angle que fait le corps de logis avec cette aile, est un pavillon de la même hauteur, couvert en forme d'impériale, dans lequel est le grand escalier. Le rez-de-chaussée de la principale cour, étant plus élevé que les autres cours et le jardin, fait que dans cette aile, le réfectoire, les offices et la cuisine sont en partie sous terre, tous voutés de côté de l'est. La chapelle est de soixante pieds de longueur ; son portail est de l'ordre composite, bâti de belle pierre de taille qui est une espèce de marbre brut. Ses dedans sont magnifiques par son retable d'autel, dont les ornements sont un raccourci de celui du Val-de-Grâce. Il y aurait peu de palais épiscopaux en France qui pussent l'égaler en beauté s'il était fini. Tous les curés de campagne qui ont des affaires particulières à la ville, y trouvent leur chambre, et mangent ordinairement avec monsieur l'évêque qui se trouve presque toujours au réfectoire. (1) "

---

(1) La Potherie, tôme Ier, lettre xe.—On lit dans l'Abeille, tôme IIIe, 19 décembre 1850 : " Sous la pierre angulaire de l'ancien palais épiscopal, aujourd'hui la maison du Parlement, on a trouvé une plaque de plomb sur laquelle est gravée l'inscription suivante :

Anno Domini MDCXIV Innocenth Papae XII, anno III.
Ludovici XIIII Francorum regis LI,
Primum palatii sui episcopalis lapidem posuit Joannes a Cruce de Saint-Vallier,
Ecclesiae Quebecenses Episcopus, Deipara et Divo Ludovico, eiusdem Ecclesiae patronis, auspicibus."

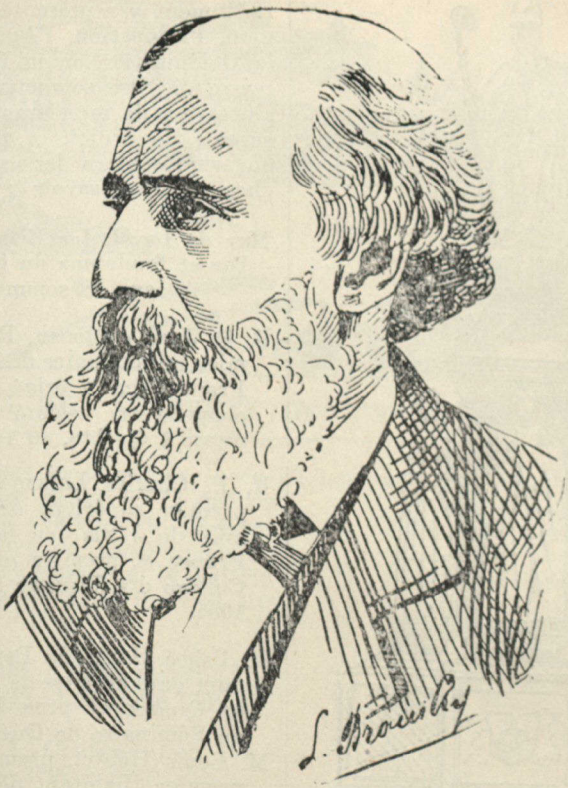

FREDERIC BRAUN, écuier, secrétaire du ministère des Travaux Publics, qui a fait préparer un état des édifices publics, sous l'honorable M. Chapais, en 1867.

M. Frédéric Braün était avocat, et il savait remplir sa charge de secrétaire du ministère fédéral des Travaux Publics avec habileté. Mais pour les Québecquois, il était avant tout un chanteur, un ténor léger à la voix sympathique et à la tenue distinguée. Prononcez son nom devant un ancien Québecquois, et celui-ci vous parlera aussitôt de la "Dame Blanche" et du talent avec lequel monsieur Braün chantait : "Ah ! quel plaisir d'être soldat." M. Braün est décédé à Québec le 2 août 1891. Il a laissé deux filles : l'une, l'aînée, épouse de M. Ed.-B. Garneau, et la cadette, épouse de l'honorable juge François Langelier.

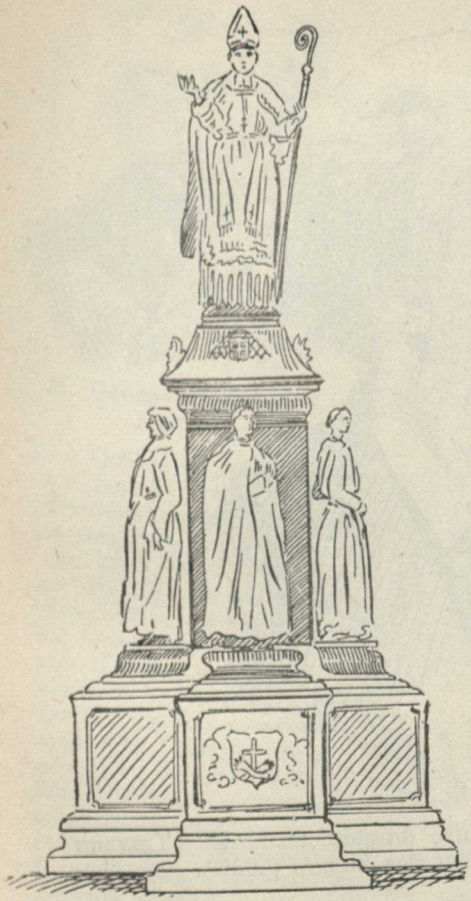

Il y a plusieurs semaines déjà, on a publié dans les journaux de Québec et de Montréal, une correspondance accompagné d'un magnifique plan d'architecture au sujet d'un monument projeté érigé à la mémoire de Mgr de Laval, premier évêque de Québec. Suivant moi, ce projet de monument pourrait être plus complet. On devrait par ce monument y représenter : la Religion, l'Education, l'Agriculture ou la Colonisation ou la Patrie. C'est pourquoi j'ose soumettre à la considération de messieurs les organisateurs du projet, ce petit dessein qui représentera les quatre branches susdites, savoir :

Mgr de Laval, Ier Evêque de Québec et fondateur du Séminaire, sur le sommet.

R. P. Jean d'Olbeau, Recollet, premier missionnaire de la Nouvelle-France, qui a érigé la première chapelle et célébré la première messe à Québec, en 1615.

R. P. Charles Lallemand, Jésuite, premier supérieur de la Compagnie de Jésus en la Nouvel'e-France et premier professeur du Collège des Jésuites à Québec en 1635.

M. l'abbé Henri de Bernières, premier curé en titre de Notre-Dame de Québec et premier supérieur du Séminaire de Québec.

M. Louis Hébert, premier colon et premier habitant de Québec, en 1617.

SITE DU MONUMENT

Pour ce qui regarde le site pour y ériger ce monument, il semble, d'après moi, qu'il est tout trouvé. Si on n'arrive pas à un arrangement convenable avec la cité de Québec sur l'expropriation du terrain vis-à-vis le bureau de poste, c'est de le mettre sur le terrain de l'ancien Palais épiscopal. Ce terrain fut cultivé la première fois par les Franciscains en 1616, et en 1618 par Louis Hébert, où il est mort en 1627.

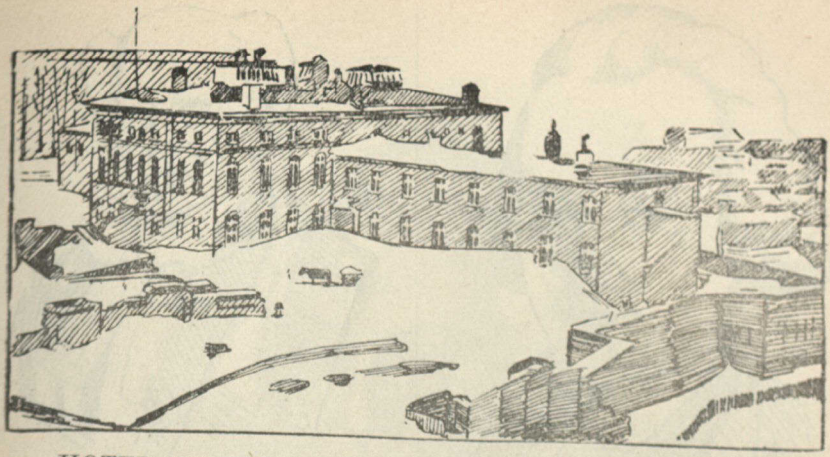

HOTEL DU PARLEMENT DE QUEBEC, 1859 à 1883.

Il n'y a pas de meilleure occasion, de faire suivre ici la galerie complète des orateurs de l'Assemblée législative de Québec, depuis 1792 à 1903, ainsi que la galerie des orateurs du Conseil législatif, depuis 1867.

LISTE DES ORATEURS DU CONSEIL LEGISLATIF

Avant la Confédération, De 1792 à 1867

L'hon. juge en chef William Smith 1792-93.
" Thomas Dunn, 1793-94, 1794-1802, 1805-6, 1808-9, 1811-14.
" François Baby, 1794, 1802-3 1806-7.
" juge en chef Osgoode, 1794 (une journée.)
" juge en chef James Monk, 1802, 1815-16.
" juge en chef Elmsley, John, 1803-5.
" juge en chef Henry Alleock, 1807-8.
L'honorable juge en chef Jonathan Sewell, 1809-11.
" John Hale, 1814, 1815-16, 1817-23.
" juge Olivier Perrault, 1823-27.
" juge James Kerr, 1827-31.
" John Richardson, 1831.
" Sir John Caldwell 1831-35
" Edward Bowen, 1835-38.
" Robert, S.Jameson. 1841-43.
" René - Edouard Caron, 1843-47.
" Peter McGill, 1847-48.
" René - Edouard Caron, 1848-53.
" James Morris 1853-54.
" John Ross, 1854-56.
" Etienne - Pascal Taché, 1856-57.
" Narcisse-Fortunat Belleau, 1858-62.
" James Morris, 1858.
" Sir Allan Napier MacNab. 1862.
" Alexander Campbell, 1863.
" Ulric-Joseph Tessier, 1863-1867.

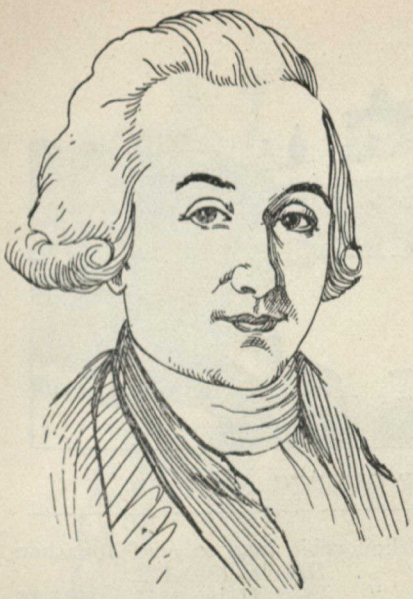

L'hon. Jean-Antoine Panet, Orateur de l'Assemblée législative de 1792 à 1794, et 1797 à 1815.

MacNab, sir Allan-Napier, Orateur, 1844 à 1848.

Cuvillier, l'hon. Augustin, Orateur, 1841 à 1844.

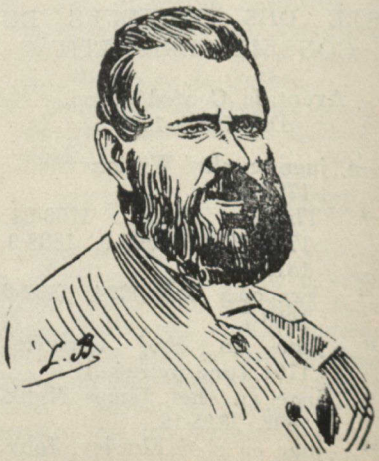

Turcotte, l'hon. Joseph Edouard, Orateur, 1862 à 1863.

L'hon. Michel-Eustache G. Char tier de Lotbinière, Orateur de 1794 à 1797.

L'hon. Louis-Joseph Papineau. Orateur de l'Assemblée législative, de 1815 à 1823, et de 1825 à 1838.

L'hon. Joseph-Remi Vallières de Saint-Réal, Orateur de l'Assemblée de 1823 à 1825.

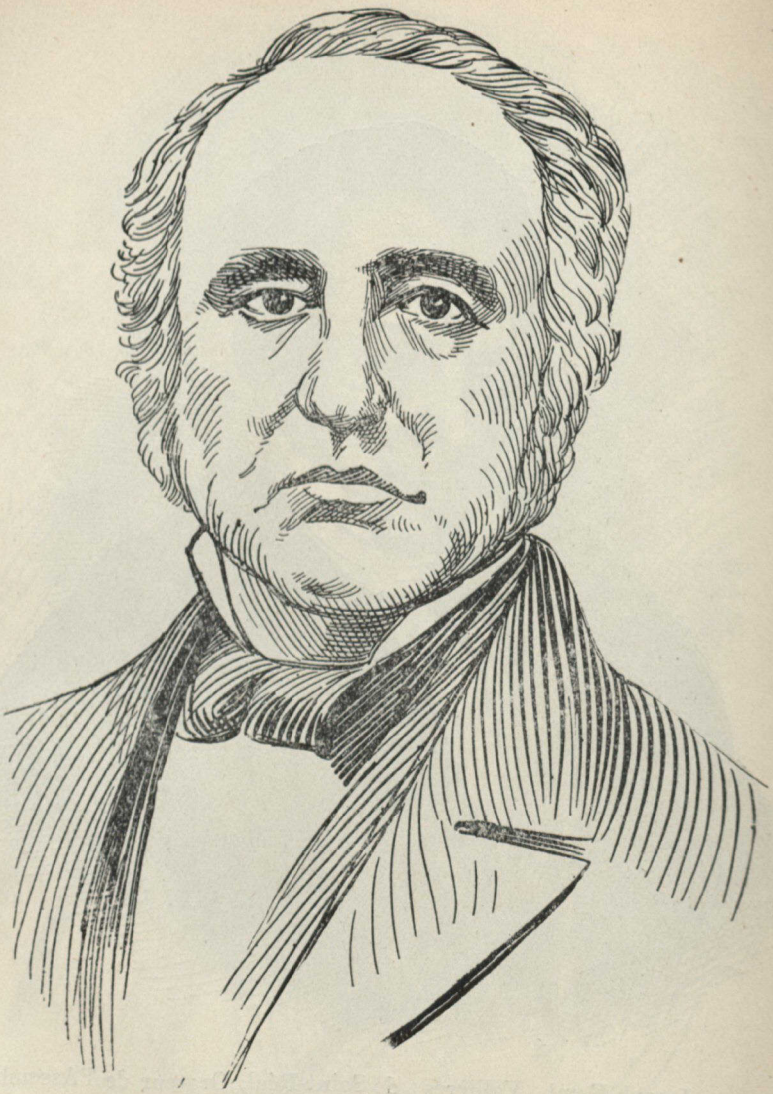

L'hon. Augustin-Norbert Morin, Orateur de l'Assemblée, de 1844 à 1848.

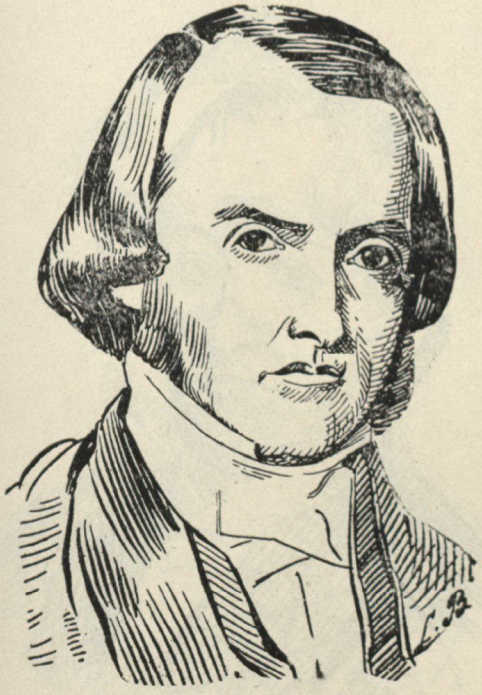

MacDonald, l'honorable John-Sanfield, Orateur, 1852 à 1854.

Sicotte, l'honorable Louis-Victor, Orateur, 1854 à 1857.

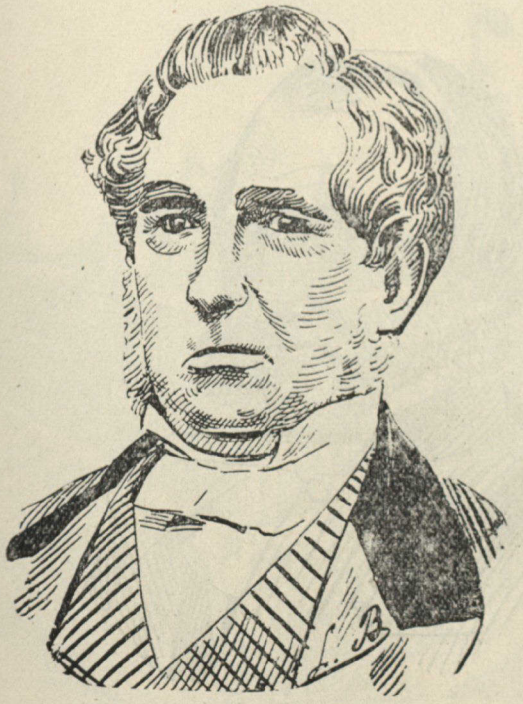

Smith, l'honorable Henry, Orateur, 1858 à 1861.

Wallbridge, l'honorable Lewis, 1863 à 1867.

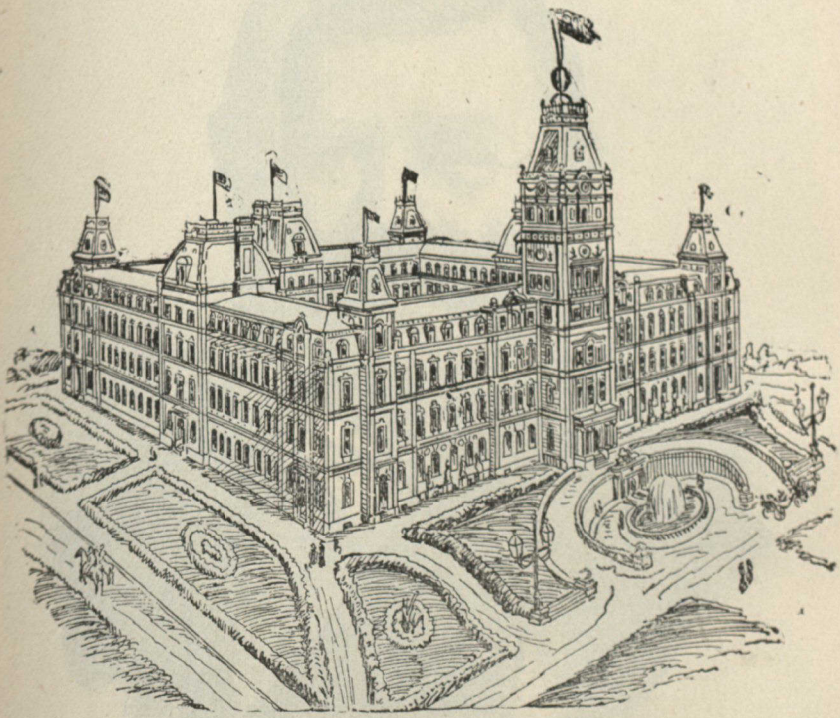

Palais Législatif actuel sur la Grande-Allée, en 1884.

L'hon. Joseph Godéric Blanchet, Orateur de 1867 à 1875.

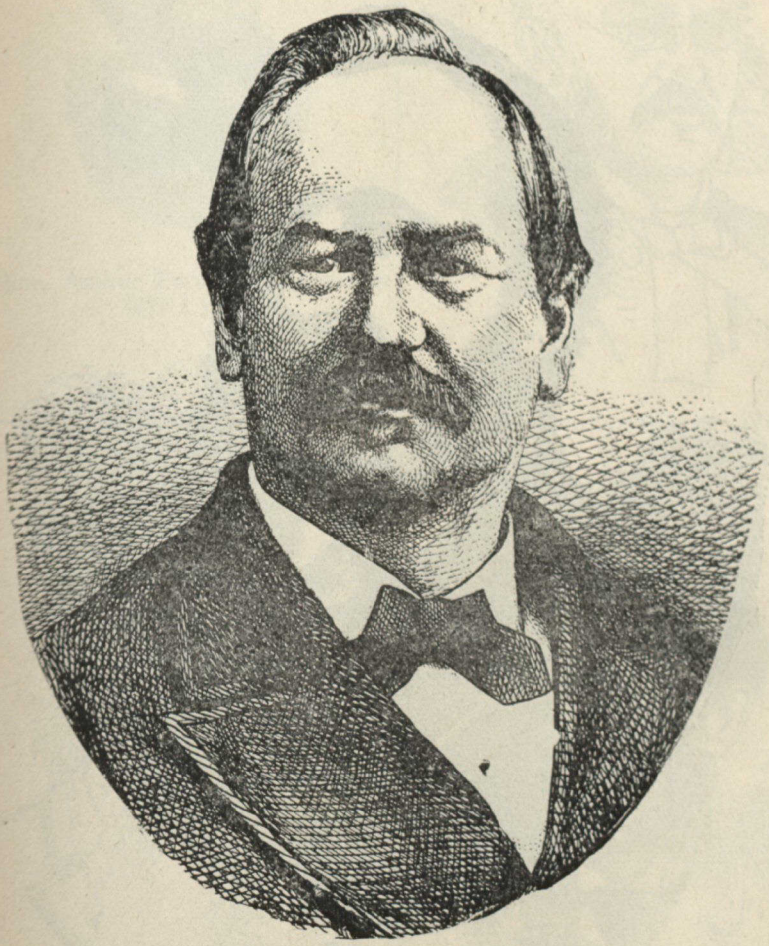

L'hon. Pierre Fortin, Orateur de 1875 à 1876.

L'hon. Louis Beaubien, Orateur de 1876 à 1878.

L'hon. Arthur Turcotte, Orateur de 1878 à 1882.

L'hon. Joanathan-Saxton, Würtele, Orateur, de 1884 à 1886.

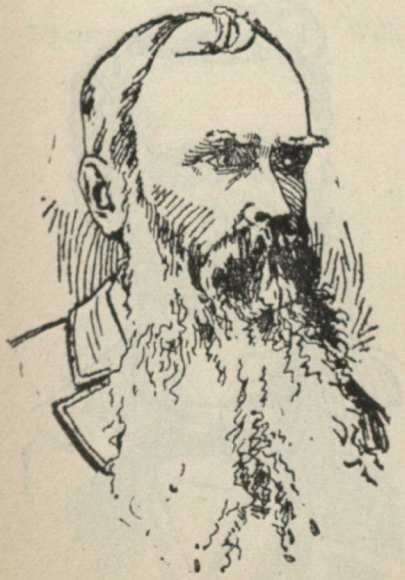

L'hon. Louis-Olivier Taillon, Orateur de 1882 à 1884.

L'hon. Félix-Gabriel Marchand, Orateur, de 1887 à 1892.

L'hon. P. Evariste Leblanc, Orateur, de 1892 à 1897

L'hon. Jules Tessier, Orateur, de 1897 à 1901.

L'hon. Henri-Benjamin Rainville, Orateur actuel de 1901

ORATEURS DU CONSEIL LEGISLATIF DU CANADA,

1792 à 1867.

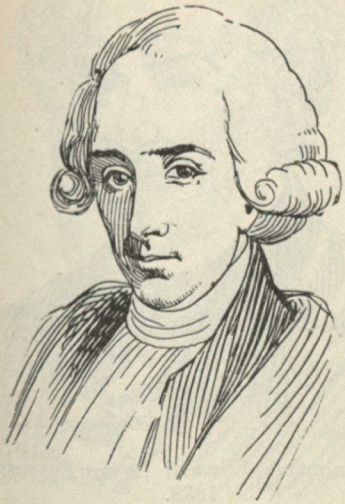

L'honorable juge en chef William Smith, 1792.

L'hon. François Baby, Orateur du Conseil, 1794 et 1806

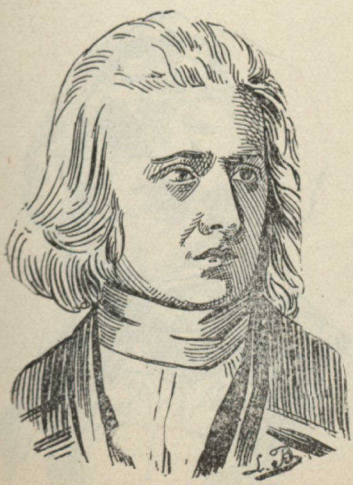

L'honorale juge en chef Elmsley 1803.

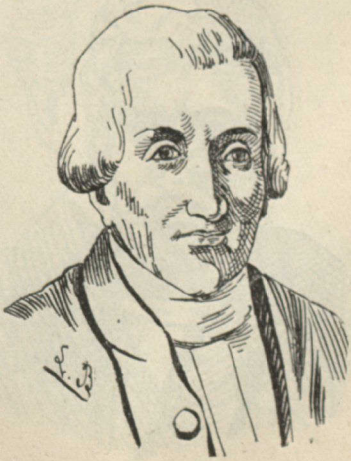

L'honorable juge en chef Jonathan Sewell, 1809.

L'honorable juge Oiivier Perrault, 1823.

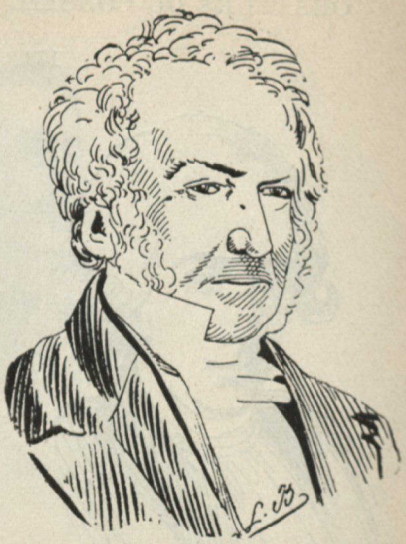

L'honorable Edward Bowen, 1835 à 1838.

L'honorable Robert S. Jameson, 1841-1843

L'honorable René Edouard Caron, 1843-47 et 1848-1853.

L'hon. Peter McGill, Orateur du Conseil, 1847

L'honorable John Ross, 1854-56.

L'honorable James Morris, 1853-54.

L'hon. Etienne-Pascal Taché, Orateur du Conseil 1856.

L'honorable Narcisse Fortunat Belleau, 1858-62.

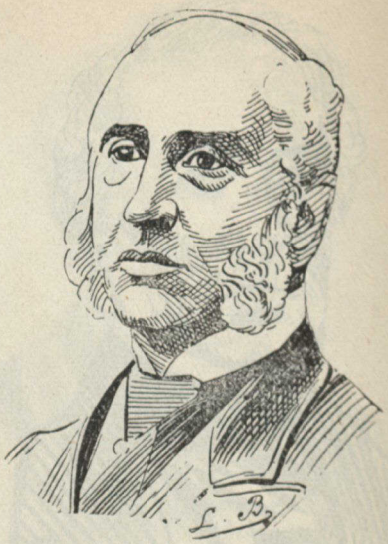

L'honorable Alexander Campbell, 1863.

L'honorable Allen Napier MacNab, 1862.

L'honorable Ulric Joseph Tessier, 1863-1867.

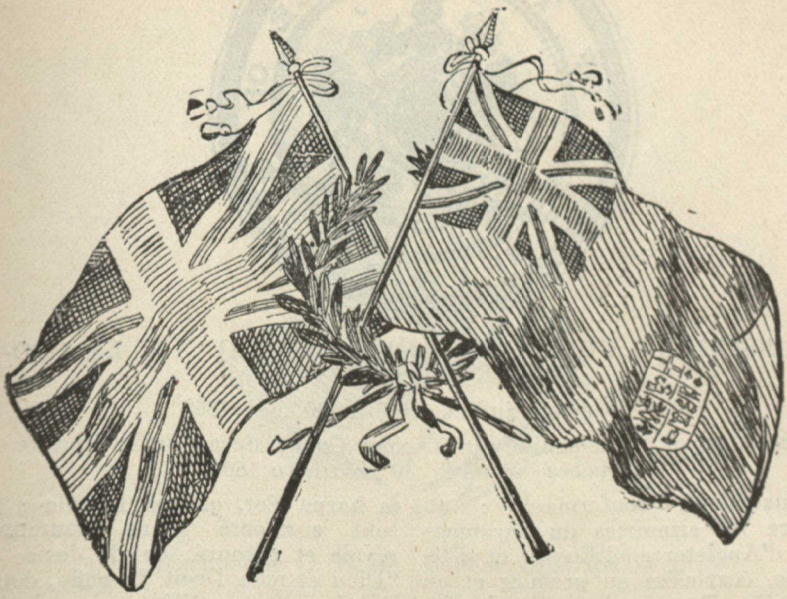

PAVILLONS ANGLAIS ET CANADIEN.

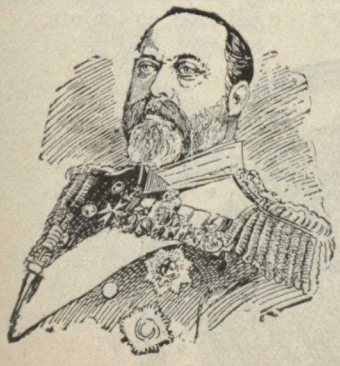

EDOUARD VII, roi d'Angleterre,
En 1901.

Pavillon de la province de Québec.

"FAC-SIMILE" DU PREMIER GRAND SCEAU DE LA PROVINCE DE QUEBEC,

du 15 juillet 1867 au 30 nov. 1869

Description et "Fac-similé" du second Grand Sceau de la Province de Québec depuis le 30 novembre 1869

Quadrilobé, renfermant : au centre les armoiries du royaume-uni d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande, écartelées au premier et au quatrième de gueules à trois léopards d'or, l'un sur l'autre, qui est Angleterre ; au deuxième d'or chargé d'un lion de gueules entouré d'un double tresheur fleuronné et contre-fleuronné du même, qui est Ecosse ; au troisième d'azur à la harpe d'or, qui est Irlande ; le tout surmonté d'une couronne royale et entouré de la devise : "Dieu et mon Droit" ; enfin, dans le lobe inférieur, l'écu même de la province de Québec, qui est d'or à la fasce de gueules chargée d'un lion passant regardant, accompagnée en chef de deux fleurs de lis d'azur et de trois feuilles d'érable tigées de sinople en pointe.

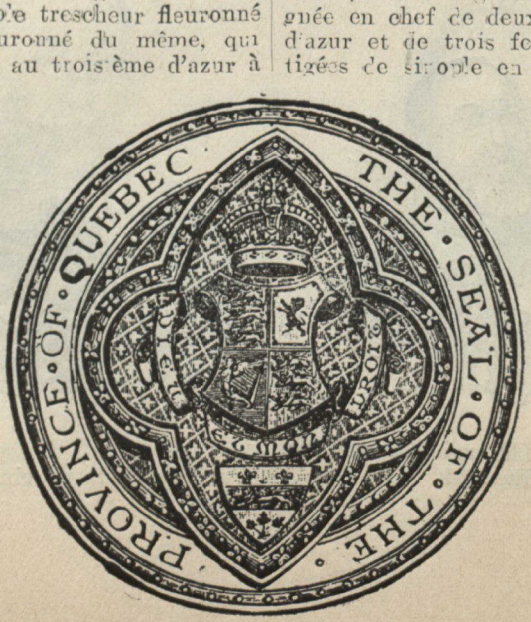

ORATEURS DU CONSEIL LEGISLATIF DE LA PROVINCE DE QUEBEC.

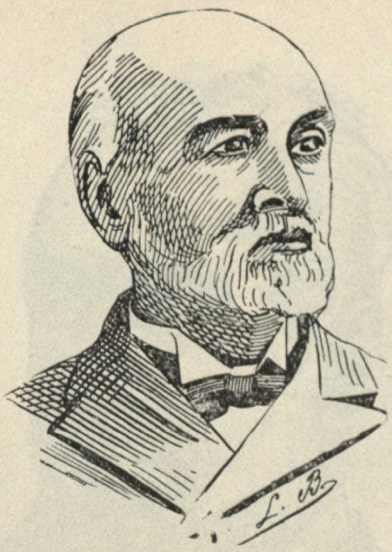

L'honorable C. B. de Boucherville, 1867 à 1873.

L'hon. John-Jones Ross, de 1873 à 1876 et de 1876 à 1878.

L'hon. Henry Starnes, de 1878 à 1879 et de 1889 à 1891.

L'hon. Félix-Hyacinthe Lemaire, 1874.

L'hon. Pierre Boucher de la Bruère, de 1882 à 1889 et de 1892 à 1895.

L'hon. Thomas Chapais, de 1895 à 1897.

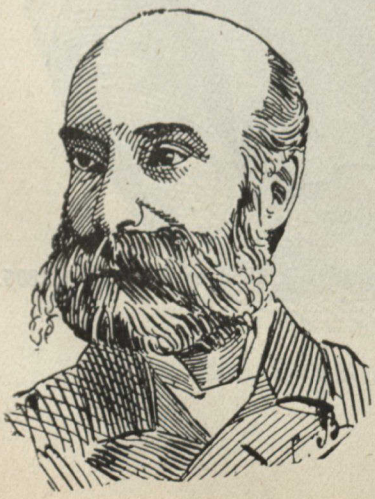

L'hon. V. W. Larue, 1897.

L'hon. Horace Archambault, Orateur actuel, de 1897 à 1903.

CHAPITRE XV

EGLISE DE STE-FOYE, DE 1762 à 1878.

LA PAROISSE SAINTE-FOYE

Le premier démembrement de la paroisse de Notre-Dame de Québec a été celui de la paroisse Ste-Foye, d'après le plan préparé par Mgr de Laval en 1683. Elle était desservie par les Jésuites sous forme de Mission, de 1669 à 1699. " Notre-Dame de Foy, dit Mgr de Laval, est distante de Québec d'une lieue et demie et a une lieue et demie d'étendue, il y a 46 familles et 255 âmes. "

Le 18 septembre 1698, Mgr de Saint-Vallier nomma M. Charles-Amador Martin, premier curé de la Visitation de Foy. Les régistres de cette paroisse ont commencé avec lui en 1699. M. l'abbé Martin est le deuxième prêtre Canadien, nous dit Mgr Tanguay. " Il naquit à Québec où il fut baptisé le 7 mars 1648 par le père Le Jeune. Il était le neuvième enfant d'Abraham Martin et de Marguerite Langlois, et eut pour parrain Charles Amador de St-Etienne, sieur de la Tour, qui se rendit célèbre par sa bravoure et sa fidélité à la France dans les guerres de l'Acadie. En 1672, il bâtit à Beauport la première chapelle en pierre pour remplacer l'ancienne qui était en bois. Il continua de desservir cette paroisse jusqu'en 1677, qu'il alla à Sainte-Famille. A l'érection du chapitre de Québec, le 8 novembre 1684, il devint chanoine, et fut nommé curé du Château-Richer en 1685. Le 19 septembre 1697, il se démit de la dignité de chanoine et fut nommé curé de Notre-Dame de Foye, le 18 septembre 1698. Il y demeura jusqu'à sa mort, arrivé le

M. Michel Buisson de St-Cosme,
Curé de Ste-Foye, 1711-1712.

19 juin 1711, à l'âge de 63 ans. Un manuscrit intitulé " De la dévotion à la Sainte-Famille, par la mère Marie-André Regnard Duplessis de Sainte-Hélène " nous fait connaître que M. Martin était un habile chantre et qu'il composa le chant de la messe et de l'office de la Sainte-Famille tel qu'il est encore aujourd'hui."

Voici quelques extraits du Bulletin des Recherches historiques en 1900, sur la paroisse Sainte-Foye, par M. l'abbé Scott, curé actuel de cette paroisse.

La chapelle bâtie par le P. Chaumont en 1669 fut détruite par un incendie à la fin du XVIIe siècle.

" En 1699, M. Charles-Amador Martin commença la construction de l'ancienne église qui fut terminée en 1723 sous l'administration de M. Le Prévost. Cette église est restée célèbre dans notre histoire parce que, en 1760, les Anglais la firent sauter pour empêcher que le chevalier de Lévis ne s'emparât du matériel de guerre qu'ils y avaient entassé.

" Elle fut rebâtie de 1762 à 1769

M. Pierre Gabriel LePrévost.
Curé de Ste-Foye, 1714-1756.

" Un fait inédit et qui honore la mémoire déjà sympathique du général Murray, c'est qu'il donna vingt-cinq louis sterling pour aider à la reconstruction. Nous devons la connaissance de cette libéralité à M. l'abbé Verreau, le distingué principal de l'école normale Jacques-Cartier à Montréal, qui a trouvé consignée dans les dépêches du général et la communiquée à l'abbé Sasseville. Voici sa note telle qu'annexée à nos régistres par ce dernier :

" 17 juin 1762.

Payé à M. Borel £25 église blown up,le 27 avril 1760 towards repairs."

" La vieille église n'a été démolie qu'en 1878. Elle n'avait que quatre-vingt pieds de longueur sur une largeur de trente.

M. F. X. Borel,

Curé de Ste-Foye, de 1756 à 1774, et 1786 à 1791.

"La nouvelle église bâtie sur le même site, les murs enveloppent entièrement les anciennes fondations, mesure au dehors cent trente-un pieds sur soixante-un. Elle a été commencée en 1876, bénite en 1878, terminée à l'intérieur en 1890-1891."

Liste des missionnaires et des curés depuis le commencement :

1668-1673—Père Chaumont, S. J.

1673-1698—Pères Jésuites.

1698-1711—M. C. A. Martin.

1711—R. P. Florentin de Belleroche, Récollet.

1711-12—M. Michel Buisson, de St-Pacôme.

1712—P. Frs. Lebrun, S. J.

1712-14—M. Gervais Lefebvre.

1714-1756—Pierre Gabriel LePrévost.

1756-1774 et 1786-1791—M. François Borel.

1774-1777—M. Ignace Desroches.

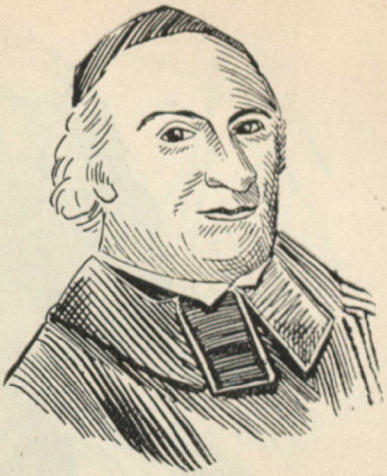

M. C. J. Brassard Deschenaux.

Curé de l'Ancienne-Lorette, desservant Ste-Foye, de 1782-86, 1791-95, 1800-1802, 1810-11. M. Deschenaux demeurait à la Vieille Lorette, près de l'église qui est agréablement située sur la rive occidentale d'une petite branche de la Rivière St-Charles, nous dit M. Bouchette "sur une éminence, et elle est presque entourée par un bosquet de pins, petits, mais beaux. Le presbytère est la résidence à M. Deschenaux, Grand Vicaire, et curé de cette paroisse ; cet ecclésiastique, qui est bien connu et très estimé d'un cercle nombreux d'amis, tant catholiques que protestants, du premier rang, a fait un usage de très bon goût reconnu, dans les jardins et les autres embellissements de cet endroit, qui offrent un air de profusion qui s'accorde parfaitement avec son caractère généralement hospitalier. Nous devons ce portrait à l'amabilité de M. le notaire Théophile Pageot, de Lorette, qui a photographié lui-même ce portarit à la sacristie de cette paroisse.

M. M. LS-EUSTACHE CHARTIER DE LOTBINIERE.
Frère du curé de Ste-Foye, de 1777 à 1782, était fils du chanoine de Lotbi nière.

1777-1782—M. L. Eus. Chartier de Lotbinière.
1782-86, 1791-95, 1800-1802, 1810-1811—M. Chs J. Brassard Deschenaux.
1795-1800—M. Jean-Marie Fortin.
1802-1804, 1805, 1810.—M. Frs. Vésina.
1804-05.—M. Alexis Dorval.
1812—M. Louis Brodeur.
1812-1814.—M. Barthélemi Fortin.
1815—Jean Denis Daulé.
1815-17—M. Antoine Tabeau.
1817-19—M. Jacques Odelin.
1819-1822—M. Michel Dufresne.
1822-1825—M. Jean-Zéphirin Caron.
1825-1826—M. Louis Gingras.

M. LOUIS GINGRAS. Curé de Ste-Foye, 1825-26.

1826-1831—M. Philippe Anger.
1831-1836—M. Michel Masse.
1836-1837— M. J.-Bte Antoine Ferland.
1837-1868—M. Pierre Huot.
1868-1893—M. Jérôme Sasseville.
1893—M. Henri-Arthur Scott.

Les limites de la paroisse de Ste-Foye, d'après les édits et ordonnances du 3 mars 1722 :

" L'étendue de la paroisse sera d'une lieue et demie, tant sur le fleuve St-Laurent que sur la route de St-Michel dit St-Jean, à prendre sur le fleuve depuis les terres de St-Michel, et sur la dite route depuis le ruisseau Prévost, jusqu'à la rivière du Cap Rouge, et les profondeurs de la paroisse qui n'étaient que d'environ 70 arpents du côté du nord-est, à prendre du bord du fleuve, seront augmentées des terres de Pierre et André Hamel, Eustache Harnois, Lucien et François Poitras, Jean-Baptiste et Charles Drolet, Alexis Alexandre, et du sieur Destargis, qui sont présentement de la paroisse de la vieille Lorette."

La paroisse a été subdivisée depuis par la création de deux nouvelles paroisses : St-Félix du Cap-Rouge et St-Colomb de Sillery.

EGLISE DE STE-FOYE, EN 1878.

M. Jean-Denis Daulé,
Curé de Ste-Foye, 1815.

M. Michel Dufresne,
Curé de de Ste-Foye, 1819-1822.

M. Philippe Anger,
Curé de SteFoye, de 1826 à 1831.

M. Michel Masse.
Curé de Ste-Foye, de 1831 à 1836.

M. J.-Bte-Antoine Ferland.
Curé de Ste-Foye, 1836-37.

M. Jérôme Sasseville,
Curé de Ste-Foye, de 1868 à 1893.

M. Pierre Huot.
Curé de Ste-Foye, de 1837 à 1868. Il est le frère de l'épouse de l'honorable François Evanturel.

M. Henri-Arthur Scott.
Curé actuel de Ste-Foye, 1893 à 1903. M. l'abbé Scott est en frais d'écrire l'histoire de cette paroisse, un premier volume est paru en 1902.

CHAPITRE XVI

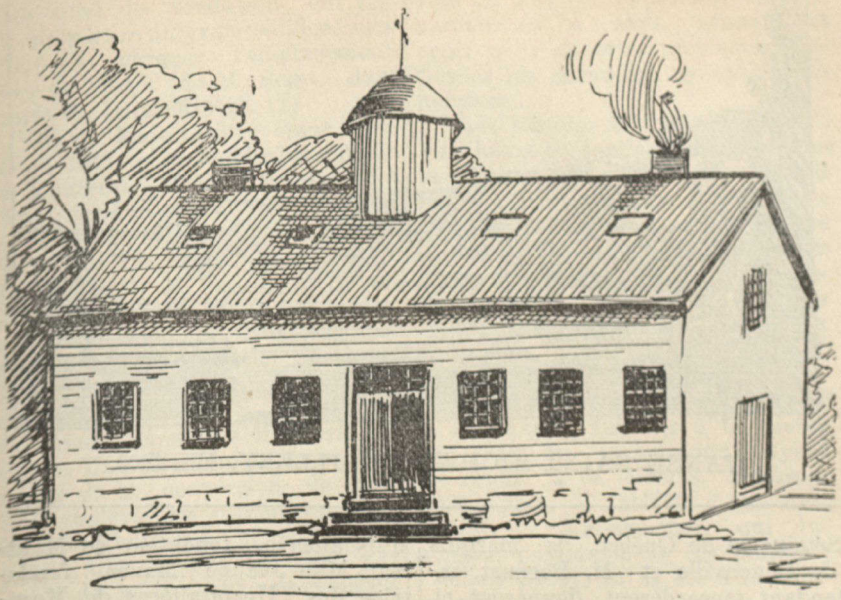

MAISON ST-MICHEL DE SILLERY.

LA CHAPELLE DE LA MAISON DE PROMENADE DU SEMINAIRE DE QUEBEC EN 1701

La maison de campagne du Séminaire de Québec, en 1701, était située dans l'anse Saint-Michel de Sillery, à l'ouest de la Pointe à Pizeau, sur le bord du fleuve.

Ce fief Saint-Michel fut concédé par la compagnie de la Nouvelle-France, par acte du 7 avril 1660 ; par ce titre, la compagnie dit : "Nous avons donné en fief, au sieur de Tilly, une concession appelée Saint-Michel, située près de Sillery, et laquelle n'est comprise dans la concession de la terre de Coulonges, appartenant au sieur d'Ailleboust, pour en jouir par le dit sieur de Tilly, ses hoirs et ayants-cause en toute propriété, et de payer à chaque mutation ce qui est accoutumé de payer, suivant la coutume de Paris, au receveur de la dite compagnie, à Québec.

"Ce fief, tel qu'il est maintenant possédé par le Séminaire de Québec, contient environ sept arpents de front sur environ vingt arpents de profondeur, les grèves non comprises : borné en front par le fleuve, par derrière aux terres de la Noraie (fief Coulonges), à l'est par le fief Coulonges, et à l'ouest par la seigneurie de Sillery."

Plus tard, par acte du 29 octobre 1687, sur requête présentée par le

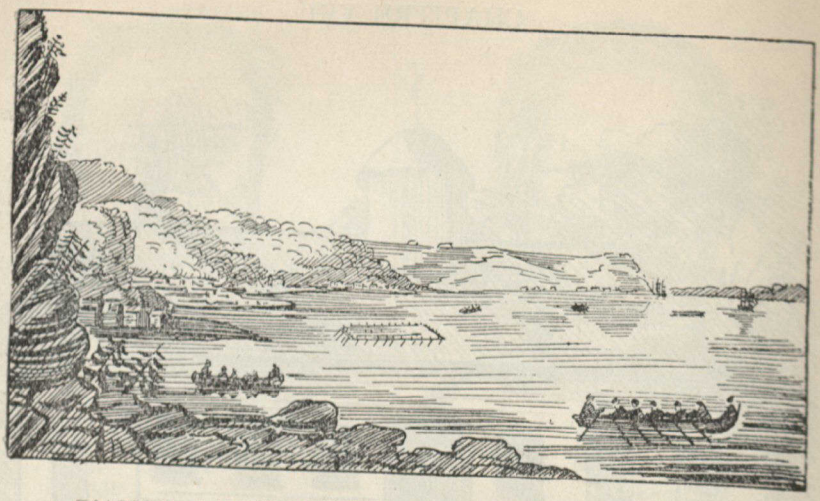

L'ANSE SAINT-MICHEL DE SILLERY, EN 1800.

Séminaire de Québec, le marquis de Denonville et M. Bochart, intendant, accordèrent, donnèrent et concédèrent au dit Séminaire, les grèves qui sont sur l'étendue et au devant de toutes les terres à lui appartenantes à titre de fief ; pour en jouir au même titre de fiefs et droits portés par les dits titres de concession des dites terres, et sans autres charges que celles portées par les dits titres. (Cadastre abrégé, No 17.)

Le fief Saint-Michel est très remarquable en événements historiques, surtout l'anse Saint-Michel, où M. de Puyseaux avait son magnifique manoir qu'il céda aux Dames religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec en 1640-41, lors de l'incendie de l'église de Notre-Dame de Recouvrance. Elles avaient offert aux Pères Jésuites leur couvent,qui était situé alors vis-à-vis la place d'Armes, pour y ériger la chapelle paroissiale de Québec et le collège des Jésuites.

L'année suivante, 1641-42, M. de Maisonneuve, fondateur de Montréal, Mlle Jeanne Mance, fondatrice des Hospitalières de Montréal, et Madame de la Peltrie, fondatrice des Ursulines de Québec, et plusieurs ouvriers, allèrent demeurer dans l'anse Saint-Michel.

Voici ce que nous lisons dans les notes sur les Régistres de Notre-Dame de Québec, p. 24, par l'abbé Ferland :

Le 13 février 1640, fut baptisé Paul Scelle dit de Lépine, qui eut pour parrain "Pierre de Puyseaux, sieur de l'habitation de Sainte-Foye." Monsieur de Puyseaux a laissé son nom à une pointe remarquable dans les environs de Québec. Suivant M. Dollier de Casson, dans son Histoire de Montréal, M. de Puyseaux avait acquis une fortune considérable dans la Nouvelle-Espagne. Désirant consacrer ses biens à la conversion des infidèles, il se décida à suivre M. de Champlain dans la Nouvelle-France. Il bâtit, sur son fief Saint-Michel, une maison regardée dans le

temps comme le bijou du Canada. Des murs de fondation qui ont dû supporter un grand édifice, semblent en marquer l'emplacement, près de l'hôtel de M. Scott, dans l'anse de Saint-Michel. (1)

"M. de Maisonneuve étant arrivé en 1641, pour établir la colonie de Montréal, M. de Puyseaux lui offrit généreusement sa maison ainsi que sa seigneurie de Sainte-Foye. Ce fut chez ce vénérable vieillard que M. de Maisonneuve, Mademoiselle Mance, fondatrice de l'Hôtel-Dieu de Montréal, et Madame de la Peltrie passèrent l'hiver de 1641-42, tandis que les colons de Ville-Marie étaient logés auprès, dans l'établissement de Sillery. Une fête donnée en ce lieu, le jour de la conversion de saint Paul, souleva des difficultés entre MM. de Montmagny et de Maisonneuve. Une enquête eut lieu par l'ordre du gouverneur de Québec, touchant cette affaire, à laquelle on voulait donner une importance qu'elle ne méritait pas. Voici le préambule de cette pièce curieuse :

"Charles Huault de Montmagny, chevalier de St-Jehan de Hierusalem, licutenant pour Sa Majesté en toute l'étendue du fleuve St-Laurent de la Nouvelle-France, et lieux qui en dépendent.

"Suivant le pouvoir à nous donné par le Roi, ce jourd'hui, lundy, troisième jour de febvrier mil six cent quarante-deux, sur le bruit qui court depuis quelques jours, que la maison de Saint-Michel, située dans la Banlieue de Québec, où réside à présent Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve, faisant en ce pays pour Messieurs de la compagnie de Mont Réal, il s'est passé quelque chose contre le service du Roy et l'autorité du gouverneur de ce pays, avons faict venir pour en estre pleinement informez les tesmoings cy après desnommez.

"Les témoins déposèrent : "qu'à une heure et demie avant le jour et une heure après la nuit close, il fut tiré trois ou quatre boistes de pierriers et un petit canon, et que le matin on y tira en outre quinze coups de mousquet, par le commandement d'une fille nommée mademoiselle Mance, demeurant en la dite maison de Saint-Michel, laquelle leur avait fourni la poudre. "Jean Gorry, qui avait dirigé la canonnade, fut mis à la chaîne par ordre du gouverneur. Ayant été rendu à la liberté, quelques jours après, il fut fêté à son tour par M. de Maisonneuve, qui lui adressa publiquement ces paroles : "Jehan Gorry, tu as été à la chaîne pour moy, tu as receu la peine et moy j'en ay receu l'affront. Pour cela, je te rehausse tes gages de dix escus. Quand nous serons à Mont Réal, personne ne nous empêchera de tirer." (Manuscrits de G. B. Faribault.)

La paix se rétablit, et au printemps, M. de Montmagny monta à Montréal pour assister à l'inauguration de la nouvelle colonie. M. de Puyseaux y suivit M. de Maisonneuve dans l'intention de prendre part à la fondation de Ville-Marie : mais en conséquence de son âge et de ses infirmités, il fut bientôt contraint de retourner en France. Il y mourut peu d'années après : et par son testament, fait à la Rochelle le 21 juin 1647, il donna sa terre de Sainte Foye pour le soutien du futur évêché de Québec. Cet acte ne fut connu en Canada que vers l'année 1733. C'était un peu trop tard, car, malgré la bonne volonté que mirent les

(1) Cet hôtel Scott a été incendié il y a 3 ou 4 ans. On voit encore les ruines.

MADAME DE LA PELTRIE

Melle Jeanne Mance, fondatrice des Hospitalières de Montréal.

chanoines dans leurs recherches, ils ne purent découvrir la terre Sainte Foye."

Comme on l'a vu plus haut, M. Charles Legardeur de Tilly était possesseur du fief Saint-Michel, en 1660, et de la grève en 1668. Il était marié à Mlle Geneviève Juchereau de Maure. L'aînée de leur famille fut baptisée à St-Joseph de Sillery le 6 août 1649.

Vers 1676, le Séminaire de Québec devint propriétaire de ce fief, qu'il possède encore maintenant.

Le village Bergerville est bâti sur le fief Saint-Michel, près de la Grande-Allée. Il y a aussi le cimetière protestant ainsi que l'église Saint-Michel succursale de l'église anglicane.

Dans l'anse Saint-Michel, il y a dix à douze maisons appartenant au Séminaire, pour la plupart de peu de valeur. Autrefois, il y avait dans cette anse beaucoup d'activité, à cause des chantiers de bois de M. Pitry et autres. Mais aujourd'hui il n'y a plus rien ; les quais sont nus. La maison occupée actuellement par M. Francis Gallagher est bâtie sur l'ancien site de la maison de M. de Puyseaux, voisine du côté est de l'ancien hôtel Scott.

D'après le recensement de Québec, en 1716, par M. Thibout, curé de la paroisse, il n'y avait que la maison de promenade du Séminaire dans l'anse de St-Michel de Sillery.

Lors du premier incendie du Séminaire en 1701, les professeurs et les élèves allèrent demeurer à la maison Saint-Michel. Voici ce que rapporte l'Abeille du Séminaire au sujet du premier incendie, No 12, 1852 :

"PREMIER INCENDIE DU SEMINAIRE DE QUEBEC, EN 1701

"M. Faribault a eu l'obligeance de communiquer au Séminaire copie suivante qu'il a trouvée aux archives de la Marine, à Paris. Ce Monsieur voudra bien en recevoir ici le témoignage de notre reconnaissance.

"Nous reproduisons la lettre avec son ortographe et accompagnée de quelques notes.

"Monseigneur,

"Je profite de la triste occasion causée par l'incendie arrivé au Séminaire de cette ville, pour vous assurer de la continuation de mon profond et respectueux attachement, en rendant un très fidèle compte à votre Grandeur, de ce qui causa ce malheureux accident, et la maneuvre que l'on fit pour en arrester le cours.

"Le lundi, 15e novembre, la plus

grande partye des séminaristes estaient allés, dès le matin, à Saint-Michel (a), qui est à une petite lieue de Québec, où ils ont une maison et un assez beau jardin sur le bord du fleuve St-Laurent ; ce qui rend ce lieu agréable, et ce qui invite ces Messieurs à y aller prendre l'air. Ce jour malheureux, il n'estait resté que peu de domestiques, et qu'un très petit nombre de prestres, lesquels entre une heure et deux, après dîné, sortirent de leur maison pour aller dire les vespres à la paroisse, et Monsieur Petit, l'un de ces prestres, qui resta le dernier, voulut par précaution accommoder le feu du poële de la grande salle (b), afin que lorsqu'ils reviendraient de l'église, ils trouvassent cet endroit chaud ; et en effet, il n'y reussy que trop bien, car il tomba un charbon fort allumé sur le plancher, sans qu'il s'en aperçut, ce qui mit assez viste le feu lorsqu'un nommé M. Bouché, curé de la pointe de Levy, qui arrivait, voulut s'aller chauffer à la salle qu'il trouva desja assez embrasée. Il crya au feu, ce fit rassembler quelques domestiques de la maison, qui voulurent prudemment aller sonner le tocxin. Le Sr. Bouché les en empescha, et voulut par luy mesme avec eux esteindre ce feu avec de l'eau, mais comme il vantait assez fort Norroy (c), et que ce feu avait pris au commencemant de ce bastiment sous le vent, ce feu gagna promptement par l'ouverture des portes et des fenestres ; et pour lors, il fallu sonner toutes les cloches de la ville pour demander des secours,

(a) A Sillery, où le Séminaire avait une maison de campagne, remplacée plus tard par la Canardière.

(b) La salle du Grand Séminaire.

(c) Nord-ouest.

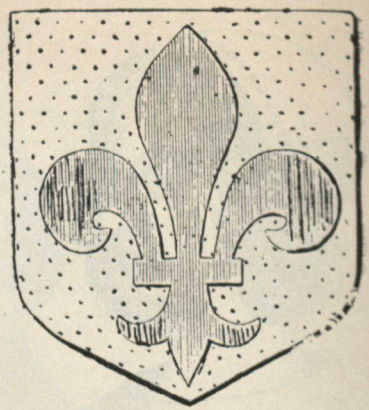

Armes de la famille de Tilly

D'or portant un lis de gueules.

mais un peu tard, quoiqu'il y eut encore du remède, s'il y avait eu des gens entendus, et que la confusion joint au désordre ne s'en fut mesléе.

" J'étais pour lors à dîner chez monsieur l'Intendant, d'où nous n'entendismes aucune rumeur, et nous fûmes tous fort étonnés d'apprendre par une voix lamentable qui s'écria : " Monsieur l'ingénieur, le séminaire est tout embrasé, on vous cherche de toute part, " j'y couru à grand pas, et je trouvai que ce feu était d'un si affreux embrasement qu'il ne fallait plus songer qu'à couper et sauver l'autre. Je cryais, en entrant " à moi des charpentiers " ; je fus suivye de 4 hommes seulement, que je mis en travail, sans avoir personne pour veiller à leur conduite ; pendant lequel je fus enchercher d'autres qui estaient respendus dans différents endroits de ce bastiment, les uns à couper des croisées, les autres des poutres et les fenestres. J'en emmenay quelques uns dans ce moment, et pour les autres n'y estaient plus, le feu les avait un

M. Paul Chomedey de Maisonneuve.

peu gagnés et leur avait fait peur, quoy qu'il ne fut pas encore temps d'abandonner l'endroit où je les avais occupés. Je plaçai de nouveau ceux que j'avais avec moi, mais inutilement ; les mauvais outils qu'ils avaient, et le petit nombre qu'ils estaient n'estant pas suffisant pour faire ce travail assez d'illigeament ; d'ailleurs, un mélange de voix infinye qui cryaient qu'on allaient faire saulter le bastiment avec de la poudre, les uns se sauvaient d'un côté, les autres cryaient de l'autres, quoy que je prisse soin de les raffermir ; cela provenait de ce que quelques particuliers avaient proposés de faire saulter le corps de logis de face, pour coupper la communication au feu ; a quoy je m'opposai prevoyant plusieurs malheurs sans apparence de réussite ; les dedans de cette maison et la couverture n'estant presque tous bois de sapin et d'épinette dont les ports sont délicats et gommeux. Aussy, a moins de cinq heures de temps, tout fut consommé.

"J'eus beaucoup d'attention, lorsque je vis plus de remède a sauver aucune partye de ce bastiment, d'aller au devant pour faire couper une communication qu'il y avait de cette maison a la paroisse et j'y réussy ; ce qui estait d'une extresme conséquence pour tout le reste de la haute ville, et peut estre mesme pour la basse, pour laquelle il n'y aurait pas eu grande securité.

"Je me suis reservai sur le peu d'ordre qu'il avait eu dans cette affaire, m'estant trouvé à quelques feux dont l'importance estait bien considérable, et jay toujours vu faire prendre les armes, et mettre des sentinelles à toutes les portes, passages et avenues, avec un certain nombre d'officiers pour faire agir les gens nécessaires en pareilles occasions sous le commandement d'un seul homme entendu. Les choses en cet estat, on reussy par quelques endroits et on a lieu mesme de s'y attendre.

Il y avait plus de 300 personnes à ce feu ; mais tout ce peuple ne vallait pas 30 hommes choisis.

J'estime le dommage de cette maison 30,000 livres pour son restablissement seulement (d) ; la plus part des murs pouvant resservir, d'ailleurs ce qui a pu leur estre piller ou voller, peut encore aller aux environs de 2,000 livres ; ce qui fait en tout 32,000 livres.

3 choses conviennent absolument en cette ville, si on ne luy veut la voir prendre fin par quelque incendie généralle.

La première est un puis royal, et commun a toute la haute ville ; nous en commencasmes un en 1695 ; ce puis est resté à 13 pieds de profondeur.

(d) C'est certainement trop peu car ce premier incendie consuma outre la chapelle, le grand et le petit séminaire, et le presbytère où demeurait Mgr de Laval. La Pothe rie en 1700 estimait cette maison 50,000 écus ; M. de Pontchartrain, dans son rapport au roi, estima le dommage 600,000 livres. Ce dernier semble un peu fort.

La 2e est d'avoir 200 sceaux de cuir bouilly.

La 3e, cent bonnes haches, 30 picques et quinze pinces ; ces deux derniers articles devraient estre renfermés dans un magasin, en cas de besoin, et sous la conduite de quelqu'un qui les délivassent en tout temps et qui eusse soin de les retirer ; cela serait d'un très grand et très prompt secours.

C'est une très petite levez qui se pourrait prendre sur les habitants de ce lieu, sans que personne y pussent trouver à redire, ny en murmures, et le plus tost ne serait que le mieux.

Voyla Monseigneur, de la manière dont s'est passé cette affaire, que m'a fait former mil regrets de n'avoir pu y estre assez à temps pour y apporter le remède nécessaire.

Je prends la liberté de supplier votre grandeur, de faire attention aux demandes contenues dans mes premières lettres, ne cherchant par toutes sortes d'endroits, qu'a mériter l'honneur de sa protection.

J'ai l'honneur d'estre, avec un très profond respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur,

(Signé),

Levasseur de Néré.

A Québek, le 24e 9bre 1701.

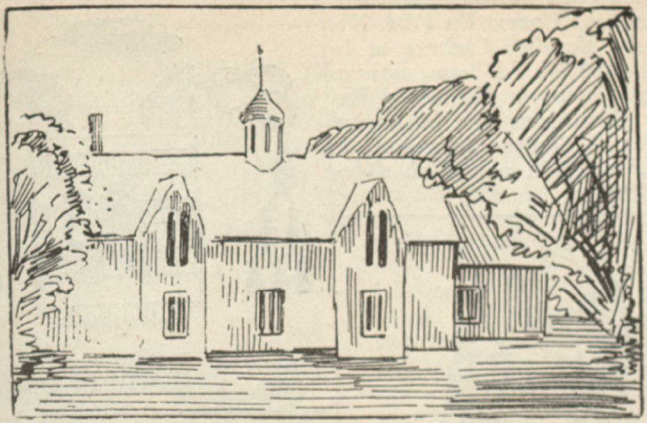

MAISON DE SAMOS, en 1732.

CHAPITRE XVII

LA CHAPELLE DE LA MAISON SAMOS

La maison Samos fut bâtie par monseigneur Pierre-Herman Dosquet, évêque de Samos et 4e évêque de Québec. Elle était située sur la Grande-Allée, voisine du fief St-Michel de Sillery. Voici ce que nous lisons dans les Monographies et Esquisses de Sir James Lemoine, sur cette résidence :

" SAMOS-WOODFIELD, SILLERY

" La pittoresque résidence d'été d'un prélat français, en 1733, et la voie publique qui y conduisait, à Sillery, ont emprunté toutes deux leur nom au titre épiscopal de monseigneur Dosquet, évêque titulaire de Samos et seigneur de céans, au siècle dernier.

" Il appert, en référant aux relations du siège des Bostonnais, en 1775-6, que le site avait continué à porter le nom de Samos. Je suis porté à croire que ce fut un de ses propriétaires des mieux connus, l'hon. William Sheppard, qui, vers 1816, changea le nom de Samos, en celui de Woodfield. M. Sheppard quittait Woodfield en 1847, et cette magnifique propriété passait, par la vente du shérif, à M. Thos Gibb, qui l'échangea avec son frère, James Gibb, l'ancien président de la Banque de Québec, contre son domaine de Bellevue, sur le chemin Ste-Foye. Cette région bocagère a été transformée en nécropole, en 1880, sous le vocable de St. Patrick's Cemetery. C'est sous les pins murmurants de Samos que les fils de Saint Patrice, transplantés sur nos rives, vont maintenant goûter le long sommeil, et l'oubli de leurs nombreux griefs, réels ou imaginaires en la Verte Erin. Que la terre leur soit légère.

" La compagnie de la Nouvelle-France, en 1646, sous l'administration du chevalier de Montmagny, concéda ce terrain, de trois arpents de front à Jean Bouvart dit Lafortune. Jean Bouvart vendait, en 1649, à Barthélemy Gaudin. En

1702, le lot était possédé par Guillaume Pagé dit Carcy. En 1724, Nicolas de la Nouiller l'acheta et le revendit, en 1731, à monseigneur Dosquet, évêque de Samos. En 1762, le Séminaire des Missions Etrangères à Québec concéda à Thomas Ainsley la partie où s'éle-

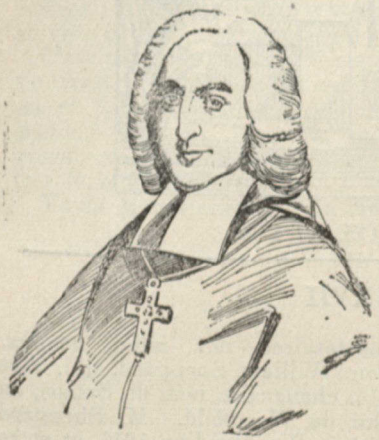

Monseigneur Pierre Herman Dosquet, 4e évêque de Québec.

Sceau et Armes de l'Archidiocèse de Québec. Les Evêques de Québec qui n'avaient pas d'Armes personnelles se servaient des armes du Diocèse.

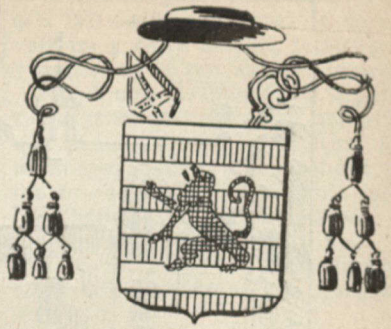

Armes de Mgr Duplessis de Mornay, 3e Evêque de Québec.

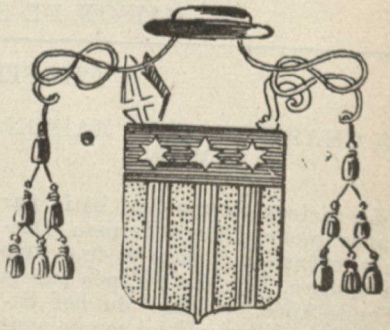

Armes de Mgr Pourroy de l'Auberivière, 5e Evêque de Québec.

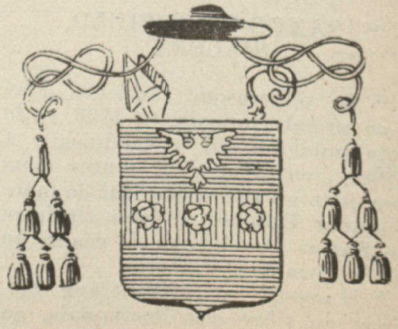

Armes de Mgr Jean-François Hubert, 9e Evêque de Québec.

vait la résidence de l'évêque Dosquet. Le juge Adam Mabane l'acheta en 1769. Il y expirait, en 1792 ; sa soeur, demoiselle Isabella Mabane l'acheta, en 1794, et le revendit, en 1805, à l'hon. Mathew Bell. L'hon. William Sheppard, conseiller législatif, en fit l'acquisition en 1816 et l'occupa jusqu'en 1847. Ce beau domaine fut alors morcelé et concédé en petits lots à une rente annuelle de six livres, dans la partie à l'ouest du chemin de Samos, et forma le village de Sheppardville, nom que les Canadiens-français ont changé en celui de Bergerville. "

Dans les biographies des évêques de Québec, à la page 193, Mgr Têtu nous dit : " Pendant son administration comme coadjuteur, monseigneur Dosquet habita le palais épiscopal. Quand il revint au Canada, avec le titre d'évêque de Québec, il demeura presque toujours dans une maison de campagne qu'il avait fait bâtir, en 1732, sur le chemin Saint-Louis, à l'endroit où se trouve aujourd'hui le cimetière Saint-Patrice ; cette résidence porta longtemps le nom de Villa de Samos, en mémoire du prélat qui en fut le premier propriétaire. Elle fut vendue, à son départ, au Séminaire de Québec, qui s'en dépossèda, à son tour, en faveur du juge Mabane, peu de temps après la conquête. Cette demeure fut habitée, pendant plusieurs années, par le premier évêque protestant de Québec, M. Mountain (de 1795 à 1802). Elle fut incendiée en 1842. "

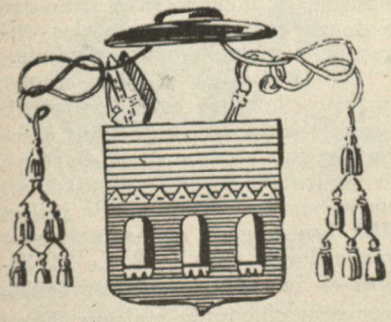

Armes de Mgr Henri-Marie Dubreuil de Pontbriand, 6e Evêque de Québec.

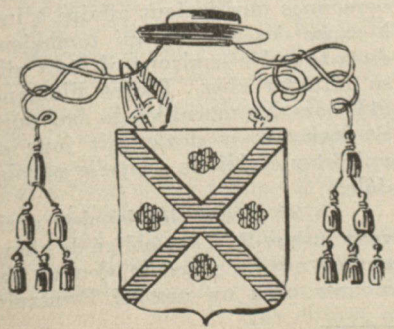

Armes de Mgr Jean-Olivier Briand, 7e Evêque de Québec.

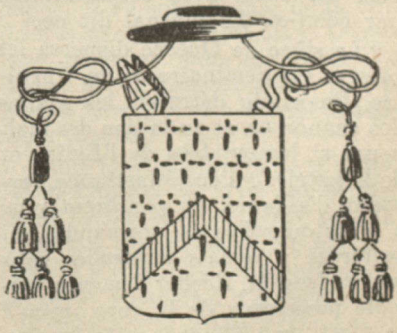

Armes de Mgr Joseph-Octave Plessis, 11e évêque de Québec.

CHAPITRE XVIII

M. l'abbé Jean-Félix Récher,
13e curé de Québec et desservant de la chapelle du faubourg Saint-Jean, en 1759.

CHAPELLE DU FAUBOURG SAINT-JEAN.

La chapelle du faubourg St-Jean, érigée en 1759, lors du siège de Québec, par M. Jean-Félix Récher, curé de Notre-Dame de Québec, d'après son journal qui vient d'être publié dans le "Bulletin des recherches historiques" (avril 1903), par Mgr H. Têtu, avec commentaires par celui-ci. Le journal dit ceci :

" Le siège de Québec dispersa les prêtres du Séminaire et du Chapitre, l'incendie détruisit les stalles des chanoines, et au milieu des malheurs si lamentables de l'Eglise et de la patrie, ces ecclésiastiques, vertueux d'ailleurs, ne pensèrent plus à leurs querelles de normands, qui restèrent à jamais ensevelies sous les cendres. M. Récher demeura paisible possesseur de la cure jusqu'à sa mort, en 1768, et à cette époque le Séminaire la remit pour toujours à l'évêque.

" Je n'ai pu trouver le cahier de prônes de M. Récher ; mais je vois dans son journal que dans l'été de 1757, il eut fort à faire pour préparer les enfants de sept ans et au-dessus à recevoir le sacrement de Confirmation. Trois fois la semaine et pendant trois semaines, il y eut des catéchismes à la paroisse, à la Basse-Ville et à St-Roch. Ce fut le 4 juillet que la cérémonie fut célébrée dans la cathédrale où l'évêque confirma le nombre extraordinaire de douze cents personnes, les enfants à la mamelle y étant admis.

" Le 31 août de la même année, on trouve le digne curé à la retraite ecclésiastique et y donnant à ses confrères un sermon sur le Paradis. Je ne trouve ensuite aucun détail sur sa vie jusqu'au mois de juillet 1759. Les Anglais ont commencé à bombarder la ville le 12. Le 13, l'église de la Basse-Ville est brûlée avec cent cinquante maisons. Dans la nuit du 22 au 23, c'est le tour de la cathédrale et du presbytère.

" M. Récher avait déjà quitté son domicile pour aller se refugier au Séminaire, mais le 16, n'y pouvant recevoir les pauvres et les autres personnes qui avaient affaire à lui, à cause des boulets qui tombaient dans tous les environs, il était allé se réfugier chez Pierre Flamand (1), hors des murailles du faubourg St-Jean. Il y demeurait jour et nuit et y établit la chapelle paroissiale.

" Le 21 juillet, les bombes arrivant jusque-là, il est obligé de changer encore de place et s'en va demeurer chez un nommé Primault.

(1) Pierre-Thos Flamand dit Déguise, marié en 1738 à Marguerite Langlois. Ils n'eurent point d'enfant.

M. Pierre-George Roy,

Editeur-propriétaire du "Bulletin des Recherches Historiques". Savant historien et biographe distingué. Il a publié depuis plusieurs années déjà, dans son "Bulletin", des esquisses sur la fondation des paroisses de la province de Québec. M. Roy est né à Lévis, où il demeure ; il a épousé Mlle Marsan, fille de feu le Dr Marsan, de St-Joseph de Lévis.

---

tanneur, près de l'Hôpital-Général où n'ayant qu'une chambre à sa disposition, il ne pouvait garder le Saint-Sacrement, comme il le faisait au faubourg St-Jean.

" Le 12 du mois d'août, cinq à six bombes viennent tomber, pendant la nuit, derrière la maison de Primault et le curé se lève effrayé et s'en va passer la nuit à l'Hôpital-Général.

" Après la capitulation de la ville, M. Récher retourna avec son vicaire loger au Séminaire, dans la cuisine, seule pièce logeable, comme le dit un mémoire de Mgr de Pontbriand. " C'est là que le 7 de novembre, à 11 heures du soir, il fut volé et blessé par un soldat anglais. Le lendemain, il alla se réfugier aux Ursulines où il demeura avec M. Resche. " Ces deux messieurs y remplissent tour à tour toutes les fonctions du service divin, tant la semaine que les fêtes et les dimanches. (Les Ursulines de Québec). Tous le temps que les blessés anglais y séjournèrent, les offices de l'église anglicane étaient aussi célébrés dans la chapelle du monastère."

Comme on le voit par cette citation, la chapelle du faubourg St-Jean a été la dernière chapelle érigée sous le régime français, et même du 18e siècle, pour la ville de Québec.

J'aurais désiré localiser la maison de M. Pierre Flamand, où se trouvait la chapelle, d'après le "Plan de Québec" de 1758, par Lemaistre Lamorille, arpenteur royal, et approuvé par M. Bigot, intendant, le 24 janvier 1759. Ce plan est conservé au Séminaire de Québec. Mgr Hamel étant le gardien de la voûte des archives du Séminaire, et vu son absence de la ville, je n'ai pas pu voir ce plan. D'après une tradition dans la famille Déguise dit Flamand, cette maison devait être sur les terres d'Abraham Martin.

Dans le recensement de la paroisse de Québec, en 1716, par M. Thibout, alors curé, il n'est pas fait mention du faubourg St-Jean ; il devait n'y avoir que les cultivateurs à cette époque-là. Ce faubourg a dû commencer après 1716. Les habitants de la Canardière, de la Petite Rivière et de St-Michel sont mentionnés dans ce recensement comme étant de la paroisse.

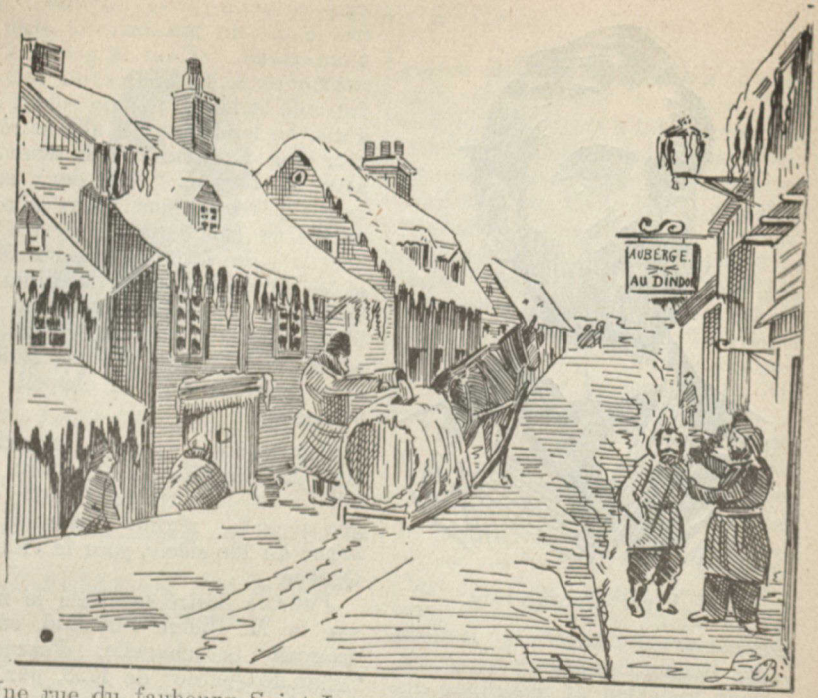

Une rue du faubourg Saint-Jean, en 1759, et le porteur d'eau en hiver.

Voici une liste des premiers habitants du faubourg St-Jean dans les mémoires de madame Daniel Macpherson, née Charlotte Gethings, en 1769-70 :

Jean Langlois.
Pierre Flamand.
Louis Falardeau.
Jean Langlois, fils.
Bernard Braconier.
Eléonore Carrier.
Frs Vézina.
Wm. Cluck.
Joubert.
Vve Derouin.
Pierre Ratté.
Alexis Ellictt Julien
Jean Girard.
Damas.
Jos. Dubois.
Jos. Bezeau.
LaSinleoni
Vve Flamand.
J. B. Noreau.
Louis Romain.
Pierre Rasfou.
Laurent Martin, aubergiste à la Croix Blanche.
Pierre Cholet.
Frs Roussel
Vve Ignace Berthiaume.
Joseph Mercier.
Chs Bernard.
Frs Perche.
Jean Trudel.
Villemure.
Ignace Moisan.
Prisque Lessard.
Chs Trudel.
Jean-Marie Maudor.
Pierre Bédard.

Ls Levasseur.
Etienne Cireoux.
Jos. Benet.
Jean Ls Maillet, aubergiste à la Croix Blanche.
Pierre Guénet, aubergiste "au Dindon".
Jos. Boivin.
Pierre Meunier.
Jos. Riopel.
Antoine Gauvin.
Michel Fiset.
Chs Arnaix.
Peter Lee, 10e régiment.
Frs-Paul Larivière, dit Lavictoire.
Augustin Thibault.
Pierre Montreuil.
Gervais Emond, aubergiste à la Croix Rouge.
Guilin Chochi, La Couture.
Louis Marcoux.
Chs Falardeau.
Michel Flamand.
Jean Croteau.
Vve Piedmont.
Michel Chattelereau.
John Les. J. P.
Pierre Duplaisir.
Jno Stack.
Michel Bouvier.
J.-B. Mondor.
Louis Paquet.
Jean Bezeau.
Vve Comtois.
Louis Giroux.
Antoine Langlois.
Louis Dalaire.
Frs Couture.
J.-Dorval.
Pierre Vézina.
Alexis Derouin.
Frs Dorion.
Antoine Gosselin.
Frs Vocelle.
Pierre Drolet.
Ignace Coutentineau.
Vve Jacques Vézina.
Charles Vézina.
David Allgeo, N. P.
Chs Guélon.
Guillaume Cardinal.
Chs Cardinal.
Jean-Marie Flamand.

PLACES DE BANCS DANS LES EGLISES DE QUEBEC

Avant de commencer les esquisses sur les églises et chapelles du 19e siècle, à Québec, je donnerai en deux tableaux, un état du nombre de places de bancs que contient chaque église.

L'un donnant le total des places dans chaque église, et la population de chaque paroisse ; l'autre, donnant le nombre de places de bancs dans les nefs ou les bas de chaque église.

Eglise Saint-Roch : Places de bancs, 2488. Population, 12,000.

Eglise Saint-Jean-Baptiste : Places de bancs, 1923. Population, 11,000.

Eglise Jacques-Cartier : Places de bancs, 1678. Population, 6000.

Eglise Saint-Sauveur : Places de bancs, 1545. Population, 15,000.

Basilique de Québec : Places de bancs, 1434. Population, 5,300.

Eglise Saint-Patrice : Places de bancs, 1363. Population, 5,100.

Eglise Saint-Malo : Places de bancs, 1150. Population, 4,000.

Eglise de N.-D. de la Garde : Places de bancs, 428. Population, 780.

Notre-Dame de Lourdes : Places de bancs, 836.

BANCS DANS LES NEFS OU BAS DE CHAQUE EGLISE

Eglise St-Jean-Baptiste : Nefs, 1137.

Saint-Malo, église : Nefs, 1000.

Eglise St-Patrice : Nefs, 989.

Eglise St-Roch : Nefs, 912.
Eglise Jacques-Cartier : Nefs, 910.
Basilique de Québec : Nefs, 908.
Eglise St-Sauveur : Nefs, 836.
Notre-Dame de la Garde : Nefs, 300.
Notre-Dame de Lourdes : Nefs. 494.
L'église St-Jean-Baptiste peut au besoin, mettre 500 places de plus et l'église Saint-Malo, quand elle aura ses galeries, renfermera 2000 places de bancs.

CHAPITRE XIX.
LES AUMONIERS DES HOPITAUX MILITAIRES

Après la conquête du Canada, les troupes et les hôpitaux militaires ont toujours eu pour aumôniers les RR. PP. Récollets. Le Père Félix de Berry, mort en 1800, a été le dernier à Québec et le Père Louis Demers, mort en 1813, le dernier à Montréal.

Les soldats catholiques avaient leurs offices dans l'église des Récollets jusqu'en 1796, époque de l'incendie de cette Eglise. Ensuite, ils allèrent à la chapelle du Séminaire ou à l'église St-Patrice.

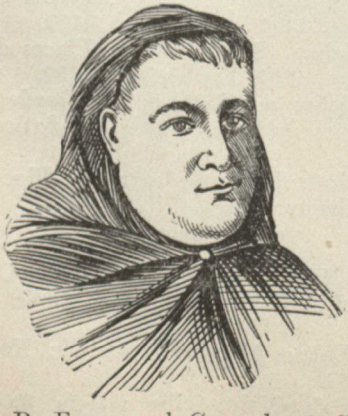

R. P. Emmanuel Crespel, récollet.

R. P. Félix de Berrey.

Les Forts Chambly, Beauharnois ou Forts Frédéric, Saint-Jean, Châteauguay et Duquesne, étaient avant la conquête, desservis par les Récollets, qui continuèrent de desservir ces Forts, comme aumôniers ou comme curés jusqu'à l'extinction de leur ordre.

Voici la liste des aumôniers de chaque Fort :

FORT CHAMBLY

1707—R. P. Bonaventure Eyslon.
1708—R. P. Jean-Capistran Chevreau.
1711—R. P. Pierre Dublaron.
1711—R. P. Antoine Delino.
1717—R. P. Luc Hendric.
1720—R. P. Cassien Durand.
1721—R. P. Ls-Hyacinthe Dumesny.
1721—R. P. Juconde Drué, nommé premier curé.
1722—R. P. Pierre Payne.
1723—R. P. Lucien Véry.
1724 à 1746, Michel Levasseur.

M. l'abbé P. McMahon.

FORT BEAUHARNOIS OU FREDERIC

1732—R. P. Pierre Verquaillie.
1732 —R. P. Pierre-Bte Resche.
1736—R. P. Daniel Normandin.
1736—R. P. Emmanuel Crespel.
1744-47—R. P. Alixis Duburon.
1747-1754—R. P. Hypolite Collet.
1754-60—R. P. Didace Cliche.

Les actes de ce Père dans les régistres du Fort, sont très bien faits. La bibliothèque de la Législature possède un exemplaire des registres de ces forts.

LE FORT CHATEAUGUAY

1751-1762—R. P. Elzéar Maugé.

LE FORT DUQUESNE

1753—R. P. Gabriel Haneuzer.
1755—R. P. Denys Baron.

LE FORT SAINT-JEAN

1757-1760—R. P. Félix de Berry.
1759-1760—R. P. Bonaventure Carpentier.

M. l'abbé Faguy, curé de Québec, était aumônier du 9e Bataillon, lors de la rébellion du Nord-Ouest, en 1885.

LES AUMONIERS DE QUEBEC

1757—R. P. Emmanuel Crespel.
1788-1800—R. P. Félix de Berry.
1812-1817—M. Pierre Robitaille.
1818—M. Poulin de Courval.
1818—M. Michel Noël.
1819—M. Frs. Robitaille.
1837—M. Patrice McMahon.
1846—M. C. F. Cazeau.
1850—M. Patrice Harkin.
1851—M. Edouard Horan.
1852—M. Patrice Harkin.
1855—M. J.-B. Ferland.
1865—M. Edmond Bonneau.
1875-1881—M. Henri Têtu.

Aujourd'hui, ce sont les Pères Jésuites qui sont chargés de cet office d'aumônier.

M. l'abbé O'Leary était aumônier des militaires canadiens catholiques lors de la guerre Sud-Africaine, en 1900. Il accompagnait le contingent canadien.

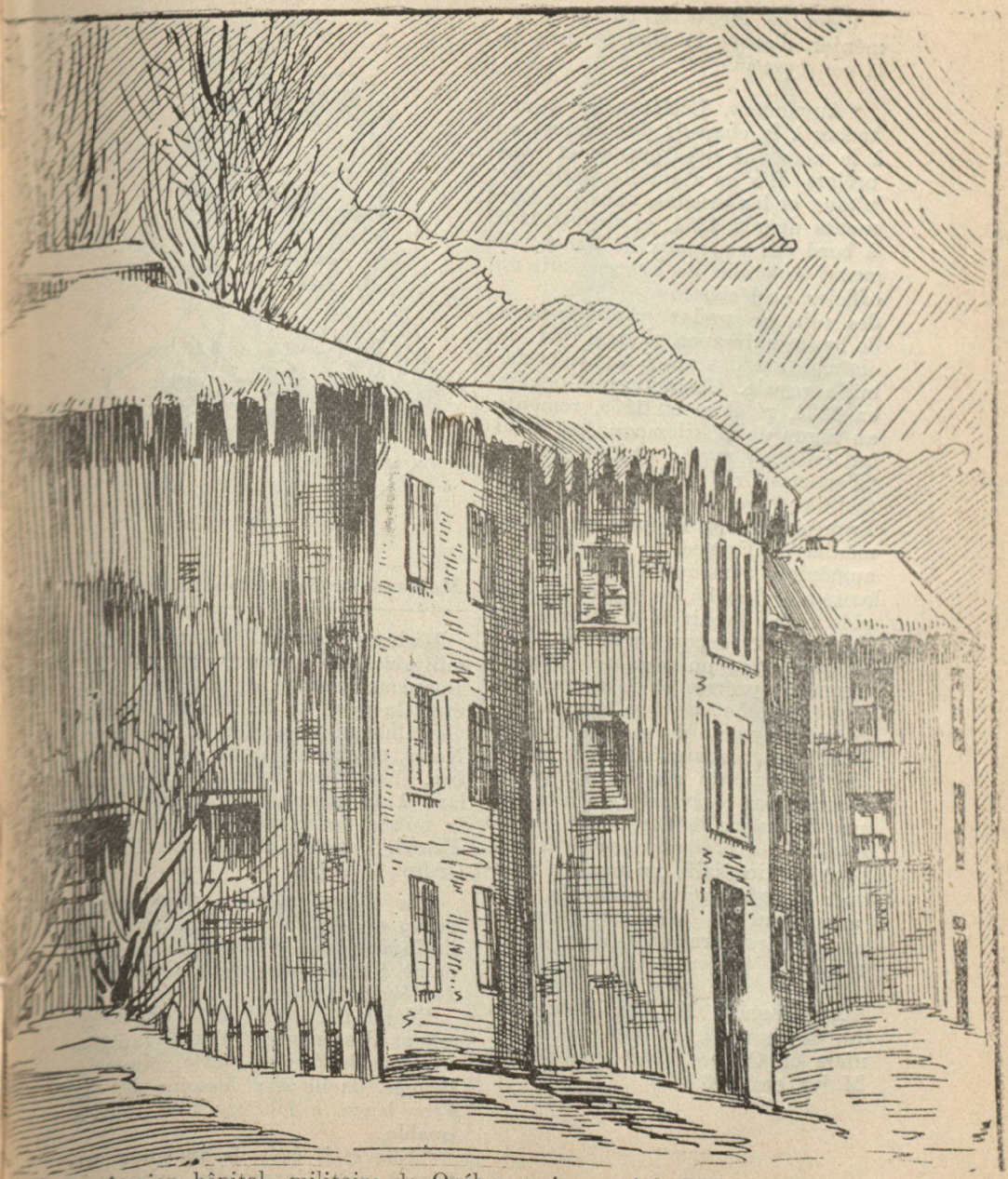

Ancien hôpital militaire de Québec, qui a servi de Palais de Justice, de 1873 à 1887.

Voici ce qu'est la charge d'aumônier, d'après le Dictionnaire de la conversation :

"Aumôniers, Ecclésiastiques attachés à la chapelle des princes ou à la personne des grands et des prélats Il y en a aussi dans les hôpitaux et les prisons, dans les régiments depuis 1854, et depuis 1852 à bord des vaisseaux de l'Etat. le grand aumônier de France était un officier ecclésiastique de la [illegible] des rois, un prélat ordinairement de haute naissance, chargé de la distribution des aumônes de la famille royale. Cette dignité abolie en 1830, rétablie en 1858, remonte au règne de Charlemagne, où celui qui en était revêtu portait le titre "d'apocrisiaire" ; plus tard, on le qualifia d'archichapelain. Ce fut François Ier qui l'appela grand aumônier de France. La présence des aumôniers remonte à l'an 742, où le premier Concile de Ratisbonne décida qu'à l'avenir tout général en chef serait accompagné de deux évêques avec un nombre proportionné de prêtres et de chapelains, et que tout chef de corps serait suivi en campagne de son confesseur. Plus tard ces aumôniers de camp, de troupes, de régiments furent nommés par le grand aumônier, qui prit lui-même le titre d'évêque des armées. Ils étaient approuvés par l'évêque diocésain, qui pouvait révoquer leurs pouvoirs spirituels. Les aumôniers de régiment avaient sous la Restauration le rang de capitaine.

Au Canada, M. Frs. Robitaille, qui figure dans ma liste des aumôniers de Québec, était qualifié de Major, en 1823.

Madame Arthur Edouard Pennée

Madame Pennée, organiste des militaires, sous l'aumônerie de M. Bonneau. Femme de lettres, elle était la mère de M. Frank Pennée, Gentilhomme Huissier de la Verge Noire, et chef de la police de Québec. Il est mort en mai 1903, en allant à la Nouvelle-Orléans. Voici la notice nécrologique de Madame Pennée dans la Revue du Tiers-Ordre. 1896 :

"Le Tiers-Ordre a récemment perdu un de ses membres les plus distingués dans la personne de Madame Pennée, décédée à Québec le 24 février 1896.

"Née à l'Ile de Wight (Angleterre) et descendante d'une famille aussi ancienne que noble, Madame Pennée, docile aux desseins de la Providence, a joué un rôle remarquable.

"Elle était âgée de quelques années à peine lorsqu'elle quitta le

Mgr Edouard Horan.
Aumônier militaire.

L'abbé Patrick Harkin
Aumônier militaire.

Mgr C. N. Cazeau
Aumônier militaire.

M. l'abbé Ferland.
Aumônier militaire.

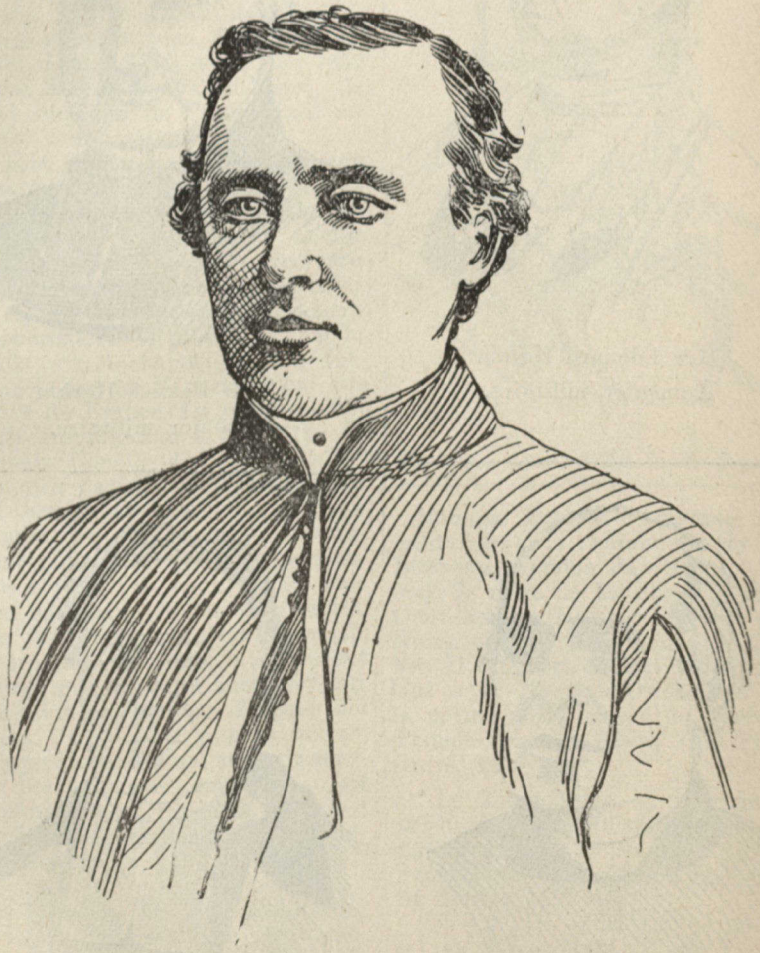

Mgr H. TETU, aumônier militaire, 1875-1881.

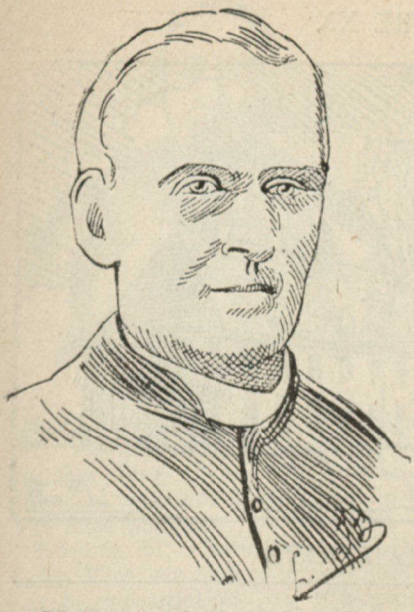

M. l'abbé Edmond Bonneau.
Aumônier militaire.

manoir de ses ancêtres pour venir à Londres. Là, s'écoula une partie de sa jeunesse, au milieu de tout le confort que peuvent donner la fortune et la position sociale. Elle épousa Arthur-Edouard Pennée, et passa les premières années de son mariage successivement en Europe et aux Indes, puis vint s'établir à l'Ile du Prince-Edouard. C'est pendant son séjour à ce dernier endroit que se produisit l'événement décisif de sa vie, sa conversion à l'Eglise catholique. Convaincue par l'étude de la fausseté du protestantisme, sa religion d'enfance, elle eut le courage de ses convictions, et ne se laissa pas effrayer par les nombreux obstacles qu'il lui fallut surmonter. Sa famille s'opposa fortement à son entrée dans l'Eglise catholique. Elle fut rejetée de son sein, déshéritée. Mais rien ne put arrêter sa généreuse détermination. Elle abjura l'erreur protestante et se fit baptiser ainsi que ses quatre enfants encore en bas âge.

" Dans l'abandon où elle se trouva réduite pour avoir suivi les dictées de sa conscience, Madame Pennée n'eut pour protecteur que son frère le Dr William-George Ward, qui, engagé dans le fameux " Oxford Movement " venait aussi de se convertir au catholicisme en même temps que ses collègues Newman et Faber.

" Après avoir quitté l'Ile du Prince-Edouard, elle fixa sa résidence à Québec et y demeura jusqu'à sa mort. Douée d'une haute intelligence, aussi vertueuse que charitable, artiste, linguiste distinguée, elle possédait l'estime universelle. Si jamais femme chrétienne à mérité le beau titre de femme forte, donné par la Sainte-Ecriture à celle qui unit la sagesse à la vertu, c'était bien Madame Pennée. Les pauvres ont perdu en elle une bienfaitrice dévouée, les communautés religieuses une protectrice et une amie sincère.

" Sa mort a été l'écho de sa vie. Parfaitement résignée à la volonté de Dieu, elle a fait généreusement le suprême sacrifice, et son dernier soupir, tranquille comme sa belle âme, en a été le dernier accent d'amour et de confiance en la miséricorde divine.

" Que son âme repose en paix ! "

CHAPITRE XX

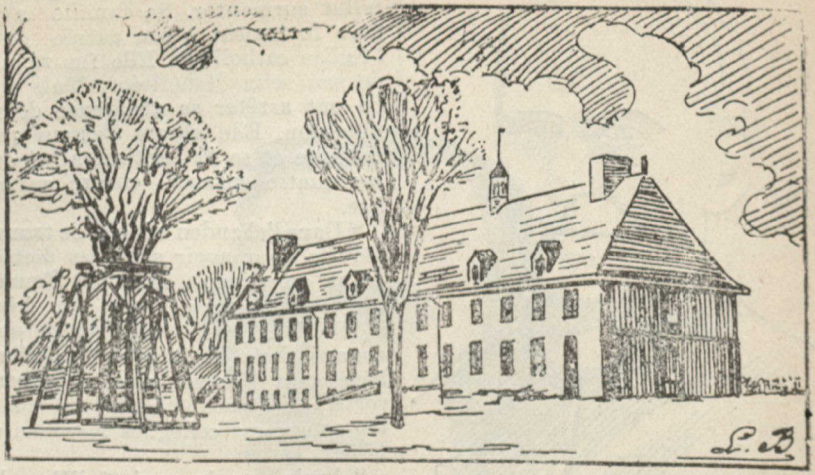

DES MAIZERETS

MAIZERETS

La Chapelle de la maison de campagne du Séminaire de Québec, fut érigée à la Canardière en 1778, sous Mgr Briand, évêque de Québec, par M. l'abbé Henri Frs Gravé de la Rive, Supérieur du dit Séminaire. Cette maison de la Canardière est plus connue aujourd'hui sous le nom de Maizerets qui lui fut donné en l'honneur du deuxième supérieur de cette institution, dont il fut l'un des premiers bienfaiteurs. Ce nom de la Canardière fut supprimé en 1849, par les Séminaristes, parce que l'on venait d'y bâtir un hôpital pour les fous qui portait alors le nom d'Hôpital des fous de la Canardière. Il n'en fallait pas plus aux yeux des jeunes habitués de cette maison de plaisir pour les forcer à changer ce vieux nom de la Canardière en celui de Maizerets. Voici ce que nous lisons dans l'" Abeille ". du 28 février 1850, au sujet de cette maison :

" Sur la fin de 1775, une armée américaine, commandée par Montgomery, vient tenter de prendre Québec par surprise. Les élèves du du Petit-Séminaire s'enrôlent comme les autrés citoyens et combattent dans les rangs de l'armée anglaise avec autant de courage que si la Providence les eût appelés sous le drapeau blanc,, comme leurs prédécesseurs de 1690 et de 1759.

" La maison de la Canardière fut brûlée par les Américains et rebâtie en 1778 avec un étage de plus, pour servir de lieu de promenade les jours de congé. Jusqu'en 1759, on avait toujours été à la maison de l'anse St-Michel, au Carouge, mais elle avait été incendiée en 1759 et vendue peu de temps après.

" La nouvelle maison de campagne a été allongée de 56 pieds du côté de l'ouest (1848) et l'on y a fait (1849) un magnifique jeu de pelotte et un étang dont la grandeur, la régularité et la propreté contrastent singulièrement avec

Mgr Briand, 7me évêque de Québec

l'ancien fossé d'une redoute française, où nous avons pourtant navigué avec plaisir.

L'année du rétablissement de la Canardière est encore remarquable par la construction du Château-Bellevue, à St-Joachim. En 1778, le Séminaire, puissamment aidé par Mgr. Briand, qui peut en être regardé comme le plus grand bienfaiteur, après Mgr de Laval, fit construire à grands frais le Château-Bellevue, destiné à servir de lieu de vacances aux élèves. Il est situé sur le Côteau-Fortin, autrement appelé le Petit-Cap, espèce d'île qui s'élève du milieu de la plaine, et couronnée de beaux arbres qui en font un séjour délicieux.

Près du château s'élève une jolie chapelle, sous l'invocation de St-Louis de Gonzague. Mgr Briand voulut la faire bâtir à ses frais. Pour engager les élèves du Séminaire à imiter cet admirable modèle de la jeunesse chrétienne, il leur accorda le privilège de célébrer la fête du saint patron, le 11 septembre. On préparait longtemps d'avance un beau feu de joie que l'on allumait avec une grande solennité."

Nous lisons dans "L'Abeille" du 28 février et du 7 mars 1850, les délibérations du comité des séminaristes pour changer le nom de Canardière en celui de Maizerets, à leur maison de campagne :

"Jeudi dernier (21), a eu lieu une deuxième assemblée générale des pensionnaires du Petit Séminaire. L'assemblée se tient dans la grande salle de récréation ; elle commence à 7 heures et quart par un concert de 3 ou 4 airs joués avec un aplomb admirable. M. E. Bégin, doyen, est président, M. J. Bayard est appelé à agir comme secrétaire. M. Alph. Marmet lit le rapport du comité dont il était président ; puis les motions suivantes sont présentées :

"1. Proposé par M. Chs Buckley, secondé par M. C. Lafontaine: Que la discussion du rapport du comité soit mise à jeudi prochain, afin que ceux qui ont déjà proposé des noms en substitution de celui de la Canardière puissent se préparer à donner en leur défense les raisons qui les portent à juger ces noms les plus convenables.

"2. Proposé par M. Joseph Delisle et secondé par M. Charles Alexandre Lindsay : Que des remerciements soient votés au comité pour le zèle actif qu'il a apporté dans l'accomplissement de sa tâche.

"Ces motions étant passées à l'unanimité, l'assemblée est ajournée à jeudi prochain (28) ; et le tout se termine par le "God Save the Queen."

JOSEPH BAYARD,
Secrétaire.

Québec, 7 mars 1850.

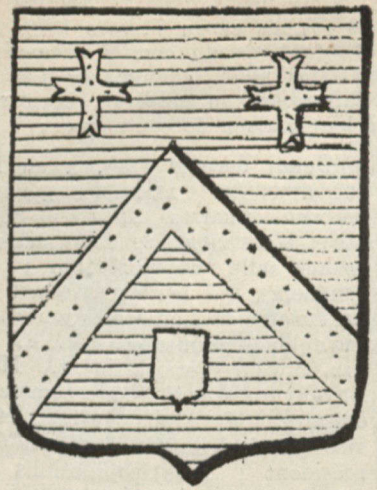

Armes de M. Louis Ango des Maizerets

M. l'abbé Henri-Frs Gravé de la Rive, 13e supérieur du Séminaire

MAIZERETS

Tel est le nom que les pensionnaires du Petit Séminaire de Québec viennent de donner à leur maison de campagne et que le coeur leur a dicté. Deux noms, inspirés tous par le même sentiment, se sont partagés leurs suffrages : l'un est celui du premier évêque de Québec, fondateur du Séminaire ; l'autre, celui d'un homme ignoré jusqu'ici, mais dont l'obscurité n'a pas diminué le mérite, qui pendant 58 années n'a cessé de travailler pour l'Eglise et la jeunesse du Canada.

Mgr de Laval fut la première pierre de l'Eglise du Canada ou plutôt de l'Amérique du Nord ; ce fut lui qui fonda et dota le Séminaire de Québec, et à ces titres il a mérité de nous comme canadiens et comme écoliers une reconnaissance éternelle. Nous aurions saisi avec empressement l'occasion de la témoigner si le Séminaire ne nous eût depuis longtemps prévenu en donnant son nom à une de ses seigneuries : en instituant une fête le 30 avril, jour de sa naissance ; puis le Séminaire lui-même n'est-il pas un monument à sa gloire, et son nom peut-il s'effacer du coeur de ceux qui l'habitent ou qui l'ont habité. D'ailleurs, ce que nous devons à un de nos bienfaiteurs doit-il nous faire oublier ce que nous devons à un autre.

Lors de son voyage en France, en 1663, Mgr de Laval en amena un jeune prêtre, son ami de collège et son compagnon à l'Hermitage de M. de Bernières-Louvigny : c'était Louis Ango-des-Maizerets. Pendant la traversée, le scorbut avait enlevé 60 personnes à bord du vaisseau. M. des Maizerets, qui ne s'épargnait pas plus que l'évêque et ses confrères, tomba malade et ne

INTERIEUR DE LA CHAPELLE DES MAIZERETS

dut sa guérison qu'à un voeu que l'on fit pour lui à St-Ignace et à St-François-Xavier. Arrivé à Québec, il se mit à l'oeuvre avec ardeur ; il accompagnait l'évêque dans les fréquentes visites de son diocèse, et dans les intervalles il instruisait, conjointement avec MM. de Bernières et Dudouyt, la jeunesse canadienne. Il s'employait encore à catéchiser et prêcher dans les paroisses, à répondre à des questions de théologie que ne cessaient de lui adresser ses anciens élèves de tous les points du Canada. Il fut de 1672 à 1673 curé de Québec, et longtemps supérieur de l'Hôtel-Dieu. "Ses jours étaient pleins de bonnes oeuvres."

Lors du premier incendie du Séminaire, peu content de supporter cette rude épreuve avec soumission, comme ses confrères, il en remercia Dieu avec effusion de coeur: lors du second, en 1705, ce fut lui qui, avec Mgr de Laval, continua le Petit Séminaire, que les autres directeurs voulaient interrompre pendant quelque temps. En 1707, on craignit de le perdre, mais sa santé s'étant un peu rétablie, il put en 1712 célébrer le 50e anniversaire de son ordination. Il mourut le 22 avril 1721, à l'âge de 85 ans et 3 mois. Il était prêtre du Séminaire depuis 58 ans."

On se rappelle cet extrait d'un ancien manuscrit que "L'Abeille" a reproduit l'année dernière :

"M. des Maizerets est décédé après quinze jours d'une maladie de paralysie. Tout le Canada lui a des obligations pour l'instruction de la jeunesse. Dieu a donné la bénédiction à ses travaux par un grand nombre de prêtres, et autres qui ont pris dans le monde et s'y sont comportés en bons chrétiens, tous sortant du Petit Séminaire qu'il a institué et soutenu malgré les contradictions jusqu'au jour de samedi, etc., etc."...

Nous nous sommes cru, dans cette circonstance, qui ne se rencontrera peut-être plus, chargés de la dette de nos devanciers et de ceux qui nous suivront ici, et nous n'avons pas cru que notre reconnaissance envers celui qui a tant fait pour nous, fut une ingratitude envers Mgr de Laval. La fondation du Séminaire n'était pas le but de cet illustre prélat en partant de France, ce ne fut qu'un moyen de parvenir aux fins que sa charge l'appelait à remplir ; son intention première n'était même que d'établir une institution pour former des ecclésiastiques.

M. des Maizerets, au contraire, quitta son pays uniquement pour l'oeuvre du Petit Séminaire. Il épousa dès lors sa fortune, sa prospérité fit son bonheur et ses malheurs les siens. Il se dépouilla entièrement en faveur de cette institution de son patrimoine, qui était assez considérable, et l'on comprendra le mérite de ce sacrifice quand on saura qu'un prêtre de la maison, dans cette condition n'avait rien à lui, pas même le produit de ses messes, et qu'au second incendie on fut réduit à un tel état de dénuement qu'on ne pouvait même avoir à crédit dans les magasins de la ville.

Sa vieillesse et son âge mûr furent entièrement consacrés au Séminaire dont il fut 31 ans supérieur.

Enfin, personne n'a jamais donné ou pu donner plus que lui, car on ne peut donner rien de plus que se donner soi-même.

Une dernière considération d'un poids bien faible auprès de celles que nous venons de citer, c'est que nous devons à M. des Maizerets la propriété même qu'il s'agit de nom-

M. Olivier Fortier, fermier et contre-maître durant un grand nombre d'années de la maison des Maizerets. Il était fermier lors du changement de nom, aujourd'hui c'est un M. Lortie qui remplit cette charge.

mer. Enfin, nous avons cru, en choisissant de préférence le nom d'un prêtre du Séminaire, donner un témoignage, bien léger, il est vrai, de notre reconnaissance envers les supérieurs actuels qui font tant pour nous.

Tels sont les motifs qui ont engagé l'assemblée de jeudi à donner la préférence au nom de M. des Maizerets.

Tout s'est passé avec une bienséance nous dirions une gravité, digne du sentiment qui a inspiré notre choix.

M. Et. Bégin, appelé à présider, expose en peu de mots les règles qu'auront à suivre ceux qui proposeraient des motions ou amendements, les orateurs et les votants. M. L'Heureux est suivi à la tribune par M. J. Quinan, défenseur de Montigny, qui présente dans un discours rempli de belles pensées les obligations que nous avons à Mgr de Laval.

Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en reproduisant le passage suivant :

"Je ne suis pas Canadien, je n'ai pas l'honneur de m'enrôler parmi les enfants de Champlain ; cependant je sens au fond de mon âme la nécessité d'exprimer en cette occasion ma reconnaissance envers le fondateur de cette maison. Oui je suis reconnaissant. Je sens toute la grandeur des obligations que je lui ai, aussi j'honore sa mémoire. Je le chéris comme un de ceux qui, après Dieu, m'ont procuré l'inestimable bienfait d'une éducation chrétienne. Et pour dire le vrai, MM., il n'y a que ceux qui sont obligés de laisser leur pays natal pour aller chercher à l'étranger l'instruction qu'il convient à l'état qu'ils veulent embrasser, qui puissent apprécier le bonheur d'un pays qui possède un homme assez généreux pour faire tous les sacrifices nécessaires pour établir une institution telle que le Séminaire de Québec.

M. Buckley fait valoir avec talent les droits de M. des Maizerets à notre reconnaissance.

M. O. Thibaudeau appuie dignement le défenseur de Montigny.

MM. Hubert Larue et Régis Lapointe défendent en vaillants chevaliers, les titres du nom du chevalier d'Iberville, à notre préférence. Tout le pays, la religion et le Séminaire particulièrement, lui ont des obligations ; car, si, avec ses compagnons, il n'avait repoussé l'expédition de Phipps, on peut

imaginer ce que l'intolérance et le fanatisme auraient fait contre la religion et les communautés religieuses.

M. Bayard ridiculise avec esprit et l'enthousiasme des hommes et de la jeunesse en particulier, pour la gloire des armes ; il s'est élevé à de hautes considérations.

MM. C. Lafontaine et Ov. Grenier, défenseurs de Beauséjour, ont considéré ce nom sous le point de vue le plus élevé possible ; ils y ont vu l'expression de notre gratitude pour ce que l'on a fait cette année pour nous à notre maison de campagne.

M. Chandonnet (petite salle), parle contre Beauséjour.

M. Joseph Delisle, défenseur de Stadaconé, a tiré, autant qu'il se pouvait, parti de son sujet.

M. A. Thibaudeau (petite salle), parle contre M. Elz. Taschereau (petite salle), qui avait parlé en faveur de Stadaconé.

M. Bérubé défend Sadanoma et M. A. Fournier (petite salle) le combat.

Les orateurs de la petite récréation ont parlé avec beaucoup de naturel.

M. E. Michaud répond aux adversaires de Montigny et M. A. Marmet à ceux des Maizerets.

A la suite de ces discours, plusieurs motions ont été présentées et adoptées, des remerciements votés à M. le président, puis l'assemblée s'est dissoute à 10 heures.

Le talent et l'animation avec lesquels tous les noms ont été attaqués ou défendus, sont certainement une preuve victorieuse contre ceux qui nous reprochent notre inertie.

Nous sommes aussi heureux d'avoir rempli un devoir et d'avoir prouvé que nous avions la mémoire du coeur."

La ferme du Séminaire, où est située la maison des Maizerets, est sur le bord de la rivière St-Charles et fait partie de la seigneurie de Notre-Dame des Anges. Elle renferme 129 arpents et 60 perches de terre en superficie.

CHAPITRE XXI

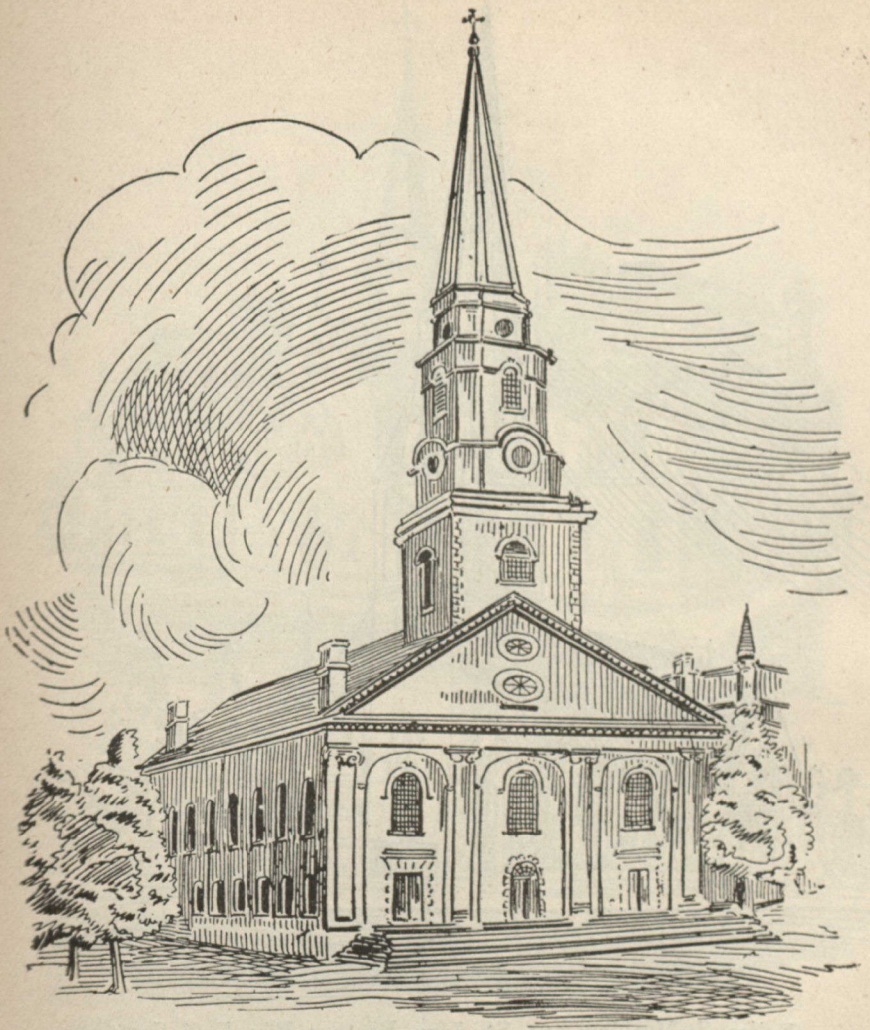

Cathédrale Anglaise, sur la rue Des Jardins. Bâtie en 1804. Recteur, Rév. Lennox Williams.

EGLISES ET CHAPELLES PROTESTANTES

Il sera peut-être intéressant pour plusieurs de connaître le commencement de ces différentes églises et chapelles à Québec. M. Craford Lindsay, traducteur à l'Assemblée législative, a eu l'aimable bienveillance de traduire les notes de Hawkins de son "directory of Quebec, (1844-45)", sur plusieurs de ces

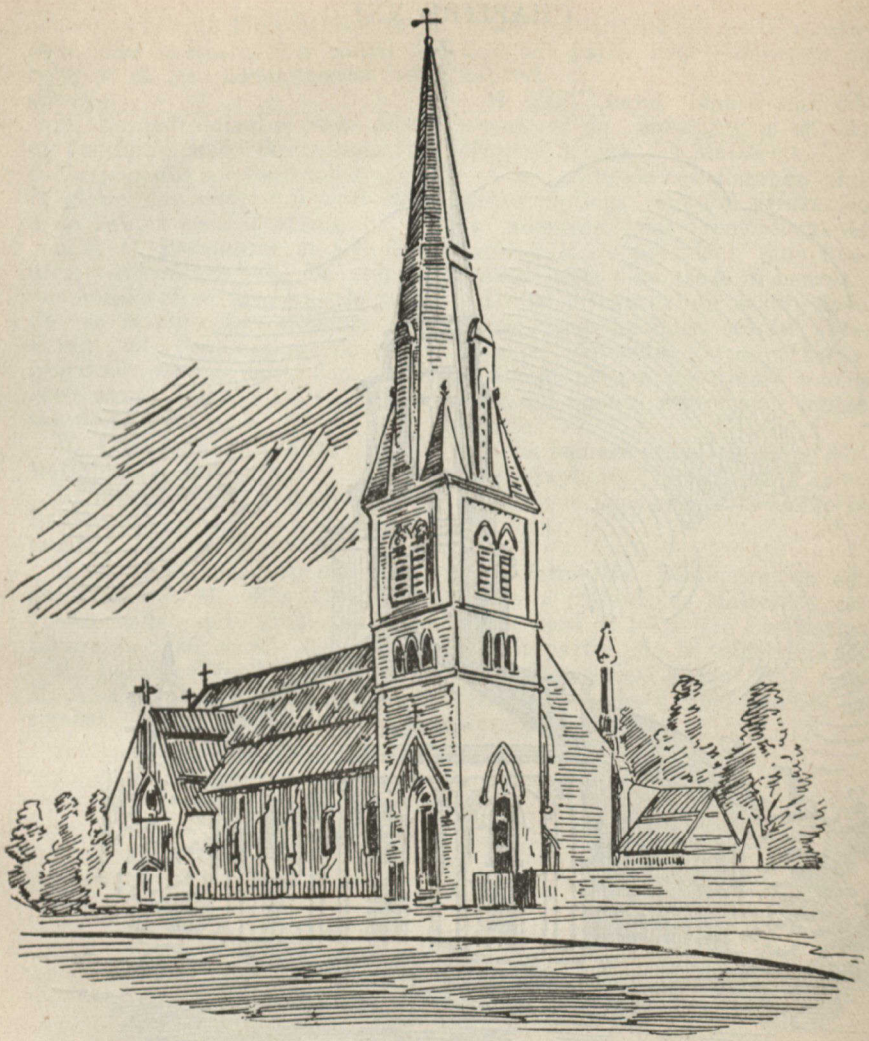

Eglise St-Mathieu, rue St- Jean. Recteur, Rév. F. G. Scott.

églises qui feront partie de cette esquisse.

La première chapelle Saint-Pierre, à St-Roch, était située sur la rue des Fossés, près de la rue Grant. Elle faisait partie de l'Asile des orphelins de l'Eglise d'Angleterre, qui était là depuis 1821. En 1834, les syndics achetèrent une maison de M. George Pozer, sur la rue de l'église, où ils demeurèrent jusqu'en 1842. Les orphelins allèrent demeurer sur la rue d'Auteuil, et les syndics firent construi-

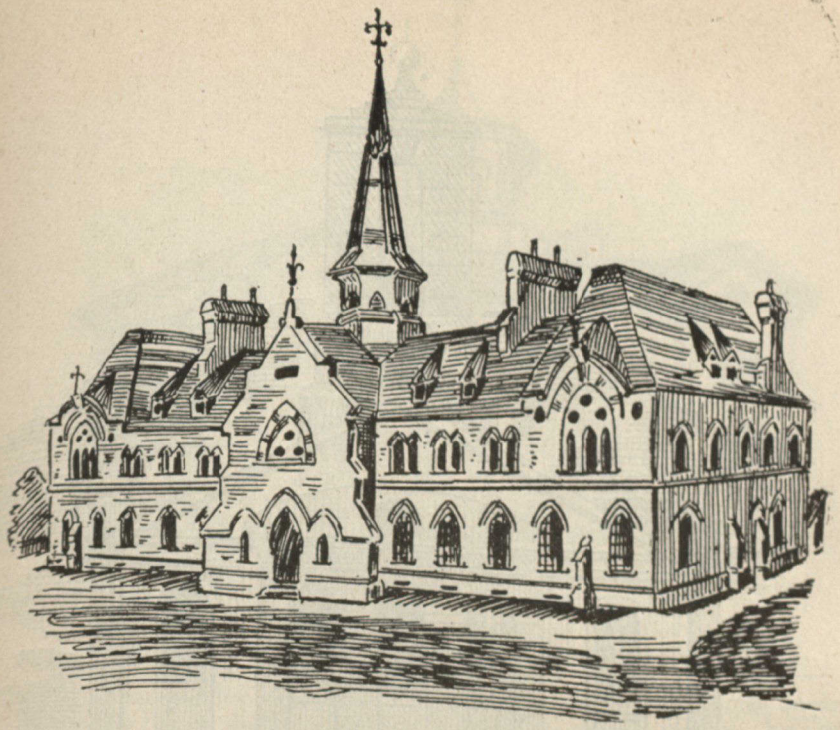

Asile Finlay, Chemin Ste- Foye,. au Montplaisant.

re l'église St-Pierre actuelle sur la rue St-Vallier, qui fut inaugurée en 1844, elle brûla en 1845 le 28 mai, et fut rebâtie et inaugurée le 20 septembre 1846. La chapelle St-Mathieu brûla le 28 juin 1845, et fut rebâtie en 1848. La chapelle St-Luc de l'Hôpital de Marine fut inaugurée le 20 février 1845. La chapelle St-Michel, vis-à-vis le cimetière Mount-Hermon, à Sillery, a été bâtie en 1854.

On voit par le tarif des charretiers, en 1826, qu'ils pouvaient charger 5 deniers à partir du Palais des Intendants à la chapelle de la rue Des Fossés, et cinq autres deniers de la chapelle de la rue Des Fossés à l'église St-Roch. La rue St-Paul ne se rendait encore à la rue St-Roch.

NOTES DE HAWKINS, TRADUITES PAR M. C. LINDSAY

Cathédrale anglicane

Le couvent, l'église et le jardin des Pères Récollets se trouvaient en face du Château St-Louis, sur un terrain s'étendant en arrière jusqu'au couvent des Ursulines, et compris entre les rues St-Louis, Desjardins et Ste-Anne. Après l'incendie de l'église et du couvent en

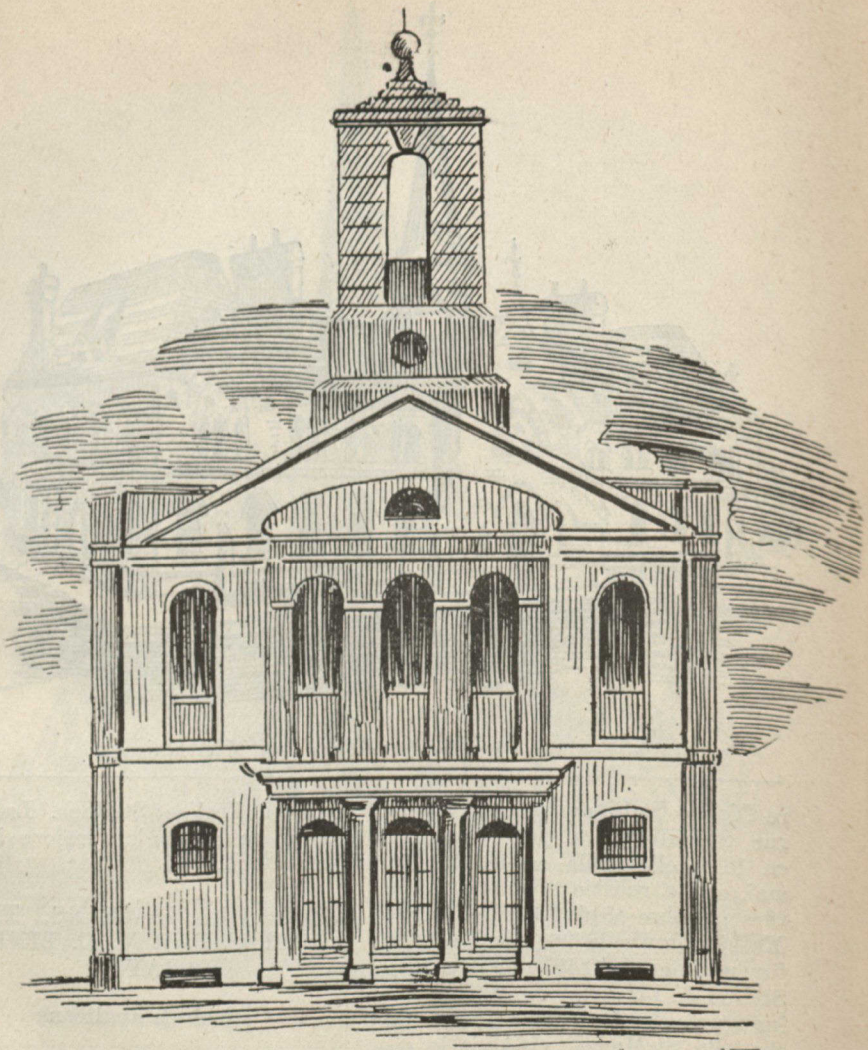

Eglise de la Trinité, 13 rue St-Stanislas. Recteur, rév. E.J. Ethrington

1796, les bâtisses furent démolies jusqu'aux fondations. A l'extinction de l'Ordre, le terrain fut destiné à devenir le site d'une nouvelle cathédrale anglicane. Le palais de justice est aussi érigé sur une partie de ce terrain. L'étendue de la Place d'Armes n'a pas toujours été aussi considérable qu'actuellement. Il y a quelques années

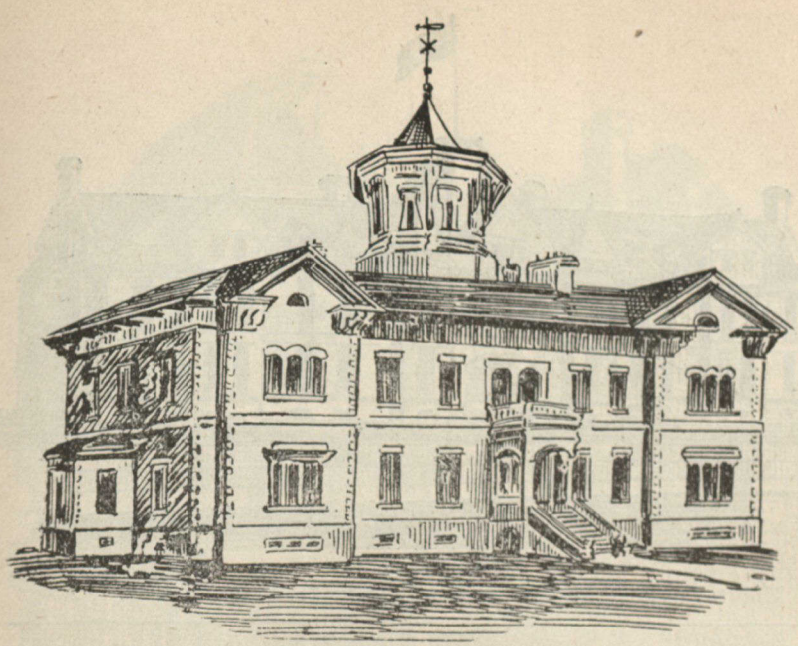

Ladie's Protestant Home, 275 Grande-Allée.

l'on pouvait voir les traces des fondations de l'église des Récollets sur le roc, à quelques verges en deça de la limite actuelle du côté ouest. Au mois de juillet 1834, en creusant pour placer un des poteaux autour de la Place d'Armes, l'on déterra des ossements humains tout près de la surface du sol. Cet endroit se trouvant en dehors du site du couvent, l'on peut supposer que ces ossements étaient la dépouille mortelle de quelque sauvage enterré avant l'arrivée des Français.

" La cathédrale anglicane fut bâtie à l'aide d'une gratification du gouvernement, accordée à la demande du premier évêque, et elle fut consacrée le 28 août 1804. C'est un édifice d'architecture régulière et d'apparence convenable, se trouvant dans un enclos spacieux, entouré de grillage avec porte en fer, planté de beaux arbres. Sa longueur extérieure est de 135 pieds, sa largeur de 73, et le sommet du clocher est à 162 pieds de terre ; la hauteur de la voûte à l'intérieur, est de 41 pieds du plancher.

" Les vases d'argent pour la communion sont superbe, et plusieurs personnes à Londres sont allées les voir pendant leur confection chez Rundell et Bridge, les tentures de la chaire faits de velours cramoisi et de drap d'or ont été donné par George III.

" Un carillon de 8 cloches, la cloche ténor, pesant environ 16 quintaux, a été acheté il y a quelques années, par souscription des membres de la congrégation. L'église possède aussi un excellent orgue et un choeur de cathédrale, mais

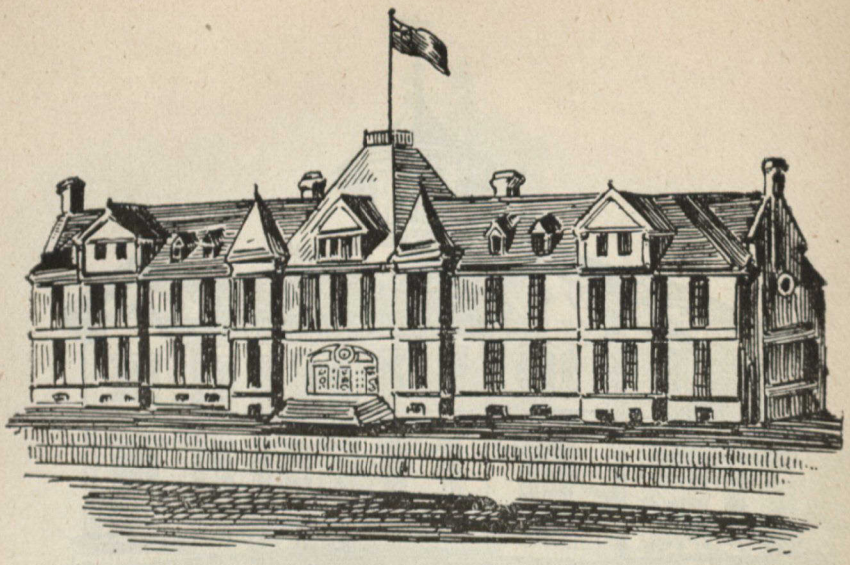

Hôpital Jeffery Hale's, avenue St-Cyrille, bâtie en 1900.

n'a ni doyen ni chapître. Elle sert aussi d'église paroissiale en attendant qu'une telle église soit bâtie avec réserve des droits épiscopaux. Près de l'autel se trouvent de beaux fonts baptismaux en marbre blanc. Deux jubés ont été construits dans la cathédrale, de chaque côté de l'orgue, l'un pour les petits garçons et l'autre pour les petites filles des écoles nationales ; les orphelins internes dans les asiles, vêtus de leurs costumes distinctifs, sont placés en avant."

Il y a quatre chapelles de l'église d'Angleterre dans la paroisse de Québec. La principale est celle de la Holy Trinity, rue St-Stanislas, Haute-Ville, chapelle privée, construite par feu le juge en chef Sewell, à la suggestion de feu l'évêque de Québec, pour répondre à l'augmentation de la congrégation de la cathédrale. C'est un joli édifice avec devant en pierre de taille, de 64 pieds de longueur et de 48 de largeur, avec un orgue, et il peut contenir 700 personnes. Le desservant actuel est le Rév. Edmund Willongby Sewell. (1844).

" Les trois autres chapelles, qui sont petites et sans prétentions en fait d'architecture, sont celles de St-Mathieu ou Free Chapel, faubourg St-Jean, où les services et les sièges sont gratuits ; St Paul's ou Mariners' Chapel, au pied du Cap Diamant, près de l'endroit appelé l'Anse des Mères, qui est construite en bois au-dessus d'une école en pierre relevant de la même institution, consacrée en 1832 et desservie sans traitement additionnel par le ministre qui officiant aux exercices du soir à la cathédrale ; et St Peter Chapel, rue St-Valier, faubourg St-Roch."

" Dans l'enclos de la cathédrale se trouve la maison récemment bâtie pour servir de presbytère, et

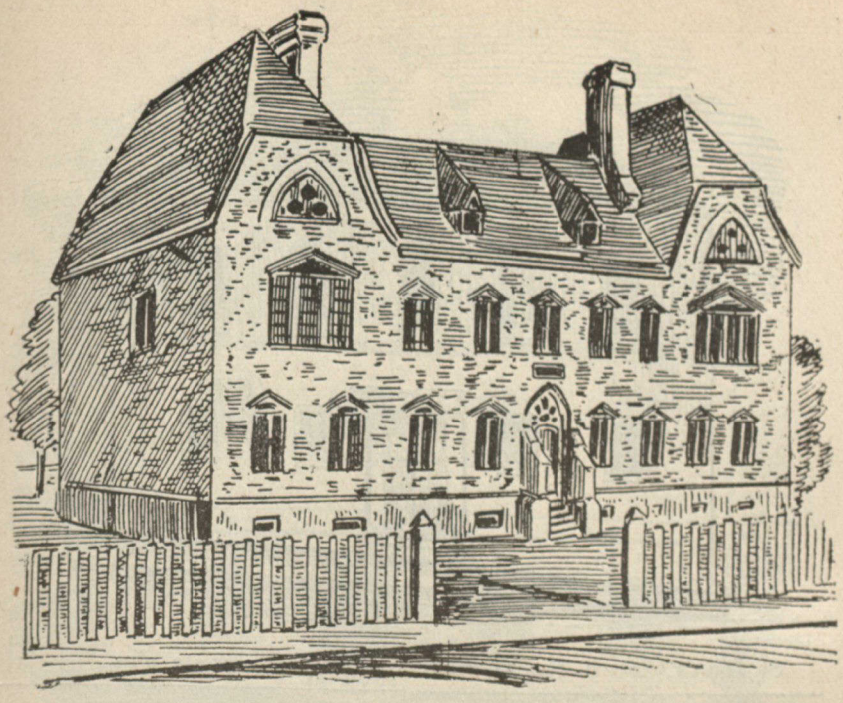

Asile Protestant pour les femmes et les orphelins, 225 Grande Allée

dans laquelle réside actuellement le lord évêque de Montréal. Une petite chapelle est annexée à la maison."

" L'église St Andrew se trouve dans la rue Ste-Anne. En l'année 1821, cette église se trouvant trop petite pour la congrégation, les syndics adressèrent une requête à Son Excellence le comte de Dalhousie, alors gouverneur général, lui demandant l'octroi d'un lopin de terre additionnel pour leur permettre d'agrandir l'église. Cela leur fut accordé avec en outre une aide de £311 courant, provenant des sommes retirées des biens des Jésuites, et le gouverneur lui-même souscrivit £50 dans le même but."

" L'agrandissement fut terminé en mai 1824 et à part les sommes susdites, il coûta à la congrégation près de £2.300 courant, prélevés par souscriptions volontaires.

" L'église, telle qu'elle se trouve actuellement, a 95 pieds de longueur et 48 de largeur à l'intérieur, et peut contenir 1,300 personnes assises.

" Les syndics sont constitués en corporation par une loi du parlement de la province, sanctionnée par Sa Majesté en conseil, le 31 janvier 1831, et la sanction royal fut signifiée par proclamation de Son Excellence le gouverneur général, le 20 avril 1831."

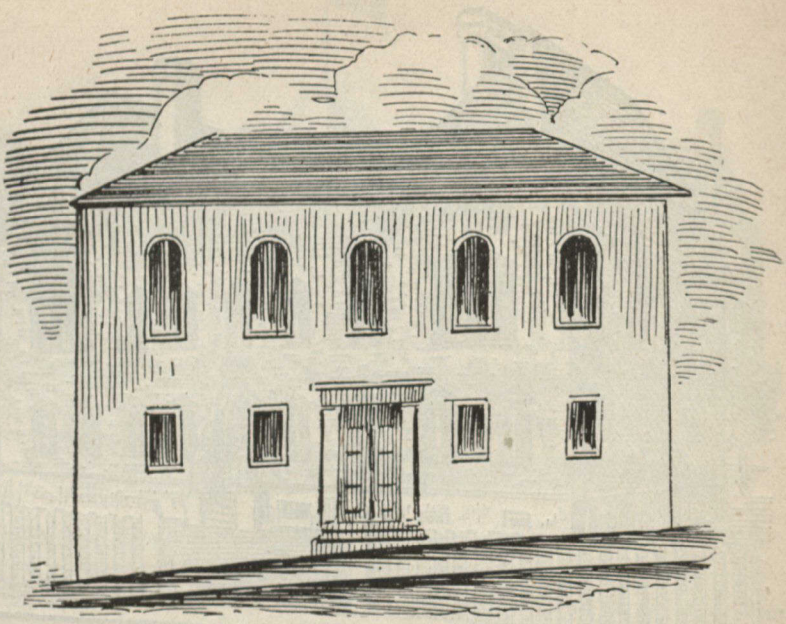

St John's Church, rue Ferland. Cette église n'existe plus.

L'église St-Jean

" Cette église est située dans la rue St-François (aujourd'hui rue Ferland), et n'offre aucun attrait. Elle a été construite en 1816 et jusqu'en 1830 a servi au culte des congrégationalistes.

" Depuis lors et actuellement, elle sert au culte de l'église d'Ecosse et est appelée St John's Church. Le ministre et les syndics de l'église St-Jean furent constitués en corporation par une loi du parlement en l'année 1831."

Wesleyan Chapel

" Les Méthodistes ont une chapelle située en la rue Ste-Anne, Haute-Ville. Cette chapelle a été construite en 1816 et est sans ornements, soit à l'extérieur soit à l'intérieur. Sa grandeur suffit à peine aux besoins de la congrégation. Il a été question de la démolir et d'en construire une autre plus vaste au même endroit. Cette dénomination religieuse a aussi une plus petite chapelle dans le faubourg St-Louis, appelée " Centenary Chapel."

Mariner's Chapel

Les méthodistes ont fait construire en 1852 une chapelle au pied du Cap Diamant, pour la commodité du grand nombre de marins qui fréquentaient alors le port de Québec. Cet édifice est à présent converti en logements privés.

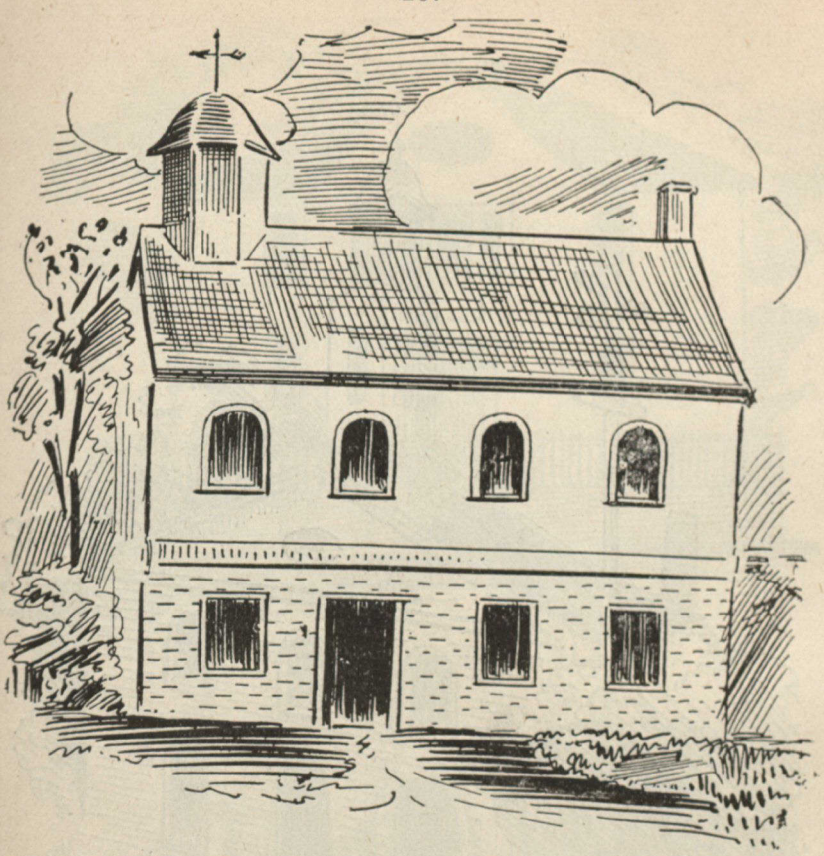

EGLISE ST-PAUL, au pied du Cap Diamant, bâtie en 1832.—Rév. E. A. Dunn, recteur. Ils ne sont que neuf actuellement qui fréquentent cette chapelle.

La plus ancienne église anglaise du Canada est celled es Récollets aux Trois-Rivières ; bâtie en 1698 par le Frère Didace Pelletier, comme nous l'avons déjà dit. Cette église sert au culte portestant depuis 1768 a aujourd'hui. Rév. H. C. Stuart, M. A., qui en est le recteur actuel

Nous lisons dans Stuart, "Church of England in Canada," p. 20 une liste des Protestants tenant maison à Québec faite par le Général James Murray, en date du 26 octobre 1764. que voici :

" Conseillers :—Thomas Dunn, Francis Mounier, Benjamin Price.

Juges de paix :—Thomas Ainslie, John Grant, Samuel Gridley, Joseph Walker, Hugh Finlay, Peter Traverse, Richard Murray, John Martell, Frans. Jeveck, John Collins, John Row, Thomas Story, John Gray."

" Tenant Maison :—James Potts, John Eliott, Peter Fennil, James

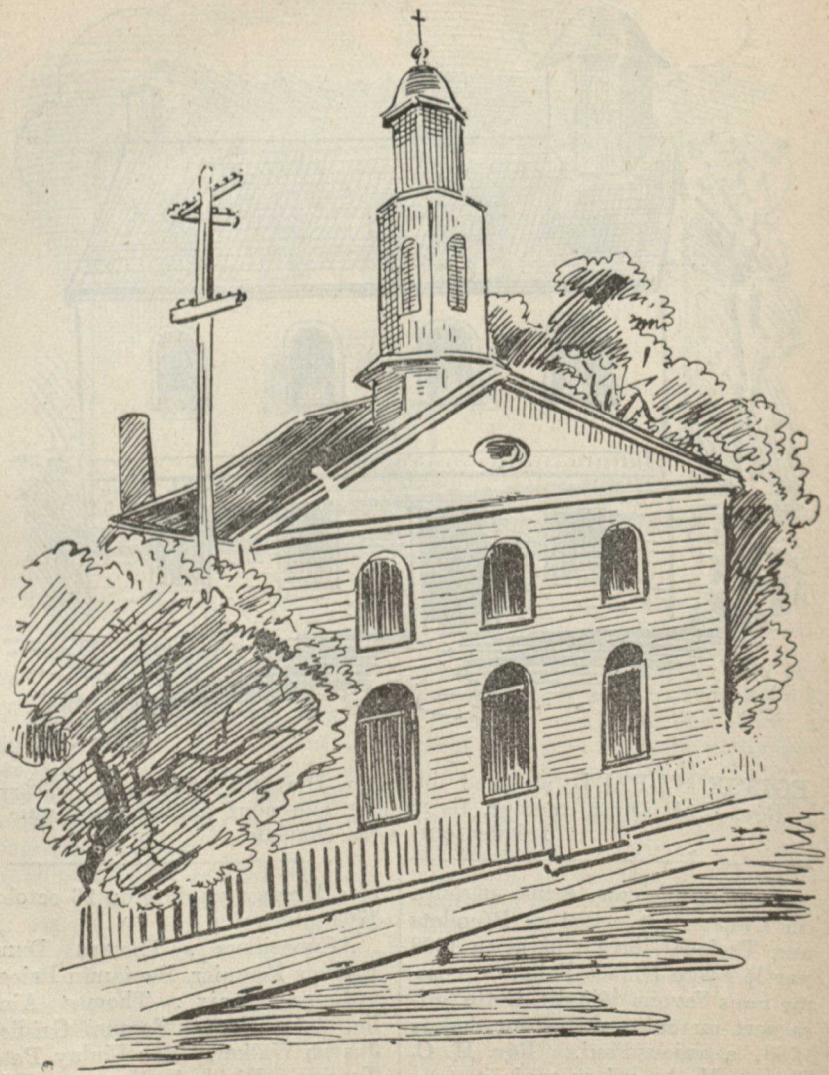

Eglise St-Pierre, rue St-Valier, bâtie en 1848.
Rév. A. J. Balfour, recteur.

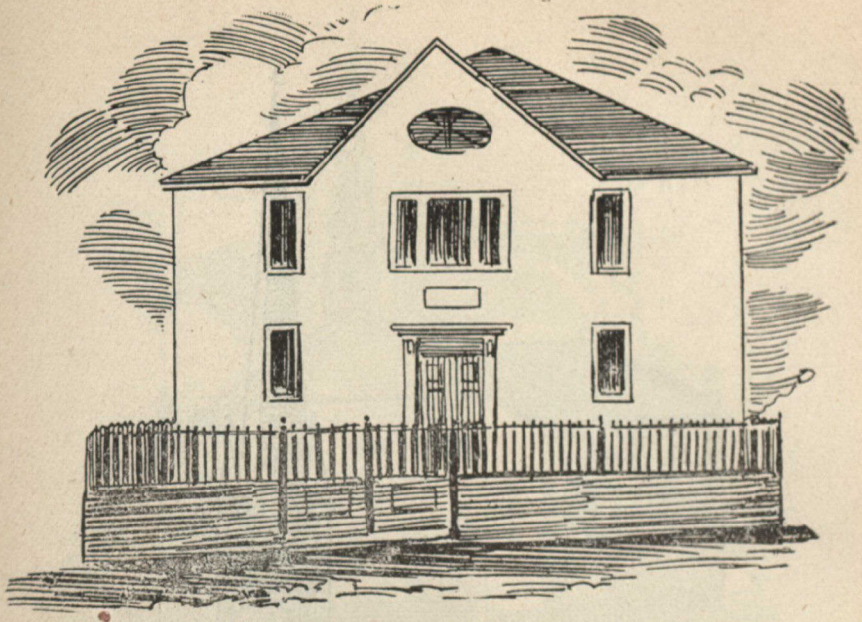

Chapelle Méthodiste, rue St-Stanislas.

Eglise méthodiste actuelle. Recteur, Rév. W. H. Sparling

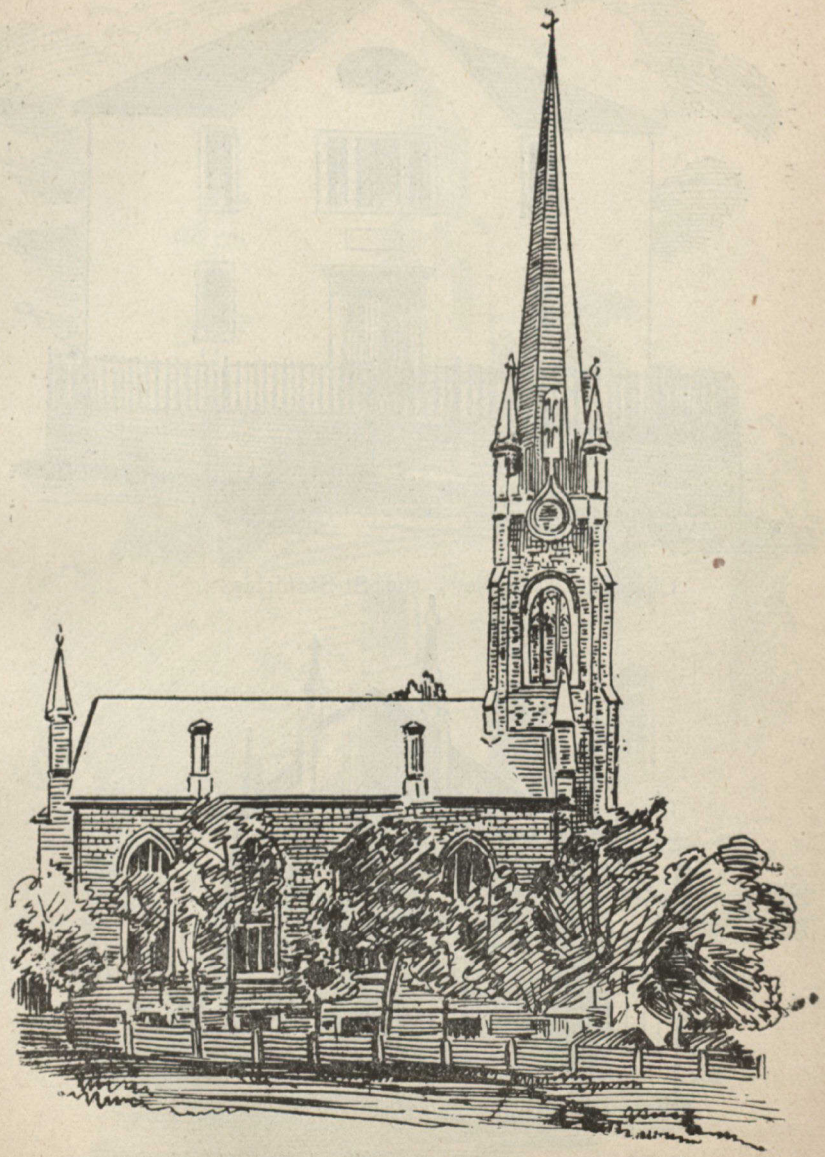

Chalmers (église presbytérien ne), sur la rue Ste-Ursule.
Rév. D. Tait, recteur.

Eglise St-André, rue Cook. B. M. Lord Love, recteur.

Jeffreys, John McCord, Will. Govet, Gustian Franks, Joseph Mattier, John Gustineau, Jno. Lymburner, John Lee, Alex. Simpson, George Fulton, Simon Fraser, John Barnard, Alex. Dumas, William MacKenzie, Robert McPhee, Robert Hunter, Isaac Warden, Henry Mounier, David Algie, Edward Watts, John Beack, Charles Grant, John Patterson, Thomas Winter, Samuel March, Alex. McKenzie, John Bondfield, John Wasmoon, John Phillips, Acklon Bondfield, Jeremiah Condy Russel, Benj. Jacount, Stephen Moor, John, Danver, James Brookes, James Aitvins, Thomas Seancy, Samuel Sills, Will. Grant, Calvin Gage, George Alsop, James Shepherd, James Johnston, John Purss, Stephen Badsley, Peter Napier, John Malcolm, George Jenkin, Miles Prentice, Christopher Spring, George Milner, Jacob Dessan, George McAdam, James St-Clair, John Taylor, Will. Abbott, Samuel Duncan, John Billar, Zach. McAulay, Gilbert McRandell, Peter Jenkin, John Campbell, John Black, John Fisher, Laughlin Shith, Michael Smith, John Dilgan, John Watts, John Engelke, John Ord, Jacob Row, John Hay, Edward Harrison, Murdoch Stewart, James Hanna, David Bayne, Will. Brymer, Geo. Hipps, James Rutherford, Robert Jackson, Robert Wilcocks, Samuel Askwith, Jno. Williams, Char-

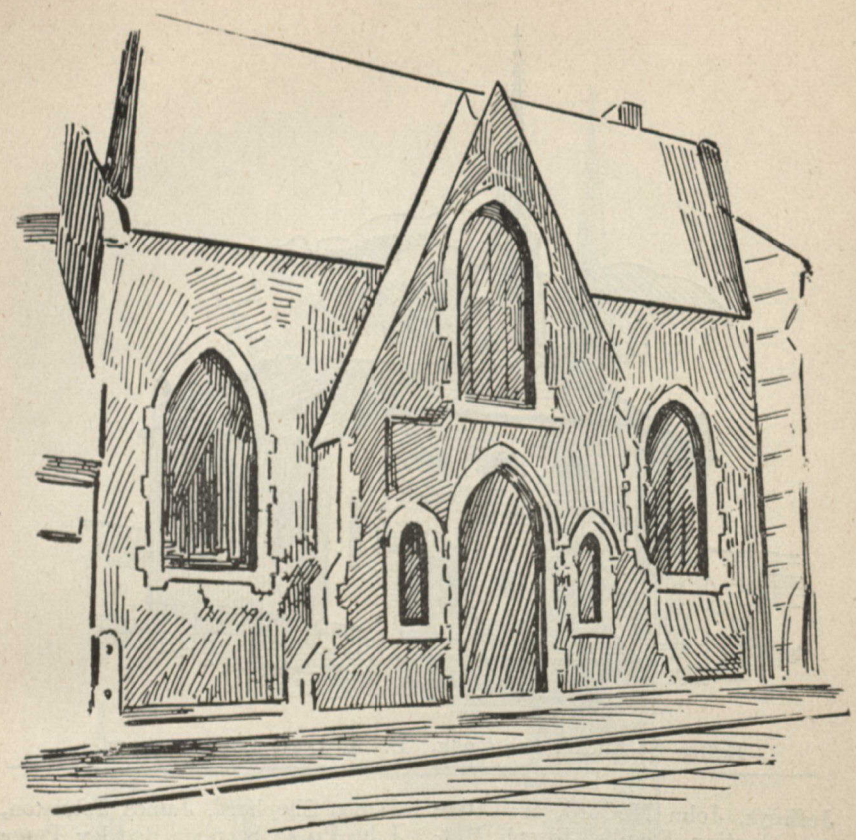

EGLISE PRESBYTERIENNE FRANCAISE, 229 rue St-Jean.
Rév. P. Boudreau ministre.

les Winnet, James Isbester, James Jayring, Ralph Grey, Will. Douglas, Will. Webb, Will. McNabb, Jacob Trader, Joseph Thompson, Richard Dee, John Holman, James Brittan Philip Mayne, Will. Wright, James McDonald, Henry Goldeys, James Vallence, Donald McDonald, John Fraser, John Clark, Will. Osburn, Alex. McArthur, John Ill, John Callahan, Benjamin Walmer, John May, Frans. Sickel, Gilmore, Will. Brown, John Saules, Jacob Stegman, John Sitley, Peter Mike, John Miller, William Graham, Gum, Thomas Aylwin.—144 en tout."

" I do certify that every Protestant House-Keeper in the District of Quebec is included in this List, and that, to the best of my knowledge, there are not ten Protestants free-holders in the Province, consequently not ten Protestants qualified by the Laws of England to be Jurors."

JAMES MURRAY.

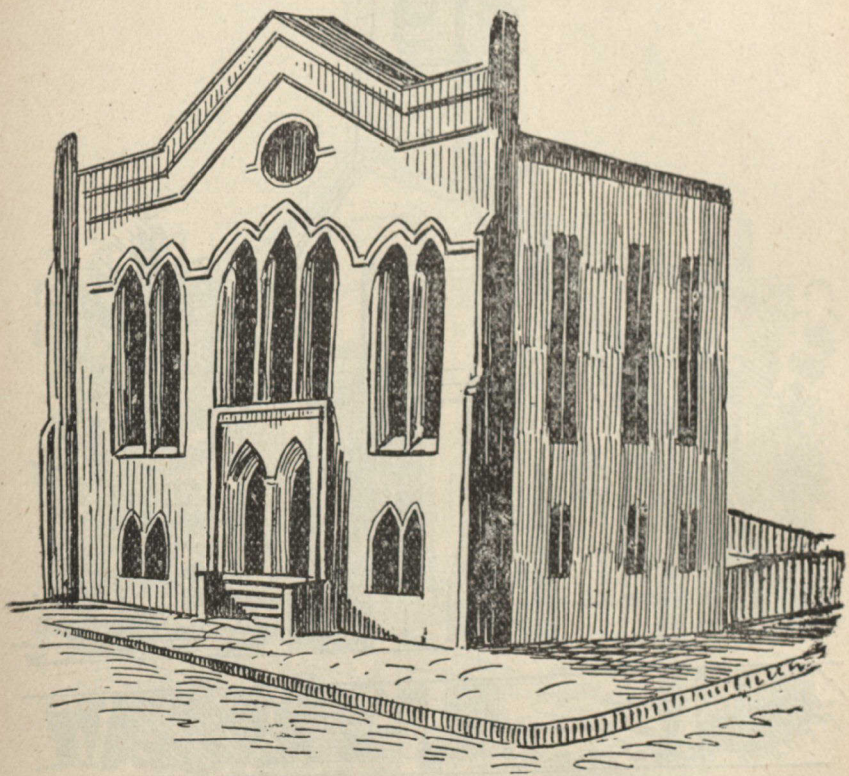

Eglise de l'Armée du Salut. Côte du Palais,
Geo. Edwards, capitaine.

EGLISE ST-MICHEL, de Berger ville, Sillery, bâtie en 1854. Rév. A. A. Von Iffland, recteur.

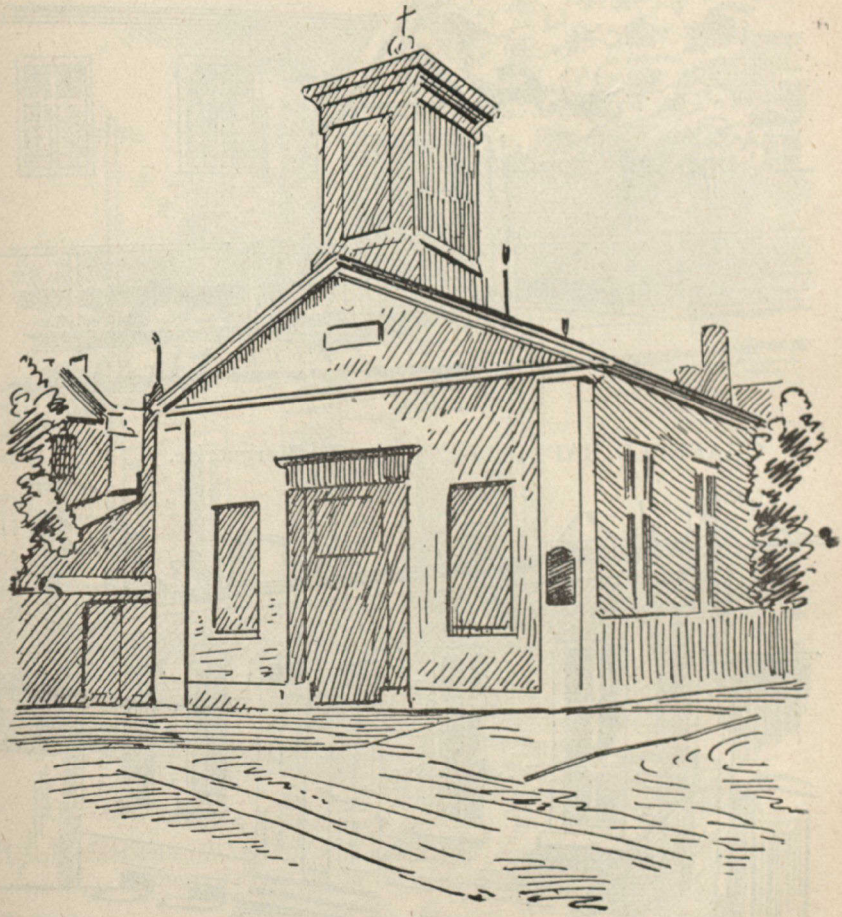

EGLISE BAPTISTE, bâtie en 1853, rue McMahon. Rév. D. Grant, Pasteur.

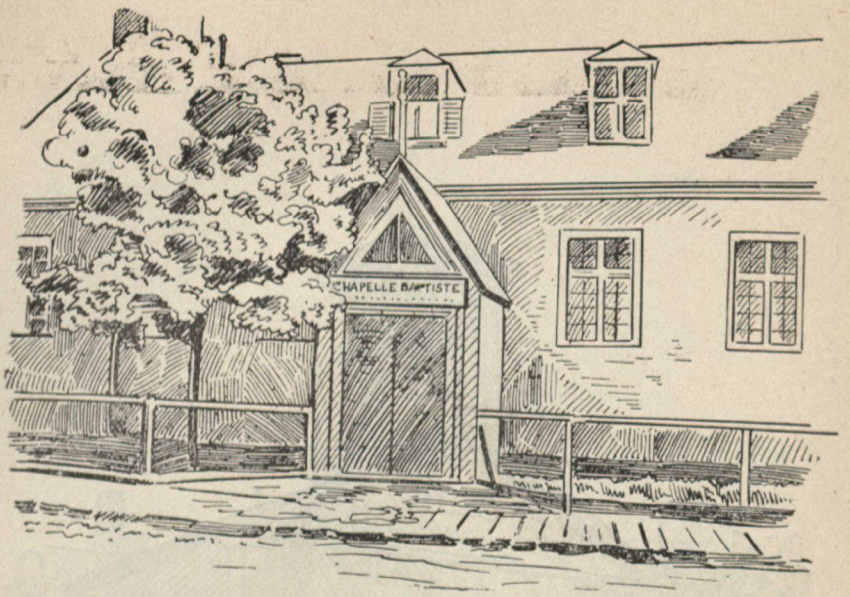

CHAPELLE BAPTISTE. 21 rue Ste-Marguerite.

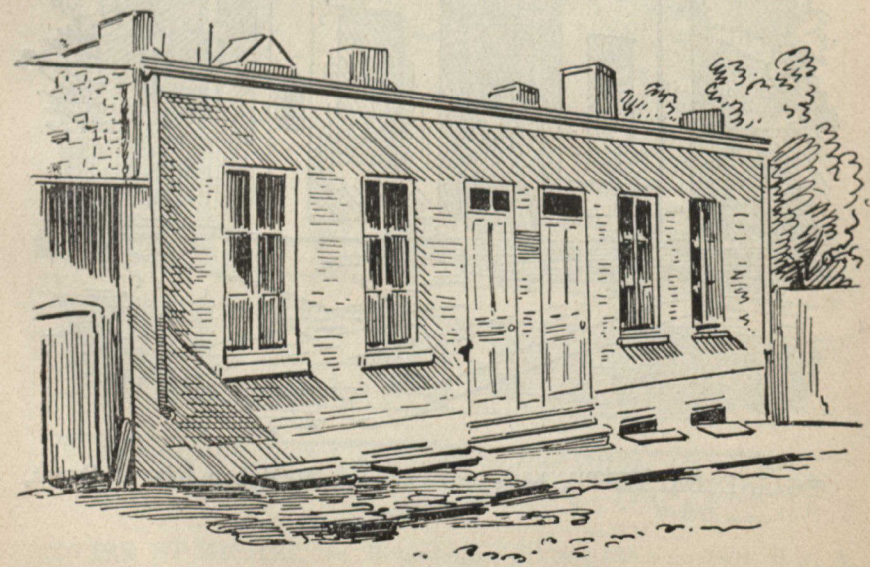

CHAPELLE PLYMOUTH BETH REN, 12 et 14 St-Joachim, fondée en 1873 à Québec. Cette secte eut son origine à Plymouth, en 1830. Ville maritime d'Angleterre. C'est de Plymouth que le Bellérophon emporta Napoléon à Sainte-Hélène.

VIEILLE EGLISE WESLEYAN, 15 et 17 rue St-Joachim, actuellement Jeffrey Hale Sunday School.

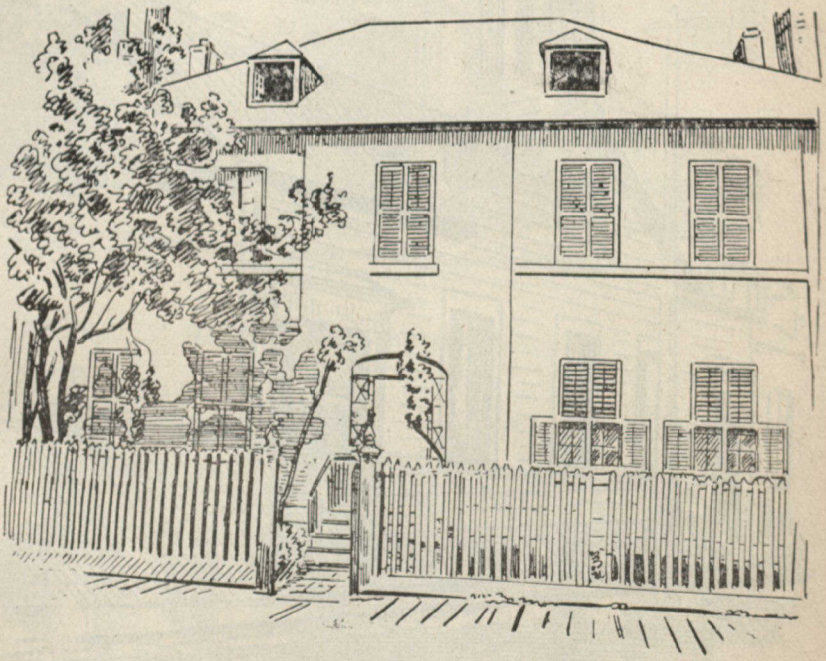

SYNAGOGUE DES JUIFS, 164 rue Grant, St-Roch. M. Flineherg, président. Il y a 43 familles juives à Québec.

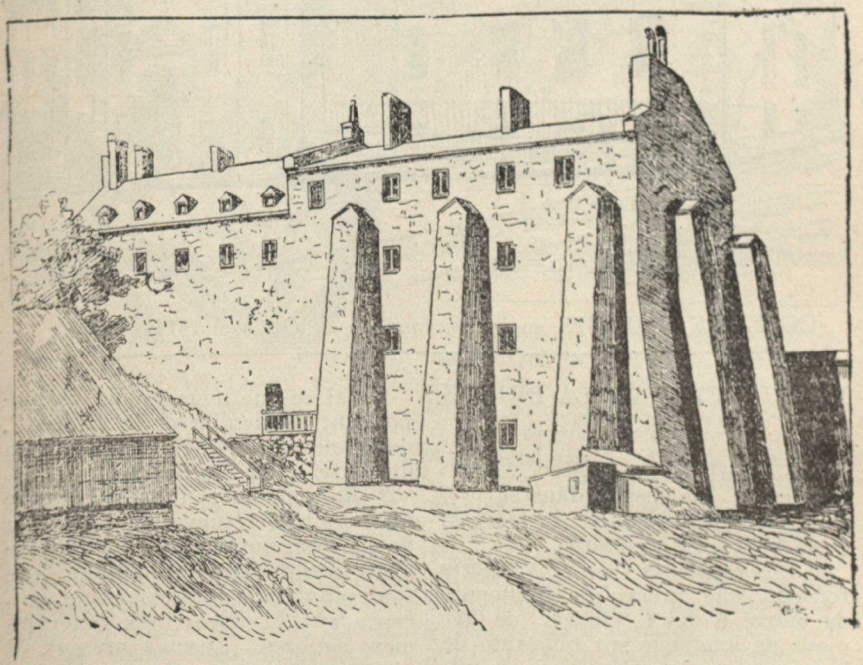

Casernes de l'Artillerie, qui ont servi de première prison sous le régime anglais, avant 1814.

CHAPITRE XXII

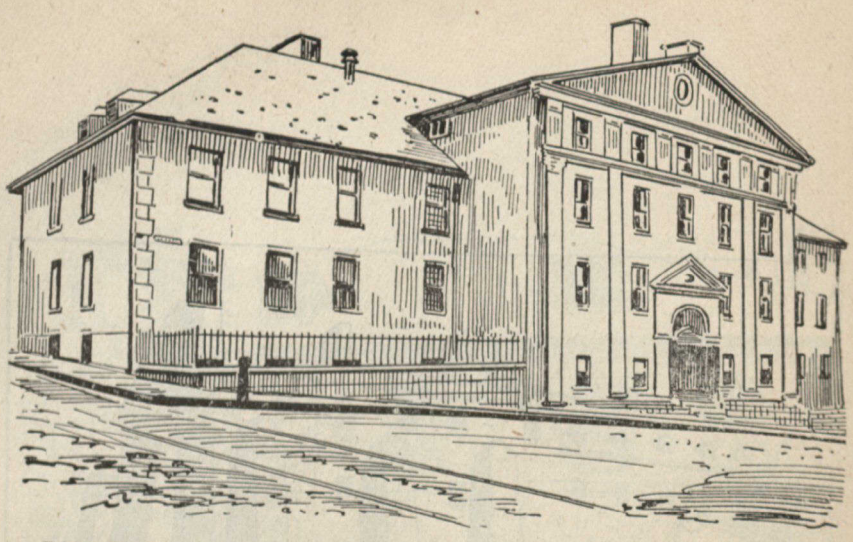

COLLEGE MORRIN, ancienne prison de Québec, 1814 à 1867.

LA CHAPELLE DE LA PRISON DE QUEBEC

La 2e prison de Québec, d'après M. Joseph Bouchette, dans sa description topographique de Québec, p. 463, dit ceci à ce sujet :

" Les Casernes de l'Artillerie forment une rangée de bâtiments de pierre à deux étages, de 527 pieds de longueur sur quarante de largeur, qui s'étendent dans la direction de l'ouest depuis la porte du Palais ; elles ont été construites avant l'année 1750, pour le logement des troupes qui servaient à renforcer la garnison ; on les nommait alors les " nouvelles " ; elles sont bâties grossièrement, mais très solidement, et bien distribuées; l'extrémité orientale a servi pendant plusieurs années de prison publique, mais depuis la construction de la nouvelle prison, elle a cessé de servir à cet usage."

Voici ce que nous dit un correspondant particulier de la "Presse", du 18 novembre 1897, sur la prison du district de Québec :

" En publiant aujourd'hui une histoire très résumée de la prison de Québec, votre correspondant se flatte d'apprendre au public une foule de détails intéressants et qui, cependant, semblent très généralement ignorés. Jusqu'à présent, il n'est pas à la connaissance de votre correspondant que quelqu'un se soit jamais occupé d'une manière particulière de la prison de la vieille capitale. En dehors des pensionnaires et des intéressés de cet hôtel, personne n'a d'idée de ce qu'il renferme de souvenirs intéressants. Bref, la prison de Québec a son histoire. La voici :

Il est opportun de remonter à plus d'un siècle en arrière pour démontrer ce qu'était autrefois la prison. Vers l'an 1716, le gouver-

M. Will. Mark MacLaren, 4e gouverneur, 1858-1895

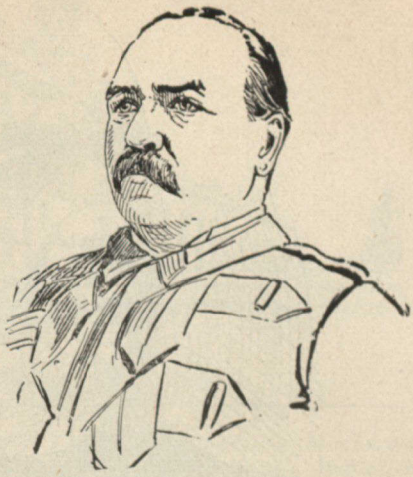

Capt. J. E. Bernier, 5e gouverneur, 1895 à 1898.

neur français d'alors fit construire une prison près de la porte de la Côte du Palais, aujourd'hui rue St-Nicolas. La façade des résidences privées, coin des rues St-Charles et St-Nicolas, est celle de la vieille prison française. On peut facilement se rendre compte que l'extérieur de cette bâtisse n'a pas plus l'apparence d'une prison que la résidence de votre correspondant ressemble à une église.

Une autre date, cueillie dans l'Histoire des Abénaquis, donne une idée de ce qu'était l'ancien régime. Le 22 juillet 1755, un nommé John Johnson fut transporté de la prison de Montréal à celle de Québec, par l'ordre du gouverneur de Vaudreuil. Le prisonnier était accusé de trahison. Après un voyage de deux jours d'heureuse navigation, Johnson et sa femme arrivèrent à Québec et furent condamnés à la prison des criminels. Ils reculèrent d'horreur lorsqu'ils aperçurent le dégoûtant logement où on les introduisait. Il s'en exhalait une odeur infecte et suffocante, le plancher du plafond et les murs étaient d'une affreuse malpropreté. Dans un coin de l'appartement gisait, sur un misérable grabat, un malheureux presque mourant de la petite vérole ; dans un autre coin était un tas de paille sur lequel on voyait quelques couvertures extrêmement sales ; au centre gisait sur le plancher quelques plats dégoûtants ; çà et là trois ou quatre blocs de bois pour servir de sièges et étant les seuls meubles qu'on apercevait dans l'appartement.

Dans le mois de juin 1755, huit prisonniers furent vendus à différents marchands de Montréal. Nos ancêtres n'avaient pas, comme nous, des réseaux de chemin de fer, croisant le pays en tous sens. Or, si quelqu'un était emprisonné, on

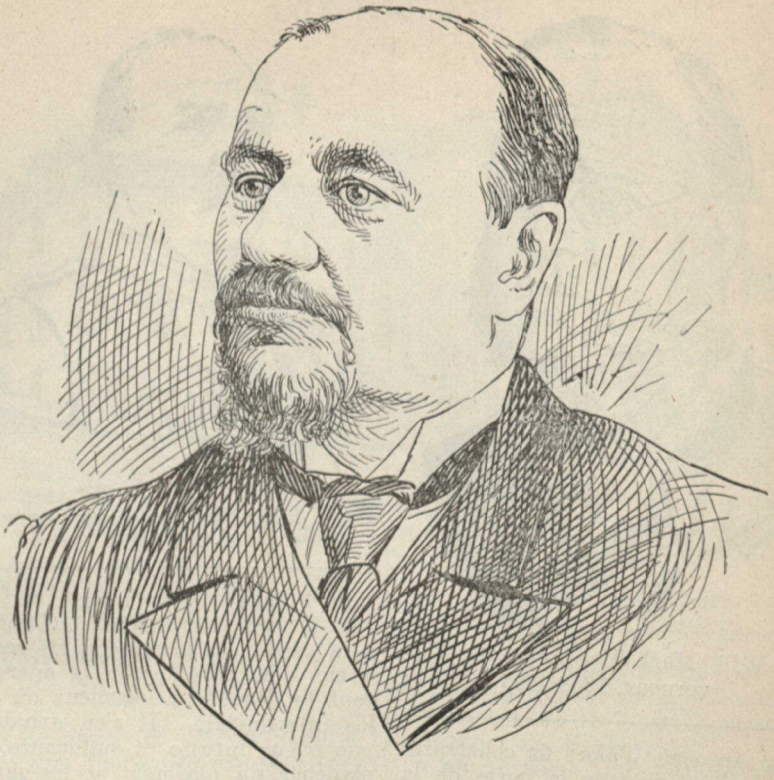

Capt. N. Bernatchez, gouverneur actuel.

le vendait à l'enchère publique ; c'est-à-dire que le prisonnier passait aux mains d'un particulier quelconque, qui en répondait pour la durée de la sentence et le faisait travailler à son profit personnel. Il est vrai qu'à cette époque, il fallait avoir fait si peu de chose pour ne pas être pendu, que les prisonniers d'alors n'étaient pas de grands criminels. Par exemple, un débiteur récalcitrant, l'auteur d'une légère désobéissance aux ordonnances, étaient punis sévèrement. L'auteur d'un vol, viol ou autre crime sérieux était déporté ou exécuté.

En feuilletant les vieux régistres de la prison, votre correspondant trouve certains exemples de l'ancien régime.

En voici quelques-uns :

En 1814, le 30 décembre, John Lavender, irlandais, trouvé coupable d'assaut sur un de ses compatriotes, fut condamné à être attaché au pilori.

En 1816, le 20 juin, John Pleague fut condamné à avoir les mains brûlées sur la place publique, pour vol de volailles.

En 1817, le 7 octobre, François Pouliot, coupable de larcin, fut condamné à recevoir sur le dos, nu, en pleine place publique, 30 coups de fouet.

En 1818, le 15 mai, même senten-

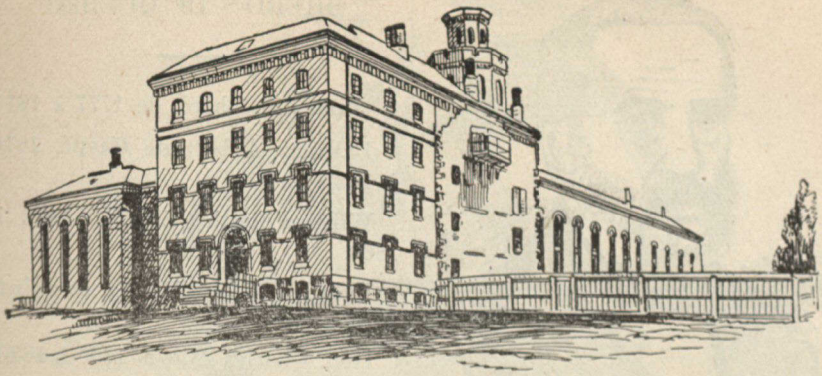

Prison de Québec actuelle, depuis 1867.

ce contre Joseph Forgues, pour être entré, la nuit, dans l'étable de J. B. Cloutier.

Le 5 août de la même année, Jean Caron Verrette et François Garneau furent attachés au pilori, sur le marché de la haute-ville, pour avoir tenu une maison publique.

En 1819, le 26 mai, Michel Ouellet était condamné à la même peine pour avoir volé 9 casquettes, représentant une valeur totale de 2 shelings.

Le 23 octobre 1818, Charles Alarie et Thomas Thomas furent condamnés à la corde et furent exécutés pour avoir volé sur un vaisseau, ancré dans le port, des marchandises représentant une valeur de 40 shelings et 10 sous.

Il n'est pas nécessaire de fouiller bien loin dans ces vieux régistres, avant de rencontrer des centaines d'exemples de la sévèrité dont on punissait les actes criminels dans les premiers temps de la colonie.

La vieille prison, sous le régime anglais (maintenant le Morrin's College), fut bâtie en 1814. Le premier gouverneur de cette prison fut le sergent-major William Henderson, qui fut remplacé par John Jefferv (2e), négociant, le 4 ou 5 mai 1828.

Le 3e fut James MacLaren (date donnée inconnue), lequel se noya lorsqu'il était de passage à bord du steamer "Montréal", quand celui-ci brûla, en mai 1858.

Le 4e, son fils, Wm Mark MacLaren, lui succéda à cette occasion et mourut à la prison actuelle, le 10 février 1895, après 37 ans de service, lequel fut remplacé par le capt. J. E. Bernier, (le 5e), gouverneur, capitaine au long cours."

Le 6e et gouverneur actuel est M. Nazaire Bernatchez, depuis le 14 mars 1898, ancien député à l'Assemblée législative de Québec pour le comté de Montmagny.

Les prisons de la Grande-Bretagne et de ses colonies sont sous la surveillance des shérifs. Shérif, mot anglais, officier de la cour chargé de plusieurs fonctions de justice. Au Canada, le shérif est un fonctionnaire chargé de représenter la couronne, d'administrer ses biens, de présider les élections parlementaires, de dresser les listes des jurys, de maintenir la paix publique, de tenir la main à l'exécution des jugements et de veiller à la garde des prisons.

Sous le régime français, cet officier était connu sous le nom de huissier ou prevost.

Philippe Aubert de Gaspé, 2e shérif de Québec, 1816 à 1822

SHERIFS DE QUEBEC

James Shepherd, de 1777 à 1816.

Philippe Aubert de Gaspé, 1816 à 1822.

William-Smith Sewell, 1822 à 1866.

Thomas Ainslie Young, conjoint, 1824 à 1827.

Hon. Charles Alleyn, 1866 à 1890.

Hon. Et.-Théodore Paquet, conjoint, 1883 à 1890.

Hon. Chs-A.-E. Gagnon, 1890 à 1901.

Hon. Charles Langelier, 1901.

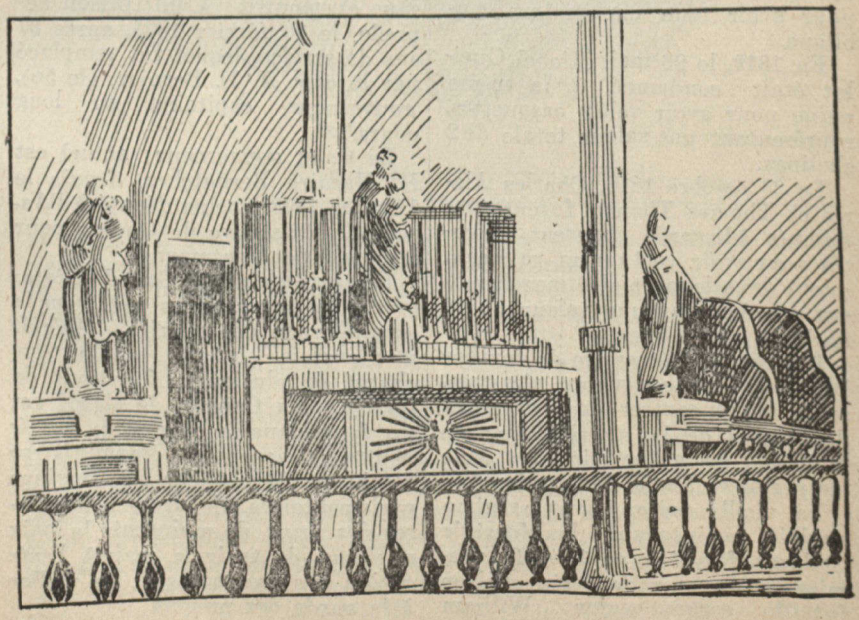

CHAPELLE DE LA PRISON DE QUEBEC.

M. WILLIAM SEWELL.

3e shérif de Québec, de 1822 à 1866.—Décédé le 1er juin 1866.—Nous devons ce portrait à l'aimable obligeance de Mlle Sewell, petite cousine du shérif et fille du Dr Collin A. Sewell, de Québec.

L'hon. Charles Alleyn, 5e shérif de Québec, 1866 à 1890.

Hon. Et.-Théodore Paquet, 6e shérif de Québec, 1883-1890 (conjoint). M. Paquet est maître de poste actuel à Québec.

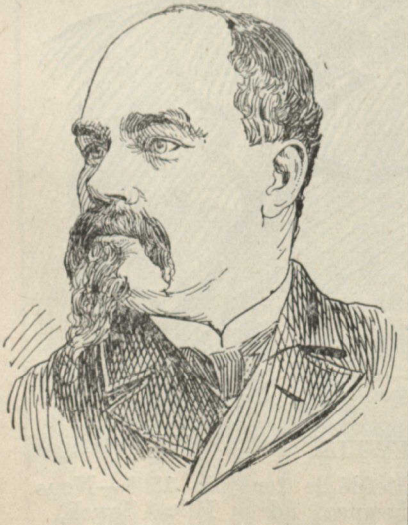

L'hon. C. A. E. Gagnon, 7e shérif de Québec, 1890 à 1901.

L'hon. Charles Langelier, 8e shérif de Québec, 1901 (actuel).

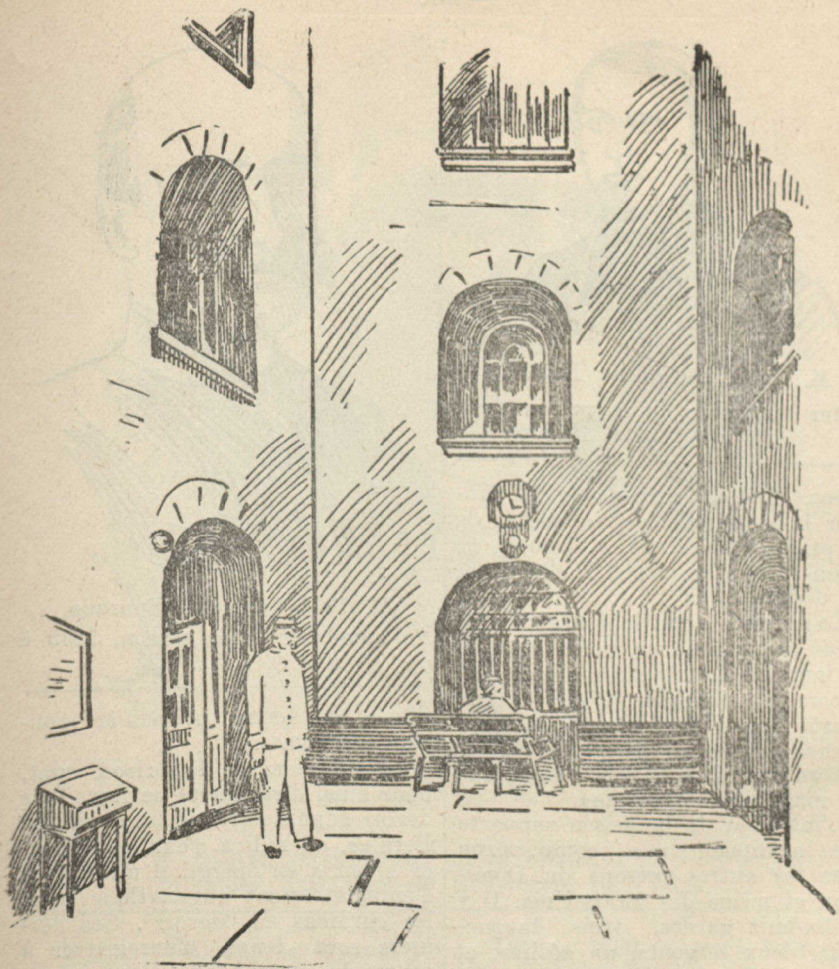

PARLOIR DE LA PRISON ACTUELLE.

La prison actuelle fut livrée au shérif le 10 janvier 1867.

Les personnes pendues dans la vieille prison (Morrin's College), de 1814 à 1867, furent :

1er, Patrick Murphy, le 20 mai 1814 ; 2e, James Walsh, 18 mai 1815 ; 3e, Charles Alarie, 23 octobre 1818 ; 4e, Thomas Thomas, 23 octobre 1818 ; 5e, William Pounder 10 octobre 1823 ; 6e, Baptiste Monarque, 24 avril 1827, à la Pointe Lévis ; 7e, William Ross, 21 avril 1827 ; 8e, Benjamin Johnson, 21 avril 1827 ; 9e, Robert Messager, 21 avril 1827 ; 10e, Pierre Ducharme, 24 octobre 1828 ; 11e, Edward Develin, 8 avril 1836 ; 12e John Meehan, 22 mars 1864.

Celles pendues à la prison actuelle, de 1867 jusqu'à ce jour, sont :

M. l'abbé Athanase Lepage,
1er aumônier de la prison de Québec, 1867 à 1878.

1er, Michael Farrell, le 10 janvier 1879, d'après les règlements de la prison ; 2e, N. R. F. Dubois, 20 juin 1890 ; 3e, Joseph David Dubé, le 6 juillet 1900.

La prison actuelle mesure 300 pieds de profondeur, par 250 pieds de largeur. La bâtisse a six étages, y compris le comble. C'est une des constructions en pierre des plus modernes, située au bord des plaines d'Abraham, d'où la vue s'étend sur un magnifique panorama.

L'intérieur de la prison supporte avec avantage, une comparaison avec les autres prisons du Dominion et même des Etats-Unis. Il y a dix-huit gardes, trois tourneclefs, deux sergents, un geôlier, et deux matronnes, l'épouse du capitaine Bernier et Mme M. Philips. Il y a de la place pour loger 250 prisonniers ; cependant, on n'en compte maintenant qu'une moyenne de 35. En 1864, la moyenne des prisonniers fut de 150, le mois de novembre seul figurant pour 205. De 1865 à 1895, la moyenne fut de 114. Maintenant on voit que ce chiffre a diminué jusqu'à 35. Autrefois, on comptait une moyenne de un quart de prisonnières sur le chiffre total, tandis que maintenant

M. l'abbé Charles Bourque,
2e aumônier de la prison, 1878 à 1881.

il y a une femme prisonnière contre 34 hommes.

Les officiers de la prison, sont, pour ainsi dire, forcés de faire leur devoir depuis l'arrivée du capitaine Bernier, au milieu d'eux, car celui-ci a remis en opération un service d'enregistrement automatique pour les gardiens en "devoir". Ces derniers sont tenus d'enregistrer à toutes les demi-heures, leur passage dans les divers départements. Ce système, considéré par les anciens administrateurs de la prison comme une très grande et sévère mesure de prudence est reconnu le plus effectif. Il est vrai que les officiers sont ainsi obligés d'observer une discipline plus stricte, mais d'un autre côté, les résultats de l'organisation solide et disciplinaire que le capitaine Bernier a créé en entrant, sont des plus satisfaisants.

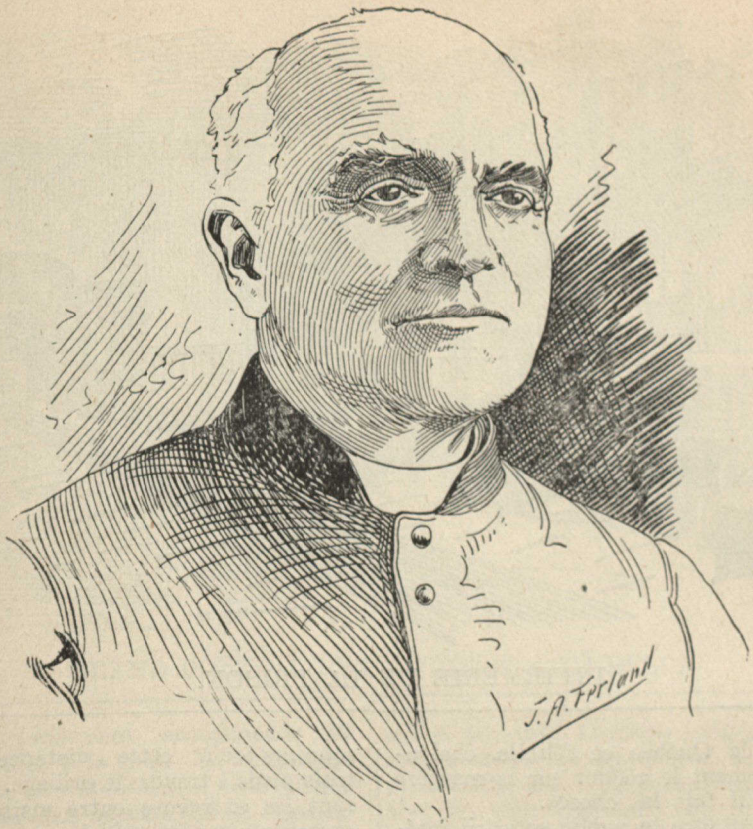

M. J. B. W. BLAIS, 3e aumônier de la prison, 1881 à 1882. Mort le 23 juillet 1901, curé de St-Laurent de l'Ile.

Depuis 1892, aucune évasion n'a été enregistrée si ce n'est le cas d'un prisonnier qui, travaillant en dehors, tenta de s'évader en 1895, mais fut pincé de suite. Pour chaque groupe de quatre prisonniers travaillant au dehors des murs de la prison, il y a un garde armé d'une carabine, tandis qu'à l'intérieur, un seul garde suffit pour 10 hommes. En 1891, alors que la discipline des gardes laissait à désirer, quatre prisonniers s'emparèrent du garde Powell, le ficelèrent et s'enfuirent.

Depuis 1890 jusqu'à la rentrée du capitaine Bernier à la prison, il y eut trois évasions. Ce sont les nommés Alfred Bégin, de Lévis, décédé maintenant ; Aldéric Mitchell, de Montréal, et James W. Moore, de Toronto, qui n'ont pas été revus depuis qu'ils ont pris la clef des champs.

Tous les ans, les touristes ne manquent pas d'aller visiter la prison de Québec. Le 23 octobre dernier, M. E. Ruggles-Brise, président du comité des prisons d'Angleterre, de passage ici, visita la pri-

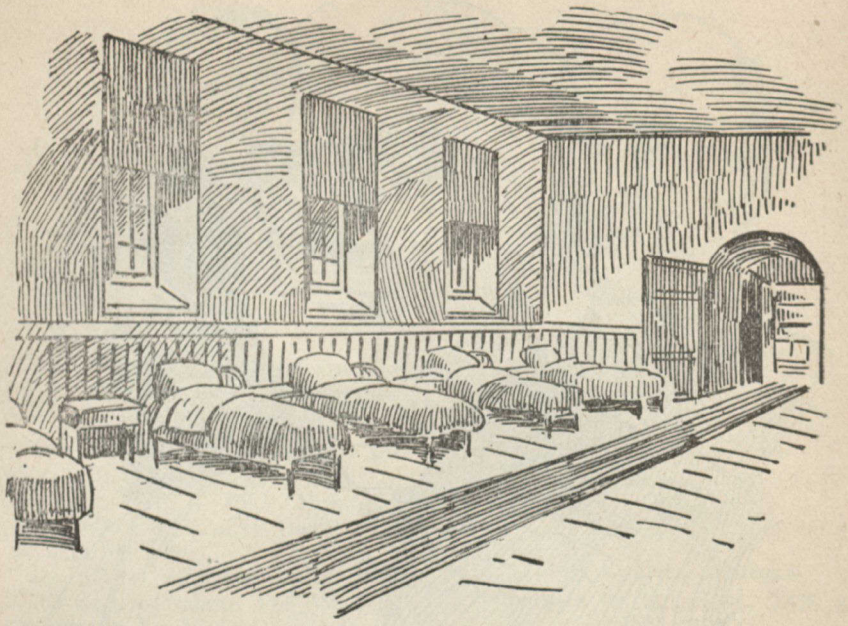

INFIRMERIE DE LA PRISON.

son de Québec et félicita chaleureusement le géôlier sur la manière dont il fait les choses.

Peut-être le public sera-t-il intéressé de parcourir rapidement, avec le reporter du "Soleil", l'intérieur de la prison. D'abord en entrant, un large et profond corridor barré par une porte grillée qu'on ne peut franchir sans permission. Avant d'arriver à cette barrière, on trouve, à main droite, le bureau public du geôlier, à gauche, son bureau privé et une salle de réception. En dedans de la barrière se trouve le parloir des visiteurs ; tout au fond, deux grandes meurtrières vis-à-vis l'une de l'autre, avec trois pieds de distance entre chacune. Là, un banc pour le confort des visiteurs qui ne peuvent voir les prisonniers qu'à cette distance de trois pieds à travers le grillage. Durant les entrevues entre visiteurs et prisonniers, un officier se place entre les deux meurtrières, afin de voir et d'entendre tout ce qui se passe. A main droite, dans ce parloir, est l'arsenal des officiers contenant 21 carabines à répétition, autant de revolvers, sabres, poignards, etc. A gauche du couloir, est le département des prisonniers attendant leur procès ; ceux-là sont mieux partagés que les autres, tout en n'ayant pas le luxe et le confort qu'on trouve dans les grands hôtels. Sur le même palier, se trouve le grand dortoir commun, contenant 48 cellules ; en outre, il y a un quartier de réserve et des cachots. La cuisine est très vaste et on

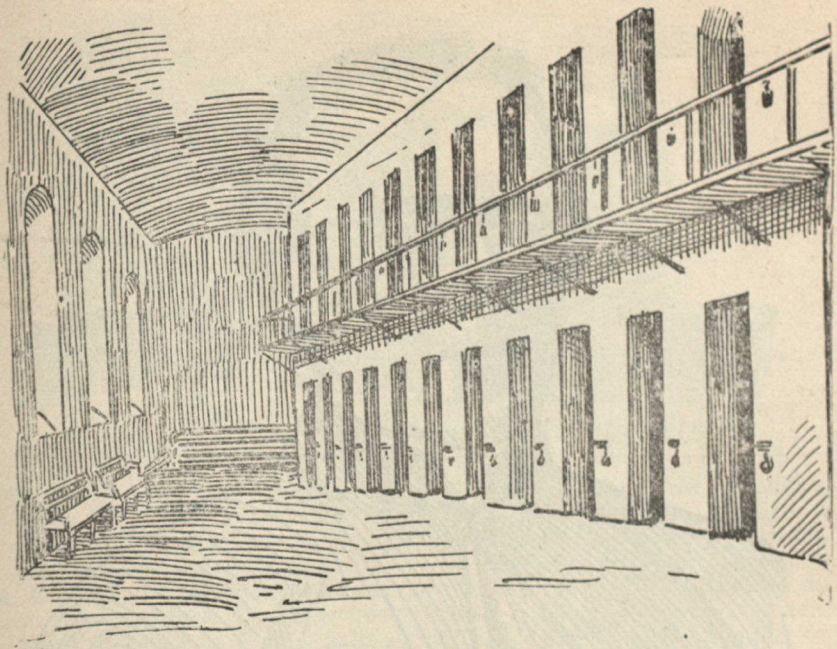

GRAND DORTOIR DE LA PRISON ACTUELLE.

peut facilement accommoder 150 convives à la fois. La cuisine ne laisse rien à désirer, si ce n'est que les services ne sont pas en argenterie, mais en bon ferblanc. Pas de luxe dans ces quartiers-là, mais un confort sanitaire. Tous les appartements sont bien éclairés et très propres et les quelques trente prisonniers qui sont actuellement enfermés suffisent à l'entretien du service domestique. En été, ils cultivent des légumes sur la ferme de la prison en quantité suffisante pour nourrir toute l'année durant la maisonnée. A part quelques rares exceptions, les prisonniers ne se plaignent pas du traitement ; ils travaillent et ne s'en portent que mieux. Il est bien rare qu'une personne qui passe quelques mois en prison n'en sorte pas plus grasse et mieux portante. Certains individus sont attachés au traitement de la prison. Preuve : Thomas Fitzgibbon, un vieil Irlandais, détient le record sur le registre de la prison ; il s'est fait enfermer 66 fois pour vagabondage.

La chapelle catholique de la prison est bien ce que l'on peut rencontrer de plus uni ; pas d'ornements, pas de tableaux, rien qui peut distraire les fidèles qui sont sous la direction spirituelle de Mgr Têtu. Le chanoine Richardson dessert la chapelle protestante.

A propos, le géôlier a indiqué au reporter du "Soleil" les traces d'un boulet de canon probablement égaré, qui lancé de la citadelle, en 1870, fit beaucoup de fracas à la prison.

Le quartier des femmes est en-

Mgr HENRI TETU, aumônier actuel, depuis 1881

tièrement séparé de celui des hommes. Ce département est aussi très propre et présente un aspect moins sévère, moins triste que l'autre quartier.

Le geôlier est très particulier sous le rapport de la propreté de ses pensionnaires. Chaque nouvel arrivé est forcé de prendre un bain. Le capitaine Bernier lui-même veille avec un soin jaloux à ce que les règlements de la prison soient exécutés à la lettre. Il a introduit une discipline militaire parmi les officiers de la prison et c'est par ce moyen-là qu'il a obtenu d'aussi bons résultats. A la prison de Québec, pas de danger d'émeute ; les insoumis sont vite mis à leur place. Cependant, il est très

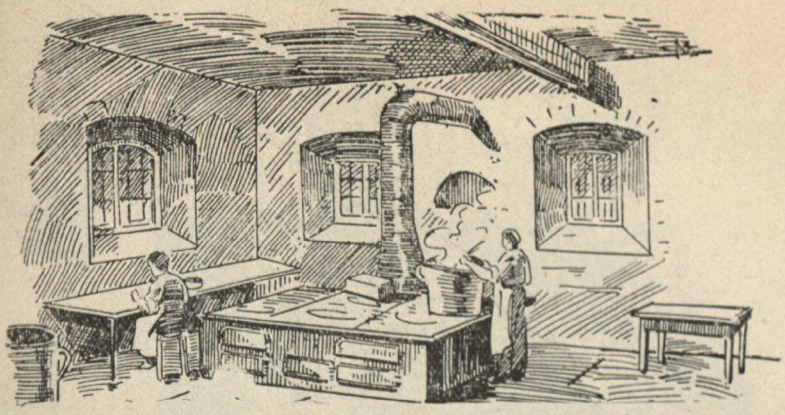

CUISINE DE LA PRISON DE QUEBEC.

rare qu'un prisonnier se conduise de telle façon pour que sa mise au cachot soit nécessaire.

En visitant les appartements de M. Bernier, qui, soit dit en passant, sont très princiers, votre correspondant a été admis à voir, palper et examiner soigneusement, la collection la plus curieuse qu'il soit possible de trouver dans un musée. Ce sont les oeuvres de ces malheureux prisonniers pour recouvrer la liberté. Cette collection comprend surtout une quantité infinie de fausses clefs faites par les prisonniers eux-mêmes. Quelques-uns de ces échantillons sont dignes de figurer à côté des ouvrages du meilleur serrurier. Et dire que ces malheureux travaillent des semaines et des mois pour faire... une clef.

" The last but not the least ", le capitaine Bernier a aussi en sa possession, une canne creuse en ferblanc qui appartenait à un des officiers de la prison et servait à transporter du whiskey aux prisonniers.

LA PRISON DE QUEBEC

Dans le rapport du Commissaire des Travaux publics 1898, par M. Ernest Gagnon, secrétaire du département, on lit ceci :

" D'après les archives officielles, la plus ancienne prison érigée à Québec, comme édifice distinct, sous le régime français (en dehors de l'enceinte de l'Habitation ou du château), était située sur un terrain appartenant à la famille de Bécancour, près du fort Saint-Louis. Ce bâtiment occupait le terrain formant aujourd'hui l'encoignure des rues Saint-Louis et des Carrières, presque en face de l'entrée principale de la cour du Château-Frontenac. (1)

" Dans les dernières années du régime français, la prison publique était située en arrière du palais de l'Intendant, non loin de la rivière

(1) Voir projet de murs d'enceinte du Château Saint-Louis, dressé par l'ingénieur Villeneuve, en 1685. Voir aussi le plan de Québec, envoyé avec la lettre de MM. de Callières et Champigny, du 6 octobre 1700. " Sur ce dernier plan, un bâtiment indiqué en face du bastion sud-ouest du fort Saint-Louis, porte la légende suivante : " P.— Maison au Roy, qui servait autrefois de prison, dont le fond appartient aux héritiers de M. de Bécancour. "

ARMES DE MONTCALM.

Saint-Charles, sur l'emplacement appelé depuis " le parc à bois ".

" 1784, des pièces vacantes du couvent des Récollets servirent de prison temporaire. Après l'incendie du couvent (6 septembre 1796), la prison fut tenue dans des constructions voisines des casernes de l'artillerie, près de la Côte du Palais. " (1)

En 1810, on commença, au centre même de la ville, sur l'emplacement situé entre les rues Saint-Stanislas, Sainte-Anne, Dauphine et Sainte-Angèle, l'érection d'une prison qui fut inaugurée en 1814. et dont on se servit pour les fins de sa construction jusqu'en 1867.

" La porte d'entrée principale de l'ancienne prison de la rue Saint-Stanislas (aujourd'hui le collège Morrin), à laquelle se rattachait le lugubre souvenir de plusieurs exécutions capitales, a été enlevée et remplacée par une nouvelle. Elle était surmontée de l'inscription suivante :

A. D.

MDCCCX.

L. A. Reg. Georgio III.
Prov.Gub.D.D.J.H. Graig,Bi.Eqte.
Cancer iste bonos a pravis,
Vindicare possit.

(Anno Domini 1810.—Quinquagesimo anno Regni Georgie III.—Provinciale Gubernatore Domino Domino J. H. Craig, Balnei Equite. —Carcer iste bonos a pravis possit.)

(1). Ce dut être dans cet édifice que l'on a emprisonné MM. Bédard et Taschereau en 1810, comme prisonniers d'Etat.

WOLFE.

(Traduction.)

L'an du Seigneur 1810, dans la cinquantième année du règne de George III, le puissant seigneur James-Henry Craig, chevalier du Bain, étant le gouverneur de la province.

Voici l'inscription écrite sur parchemin de la prison actuelle :

D. O. M.

Anno Domini MDCCCLXI
Dei vero IV mens Septembris
Regnante in Imperio Britannico,
Victoria Regina,
Provinciae Canadensis Prorege
Illmo. Dno. Edmundo Head,
Baronetto,
Hunc Quebecensis Canceris,
Angularem lapidem posuit
Clarus vir, Josephus Cauchon,
Publicorum Operum
Supremus in Canada
Praefectus,
Praesente Magno Civium
Concursu

LEVIS.

Et astantibus hujus Abdificii
Architecto Dno. Carolo Baillarge,
Aedificatoribus, Dnis Thoma
Josepho Murphy, Thoma
Martino Quigley.

(Traduction.)

A Dieu très bon et très grand
L'an du Seigneur 1861.
Le quatrième jour du mois de sept.,
La Reine Victoria,
Régnant sur l'Empire Britannique;
L'illustrissime sir Edmund Head,
baronet,
Etant vice-roi (gouverneur) de la
Province du Canada ;
L'éminent Joseph Cauchon,
L'administrateur en chef
des Travaux publics en Canada,
a posé cette pierre angulaire
de la prison de Québec,
en présence d'un grand concours
de citoyens
et en compagnie de l'architecte de
de cet édifice,
le sieur Charles Baillargé,
et des constructeurs,
les sieurs Thomas-Joseph Murphy
et Thomas-Martin Quigley.

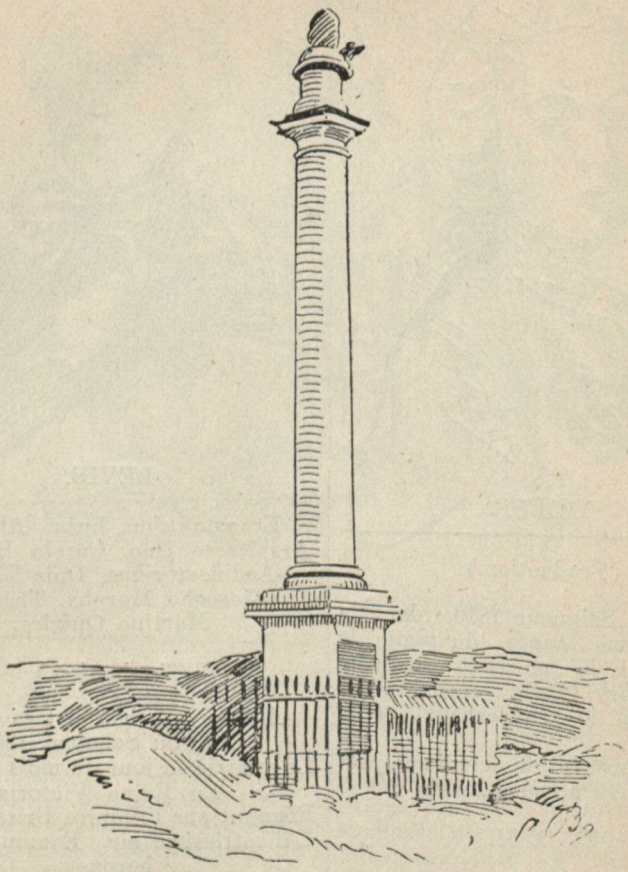

MONUMENT DE WOLFE sur les Plaines d'Abraham, en 1849.

" On lit dans le rapport général du commissaire des Travaux publics de l'ancienne province du Canada, pour l'année expirée le 30 juin 1867 : " Le contrat pour la construction de la partie centrale de l'aile sud, en arrière, et de l'aile est (de la prison) fut signé le 31 janvier 1861, par MM. T. J. Murphy et T. M. Quigley, pour la somme de $64,000.00.

" Les travaux commencèrent la même année et furent continués jusqu'au 1er janvier 1864 ; interrompus à cette époque, ils furent repris au mois d'avril suivant et continués jusqu'à l'achevement des travaux ci-dessus mentionnés, du 1er juin 1867, date où leur prix de revient s'élevait à $137,932.12, par suite de travaux additionnels, etc.

" La nouvelle prison, bien qu'elle soit inachevée, renferme 138 cellules ou la moitié du nombre qu'elle

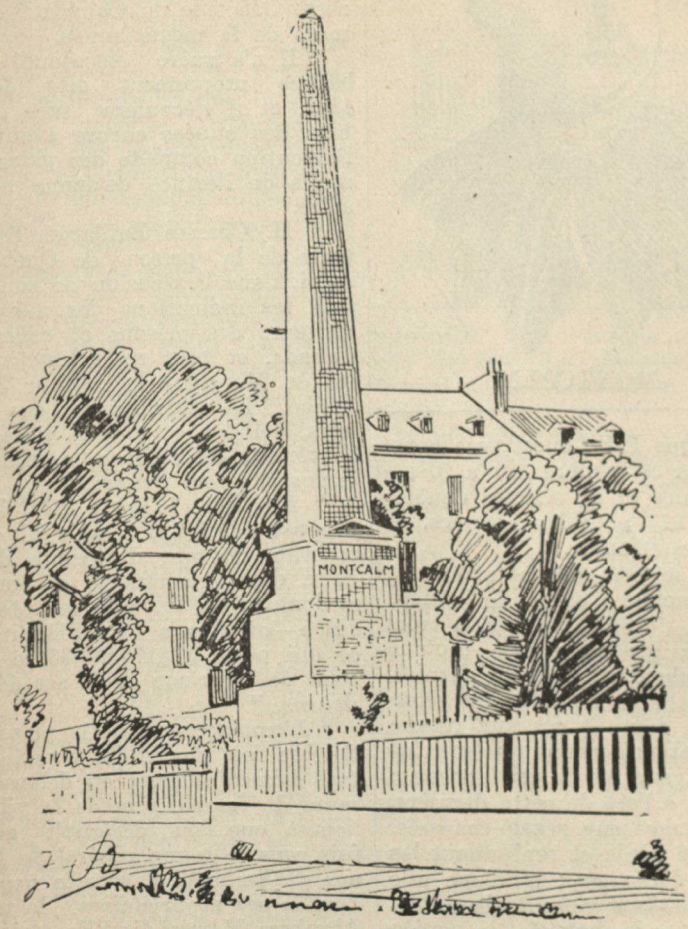

MONUMENT DE MONTCALM ET WOLFE.

MONTCALM.

aura lorsque l'aile ouest sera construite. Sur ce nombre il y a 70 petites cellules et 27 cellules doubles (en tout 97) pour les hommes, et 41 pour les femmes.

" Elle se compose actuellement d'un principal corps de bâtisse central de 88 sur 50 pieds, à trois étages sur rez-de-chaussée ; d'une aile à angle droit avec ce dernier, dans laquelle se trouvent les cellules, ayant deux étages sur rez-de-chaussée et présentant un front de 108 pieds, sur 47 de profondeur ; d'une aile à l'est de cette dernière, à deux étages sur rez-de-chaussée, de 21 x 26 pieds et renfermant les cabinets d'aisance ; et d'une aile sud où prolongement à deux étages sur rez-de-chaussée en arrière de la partie centrale, ayant 66 x 40 pieds, et où se trouvent les chapelles des prisonniers."

Les murs extérieurs sont en maçonnerie de pierre de taille, à parements bosselés et à assises régulières, les divisions intérieures en brique, et le toit couvert en ferblanc."

" Le shérif prit possession de l'édifice le 1er juin 1867, en vertu d'un proclamation datée du 12 mars 1867, publiée dans la " Gazette Officielle du Canada " du 16 mars de la même année.

" Il n'a guère été ajouté à la bâtisse proprement dite depuis 1867, et il s'écoulera sans doute bien des années encore avant que l'exécution complète des plans primitifs de l'édifice devienne nécessaire."

" M. Charles Baillargé, l'architecte de la prison de Québec, a suivi, dans l'exécution de son travail, les indications des médecins visiteurs des prisons et asiles du Canada, et tout spécialement celles de Monsieur le docteur J. C. Taché. La distribution des couloirs, cellules et autres pièces de l'intérieur de l'édifice, a, dans le temps, été fort remarquée."

" En 1869, 1870 et 1871, il été dépensé $38,937.21, pour la construction du mur d'enceinte de la cour, des prisonniers et pour le prolongement de l'aile sud de l'édifice,—où l'on a logé l'Hôpital,—ce qui porte à $176,869.33 le coût total de la prison et de ses dépendances. "

" L'emplacement de la prison de Québec fait partie des terrains situés immédiatement en dehors des murs de fortification de la ville, à l'ouest, que l'on désignait autrefois sous le terme général de Plaines d'Abraham, d'après le nom de l'un de ses propriétaires, le pilote Abraham Martin dit l'Ecossais, colon de la première moitié du dix-septième siècle. Ces " plaines ", longtemps désertes, s'étendaient de la cîme de la falaise qui borde le Saint-Laurent, jusqu'au sommet du côteau qui domine la vallée de la rivière Saint-Charles.

" Tout ce vaste espace a été divisé et subdivisé, et est en partie couvert, aujourd'hui, par les fau-

bourgs de la ville appelés quartier St-Jean et qaurtier Montcalm. Le reste est occupé par des villas, des champs en culture, la prison, l'observatoire et les terrains vacants laissés à l'usage des autorités fédérales. Parmi ces derniers se trouve le champ de courses où se font les parades militaires, et que le gouvernement impérial (représenté aujourd'hui par le département de la Milice, à Ottawa) a loué des Dames Religieuses Ursulines de Québec, par bail amphitéotique qui expirera en 1902."

" Ce champ de course ou de parade porte seule aujourd'hui le nom de Plaines d'Abraham, à cause, sans doute, de ce fait qu'il n'a jamais été livré à l'exploitation depuis les journées historiques du 13 septembre 1759 et du 28 avril 1760. C'est la seule portion du terrain des Plaines qui ait gardé son nom illustre." (1).

" Les armée française et anglaise occupèrent tout le plateau qui sépare la falaise du Saint-Laurent (voisine du chemin Saint-Louis) du côteau Sainte-Geneviève (voisin du chemin Sainte Foye), dans les journées du 13 septembre et du 28 avril ; mais l'effort de la bataille du 13 septembre 1759 se concentra sur le côté sud des plaines, où Wolfe et Montcalm trouvèrent la mort, tandis que l'effort de la bataille du 28 avril 1760 se concentra sur le côté nord, vers le moulin Dumont, où s'élève aujourd'hui la colonne de Sainte-Foye."

" Tout auprès de la prison de Québec, à l'intersection de deux courtes avenues ouvertes sur le

(1). Depuis 1901, les Plaines appartiennent à la Cité de Québec.

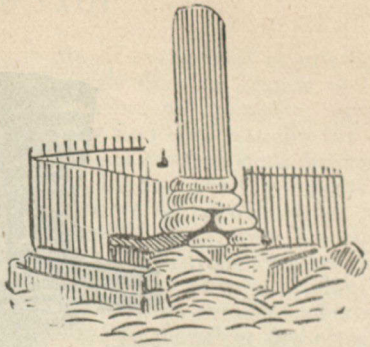

MONUMENT DE WOLFE,
En 1832.

terrain du gouvernement, est l'endroit où Wolfe expira au moment où les clairons de l'armée anglaise annonçaient sa victoire. Cet endroit est indiqué par une colonne surmontée d'un casque et d'une épée antique. Le piédestal de la colonne porte l'inscripiton suivante :

" This pillar was erected by the British army in Canada, A. D. 1849, His Excellency Lieutenant-General Sir Benjamin d'Urban, G. C. B., K. C. H., K. C. T. S., etc. Commander of the Forces, to replace that erected by Governor-General Lord Aylmer, G. C. B., in 1832, which was broken and defaced, and is deposited beneath."

" La belle et simple inscription de la colonne tronquée érigée par les soins de Lord Aylmer, en 1832, a aussi été reproduite sur le monument de 1849. Elle se lit comme suit :

Here died
Wolfe
Victorious
September 13th,
1759."

" Lord Aylmer fit aussi placer dans l'église des Ursulines de Québec, où fut inhumé le rival de Wolfe, un marbre portant l'inscription suivante :

" Honneur à Montcalm.
Le destin, en lui dérobant la victoire,
l'a récompensé
par une mort glorieuse."

Québec, après le siège, en 1760, et le couvent des Récollets où fut emprisonné Pierre du Calvet, de 1780 à 1783, sous la garde du Frère Alexis Demers.

CHAPITRE XXIII

M. JOS.-CHS DESCHENAUX,
Qui a posé la pierre angulaire de l'église St-Roch, le 4 août 1811.

SAINT-ROCH EN 1811

On lit dans la "Vie de Mgr Plessis", par M. l'abbé Ferland, que l'honorable John Mure donna en 1811 à Monseigneur un terrain dans le faubourg St-Roch pour y construire une église. M. Mure était presbytérien et député de cette division électorale, de 1810 à 1814.

On commença dès 1811, la construction de cette première église. Les travaux de l'intérieur étaient presque terminés, et elle était à la veille d'être livrée au culte, lorsque, le 17 décembre 1816, entre midi et une heure, pendant que les ouvriers étaient allés prendre leur dîner, le feu la consuma de fond en comble : mais les murs sont restés intacts, nous dit le rapporteur de la "Gazette de Québec," du 19 décembre 1816. Elle ajoute :

" Mardi entre midi et une heure, le feu prit dans la grande et belle église catholique romaine, dans le faubourg St-Roch, laquelle fut consumée dans environ deux heures de temps. Le feu avait tellement gagné le corps de l'église avant qu'on s'en aperçut que tous les efforts pour l'arrêter furent inutiles. Tout ce que l'on put faire cependant fut effectué par les grands efforts du militaire, du clergé et des citoyens. Leurs efforts, et le vent qui venait du nord-est, sauvèrent les maisons du voisinage et un grand bâtiment en pierre appartenant à l'église, et qui n'en est séparé que par un mur dans lequel il y a plusieurs portes de communication.

" On dit que la perte causée par cet accident est très considérable, et sera particulièrement sentie par les habitants du faubourg St-Roch. Les murs de l'église sont encore debout et ne paraissent pas beaucoup endommagés.

" On pense que l'accident a été causé par le feu que les ouvriers ont laissé dans le poêle, en s'en allant dîner, et qui aura sauté sur les copeaux qui étaient autour."

LETTRE DE Mgr PLESSIS

" Québec, mercredi,
le 18 décembre 1816.

" Le soussigné prend la voie de ce papier pour transmettre, en son nom et au nom de tous ceux qui sont intéressés dans l'église du faubourg Saint-Roch, ses remerciements les plus sincères aux personnes de tout rang civil et militaire, de l'assistance cordiale et empressée qu'ils donnèrent hier dans l'incendie de cette église. C'est principalement à leurs efforts soutenus et presque sans exemple, que l'on

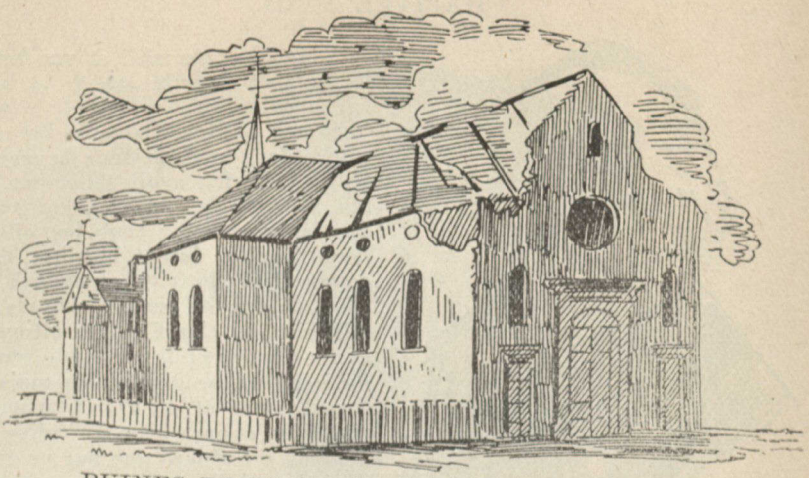

RUINES DE L'EGLISE SAINT-ROCH, EN 1816.

doit la conservation de l'édifice à trois étages qui y communiquait par cinq ouvertures, et qui a couru le plus grand risque de devenir aussi la proie des flammes.

J. O., év. cath. de Québec.

On se mit à la reconstruction dès 1817, en se servant des mêmes murs, et cette nouvelle église fut en état d'être inaugurée en 1818, comme succursale de l'église de Notre-Dame de Québec, où Mgr Signaï était alors curé. M. l'abbé Hyacinthe Hudon et M. l'abbé Claude Gauvreau furent les premiers nommés chapelains de l'église St-Roch de Québec.

Cette église resta succursale de Notre-Dame de Québec jusqu'en 1829, époque où elle fut décrétée paroissiale par Mgr Panet. M. l'abbé Alexis Mailloux en fut le premier curé. Jusqu'alors, à peu d'exception près, les baptêmes, mariages et sépultures se faisaient à Notre-Dame. Les prêtres de St-Roch, avant l'érection en paroisse, étaient nommés chapelains.

Grâce à la bienveillante permission de Monsieur le curé Gauvreau, M. Charles Grenier, notaire, de la Fabrique depuis 1887, a eu l'extrême bonté de se déranger pour me laisser consulter les vieux cahiers des syndics de l'église Saint-Roch et d'y prendre quelques notes sur le commencement de cette paroisse.

M. Grenier a mis aussi à ma disposition une liasse de notes historiques et personnelles concernant la provenance des terrains de l'église et d'autres faits qui intéresseront, j'en suis sûr, beaucoup de personnes, et qu'on aura l'avantage de lire prochainement.

FRERE LOUIS, Récollet,

Syndic de l'église St-Roch, en 1811, en l'absence du notaire Bélanger.

Le 16 avril 1811, les citoyens du faubourg St-Roch se réunissaient dans la maison d'école (1) tenue par le Frère Louis, récollet, afin de prendre connaissance d'une requête et de la signer. Cette requête priait Mgr Plessis de leur accorder la permission de construire une église ou chapelle dans leur faubourg. Monseigneur, connaissant bien les besoins de cette partie de la ville, ayant été longtemps leur curé, accorda cette permission de grand coeur.

Il nomma par lettres patentes un syndicat pour la gestion de cette église. Il était composé du curé de Québec et de six syndics, savoir : Messire André Doucet curé de Notre-Dame de Québec, MM. Jean Bélanger N. P., Joseph Gagné, marchand de bois, Joseph Gagnon, marchand, Louis Claude Gauvreau, marchand tanneur, Jean-Baptiste Thomas dit Bigaouette, maître-charron, tous du faubourg St-Roch, et François Déligny, ancien sellier, du faubourg St-Vallier.

Les syndics commencèrent d'abord par diviser le faubourg en trois quartiers comme suit :

1o Le quartier Saint-Vallier comprendra : Les maisons de la rue du même nom, et les maisons bâties dans les prairies de l'Hôtel-Dieu (terrain entre les rues Dorchester et Caron.) Les syndics du quartier furent MM. Frs. Déligny et Louis Gauvreau.

2o Le quartier St-Roch comprendra : La rue du même nom à la rue Grant. Les syndics de ce quartier furent le Frère Louis et M. Joseph Gagnon.

3o Le quartier de l'Eglise comprendra : De l'ouest de la rue Grant au faubourg Saint-Vallier, c. à d. la rue Dorchester. Les syndics furent MM. Jean Bte Thomas dit Bigaouette et Joseph Gagné.

La requête que l'on avait fait signer dans ces quartiers portait 241 noms de chefs de familles, le nom du Frère Louis en tête.

M. François Baillargé fut choisi comme architecte de l'église.

En mai 1811, M. John Mure donna à Mgr Plessis le terrain nécessaire pour bâtir l'église. M. Mure avait été élu député de la Basse-ville en 1810, par les Canadiens du faubourg St-Roch ; c'est pour les récompenser qu'il fait ce don à Mgr Plessis.

Le 3 juin 1811, les syndics invitèrent Mgr Plessis de venir bénir une grande croix que MM. Bigaouette et Gagné, syndics, avaient donné. Elle fut plantée à 123 pieds du portail de l'église et à 59 pieds de la rue St-Joseph c. à d. à la place du vieux couvent.

(1) Sur l'emplacement de la maison des Frères, coin des rues Des Fossés et Grant. Le Frère Louis a fait la classe là, de 1802 à 1805, et de 1805 à 1817, avant d'aller demeurer sur la rue St-Vallier.

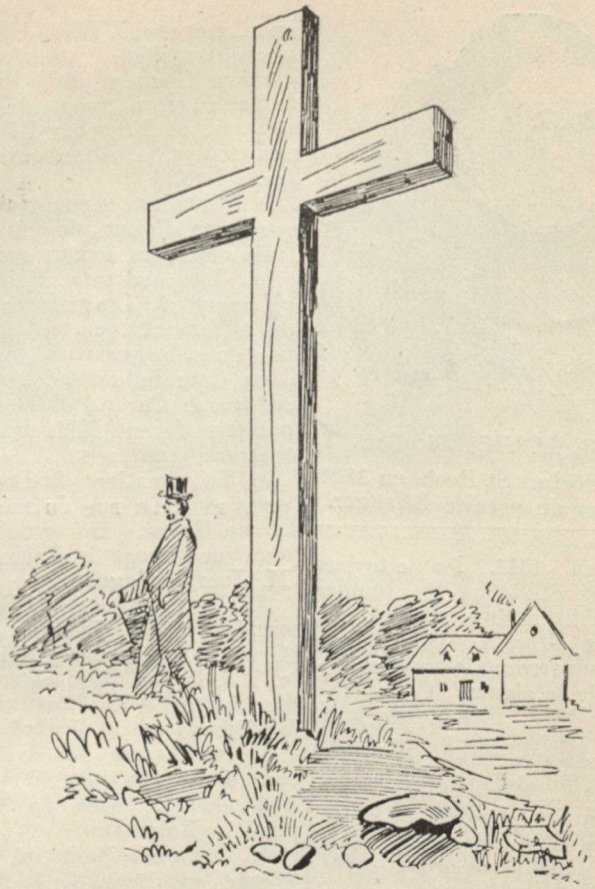

CROIX PLANTEE PAR MGR PLESSIS, LE 3 JUIN 1811.

Le 4 août suivant (1811), M. Chs Joseph Deschenaux, vicaire général et curé de l'Ancienne-Lorette, vint bénir la pierre angulaire. Il était accompagné d'un nombreux clergé et d'une immense foule de fidèles.

On commença, en 1813, la construction d'un presbytère, à trois étages, et en 1814, les syndics invitèrent Mgr Plessis à venir choisir ses appartements dans la nouvelle bâtisse. Monseigneur acceptera, dit-il, que si l'on veut lui permettre de faire faire la menuiserie et la division de l'édifice ; ce qui fut agréé. Monseigneur y avait sa chapelle et son collège dans cette maison.

Comme on l'a vu plus haut, la première église brûla le 17 décembre 1816, mais le presbytère, qui servait alors de collège, et les deux pavillons touchant la sacristie, furent préservés des flammes.

La reconstruction de l'église commença en avril 1817 et l'inau-

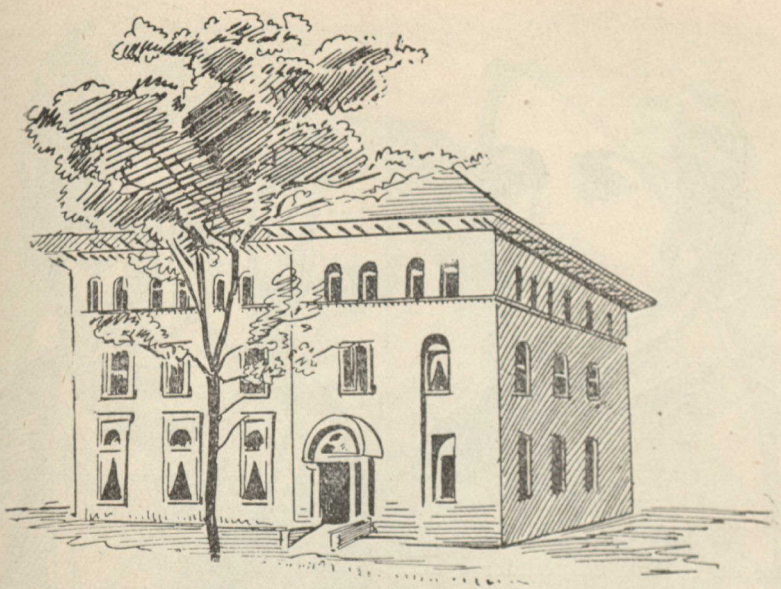

COLLEGE ET PRESBYTERE DE SAINT-ROCH, EN 1814.

guration se fit le 8 octobre 1818, par Mgr Panet, coadjuteur. Le 13 septembre précédent, la première cloche fut bénite dans l'église de l'Hôtel-Dieu.

La deuxième cloche que Mgr Plessis avait achetée à Liverpool, lors de son voyage à Rome, en 1819, fut bénite par Mgr Panet, le 7 novembre 1819. Le parrain fut M. Jean Bélanger, notaire, un des premiers syndics ; la marraine, Dame Thérèse Jeanne Bellenoix, veuve en premières noces de Peter Bréhaut, ancien député du comté de Québec, épouse de William Grant Sheppard. La cloche portait le nom de Thérèse Jeanne, et était vêtue d'une riche toilette de baptême, don du parrain et de la marraine.

M. Augustin Gauthier, trésorier des syndics, présenta à Mgr Plessis lors de son départ pour Rome une bourse de £337-10-00 souscrite par les citoyens, protestants comme catholiques.

Il partit le 2 juillet 1819 et revint le 20 août 1820.

Au mois de septembre 1818, Mgr Plessis mit le maître-autel sous le patronage de la Sainte Vierge sous le titre de Notre-Dame de Saint-Roch, et les deux petits autels, l'un à Saint-Joseph, et l'autre à Saint-Roch, patron de la paroisse.

LISTE DES SYNDICS DE L'EGLISE ST-ROCH, DE 1811 à 1829

1811-14.—M. André Doucet, curé de Québec, Ier syndic.

1811-27.—M. Jean Bélanger, notaire. Sa demeure était sur la rue St-Jean et Collins. Il fut élu député pour la Basse-Vill, de 1820 à sa mort, arrivée le 20 août 1827. Il est inhumé dans l'église Saint-Roch.

1811-15.—M. Joseph Gagné, marchand de bois. C'est lui qui a donné

M. ANDRE DOUCET,
Curé de Québec et premier syndic de l'église St-Roch.

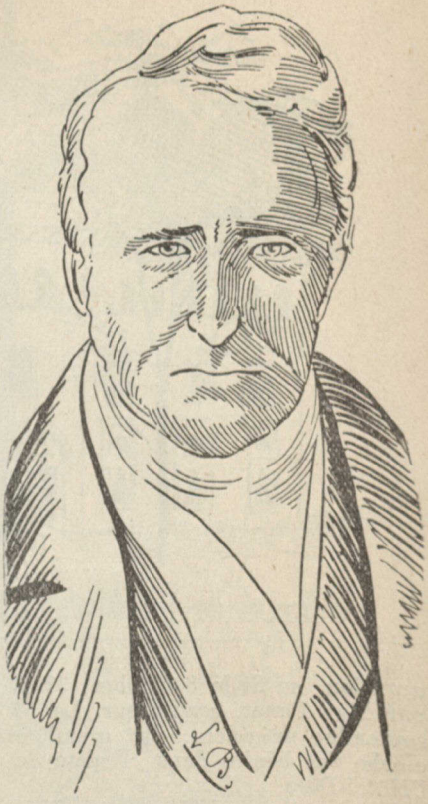

M. AUGUSTIN GAUTHIER,
1er trésorier de l'église St-Roch.

le bois de la croix qu'on a planté devant l'église.

1811-15.—M. Louis Gauvreau, marchand-tanneur, demeurant sur la rue Saint-Vallier, près de la Côte à Cotton. Il résigna sa charge de syndic en 1815 pour rentrer dans la politique. Il a représenté le comté de Québec de 1815 à 1822. Il mourut le 20 août 1822 et fut inhumé dans l'église. C'est le premier enterré dans l'église St-Roch.

M. Louis Gauvreau est né à St-Roch. Il était marié à Mlle Marie Vincent. Il était le père de M. Claude Gauvreau, un des premiers chapelains de St-Roch, de M. Célestin Gauvreau, ancien supérieur du collège de Ste-Anne, et de M. Pierre Gauvreau, notaire à Rimouski, qui est le père de M. l'abbé Antoine Gauvreau, le curé actuel de l'église de St-Roch de Québec depuis 1895.

1811-29.—M. Jean-Baptiste Thomas dit Bigaouette, charron, né en 1775, à St-Roch ; marié en 1797 à Mlle Louise Doiron, acadienne. M. Bigaouette est le seul syndic qui a occupé cette charge tout le temps qu'a duré le syndicat. Il est aussi le seul des syndics qui a encore deux enfants de vivant : Mlle Adéline Bigaouette, âgée de 86 ans et qui demeure 459 rue St-Jean, et M. Olivier Bigaouette, de Gaspé. M. Bigaouette a vu brûler les deux églises de St-Roch, en 1816 et en 1845. En 1845, en voulant sauver le reliquaire qui renfermait le coeur de Mgr Plessis, qui était dans l'église, il s'est tellement

MONSEIGNEUR PLESSIS.

Premier bienfaiteur des paroissiens de St-Roch. Il était membre du Conseil législatif, en 1818.

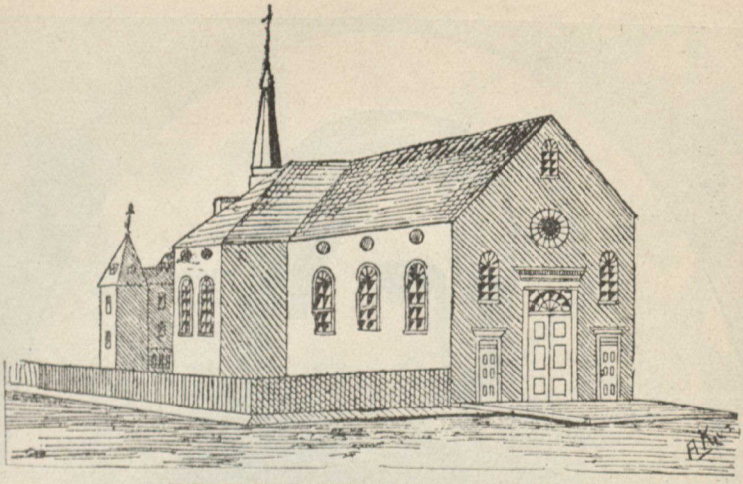

EGLISE SAINT-ROCH, DE 1818 à 1845.

brûlé tout le corps et endura de grandes souffrances durant six jours. Il mourut le 3 juin. Son service fut chanté dans la chapelle des morts, où Mgr Signaï vint dans cette circonstance pénible rencontrer tous les paroissiens pour les encourager dans leur malheur. Il fut inhumé dans le terrain de la famille, au cimetière de la rue St-Joseph. Il mourut à l'Hôtel-Dieu.

1811-15.—M. François Déligny, du faubourg St-Vallier, a eu un fils, je crois, qui fut député pour le comté de Berthier, de 1830 à 1838.

1811-22.—M. Joseph Gagnon, marchand.

1815-29.—M. Augustin Gauthier, trésorier de l'église de St-Roch, de 1811-29. Il s'est marié à Québec le 20 octobre 1801 à Mlle Marie Trudelle, fille de Jean Trudelle, de la rue des Prairies, et de Thérèse Lefebvre. Ils eurent plusieurs enfants : Augustin, qui fut trésorier de la cité ; Félix-Odilon, ancien recorder de la cité et juge à St-Thomas, en 1860 ; Louis, père de M. Augustin Gauthier, curé actuel de St-Basile ; Pierre, qui a remplacé son père comme clerc du marché St-Paul ; sœur St-François-Xavier, religieuse de l'Hôpital Général ; François et Joseph ; Julie mariée à M. Philippe Brunet, premier sacristain de St-Roch, et mère de M. Philémon Brunet, orfèvre.

M. Gauthier fut nommé syndic en 1831 pour la construction du marché St-Paul et nommé premier clerc de ce marché. Il remplit cette charge jusqu'à sa mort, arrivée le 8 juin 1856. Il fut inhumé dans le cimetière de l'Hôpital Général. Le marché St-Paul était situé à la place de la gare du Pacifique, au Palais. Né à Deschambault en 1779 ; fils de Joseph Gauthier et de Marie-Thérèse Gingras.

1815-29.—Mgr Signaï, curé de Québec.

1815-25.—M. Pierre Voyer, notaire.

1822-29.—M. Joseph Marmette.

1822-29.—M. Etienne Boudrault, N. P.

1825-29.—M. Joseph Guillet dit Tourangeau.

1828-29.—M. A. A. Parent, notaire.

Mgr Joseph Signaï, curé de Québec, et Syndic de l'Eglise St-Roch, 1814 à 1829.

ETUDE DU NOTAIRE GRENIER

St-Roch de Québec,
13 janvier 1891.

Monsieur Eusèbe Renaud, marguillier sortant de charge de l'Œuvre et Fabrique de St-Roch.

Cher monsieur,

"Il y a quelques mois vous m'informiez en votre qualité de marguillier en charge, que la Fabrique de St-Roch désirerait connaître la nature des titres du terrain de l'église St-Roch, et vous me chargiez de faire les recherches nécessaires à ce sujet. J'ai donc l'honneur, aujourd'hui, de vous faire part du résultat de mes recherches :

1o Le 11 mai 1811, par acte intitulé "Don," passé devant Mtre R. Lelièvre, John Mure, écuier, négociant, de cette ville, membre du Parlement provincial, et juge de Paix, seigneur foncier d'une partie du faubourg Saint-Roch fait don à Messire André Doucet, prêtre, curé de la paroisse de Québec, messieurs Jean Bélanger, N. P., Joseph Gagné, marchand de bois, Joseph Gagnon, marchand, Louis Claude Gauvreau, marchand tanneur, Jean-Baptiste Thomas dit Bigaouette, maître charron, tous du faubourg St-Roch, et Frs. Déligny, ancien sellier, du faubourg St-Valier, d'un emplacement propre et convenable pour la construction d'une église ou chapelle et autres dépendances au dit lieu de St-Roch, à prendre à leur choix dans la partie non concédée, à condition néanmoins que les donataires obtiennent sans délai des Lettres Patentes d'amortissement, leur permettant d'avoir, tenir et posséder le terrain ci-après désigné à toujours comme un lieu de culte public pour l'usage des sujets catholiques romains de Sa Majesté au dit lieu.

"L'emplacement que choisirent les donaatires est décrit à l'acte de "Don" suscité, comme suit : Un terrain situé au faubourg St-Roch, consistant en deux cents cinquante pieds de front sur l'alignement nord de la rue St-Joseph, et sur l'alignement Sud de la rue St-François, sur cent dix pieds de profondeur, en courant du nord jusqu'à l'alignement sud de la rue St-François, borné au sud à l'alignement de la rue St-Joseph, au nord à l'alignement de la rue St-François, d'un côté au nord-est, à l'emplacement No 8 sur la rue Saint-Joseph, concédé à Joseph Frenette, et de l'autre côté au sud-ouest, à une rue de trente pieds de large qui communique de la rue Saint-Joseph à la rue St-François. A la charge le dit Don par les donataires de bâtir une église ou chapelle sur le dit emplacement et les dépendances nécessaires à l'usage des catholiques romains du faubourg St-Roch, et ce, le plus tôt possible.

"Le 11 mai de la même année 1811, les donataires obtenaient les lettres patentes en question, signées au château St Louis, à Québec, par Craig, sous le grand sceau de la province.

M. Hyacinthe Hudon, premier chapelain de St-Roch, de 1818 à 1824. Né le 28 novembre 1792, à la Rivière-Ouelle, fils de Jérémie Hudon et de Marie Bergèreau ; ordonné le 9 mars 1817 ; vicaire à Québec ; 1818, chapelain à l'église de St-Roch ; 1824, missionnaire d'Arichat ; 1826, curé de Rigaud ; 1832, de Boucherville ; 1840, chanoine du chapitre de Montréal, Vicaire-Général ; décédé à Montréal le 12 août 1847. M. Hudon, en 1846, donna le sermon de la St-Jean-Baptiste, à Montréal.

M. Claude Gauvreau, chapelain de l'église de St-Roch, 1818 à 1821, né à St-Roch le 12 septembre 1796, fils de Louis Gauvreau et de Marie Vincent ; ordonné le 18 octobre 1818 ; 1821 curé de Ste-Anne de la Pérade, où il mourut accidentelement. Etant tombé d'un échafaud lorsqu'il était occupé à la décoration de son église, le 30 juin 1822.

"Le terrain sus-décrit représente un peu plus que la moitié de l'étendue du terrain de la Fabrique, comprise entre les rues St-Joseph, St-François, de l'Eglise et de la Chapelle (rue Anne), qui est de 443 pieds 9 pouces, mesure anglaise.

"Quant aux terrains depuis les Nos. 8 sur les rues St-François et St-Joseph, les uns étaient concédés et les autres appartenaient encore au seigneur Mure. Mais Monseigneur Joseph Octave Plessis, de glorieuse mémoire, et pour les paroissiens de St-Roch surtout, alors évêque de Québec, présageant des progrès rapides que devait faire le nouveau faubourg St-Roch et de la transformation qu'il allait bientôt subir par l'augmentation toujours croissante du nombre de ceux qui venaient s'y fixer, ne tarda pas à s'assurer la propriété du reste du terrain depuis les Nos. 8 jusqu'à la rue

M. Joseph-Fortunat Aubry, chapelain de St-Roch, 1821 à 1824, né à St-Roch de Montréal, le 28 mai 1796, fils de Clément Aubry et de Josephte Cousineau ; ordonné le 13 février 1820. 1824, agrégé au Séminaire de Québec, 1857, professeur au Séminaire de Ste-Thérèse, où il décéda le 28 mai 1875.

M. Hugh Paisley, chapelain de St-Roch, de 1824 à 1826. Né en Ecosse, le 16 avril 1795, fils de John Paisley et de Marguerite Gavan ; ordonné le 3 octobre 1824 ; 1826, vicaire à Québec ; 1828, curé de la Petite Nation. En 1829, le 21 mai, fait le premier baptême à Ottawa ; 1831, missionnaire de Drummonville ; 1832, curé de Ste-Catherine. Appelé auprès des émigrés de la Grosse-Ile, il mourut victime de son devoir et de sa charité, le 14 août 1847. Inhumé dans l'église de l'Hôpital-Général de Québec.

Anne. Ses premières acquisitions datent de 1813 ; et en 1816, Mgr Plessis était le seul propriétaire de tout le reste de ce terrain qu'on appela depuis et pendant plusieurs années "Terrain de Monseigneur ou Jardin de l'évêque."

Vers la même époque, le 18 novembre 1814, suivant contrat passé devant Mtre Bélanger, Mgr Plessis achetait aussi du même Seigneur Mure, tout le terrain en face de l'église, s'étendant de l'alignement ouest de la rue de l'Eglise à l'alignement est du chemin (rue de la Couronne), divisant ce terrain de celui de la Vacherie (terrain des Jésuites, et depuis peu la propriété du gouvernement provincial.)

Comme on vient de le voir, dès 1816, Mgr Plessis était donc propriétaire, en vertu de bons titres, de tout le terrain compris entre la rue Anne et les Nos. 8 des con-

Mgr Chs Frs Baillargeon, chapelain de l'église St-Roch, de 1823 à 1827.

M. Louis Desfossés, né à Nicolet, le 30 janvier 1802, fils de Louis Desfossés et de Madeleine Lacourse ; ordonné le 31 mai 1828 ; chapelain de l'église St-Roch de Québec ; décédé à l'Hôpital-Général le 14 juillet suivant, âgé de 26 ans. Il est le premier prêtre inhumé dans l'église Saint Roch.

M. Jean Naud, né à Deschambault le 7 novembre 1801 ; fils de François Naud et de Marie-Angèle Grégoire ; ordonné le 11 juin 1826 ; chapelain à Saint-Roch de Québec ; 1827, vicaire à Lorette ; 1829, missionnaire à Nipissiguit ; 1833, curé de St-Laurent ; 1859, se retire et reçoit une pension, jusqu'à sa mort, arrivée le 20 août 1889 ; inhumé à St-Laurent, Ile d'Orléans.

---

cessions des rues St-François et St-Joseph c. à d. jusqu'à l endroit où commençait le terrain donné par le Seigneur Mure pour y construire une église comme susdit, et de tout le terrain en face de l'église, entre les rues de l'Eglise et de la Couronne.

Mais qui a succédé à Mgr Plessis ? C'est ce que nous allons voir.

2o Mgr Plessis, par la clause 9 de son testament olographe en date des 19 et 20 mai 1825, lègue à la corporation du Séminaire de Nicolet tout le terrain en face de l'église, s'étendant de la rue de l'Eglise à la rue de la Couronne. Par la clause 11 de son même testament, Mgr Plessis lègue à Mgr Bernard Claude Panet tout le reste du terrain de l'église (jardin de l'évêque). Mais la corporation du Séminaire de Nicolet ne resta pas longtemps en possession de ce ter-

M. Pierre Villeneuve, né à Charlesbourg, le 20 mars 1802, fils de Joseph Villeneuve et de Marie Bédard: ordonné le 19 août 1827; chapelain à Saint-Roch ; 1829, vicaire à St-Joseph de Lévis ; 1831, curé de St-Polycarpe ; 1834, de Berthier, Bellechasse ; 1837, de St-Charles du même comté ; décédé à l'Hôpital-Général, le 31 août 1856 ; inhumé à St-Charles.

---

rain, et dès le 3 septembre 1829, suivant le contrat de vente passé devant Mtre Dumoulin, Mgr Panet en devenait propriétaire, de sorte que, en 1829, Mgr Panet se sorte que, en 1829, Mgr Panet se trouvait à son tour propriétaire de tout le reste du terrain de l'église (jardin de l'évêque) et dû l'avait été Mgr Plessis en 1816.

Des mains de Mgr Panet, ces deux terrains passent à Mgr Signay son successeur, suivant la clause 5 du testament de Mgr Panet, reçu devant Mtre Parent, notaire, le 31 juillet 1829.

Dans le No. 3 nous allons voir comment Mgr Signay dispose des deux terrains sus-mentionnés.

3o Depuis le 17 mai 1811, jusqu'au 26 septembre 1829, messieurs Jean Bélanger, Joseph Glagné, Joseph Gagnon et autres déjà nommés, syndics dûment nommés par Lettres Patentes le 17 mai 1811 et leurs successeurs, furent les seuls administrateurs, avec le concours du révérend M. André Doucet, des propriétés et biens de l'église.

On comprendra le travail gigantesque qu'ont dû faire le révérend M. André Doucet et messieurs les syndics sus-nommés, en se rappelant que la première église de St-Roch, construite au prix de bien des sacrifices, était détruite par l'incendie du 17 décembre 1816, presqu'en même temps que la construction en était achevée, et que le 17 avril de l'année suivante, sur les ruines de l'ancienne église s'en élevait une nouvelle qui était solennellement consacrée par Mgr Jos. Oct. Plessis, le 8 octobre 1818.

Mais voici une nouvelle ère de progrès qui va commencer pour l'église St-Roch.

Par décret d'érection en date du 26 septembre 1829, le faubourg St-Roch est érigé cannoniquement en paroisse, et par proclamation du 9 octobre 1835, son existence civile est reconnue.

Par une "Ordonnance" en date du 26 septembre 1826, Mgr Panet décrète que messieurs les syndics seront considérés comme anciens marguilliers avec les mêmes droits et privilèges, et jouiront, leur vie durant, du banc appelé le "Banc Syndical."

Après l'érection civile de la paroisse de St-Roch, l'administration des biens de l'Eglise passe à mes-

M. Benjamin Desrochers, né à Ste-Croix, le 24 novembre 1805, fils de Benjamin Desrochers et de Félicité Demers ; ordonné le 10 février 1828, chapelain à l'église St-Roch ; 1829, vicaire à Nicolet ; 1833, curé de Saint-Urbain ; 1835, des Eboulements ; 1836, de St-Urbain ; 1838, de Château-Richer ; 1843, de Sainte-Anne de Beaupré ; 1849, se retire à Ste-Croix, par cause de cécité ; décédé le 28 février 1884.

---

sieurs les curés et marguilliers de la fabrique de St-Roch, messieurs les syndics renonçant aux droits et privilèges qui leur appartenaient de droit en vertu des Lettres Patentes de 1811.

Comme je l'ai dit plus haut, en 1829, Mgr Signay était le seul propriétaire du "Jardin de l'Evêque" et du terrain en face de l'église et il resta en possession de ces deux terrains jusqu'en 1839, mais le 19 décembre de cette année Mgr Signay consentit à la fabrique de St-Roch deux actes de donation de la plus haute importance, devant Mtre A. Parent.

Je vous prie, monsieur le marguillier, de me permettre d'attirer tout particulièrement votre attention sur ces deux actes de donation qui règlent, selon moi, en grande partie, la question qui nous occupe savoir : le terrain du couvent sans compter qu'on y lit encore d'autres dispositions très intéressantes.

Par le premier acte de donation, Mgr Signay donne à la fabrique de St-Roch, représentée par Messire Zéphirin Charest, et messieurs les trois marguilliers du Banc, Frs. Gagnon, Jacques Normand et Gabriel Audet. 1o Un lot de terrain situé en la dite paroisse de St-Roch, en front de l'Eglise et séparé d'icelle église par une rue de trente pieds de largeur, dite rue de l'Eglise, contenant environ plus ou moins, soixante dix-huit pieds de longueur dans les alignements des rues St-François et St-Joseph, à prendre à l'alignement de la dite rue de l'Eglise en gagnant l'ouest, sur dix-neuf pieds de largeur dans la susdite rue de l'Eglise, le tout est décrit comme faisant partie d'un plan figuratif dressé par Mtre A. Larue, arpenteur juré, en date du quinze sepetmbre mil huit cent trente-quatre ; le dit terrain borné en profondeur au terrain du dit seigneur donateur, le dit terrain laissé vacant depuis quelques années par le dit seigneur évêque à l'usage des paroissiens."

2o Un autre lot de terrain situé dans la susdite paroisse St-Roch, consistant en 35 pieds 9 pouces français de front sur l'alignement de la rue Anne, à laquelle profondeur le dit terrain a trente-huit pieds anglais de large, sur une profondeur de quarante-neuf pieds huit pouces français dans l'aligne-

M. Alexis Mailloux, né à l'Ile aux Coudres, le 8 janvier 1801, fils de Amable Mailloux et Thècle Lajoie ; ordonné le 28 mai 1825 ; chapelain à Saint-Roch ; 1829, premier curé de St-Roch de Québec ; 1833, de la Rivière du Loup en Bas ; 1834, directeur du collège Ste-Anne ; 1835, curé de la même paroisse ; 1838, vicaire-général ; 1848, laisse la cure pour prêcher la tempérance et va combattre le schisme aux Illinois ; 1863, curé de Bonaventure ; 1864, prêche des retraites dans la province. Se retire à St-Henri de Lauzon, où il décède le 4 août 1877 ; inhumé à l'Ile aux Coudres.

---

ment de la rue St-François, ayant vers le sud cinquante-trois pieds anglais de profondeur, borné devant vers l'est à la dite rue Anne, par derrière vers l'ouest à un terrain restant à mon dit Seigneur Evêque, ainsi que vers le Sud, qui est le " Grand Jardin " aussi donné par acte de ce jour à la dite Fabrique par mon dit Seigneur Evêque, et enfin joignant vers le Nord à la rue St-François, avec ensemble la chapelle dessus construite, tel que le dit terrain est désigné comme faisant partie d'un plan figuratif, dressé par Mtre A. Larue, arpenteur juré, à Québec, le vingt novembre dernier, tel et ainsi que les dits terrains sont actuellement, etc. Cette présente donation est faite aux Charges, Clauses et conditions suivantes par la dite Fabrique, savoir :

1o. Quant au premier terrain, il servira de place publique pour la commodité des paroissiens de la dite paroisse St-Roch.

2o. Que les paroissiens susdits de la Banlieu, pourront aussi longtemps qu'ils appartiendront à la dite paroisse, mettre sur la dite place, leurs chevaux tant en hiver qu'en été, chaque fois qu'ils viendront à l'Eglise de St-Roch pour quelque exercice de religion, dans la semaine comme les dimanches.

3o. Qu'il ne sera érigé aucun édifice sur la dite place.

4o. Que dans le cas ou la dite Fabrique y ferait déposer quelques piles de bois de sciage pour l'usage de l'Eglise, ces piles seront placées à six pieds français de la ligne qui sépare la dite place du terrain dont elle fait partie jusqu'à ce jour et qui appartient au dit Seigneur Donateur.

5o Qu'en tout temps à perpétuité il y aura passage, entrée et sortie sur la dite place pour communiquer au terrain restant et ap-

Mgr Bernard Claude Panet, 2me bienfaiteur insigne de la paroisse de St-Roch de Québec.

partenant à mon dit Seigneur Donateur.

6o. Que dans tout édifice qui par la suite serait construit sur le dit terrain restant et appartenant à mon dit Seigneur Donateur ; près de la ligne ou sur la ligne de séparation, on y jouira toujours du droit de vue sur la dite place présentement donnée, et ce nonobstant toutes lois à ce contraires.

7o Que dans le cas d'érection d'une maison de Soeurs de la Congrégation ou de toute autre institution, ou de tous autres édifices qui en seraient les dépendances, sur le terrain ou les terrains appartenant actuellement à mon dit seigneur donateur, auprès de l'église de St-Roch, il sera loisible aux entrepreneurs de déposer les matériaux destinés à ces bâtisses sur la dite place, néanmoins avec toutes les précautions convenables aux fins de n'en occuper que ce qui sera nécessaire.

8o Que par la suite, il y a auprès de l'église un établissement de Soeurs de la Congrégation ou de filles de quelque institut approuvé par l'évêque diocésain, pour l'éducation des jeunes filles, la dite fabrique fournira aux dites institutrices une place dans l'élise de St-Roch pour les y recevoir durant les offices publics, avec leurs pensionnaires, et que les dites Soeurs pourront être enterrées gratuitement dans la dite église autant que la disposition des caves de la dite église le permettront alors."

Par le second acte de donation passé comme susdit, le même jour que le premier, 19 décembre 1839, devant le même notaire A. A. Parent, Mgr Signay donne à la fabrique de St-Roch, représentée comme susdit, savoir : Un certain terrain situé en la paroisse St-Roch de Québec, consistant en cent dix pieds de front sur l'alignement de la rue Anne, non compris trente-cinq pieds neuf pouces français formant le front du terrain secondement donné par un autre acte de donation de ce jour, sur lequel est bâtie la Chapelle, sur cent dix-neuf pieds quatre pouces de profondeur sur l'alignement de la rue St-François, non compris quarante-neuf pieds huit pouces français formant la profondeur sur la dite rue St-François du susdit terrain où est bâtie la dite chapelle ; le dit terrain présentement donné à cent soixante neuf pieds de front sur l'alignement de la rue St-Joseph, le dit terrain borné en front sur la dite rue Anne, en profondeur par le terrain de la dite Fabrique de St-Roch, joignant d'un côté vers le nord à la dite rue St-François et d'autre côté vers le Sud par la dite rue St-Joseph, avec ensemble les bâtisses dessus construites, comme hangar, remise, écurie et autres dépendances.

Cette donation est faite aux charges, clauses et conditions suivantes par la dite Fabrique, savoir :

M. l'abbé David Têtu. 2me curé de St-Roch de Québec. Né à St-Thomas, le 15 juillet 1807, fils de Jean-François Têtu et de Marie-Charlotte Bonanfant ; ordonné le 1er novembre 1829 ; 1er vicaire de St-Roch de Québec ; 1833, curé de cette paroisse ; 1839, curé de St-Roch des Aulnets, où il décède le 20 avril 1875. Mgr Henri Têtu a fait sa notice biographique, en 1898.

1o. A la charge des droits seigneuriaux si aucuns sont dus.

2o. De laisser jouir à perpétuité paisiblement le dit sieur Curé actuel et ses successeurs, du terrain présentement donné avec toutes ses dépendances, hangar, remise, écurie et autres bâtisses.

3o. Qu'il ne sera érigé aucun cimetière sur le dit terrain, et qu'il n'en sera distrait aucune portion, même pour louage temporaire ou pour toutes autres fins lucratives.

4o. Qu'il ne sera construit sur le dit terrain présentement donné aucune maison si ce n'est un presbytère avec ses dépendances, à l'usage des prêtres attachés au service de la dite paroisse de St-Roch, dans le cas où, pour l'avantage spirituel de la dite paroisse, le presbytère actuel serait déplacé.

5o. Que si l'Evêque de Québec ou son coadjuteur, en conformité à l'acte d'accord passé entre leurs prédécesseurs Evêques et les Syndics de l'Eglise de St-Roch, le 25 septembre 1829, et dûment accepté et reconnu par la dite Fabrique suivant acte passé devant Gauvreau, notaire, le 14 octobre 1839, venait occuper les appartements désignés à l'usage des dits Evêques dans le presbytère qui serait construit pour remplacer celui d'aujourd'hui, le dit Evêque occupant les dits appartements pourra faire loger son cheval et ses voitures dans les bâtiments construits dans la cour du Curé.

6o. Enfin que la dite Fabrique de St-Roch, à commencer l'an prochain, que l'on comptera 1840, sera chargée pendant vingt ans consécutifs de faire célébrer deux messes basses, dans la seconde semaine du carême, pour feu Mgr Plessis et feu Mgr Bernard Claude Panet, en leur vivant Evêques de Québec, et ce en reconnaissance des bienfaits signalés que la dite paroisse de St-Roch a éprouvés de la part de ces deux prélats.

Ce dernier acte complète les titres de propriété du terrain de l'église, et pour me résumer, je dirai que la fabrique possède le terrain en face de l'église, en vertu du premier acte de donation suscité de Mgr Signay, ainsi que le terrain de la chapelle ; le " Grand Jardin ", en vertu de l'acte de donation en second lieu cité, de Mgr Signay, et tout le reste du terrain sur une partie duquel s'élève l'égli-

L'hon. juge Olivier Perrault, parrain de la première cloche de St-Roch, qui fut bénite dans l'église de l'Hôtel-Dieu, en septembre 1818, par Mgr Plessis. La marraine était dame Marie-Louise Fleury d'Eschambault, épouse de l'hon. Antoine-Louis Juchereau Duchesnay. La cloche avait le nom de Marie-Olivette.

---

se, en vertu de l'acte de don du Seigneur Mure, à la date du 11 mai 1811.

Tous ces actes, de même que les huit contrats d'achat par Mgr Plessis, et plusieurs notes et plans figuratifs concernant ces terrains, sont parfaitement conservés dans la voûte de l'église.

Après avoir établi par les actes suscités qu'en 1839, Mgr Signay est encore le seul propriétaire de tout le terrain en face de l'église, et que le 19 décembre 1839, il en distrait une partie de soixante-dix pieds de long sur les rues Saint-Joseph et Saint-François, sur cent dix-neuf pieds de large sur la rue de l'Eglise, qu'il donne à la Fabrique comme susdit, aux charges très clairement énoncées dans l'acte de donation de cette partie distraite. Après avoir établi encore que Mgr Signay reste propriétaire de la partie du terrain à partir des soixante dix-huit pieds donnés à la Fabrique, jusqu'à la rue de la Couronne, puisqu'il est dit dans l'acte de donation en premier lieu cité que les soixante dix-huit pieds donnés à la Fabrique, sont bornés en profondeur (c'est-à-dire vers l'ouest) au terrain du dit seigneur donateur." il semble qu'il serait bien temps de dire en faveur de qui Mgr Signay a disposé du reste de son terrain, c'est-à-dire de tout le terrain complètement occupé aujourd'hui par l'ancien couvent et ses dépendances.

Je dois vous dire aussi que je me réjouis beaucoup d'avoir eu l'occasion de faire ces recherches, parce que en les faisant, j'ai puisé des connaissances et des renseignements qui me seront toujours très utiles comme notaire de la Fabrique. De plus ça été aussi une heureuse occasion de mettre de nouveau en ordre les archives de la Fabrique.

A ce sujet je vous prie, monsieur le marguillier, de vouloir bien présenter en mon nom à Monsieur le Curé, mes remerciements respectueux pour m'avoir aidé pendant une longue soirée à revoir et classifier tous les titres et papiers de la Fabrique et à les mettre en parfait ordre.

Le tout humblement soumis.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre respectueux et
dévoué serviteur,

CHS. GRENIER,
N. P.

Voici la proclamation donnant les limites de la paroisse de Saint-Roch, démembrée de Notre-Dame, d'après le décret canonique de Mgr Bernard-Claude Panet, en date du 26 septembre 1829. (Deschamps :— Municipalités et paroisses, p. 1031.)

Municipalité de St-Roch
de Québec.

Proclamation du 9 octobre 1835.

La paroisse de St-Roch, qui est bornée au nord-est par les paroisses de Québec et de Beauport, devra comprendre tout le terrain qui est entre la ligne sud de la rue St-Valier et la cîme du côteau Sainte-Geneviève, à commencer au bout nord-est de la propriété des héritiers de Jean Bistodeau, en continuant vers le sud-est jusqu'au point qui rencontrera la ligne sud-ouest de la rue St-Roch, de là, en suivant la dite ligne sud-ouest de la rue St-Roch jusqu'à la dite rive nord-ouest de la rivière St-Charles ; et de là, en continuant sur la rive nord-ouest jusqu'à la ligne paroissiale de Beauport ou la ligne de la banlieue, comprendra tous les établissements qui existent actuellement ou qui pourraient par la suite se former sur la dite rive jusqu'au chenal le plus voisin d'icelle ; vers le nord-ouest, partie aux paroisses de Beauport, Charlesbourg et Saint-Ambroise ; vers le sud-ouest, partie à la ligne paroissiale de l'Ancienne-Lorette, et partie à celle de Ste-Foye ; par le sud-est, partie par la paroisse de Ste-Foye à partir de la ligne paroissiale de l'Ancienne-Lorette, jusqu'à la rencontre de la ligne de la banlieue au bas du côteau Ste-Geneviève, et de ce point en continuant au bas du dit côteau Ste-Geneviève, jusqu'au pied de la côte d'Abraham ; et de là, continuant la rampe nord de la côte d'Abraham jusqu'à la propriété de François-Xavier Rhéaume, en ligne au niveau nord-est de la rue Sainte-Geneviève du faubourg Saint-Jean ; continuant au nord-est de la maison du dit François Xavier Rhéaume, en suivant la cîme du côteau Sainte-Geneviève, jusqu'au point qui rencontrera la ligne sud-ouest de la rue Saint-Roch ci-dessus mentionnée ; renfermant de plus dans la dite paroisse de St-Roch les maisons ou habitations de Augustin Cantin et de mademoiselle Josephte Parent et autres, lesquelles maisons ont issue sur la rue ou rampe ou côte d'Abraham, ainsi que celles qui seraient construites par la suite au nord de la dite rue ou rampe ou côte d'Abraham, jusqu'à propriété du dit François-Xavier Réaume, exclusivement ; séparant néanmoins de la dite paroisse de St-Roch de Québec les bâtiments et enceintes de l'Hôpital-Général et dépendances dont l'église a été érigée en paroisse l'an mil sept cent vingt et un, sous le titre de Notre-Dame des Anges, pour le dit Hôpital-Général seulement ; lesquelles dites limites et bornes de la dite paroisse se trouvent plus amplement décrites au plan dressé par Maître A. Larue, en date du dix-huit juillet mil huit cent trente-cinq, et à la description de la ligne limitrophe de la dite paroisse par Mtre A. Larue, en date du vingt et un juillet mil huit cent trente-cinq, lesquels plan et description les commissaires ont annexés à leur procès-verbal et rapport de leurs procédures, et sont filés au bureau du secrétaire de Notre province, ou en les examinant l'on y verra le tout amplement décrit.

Les limites de la paroisse restèrent les mêmes jusqu'en 1867, époque de l'érection de la paroisse de St-Sauveur. La limite qui séparait les deux paroisses était la rue St-Ours.

M. Philippe Brunet, 1er sacristain de St-Roch, après la séparation de la paroisse d'avec Notre-Dame de Québec en 1829. Il a été 45 ans dans cette charge, il est décédé chez son fils, Philémon, le 12 novembre 1898, âgé de 93 ans. Il y a eu un M. P. Bezeau qui a rempli cette charge avant 1829.

Les villages Stadacona et Limoilou situés au nord de la petite rivière St-Charles, furent détachés de St-Roch en 1896, et la paroisse Jacques-Cartier en 1901. On parle d'une nouvelle paroisse au Palais. Monseigneur l'archevêque et Son Honneur le maire, ont échangé une correspondance à ce sujet pour le terrain de l'église, et la limite de la nouvelle paroisse, serait la rue Grant. Aujourd'hui les présentes limites de la paroisse St-Roch sont bornées à la rue Dorchester, qui sépare la "Vacherie" des terrains de l'Hôtel-Dieu et de la tannerie de M. Zotique Turgeon, sur la rue Arago qui est dans St-Roch.

Listes des marguilliers de la paroisse de Saint-Roch de 1829 à 1903 (i) :

1829—M. Ignace Legaré.
1830—M. Joseph Gaboury.
1831—M. André Lacroix.
1832—M. Pierre Gagnon.
1833—M. F. X. Paradis.
1834—M. Jean Guillet-Tourangeau.
1835—M. Louis Leclerc.
1836—M. Charles Lemieux.
1837—M. Pierre Laberge.
1838—M. P. F. Julien.
1839—M. F. X. Gagnon
1840—M. Jacques Normand.
1841—M. Gabriel Lapointe.
1842—M. Jean Guérard.
1843—M. O. Thos dit Bigaouette.
1844 M. F. Lafleur.
1845—M. Pierre Huot.
1846—M. Pierre Allard.
1847—M. Charles Touchette.
1848—M. Prudent Vallée.
1849—M. Théophile St-Jean.
1850—M. Pierre Prévost, N. P.
1851—M. Réné Pelchat.
1852—M. Pierre M. Paquet.
1853—M. Charles Lortie.
1854—M. Henri Plamondon.
1855—M. Isaac Dorion.
1856—M. Pierre Valin.
1857—M. Edouard Lemieux.
1858—M. Edouard Trahan.
1859—M. Ignace Dugal.
1860—M. Charles St-Michel.
1861—M. J. Nesbitt (résigné).
1861—M. Félix Lavoie.
1862—M. Edouard Moisan.
1863—M. Ambroise Leclerc.

(i) Cette liste de Marguilliers de St-Roch m'a été donnée par M. Zotique Turgeon, ancien marguillier et représentant une des plus anciennes maisons de marchand-tanneur de St-Roch. L'année qui précède le nom du marguillier est celle du marguillier en charge.

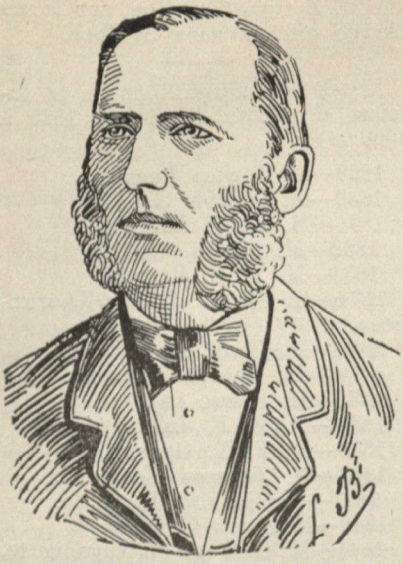

M. George Pelletier, 2me sacristain de St-Roch, décédé le 3 avril 1900 après 30 ans de service.

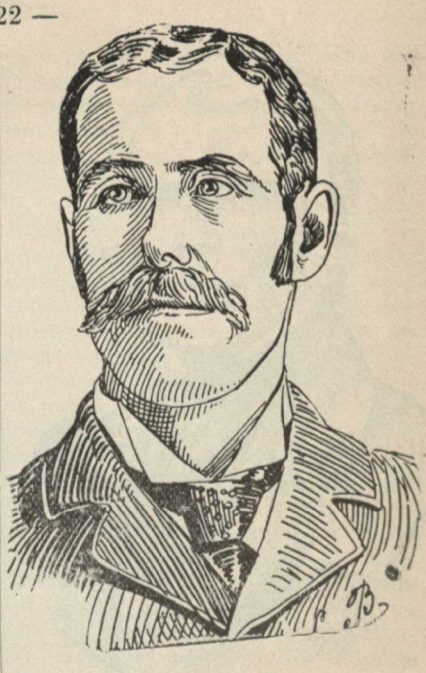

M. George Ouellet, 3me sacristain de St-Roch (actuel), depuis 1898. Il faut espérer que son règne sera aussi long que celui du premier.

1864—M. Amable Bélanger, N.P.
1865—M. Edouard Angers.
1866—M. François Kirouac.
1867—M. Olivier Vocelle.
1868—M. Elie Turgeon.
1869—M. F. N. Gugras.
1870—M. Louis Falardeau.
1871—M. Elie Martineau.
1872—M. Théophile Hudon.
1873—M. Honoré Poliquin.
1874—M. Norbert Germain.
1875—M. François Laflamme.
1876—M. Anselme Marmen.
1877—M. Jos. Ort. Laberge.
1878—M. Maurice Marcoux.
1879—M. Benjamin Rousseau
1880—M. Isidore Samson.
1881—M. Jacques Marcotte.
1882—M. J. Bte Allard.
1883—M. Alexis Rhéaume.
1884—M. P. V. Valin.
1885—M. P. F. Rhéaume.
1886—M. Désiré Guay.
1887—M. Auguste Laberge.
1888—M. Pierre Piéverré
1889—M. Joseph Rosa.
1890—M. Eusèbe Renaud.
1891—M. Joseph Picard.
1892—M. George Lavoie.
1893—M. Joseph Gauthier.
1894—M. Joseph Charest.
1895—M. Ls. Joseph Mathieu.
1896—M. Charles Brochu.
1897—M. Eugène Blais.
1898—M. Francois Labrecque.
1899—M. Frs. Berrouard.
1900—M. Zotique Turgeon.
1901—M. Elzéar Laberge, M. D.
1902—M. Napoléon Barbeau.
1903—M. Napoléon Blouin.
M. Charles Riverin.
M. Etienne Paradis.

M. Joseph Huard a été remplacé lors de la création de la paroisse Jacques-Cartier par M. Napoléon Blouin.

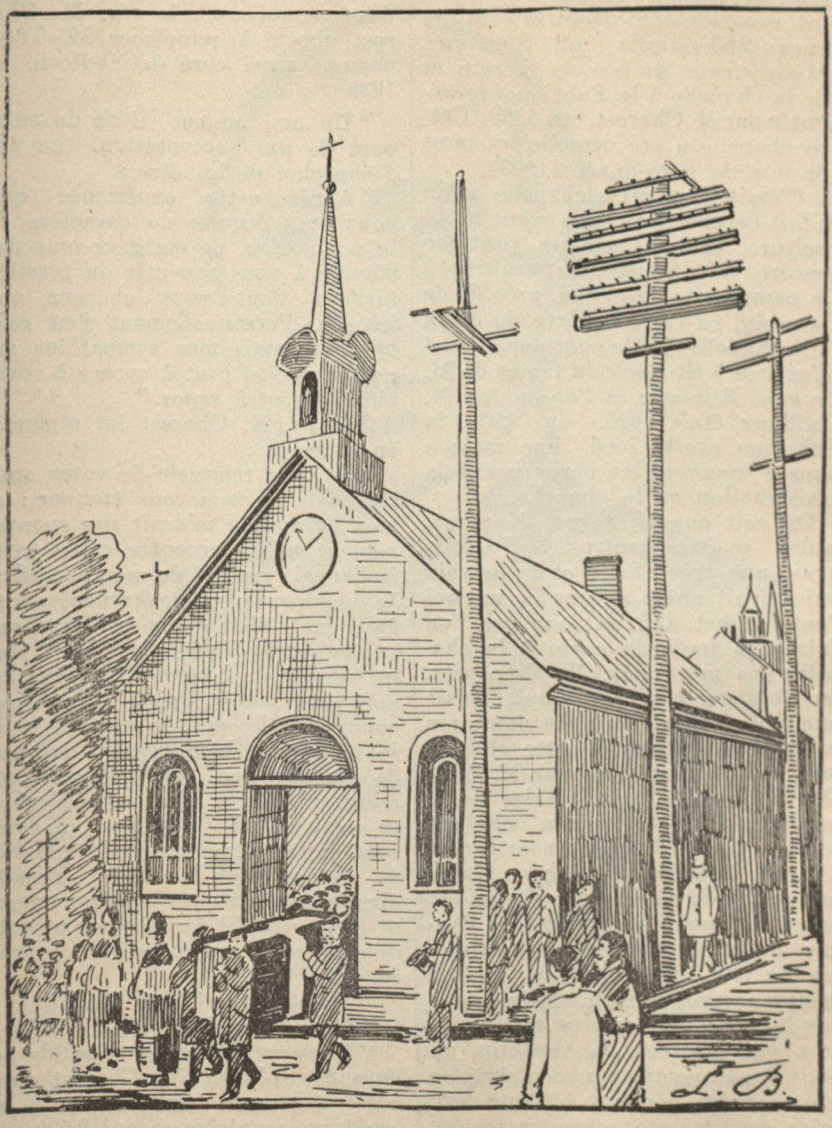

LA CHAPELLE DES CATHÉCHISMES OU LA CHAPELLE DES MORTS, 1834 A 1903.

Bâtie sous le règne de Mgr Signaï vers 1834, sur un terrain qui lui appartenait, faisant le coin des rues St-François et Ste-Anne, Monseigneur fit don du terrain et de la chapelle à la Fabrique, représentée par M. Charest, en 1839. Cette chapelle a été démolie au mois de juin de cette année (1903).

C'était dans cette chapelle qu'on allait déposer les corps avant la sépulture, comme cela se pratique encore dans plusieurs paroisses à la campagne. Le clergé, précédé de la croix, va faire la levée du corps à la chapelle. Cette coutume a cessé d'exister à St-Roch du temps de M. le curé Bélanger. A l'époque où M. Mailloux était curé, en 1830, la Fabrique avait loué une maison pour y recevoir les corps avant la construction de la chapelle.

On sait que M. Pierre Marcoux, alors maître-chantre à St-Roch, avait une très forte et belle voix qui faisait envie à tous ceux qui l'entendaient. Or, un jour que l'on faisait la levée du corps à la chapelle des morts, un M. Trépanier, du Château, qui, lui aussi, avait une voix forte, vint se mesurer avec M. Marcoux à cette cérémonie, qui était présidée par M. l'abbé David Gosselin, alors vicaire de la paroisse. Ils partirent en chantant sur un ton ordinaire les morceaux d'usage, lorsque tout à coup ils se mirent à élever la voix à un tel point que, pour s'enterrer l'un l'autre, ils en étaient rendus à crier à pleine tête. Ce spectacle était si drôle que tout le monde se ramassa sur le parcours ; on se mettait le nez aux fenêtres. M. Gosselin, qui était rouge comme un coq dans sa chape noire, voulant à tout prix faire cesser cette scène grotesque, profita de la première occasion qui se présenta pour enlever le livre des mains des chantres.

Nous lisons dans sa notice biographique, par M. P. G. Huot, le passage suivant ; le rév. M. Charest appelé à remplacer M. Têtu, devint ainsi curé de St-Roch, en 1839.

"Un ami auquel il fit de suite part de son acceptation, ne put s'empêcher de lui dire :

"Après cette expérience que vous avez acquise du caractère de la population, ne craignez-vous pas d'avoir à vous repentir du terrible fardeau dont vous chargez vos épaules. Personnellement j'en suis heureux, mais mes sympathies me portent avant tout à penser à votre bien être et à repos."

Le rév. M. Charest lui répondit en souriant :

"Je vous remercie de votre amitié, mais je vais vous étonner ; si mon évêque ne m'avait pas spontanément prié d'accepter cette cure, je l'aurais supplié de me l'accorder. Je vais vous paraître étrange, peut-être, mais j'aime ces vaillants ouvriers de St-Roch, dont la "tête est si près du bonnet" ; j'aime les gens passionnés, pour tout dire, comme ils le sont en partie, mais je mêlerai à leur passion un peu de ma patience qui, malheureusement, n'est pas bien considérable, et cette chimie produira un composé qui fera merveille. La passion ne va pas sans le coeur, c'est-à-dire la générosité et le dévouement, et c'est ce qu'il faut à mes projets dont je vous entretiendrai quelque jour."

"Dieu le veuille, fit l'ami !

"Dieu l'a voulu.

"En prenant possession de la cure de St-Roch, M. Charest connaissait le caractère du peuple, et avait pu apprécier ce qui lui manquait. Il avait compris l'oeuvre qu'il lui fallait fonder pour développer sa moralité et assurer son progrès.

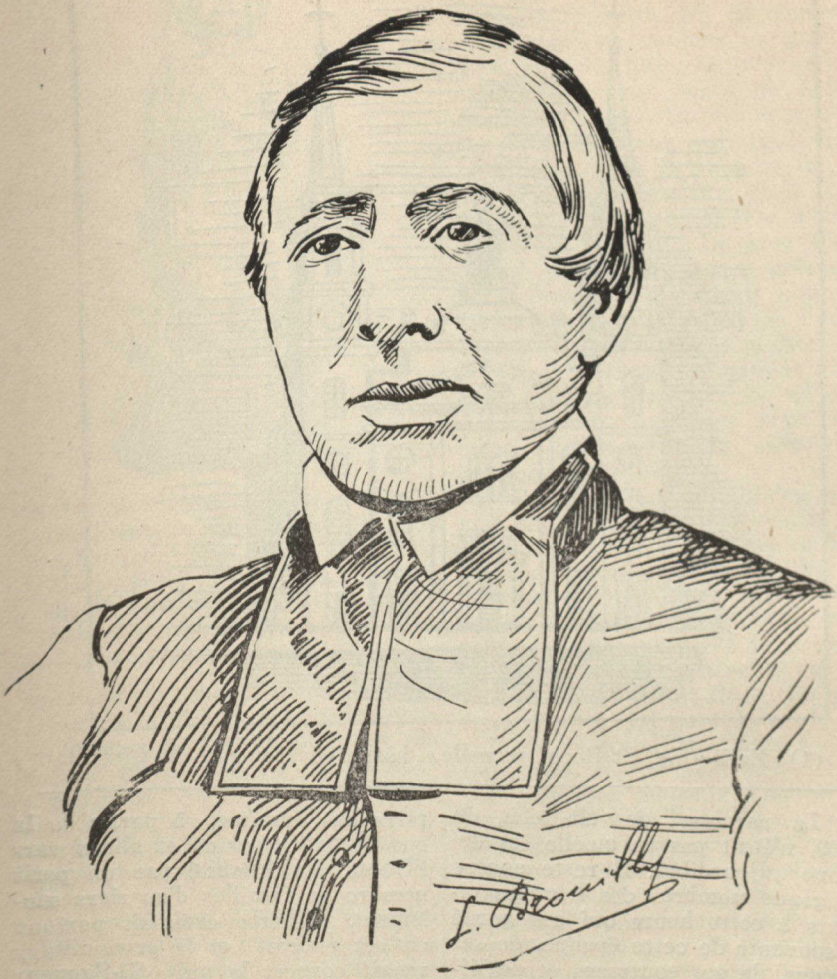

M. l'abbé Zéphirin Charest, 3e curé de St-Roch, de 1839 à 1876. Né à Ste-Anne de la Pérade, le 21 février 1813, fils d'Antoine Charest et de Marie-Anne Marchand : ordonné à Québec, le 11 décembre 1836 : vicaire à St-Roch de Québec : 1839, curé de la paroisse où il est décédé le 7 décembre 1876. M. Charest a puissamment contribué à la construction des églises de St-Roch, de St-Sauveur et de l'église Jacques-Cartier. Il a aussi bâti le vaste établissement des Sœurs de la Congrégation de St-Roch.

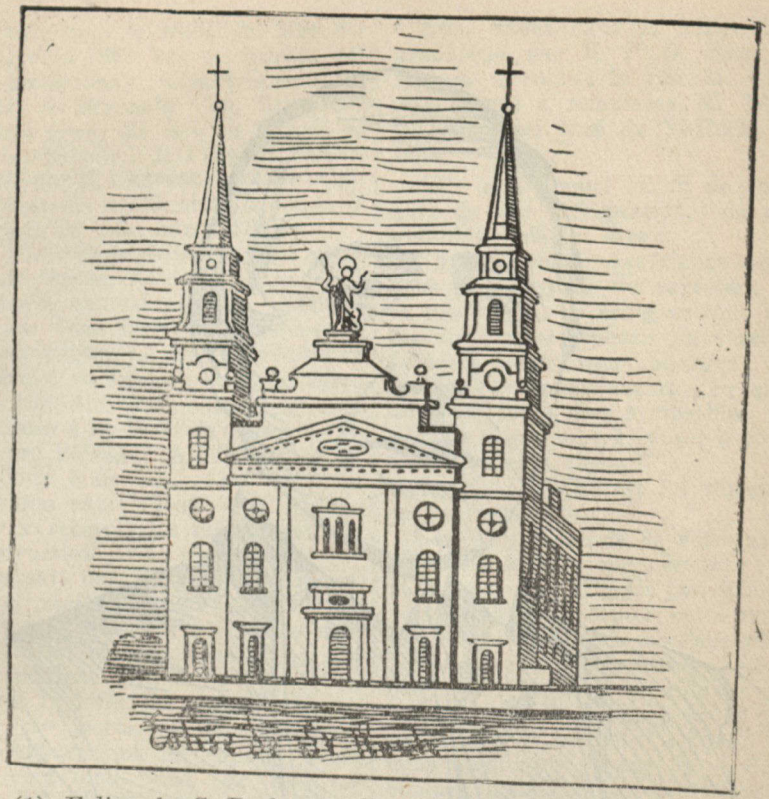

(1) Eglise de St-Roch actuelle, bâtie en 1845 par M. Charest.

"La paroisse de St-Roch, de 1839, n'était pas ce qu'elle est devenue aujourd'hui. Il reste encore en grand nombre des hommes vivants à cette heure qui ont gardé le souvenir de cette époque, de ses moeurs, de ses coutumes et des limites étroites de ce faubourg.

"St-Roch comptait alors à peine 9,000 personnes groupées dans sa partie Est et Sud. Tout ce terrain qu'on appelle la vacherie, ancienne terre des Jésuites, à partir de la rue de la Couronne et allant vers l'Ouest, était habité par un petit nombre de familles d'ouvriers seulement. L'herbe croissait partout en cet endroit et la grenouille y tenait concert la nuit. St-Sauveur n'était qu'un vaste champ où le chasseur allait tirer la bécassine et se désaltérait au retour à deux hôtels isolés, que l'on appelait la Maison Bleue et la Maison Rouge, enfouis aujourd'hui au milieu de centaines de résidences.

"Mais la construction de navires, progressant et prenant de plus vastes proportions dans St-Roch,

(1) M. John Munn, constructeur de bâtiments, donna £500 à M. Charest pour la restauration de l'église.

Statue de St-Roch, qui fut sauvée de l'incendie du couvent des Récollets, en 1796, par le Frère Louis. Il en fit don a la paroisse de St-Roch et nous la voyons encore dans la première sacristie.

commençait à manquer des bras nécessaires et offrait, en conséquence, un champ de travail, dont les fils de cultivateurs et les cultivateurs eux-mêmes, des environs de Québec, voulurent profiter en venant résider dans cette paroisse et en augmenter rapidement la population.

" Cette population, composé alors en grande partie d'ouvriers travaillant en plein air, dans les chantiers de construction, soumis à un travail considérable, gagnant de bons prix généralement, était rude, ignorante et généreuse. Son intelligence presqu'inoccupée, laissait un libre champ à sa violence et aux désordres qui en sont les conséquences. Elle mettait son orgueil dans sa force physique et son courage.

" Les écoles pour les enfants étaient rares et insuffisantes sous plusieur rapports. On en comptait deux pour les garçons et une ou deux pour les filles. Le nomore d'écoliers des deux sexes ne devait pas, autant que notre mémoire nous est fidèle, dépasser trois cents dont la plupart, sous le rapport de l'éducation, sortaient de l'école comme ils y étaient entrés sans aucune notion élémentaire. Le programme d'étude était pâle, à peu près nul, et la discipline consistait pour les élèves à torturer l'esprit de l'instituteur et à s'en rendre maître.

" Ces enfants se préparaient ainsi à entrer dans la vie en conservant leur ignorance primitive, et en développant les mauvaises passions de la nature.

" Parmi ces enfants, il s'en trouvait quelques-uns, mieux doués, qui pouvaient, grâce à l'aisance de leur famille, continuer leurs études au Séminaire de Québec, mais cette maison de haute éducation ne pouvait en rien convenir à la position et au besoin de la généralité des enfants pauvres de St-Roch. En présence de cet état de choses, le devoir du révérend M. Charest était tout tracé et son plan tout fait.

Fonder des maisons d'éducation pour les filles et les garçons dont l'enseignement serait approprié à l'état du peuple, à ses ressources comme à son avenir. Soulever un coin du voile qui couvrait les jeunes intelligences, y faire pénétrer la lumière nécessaire pour donner à l'enfant des moyens nouveaux d'existence et le mettre sur un pied d'égalité avec les autres enfants des races différentes, avec lesquels il devait être mêlé plus tard, dans la vie et les affaires. C'est un projet digne de charité et de son dévouement pour la population de St-Roch. qu'il mit de suite à exécution, en faisant appel au patrio-

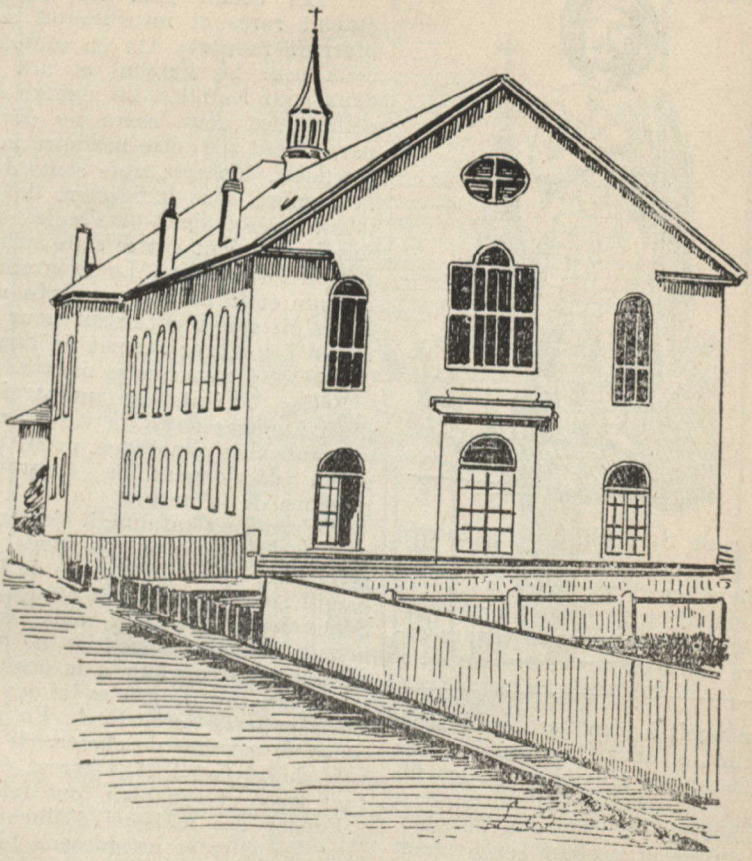

Eglise de St-Sauveur, succursale de l'église de St-Roch, de 1853 à 1866, bâtie par la fabrique de St-Roch et le curé Charest, elle fut inaugurée le 29 juin 1853 par M. Pierre-Léon Lahaye, vicaire de St-Roch.

tisme et à la générosité du peuple.

" Cet appel fut entendu.

" Depuis trois ou quatre ans qu'il était curé de St-Roch, le peuple s'était pris à l'aimer comme ce peuple peut aimer et haïr, avec violence. Il avait vu ce pasteur humble et bon, toujours occupé, habile administrateur, attentif, d'une piété si naturelle et si simple ; il l'avait vu, surtout d'une charité si grande, de tous les jours, de toutes les heures, une charité de St. Vincent de Paul, donnant son argent et, à défaut d'argent, le premier objet à sa portée, son manteau, ses bottes, son chapeau le plus neuf ; vidant sa commode, ne gardant pour lui que des hardes usés qu'il aurait eu honte d'offrir à un indi-

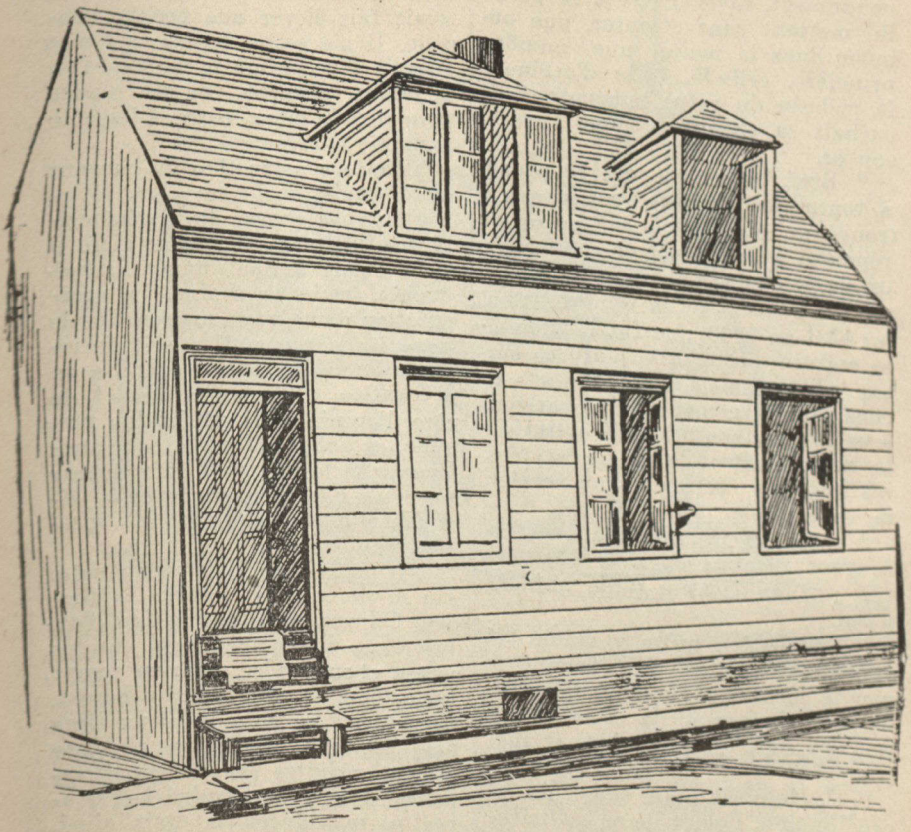

Première résidence des RR. PP. Oblats, lors de leur arrivée à St-Sauveur, du 23 octobre 1853 à 1856.

Cette maison a servi de couvent aux Soeurs de la Congrégation pour les classes des petites filles, de 1856 à 1861, et d'école pour les garçons, tenue par les Frères, de 1861 à 1864 ; elle était située au coin des rues Boisseau et de la Salle.

gent, et avec cela ne donnant jamais à un homme pauvre en la présence d'une autre personne, le rudoyant même au contraire en le reconduisant, mais arrivé à la porte, lui mettant sans compter, une aumône dans la main, une aumône princière, celle-là, afin d'atténuer la rudesse du refus momentané. Il cachait sa charité, comme l'avare, son or.

" Bref, ce peuple qui se prend à toutes les grandes vertus, avait trouvé un curé selon son cœur et répondit à son appel de construire un vaste couvent pour les filles.

" Le couvent de la Congrégation fut bâti en 1843 ; ce fut la première maison d'éducation marquée sur son programme de bâtisses. Il contribua largement de son argent à cette construction et il obtint de la maison-mère de Montréal, les institutrices nécessaires au service de cette école.

" Dans les premières années, ce couvent compta environ 350 élèves ; il en compte mille aujourd'hui.

" L'éducation qu'on y donne est admirablement calculée pour former le caractère, développer les talents et donner à la société des femmes simples, vertueuses et instruites.

" Ce couvent était son asile de prédilection, l'objet de sa sollicitude, le refuge où son esprit trouvait le calme et le repos. Sa charité y rencontrait un vaste champ aussi. Le nombre d'élèves pensionnaires et autres dont il a payé les frais d'éducation, dans ce couvent, dépasse l'imagination, mais fidèle à ses habitudes de charité, il cherchait à jeter un voile impénétrable sur ses dons. Les seules religieuses supérieures de cette institution ont dû en savoir quelque chose, mais ses livres de compte qui nous indiquent ses épargnes, nous dévoilent encore mieux la grandeur de sa charité.

" Il s'était constitué le chapelain de ce couvent, dans lequel il avait fait élever une fraîche chapelle. Il n'a cessé, depuis ce temps jusqu'à l'époque où la maladie l'en a rendu incapable, de s'y rendre pour dire la messe basse, à laquelle assistait la communauté.

" Cette construction du couvent avait épuisé ses ressources, et ne voulant pas abuser de la générosité des fidèles qui l'avaient aidé, il avait remis à une année subséquente, mais prochaine, la construction d'une vaste maison d'école pour les garçons. Il tenait fortement et avant tout, à prendre en ses mains et sous son regard de père, l'avenir de la génération nouvelle, à l'initier à la vie de l'intelligence, à la foi, et à la préparer pour un enseignement sain et sérieux, à tenir une position respectée dans l'avenir.

" L'année 1845 était commencée. Un désastre allait, comme la foudre, frapper cette population d'ouvriers et d'industriels de toutes sortes et suspendre, pour un temps, les projets du révérend M. Charest. Le 28 mai au soir, les deux tiers des maisons de cette paroisse étaient réduites en cendres. Commencé à midi et terminé à 6 heures p. m., l'incendie avait ainsi, dans une durée de six heures, consumé des propriétés de la valeur de centaines de mille piastres, l'épargne du riche et du pauvre, acquis par de longues et pénibles années de travail. L'église de St-Roch fut détruite, mais le bon curé dut prier Dieu avec tant de ferveur que le couvent, sa maison de prédilection, quoique entouré d'un cercle de flammes, menacé de tous côtés de maisons embrasées, resta debout et intact. Pendant plusieurs diman-

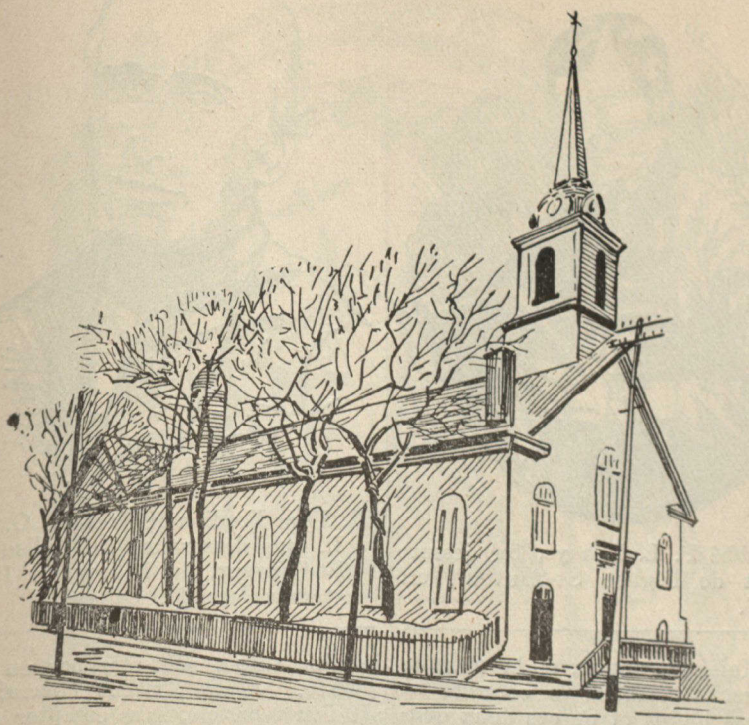

Eglise de la congrégation de St-Roch, bâtie par les congréganistes de St-Roch et M. le curé Charest. Inaugurée le 11 septembre 1853 par M. C. F. Cazeau, Vicaire Général.

ches subséquents, il servit d'église aux fidèles.

" C'était une catastrophe imprévue, un jour de ruine à abattre les coeurs les mieux préparés.

" Un curé en ces temps de larmes souffre des peines de chacun; la douleur du troupeau tombé sur son coeur, car chacun est son enfant. Les fidèles sont sa famille, il n'en a pas d'autre.

" Mais le curé de St-Roch avait le coeur haut et ferme ; il n'était pas prêtre pour pleurer sur la ruine des biens de ce monde, il était l'homme de l'action énergique et rapide, il avait dans son coeur sincère la résignation de Job aux volontés du Seigneur, mais il avait aussi et par dessus tout, l'espoir dans le Dieu qui relève, édifie et console.

" Dans une assemblée des citoyens de St-Roch qui eut lieu quelques jours après cet incendie, le curé Charest termina une allocution par ces paroles caractéristiques :

" Je plains vos souffrances qui sont grandes, mais c'est Dieu qui l'a voulu, sans doute, pour nous faire meilleurs, nous purifier et nous rendre prudents. Que sa volonté soit faite.

M. l'abbé P. L. Lahaye, 1er desservant de l'église St-Sauveur, en 1853.

R. Père Ferdinand Grenier, O. M. I., 2me desservant de l'église de St-Sauveur, du 23 octobre 1853 et remplaça M. Lahaye.

" Mais, mes amis, si la résignation est nécessaire, le courage ne l'est pas moins et de ces deux qualités, je vous l'avouerai je préfère la vaillance. Cet incendie, dans mon opinion, est un mal pour un bien, vous avez les sympathies du monde dans votre infortune, vous allez être secourus abondamment. e travail aussi va devenir plus actif et mieux rétribué. Vos maisons construites en bois, sont consumées, vous allez bâtir des maisons en pierre et en briques. Vous y gagnerez en sécurité, en confort, en valeur. Je vous ai toujours considéré comme des hommes d'un courage à toute épreuve, pieux et braves. Restez énergiques et laborieux, et vous êtes assurés de vaincre la mauvaise fortune. Pour moi je vais commencer à bâtir mon église qui est aussi la vôtre, et je profiterai de la circonstance de cet incendie pour l'agrandir ; sans lui, je n'en aurais peut-être pas eu la pensée, encore moins l'occasion. Je l'en remercie, sans compter que je vais faire construire un presbytère logeable, cette fois. J'aime à bâtir..."

L'énergie revint aux citoyens en présence du courage et de la gaieté apparente du rév. M. le curé. Peu à peu, les maisons furent construites. L'église et le presbytère coûtèrent des sommes considérables, prises en grande partie sur ses revenus, mais il avait eu le temps aussi de se faire des amis fidèles et riches, gens de sûrs conseils aussi dans ses plans et ses travaux, qui l'admiraient et l'aidaient de même, générosité dont il usait avec délicatesse, sans trop se gêner, toutefois, lorsqu'il s'agissait d'améliorer son église, de développer l'éducation et de soulager l'infortune.

" Notre tâche se borne mainte-

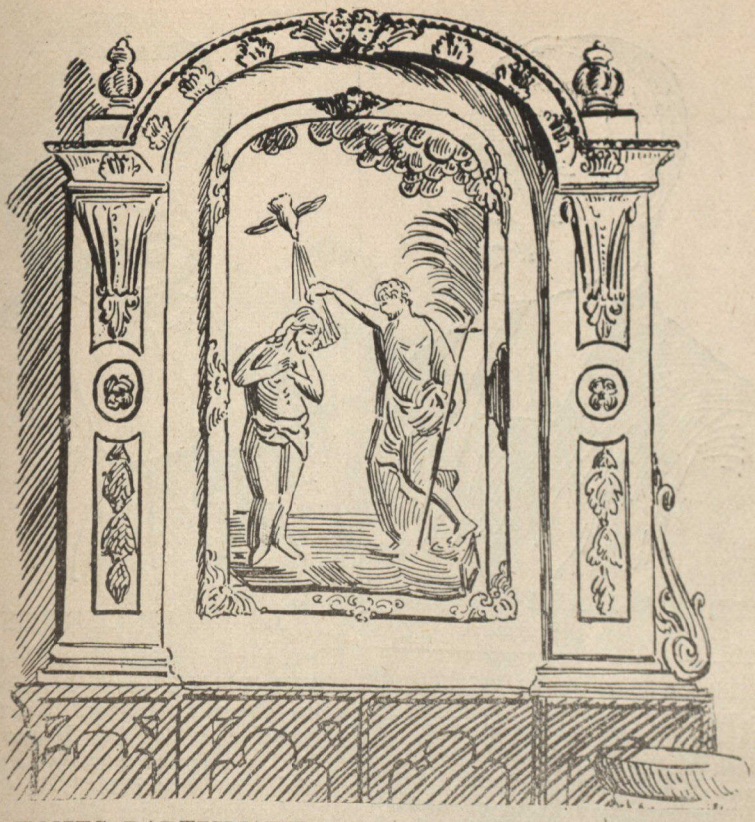

FONTS BAPTISMAUX DE LA PAROISSE ST-ROCH.

nant. en partie, à dire la date des diverses fondations et construction d'Eglises, de Couvents et d'Ecoles faites par le Rév. curé Charest dans les paroisses de St-Roch et St-Sauveur.

"De l'année 1846 à 1854, les progrès de St-Roch furent énormes dans la partie de cette paroisse, située dans les limites de la cité ; on n'y voyait plus de champs couverts d'herbes hautes, mais de proprettes et confortables demeures. Beaucoup de personnes s'y trouvant même à l'étroit avaient profité de la vente des lots de terrain

à bâtir par l'Hôpital Général et feu M. Boisseau, pour s'établir d'une manière permanente dans la Banlieue où se trouve St-Sauveur.

"Ce groupe de citoyens peu à peu se grossit et forma bientôt une population assez considérable pour attirer l'attention toujours éveillée du curé sur les besoins de cette partie de son troupeau.

"L'éloignement où les citoyens de St-Sauveur se trouvaient des lieux de l'église et de l'école, constituait un mal auquel il était nécessaire de remédier .

"Le curé résolut, en conséquence,

LE FRERE APHRAATES,
Ancien directeur.

LE FRERE CYRILLE,

Directeur de l'école St-Roch, de 1861 à 1878, sous la direction du Frère Aphraates. Il est né à Ste-Marie de la Beauce en 1844 ; entra au noviciat à Montréal, en 1860 ; 1861, il était à St-Roch ; il est décédé le 1er mars 1878 aux Glacis ; inhumé à l'église St-Jean-Baptiste le lendemain. Son nom de famille était George Pommerleau.

de faire construire en cet endroit sur un emplacement immense dû à la générosité du propriétaire M. Boisseau, une église à laquelle il donna de vastes proportions, en vue de l'augmentation de la population que tout lui faisait supposer. Quoiqu'une annexe de la cure de St-Roch, et construite aux frais de la Fabrique de cette paroisse, cet édifice lui coûta personnellement une grosse somme d'argent.

"L'église, inachevée encore dans son intérieur, fut livrée au culte en 1853, et placée sous la direction religieuse des révérends Pères Oblats, de cet Ordre de missionnaires dont le zèle brûlant ne connaît pas d'obstacle à porter et à répandre la parole de Dieu. Devenus plus tard les propriétaires au nom de leur ordre, de cette église rebâtie par eux, ils représentent au sein de cette grande paroisse de St-Sauveur, fermes, comme le rocher de St-Pierre, la foi, l'ordre, la charité et le progrès de bonne source.

"Le rév. curé Charest, convaincu par des observations personnelles, des conséquences précieuses de l'enseignement par les Frères, s'adressa au frère Zozime pour en obtenir des instituteurs à St-Roch, ce à quoi ce dernier accéda volontiers. Le rév. curé se mit à l'oeuvre pour faire construire une maison d'école de proportions suffisantes pour la population. La maison ac-

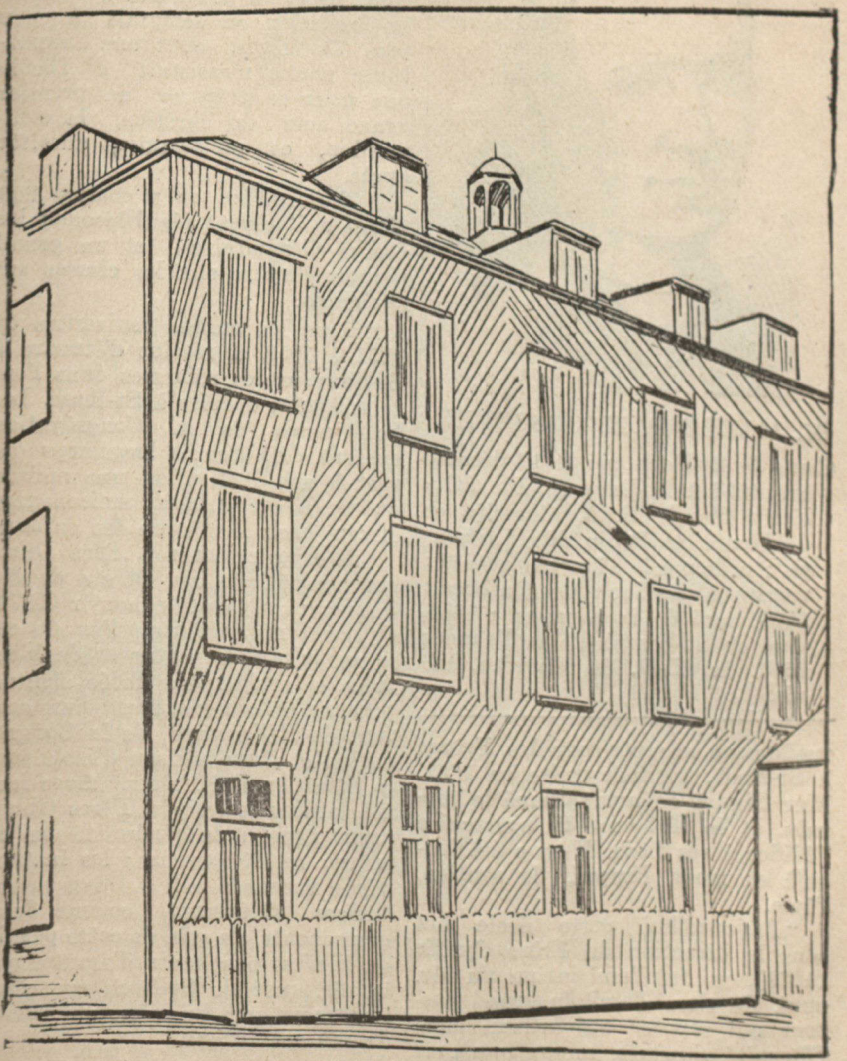

ECOLE DES FRERES DE ST-ROCH, FONDEE PAR M. CHAREST, ET LA FABRIQUE DE ST-ROCH, EN 1851.

M. L'ABBE F. X. GOSSELIN,

Curé de St-Roch, né le 16 décembre 1844 à St-Laurent, Ils d'Orléans, fils de F. X. Gosselin et de Henriette Pepin dite Lachance ; ordonné le 17 octobre 1869 ; vicaire à St-Roch de Québec ; 1876, curé de la paroisse ; 1885, curé de St-Joseph de la Beauce; 1895, de N.-D. de Victoire, Lévis.

---

tuellement occupée par les Frères à St-Roch, fut construite en 1851. Mgr Signaï en avait donné le terrain, et le rév. curé fit construire l'édifice à ses frais. Il en a été jusqu'à sa mort, l'appui, le soutien, l'âme.

"Aujourd'hui cette école est sous la direction du Frère Cyrille (1876), qui fut l'ami intime du rév. curé. Ce titre d'ami du grand pasteur qui repose aujourd'hui dans l'éternité constate, mieux que tous les éloges, la haute valeur du caractère du Frère Cyrille, dont l'habilité dans la direction de cette école et la tendresse paternelle pour les enfants confiés à sa garde, enchantaient le bon curé.

"Il n'est pas étonnant après cela de constater les succès de cette école placée sous une telle direction. Dans les premières années de sa fondation on comptait à peu près 350 élèves, dont une importante partie n'assistait à l'école que pour se préparer au premier grand acte du chrétien, la communion, et en sortaient aussitôt après.

"Aujourd'hui on y compte 800 élèves qui suivent régulièrement les études élémentaires, et un grand nombre d'entre eux les classes supérieures.

"Dans les années suivantes de 1851 à 1859, il résolut d'étendre à St-Sauveur les réformes dans l'enseignement, opérées à St-Roch. Les Religieuses de la Congrégation avaient déjà depuis longtemps ouvert à son institution une maison d'école à cet endroit, maison trop étroite pour le nombre des enfants.

"Il suggéra au rév .Père Durocher, supérieur des Oblats de St-Sauveur, qui vient de mourir (1876) et dont nous dirons, l'un de ces jours, la vie de vertus et de bienfaits, si accidentée, l'idée d'entreprendre la construction d'un couvent de Religieuses de la Congrégation et d'une maison d'école sous la direction des Frères. Avec leur zèle ordinaire les rév. Pères Oblats firent appel à la générosité des citoyens de St-Sauveur ; les institutions furent fondées. Deux vastes édifices s'élevèrent, comme deux monuments, au sein de cette paroisse. Il n'est pas besoin d'ajouter que le rév. curé de St-Roch contribua largement par lui-même au succès de ces entreprises.

"C'est vers cette époque aussi qu'il fit construire dans St-Roch l'église de la Congrégation, au moyen des dons des fidèles et ses propres ressources, sans toucher à d'autres revenus. Pour montrer

M. L'ABBE FRANCOIS-HONORE BELANGER.

5e curé de St-Roch, né à Montréal, le 26 avril 1850, fils de François Bélanger et de Elmire Chalut. A l'âge de 9 ans, il était orphelin de père et de mère. Ordonné le 28 mai 1876 ; vicaire à Québec ; 1885, curé de St-Roch. Décédé le 23 juin 1895. En 1886, M. Bélanger et la Fabrique de St-Roch firent construire l'Ecole des Frères de Jacques-Cartier. il avait organisé un bazar qui lui a rapporté une somme de huit mille piastres pour cette école.

jusqu'à quel dégré il avait élevé par son exemple la piété et la charité dans les âmes, nous dirons qu'un citoyen de St-Roch, dont nous tairons le nom pour ne pas blesser sa modestie, fit don pour la construction de cette église d'une somme de plus de $5,000.

"Dans la nuit du 14 octobre 1866, un terrible incendie qui avait pris son origine près de la rue de la Couronne, consuma une grande partie de St-Roch et de St-Sauveur. L'église, la maison des Frères et le couvent de ce dernier endroit furent détruits. L'église et le couvent de St-Roch ne furent préservés de la ruine que par le travail et l'énergie de la population. Les bâtiments et hangars avoisinant l'église furent consumés.

"Le révérend Curé, vers lequel se tournaient tous les regards et les infortunes privées et publiques, accueillit ce désastre nouveau d'un oeil serein, mais, en secret, d'un coeur désolé de la ruine de ses enfants.

"La partie de St-Roch et de St-Sauveur incendiée était couverte d'édifices en bois. Il fallait autant que possible rebâtir en pierre ou en briques. C'était difficile, cette fois. La population ne pouvait pas compter, comme autrefois, sur des emprunts publics pour rebâtir les maisons, et à peine sur des secours privés.

"Puis, comme les oiseaux qui arrivent les uns après les autres sur la grève, un malheur souvent ne vient pas seul, un autre lui succède.

"La construction des navires commençait à décliner. Les navires en fer obtenaient toutes les demandes sur le marché anglais. Les ouvriers chargés de familles manquaient d'ouvrage. Un grand nombre d'entre eux, depuis 1867 à 1872, émigrèrent aux Etats-Unis, alors en fièvre de chemins de fer, d'industries hasardées de productions sans limites, des gages élevés, fièvre qui a produit l'effrayante léthargie de ces années dernières et qui dure encore, et nous ramène quelques-uns de nos chers exilés volontaires.

"Le ciel était sombre. Dans les rangs des citoyens, au foyer de plus d'une famille, il y avait beaucoup de places vides.

"L'église de St-Sauveur devait être bâtie avant tout. Cette église était devenue si importante par le nombre des fidèles que le temps était arrivé pour elle de se suffire à elle-même. Les Révérends Pères Oblats demandèrent et obtinrent des lettres pour constituer St-Sauveur en paroisse séparée.

"L'enfant avait grandi sous l'aile du Pasteur. Il était devenu raisonnable et fort ; il voulait vivre de sa vie propre et se séparait. C'est là la destinée des familles ; destinée qui torture le coeur des pères et qui, dans cette circonstance, fit une profonde blessure à l'âme du curé, qui avait assisté cet enfant à ses premiers pas dans la vie avec un amour inquiet et puissant.

"Le révérend curé Charest, dont le champ de travail se trouvait ainsi borné à sa paroisse de St-Roch, continua avec une énergie nouvelle à développer et à fortifier les institutions qu'il avait fondées, ne sortant de l'administration de l'église que pour se rendre à l'école et au couvent, et en surveiller les progrès.

"Ce fut sa grande consolation."

De 1850 au 31 décembre 1866, la Fabrique de St-Roch avait payé pour l'église de St-Sauveur, le presbytère, et les maisons d'écoles de St-Sauveur: £13,818-10-7. Il y avait

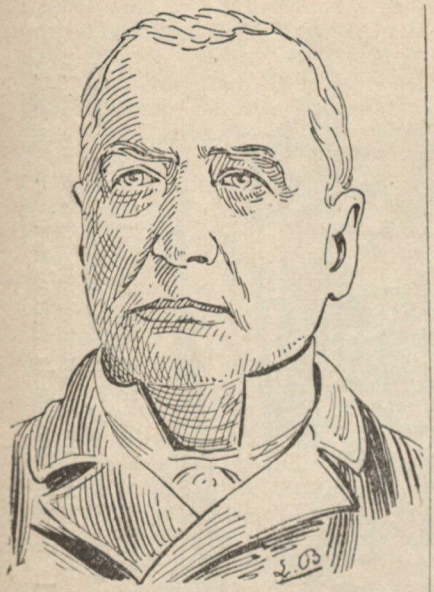

M. Pierre Boisseau, seigneur de Boisseauville, qui a donné, en 1850, à M. Charest et à la Fabrique de St-Roch, le terrain nécessaire pour bâtir l'église, le presbytère et le couvent de St-Sauveur, il avait aussi donné un terrain pour un cimetière ; ce terrain comprenait l'anse entre les côtes Sauvageau et Aqueduc et du côteau Ste-Geneviève à la rue Arago, mais ce terrain n'a jamais servi à cet usage. M. Boisseau était devenu propriétaire de Boisseauville, en 1845, il l'avait acheté de la succession du notaire Michel Sauvageau. Ce terrain était en culture et en pâturage. Il est borné à l'est à la rue Sauvageau et à l'ouest à la rue Bayard. M. Sauvageau avait une grande maison jaune située sur l'emplacement de la Station du feu actuelle sur la rue Boisseau. Elle était entourée par d'autres bâtiments à l'usage de la ferme et d'un grand étang pour sa basse-cour. Les propriétaires actuels sont MM. Roch P. Boisseau et Gaspard N. Boisseau, neveux du seigneur Boisseau, qui sont ses héritiers, depuis la mort de ce dernier arrivée en 1869 ; il est inhumé dans l'église St-Sauveur.

---

sur ces bâtiments une assurance de £7,569-7-12. Il restait dû à la Fabrique de St-Roch £6,249-7-1 par l'église de St-Sauveur.

NOTES DIVERSES :

Le portrait de Mgr Plessis qui est dans la sacristie de St-Roch lui avait été présenté le 25 janvier 1825. On transporta son coeur à l'occasion de l'anniversaire de sa mort, le 4 décembre 1826. Mgr Thomas Cooke, curé de St-Ambroise, prononça l'oraison funèbre.

Le 12 avril 1826, on ôtat les confessionnaux qui étaient dans l'église de St-Roch.

L'autel St-Joseph fut consacré le 9 août 1826 par Mgr Panet.

Les notaires de la Fabrique de St-Roch ont été : MM. Roger Lelièvre, Joseph Plante, Jean Bélanger, A. A. Parent, Etienne Boudrault, J. B. Bornais, Léon Gauvreau, Charles Grenier.

En 1845, M. John Dunn, constructeur de bâtiments, à la jonction des rues St-Roch et Prince-Edouard, donna à M. Charest 500 louis pour la restauration de l'église de St-Roch. M. Dunn est décédé le 20 mars 1858.

Habitants de St-Roch, en 1769-70, d'après les mémoires de Mme Daniel Macpherson :

Rue St-Valier, depuis la rue St-Nicolas à la rue St-Ours.—Les Caserne du Palais, Ths. Davis, Ths. Daly, Vve MacDonnell, Vve Blacks, sergent Clark, Jos. Porter, 8e rég't,

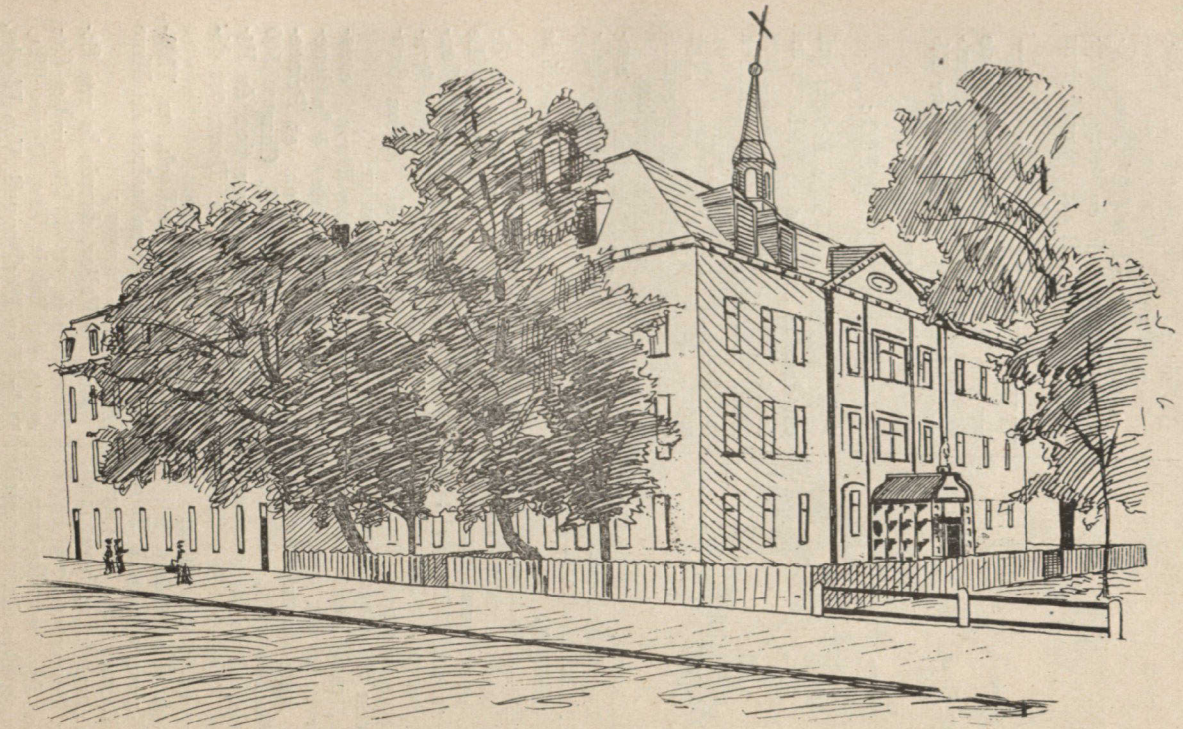

COUVENT DE LA CONGREGATION DE NOTRE-DAME A ST-ROCH

Fondé en 1842, par Mgr Signai et M. l'abbé Charest, curé de St-Roch. Il est bâti sur un terrain que Mgr Signai avait donné à M. Charest, en 1839, pour y bâtir un couvent pour les Soeurs de la Congrégation. Le 28 août 1842, Mgr de Sydime a fait la bénédiction de la première pierre de cette maison.

Roger Murray, Briscaux, soldat, capt. Thompson, Jno. McAcise, Colomb Plutre, Robt. McCulchnie, Jno. Lee, Jeremiah Goulles, Jno. Bell, Antoine Parant, Michel Dugas, Chs. Savard, Michel Marchand, St-Louis, Wm Grant, Jos. Lamontagne, DeGrange, Jean Laberge, Ignace Lefrançois, Civraque, Pierre Parent, Vve Chs Hubert, Chs. Béliveau. Joseph Parent, André Decamp, Jos Gagnon, Wm Dimate, Jean Malbrun, François Sasseville, André Chandenet, J. B. Gagné, Jos. Dupré, Frs. Roy, François Corbin, J. B. Naverd, Pierre Chaplain, Gabriel Costé, Vve Bellehumeur, Pierre Paquet, Alexis Larose. Lafrance, Jacques Beaulieu, J. B. Beaulieu, Frs. Coupeau dit St-Martin, aubergiste, Jos. B. Richard, Magdeleine Gauvreau, Pierre Chalifour, Lafraîcheur, Brousseau, Jacques Barbeau, Claude Paquet, Pierre Roy, Jacques Minet, Bte Nadeau, Nicolas Curé, Hugh Fraser, Jean-B. Tourangeau, Pierre Réaume, Joseph, Jean Ruel, Paul Chalifour, Laliberté, Bélanger, Vve Audy, Chs. Julien, Frs. Darvaux, Jno. Stack, Frs. Robitaille, Louis Paquet, Prisque et Pierre Dumaine, Pierre Bidégaré, Baron, Alexis Belleau, Pierre Turcot, Pierre Cornellier, Louis Matte. J. B. Chrétien, Frs. Beligny, Nicolas Vemire, J. B. Cardinet, Joachim Primeau, Guillaume Deligny, Pierre Vincent, Paul Cochon, Pierre Davignon, Platt.

Rue St-Roch.— Théodore Bréau, Jno. McClive, Jean Melançon, Pierre Granger, Jno. McDonnell, Daniel Coxène, Vve Laberge, François Paquet, Frs. Goulles, Ths Adam, Saderton, Alex. McClan.

Rue Ste-Catherine (Desprairies) —Pierre Tourangeau, Simon Audy, Claude Bourget. Jean Martin dit Beaulieu, Wm. Daniel, St-Jean de Ruel, Joseph Dussault, André Lepine dit Legris, Jean Paquet, Pierre Chevalier, Caron Verret, Joseph Mailloux, Joseph Larivé, Frs. Bureau, J. B. Tobin, Frs. Moran, Jean Tétard, Jacques Pascal, Vve J. B. Dussault.

Rue Ste-Marguerite.—Philibert, Mélisson, aubergiste ; Jean Masson, Frs. Desrosiers, Solomon Petit, Degravier, Chs. Auclair, Vve Bourget, J. B. Derouin, Frs. Gros, J. B. Rousseau, Joseph Loubier, Delle Minet, Jean Dupont, Louis Leconte, André Nougert, Paul Lauzé, Joseph Arnoix, Antoine Richoux, père ; Antoine Richoux, fils ; Joseph Bouret, Chs. Rouillard.

Rue Ste-Magdeleine (de la rue St-Vallier à Desprairies.) — Geo. Aincelle, Thos. Young, Joseph Renaud, Jean Thérien, J. B. Leboeuf dit Boutet, J B. Leroux Cardinal, Pierre Breton, Michel Pampalon, fils ; Louis Morel, Jean B. Proteau, Jno. Saunders, 8e rég. ; Pierre Millet, Marie Miller, Jean Blancou, Geo. Smith, Wm. Dam, Nicolas May, Joseph Jean, Nicolas Dion, Frs. Anderson.

Rue St-Joseph.—Pierre Durand, Frs. Sasseville, Joseph Dugas, Frs. Beaulieu, Chs. Béliveau, Ignace Ratté, Vve Barbeau, Jacques Badeau, Fabien Badeau, Nicolas Turcot, Jean Landry, Chs. Renaud, Jean Doucet, Martial Vallet, Jacques Jolier, Chs. Lozé, Louis Tremblay, Jean Sinacre, Pierre Godebout, Frs. Bélanger, J. B. Doloille, Vve LeBon, marchand ; Michel Pampalon, père ; Geo. Parn, Samuel Fardin, Paul Trudelle, André McClure, Art. Laford dit Cherimon, Chs. Trudelle, Chs. Wills, Jean Caillon, Antoine Fillion, Pierre Lavallée, Pierre Cardinal, Ths. Cardinal, Pierre Lavigueur, Te Martinal, Joseph Bourbeau, J. Berthelot, Jean Melançon.

Rue St-Barthélemy.—René Pruneau, Jos. Guimont, Pierre Lauches, Pierre Lus, Joseph Lirette, Frs. Bélanger, charron ; Vve Reezer, Frs. Rouillard, Antoine Masse, J. B. Marchand, Jean Cazeau, Barthélemy Bodeau, Chs. Lozel, Vaillancourt, Barthélemy Juineau, Jean Godebout, Chs. Réaume, Chs. Gravelle, Frs Allard, Jno McClure, Pierre Chalifour, Jacques Fréchette, Wm. Askham, Augustin Dumalin, Bernard Dier, Pierre Croizel.

MERE Ste-ELIZABETH

Première supérieure du Couvent St-Roch, en 1843.

Voici une notice nécrologique de la "Minerve", du 3 août 1866 :

" En cete ville, à la Congrégation de Notre-Dame de Montréal, mercredi matin, le 1er août, la Révérende Soeur Ste-Elizabeth, ancienne supérieure de cette communauté, née Marie-Louise Dorval, de la paroisse de Ste-Famille, Isle d'Orléans ; elle était âgée de 72 ans, 1 mois et 24 jours et en religion, 51 ans et 13 jours. Cette vénérable fille de Marguerite Bourgeois est allée au ciel recueillir le fruit des vertus qu'elle a si bien pratiquées sur cette terre. Ses funérailles ont lieu à Notre-Dame de Pitié, ce matin, le 3 août 1866 à 7 heures.

Nous devons ce portrait à l'extrême obligeance de Mère Sainte-Démétrie, analiste de la Communauté de St-Roch ainsi que la liste des anciennes supérieures du couvent de St-Roch, depuis sa fondation :

Mère Ste-Elizabeth, S. G. ;
Mère S. S. Barbe.
Mère St-Jean de la Croix, S. G.
Soeur S. Séraphine.
Mère St-Bernard, Sup. G.
Sr Ste-Dosithée.
Sr St-Alexis.
Sr de La Visitation.
Sr Ste-Alphonsine.
Sr St-Régis.
Sr Agathange.
Sr Urbain, sup. actuelle.

Le nouveau couvent en arrière de l'ancien, faisant le coin des rues St-Joseph et de la Couronne, a été bâti en 1866, l'année même du grand feu de St-Roch et de St-Sauveur ; l'école paroissiale, rue St-François, a été bâtie en 1890.

L'ancien couvent et la chapelle des morts, qui vient d'être démolie, étaient les seuls édifices restés au milieu des ruines du feu du 28 mai 1845.

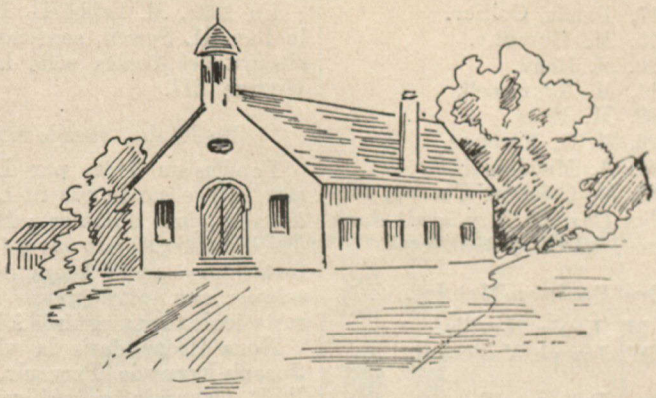

Ecole de St-Roch, sur les rues Desfossés et Grant, en 1792

ECOLES DE LA PAROISSE DE QUEBEC

En 1792, Mgr Plessis, qui venait d'être nommé curé de Québec, se mit aussitôt à établir des écoles dans les différents quartiers de sa paroisse ; une dans la rue Ste-Ursule, Haute-Ville, une rue Sault-au-Matelot, une au faubourg St-Jean et une autre au faubourg St-Roch, au coin des rues Grant et Desfossés, sur le même site de l'école des Frères, qui y sont depuis 1851.

Voici une liste des instituteurs de l'école de St-Roch depuis sa fondation, d'après les almanachs de Québec, de Neilson et des autres quartiers de la ville :

Saint-Roch

1792-96, M. Noel.
1796-1803, M. Ponsant.
1803-6, Frère Louis.
1806-7, M. Paré.
1807-15, Frère Louis.
1815-17, Frs Paquet.
1817-19, M. Terrien.
1819-23, M. Giffard.
1823-24, M. Côté.
1824-26, M. Desroches.
1826-28, M. G. Kirouac.
1828-45, M. Rochette.
1828-45, M. Antoine Légaré.

Ecole anglo-catholique du collège de St-Roch.

1821-22, M. Alexandre Macdonnell.
1822-26, M. Hugh Paisley.
1825-26, Rév. M. McSwiney.
1826-27, Rév. M. John Cummins.
1826-27, Rév. M. Michel Power, devint évêque de Toronto.

Les chapelains de l'église de St-Roch étaient professeurs du collège.

Ecole du faubourg St-Jean

1793-1803, M. Brunet.
1803-5, M. Plante.
1805-14, M. Parant.
1814-17, M. J. B. Paquet.
1817-18, M. Bochet.
1818-23, M. Déschesne.
1823-28, M. Gingras.
1823-26, M. Bte Paquet.
1828, M. G. Kirouac.
1828, M. Jacques Labranche.

Haute-Ville, rue Ste-Ursule

1793-1812, Joseph Paquet.
1806-13, M. Paquet, fils.
1807-13, M. P. Rochet.

1813-17, Basile Collier.
1814-15, M. Dumphy.
1817-20, M. Read.
1820-21, M. Transwell.
1821-22, M. Read.
1821-26, M. G. Kirouac.
1822-30, A. Macdonell.
1826-30, M. Clément Cazeau, frère de Mgr Cazeau. Il y avait dans cette école, de 250 à 300 élèves.

Rue Sault-au-Matelot.

1793, M. Louis Neville.
1823, M. Joseph Vallerant.

Près-de-ville

1820-23, M. Joseph Vallerant.
1823-28, M. Racine.
1828, M. F. X. Allard.

Rue des Remparts

1820-26, M. Jacques Vallerant.

Ecole Royale St-Roch, rue Sainte-Marguerite

1817-26, M. Clément Casault.

Ecole Perrault, rue Artillerie

1831, M. Jean-Bte Dugal.

Ecoles du Cap Blanc

Tenues dans une maison de Mgr de Fussula ; le premier étage était pour les garçons et le second pour les filles, fondées en 1830.

Ecole des filles pauvres, en 1830

Dans les appartements de la congrégation de la Haute-Ville, par l'Association des dames de Québec.

Ecole des garçons, en 1822

Dans le soubassement de la Congrégation de la Haute-Ville.

Ecole du faubourg St-Valier, en 1821

Par le Frère Louis, M. Dumontier et Madame Lambert.

En 1825, M. l'abbé H. Paisley et le Rév. M. Sewell, sont nommés visiteurs des écoles sous la loi 41. George III.

Ecole des sourds-muets

Fondée en 1832, par Lord Aylmer, située sur la rue St-Louis, vis-à-vis la place d'Armes ; M. Ronald Macdonald (1) fut envoyé à Hartford pour étudier la méthode d'enseigner aux sourds-muets. En 1833, cette école fut transférée à Montréal.

Nous lisons dans la vie de M. Joseph-François Perrault, par M. P. B. Casgrain, ce qui suit sur les écoles de Québec, p. 101 :

" En 1801, à la suite de l'initiative du gouverneur Milnes, la Législature, sous la nouvelle constitution, s'occupa d'établir un système scolaire pour la province du Bas-Canada, et créa l'Institution royale pour l'avancement des sciences, et régla des constructions d'écoles en partie gratuites, les dotant d'une appropriation annuelle de £2,000.

" Ce système un peu arbitraire et régi par un corps anglais et protestant qui, comme tel, avait une prépondérance dominante, rencon-

(1) Voici ce que dit Bibaud dans son Panthéon canadien : " M. Ronald McDonald, premier instituteur des sourds et muets en Canada en 1831. Gallaudet et Leclerc avaient introduit ce bienfait aux Etats-Unis quelques années avant. Né en 1798, il porta d'abord l'habit ecclésiastique, et Monseigneur Plessis le destinait dit-on, à devenir son suffragant et auxiliaire, à Halifax. Il fut longtemps rédacteur de la "Gazette de Québec", et rédigeait depuis onze ans le "Canadien", à l'époque de sa mort, arrivée en octobre 1854. L'abbé Lagorce a embrassé depuis l'oeuvre de l'enseignement des sourds et muets."

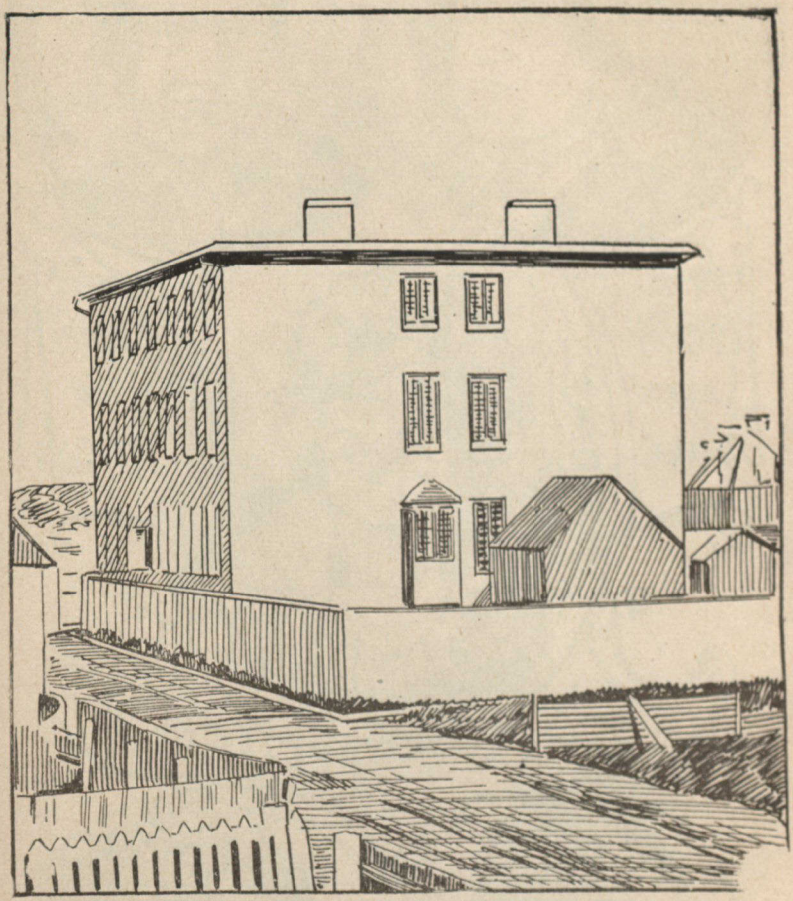

ECOLE DES GARCONS DE ST-SAUVEUR, DE 1861 A 1866, RUE MASSUE.

tra peu de faveur chez les Canadiens. Le clergé catholique s'y montra anthipathique et même hostile. L'expérience fit voir que, dans les circonstances où se trouvait le pays, il n'était pas né viable. Il ne profita en rien à la race française et servit comparativement peu aux Anglais.

" Voici le témoignage de M. Perrault, à ce sujet, devant le comité de l'Assemblée législative, en 1830.

" De 1801 à 1818, l'Institution royale ne produisit pas d'effet sensible pour le progrès de l'instruction. Réorganisée par lettres patentes du 8 octobre, de cette dernière année, elle ne put prendre racine dans le peuple, à cause de l'abstention de l'évêque catholique et de son clergé, qui ne croyaient

Société d'éducation des dames de la cité de Québec, fondée en 1830, sous le patronage de Lady Aylmer.

Groupe de dames de la Société d'Education des dames de la cité de Québec, fondée en 1830, sous le patronage de Lady Aylmer.

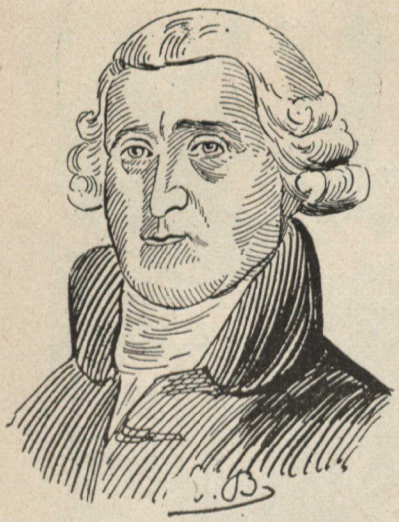

M. François-Joseph Perrault, fondateur de l'école des garçons et de l'école ménagère des petites filles dans le faubourg St-Louis, en 1829 et 1831. M. Perrault, protonotaire à Québec, de 1795 à 1844, est né le 1er juin 1753, décédé le 4 avril 1844, et inhumé dans la cathédrale de Québec.

pas pouvoir coopérer à la règle d'un système qui étouffait leur influence religieuse, par une domination protestante et anglaise.

"L'institution royale, continue M. Perrault, a fermé presque toute les écoles ; elles avaient très peu d'élèves, les maîtres étant pour la plupart d'un caractère douteux et nommés par des personnes inconnues aux habitants, ne pouvaient jouir de leur confiance ni de celle des curés. Plusieurs des instituteurs étaient de jeunes ministres anglicans ou autres, au milieu d'une population presque française, laquelle différait d'eux autant de langue que de religion.

"Le témoignage de M. Perrault est confirmé par d'autres et notamment par M. Parant, supérieur du Séminaire de Québec. Le Dr Meilleur nous apprend aussi que ces écoles eurent peu de succès et que la plupart avaient disparu dès avant 1841.

" Le défaut d'éducation était un sujet continuel de controverse et de critique, et donnait occasion à des réflexions désagréables et injurieuses, tantôt contre le gouvernement, tantôt contre le clergé, qu'on accusait gratuitement de tenir le peuple dans l'ignorance.

"Une assemblée nombreuse fut convoquée à Québec, dans l'été de 1821. Le clergé de la ville et des environs, et les laïcs, comprenant les citoyens les plus instruits, s'y réunirent. Plusieurs résolutions y furent adoptées à l'unanimité. Entre autres, il fut décidé de former une association qui fut fondée sous le nom de "l'Association d'Education pour le district de Québec." dans le but de fonder des écoles gratuites. Une liste de souscription fut ouverte sur l'heure, ayant en tête Son Excellence le comte Dalhousie, patron, et s'accrut à la somme de £366.3.9. Un comité de 21 membres fut choisi pour prendre la direction de l'oeuvre, et M. Perrault fut élu président, comme étant, pour ainsi dire, l'âme dirigeante de ce mouvement philanthropique et national.

" Comme président du comité de direction de la Société, et avec l'aide de ses collègues, il commença par faire ériger dans le faubourg St-Jean, sur la rue des Glacis, une école spacieuse de quatre-vingt-huit pieds de front sur quarante pieds de profondeur, à trois étages. Elle suffisait pour contenir six cents élèves. Le site était commode d'accès pour les enfants du faubourg St-Roch et pour ceux de la ville. Le coût final s'éleva à £1261.-5.10.

" Cette école, la seule gratuite

et catholique à Québec, devint très fréquentée. Par ses règles fondamentales, elle admettait tous les enfants indistinctement, de quelque croyance religieuse qu'ils fussent, et par ces mêmes règles, elle avait pris des précautions pour que les parents d'autres croyances que les catholiques, ne pussent avoir d'objection à envoyer leurs enfants à cette école. (Témoignage de François Romain, président, 1830. App. R., J. A. D. Q.).

" La Législature, en 1830, vint en aide à cette institution qui contenait 402 élèves.

" Le succès de l'école de Québec et le progrès des élèves sont, ainsi que le dit M. Perrault, les meilleures recommandations qu'on puisse donner au public pour l'adoption du mode d'enseignement qu'on y suit et qui est complètement détaillé dans son manuel d'éducation. Les écoliers avancent plus rapidement, comme l'expérience l'a prouvé, et les dépenses deviennent infiniment moindres. " Le cours d'éducation élémentaire à l'usage de l'école gratuite, établie dans la cité de Québec en 1821, rédigé par Jos. Frs Perrault, président de la société d'éducation, et protonotaire de la cour civile du Banc du Roi Québec : imprimé à la nouvelle imprimerie, "1822". tel est le titre de ce premier ouvrage de l'auteur sur l'éducation élémentaire.

" Cet opuscule, adopté comme base dans les écoles subséquemment fondées par M. Perrault, a pleinement répondu à son attente.

" De son côté, M. Perrault, persuadé de la supériorité de son système et de son efficacité à la suite de sa première expérience, entreprit de le faire fonctionner à ses frais, dans l'intérêt du pays et de la jeune génération, en fondant lui-même deux écoles, une pour les garçons et une autre pour les filles, de la ville de Québec.

" En 1829, il fit construire sur un plan élaboré avec soin, et sous sa direction, un édifice sur la rue qui porte aujourd'hui le nom d'"Artillerie", au faubourg St-Louis, capable de contenir 318 enfants, avec dépendances, cour intérieure et abris pour les récréations, etc. Sur la porte d'entrée on lisait l'épigraphe : " Ad gloriam Dei".

" Le site de la maison de M. Perrault faisait front sur le côté sud de la rue d'Artillerie et tenait à l'ouest à la rue St-Michel.

" L'école fut ouverte le 3 mai 1830, et 229 enfants y furent admis.

" L'école des filles, bâtie par M. Perrault, dans le même faubourg St-Louis, fut mise en opération au commencement de l'année 1831. Elle était située sur le côté ouest de la rue Lachevrotière, un peu au nord du couvent du Bon Pasteur actuel. Sa dimension était assez grande pour contenir deux cents petites filles.

" Elle fut inaugurée solennellement, et fut bénite par M. l'abbé C. F. Casault, de l'évêché.

" A part de la lecture et de l'écriture, telles qu'enseignées dans les écoles ordinaires, le fondateur faisait enseigner à ces jeunes filles, les après-midi, à filer, tricoter et à tisser en diverses manières. Aux garçons, on leur faisait apprendre l'art du jardinage à son propre établissement et dans son vaste jardin de l'Asile Champêtre, sur les hauteurs d'Abraham."

L'Association d'éducation des messieurs de Québec, sous le patronage de Lord Aylmer, était composée comme suit : M.Frs Romain, président, MM. Jérôme Demers et P. F. Turcotte, vice-présidents, Josept Planté, trésorier, H. S. Huot, secrétaire, Messires Parant, Hol-

me, Aubry, McMahon, Carrier, et MM. Ls Massue, John Duval, Ed. Glackmeyer, Ant. Parant, père, John Cannon, L. A. Lagueux, Joseph Petitclair, Jacques Leblond, A. R. Hamel, Louis Lagueux et Louis Fortier.

Société d'Education des Dames de la cité de Québec, sous le patronage de Lady Almer, fondée en 1830 :

Mme J. J. T. Taschereau, présidente.

Mme G. Vanfelson, vice-présidente

Mme A. Germain, vice-présidente.

Mme A. R. Hamel, trésorière.

Mesdames Dr Painchaud, Basile Amyot, Et. Parant, Jean Langevin, Maesan, H. S. Huot, Frs Roy, Elzéar Bédard, C. Chauveau, A. Berthelot, M. Berthelot, Joseph Roy, Ls Massue.

Mesdemoiselles Henriette Marett, Marie Dubord, Adèle Durette, S. Place, J. Vanfelson, Maesan.

Je citerai ici un tableau du Dr P. M. Bardy, inspecteur d'école, dans son rapport de l'année 1853, sur les institutions de diverses branches d'éducation et d'instruction populaires dans la cité de Québec :

" 1o—Le séminaire de Québec, qui est érigé en université par une charte royale, octroyée le 8 décembre 1852, sous le titre d'Université Laval, fut fondé en 1669 par le premier évêque de Québec, Monseigneur François de Laval de Montmorency.

" Les membres de ce séminaire forment une corporation indépendante de toute autorité étrangère, et spécialement dévouée à l'éducation de la jeunesse.

" Cette maison qui a fourni depuis son établisement, à l'Eglise et à l'Etat, des hommes savants et profonds, des sujets pieux et éclairés qui en ont fait l'honneur et la gloire, comprend le grand et le petit Séminaire, sous la direction du Rev. J. Casault, vicaire-général, qui en est le supérieur actuel, de huit autres prêtres, directeurs, et de quatre prêtres auxiliaires.

" Les élèves du grand Séminaire portant l'habit ecclésiastique, étudient la théologie, dont le cours est ordinairement de trois ans et le coût de la pension est de £20 courant par an.

" Les élèves du petit Séminaire, tous pensionnaires, (à l'exception des enfants de la cité qui sont externes), portent un costume commun, le capot bleu avec nervure blanche et une ceinture verte, sont au nombre de plus de quatre cents.

" La pension coûte £19-10s., y compris l'usage de la bibliothèque, les leçons de musique instrumentale et de dessin.

" Le cours d'enseignement comprend : les grammaires française, anglaise, grecque et latine, la traduction en français et en anglais des auteurs latins et grecs ; les histoires ancienne, romaine, sainte et du Canada, la géographie, l'arithmétique, la versification latine ; les principes de la littérature, la rhétorique, la logique, la méthaphysique, l'algèbre, la géométrie, les sections coniques, le calcul différentiel et intégral : application de ces diverses branches à l'arpentage, à la perspective, à l'astronomie, à la navigation, etc ; architecture civile et militaire, la physique, la chimie, avec les expériences et applications aux arts et métiers, à l'agriculture, etc. ; l'astronomie, l'histoire naturelle, etc.

" Les cartes géographiques, les globes et les instruments de toutes sortes y sont en usage.

" A part de près de 12,000 volumes qui forment la bibliothèque

des membres et des professeurs du Séminaire, deux autres bibliothèques et plusieurs mille volumes sont à l'usage des élèves du grand et du petit séminaire.

" Outre l'avantage de la lecture, les élèves du petit séminaire profitent encore de celui d'avoir accès à un cabinet de physique qui a coûté plus de £2,500, à un laboratoire qui renferme tous les appareils nécessaires à un cours de chimie, et peuvent étudier la minéralogie en y consultant la plus belle collection de minéraux qu'il y ait en Canada.

" Si la jeunesse peut dès à présent puiser tant de connaissances dans cette maison, quelles richesses pour l'intelligence, quelles lumières nouvelles n'y recevra-t-elle pas, lorsque cet Université Laval sera en pleine opération."

" 2o. Les Ursulines de Québec. —Cette institution fut fondée à Québec sous les auspices de madame de la Peltrie vers 1640, et les premières religieuses se consacrèrent à l'éducation des jeunes indiennes. Mais n'ayant pu réussir à retenir celles-ci qui s'échappèrent à leur surveillance pour continuer leur vie errante, les dames Ursulines se dévouèrent à l'enseignement des petites filles de la colonie.

" Le cours d'instruction actuellement suivi dans cet établissement, renferme, dans les langues française et anglaise, la lecture, l'écriture, l'arithmétique, la tenue des livres, la grammaire, la composition, la rhétorique, la versification, les histoires sacrées, ancienne et moderne ; la mythologie, la cosmographie, la géographie, l'usage des globes et des cartes géographiques ; les éléments d'astronomie, de physique, de botanique et de chimie, l'orgue, le piano, la guitare et l'accordéon ; la musique vocale, le dessin, la peinture à l'huile, à l'aquarelle, à la gouache, en miniature, en pastel et au crayon ; la peinture sur le velours et le satin ; ouvrage à l'aiguille et broderie de tout genre ; fleurs et fruits artificiels, etc.

" Le nombre des élèves pensionnaires est de 100, demi pensionnaires, de 86, externes, de 176, en total 362.

" La communauté a une bibliothèque de 3,500 volumes.

" L'enseignement de cette maison convient aux enfants de la plus haute société. Le prix de la pension est de £16-10s.

" 3o. Hôpital-Général.—Les religieuses de cette maison, située au faubourg St-Valier, outre les soins donnés aux infirmes, se sont dévouées à l'enseignement des jeunes filles, auxquelles elles ont ouvert leurs classes dès l'année 1725. Elles n'admettent que des élèves pensionnaires dont la pension est de £16-10s.

" Le nombre des élèves qui viennent particulièrement de la campagne est de 47. Le cours d'instruction est le même qu'aux Ursulines.

" 4o. Congrégation des Soeurs de Notre-Dame, à St-Roch.—Les écoles dans cet établissement ont commencé en 1843. Les enfants y font beaucoup de progrès. Les petites pensionnaires sont au nombre de 272, et les externes instruites presque toutes gratis, au nombre de 500. Total 772. Le prix de la pension seule est de £13-15s. L'instruction est à peu près le même que les deux autres couvents plus haut désignés."

" 5o. Frères de la Doctrine Chrétienne.—Il y a une communauté de ces Frères aux Glacis du faubourg St-Jean et une autre au Cap Diamant. Les frères de la communauté des Glacis, sous la direction du frère Zozime, tiennent 3 écoles.

" 1o. Une à la communauté, divi-

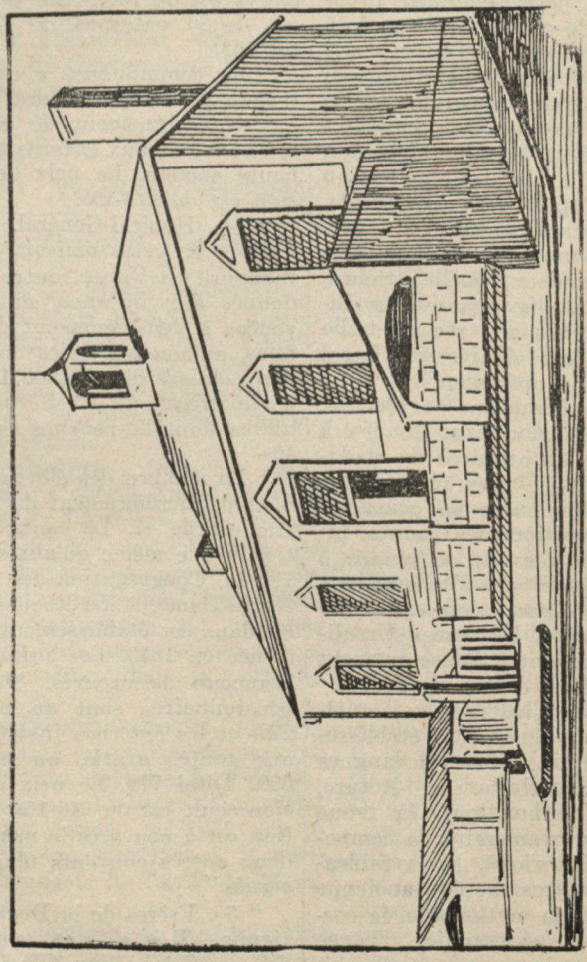

ECOLE DES GARCONS, FONDEE EN 1829 PAR JOSEPH-FRANCOIS PERRAULT,

sée en 5 classes, dont une est école-modèle. Les élèves de ces 5 classes sont au nombre de 304, dont 288 sont Canadiens et 116 d'origine britannique. Sur ce nombre l'on compte 76 pensionnaires, 37 à demi-pension, et 197 externes. L'enseignement qui est en français et en anglais, comprend, la lecture, l'écriture, l'orthographe, la composition, l'histoire, la géographie, l'arithmétique, tenue des livres, philosophie naturelle, dessin linéaire, algèbre, géométrie, arpentage, navigation, musique. On y montre l'usage des globes et des cartes géographiques, du graphomètre, etc. Il y a une bibliothèque de 500 volumes.

"2o. Une école à l'église Saint-Jean, divisée en 3 classes, comprenant des enfants canadiens au nombre de 334. L'enseignement est le même, à l'exception de la partie modèle.

" 3o. Une autre école au faubourg St-Roch, elle comprend 6 classes ; ayant des élèves au nombre de 463, et deux anglaises, instruisant des enfants au nombre de 174, formant un total de 637, dont 600 élèves canadiens, et 37 élèves d'origine britannique.

"La branche d'instruction correspond à celles plus haut décrites.

" Les frères de la communauté au Cap Diamant, sous la direction du frère Arcisse-Marie, tiennent : 1o. Une classe française composée d'environ 60 enfants canadiens ; 2e. Deux classes anglaises d'enfants presque tous irlandais, 140. Formant un total de 200.

" Ce qui suit est le Tableau Statistique mais brief des écoles Catholiques de la Cité de Québec :

"1. Ecole des Dames de la Charité.—Elle comprend 3 classes, 2 françaises et une anglaise, il y a 150 élèves.

" 2. L'école élémentaire des filles de Mlle Malherbes dont les élèves sont au nombre de 78.

" 3. Au faubourg St-Louis.—Ecole du Bon Pasteur dont les élèves sont au nombre de 99.

" 4. Ecoles de dame Kenny.—Elle est élémentaire et mixte, et compte 83 élèves.

" 5. Ecole de M. Dugal, qui a un brevet de qualification pour école élémentaire. Les écoliers sont au nombre de 84. Cette école se tient dans la maison de Monseigneur, rue Richelieu.

" 6. Ecole mixte de dame Kenny, à la Basse-Ville de Québec, les élèves sont au nombre de 85.

" 7. Au foulon de Wolfe.—Il y a deux écoles mixtes dans la même maison ; l'une française, dirigée par Mlle Miller, compte 60 enfants ; l'autre anglaise est conduite par Dame Weeksteed, compte 80 élèves.

" 8. Au Cap Blanc.—Dame veuve Lépine fait une école française à des petites filles canadiennes au nombre de 40.

" 9. L'école de Mlle Butler, élémentaire, se fait en anglais, à des petites filles d'origine britannique au nombre de 88."

Faubourg St-Roch.

" 10. Ecole élémentaire tenue par M. Chs Dion, il est muni de brevet pour école modèle, le nombre d'élèves est de 89, et sa dame instruit aussi des petits garçons au nombre de 26.

" 11. Ecole tenue par M. Félix Juneau, indépendante, ayant un brevet d'école académique, est fréquentée par des garçons au nombre de 104.

" 12. Ecole de M. Ant. Légaré, indépendante, enseigne à 36 élèves.

" 13. Ecole de Boisseauville, tenue par M. Gravel, à 94 élèves.

" 14. Il y a une école mixte, indépendante, tenue par Mlle Leclerc, les élèves sont au nombre de 90.

" 15. Ecole mixte et élémentaire au faubourg St-Vallier, par Dame Lambert, les élèves au nombre de 44 ; école indépendante.

Ecoles indépendantes à St-Roch.

" 16. Mlle Gouge fait une école à des élèves au nombre de 60.

" 17. Mlle Gagnon fait une école dont les élèves se montent à 105.

" 18. Mlle Smith tient une école mixte de 72 élèves.

" 19 Une école mixte, sous le contrôle des commissaires de la cité, est tenue à Andersonville aux enfants canadiens au nombre de 48.

" 20. Il y a encore à St-Roch deux petites écoles de 25 enfants.

———

Institutions populaires de Québec, par le Dr Bardy, en 1853 :

" Société Littéraire et Historique de Québec.—Cette société a été fondée sous le patronage de lord Dalhousie, en 1824, et incorporée en 1831, sous la présidence de l'honorable Jonathan Sewell, juge en chef. Elle possède une bibliothèque de 4.500 volumes, avec un musée magnifique qui renferme une infinité d'objets rares et curieux empruntés aux trois règnes de la nature.

" Les membres de cette association, dont J. B. Faribault, écuyer, est le président actuel, cet estimable connaisseur en géologie, minérologie et antiquités, les membres sont au nombre de 72. Leur musée et bureau sont établis dans une grande salle du palais du Parlement où se tiennent les assemblées mensuelles. (Ils sont aujourd'hui au collège Morrin.)

" Dans la saison d'hiver, cette société fait donner des lectures deux fois par mois.

" Outre la bibliothèque et le musée, on y remarque des cartes en grand nombre, des globes, des instruments de physique et d'optique, un rare et superbe microscope solaire et un télescope d'un grand pouvoir. On y admire aussi des oeuvres précieuses et complètes sur la navigation. Enfin, je n'hésite pas à déclarer que la riche collection des objets que cette société peut offrir à la curiosité publique est digne de l'admiration des étrangers. Le prix de contribution annuelle pour les membres de cette société est de £1--10 sh.

" Association de la Bibliothèque de Québec.—Cette association s'est organisée en janvier 1844, et a obtenu un acte d'incorporation de la Législature provinciale en 1845, sous le patronage de lord Elgin. Les membres ordinaires et à vie qui la composent sont au nombre de 336, dont le président est A. Joseph, écuyer. Le prix de contribution annuelle est de £1--5sh. Leur bibliothèque contient 8,000 volumes. Ils ont une chambre de lecture dont les tables sont garnies de journaux, papiers-nouvelles et périodiques, et possèdent aussi des globes et cartes diverses. La société donne des lectures plusieurs fois l'hiver.

" Institut Canadien de Québec.—Cet institut fondé par plusieurs jeunes canadiens résidants à Québec, le 2 décembre 1847, et incorporée par acte du Parlement provincial le 23 mars 1848, compte 256 membres qui paient £1 de contribution par an. Cette société est florissante, quoiqu'elle n'ait que quelques années d'existence. Le président actif est Son Honneur U. J. Tessier, maire de Québec et M. P. P.

" Il y a un salon de lecture qui renferme une bibliothèque de 1900

volumes, des journaux de Québec et de l'étranger, avec plusieurs papiers périodiques, des cartes et un commencement de musée.

" La société a des séances de discussions et donne aussi de temps à autre des lectures publiques dont le sujet et le nombre sont réglés par un comité préposé à ces effets.

(L'Institut a ses salles dans l'Hôtel-de-Ville depuis 1897).

" Le Quebec Mechanic's Institute a été fondé en 1831. Il est sous le patronage du gouverneur général et comprend 74 membres séniors et 34 juniors ; les premiers payent 10 sh. de contribution, les derniers qui sont ordinairement des apprentis ne payent que 5 sh. Leur président est M. A. Holwell, écuyer, homme de goût et très entendu dans la mécanique. Cette société possède une bibliothèque d'environ 800 volumes, une chambre de lecture où les associés peuvent y lire tous les soirs un grand nombre de journaux provinciaux et étrangers, et fait donner 7 ou 8 lectures par année. Elle reçoit du gouvernement un octroi de £50.

INSTITUTIONS A ST-ROCH

" L'Association de la bibliothèque des Instituteurs du district de Québec, sous la patronage du surintendant de l'Education, a été fondée à St-Roch le 15 mars 1845 et incorporée le 30 mai 1849, et doit recevoir cette année une allocation de £50 du gouvernement. Le président actif est M. F. X. Toussaint. Les membres ordinaires sont au nombre de 120 et les membres honoraires de 25. L'association a une bibliothèque d'environ 150 volumes et s'assemble les premiers samedis de chaque mois. Il y a ordinairement lecture ou discussion à ces assemblées. Parmi les membres de cette société, 7 ont obtenu un brevet de qualification pour école académique ; 12 pour école modèle ; 89 pour école élémentaire, et 12 n'ont pas obtenu de brevet. (Cette bibliothèque a été fusionnée à celle de l'Ecole Normale en 1859. M. Juneau était Bibliothécaire).

" La Chambre de lecture de St-Roch.—Cette institution établie depuis le premier novembre 1850, et qui doit être incorporée à la présente session, est sous le patronage d'Etienne Parent, écr., assistant-secrétaire provincial, et compte 320 membres, dont le président actif est Joseph Hamel, écr., inspecteur des chemins. Elle a une bibliothèque de plus de 300 volumes, et reçoit 22 journaux, tant du pays que de l'étranger, auxquels les apprentis de métiers ont accès gratis sur un certificat de leurs maîtres. Le public est gratuitement admis à 16 ou 20 lectures qu'elle fait donner pendant l'année. Cependant, aux soirées de discussion qu'elle donne de temps en temps, les membres seuls sont admis. La souscription annuelle pour les membres est de 10s. La chambre de lecture a un très bel orchestre. (Cette société est dissoute.)

" L'Institut catholique de St-Roch, établie le 12 mai 1852, sous le patronage de sa grâce, Mgr l'Archevêque de Québec, a pour président actif Pierre Legaré, écr., avocat, et compte 433 membres ordinaires qui payent une contribution annuelle de 7s. 6d. Tous les prêtres sont membres honoraires de cet institut, avec trois autres laïques. Il y a lecture ou discussion tous les jeudis soirs pendant l'hiver, pour les membres seulement. Une bibliothèque de 825 volumes, 14 journaux de la province et du

dehors, des cartes du Canada, et des jeux divers sont établis dans une salle de lecture pour instruire et récréer en même temps les jeunes gens qui fréquentent, cet institut. Un orchestre de 14 musiciens est attaché à cet établissement. (Cet institut est dissout).

" Club Canadien.—De jeunes gens de St-Roch ont établi cette société sous le patronage de Joseph Cauchon, écr., M. P. P., le 8 octobre 1852. Le but des membres de ce club est de s'instruire mutuellement par la discussion de sujets de science, de littérature, d'art, d'industrie et d'économie politique. Ils sont au nombre de 209, et ont M. LeBlanc pour président. Ils payent trente sous de contribution par année et s'assemblent tous les mardis soirs." (Ce club est dissout).

" L'association de la bibliothèque paroissiale de Notre-Dame de Québec, a été établie en 1844 ; elle possède 1800 volumes, 50 membres et 280 lecteurs.

" St-Patrick's Catholic Institute. —Cet institut établi à la haute-ville de Québec, ne date que du 1er janvier 1853, et n'est pas encore parfaitement organisé. Il compte néanmoins 151 membres qui payent 15s. de contribution par année, et ont une salle de lecture avec environ 20 journaux."

Le nom des rues de St-Roch, en 1845, avec la longueur de chaque rue. Plusieurs noms ont été changés depuis :

Rue	Pieds
Anderson	267
Anne	655
Bélair	182
Caron	1500
Craig	1665
Couronne	2051
De l'Eglise	877
Dalhousie	180
De la Reine	2840
Des Dragons	250
DesFossés	1880
Des Prairies	950
Dorchester	3246
Commissaires	1252
Du Roi	2333
Fleurie	1980
Fontaine	120
Grant	1800
Hudon	120
Jésuite	255
Laberge Lane	272
Massue	280
N.-D. des Anges	1412
Octave	431
Panet	280
Pozer	120
Prince-Edouard	1709
Richardson	2571
Ryland	490
St-Antoine	1234
St-Dominique	1558
St-François	2840
Ste-Geneviève	
Road (Arago)	980
Ste-Hélène	650
St-Joseph	3512
Ste-Magdeleine	246
Ste-Marguerite	1880
St-Ours	1800
St-Pierre, H. D.	400
St-Pierre	129
St-Roch	1458
St-Jacques	267
St-Joachim	300
St-Vallier	3726
Smith	460
Stewart	340
Voltigeurs	422
Water	265
	47098

Les rues au nord et parallèle à la rue St-Joseph finissaient en 1845, à la rue Caron et la rue de l'église à la rue St-François.

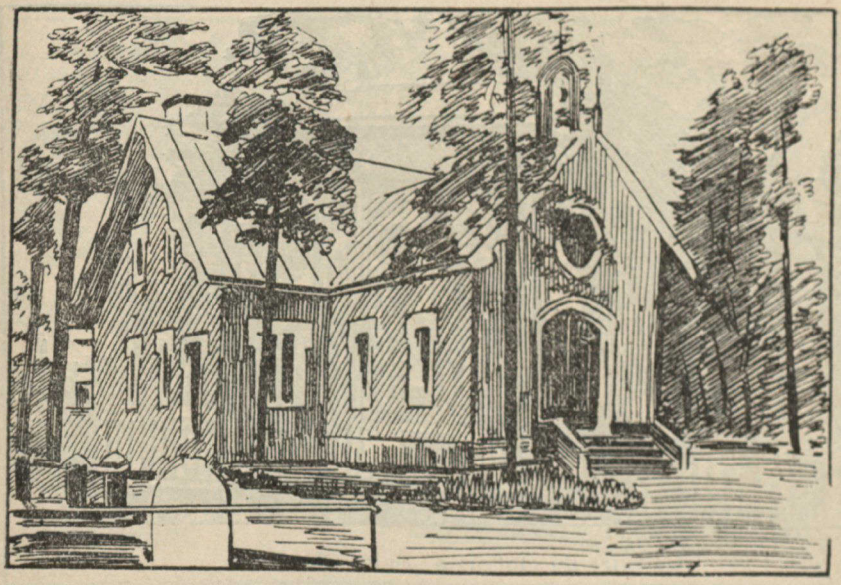

Chapelle des morts du cimetière St-Charles. M. le curé Bélanger a célébré la messe quelquefois dans cette chapelle des morts.

CHAPITRE XXIV

LES CIMETIERES DE ST-ROCH

Les deux premiers cimetières, par M. Mailloux, en 1829 ; l'un était situé entre la rue St-Joseph et l'église de St-Roch, et l'autre de la rue St-François à l'église. Ce dernier porte encore des traces de cimetière. D'après un nouvel engagement en 1846, le sacristain était obligé de surveiller ces deux cimetières. On n'enterrait que les enfants sur les derniers temps, avant le feu de 1845.

Le troisième cimetière de Saint-Roch était situé sur le terrain de l'Hôtel-Dieu entre les rues Saint-Joseph et St-François, et de la rue Caron à la rue Dorchester. La Fabrique de St-Roch a concédé ce terrain pour 99 ans. Le terrain fut clos en 1831 par une clôture de planches de six pieds de hauteur, la porte d'entrée était sur la rue St-Joseph. On a enterré dans ce cimetière jusqu'en 1854. En 1858, les corps furent relevés et transportés dans le nouveau cimetière Saint-Charles. Aujourd'hui ce terrain est occupé par de grands magasins.

Le cimetière actuel de St-Roch, fut érigé en 1854, on trouvait celui de la rue St-Joseph trop au centre de la paroisse et l'eau y montait chaque fois que l'on creusait les fosses, les tombes flottaient parfois, on était obligé de mettre des pesées avant de remplir les fosses. La Fabrique acheta un immense terrain sur le bord de la rivière St-Charles, à l'ouest du pont de Scott, qu'elle paya 20,000 piastres, à l'honorable juge P. Panet, qui avait sa villa près du pont, démo'i il y a 9 ou dix ans pour agrandir

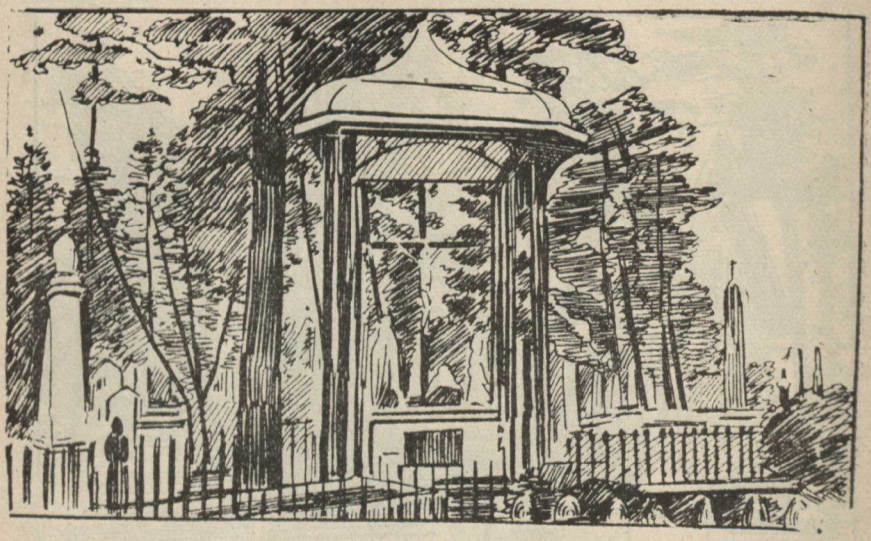

Calvaire du cimetière Saint-Charles.

le cimetière et y ériger un chemin de Croix. Le terrain fut divisé en lots de familles dès le commencement de l'année 1854. Il n'y eut pas que les familles de St-Roch qui concédèrent des lots, plusieurs familles de la Haute-Ville, entre autres l'hon. Joseph Cauchon, le Dr Jean Blanchet, le Dr Charles Frémont, la famille Burke et Horan, le Dr Landry, S. Lelievre, etc. Il y a eu en moyenne 700 mortalités par année, y compris les années épidémiques, multipliées par 73 années feraient un total de 59,800 personnes enterrées dans le cimetière Saint-Charles, en 1903.

Les deux cimetières des émigrés érigés en 1832, l'un pour les catholiques et l'autre pour les protestants, le premier est à quelques pas au nord de l'Hôpital de Marine, à l'entrée de la Pointe aux Lièvres. Il est encore visible, l'autre est au sud du dit Hôpital, mais les corps ont été relevés pour y construire quelques édifices. Le Bureau de santé avait demandé ces deux cimetières au gouvernement en 1832 pour enterrer les émigrés qui mouraient en grand nombre du choléra dans les deux hôpitaux de Québec. L'hôpital des émigrés a été fondé par Lord Dalhousie en 1821, il était situé sur la rue d'Aiguillon, faubourg St-Jean, en arrière de l'hôtel Florence, il était en bois, à deux étages, sur cent pieds de longueur. Une autre maison au nord de la même rue faisait partie de l'hôpital. M. Michel Clouet était trésorier et directeur de cet établissement. L'autre hôpital des émigrés était à la Basse-Ville. On avait loué une grande bâtisse de M. Jones pour le temps du choléra. On avait dressé des tentes sur les plaines d'Abraham pour les émigrés moins malades. Le Bureau de santé recommanda l'érection d'un cimetière au Cap Blanc pour les matelots qui mourraient du choléra, de-

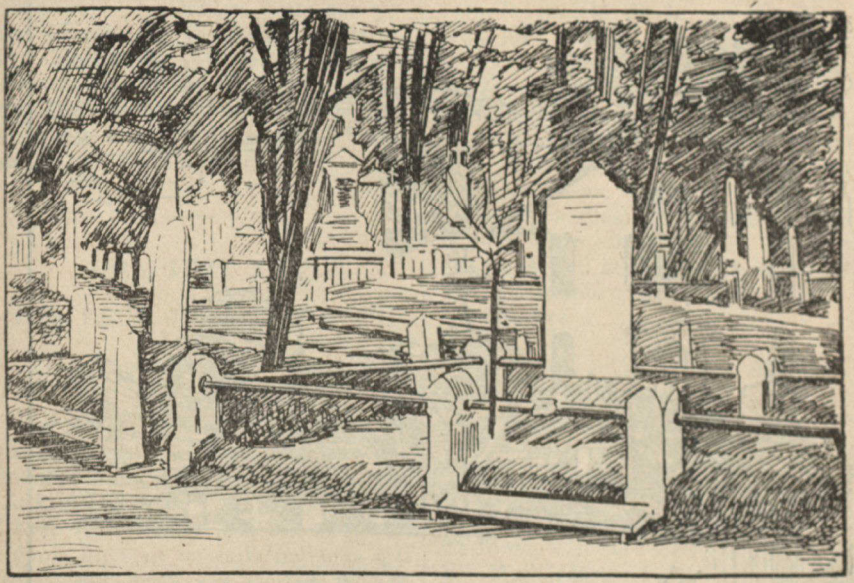

Cimetière St-Charles de St-Roch, érigé en 1854 par M. Charest.

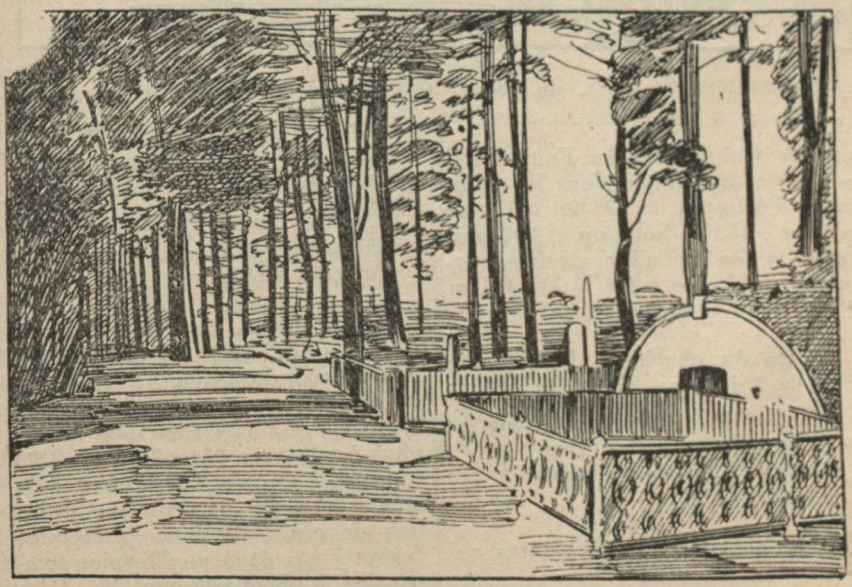

Vue du charnier du cimetière St-Charles.

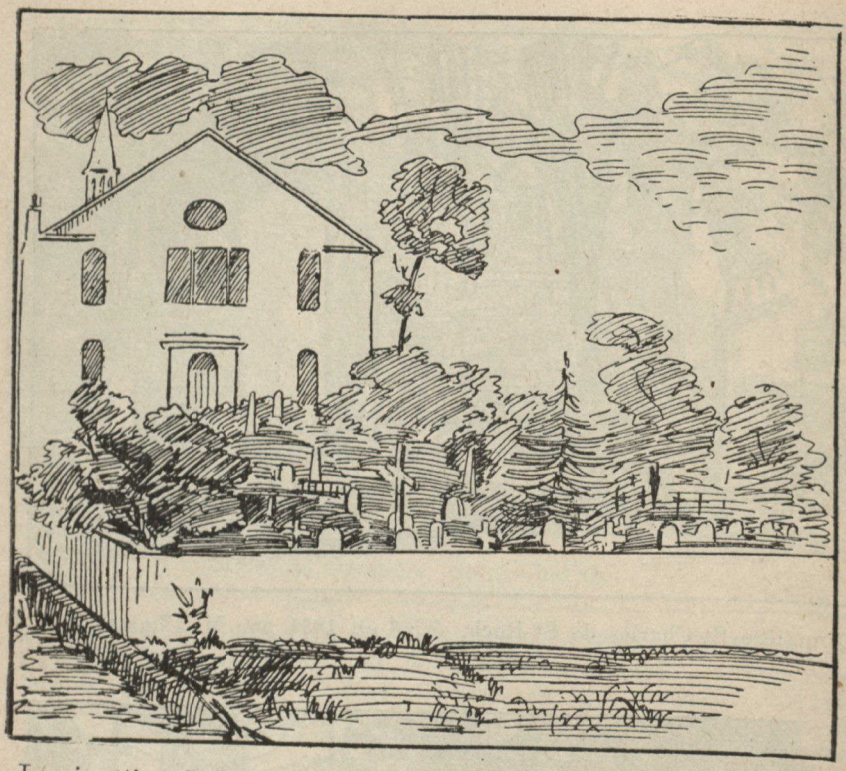

Le cimetière St-Roch, de 1832 à 1854, situé devant la Congrégation.

puis le Cul de Sac au Foulon. Il est mort du choléra dans les hôpitaux d'émigrés, en 1832, 785 personnes : 458 catholiques et 327 protestants. La première victime parmi les médecins a été le Dr Julien Perrault.

Morts du choléra à Québec depuis le 5 juin au 27 juillet 1832 :

Haute-Ville : 799 catholiques ;
St-Roch, 210 catholiques :
Québec : 412 protestants.
Total : 1421.

A Montréal aux mêmes dates :
1622 catholiques.

Vaisseaux et Emigrés arrivés à Québec du commencement de la navigation au 15 octobre 1832 :

Bâtiments, 915.
Emigrés, 49,823.

Le cimetière du Gros-Pin fut établi en 1847 pour les émigrés qui mourraient du typhus à l'Hôpital de Marine et à bord des bâtiments. Il est mort à la Grosse-Isle du typhus à venir au 23 août 1847, 2123 émigrés, à Québec 288 à venir à la même date. On fit venir les orphelins de ces émigrés à Québec et furent logés dans un Hospice temporaire à St-Roch que M. John

Jeffrey avait offert aux Dames charitables de Québec pour ces petits infortunés. Cet édifice était situé au coin des rues Prince-ffdouard et de la Chapelle. Le cimetière du Gros-Pin est en très mauvais ordre, il ressemble à celui de la rue de Salaberry.

CHAPITRE XXV

LES FEUX DE SAINT-ROCH

Voici quelques détails concernant l'incendie du 28 mai 1845 :

Le feu se déclara à 11 heures du matin dans les tanneries de Osborne Richardson, sur la rue Arago, et prenant la direction de l'Est, il détruisit en un rien de temps les sept ou huit maisons qui existaient alors sur la rue St-Valier jusqu'à la rue de la Couronne. Là il se divisa en deux branches dont l'une dans la direction de la Côte St-George et l'autre descendant la rue de la Couronne, des deux côtés, jusqu'à la rue St-François et sur cette rue dans la direction de la Basse-Ville. Pendant ce temps l'autre rameau flamboyant englobait le côté Nord de la rue St-George jusqu'à la rue St-Olivier et le long de cette rue jusqu'aux Glacis. La partie au nord de la rue St-François jusqu'à la rue Craig (Aujourd'hui rue du Pont) fut sauvée. Mais il n'en fut pas de même à partir de la rue du Pont. Rendues là, les flammes descendirent et enveloppèrent tout jusqu'à la rivière St-Charles, détruisant tout le Palais qui faisait alors partie de St-Roch et vinrent mourir à la porte Hope dans la côte dite des Chiens. Quant à la partie du quartier située au sud de la rue St-François jusqu'au côté sud de la côte St-George, la destruction a été complète jusque vers la moitié de la rue St-Paul, plus loin que la Côte des Chiens. Il n'est, comme question de fait, resté que deux bâtiments debout : le Couvent de la Congrégation et la petite chapelle des Morts, située rue Saint-François et que l'on vient de raser.

Bien des rues ont changé de nom depuis cette date. Voici la liste des rues qui auraient été ravagées avec le nombre de maisons dans chaque rue :

Rues.	Maisons.
Couronne	12
De l'Eglise	47
Ste-Anne	94
Craig	81
Grant	103
St-Dominique	64
St-Roch	42
Ste-Madeleine	14
St-Pierre	14
St-Valier	152
Fleurie	92
Des Prairies	65
Ste-Marguerie	95
Desfossés	157
St-Joseph	153
St-François	57
Du Roi	61
Richardson	38
De la Reine	39
Ste-Hélène	15
Octave	16
Prince-Edouard	9
Laberge-Lane	6

FAUBOURG ST-JEAN

Rues.	Maisons.
St-Eustache	17
St-George	27
St-Olivier	19
St-Augustin	5

PALAIS

Rues.	Maisons.
St-Charles	42

Côte du Palais	5
St-Paul	31
Henderson	16
Ramsay	1
St-Nicolas	19
Lacroix	10
Ancien chantier	6
Canoterie	5
Du Marché	3
De l'Assurance	2

Le quartier du Palais était déjà passé au feu en 1775, lors du siège des Bostonnais.

Deux navires en construction dans les chantiers de la rivière St-Charles furent détruits. Parmi les principaux édifices réduits en cendres, il y a l'église St-Roch, le couvent et l'orphelinat des Dames Charitables (aujourd'hui couvent des Soeurs Grises, aux Glacis).

Les journaux du temps, tels que " Le Canadien " et le " Le Journal de Québec ", tous deux disparus, racontent avec force détails la catastrophe ; mais on constate dans leurs récits une incohérence qui fait voir combien était alors primitif le système de rapportage. Le fait est qu'on sent à chaque ligne que tout s'écrivait sur des ouï-dire et que le contrôle que l'on remarque dans les feuilles d'aujourd'hui est une garantie bien autrement considérable d'exactitude.

Le lendemain, " Le Canadien " parlait de la destruction de douze cents maisons et de la mort de trente personnes. Or, les chiffres officiels sont malheureusement plus terribles que cela. Les voici :

Résidences, magasins, etc., détruits : 1630.

Boutiques et hangars : 3,000.

Quant aux pertes de vies, voici ce que l'on en sait. Le dimanche suivant, 50 personnes furent recommandées aux prières. La mort de ces 50 personnes avait été officiellement constatée. On avait en effet retrouvé et identifié les cadavres qui furent inhumés, après un service funèbre dans la petite chapelle.

Plus tard, plusieurs personnes moururent des suites de brûlures et blessures reçues pendant cet incendie. Tous ces morts joints à ceux dont les cadavres n'ont jamais pu être retrouvés portent à cent environ le chiffre lugubre de cette journée fatale.

Les pertes ont été évaluées dans le temps à une couple de millions de piastres et les assurances se réduisent à peu de chose.

On signale durant les premiers jours qui suivirent la catastrophe une singulière spéculation. Quelques boulangers s'avisèrent de vendre le pain 1s. 6d. 2f. environ 37 sous.

On cite le cas de M. Clearihue, boulanger, qui annonça le vendredi, surlendemain de l'incendie, qu'il vendait son pain " à un prix raisonnable ".

On se demande comment un incendie commencé ainsi en plein jour et aperçu à temps dans une ville où la construction était si peu dense puisse avoir causé de si affreux ravages. La réponse est bien simple : St-Roch était construit en bois et le système pour combattre l'incendie n'était pas alors à Québec ce qu'il est aujourd'hui. Les pompiers, ou plutôt les sapeurs, mal servis au point de vue de l'eau, des outils, des pompes, de tout enfin, firent des prodiges mais en vain. Le vent soufflait avec une violence effrayante et le feu ne s'est éteint que lorsqu'il n'a plus rien trouvé à dévorer sur son chemin.

Le 28 juin de la même année, c'est-à-dire exactement un mois plus tard, un nouvel incendie détruisait 1500 maisons dans le quartier St-Jean.

Il y avait une assurance sur l'é-

VUE DE QUEBEC, DE LA RIVIERE ST-CHARLES

Montrant la conflagration du 28 juin 1845 et les ruines de l'incendie du 28 mai 1845.

glise de St-Roch de 3,500 louis, la maison d'école de la rue Desfossès, 400 louis, et sur le couvent, 3,000 louis.

M. le curé Charest et ses vicaires allèrent demeurer à l'Hôpital-Général jusqu'après la reconstruction de l'église et de la sacristie, où ils demeurèrent plusieurs années. Les offices paroissiaux se faisaient le dimanche, à l'église de l'Hôpital-Général, à la chapelle des morts et au couvent. Les vicaires d'alors étaient MM. Léon Roy, Joseph Auclair et N. Beaubien.

La reconstruction de l'église avait marché avec une activité remarquable, sous l'impulsion du zélé et ardent pasteur. Moins d'un an après le sinistre, Saint-Roch avait une nouvelle église, bien plus grande que l'ancienne.

Voici sa dimension : longueur, 175 pieds ; largeur, 80 pieds ; hauteur, 56 pieds. Elle a deux galeries superposées, la nef et les galeries renferment 2,888 places de banc. La population de la paroisse, en 1850, était de 12,233 d'origine canadienne-française et de 2,239 d'origine britannique.

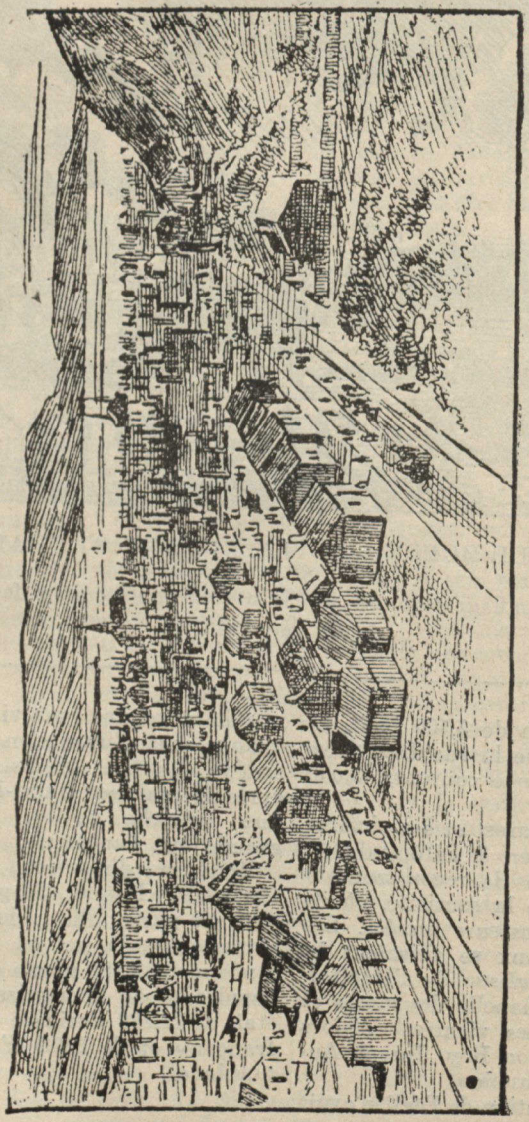

Vue des ruines de l'incendie de St- Roch et de St-Sauveur, du 14 octobre 1866.

LE GRAND INCENDIE DE ST-ROCH ET DE ST-SAUVEUR, LE 14 OCTOBRE 1866

Le feu a pris son origine dans un "grog chop", près de la halle Jacques-Cartier, vers quatre heures et demi un dimanche au matin, il avait, sur les 5 heures de l'après-midi, complété son terrible travail, après avoir dévoré plus de deux mille cinq cents maisons. Voici ce que rapporte le "Journal de Québec" du temps :

" C'est en se plaçant au haut du cap, vers le Montplaisant, que l'on peut mesurer l'étendue du désastre épouvantable qui vient de fondre sur Québec. Depuis le village Ste-Angèle jusqu'au coeur de St-Roch, on ne voit qu'une forêt de cheminées, sauf quelques maisons qui sont restées debout au pied du cap de la rue Arago. On peut dire avec vérité que la moitié de St-Roch et presque tout St-Sauveur sont en cendres. Ce qu'il y a de plus déplorable, ce sont l'église de St-Sauveur, le presbytère et les deux grandes maisons d'école qui ont été enveloppées dans la conflagration générale. Aucune plume ne saurait décriré dans leur exacte vérité les scènes de confusion qui ont eu lieu pendant que l'élément destructeur dévorait les maisons avec une rapidité effrayante.

" La belle chapelle de la congrégation de St-Roch a été sauvée comme par miracle, toutes les maisons ayant été incendiées autour d'elle."

Une quinzaine de personnes ont été plus ou moins blessées. Le lieutenant Bayres est mort à l'Hôpital-Général, le 27 octobre suivant et le sergent Hugh, de l'Artillerie Royale, a été gravement brûlé. Mais il est revenu à la santé et fut nommé messager au département du trésor à Québec, il est à sa retraite depuis 1901.

MAISONS INCENDIEES, LE 14 OCTOBRE 1866 A ST-ROCH ET ST-SAUVEUR

ST-ROCH

Rues	Maisons
St-Ours	81
Turgeon	14
Alfred	8
Nelson	15
Arago	24
Colomb	13
St-Vallier	22
St-Gabriel	138
St-Antoine	85
Notre-Dame des Anges	84
St-François	83
Du Roi	90
Richardson	87
De la Reine	81
Des Commissaires	87
St-Anselme	46
Caron	45
Dorchester	63
Anderson	4
Couronne	5
St-James	19
Des Jésuites	11
St-Pierre	15
Prince Edouard	62
St-Joseph	87
Ryland	17
Smith	21
Stewart	10

ST-SAUVEUR

Rues	Maisons
St-Ours	16
Signaï	37
St-Félix	18
Demers	21
St-Vallier	94
Parent	58
St-Joseph	9

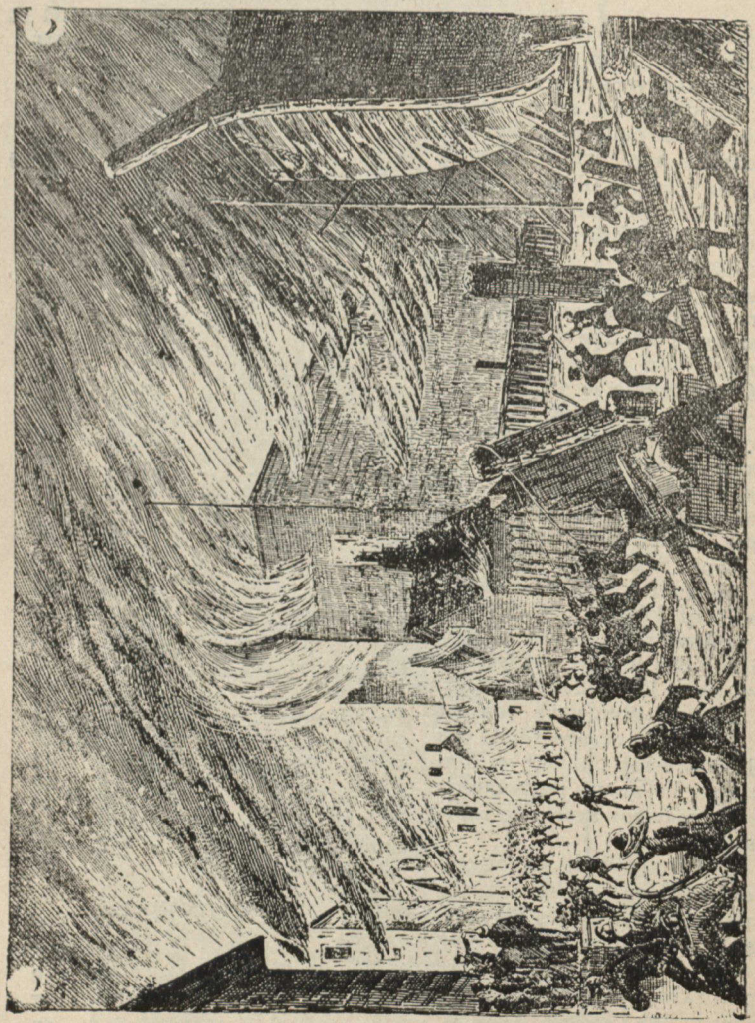

Vue des ruines de l'incendie de St-Roch du 24 mai 1870.

Vue de l'incendie du village de Hedleyville, le 9 septembre 1892.

Bédard	44
Chenest	10
St-Louis	20
Massue	30
Boisseau	25
Napoléon	42
Bagot	52
Metcalfe	52
Hermine	49
Jacques-Cartier	52
Colomb	54
Hamel	53
Franklin	40
Arago	30
Sauvageau	49
Ovide	11
Théophile	11
Ste-Marie	10
St-Ambroise	5
Albert	3
Bayard	32
St-Germain	52
St-Luc	38
St-Ignace	6
Ste-Anne	14
Ste-Thérèse	9
Ste-Monique	12
Ste-Gertrude	10
Ste-Elizabeth	4
Ste-Ursule	10
St-Henri	10
St-Jérome	6
St-André	3
St-Flavien	4
Maisons neuves	50
Eglise, presbytère	2
Ecoles et salle du Conseil	3

Comme on le voit par cette liste de noms et le nombre de maisons incendiées dans chaque rue, qu'il ne restait pas grand chose à St-Sauveur. Il restait seulement que le faubourg Ste-Angèle, les habitants de la Petite Rivière, 7 ou 8 maisons au pied du cap, sur le terrain qui avait été réservé pour un cimetière, et quelques maisons sur le

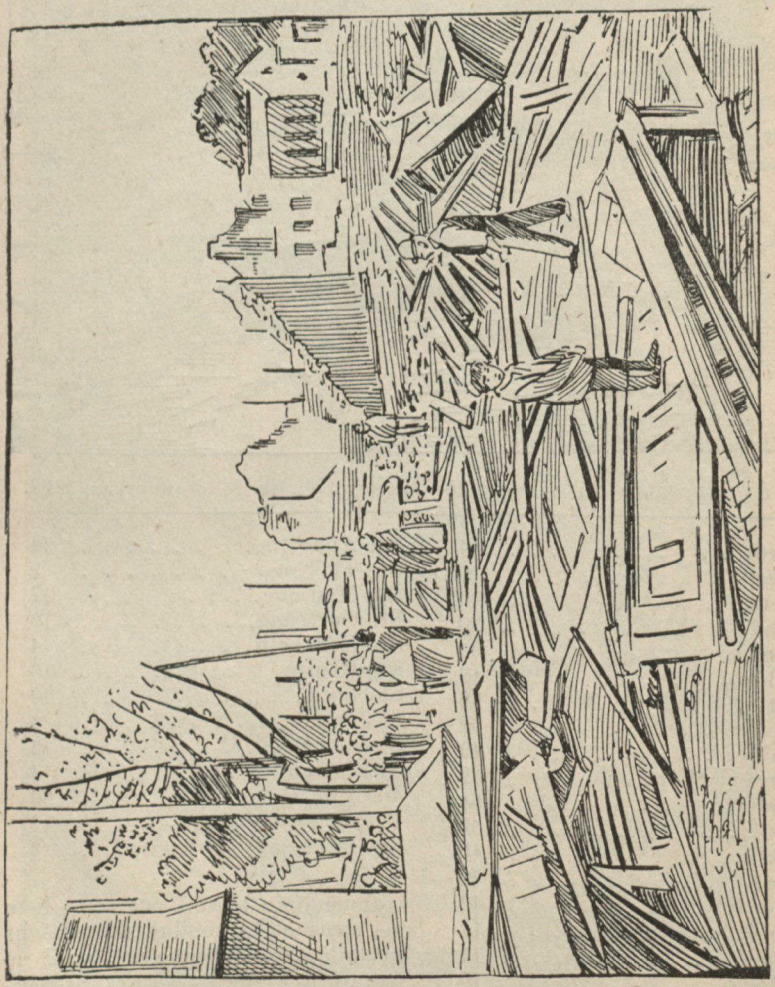

Vue de l'incendie de St-Roch, du 18 juillet 1899.

M. P. Léon Gauvreau, notaire de la Fabrique de St-Roch, de 1837 à 1887, il était marié à Mlle Huot, soeur de M. Philippe Huot, notaire. Nous devons ce portrait à l'obligeance de sa petite fille, Mlle Catellier, fille du Dr Catellier.

M. Charles Grenier, notaire actuel de la Fabrique de St-Roch, depuis 1887.

terrain Bédard. Il était difficile au Révérend Père Durocher de faire grosse gogaille avec si peu de monde. Le Rév. Père, avec son humilité ordinaire, ne se découragea point, il alla demeurer avec les autres Pères à l'Hôpital-Général, en attendant la reconstruction du presbytère et fit les offices paroissiaux dans l'église de la congrégation des hommes de St-Roch. Après la reconstruction de l'église de St-Sauveur, près de cent familles de St-Roch aujourd'hui de la paroisse Jacques-Cartier, achetèrent des bancs à St-Sauveur. Aujourd'hui St-Sauveur lui rend le change en achetant des bancs dans son église, il y a au moins 40 familles de St-Sauveur qui ont des bancs à Jacques-Cartier et autant à St-Malo.

L'INCENDIE DU 24 MAI 1870

Le feu s'est déclaré vers une heure et demi du matin, dans la boutique de M. Bélanger, boulanger, située dans la rue Richardson. La partie incendiée comprenait : de la rue St-François à la Rivière St-Charles et de la rue Dorchester à la rue de la Chapelle. On comptait près de 500 maisons et deux bâtiments en construction dans le chantier de M. Baldwin, et la chapelle des morts. Mais l'église, le presbytère et le couvent de Saint-Roch furent préservés du désastre.

Le feu de Hedleyville, le 9 septembre 1892. Le feu prit vers les trois heures de l'après-midi et presque tout le village y passa.

Le feu de St-Roch du 18 juillet 1899, comprenant le pâté de maisons du Boulevard Langelier à la rue St-Anselme et de la rue Saint-François à la rue des Commissaires.

CHAPITRE XXVI

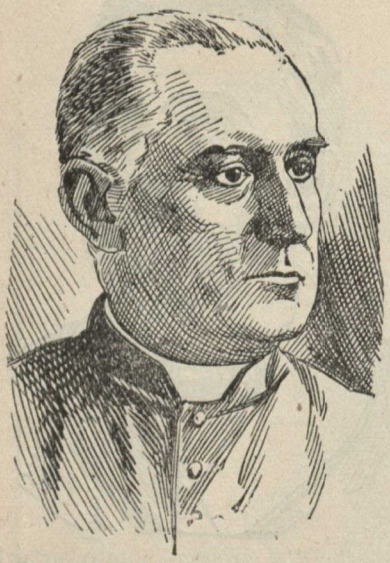

M. l'abbé Antoine Gauvreau, sixième et curé actuel de St-Roch.

M. l'abbé Antoine Gauvreau fut nommé, en 1895, curé de St-Roch de Québec pour recueillir la succession de M. l'abbé F.-H. Bélanger. Cette nomination ne surprit personne, excepté peut-être le nouveau titulaire ; il avait fondé à Notre-Dame de Lévis des oeuvres qui semblaient devoir l'y retenir encore longtemps. Pour ne mentionner que les principales, citons l'Hôtel-Dieu du Sacré-Coeur, la fraternité du Tiers-Ordre, l'école des Frères Maristes, la Congrégation des hommes.

M. l'abbé Gauvreau dut donc accepter la cure de St-Roch plutôt par obéissance à la voix de ses supérieurs ecclésiastiques que pour sa satisfaction personnelle. Il connaissait d'avance le vaste champ qu'il aurait à exploiter, et les difficultés qu'il rencontrerait. Mais le bon prêtre doit paraître ignorer les tracas de son ministère, et s'il veut opérer quelque bien, il doit s'attendre à souffrir sans pouvoir se plaindre. Voilà bientôt dix ans que M. Gauvreau est renfermé dans son presbytère de St-Roch, travaillant sans aucune relâche à rendre meilleure une population pleine de foi, mais exposée à beaucoup de dangers du côté de la morale. C'est à son intention qu'il a établi deux fraternités du Tiers-Ordre, la confrérie de la Sainte-Famille, la confrérie des Enfants de Marie, la Congrégation des hommes, un hôpital pour les vieillards de la paroisse, la Garde Champlain pour la protection de la jeunesse. Il a contribué largement à la formation de deux nouvelles paroisses, de Limoilou et de Stadacona, qui furent détachées de St-Roch en 1896. En 1901, il vit opérer le démembrement de St-Roch par la fondation de la nouvelle paroisse de l'Immaculée Conception de Jacques-Cartier, se privant ainsi d'un gros tiers de son casuel, afin de pouvoir apporter à cette fraction importante de ses ouailles tout le soin voulu et leur rendre le service religieux plus facilement accessible.

Un fait qu'il est bon de noter, c'est que M. l'abbé Gauvreau est un enfant de St-Roch. S'il n'y est pas né lui-même, ses ancêtres depuis le premier jusqu'à son père, y vécurent depuis le commencement du dix-huitième siècle à venir au commencement du dix-neuvième. Voici du reste son arbre généalogique :

1712.—Mariage d'Etienne Gauvreau avec Marguerite Legris.

1744.—Mariage de Claude Gauvreau avec Madeleine Fluet.

1774.—Mariage de Claude Gauvreau avec Marie-Anne Chandonnet.

R. P. Resther, S. J., fondateur de la Ligue du Sacré-Coeur à St-Roch

---

1795.—Mariage de Louis Gauvreau avec Marie Vincent.

18...—Mariage de Pierre Gauvreau avec Elizabeth Duberger.

De ce mariage est né Antoine-Adolphe Gauvreau, le 22 septembre 1841, à St-Germain de Rimouski. Ordonné prêtre à Ste-Anne de la Pocatière, le 2 octobre 1864. D'abord vicaire à la Rivière-au-Renard, puis en 1866, aumônier de l'archevêché de Québec. En 1871, il est nommé curé à St-Nicolas ; en 1875, à Ste-Anne de Beaupré ; en 1878, à St-Romuald, et à Lévis en 1882.

FIEF ST-IGNACE

Voici une liste des censitaires de la première concession du fief St-Ignace, situé au nord de la petite rivière St-Charles, et qui a fait partie de la paroisse de St-Roch jusqu'en 1867. Ce fief est borné à la rivière St-Charles sur quatre lieues de profondeur et une demie lieue de largeur, borné à l'est de la route Ste-Claire en gagnant vers l'ouest. Il appartient à l'Hôtel-Dieu de Québec. D'après l'acte de foi et hommage fait en 1739 à l'intendant Bouteroue, les habitants étaient propriétaires comme suit :

François Laraué, 2 arpents sur 50, borné à la route St-Ignace (route Ste-Claire), allant vers l'ouest, une maison, une grange et une étable.

Jean-Bte Brassard, 2 arpents sur 50, avec maison, grange et étable.

Etienne Gauvreau 2 arpents sur 48, avec une maison, une grange, une étable et une tannerie. Ce M. Gauvreau est le premier ancêtre canadien du curé de St-Roch. Il avait 25 arpents de terre labourable et 2 en prairie.

Charles Rancin, 2 arpents.

Héritiers de Jean Petit, 6 arpents.

Héritiers de St-Simon, 4 arpents.

Jean Chapleau, 2 arpents.

Jacques Duret, 2 arpents.

Charles Lessard, 4 arpents.

Abel Olivier, 4 arpents.

Pierre Beaudin, 4 arpents.

Pierre Morin, 4 arpents.

Jean Legris, 6 arpents.

Noël Noël, 2 arpents.

Tous ces habitants avaient maison, grange et étable.

D'après le plan de M. Villeneuve en 1685, dans l'histoire de Ste-Foye par M. l'abbé Scott, les premiers censitaires étaient :

Lareau, Fontaine, Guérard, Rancin, Moreau, Hubert, Musset, Duret, Lessard, Minet, Beaudin, Morin, Fontaine, L'Epine, Minet, L'Epine, Duret, Pinguet.

MONUMENT CHAREST

Le monument érigé en 1877 dans l'église de St-Roch, à la mémoire du révérend curé Charest, est une plaque de marbre blanc couronnée d'une croix sur les bras de laquelle est placée une étole. On a tracé l'inscription suivante, qui résume la vie laborieuse du vénéré pasteur dont la mort a inspiré de si vifs regrets parmi la population de St-Roch :

A la mémoire
de
Messire Zéphirin Charest
Né le 21 fév. 1813. Décédé le 7 décembre 1876

Curé de St-Roch pendant 38 ans.

L'histoire dira avec bonheur,
Son grand amour des âmes,
Son zèle de la maison de Dieu,
Ses inépuisables aumônes,
Ses soins voués à l'éducation.
Nos arrières-neveux
Jouiront en paix des monuments
Que sa main généreuse a fondés,
Et béniront avec nous
L'immortel souvenir d'un père.

R. I. P.

Le rév. M. Charest fut inhumé dans la chapelle du Sacré-Coeur.

Voici ce que dit la "Vérité," en 1893, lors de la sépulture du rév. Père Resther, au sujet de cette chapelle :

"Le corps du R. P. Resther, S.J., a été déposé dans les caveaux de la chapelle du Sacré-Coeur de St-Roch, en vertu d'une promesse solennelle faite au religieux par feu M. l'abbé Charest, alors curé de St-Roch. C'était à la suite de la célèbre retraite de 1871, prêchée par le R.P. Resther. En mémoire de cette retraite, les paroissiens érigèrent la chapelle du Sacré-Coeur, et M. le curé Charest promit au Père Resther que tous deux ils y reposeraient un jour. La paroisse de St-Roch a tenu la promesse faite par son ancien curé. Le R. P. Resther est décédé le 15 juin 1893.

Le 1er octobre 1829, fut baptisé par M. l'abbé Pierre Villeneuve, vicaire ; le premier enfant de la paroisse de St-Roch. On lui donna le nom de " Roch," fils de John Day et d'Emélie Raimond. L'enfant était né de l'avant-veille.

Le même jour, M. l'abbé Laurent-Thomas Bédard, fit la première sépulture de deux enfants anonymes nés la veille : enfants de Jean Rancourt et de Julie Veuilleux.

Le 20 octobre 1829, M. l'abbé Alexis Mailloux, premier curé de St-Roch, fit le premier mariage de la paroisse, de M. André Turgeon, fils d'Antoine Turgeon et de Cécile

M. l'abbé J. B. Antoine Ferland, auteur de "L'Histoire de la Nouvelle-France." Vicaire, 1830-34.

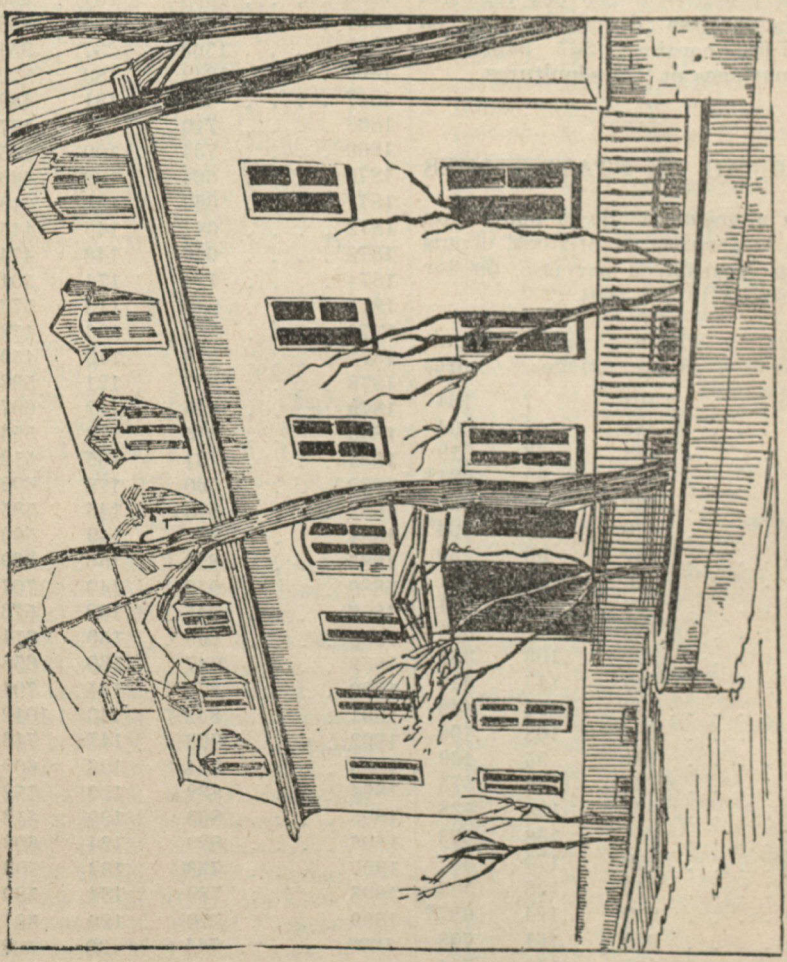

PRESBYTÈRE ACTUEL DE SAINT-ROCH

Lacroix, avec Mlle Rose Robitaille, fille de Pierre Robitaille et de Véronique Parant. M. André Turgeon était l'oncle de Mme Faucher, mère de l'abbé Faucher, vicaire à la Basilique de Québec.

La première année des régistres de la paroisse de St-Sauveur, en 1867-68, contient 367 baptêmes, 54 mariages et 225 sépultures.

TABLEAU DE STATISTIQUES

du mouvement de la population de la paroisse de St-Roch, depuis son érection en paroisse, du 1er octobre 1829 à 1901 :

Années	Baptêmes	Mariages	Sépultures
1829	101	7	134
1830	385	52	304
1831	413	63	319
1832	464	83	631*
1833	462	112	326
1834	470	67	604*
1835	482	90	239
1836	505	84	551
1837	506	77	531
1838	489	77	391
1839	557	103	381
1840	596	143	548
1841	632	151	449
1842	685	108	496
1843	721	95	469
1844	735	159	375
1845	972	123	438
1846	758	183	673
1847	959	170	587
1848	910	126	535
1849	919	124	687*
1850	949	161	703
1851	957	150	704
1852	992	175	599
1853	1055	227	600
1854	2131	237	714*
1855	1261	188	654
1856	1185	158	888
1857	1145	161	676
1858	1135	119	746
1859	1050	122	600
1860	1072	155	638
1861	1140	173	700
1862	1161	189	657
1863	1235	264	930
1864	1382	250	838
1865	1363	237	951
1866	1242	183	832
1867	880	131	482
1868	710	119	487
1869	734	109	545
1870	664	122	446
1871	663	125	618
1872	644	145	445
1873	646	146	474
1874	724	174	501
1875	740	112	576
1876	582	106	452
1877	788	149	459
1878	827	121	593
1879	815	112	607
1880	815	118	556
1881	731	165	512
1882	660	172	602
1883	825	145	585
1884	847	149	560
1885	829	155	669
1886	916	149	707
1887	945	168	576
1888	899	159	614
1889	947	130	658
1890	876	144	701
1891	842	143	1012
1892	903	147	746
1893	954	126	600
1894	832	120	752
1895	869	122	616
1896	829	124	602
1897	753	133	708
1898	789	134	580
1899	770	129	561
1900	714	130	566
1901	658	142	571
Total	59,890	10,142	41,592

* Année du choléra.

Liste des chapelains, curés et vicaires de St-Roch de Québec, de 1818 à 1904, d'après les almanachs et calendriers de Québec :

CHAPELAINS

1818-24—M. Hyacinthe Hudon.
1818-21—M. Claude Gauvreau.
1821-24—M. Joseph F. Aubry.
1822-27—M. C. F. Baillargeon.
1824-26—M. Hugh Paisley.
1825-29—M. Alexis Mailloux.
1826-27—M. Jean Naud.
1827-29—M. Pierre Villeneuve.
1828—M. Louis Desfossés.
1828-29—M. Benjamin Desrochers.

CURES

1829-33—M. Alexis Mailloux.
1833-39—M. David Têtu.
1839-76—M. Zéphirin Charest.
1876-85—M. F. X. Gosselin.
1885-95—M. F. G. H. Bélanger.
1895—M. Antoine Gauvreau.

VICAIRES

1829-30—M. Joseph Paquet.
1829-31—M. Gabriel Cloutier.
1829-33—M. David Têtu.
1830-34—M. J. B. A. Ferland.
1831-34—M. Z. Lévesque.
1833-34—M. Ls A. Proulx.
1834-36—M. Et. Baillargeon.
1833-38—M. Charles Chiniquy.
1834-38—M. Louis Parant.
1836-37—M. J. d'Estimauville.
1836-39—M. Z. Charest.
1837-42—M. S. Belleau.
1838-42—M. Michel Racine.
1838-40—M. P. H. Harkin.
1838-40—M. Michel Forgues.
1840-45—M. Pierre Patry.
1840-42—M. J. Octave Fortier.
1843-49—M. Léon Roy.
1840-47—M. Joseph Auclair.
1840-47—M. N. Beaubien.
1844-45—M. J. C. Marquis.
1847-48—M. N. F. E. Kirouac.
1847-54—M. P. Léon Lahaye.
1847-52—M. Joseph Marte.
1851-67—M. J. B. E. Bolduc.
1850-53—M. W. Richardson.
1854-56—M. P. Dionne.
1852-54—M. A. Ladrière.
1853-74—M. F. X. Plamondon.
1855-59—M. M. F. Catellier.
1856-71—M. Jos. Catellier.
1859-62—M. Louis Hallé.
1862-67—M. F. X. Pelletier.
1865-66—M. Ambroise Fafard.
1866-68—M. Jos. Et. Martin.
1867-68—M. J. O. Faucher.
1867-71—M. Chs Richard.
1867-68—M. Charles Hallé.
1868-71—M. J. Sirois.
1869-76—M. F. X. Gosselin.
1870-71—M. D. Roussel.
1870-71—M. O. Soucy.
1870-82—M. Philias Lessard.
1870-72—M. John P. Doherty.
1871-81—M. F. E. Hudon.
1872-85—M. J. P. Sexton.
1874-76—M. Chs Baillargeon.
1876-85—M. David Gosselin.
1876-82—M. L. F. E. Nadeau.
1881-82—M. F. Blanchet.
1881-86—M. J. E. Rouleau.
1882-84—M. D. Pampalon.
1882-85—M. A. Déziel.
1882-89—M. L. Paradis.
1883-85—M. L. Belleau.
1885-87—M. F. X. Faguy.
1885-92—M. W. S. O. Plaisance.
1885-88—M. A. Michaud.
1885-95—M. D. Guimont.
1886-94—M. J. F. Feuiltault.
1887-91—M. A. G. Brousseau.
1888-93—M. Arthur Lachance.
1891-92—M. Henry Defoy.
1892-96—M. L. P. Delisle.
1892-95—C. Samson.
1896-97—M. Wilbrod Clavet.
1893-96—M. J. D. Beaudoin.
1893-95—M. J. O. Guimont.
1893-94—M. A. Taschereau.
1893-1900—M. Ph. Roy.
1894-1900—G. Remillard.
1895-96—M. P. A. A. Bernier.

1895-97—M. B. Paradis.
1896-1900—M. H. A. Dionne.
1896-1904—M. Ph. Côté.
1897-1900—M. U. Brunet.
1897-1900—M. J. Morin.
1897-1900—M. A. Lacasse.
1899-1901—M. A. Boutin.
1901-19—MM. T. Trépanier, A. Magnan, Eugène Brunet, Esdras Castonguay, Arthur Poulin, Alexis Poulin, Sylvio Deschênes, J. H. Cinq-Mars, Gust. Cloutier, L. Végina, L. Larue, T. Bilodeau, Joseph Bureau.

DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE ST-ROCH

Par Joseph Bouchette, écuyer, en 1815, p. 476.

"Entre le Palais et le rivage est le chantier du roi, qui occupe un vaste terrain, où l'on conserve toujours en magasin une quantité suffisante de bois de chauffage pour la consommation de toute la garnison pendant un an. Au côté ouest du chantier, commence le faubourg St-Roch, qui s'étend à l'ouest jusqu'à la Vacherie, à une distance de 367 toises, et du côteau Ste-Geneviève à la rivière St-Charles, à environ 365 toises. Les rues, quoique étroites, sont bâties régulièrement et droites, et se traversent les unes les autres à angles droits ; la plupart des maisons sont en bois, mais on en a construit quelques-unes depuis peu dont l'extérieur a une assez belle apparence. L'église de St-Roch n'est pas encore finie, et quand elle sera achevée, elle formera un très bel édifice ; le terrain sur lequel elle est située a été donné en pur don par J. Mure, écuyer ; et elle se construit sous la protection de l'Evêque catholique, qui est aussi le protecteur d'une école publique dans ce faubourg, et d'une autre dans celui de St-Jean. Un espace de dix années a produit dans cette partie de la ville une grande augmentation, tant pour les bâtiments que la population, et il y a toute espérance que cela continuera d'une manière encore bien plus considérable.

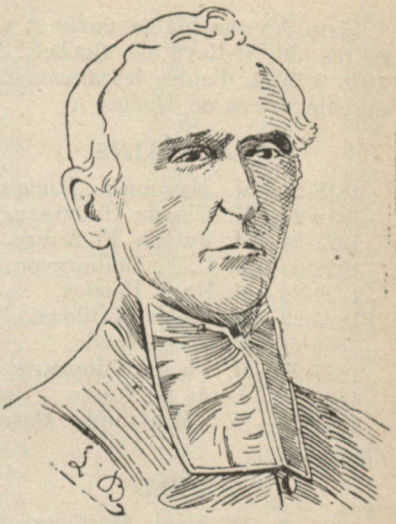

M. l'abbé Louis-A. Proulx, vicaire à St-Roch, en 1833-34

"Les habitants de St-Roch ont droit de voter pour les représentants dans le parlement pour la Basse-Ville qui en élit deux. Depuis les faubourgs jusqu'à la rivière St-Charles, qui, comme on l'a déjà dit, serpente agréablement à travers la vallée, il y a une vaste étendue de belles prairies et de beaux pâturages, variés de temps en temps par des jardins, et coupés par la route qui conduit de la ville au pont de Dorchester.

"Les bords des rivières St-Charles et St-Laurent, dans le voisinage

M. l'abbé Charles Chiniquy, vicaire à St-Roch, 1833-38.

M. l'abbé MICHEL FORGUES, Vicaire à St-Roch, de 1838 à 1840

de Québec, méritent quelques observations particulières, en ce qu'on en a disposé par des concessions spéciales, et quelquefois on les a vendues par portions à grand prix ou louées à une haute rente ; ou bien à raison de quelques autres considérations importantes. Le bord de la rivière St-Charles, depuis Pointe à Carcy, jusqu'au pont de Dorchester, est basse, plate, généralement sablonneuse, et parsemée de plusieurs groupes de rochers, mais particulièrement le canal de la basse eau ; l'espace situé entre une ligne qui se prolonge depuis la rue St-Pierre jusqu'à la marque de la marée basse du St-Charles et du St-Laurent, a été concédé par le Séminaire à messieurs Munro et Bell, qui possèdent dans cet espace des bâtiments très vastes. Sur un quai qui s'avance beaucoup dans la rivière, est situé un grand magasin rouge très remarquable, dans une excellente position pour former un point de reconnaissance, au moyen duquel on peut établir des directions pour empêcher les vaisseaux qui viennent mettre à l'ancre devant la ville, de s'avancer trop dans la rivière St-Charles, ou à la mimarée, ils toucheraient sur un récif qui s'étend presque à travers son embouchure. Depuis le même quai jusqu'au bord du St-Laurent, à la marée basse, la distance est de 230 pieds, et offre presque partout un récif de rochers plats ; et dans la direction du nord-est, la Pointe à Carcy, grande chaîne irrégulière, s'avance à environ 120 toises au-delà du quai ; elle laisse une petite ouverture pour le canal du St-Charles, d'où une autre chaîne de rochers prend différentes directions à son entrée ; cette chaîne à la marée basse est découverte, et à la marée haute elle est couverte d'environ deux brasses et demie d'eau. De la Grande Batterie sur le rocher, un peu avant que la marée remonte, on peut voir deux récifs distincts qui traversent la rivière, et qui sont presque parallèles l'un à l'autre ; l'entrée de la rivière est tout près

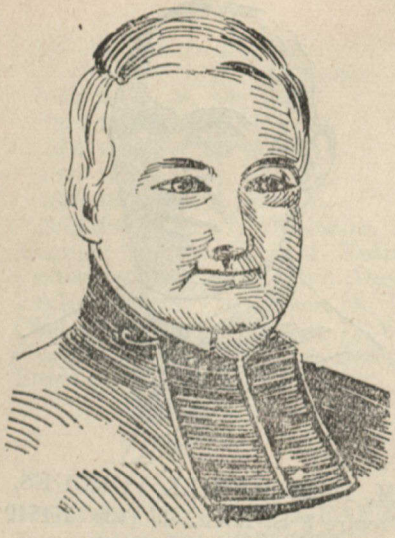

M. l'abbé PATRICK HARKIN,
Vicaire 1838-40.

M. l'abbé NARCISSE BEAUBIEN,
Vicaire à St Roch, de 1840 à 1847.

de la Pointe à Carey, où plusieurs bancs de sable forment entre eux deux ou trois passages différents. Vis-à-vis le quai de Pacquette, il y a un grand rocher, aussi bien qu'un récif devant le quai d'Hunter ; si on les enlevait, cela rendrait le rivage beaucoup plus commode, et on pourrait le faire sans beaucoup de difficulté. A la mi-marée, on commence à les apercevoir, aussi bien que le récif vis-à-vis du quai d'Henderson, et les grandes pièces de terre verte de l'autre côté du canal. Au quai d'Henderson il y a un vaste chantier de construction, où ont été lancés quelques-uns des grands vaisseaux construits dans le Bas Canada. Depuis la limite ouest du domaine du Séminaire jusqu'à la Jetée ou digue de Pierre, le rivage appartient à l'Hôtel-Dieu, et il lui fut accordé, avec le droit de pêche, le 21 mars 1648 : mais la plus grande partie a été concédée par cet établissement à différentes personnes, et est actuellement occupé par des quais, des arsenaux ou des chantiers de bois de construction. Depuis la Jetée jusqu'à la rue St-Roch, tout le rivage est réservé par le gouvernement, et la portion qui reste au-delà, en face de St-Roch, a été accordée depuis peu par la Couronne à l'honorable John Richardson, de Montréal, en dépôt pour les héritiers de feu William Grant, écuyer. Cet espace est actuellement divisé en plusieurs arsenaux, quais, chantiers de bois de construction, et occupé par différentes personnes ; parmi les premiers, l'arsenal de Goudie est le plus considérable et le plus complet, et depuis plusieurs années on y construit des vaisseaux sur une grande échelle. Le quai de Campbell s'avance tellement dans la rivière, qu'il en forme un objet assez remarquable quand on regarde vers le pont de Dorchester : les vastes bâtiments appelés autrefois le Moulin de Grant, y existe encore ; il y a dans cet emplacement un très vaste bassin, ou écluse, pour tenir

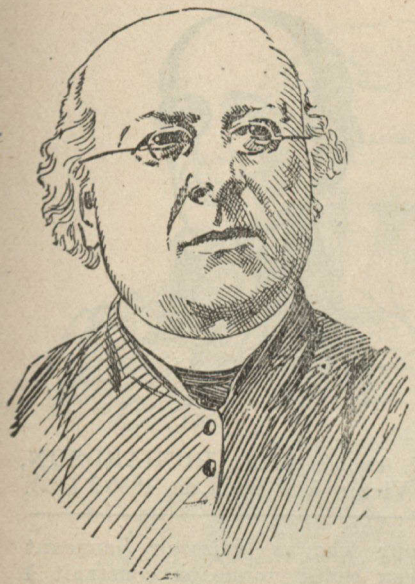

M. l'abbé JOSEPH AUCLAIR, Vicaire, 1840-47.

M. l'abbé Pierre Patry, vicaire à St-Roch, 1840-42

le bois de construction à flot. Depuis la ligne de la Vacherie qui forme réellement l'extrémité occidentale du faubourg St-Roch, le rivage jusqu'au pont, de chaque côté du canal, sert généralement de chantiers de bois de construction, et est pourvu de grandes chaînes, etc. Le lit du St-Charles est plat ; à la marée basse les deux canaux sont étroits, serpentant, et fréquemment partagés par de grands bas fonds de sable ou de bourbe ; quand la marée est descendue, la profondeur de l'eau varie de huit à vingt-sept pouces ; mais à la marée haute, elle est l'une dans l'autre de deux brasses à deux brasses et demie. Le pont de Dorchester a 660 pieds de longueur sur 27 de largeur ; il est bâti en bois, ainsi que les piles qui le supportent ; son élévation est de quinze pieds au-dessus de l'eau à la marée haute. De ce pont à la ville, la distance est à peu près d'un mille, et la route, particulièrement l'été est très fréquentée. La vue, de chaque côté du pont, est gaie et agréable ; la ville, les faubourgs, et le Cap s'y présentent d'une manière très avantageuse. Il est toujours tenu en bonne réparation, quoique les voyageurs évitent souvent le péage, en allant le long du rivage, à la marée basse ; dans l'hiver, aussitôt qu'on peut tracer un chemin solide sur la glace, on évite presque généralement ce péage. De chaque côté de la rivière, outre les arsenaux établis, il y a plusieurs places commodes pour bâtir, et où l'on a construit dans l'occasion des vaisseaux d'un grand poids."

CONSTRUCTION DE NAVIRES

La construction navale est une des plus anciennes industries de Québec et même de l'Amérique. Peu après la fondation de Québec les colons français, qui ne pouvaient effectuer de transport qu'au

M. l'abbé PIERRE-LEON LAHAYE, vicaire, 1847-54.

M. l'abbé WILL. RICHARDSON, Vicaire à St-Roch, de 1850 à 1853.

moyen de la navigation, commencèrent à construire de légères embarcations pour visiter les postes de traite qui avoisinaient le fleuve. Ils bâtirent même de petits vaisseaux qui traversaient l'Océan. La première embarcation bâtie dans l'Amérique du Nord qui ait traversée la mer a été construite sur les bords de la rivière St-Charles en 1703. Onze ans plus tard, en 1714, la première goélette bâtie par les Anglais, sortait des chantiers de Plymouth, et en 1722, six navires d'un tonnage assez considérable étaient lancés de la place aujourd'hui appelée l'anse de l'Hôpital de la Marine.

Maurepas, ministre de la marine sous Louis XV, voulant mettre la France en état de combattre les anglais aussi victorieusement sur mer que sur terre, résolut, pour agrandir la marine française, d'encourager puissamment la construction navale à Québec. Pour cela il promit une prime de 50 francs pour chaque vaisseau jaugeant deux cents tonneaux construit à Québec et vendu en France ou dans les colonies françaises.

Le plus grand nombre de bâtiments construits à Québec en 1865, fut de 113. Ensuite la construction 1866, 103. Ensuite la construction a toujours été en diminuant ; aujourd'hui, il ne se construit presque rien.

RUES DE ST-ROCH

La rue St-Vallier est la plus ancienne rue ouverte à St-Roch. C'était le chemin de la petite rivière St-Charles, qui conduisait au couvent des Récollets vers 1620. Il a porté ce nom jusqu'après la fondation de l'Hôpital-Général de Notre-Dame des Anges, par Mgr de St-Vallier en 1693. En 1707, on fit la rue Saint-Roch, et en 1744 la rue Dorchester ou la rue du vieux Pont qui allait aboutir à la Pointe au Lièvre, où il fallait prendre le Bac pour traverser la petite rivière St-Charles. Ce Bac a été longtemps la

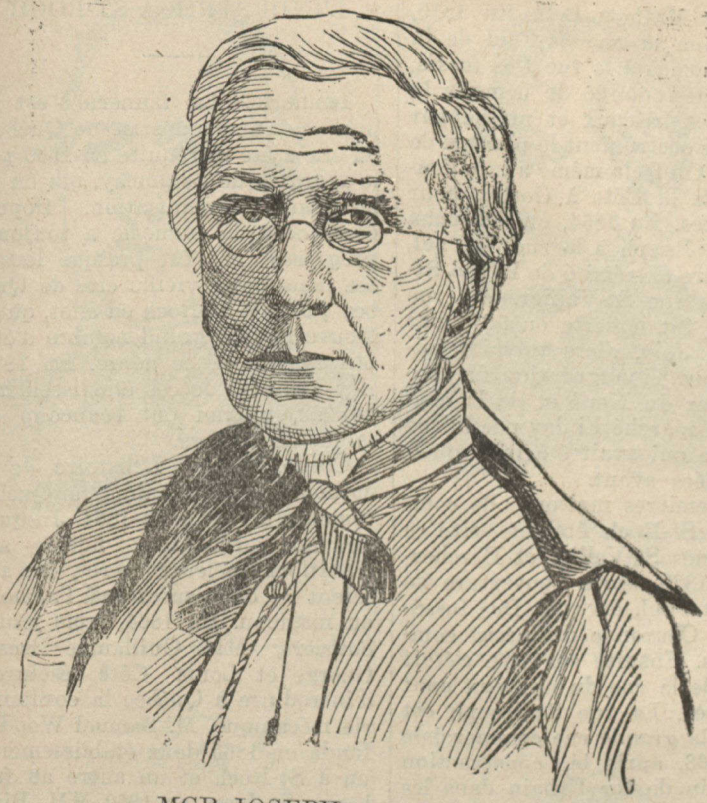

MGR JOSEPH-CALIXTE MARQUIS,
Vicaire, 1844-45.

porpriété de M. François Delâge dit Lavigueur, du Gros Pin, où il est mort en 1845, âgé de 90 ans.

Le premier pont Dorchester qui a remplacé ce Bac pour traverser la rivière, fut construit par une société formée en 1789 par lettres patentes obtenues de Lord Dorchester et qui furent sanctionnées par une ordonnance du Conseil législatif, le 12 avril 1790. La société était composée comme suit : MM. Nathaniel Taylor, John Coffin, W. Lindsay, David Lynd, Peter Stuart, Charles Stuart, James Johnston,

Ralph Gray et Jon Purss. Le pont fut construit vers le milieu de la Pointe. En1832, on bâtit le pont actuel en le changeant de place pour la commoditée des habitants de la rive nord, dit l'ordonnance.

En 1816, on commença l'ouverture de la rue St-Paul sur le bord de la grève, on fit la première année, la partie comprise entre la rue St-Pierre et la rue St-Thomas, en faisant des quais, on fut obligé de démolir un hangar sur la rue St-Pierre qui obstruait l'entrée de la rue St-Paul, propriété de MM.

Munro et Mathew Bell. En 1819, on continua la rue St-Paul de la rue St-Thomas à la rue Des fossés, on fut aussi obligé de démolir la maison des bâteaux et un hangar du roi qui obstruaient le passage de cette rue. On fit la même année l'ouverture de la Côte à Cotton pour les voitures. En 1854, on débouche la rue St-Joseph à la rue St-Paul, et, à l'autre extrémité de la rue St-Ours à la rue St-Vallier. La rue St-André fut ouverte en 1878 par l'hon. M. Joly, alors premier ministre, pour l'inauguration du chemin de fer du Nord et de là continuée au marché Finlay par la rue Dalhousie qui avait été faite quelques années avant.

Les premières maisons de commerce à St-Roch étaient situées sur les rues St-Vallier et Dorchester. En 1820, après l'ouverture de la rue St-Paul, les rues Des fossés et de la Couronne devinrent commerciales. Ensuite en 1832, c'était le tour de la rue du nouveau pont Dorchester. La rue St-Joseph est devenue la grande rue commerciale qu'en 1863, après la construction du chemin de fer Urbain dans les rues St-Joseph, St-Paul et St-Pierre. La halle du marché Jacques-Cartier ne date que de 1854, la salle fut inaugurée en 1860 par un grand bal donné en l'honneur du Prince de Galles.

L'INDUSTRIE A ST-ROCH

Tannerie.—La tannerie est la plus ancienne industrie de Québec, où elle a été introduite en 1660 par le Marquis de Seignelay, qui en fit les frais d'organisation. Depuis cette date, la tannerie a toujours progressé et s'est presque localisée dans notre vieille cité de Québec ; c'est à St-Roch en effet, qu'on trouve le plus grand nombre d'établissements de ce genre. En 1872, il y avait 43 de ces établissements qui aujourd'hui ont beaucoup diminué en nombre.

Cordonnerie.— L'histoire de la cordonnerie mécanique à Québec remonte à l'hiver de 1864. Jusqu'alors nos cordonniers, fidèles aux traditions de leurs pères, ne faisaient les chaussures qu'à l'alène et au marteau. En 1864, trois jeunes ouvriers, MM. Guillaume Bresse, George et Louis Côté résolurent d'introdiure à Québec la cordonnerie mécanique. M. Samuel Woodley fonda en 1865 deux établissements, un à St-Roch et un autre au faubourg St-Jean, en 1869 MM. Binet et Laroche, et en 1870, M. Octave Migner fonda le sien. Il y a actuellement à Québec vingt-cinq à trente établissements de ce genre.

M. l'abbé P. Dionne, vicaire à St-Roch, 1854-56.

M. l'abbé F. X. Plamondon, vicaire à St-Roch, 1853-74.

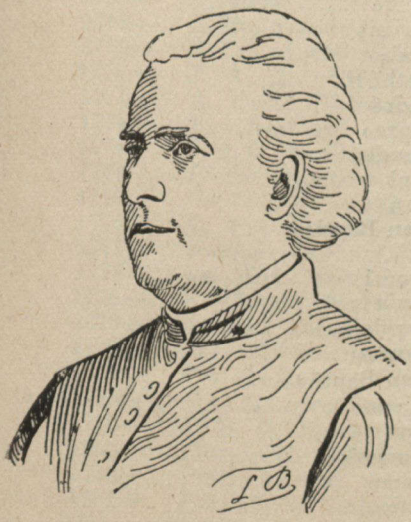

M. l'abbé J. B. Z. Bolduc, vicaire à St-Roch, 1851-67.

M. l'abbé Louis Hallé, vicaire à St-Roch, 1859-62.

CHAPITRE XXVII

LISTE DES PRETRES

Nés à Québec, d'après Mgr Tanguay et les annuaires :

Années de prêtrise	Noms	Fils de
1665—	M. Germain Morin.....	Noël
1671—	Chs. Amador Martin.	Abraham
1677—	Pierre P. Gagnon...	Pierre
1677—	Louis Soumande. . .	Pierre
1677—	Guil. Gauthier . .	Guillaume
1680—	Jean Pinguet . . .	Noël
1680—	Paul Vachon. . . .	Paul
1683—	Jean Guyon. . . .	Simon
1683—	Jean Frs. Buisson. .	Gervais
1690—	Jos. Denis, récollet..	Pierre
1690—	Jean David Testu. .	Pierre
1694—	J. A. d'Eschambault.	Jacques A.
1696—	Ignace G. Hamel. .	Jean
1700—	Pierre Hazeur. . . .	François
1700—	C. J. B. Rag. Morin.	Gilles
1701—	Philippe Rageot. . .	Gilles
1702—	C. J. Deschamps. . .	Jean-Baptiste
1706—	Hazeur Delorme. . .	François
1703—	Jean Ménage. . . .	Pierre
1713—	Mich. Beaudoin, S.J.	Gervais
1713—	Louis Mercier. . . .	Louis
1714—	Ant. Delino, R. . . .	Math. F.
1715—	André Jorian. . . .	André
1717—	F. X. Duplessis, S. J.	George
1717—	Nicolas J. Chasle...	Claude
1720—	A. Denis de S. Simon.	Paul
1720—	Joachim Fornel. . .	Jean
1721—	J.-Bte Lecoudray. . .	Jean-Baptiste
1726—	J. Amb. Gaillard. . .	Guil.
1726—	L.E. Chartier de Lot.	René E.
1727—	Jean Aug. Mercier..	Louis
1727—	J.-Bte Lajus, R. . .	Jourdain
1731—	Ls.-Jaco. Guyon. . .	Jacques
1731—	Ls.-B. Castonguay...	Jean-Baptiste
1731—	Etienne Marchand ..	Etienne
1731—	François Martel. . .	Jean
1734—	Ls.-Phi. d'Esglise. .	François
1734—	Frs. Ig. Levasseur. .	Pierre
1741—	Ls-Claude Amyot. .	Jean
1741—	Ls. Eust. Chartier...	Eustache
1741—	F. Ls. C. de Lotbinière	Eustache

1741—	J. Maxime, Chef-de-Ville de la Garenne.	Jacques
1741—	Claude Cliche, R. . .	Claude
1741—	L. A. Constantin, R...	Denis
1741—	Jos. R. Dolbec. . . .	Romain
1742—	Gasp. Dunière. . . .	Louis
1742—	J.-Bte Frichet. . . .	Etienne
1742—	J. F. Perrault. . . .	François
1742—	C. L. M. Beaudoin. .	Gervais
1742—	Chs-Ant. Marsolet. .	J.-Bte
1743—	P. A. DeLouche. . .	Pierre
1744—	F. X. N. Brassard. .	Jean-Baptiste
1745—	Alexis Leclair. . . .	Adrien
1745—	Amb. Renoyer. . . .	Ambroise
1746—	Claude Carpentier...	Claude
1749—	C. R. de Rigauville. .	Nicolas
1749—	Joseph Fillion . . .	Joseph
1749—	Ls Marie Brassard. .	Jean-Baptiste
1751—	Jos. Carpentier. . .	Claude
1751—	J.-Bte Gastien. . . .	Henri
1751—	Math. C. Lataille....	Henri
1751—	Pierre F. Petit.....	Pierre
1754—	Giles Ls. Cugnet....	Etienne
1754—	Médard Pétrimoulx..	Pierre M.
1758—	J. Bte Pétrimoulx...	Pierre M.
1763—	Jos. Nic. Martee....	Jean
1766—	Jean Frs Hubert....	Jacques
1767—	P. Réné Hubert.....	Jacques
1768—	J.-Bte Corbin. . . .	Etienne
1769—	J. F.X. Lefèbvre. . .	Frs. A.
1773—	J. A. Aide-Créqui...	Louis
1774—	A. David Hubert....	Charles
1774—	Frs. Noiseux.	François
1774—	J. A. G. Guillemin...	Guillaume
1776—	Pierre Conefroy. . .	Robert
1776—	C. J. Deschenaud...	Joseph
1776—	C. Frs. Perrault....	Jacques
1777—	Jacques Dérome. . .	Joseph
1778—	Ls. Ant. Hubert....	Jacques Frs.
1778—	E. Claude Panet....	Jean C.
1779—	Jacques Panet . . .	Jean C.
1779—	Jac. Ol. Guichaud...	Jacques
1780—	Chs. Perrault. . .	Jacques
1780—	Jos. Maurice Jean..	Maurice
1780—	J. B. G. Ducouvray.	Jean-Baptiste
1780—	Pierre Ni. Labadie..	Pierre
1780—	Pierre Lafond. . . .	Antoine
1781—	Jos. Marie Vézina...	Pierre
1781—	Charles Chauveau. .	Claude
1781—	Thomas Kinber. . .	Joseph
1781—	Ant. Rinfret.	Joseph
1782—	Jos. Michel Paquet..	Joseph

1782—	Jacq. Et. Charest...	Jacques
1783—	J.-Bte Griault. . . .	Etienne
1783—	Antoine Hamel. . .	Michel
1783—	J. Adrien Leclair...	Ambroise
1784—	Antoine Lamothe. .	Antoine
1784—	Jos.-Marie Morin. .	Basile
1784—	Frs. J. Deguise. . .	François
1784—	Pierre Fréchette. . .	Etienne
1785—	Jacq. Phi. Serrand..	Pierre
1786—	Joseph Borneuf. . .	Pierre
1787—	Louis Lelièvre. . .	Roger
1787—	Jean B. Belleville. .	Jean-Baptiste
1787—	Joseph Gagnon. . .	Joseph
1789—	Jos. Benj. Keller...	Benjamin
1789—	Louis Lomotte. . . .	Antoine
1790—	Ig. R. Leclerc. . . .	Ignace
1790—	Frs. Raph. Paquet..	François
1790—	Joseph Paquet. . . .	Jean-Baptiste
1790—	Jean M. Vidal. . . .	Antoine
1791—	Joseph Lelièvre. . .	Joseph
1791—	Ls. Ant. G. Langlois.	Ls. Germain
1791—	J.-Bte Perras. . . .	Jacques
1792—	Joseph Dorval. . . .	Joseph
1793—	Chs. Berthelot. . . .	Charles
1793—	Chs. D. Dénéchaud..	Jacques
1795—	Alexis Lefrançois. .	Ignace
1796—	Gab.-Elz. Taschereau	Gab.-Elz.
1797—	Frs. Ig. Ranvoysé .	François.
1797—	P.-Jacq. Bossu. . . .	Jean-Michel.
1798—	Frs. Vezina.	François.
1798—	Pierre Ol. Langlois.	Louis.
1798—	Chs. Frs. Langlois .	Louis.
1799—	Ls. Martial Bardy .	Martial.
1799—	Michel Chs. Bezeau .	Jean.
1799—	Michel Frs. Noël. .	Joseph.
1800—	Frs. Boissonneau . .	Pierre.
1801—	Félix Gatien	Jean-Bte.
1801—	Charles Hot	Charles.
1801—	Pierre Vesina. . .	Antoine.
1801—	Frs. Ls. Parant . .	Charles.
1802—	Joseph Signai . . .	François.
1804—	J. B. J. H. Lajus . .	François.
(a) 1806—	Jean Chs. Bedard.	Charles.
1808—	Antoine Parant . .	Antoine.
1808—	René Flavien Lajus.	François.
1808—	Alexis Leclerc . . .	Alexis.
1809—	Louis Raby	Augustin.
1810—	P. Flavien Turgeon. .	Louis.
1811—	Phi. Auguste Parant	Charles.
1811—	Rémi Gaulin. . . .	François.

(a) Né à St-Roch.

	1812—	Jos.-Marie Bélanger.	Jacques.
	1812—	René-Ol. Bruneau.	Pierre.
	1813—	Joseph Bélanger.	Joseph.
	1813—	Frs.-X. Côté.	Gabriel.
	1816—	Pierre Grenier.	Gabriel.
	1818—	Joseph Gaboury.	Joseph.
	1818—	P. Flavien Leclerc.	Alexis.
(a)	1818—	Claude Gauvreau.	Louis.
	1823—	J. F. X. Baillargé.	P. Florent.
	1824—	N. Chs. Fortin.	François.
(a)	1824—	Célestin Gauvreau.	Louis.
	1824—	Jean Harper.	Louis.
	1825—	Ls.-Jos. Fluet.	Ls.-Jacques.
	1826—	Hubert Hamel.	Victor.
	1826—	Ls. Ant. Montminy.	Antoine.
	1826—	Ls.-Théo. Fortier.	Louis.
	1828—	Michel Carrier.	Michel.
(b)	1828—	Joseph Laberge.	François.
(a)	1828—	Ferdinand Gauvreau.	Louis.
	1828—	Jos.-Marie Paquet.	Joseph.
	1829—	Et.-Ed. Parant.	Antoine.
(a)	1830—	Chs.-Félix Cazeau.	Jean-Bte.
	1830—	Hector A. Drolet.	François.
	1830—	Ed. Montminy.	Antoine.
	1831—	Hubert Robson.	William.
	1831—	Léon Gingras.	Pierre.
	1831—	Jacq. Benj. Grenier.	Benjamin.
(a)	1832—	Pierre Huot.	Pierre.
	1832—	Ls. Ant. Proulx.	Louis.
	1832—	Pierre Beaumont.	Joseph-B.
	1834—	Louis Parant.	Jean.
	1835—	Thomas Roy.	Pierre.
	1835—	Jacques Harper.	Louis.
	1835—	Ls P. Normandeau.	Pierre.
	1836—	Ed.-Gab. Plante.	Gabriel.
	1836—	Jos. A. Cézar d'Estimauville.	Jean-Bte.
	1836—	John Cannon.	John.
	1837—	Antoine Campeau.	Antoine
	1837—	Joseph Bonenfant.	Vincent
	1837—	M. Denis Marcoux	François
	1837—	Ls.-Ed. Bois	Firmin
	1837—	Moïse Fortier	Moïse
	1839—	Geo. Ls. Lemoyne	Benjamin
	1840—	Pierre Patry	Michel
	1840—	Jos.-Oct. Fortier	Louis
(a)	1841—	Jean Ed. Darveau.	Charles
	1841—	Félix S. Barôv.	Mathieu
	1841—	J.B. Esdras Lamotte	Michel

(a) Né à St-Roch.
(b) Né à St-Jean.

(b)	1841—	Stanislas Lafrance	Ls. Charles
	1841—	J. [illegible] Olscamps	Alexandre
	1841—	[illegible]is Turcot	Augustin
	1842—	Ed. Jean Horan.	Gardian
(a)	1843—	Cyprien Tanguay.	Pierre
(a)	1844—	Narcisse Bélanger.	Joseph
	1844—	Jean L.Langevin.	Jean
	1844—	Ls. Joseph Huot	Louis
	1844—	Jos. C. Marquis	David
	1845—	Ed. Frs. Moore	François
	1846—	Pierre Thél. Sax	William
(a)	1846—	Ls. Henry Dostie	Henri
(a)	1847—	Etienne Hallé.	Etienne
	1847—	Edmond Langevin	Jean
	1847—	Thomas A. de Gaspé	Philippe
	1848—	Touss. Z. Gingras.	Toussaint
	1848—	David H. Beaudry	Louis
	1848—	Ls. Ovide Brunet.	Jean Ol.
	1849—	G. F. Ed. Drolet	Flavien
(b)	1849—	Philippe H. Suzor.	Hypolite
	1850—	William Richardson.	William
(b)	1852—	Joseph Béland.	Jean
(a)	1852—	Odilon Paradis	Frs. X.
(a)	1853—	P. Félix Brunet.	Philippe
	1854—	Thomas Et. Hamel	Victor
(b)	1854—	Jos. St-Martel	Jean
	1855—	John P. Colfer	Charles
	1855—	Ls. Chs. O. Grenier	Olivier
(a)	1855—	Flavien Baillargeon.	Jean Bte
	1855—	Ls. Ant. Martel.	Antoine
	1856—	Pierre Ol. Drolet	Pierre
(a)	1856—	Ig. J. Ad. Légaré.	Ignace
(a)	1856—	Charles Cloutier.	Prisque
(a)	1857—	Pierre Jos. Saucier	Pierre
(a)	1858—	Cyrille Et. Légaré.	Ignace
	1859—	Narcisse Gauvin	Michel
(b)	1859—	Damase Matte	Ambroise
(a)	1859—	Ls-B. Hallé.	Etienne
(a)	1860—	Jos. Martin Langlois	Jean
(a)	1860—	Octave Lépine.	Joseph
	1860—	Félix V. Gauthier.	Félix O.
(a)	1861—	Augustin Gauthier	Louis
	1863—	Narcisse Levesque.	Charles
(a)	1863—	P. Victor Légaré	Ignace
	1864—	Ls. Nap. Cinq-Mars	François
	1864—	James Neuville.	Patrick
	1864—	Eug. Alph. Méthot	Frs. X.
	1865—	John P. Doherty	Patrick
(b)	1866—	Napoléon Constantin	Antoine

(a) Né à St-Roch.
(b) Né à St-Jean.

(a)	1866—	Charles Hallé . . .	Etienne
	1866—	John Ed. Maguire. .	John
(a)	1867—	G. Thomas Roy . . .	R. Philippe
	1868—	P. J. C. Baillargeon.	Pierre
	1869—	Henri Paquet. . . .	André
(a)	1869—	Polycarpe Dassylva .	Dominique
	1869—	Jos. Oct. Simard . .	Augustin
	1870—	Léon Audette. . . .	[illegible]
	1871—	Jos. L. Ed. Lauriot .	Isaïe
	1873—	Cyrille A. Marois. .	Louis
	1874—	J. J. D. Ballantyne .	David
	1875—	J. B. P. N. Parant .	Pierre
(a)	1876—	Victor A. Huart. .	Laurent
(b)	1877—	Elz. Léon Moisan . .	Antoine
	1877—	Arthur Caron . . .	Rens Ed.
(a)	1878—	Olivier Elz. Mathieu	Joseph
(a)	1879—	Cyrille Noël. . . .	M.
	1879—	Hugh McGratty. . .	Bernard
(a)	1879—	Grégoire Auclair. .	Jacques
(b)	1879—	David Pampalon .	David
	1879—	P. M. O'Leary . .	Maurice
(b)	1879—	F. X. Faguy . . .	Frs. X.
(b)	1879—	Ls. Ol. Moisan . . .	Antoine
(b)	1880—	Jean Bte Labbé . .	Jos. Oct.
(a)	1881—	D. O. R. Dufresne.	J. Bte
(a)	1881—	Jos. Alf. Prémont. .	Bruno
	1881—	Victor O. Marois. .	Louis
(a)	1881—	Arthur Vaillancourt	Charles
(a)	1881—	Edmond Paradis. .	O. Edmond
	1882—	A. N. C. N. Lemieux	Narcisse
(a)	1882—	Chs. Oct. Gagnon . .	Charles
	1882—	A. E. Maguire. . . .	John
(b)	1883—	V. P. E. Gauvreau .	Félix
(b)	1883—	Eug. T. Gauvreau .	Ferdinand
(a)	1883—	Ant. Aug. Fortier. .	Etienne
(c)	1883—	Et. Ol. Corriveau. .	Antoine
(a)	1884—	Frs. Nap. Séguin . .	Frs. Théophil'
(c)	1884—	Cél. F Marsan . . .	Louis
	1885—	Siméon Jolicoeur. .	Philippe
(b)	1886—	Cyrille Elz. Couet. .	Adolphe
(a)	1886—	Jos. Oct. Langlois. .	Edouard
(a)	1886—	G. T. U. Berthiaume	Thomas
(a)	1886—	Ed.-Théodule Blais.	François
(c)	1886—	Adélard Caron . .	Joseph
(a)	1887—	A. G. Bossu dit Lyonnais	Joseph
(a)	1886—	Albert Lamotte . .	Frs. X.
(a)	1886—	J. O. E. T. Gignère.	J. O

(a) Né à St-Roch.
(b) Né à St-Jean.
(c) Né à St-Sauveur.

(a)	1886—	Aurélien Angers . .	Albert
(c)	1887—	P. F. J. O'Really. .	Charles
(b)	1887—	Ls. R. Morisset . .	Jean Bte
(b)	1888—	Alphonse Caron. . .	Joseph
(a)	1888—	Gaudiose Turgeon. .	Elie
	1888—	Aug. A. Taschereau .	H.Elzéar
(a)	1888—	H. Arthur Lachance	Pierre
(a)	1889—	A. Ed. Boilard . . .	Louis
(a)	1889—	Joseph F. Gagnon. .	François
	1890—	Emile Côté.	Michel
(c)	1890—	Ls. A. O. Dion . . .	Narcisse
(b)	1890—	Mandosa Bernard. .	Frs. X.
	1891—	Gustave Rémillard .	Edouard
(b)	1890—	M. J. C. Picher . . .	Edouard
(a)	1890—	Joseph Jobin	Joseph
	1890—	L. H. L. Simard . .	Ls. J. A.
(b)	1891—	Jean Bte Derome. .	Jean Bte.
(b)	1891—	O. O. Vincent. . .	Elzéar
	1891—	F. Carbray, S. J.. .	Félix.
	1891—	P.-Auguste Marcoux.	Jean-Bte.
(a)	1891—	A. A. Faucher. . . .	André.
(b)	1892—	Jos. Ant. Drolet. . .	Joseph.
	1892—	Ed. Paquet.	Joseph.
(a)	1892—	Ferdinand Bédard. .	Ferdinand.
(b)	1892—	E. A. Langelier. . .	Fabien.
	1892—	Arthur Turcotte. . .	D. E. M.
(a)	1892—	Eutrope Langlois. .	Cyrille.
(b)	1892—	Frs-X. Lortie. . . .	Henri.
(b)	1892—	Stanislas A. Lortie...	Henri.
(b)	1892—	J. P. L. Lavigne. . .	Evangéliste.
(b)	1894—	Jos. Ludger Picher..	Napoléon.
(b)	1894—	Joseph Brindamour..	Narcisse.
(b)	1895—	Jules Kirouac. . . .	François.
(a)	1895—	A. Lepage.	Joseph.
	1895—	A. Moreau.	Edouard.
(b)	1896—	Wilbrod Clavet. . .	Wilbrod.
(c)	1896—	J. Elzéar Donaldson..	Jacques.
	1896—	A. Godbout.	Pierre.
(c)	1896—	Emile Pichette. . .	Jean.
(a)	1897—	A. Garneau.	Dr J. A.
(b)	1897—	E. Montreuil. . . .	Olivier.
(a)	1897—	A. Servais.	L.-Napoléon.
(b)	1898—	T. Elzéar Voyer. . .	Thomas.
(c)	1898—	Joseph Drolet. . . .	Jean.
(c)	1899—	A. Aubert.	Ignace.
(a)	1899—	A. Lapointe. . . .	Ls-Arthur.
(a)	1900—	Eug. Brunet.	Wilfrid.
(c)	1900—	Mandosa Roussel. .	Chs Elzéar.
(a)	1902—	Oscar Lizotte. . . .	Godfroy.
(a)	1903—	Félix Lépinay. . . .	Noël.

(a) Né à St-Roch. (b) Né à St-Jean. (c) Né à St-Sauveur.

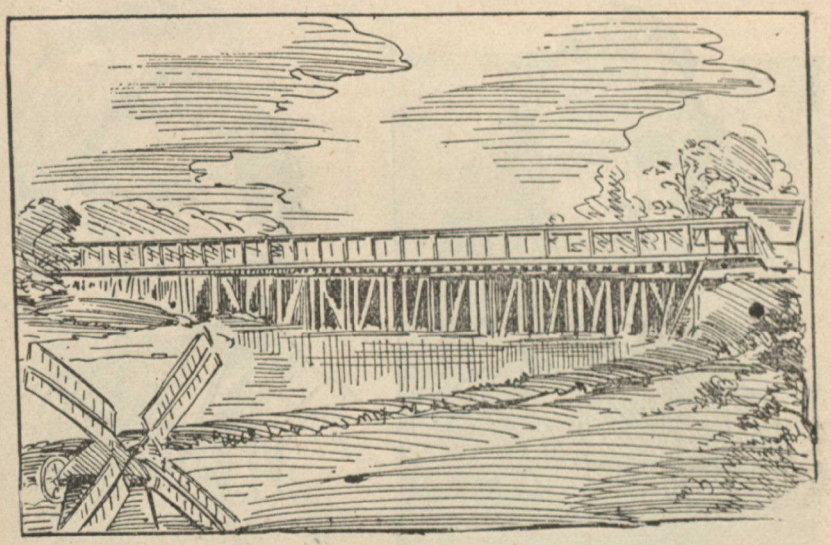

Le pont Dorchester et le Moulin à vent des Jésuites, sur la Pointe-au-Lièvre en 1789. Lors du choix du site pour la construction de l'Hôpital de Marine, en 1831, la mâsure du moulin est mentionnée.

M. l'abbé A. LADRIERE,
Vicaire à St-Roch, de 1852-54.

M. l'abbé JOSEPH CATELLIER,
Vicaire à St-Roch, de 1856 à 1871.

M. L'ABBE CHARLES HALLE
Vicaire à St-Roch, de 1866-67.

M. l'abbé JOS.-ET. MARTIN,
Vicaire à St-Roch, de 1866 à 1868.

M. l'abbé F.-X. PELLETIER,
Vicaire à St-Roch, de 1862-67.

M. l'abbé AMBROISE FAFARD,
Vicaire à St-Roch, de 1865 à 1866.

M. l'abbé F.-X. FAGUY,
Vicaire, 1885-87.

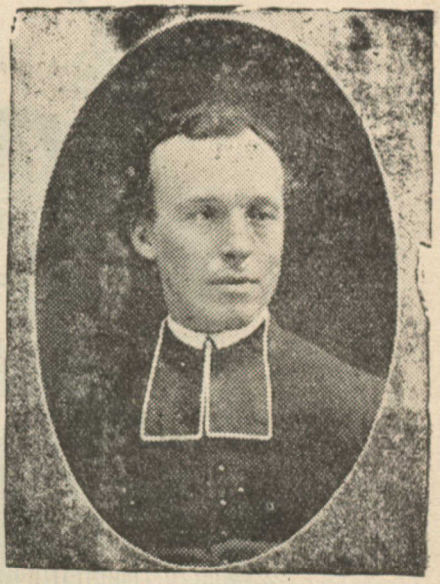

M. l'abbé JAMES-P. SEXTON,
Vicaire, 1872-85.

M. l'abbé F.-X. GOSSELIN,
Vicaire 1869-76.

M. l'abbé JOS.-D. BEAUDOIN,
Vicaire, 1893-96.

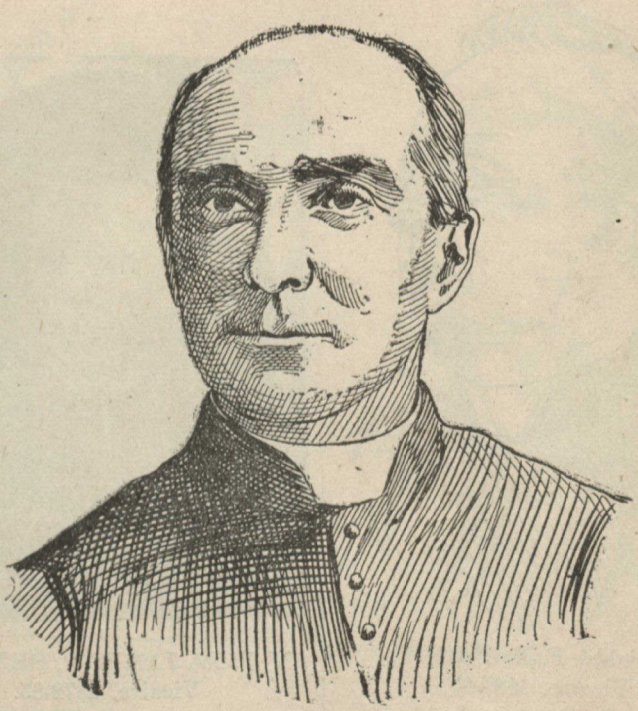

M. l'abbé ERNEST NADEAU, Vicaire, 1876-82.

M. l'abbé Ls-Laurent PARADIS,
Vicaire, 1882-89.

M. l'abbé Jos.-Benj. PARADIS,
Vicaire, 1895-97.

M. l'abbé E. E. HUDON,
Vicaire, 1871-81.

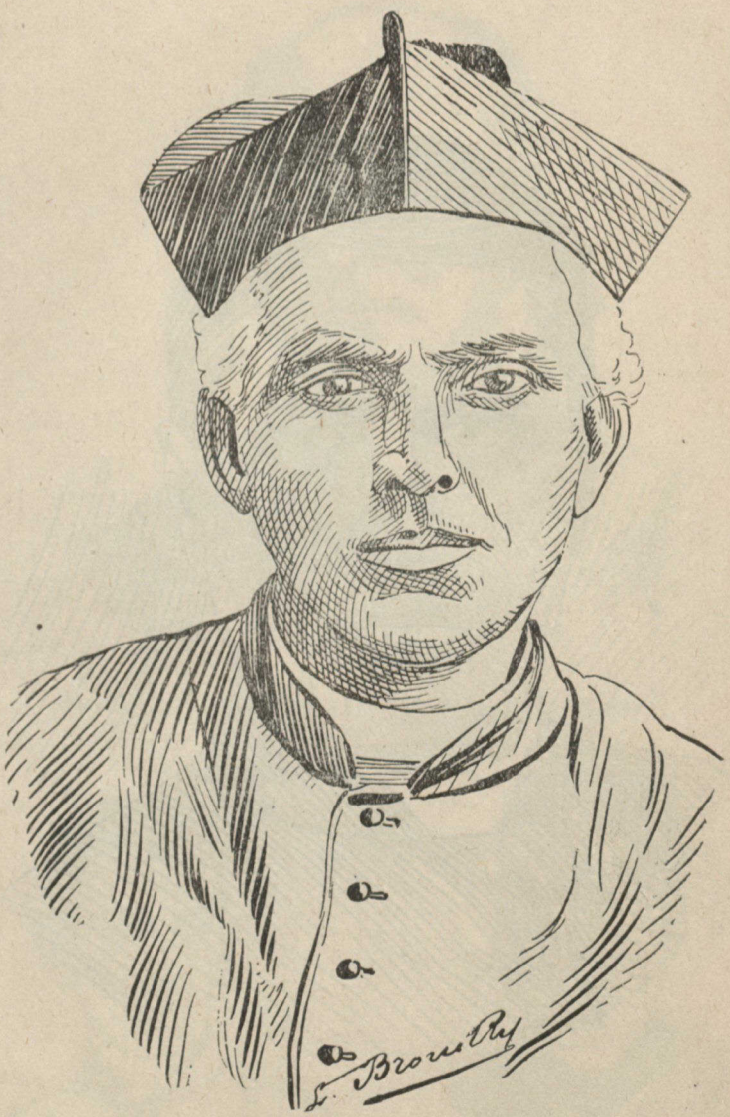

M. l'abbé L. A. DEZIEL,
Vicaire, 1882-87.

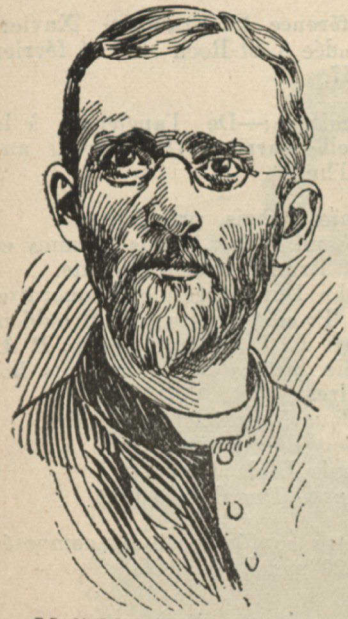

M. l'abbé Arthur Lachance
Vicaire, 1888-93

M. l'abbé A. Taschereau
Vicaire, 1893-94

INAUGURATION DE L'ORGUE DE L'EGLISE ST-ROCH

Cet orgue vient de Londres, et c'est M. Fay, des Trois-Rivières, qui le posa. Il fut inauguré le 19 novembre 1850 par les organistes de la ville. M. Antonin Dessane, organiste de la cathédrale, M. Sewell, organiste de l'église de la Trinité, M. Frs L'Ecuyer, pofesseur de piano et ancien organiste de la cathédrale, et Mademoiselle Elizabeth Hill, organiste de l'église St-Patrice, aujourd'hui Madame veuve L'Espérance. L'orgue est placé au-dessus du maître-autel. M L'Ecuyer fut engagé pour toucher cet instrument.

CHAPITRE XXIX

SOCIETE ST-VINCENT DE PAUL

Conférence N. D. L'Espérance, établie à St-Roch le 31 novembre 1846.

Limites :—Rues St-Valier, St-Roch, des Fossés et Craig ;

Louis Prévost, président.

Chs Chamberland, Olivier Bigaouette et Chs Dion, vice-présidents.

M. le curé de St-Roch, président honoraire.

Jos G Tourangeau, et J. Aubry, prêtre, vice-présidents honoraires.

J. B. Martel, secrétaire.

Eusèbe Lemieux, assistant-secrétaire.

Michel Paquet, trésorier.

Frs. Lachance, assistant-trésorier.

Cette conférence avait 125 membres actifs.

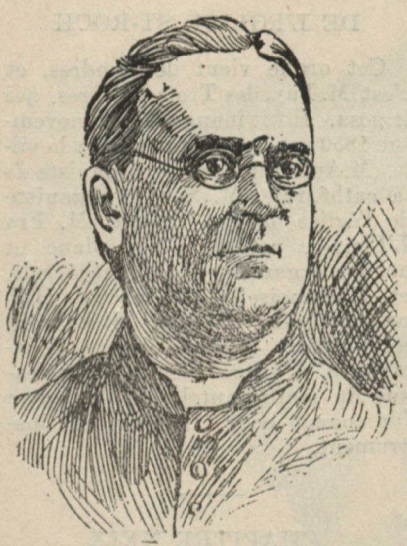

M. l'abbé Henri Defoy
Vicaire, 1891-92

Conférence St-Louis de Gonzague, établie à St-Roch le 31 janvier 1847.

Limites :—Rues de la Couronne, de la Reine, St-Ours :

Joseph Painchaud, jr., président.
Eugène Blais, Et. Dallaire et F. E. Juneau, vice-présidents honoraires.
L'hon. juge Panet, président honoraire.
J. Matte, prêtre, P. J. O. Chauveau F. Evanturel, père, et Théop. St-Jean, vice-présidents honoraires.
Léon Roy, secrétaire.
G. Davidson, trésorier.
P. Lapointe, assistant.
Cette conférence était composée de 192 membres actifs.

Conférence St-François-Xavier, fondée à St-Roch le 14 février 1847.

Limites :—De l'ancienne à la nouvelle barrière (St-Sauveur aujourd'hui.)

Isaïe Dubois, président
Joseph Pichet, Louis Bonamy et Phil Brunet, vice-présidents.
John Duval, président honoraire.
L. Proulx, prêtre, N. Beaubien prêtre, L. J. Casault, prêtre, P. L. Lahaie, prêtre, vice-présidents honoraires.
Edouard Guilmet secrétaire.
Léon Roy, assistant.
Louis Blais trésorier.
Ignace Dugal, assistant.

Cette conférence était composée de 120 membres actifs.

Conférence St-Roch, formée à St-Roch le 27 janvier 1847.

Limites :—Rues Craig, St-Vallier, de la Couronne et du Prince-Edouard :

Joseph Lefebvre, président.
Edouard Moisan, Fabien Soucy, vice-présidents.
L'hon. R. E. Caron, président honoraire.
Chs Trudelle, prêtre, J. Thos. Taschereau, Léon Gingras, prêtre, Jos Legaré, vice-présidents.
Joseph Picard, secrétaire.
Joseph Delisle, assistant.
Jos. Picard, sr., trésorier.
F. E. Juneau, assistant.

Cette conférence était composée de 190 membres actifs.

M. l'abbé M. D. A. Magnan, vicaire en 1902.

Conférence St-Vallier, fondée à St-Roch le 27 février 1847.

Limites :—Rues de la Couronne, St-Antoine, St-Ours et le côteau Ste-Geneviève :

Phil. Brunet, président.
Pierre Legaré, Regis Lapointe et Michel Paquet, vice-présidents.
M. le juge Bruneau, président honoraire.
Thomas Bédard, prêtre. M. Lemieux, prêtre, E. J. Horan, prêtre, Léon Roy, prêtre, vice-présidents honoraires.
Joseph Pelchat, secrétaire.
Louis Blais, assistant.
Jos. Bélanger, fils, trésorier.

Conférence St-Joseph, fondée à St-Roch le 7 mars 1848.

Limites : — Rues des Fossés, rue Craig et la grève :

F. X. Paradis, président.
P. M. Paquet, René Pelchat et Félix Lavoie, vice-présidents.
Dr Jos. Painchaud, sr., président honoraire.
Dr J. Z. Nault et Joseph Laurin, vice-présidents honoraires.
Prisque Cloutier, secrétaire.
Pierre Laberge, trésorier.

Cette conférence était composée de 113 membres actifs.

M. l'abbé Joseph Sirois
Vicaire, 1868-71

CAISSE D'ECONOMIE DE ST-ROCH

Etablie par la société St-Vincent de Paul, le 3 mars 1848.

Directeurs :

F. X. Paradis, président.
Ls. Prévost, 1er vice-président.
P. Huot, 2me vice-président.
Aug. Gauthier, secrétaire.
J. B. Martel, assistant.
Joseph Tourangeau, trésorier.
Joseph Lefebvre, Louis Blais, John Davidson, P. M. Paquet, Isaïe Dubois, J. Perron, Regis Lapointe, Phil. Brunet, Ed. Guilmet.
L'hon. R. E. Caron, président honoraire.
M. le curé de St-Roch, 1er vice-président honoraire.
M. Chs. Langevin, 2me vice-président honoraire.

Cette caisse a discontinué vers 1863
Trois directeurs avaient été nommés dans chacune des cinq conférences de St-Roch.

M. l'abbé J. P. Doherty
Vicaire, 1870-72

M. l'abbé David Gosselin
Vicaire, 1876-85

M. l'abbé Phi. Côté
Vicaire actuel depuis 1896

M. l'abbé L. Vezina
Vicaire actuel, 1902

CAISSE D'ECONOMIE DE NOTRE-DAME

Etablie au faubourg St-Jean le 28 mai 1848, mais en 1866, elle a eu sa charte spéciale.

Directeurs :

Conférence Notre-Dame :— A. B. Sirois, F. Buteau, F. Vezina, Ferd. Gingras.

———

Conférence N. D. des Victoires : —F. X. Méthot, P. Dorion, A. Hamel, A. Gaudry, J. B. Fréchette.

———

Conférence St-Jean :— M. Tessier, Dr. Robitaille, G. Matte, P. N. Rinfret, Jos. St-Michel.

Conférence Ste-Geneviève : — G. Darveau, D. Dussault, Z. Soulard, C. Langlois, Alex. Drolet.

Officiers :

Dr. Ol, Robitaille, président.

A. B. Sirois, 1er vice-président.

P. Dorion, 2me vice-président.

L'hon. L. Massue, président honoraire.

Le curé de Québec, 1er vice-président honoraire.

Jul. Chouinard, 2me vice-président honoraire.

Frs. Vezina, secrétaire.

Alex. Drolet, asst.-sec.

M. Biloeau, trésorier.

D. Dussault, asst-trés.

M. l'abbé Luc LaRue
Vicaire actuel, 1902

M. l'abbé Joseph Bureau
Vicaire actuel, 1902

M. l'abbé F. Bilodeau
Vicaire actuel, 1902

CHAPITRE XXX

LISTE des députés de la ville de Québec, de 1792 à 1838, d'après le catéchisme politique de Gérin Lajoie. Québec avait deux divisions électorales : la haute et basse ville, et chaque division élisait deux députés. St-Roch faisait partie de la basse-ville.

BASSE-VILLE

Robert Lester, 1792-96-1800-4.
John Young, 1792-1808.
A. J. Raby, 1796-1800.
Louis de Salaberry, 1804-1808.
Pierre Bédard, 1808-1810.
John Jones, 1808-1810.
John Mure, 1810-1814.
Pierre Bruneau, 1810-181 .
Andrew Stuart, 1814-1820.

Frs. Languedoc, 1816-1820.
Peter Burnett, 1820.
Thomas Lee, 1820-22.
Jean Bélanger, 1820-27.
James McCallum, 1820-24.
Ths. Aisley Young, 1824-32.
Thomas Lee, 1828-32.
George Vanfelson, 1832-37.
Hypolite Dubord, 1836-38.
John Munn, 1837-38.

HAUTE-VILLE

J.-A. Panet, 1792-1808.
Will. Grant, 1792-1800.
A. J. Raby, 1801-05.
William Grant, 1805-08.
J. Blackwood, 1809-10.
Claude Dénéchaud, 1809-20.
J. Irvine, 1810-14.
J.-A. Panet, 1815.
John Vanfelson, 1817-19.
Vallières de St-Réal, 1820-29.
Andrew Stuart, 1820-34.
J.-F. Duval, 1830-34.
Réné Ed. Caron, 1834-38.
A. Berthelot, 1834-38.

Les deux divisions de la Haute et Basse-Ville sont réunis et en une seule division, de 1841 à 1860, et représentées par deux députés, d'après le livre de M. Cote :

David Burnett, 1841-43.
Henry Black, 1841-44.
Jean Chabot, 1843-51.
Thomas-C. Aylwin, 1844-48.
F.-X. Méthot, 1848-51.
Geo. O'Kill Stuart, 1851-57.
Jean Blanchet, 1854-57.
Charles Alleyn, 1854-60.
Hypolite Dubord, 1857-60.

En 1860, la ville de Québec fut divisée en trois quartiers, savoir : Québec-Centre, Québec-Ouest et Québec-est. Chaque quartier élit un député, pour Ottawa comme pour Québec.

QUEBEC-EST

P. G. Huot, 1860-67.

QUEBEC-CENTRE

George H. Simard, 1860-63.
Isidore Thibaudeau, 1863-67.

QUEBEC-OUEST

Charles Alleyn, 1860-67.

Députés de la Chambre des Communes du Canada, de 1867 à 1904 :

QUEBEC-EST

P. G. Huot, 1867-70.
A. G. Tourangeau, 1870-74.
Isidore Thibaudeau, 1874-77.
Sir Wilfrid Laurier, 1877-1904.

QUEBEC-CENTRE

Isidore Thibaudeau, 1867-72.
Joseph Cauchon, 1872-77.
Jacques Malouin, 1877-82.
J. G. Bossé, 1882-87.
Frs. Langelier, 1887-98.
Albert Malouin, 1898-1904.

QUEBEC-OUEST

Thomas McGreevy, 1867-91, 1895-96.
John Hearn, 1892-94.
R. R. Dobell, 1896-1902.
Will. Power, 1902-1904.

Députés de l'Assemblée Législative, de 1867 à 1904 :

QUEBEC-EST

J. P. Rhéaume, 1867-73.
C. A. P. Pelletier, 1873-74.
Pierre Valin, 1874-75.
Joseph Shehyn, 1875-1900.
Jules Alfred Lane, 1900-1904.

QUEBEC-CENTRE

H. L. Langevin, 1867-74.
R. F. Rinfret, 1874-91.
Victor Châteauvert, 1892-97.
Amédée Robitaille, 1897-1904.

QUEBEC-OUEST

John Hearn, 1867-77.
Richard Alleyn, 1877-78.
Arthur Murphy, 1878-81.
Félix Carbray, 1881-86.
Owen Murphy, 1886-91.
Félix Carbray, 1892-1900.
J. G. Hearn, 1900-1904.

ST-SAUVEUR

Hon. S. N. Parent, 1890-1904.

GALERIE DES DÉPUTÉS DE LA VILLE DE QUEBEC, DE 1792 à 1904.—BASSE-VILLE.

L'hon. Pierre - Stanislas Bédard, 1808 à 1810. Né à Charlesbourg le 13 novembre 1762, juge en 1812, décédé en avril 1829.

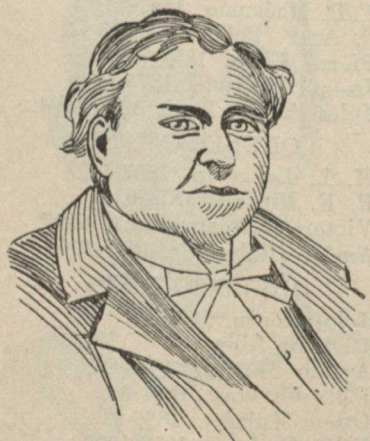

M. John Mure, 1810 à 1814. Il a donné le terrain de l'église St-Roch, en 1811.

M. Thomas Lee, député de la Basse-Ville, 1820, et de 1828 à 1832. Né le 8 avril 1783, marié à Québec à Mlle Catherine Just. Il était le grand'père des deux demoiselles Lee, mariées le même jour, le 3 juin 1873, Georgianna avec le major Arthur Evanturel, et Louisa avec l'hon. Alfred Evanturel, ex - orateur de la Chambre d'Ontario. M. Lee est décédé le 20 août 1832. Son fils, Thomas-C. Lee, constructeur de navires à la Pointe-au-Lièvre, s'est marié avec sa cousine, Mlle Louise Vanfelson, fille du juge.

DEPUTÉS DE LA CHAMBRE DU BAS-CANADA

Haute-Ville

L'hon. George Vanfelson, député de la Haute-ville de 1817-19, et de la Basse-ville de 1832 à 1837. Né en 1783, marié à Mlle Dorothée Just, sœur de Madame Thomas Lee. Il était le grand'-père maternel des Dames Evanturel. Il est décédé à Montréal en 1856. Nous devons ceux deux portraits à l'obligeance de M. Arthur Evanturel.

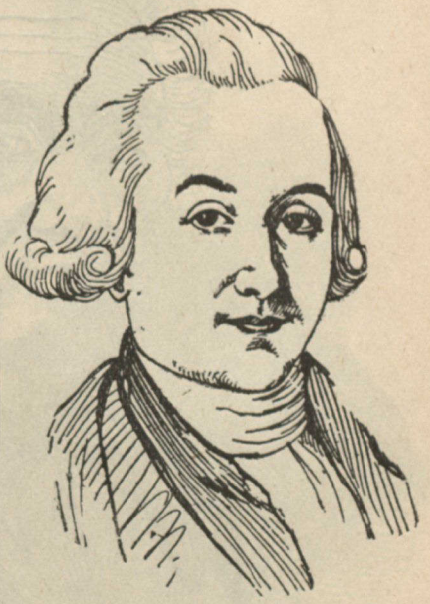

L'hon. Jean-Antoine Panet, Orateur de l'Assemblée législative. Député de 1792 à 1808, et de 1814 à 1815.

L'hon. juge J. F. Duval, 1830-34

L'hon. Joseph-Remi Vallières, 1820-29

DEPUTÉS DU PARLEMENT DU CANADA

Haute et Basse-ville

M. William Grant, 1792 à 1800, 1804-05. Marié à la baronne de Longueuil. Décédé le 5 novembre 1805.

L'hon. juge Jean Chabot, 1843-51

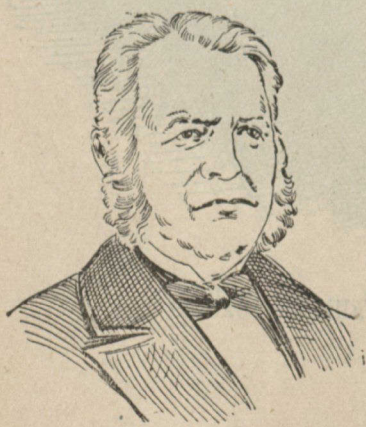

M. R. E. Caron, 1834-38

M. G. O. Stuart, 1851-54

M. Jean Blanchet, 1854-57

M. C. Alleyn, 1854-67

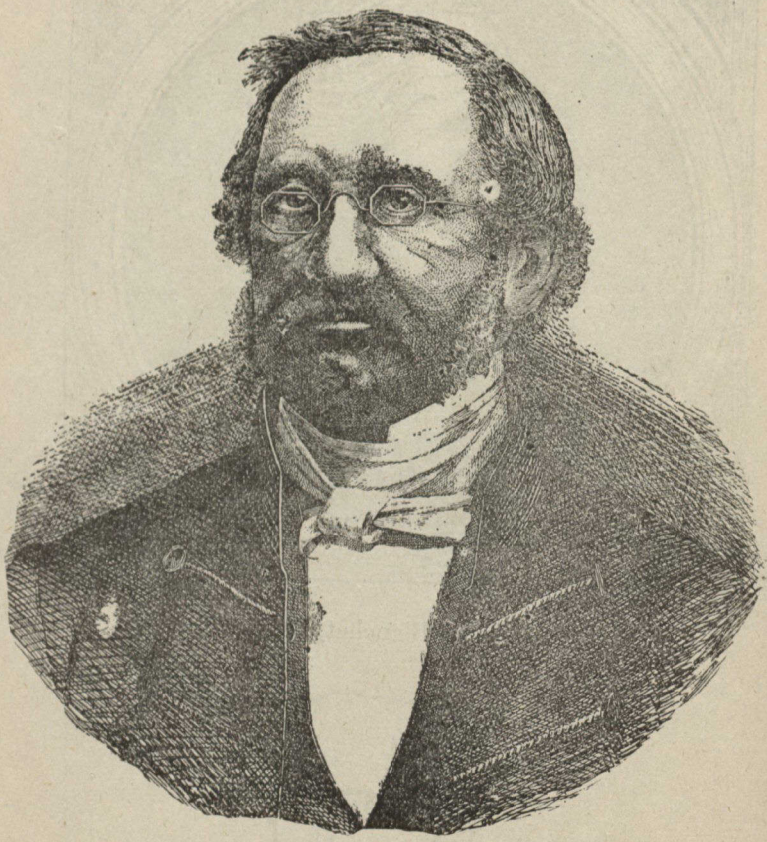

Hon. Thomas-C. Aylwin, 1844-48

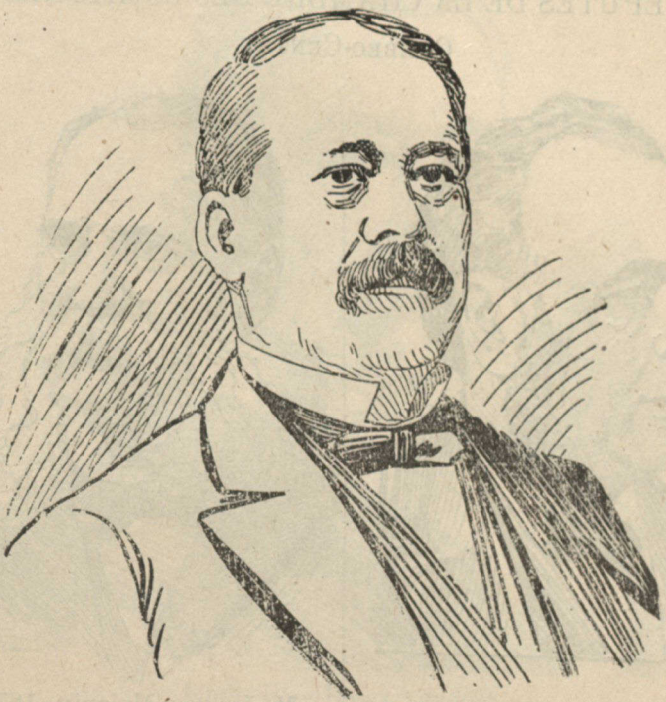

M. G. Simard, 1860 à 1863

Hon. Isidore Thibaudeau, 1863 à 1867

DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

QUÉBEC-CENTRE

Hon. I. Thibaudeau, 1867-72

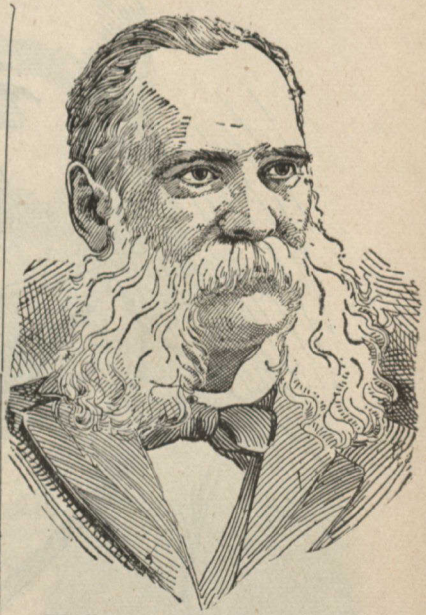

M. Jacques Malouin, 1877-82

M. F. Langelier, 1887-98

M. Jos. Cauchon, 1872-77

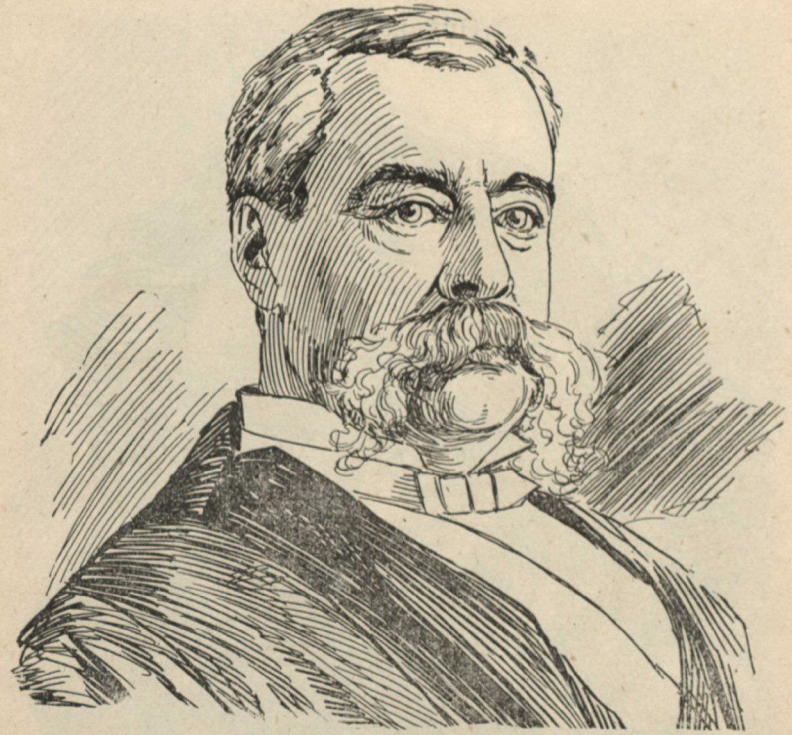

L'hon. juge Bossé, 1882-87

M. Albert Malouin, 1898-1904

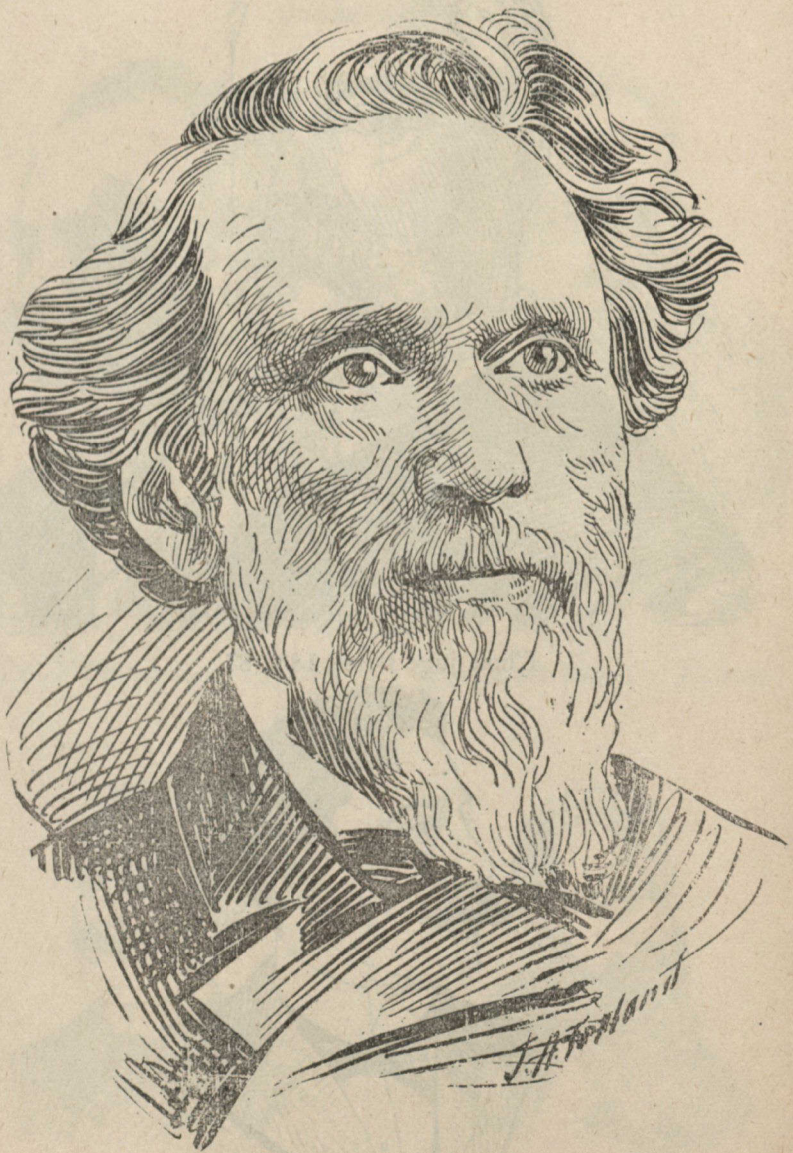

M. P. G. Huot, Canada, 1860-67 ; Communes, 1867-70

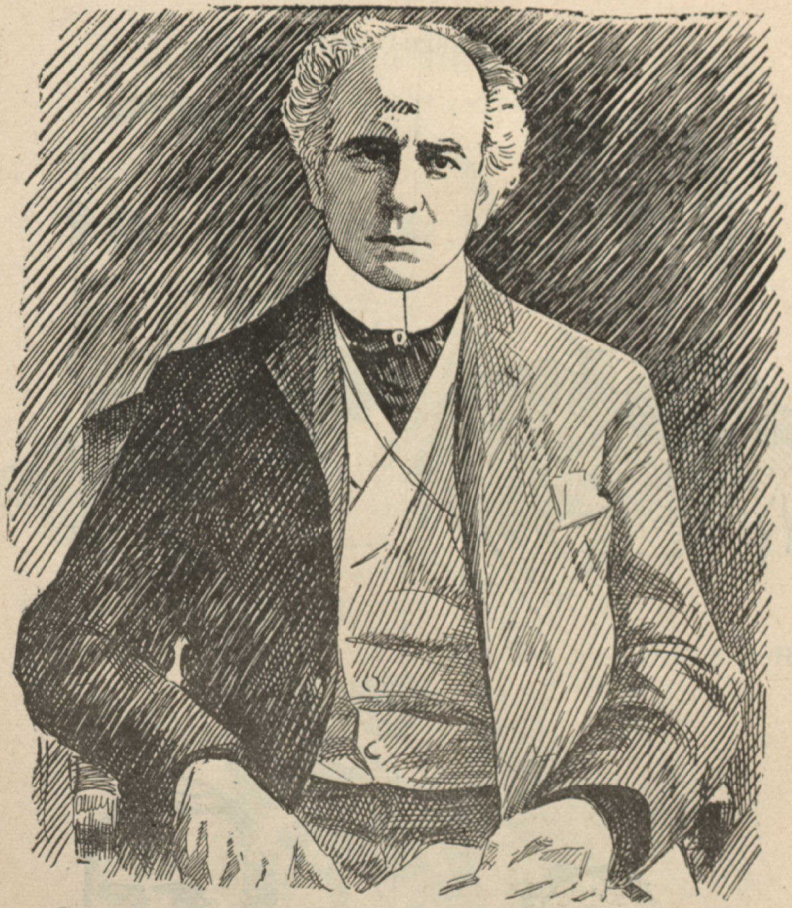

Sir Wilfrid Laurier, 1877-1904 ; premier ministre en 1896

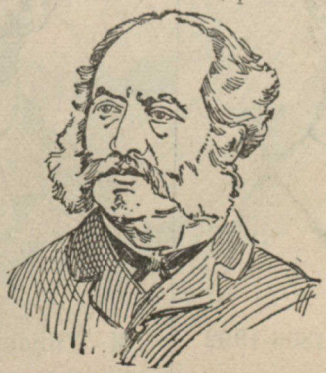

M. A. C. Tourangeau, 1870-1874

QUÉBEC-OUEST

Hon. T. McGreevy, 1867-1891
1895-96

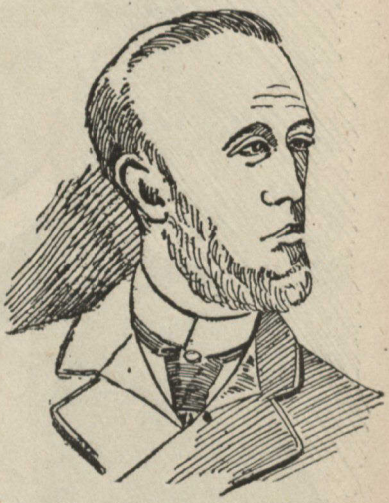

Hon. John Hearn, 1872-94

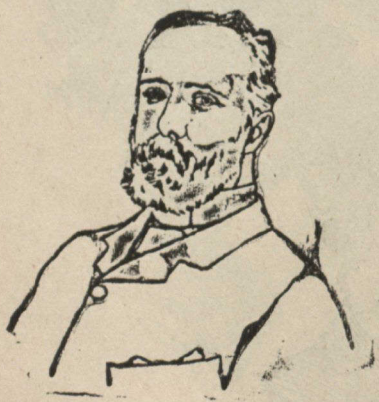

Hon. R. R. Dobell, 1896-1902

M. William Power, 1902-1904

DÉPUTÉS DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

QUÉBEC CENTRE

Sir H. L. Langevin, 1867-74

M. Victor Châteauvert, 1892-97

M. R. F. Rinfret, 1874-91

L'hon. Amédée Robitaille, 1897-1904

QUÉBEC-EST

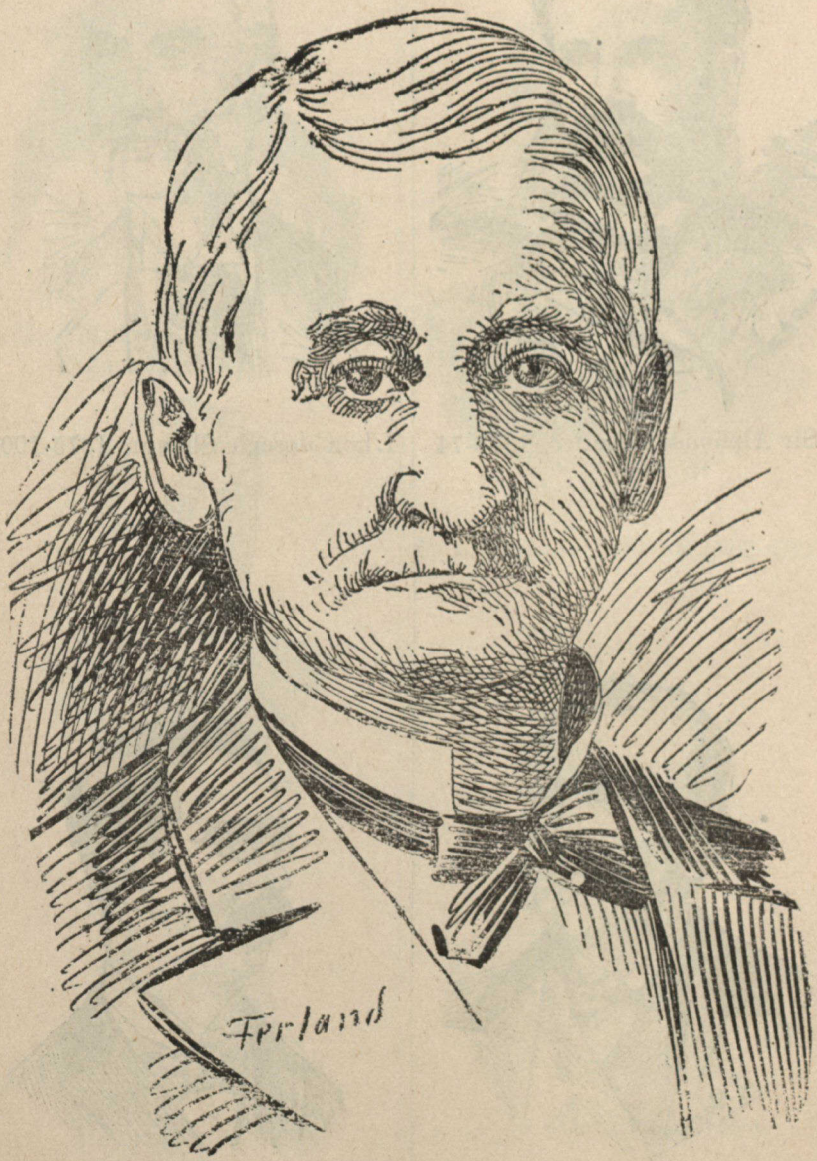

M. J. P. Rhéaume, 1867-73

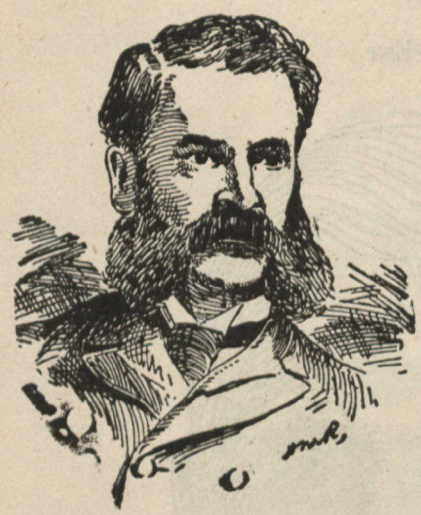

Sir Alphonse Pelletier, 1873-74

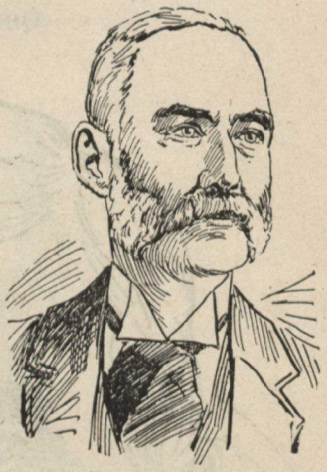

L'hon. Joseph Shehyn, 1875-1900

M. Pierre Valin, 1874-75

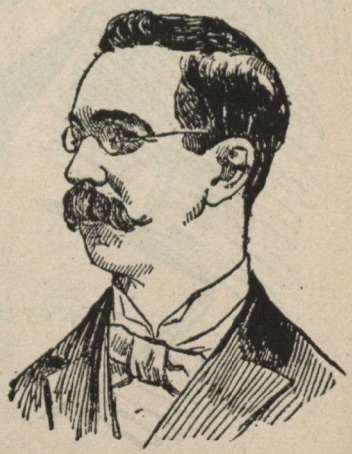

M. J. A. Lane, 1900-1904

Arthur Murphy, 1878-81, décédé en octobre 1904

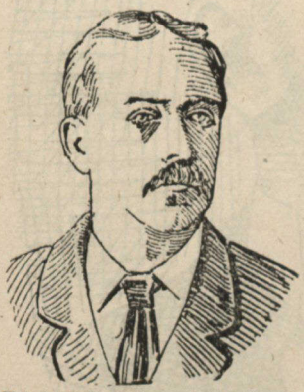

Richard Alleyn, 1877-78

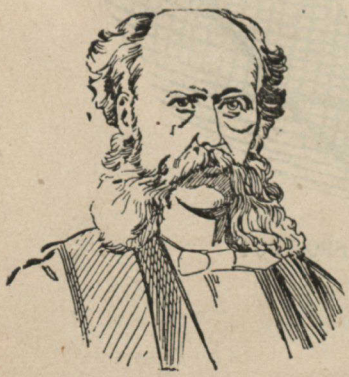

O. Murphy, 1886-91

F. X. Carbray, 1881-86, 1892-1900

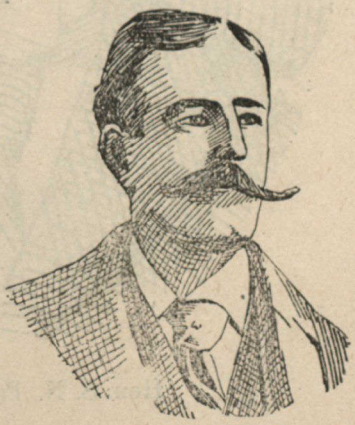

J. G. Hearn, 1900-1904

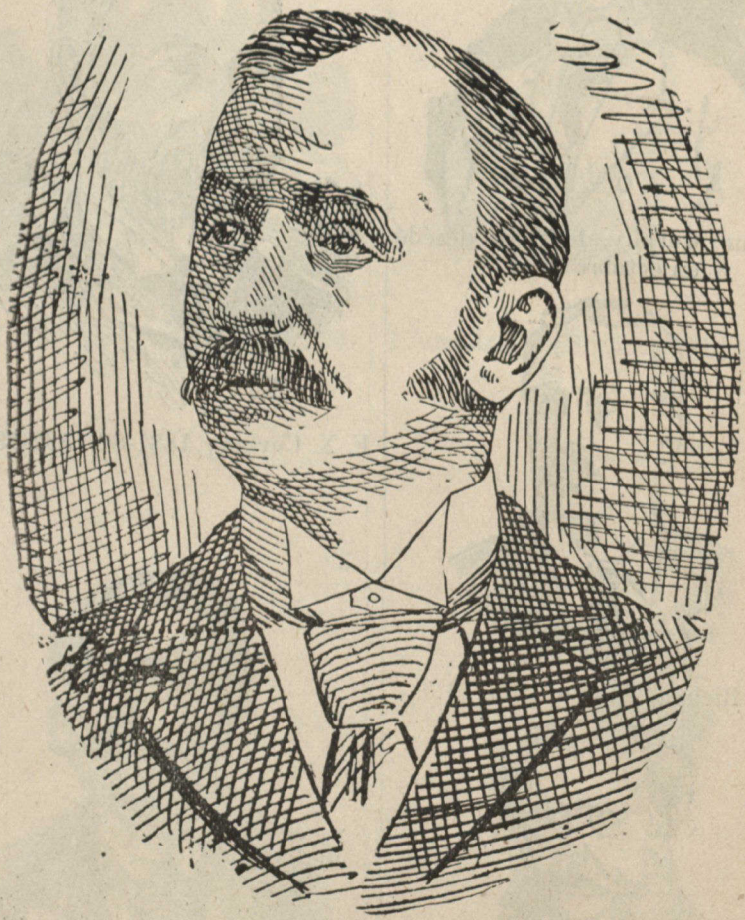

Hon. S. N. Parent, 1890-1904

TABLE DU DEUXIÈME VOLUME

PAGES.

Avant Propos III
Membres du Conclave lors de l'élection de S. S. Pie X VII

CHAPITRE I

Note historiques sur le Tiers-Ordre à Québec, de 1678 à 1902 1

CHAPITRE II

Le Tiers-Ordre à Québec, de 1858 à 1882 10

CHAPITRE III

Le Tiers-Ordre à Saint-Sauveur, de 1882 à 1902.—Liste des directeurs et officiers 18

CHAPITRE IV

Le Tiers Ordre à l'Eglise du T. S. Sacrement et à Saint-Roch, de 1895 à 1902.—Liste des directeurs et officiers 41

CHAPITRE V

La chapelle de Saint-Antoine de Padoue à la Haute-Ville, en 1681 49

CHAPITRE VI

La chapelle du Palais et la galerie des intendants 55

CHAPITRE VII

Le chapitre de la cathédrale de Québec et la galerie des chanoines, de 1684 à 1794 65

CHAPITRE VIII

La chapelle de la Maison de la Providence de la Sainte-Famille et le couvent de la Basse-Ville, fondés en 1686 par Mgr de Saint-Vallier et la sœur Bourgeois 80

CHAPITRE IX

L'Eglise de Notre-Dame des victoires, commencée en 1688 et inaugurée en 1690.—Description de la place et des rues de la Basse-Ville.—Liste des habitants de cette place, en 1769 91

PAGES

CHAPITRE X

L'Eglise de l'Hôpital-Général, en 1893.—Liste des Supérieures..... 100
Galerie des chapelains..... 122
Le moulin à vent et l'inauguration du chemin de fer du nord sur le terrain de l'Hôpital en 1872..... 130

CHAPITRE XI

L'Eglise et le couvent des Récollets, de 1693 à 1796.—Liste des Supérieurs.—R. P. Félix de Berrey.—Incendie du couvent..... 132

CHAPITRE XII.

Arrivée des Frères Mineurs à Québec en 1900.—Inauguration de nouveau couvent en 1902.—Lettre de Mgr Marois à ce sujet.—L'Eglise des Récollets à Trois-Rivières.—Liste des Récollets venus au Canada de 1615 à 1849..... 151

CHAPITRE XIII.

Le petit hermitage de la Portioncule à St-Roch, de 1693 à 1749.—Mémoire du général Murray sur les Récollets.—Mgr de St-Vallier et le contrat d'échange de l'Hôpital-Général, permettant le dit Ermitage.—Lettre de Frontenac accordant le terrain sur le bord de la rivière St-Charles pour cette chapelle.—Lettre inédite de l'intendant DeMeules à Louis XIV, recommandant de fonder une seconde Basse-ville, aujourd'hui St-Roch.. 178

CHAPITRE IXV.

Le palais épiscopal, bâti par Mgr de Saint-Vallier, en 1694.—Sert d'hôtel du Parlement en 1793.—Historique par Mgr Baillargé.—Galerie des orateurs du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative, de 1792 à 1904.—Projet de monument sur ce terrain..... 185

CHAPITRE XV.

La paroisse de Ste Foye démembrée de Notre-Dame de Québec.—Galerie des Curés..... 221

CHAPITRE XVI.

Maison de promenade du Séminaire de Québec à l'Anse St-Michel de Sillery.—Incendie du Séminaire, en 1701.—Les élèves vont y demeurer.—M. de Maisonneuve, Madame de la Peltrie et Mlle Mance y passent l'hiver en 1642..... 229

CHAPITRE XVII.

La chapelle de la maison Samos par Mgr Bosquet, évêque de Samos, et 4e Evêque de Québec.—Sceau et armes des évêques de Québec..... 237

CHAPITRE XIII.

La chapelle du faubourg Saint-Jean, en 1759 par l'abbé Jean-Félix Recher, curé de Québec —Liste des habitants en 1769.—Nombre de place de banc dans chaque église actuelle de Québec en 1904..... 240

Pages

CHAPITRE XIX.

Aumoniers des hôpitaux militaires de Québec, des Forts Chambly, Frédéric, Chateauguay, Duquesne et Saint-Jean.—Madame Pennée organiste des militaires à Québec 244

CHAPITRE XX.

Maizerets.—Maison de campagne du Séminaire de Québec, bâtie sous Mgr Briand et M. de la Rive, supérieur, en 1778 252

CHAPITRE XXI.

Eglises et chapelles protestantes de la ville et de la Banlieue de Québec, illustrées 259

CHAPITRE XXII.

La chapelle des prisons de Québec.—Galerie des géôliers, shérifs et aumôniers. —Monument de Wolfe sur les Plaines d'Abraham 280

CHAPITRE XXIII.

Eglise de Saint-Roch, en 1811.—Lettre-patente de Mgr. Plessis.—Le collège, le presbytère, en 1814.—Liste des Syndics de 1811 à 1829.—Provenance du terrain de la Fabrique.—Etude sur ce terrain par le notaire Grenier. —Galerie des chapelains.—Liste des marguilliers, notaires et sacristains. —Notes sur les œuvres de M. le curé Charest.—Ecoles établies en 1792 par Mgr Plessis, alors curé de la ville de Québec.—Construction des églises succursales de St-Roch, Saint-Sauveur et la Congrégation, en 1853.—Les habitants de St-Roch dans chaque rue en 1769.—Le couvent des Sœurs et la liste des supérieures depuis 1843.—Liste des maîtres d'école depuis 1782 à 1855.—Institutions à St-Roch.—Nom et la longueur de chaque rue à St-Roch en 1845 301

CHAPITRE XXIV.

Esquisse sur les cimetières à St-Roch.—Les chapelles des morts.—Le typhus, le choléra et les hôpitaux 357

CHAPITRE XXV.

Incendies à St-Roch, en 1845, 1866, 1870, 1892 et 1899.—Nombre de bâtiments.—Incendies et perte vie 361

CHAPITRE XXVI.

M. l'abbé Antoine Gauvreau, curé actuel, sa vie et ses œuvres.—Le fief St-Ignace et les premiers cenitaires où demeura le premier ancêtre du curé. —Le monument Charest.—Le Père Resther.—Mouvement de la population de St-Roch, naissances, mariages et sépultures, de 1829 à 1901. —Liste des chapelains, curés et vicaires de St-Roch, de 1818 à 1904 370

PAGES

CHAPITRE XXVII.

Description topographique de St-Roch et la rivière St-Charles, par M. Joseph Bouchette.—Le premier pont Dorchester.—La construction de navires. —La tannerie.—La cordonnerie.—Les premières rues commerciales et les chars urbains à St-Roch 376

CHAPITRE XXVIII.

Liste des prêtres nés à Québec... 384

CHAPITRE XXIX.

Conférence Saint-Vincent de Paul fondées à St-Roch et au faubourg St-Jean. Caisses d'économie établie par ces conférence 397

CHAPITRE XXX.

Liste et galerie des députés de la ville de Québec, de 1792 à 1904..... 402